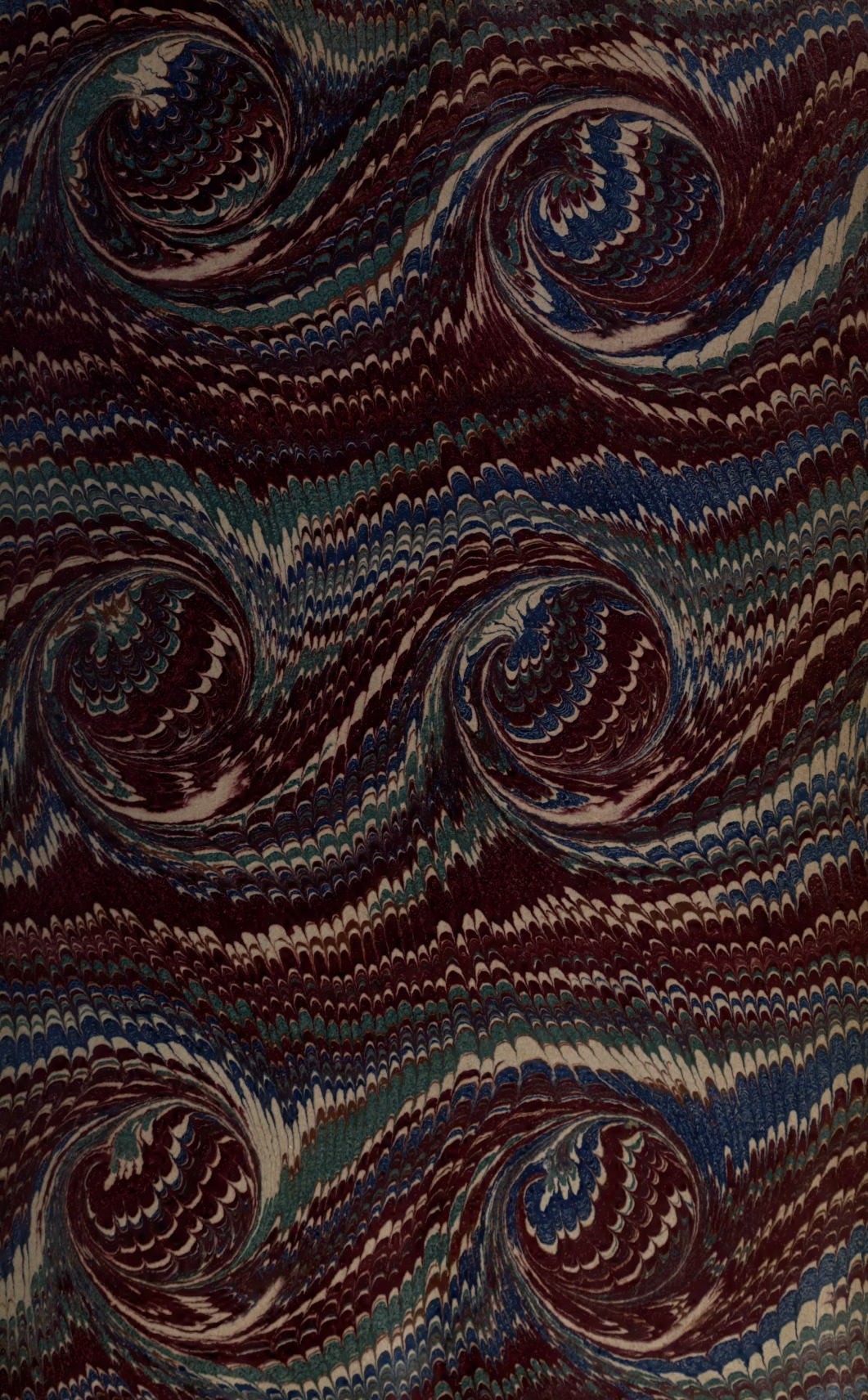

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, Vte B. DE JONGHE ET CUMONT.

1892. — QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1892

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, Vte B. DE JONGHE ET CUMONT.

1892

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1892

CJ
3
R4
t.48

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ESSAI

DE

CLASSIFICATION DES MONNAIES DU COMTÉ,

PUIS DUCHÉ DE GUELDRE

TROISIÈME ARTICLE.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE (1473-1477).

Les dates gravées sur les monnaies d'argent de ce prince permettent de les classer sans hésitation d'après l'ordre chronologique exact. Il n'en est pas de même pour les monnaies d'or.

Quoique nous ayons réuni une assez jolie série de florins Saint-André, nous n'avons pu découvrir aucun indice certain pour leur assigner une date précise. Ils peuvent néanmoins se rapporter à trois groupes, savoir : ceux sans astérisque à droite de la tête du saint, ceux avec deux astérisques entre la tête et la croix, et ceux avec trois astérisques à droite de la tête, ce qui nous semble autoriser la supposition qu'ils ont été frappés à des époques différentes. Chaque groupe nous offre,

en outre, quelques variétés qui prouvent qu'elles proviennent d'émissions différentes. Si les monnaies d'argent avaient présenté des groupes semblables, nous aurions pu déduire de cette circonstance que les florins Saint-André avaient été frappés pendant la même année que les monnaies d'argent appartenant au même groupe, mais elles ont indifféremment la marque monétaire, *sans, avec deux* ou *avec trois astérisques,* ce qui fait que ce point de comparaison nous échappe également.

Nous n'avons pu trouver d'autres monnaies de de notre prince, que les pièces décrites par M. van der Chijs, ce qui s'explique aisément, car Charles ne règna que quatre ans et l'atelier monétaire qui était établi à Nimègue, ne fonctionna que du 25 décembre 1474 au 3 février 1476. La monnaie fut fermée, à cause de la mort de Pierre Venboit, graveur de la monnaie gueldroise.

Les lettres patentes, citées par M. Nijhoff (1), nous apprennent que Jaspar Heijlic Jordaanszoon accepta, le 30 avril 1476, la charge de maître-particulier de la monnaie de Gueldre, à Arnhem.

Ceci nous prouve que d'autres ateliers monétaires ont également fonctionné, fait qui nous est confirmé par les marques monétaires que nous trouvons sur les monnaies : la croix pattée, le lis, la croix gueldroise et le lion rampant. Ces marques

(1) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden uit de Geschiedenis van Gelderland,* t. V, p. 72, nº 84.

peuvent, croyons-nous, être assignées : la croix pattée, à Nimègue; le lis, à Ruremonde; la croix gueldroise, à Arnhem, et le lion rampant, à Zutphen.

Voici les différentes variétés que nous avons pu retrouver :

Florins Saint-André (Premier groupe).

N° 228. (Pl. XI, n° 2.) KAROL — ⁂ DVX ⁂ ⁂ — ⁂ BVRG ⁂ — ⁂ GELRE.

* Florin Saint-André, gr. 3.281.

N° 229. (Pl. XI, n° 3.) KARO — L ⁂ DVX — BVRG ⁂ — GELD ⁂.

* Même pièce, gr. 3.365.

N° 230. (Pl. XI, n° 4.) Un astérisque au-dessus de la branche supérieure de la croix.

Rev. S — ANDVS — ⁂ — ANDREA — S.

* Même pièce, gr. 3.363.

Deuxième groupe.

N° 231. (Pl. XI, n° 4.) En tout semblable à la pièce de la planche citée, seulement avec un astérisque au-dessus de la branche supérieure de la croix.

* Même pièce, gr. 3.364.

N° 232. (*Ibid.*) Même variété de droit que la pièce précédente.

Rev. ⁂ — SANDVS ⁂ — ⁂ — ANDREAS — ⁂.

* Même pièce, gr. 3.455.

Troisième groupe.

N° 233. (Pl. XI, n° 5.) KATRO — L ✱ DVX — BVRG ✱ — GELD ✱.

* Même pièce, gr. 3.366.

N° 234. (*Ibid.*) KATRO — L ✱ DEI — G ✱ DVX — BRG ✱ GE.

* Même pièce, gr. 3.209.

Nous avons, comme nous l'avons dit plus haut, donné ces florins à trois groupes distincts, car nous ne pouvons nous ranger à l'opinion des numismates qui ne veulent voir dans la différence des coins qu'une fantaisie du graveur. Que serait devenu le contrôle de la chambre des comptes, si les monnaies sans millésime avaient été dépourvues de marques servant à indiquer, soit la date de leur émission, soit l'ordonnance en vertu de laquelle elles ont été frappées?

Si une preuve est nécessaire pour confirmer notre opinion, qu'on examine les dispositions principales de l'ordonnance du 12 octobre 1478. L'une d'elles dit que « les officiers du souverain « sont autorisés à faire des visites domiciliaires « chez ceux que l'on soupçonnerait être capables « de changer le coin de la monnaie (1) ».

Quoique ce document émane de la fille de Charles

(1) *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandres,* par M. L. Deschamps de Pas. (Extrait de la *Revue française*, p. 123.)

le Téméraire, il nous semble qu'on peut en conclure, sans trop se hasarder, que de semblables dispositions n'avaient rien de nouveau, et qu'elles avaient déjà été en vigueur sous le règne de son père.

N° 235. (Pl. XII, n° 11.) ✠ KAROLVS ⁂ DEI ⁂ GRA ⁂ DVX ⁂ BVRG ⁂ ʒ ⁂ GEL ⚜ ⁂.

Briquet, gr. 2.400.
Cabinet royal de La Haye.

N° 236. (*Ibid.*) *Rev.* ♔ ⁂ BENEDIC ⁂ HERE-DITATI ⁂ TVE ⁂ I ⁂ ⊗ ⁂ A ⁂ ⊗ ⁂.

Même pièce, gr. 2.950.
Même cabinet.

N° 237. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ ⁂ BENEDIC ⁂ HERE-DITATI ⁂ TVE ⁂ I ⁂ ⊗ ⁂ A ⁂ ⊗ ⁂ ⚜.

Même pièce, gr. 2.867.
Même cabinet.

N° 238. Lion à mi-corps à gauche, à l'exergue cinq croisettes.

⚜ KAROL ⁂ DI ⁂ GRA ⁂ DVX ⁂ BVRG ⁂ GEL.

Rev. Croix fleuronnée.

⚜ ⁝ BENEDIC ⁝ NIT ⁝ MET ⁝ DNO I ✠ Λ ✠.

* Demi-briquet, gr. 1.397.

Le dessin de la croix étant tout à fait différent de celui des pièces figurées par M. van der Chijs, nous avons cru nécessaire de donner une reproduction de cette pièce.

N° 239. Même variété de coin que le numéro précédent, sauf qu'il y a trois annelets à l'exergue.

⚜ KAROL ⁝ DI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL.

Rev. ⚜ ⁝ BENEDIC ⁝ NIT ⁝ MET ⁝ DNO I✠Λ✠ ⁝.

* Même pièce, gr. 1.793.

N° 240. (Pl. XII, n° 7.) ✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL ⁝*.

Rev. ✠ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ MVV ⁝ DNE ⁝ I✠Λ7 ⁝.

* Double briquet, gr. 3.117.

N° 241. (*Ibid.*) Même droit que celui de la pièce précédente.

Rev. ✠ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ MVV ⁝ DNE ⁝ I✠Λ7 *.

Même pièce, gr. 2.824.
Cabinet royal de La Haye.

N° 242. (Pl. XII, n° 8.) ✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ ⚜ ⁝ GELDRIE ⁝.

Rev. ✠ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVV ⁝ DNE IXΛ7 ⁝.

Même pièce, gr. 2.515.
Même cabinet.

N° 243. (*Ibid.*) Même variété de droit que pour la pièce précédente.

Rev. ✠ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVVM ⁝ DNE ⁝ IXΛ7.

Même pièce, gr. 2.644.
Même cabinet.

N° 244. (Pl. XII, n° 9.) ✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL ⁝.

Rev. ✠ ⁝ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVVM ⁝ DNE ⁝ IXΛ7 ⁝.

* Même pièce, gr. 2.950.

N° 245. (*Ibid.*) Il n'y a que cinq croisettes à l'exergue.

✠ ⁝ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL ⁝.

Rev. Comme la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 2.980.

N° 246. (*Ibid.*) ✠ ⁝ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL.

Rev. ✠ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVVM ⁝ DNE ⁝ IXΛ7.

* Même pièce, gr. 3.042.

N° 247. (Pl. XII, n° 10.) Pièce semblable à celle

du dessin de la planche, sauf qu'au revers les astérisques manquent après le millésime.

Même pièce, gr. 2.883.
Cabinet royal de La Haye.

N° 248. (Pl. XII, n° 12.) Variété avec cinq croisettes à l'exergue.

Rev. Au-dessus de chaque branche de la croix une fleur de lis.

⚜ BENEDIC ⁝ TIT ⁝ MET ⁝ DNO ⁝ IXA7.

* Demi-briquet, gr. 1.805.

N° 249. (*Ibid.*) ⚜ KAROL ⁝ DI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL.

Rev. ⚜ BENEDIC ⁝ TIT ⁝ MET ⁝ DNO ⁝ IXA7.

Même pièce, gr. 1.600.
Cabinet royal de La Haye.

N° 250. (Pl. XXIX, n° 11.) *Rev.* ⚜ BENEDIC ⁝ TIT ⁝ MET ⁝ DNO ⁝ IXA7.

* Même pièce, gr. 1.777.

N° 251. (Pl. XII, n° 8.) ✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL ⁝.

Rev. ✠ SALVVM ⁝ FAC ⁝ PPLM ⁝ TVV ⁝ DNE ⁝ IXA6.

Double briquet, 2.920.
Cabinet royal de La Haye.

N° 252. (Pl. XXIX, n° 11.) ✠ KAROL ⁝ DI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL ⁝*.

* Demi-briquet, gr. 1.720.

N° 253. (*Ibid.*) ✠ KAROL ⁝ DI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ GEL ⁝.

Même pièce, gr. 1.763.
Cabinet royal de La Haye.

MARIE DE BOURGOGNE (1477-1482).

Les espèces mentionnées dans le compte de Bernaert Proyss, maître particulier de la monnaie, compte publié par M. van der Chijs parmi les pièces justificatives, sous la lettre H, sont toutes connues, moins une. Le double briquet ou double patard a été publié en 1869 par M. Dumoulin dans cette *Revue*. Le florin Saint-André seul n'a pas été retrouvé.

M. Meyer a publié, en 1873, un florin Saint-André de notre duchesse, mais cette pièce est fausse. On doit donc en rejeter et le dessin et les légendes. Les pièces authentiques, dont il a été frappé, d'après le compte en question, 3,702 exemplaires, peuvent différer beaucoup de la pièce dont nous parlons.

Il nous semble peu probable que Marie ait fait frapper des monnaies noires. Le compte qui va du 22 mars 1480 au 12 novembre 1482 n'en fait aucune mention ; de plus, la durée du monnayage de cette princesse a été fort courte, la monnaie de Nimègue n'ayant été rouverte, comme on le sait, que le 22 mars 1480.

Nous n'avons aussi que peu de variétés à ajouter aux monnaies publiées par M. van der Chijs.

N° 254. (Pl. XII, n° 1.) ✠ MARIA * DVCISSA * BG Z * GEL CO ZV'.

Briquet, gr. 2.694.
Cabinet royal de La Haye.

N° 255. (*Ibid.*) ✠ MARIA * DVCISSA * BG * Z * GEL * CO ZV'.

* Même pièce, gr. 2.723.

N° 256. (*Ibid.*) ✠ MARIA * DVCISSA * BG Z * GELRIE * CO * ZV'.

* Même pièce, gr. 2.520.

N° 257. (Pl. XII, n° 3.) ✠ MARIA * DVCISSA * BG * GE.
Rev. ✠ BENEDIC * AIA * MEA * DOMIN.

Gros, gr. 1.728.
Cabinet royal de La Haye.

Voir aussi *Revue belge* 1869 et 1873.

RÉGENCE DE CATHERINE DE GUELDRE (1477-1479).

On sait que, lors de la mort de Charles le Téméraire, la plus grande partie de la Gueldre s'empressa de nier les droits de Marie de Bourgogne à la succession au gouvernement et envoya des ambassadeurs à Adolphe pour lui rendre hommage, dès qu'il eut reconquis sa liberté.

En attendant qu'Adolphe revint dans ses États, la régence fut conférée à Catherine de Gueldre, sa sœur. Cette princesse, après quelques hésitations,

vint se fixer à Grave, lorsque les quatre villes principales, les bannerets et la noblesse eurent reconnu Adolphe et ses enfants, duc héréditaire et princes de la Gueldre. Cette reconnaissance eut lieu dans la diète tenue à Nimègue, le 17 avril 1477 (1).

Peu de temps après (22 juillet 1477), Adolphe fut tué au siège de Tournai et son fils Charles lui succéda. Ce dernier étant encore mineur, le gouvernement resta entre les mains de sa tante Catherine qui fut forcée, à cause des discordes qui divisaient la Gueldre, d'accepter d'abord l'assistance de Frédéric, duc de Brunswick, puis, après son départ, celle de Henri de Schwarzbourg, évêque de Munster.

Quoique Marie de Bourgogne, loin de reconnaître la résolution prise à Nimègue ainsi que la régence de Catherine, ne cessa de guerroyer qu'après avoir soumis de nouveau toute la Gueldre, nous devons quelques monnaies à cette époque. Elles ont été décrites par M. van der Chijs et figurées sur sa planche XIV.

Plus heureux que cet auteur, grâce à l'extrême obligeance de M. le baron J. J. S. Sloet, nous sommes en mesure de publier une ordonnance de cette époque, conçue dans ces termes :

« *Ordinancy op die Munte bynnen Nymegen gemaickt*

(1) Nijhoff, *Gedenkwaardigheden, etc.*, t. V, p. 74, nº 90.

« *bij tijden dess Reglementz mijnre gnedige liever*
« *jonffr. Katryne dochter tot Gelre etc., dairop dat*
« *meyster Derick van Brakell die munte tertijt*
« *aen naemen ende hent tot desen daghe to bewardt*
« *ende bedient heeft, dat Bernt Heyden nu van*
« *wegen mijns gnedigen heren Busschop tot*
« *Munster aengenamen ende belaefft heefft nader*
« *selver ordinancy toe bedienen ende toe vueren*
« *nae inhalt sijnre brieve oen daerop verleent.*

« Item die gulden pennynck die meyster Derik
« vurs, tot desen daghe to gemunt heefft ende
« Bernt die nye muntmeyster vurs. nu opt nyhe
« voirtaen munten sall sall halden vijffthien craet
« ende negen greyn fijns goltz ende sall gelden
« XXV stuver off die werde dair voir.

« It. deser pennynck vurs. sall gaen eynent-
« seventich op die troeyessche marcke.

« It. remedium inder alloyen den Muntmey-
« ster gegont drie kleyn greyn in remedium in den
« gewycht off opt snyt eynen halven der selver
« pennyngen all bereyt.

« It. den dobbelen silveren pennynck sall gel-
« den die werde van twen wit pennyngen as die
« Busscop van Utrecht in sijnre munten ter tijt tot
« Wijck dede slaen, ende die sall halden, seven
« pennynck konynckz silvers ind der sall gaen
« tachtentich op die troeysche marckc.

« It. tremedium inder alloey twe kleyn greyn,
« ende tremedium inder gewycht off opten snyt

« eynen halven derselver pennynck all bereyt.

« It. die eynboldigen pennynck sall halden « vier pennynck konynckz silvers, ende der sall « gaen op die troeysche marcke all bereyt ses- « sendet negentich.

« It. tremedium inder alloeyen twe kleyn greyn « ind opt snyt eynen der selver pennynck.

« It. die here sall hebben ther sleeschat van « elcke marckc fijns goltz twe gulden ad twyntig « stuver, ende van elcke marckc konijnxsilvers « ssess wytpennynck.

« It. die werdeynen als der twe wezen sullen « elck hebben wijfftich Rijnss gulden dat twe deyll « der heer ende dat derdedeyll die muntmeyster « betalen sall, ende sall dess heren deyl ander « sleeschat korten mogen.

« It. die Assayere sall jaerlix hebben wijfftich « Rijnss gulden voir syn loen, dat der heer halffe « ende die muntmeyster dander helfft betalen sall, « dat die muntmeyster tosamen betalen ende die « heer syn aendeyll ander sleeschat weder to « korten. »

Uit het Primus Liber der *XIV Boeken,* fol. 120 v°, berustende in het Rijksarchief te Arnhem, afdeel. Rekenkamer.

Nous croyons devoir placer ici un autre document, également sans date, que nous devons encore à la bonté de M. Sloet et qu'il pense devoir appartenir, à cause de l'écriture, à la seconde moitié du xve siècle.

« Wij doin kont ind bekennen mijt desen onsen
« brieff, dat wij omb sunderlingen trouwen ende
« geloven der wij ons versien tot M. onsen
« dienre, denselven tot onsen werdeijn in onss
« munten, die wij nu hebben, doin ordenieren,
« gesat ende ordeniert hebben ind mijt desen
« onsen brieff setten ende ordenieren ind hebben
« hem bevalen ende bevelen dat selve ampt trou-
« welicken tot onsen meysten nut ende orber
« waell te sullen waeren ende van alle gelde,
« twere golt off silver, dat in denselven onss
« munten gemaickt ende geslagen sall werden, dat
« hij dat yrst opteeckenen wegen ende besien sall
« eer hij dat to laten ende werdieren sall, off id
« to recht op sijn gewicht ende bynnen den reme-
« dium, wij onsen muntmeyster gegont hebben,
« zij. Ind dat hij oick ijrst gichtinge van onsen
« geswaren assayerer nemen ende ontvangen sall
« dattet gemunte gelt van golde ende siveren, allet
« nader ordinancie wij myt onsen muntmeyster
« averkomen Syn, oprecht van gehalt zij.

« Ind indien onse muntmeyster der ordinancie
« nageet ind bewaert, as hij myt ons averkomen
« is, geven wij onsen werdeijn vurg. volkomen
« macht tallen tijden to sullen mogen doin. Be-
« vonde hij oick dattet gemunte gelt nyet oprecht
« van gewicht noch gehalt en were, dat als dan to
« wraken ende den muntmeyster weder heyten
« doin vermaken ind daerinne des muntmeysters
« schade nyet aen to syen ind dit allet to doin so

« ducke ende mennichwerff hij sulx bevonde. Ind
« voirt in alle saken der munte aentreffende to
« doin sich to hebben ende to halden as eyn guet
« getrouw werdeyn geboirt ende schuldich is to
« doin, dairop hij ons sijnen eydt van trouwen
« gedaen hefft. Ind op dat hij dit to vorderen myt
« trouwen macht moge hebben to doin, sullen wij
« oen jaerlix voir sijnen arbeyt ende loen doin
« geven vijfftich r. guldens, daeraff wij oen die
« twedeyll ende onse muntmeyster dat derdendeyll
« dragen sullen, welke twedeyll onse muntmeester
« hem van onsen wegen betalen ende geven sall
« ind ons dat aen onss sleyschat korten. Alles
« sonder argelist. »

Uit het Primus Liber, fol. 105 v°.

M. van der Chijs, en décrivant les monnaies des dynastes et des villes de la Gueldre, a reconnu lui-même que les pièces 1, 4 et 8 des monnaies attribuées à la minorité de Charles d'Egmont ont été frappées par les villes de Zutphen et d'Arnhem et qu'elles doivent par conséquent être enlevées à la période qui nous occupe.

La numismatique de cette époque perd quelques pièces par cette suppression, mais cette perte est réparée par l'adjonction d'autres monnaies retrouvées plus tard. C'est d'abord le florin d'or, van der Chijs, pl. XV, n° 5, que feu M. Meijer, le savant directeur du cabinet royal de La Haye, dans son rapport de 1864 sur ce cabinet, a prouvé devoir être le florin de Catherine (jonkvrouw-Katryne-

gulden), mentionné dans l'ordonnance de 1488 de la ville de Deventer. Viennent ensuite : le double gros ou double sou, décrit par M. Dumoulin dans la *Revue belge* de 1872, pl. I, n° 3, et attribué à tort à Charles le Téméraire — ce prince étant décédé le 5 janvier 1477 —, et la petite monnaie de billon décrite ci-dessous. Le florin d'or de Frédéric de Brunswick, protecteur du pays (Vuerstender), publié par M. Chalon, *Revue belge,* 1864, pl. XXIV, n° 6, appartient encore à la régence de Catherine, car, quoique la légende ne dise pas qu'il soit frappé pour notre duché, les armoiries et le type indiquent assez clairement que nous sommes en présence d'une monnaie gueldroise.

N° 258. (Pl. XIV, n° 2.) L'écusson placé dans un cercle intérieur.

✠ KATROL ⁝ DVX ⁝ GEL ⁝ IVL ⁝ ZAO ⁝ ȝV.

* Sol, gr. 2.420.

N° 259. (*Ibid.*) Même droit que celui de la pièce précédente.

Rev. TNNO ⁝ — · · · ⁝ M — ⁝ AAAA ⁝ — LXXIX ⁝.

Même pièce, gr. 1.869.
Cabinet royal de La Haye.

N° 260. (Pl. XIV, n° 3.) Même variété que le n° 258.

Rev. Les lions plus grands.

* Même pièce, gr. 2.420.

N° 261. (*Ibid.*) Même variété sans les astérisques avant KAROL.

Rev. ANNO ✠ — DNI ✠ M — CCCC ✠ — LXXX ✠.

* Même pièce, gr. 2.109.

N° 262. (*Ibid.*) *Rev.* ANNO ✠ — DNI ✠ M — ✠ CCCC ✠ — LXXX ✠.

Même pièce, gr. 2.667.
Cabinet royal de La Haye.

N° 263. (*Ibid.*) L'écusson dans un cercle intérieur.

✠ KAROL ⁝ DVX ⁝ GEL ⁝ IVL ⁝ ZAO ⁝ ⸗V.

Rev. ANNO ✠ — DNI ✠ M — CCCC ✠ — LXXX ✠.

* Même pièce, gr. 2.384.

N° 264. Lion à queue fourchue.

✠ MONET ⁎ NOV ⁎ GEL'.

Rev. Croix coupant la légende.

✠ IN — ⁎ NO — MI — DNI.

* Billon, gr. 0.397.

MAXIMILIEN ET PHILIPPE LE BEAU (1482-1492).

L'histoire nous apprend que les agitations, qui semblaient calmées, éclatèrent avec une nouvelle

fureur à la mort de Marie de Bourgogne. Nous en trouvons la preuve dans les monnaies de cette époque, qui nous donnent un aperçu exact des changements qui eurent lieu dans les différents états qui venaient d'être soumis au pouvoir de Maximilien, en sa qualité de tuteur de Philippe. Quoique beaucoup de ces pièces soient sans date, on peut les rapporter à quatre périodes bien distinctes.

Nous avons d'abord les monnaies sur lesquelles Maximilien ne fait mention ni de son propre nom ni de celui de Philippe. Elles sont encore frappées d'après l'ordonnance donnée, le 21 septembre 1480, à Bernaert Proys, maître particulier de la monnaie de Gueldre, et les types en sont bien conformes à ceux des pièces forgées sous le règne de Marie de Bourgogne et que nous trouvons mentionnées dans le compte de Proys, traitant des monnaies frappées à Arnhem, à Nimègue et à Zalt-Bommel, du 5 janvier 1482 au 25 février 1484, compte cité par M. van der Chijs, p. 95. Nous ne trouvons aucun indice sur les monnaies à ce type permettant de croire qu'elles proviennent de l'atelier de Malines. Cette circonstance nous fait présumer que, quoique l'ordonnance de 13 avril 1485 stipulât que toutes les monnaies, tant de Brabant que de Gueldre et de Hollande, seraient frappées à Malines, on n'y a pas monnayé pour la Gueldre pendant cette période de 1482 à 1486.

Al a deuxième période, de 1487 à 1488, appar-

tiennent les monnaies sur lesquelles Maximilien prend le titre de roi des Romains ainsi que celles sur lesquelles il est nommé, dans les légendes, en même temps que Philippe. Nous croyons que ces pièces ont été frappées à Zalt-Bommel où la monnaie doit avoir été établie, comme nous l'avons indiqué dans cette revue, année 1874, p. 282. Nous avons négligé alors d'attirer l'attention sur la lettre *B* qui se trouve au centre de la croix du demi-noble ou *schuytken* (*Revue belge,* 1861, pl. XV, n° 5). Cette lettre peut être hardiment considérée comme la marque monétaire de cet atelier, parce qu'on la retrouve également sur les monnaies de la même année que nous classons à la troisième période de ce règne (1488 à 1489) et qui sont le double sol et le sol, van der Chijs, pl. XIV, n°s 1 et 2. Ces deux pièces sont bien les *Bommelaars* et les *demi-Bommelaars* qu'on trouve cités dans les évaluations (1), et leur nom nous donne la preuve certaine qu'elles ont été frappées à Bommel, où la monnaie devait, par conséquent, se trouver. La comparaison de ces pièces avec les mêmes espèces de Franeker (2), que le magistrat de la ville d'Utrecht déclara être d'une bien moindre valeur que les Bommelaars (van der Chijs, *l. c.*), nous fournit une nouvelle preuve

(1) P.-O. van der Chijs, *De munten der bisschoppen van de Heerlijkheid en de stad Utrecht*, pp. 361 et suiv.

(2) P.-O. van der Chijs, *De munten van Friesland, Groningen en Drenthe*, pl. VI, n° 7.

de leur identité avec les monnaies en question.

L'existence de l'atelier monétaire de Bommel nous est, en outre, encore démontrée par les monnaies municipales de cette ville, attribuées d'abord par M. van der Chijs, pl. XIII, n°s 15 et 16, au règne de Maximilien et Philippe, mais restituées ensuite par lui à la ville de Bommel, les types en étant parfaitement conformes à ceux des autres monnaies émises à cette époque.

La quatrième période (1489 à 1492), nous donne les monnaies sur lesquelles le nom de Philippe paraît seul et qui toutes ont été probablement frappées à Malines. M. van der Chijs attribue, à tort, ces pièces à la majorité de Philippe, puisque ce prince ne fut déclaré majeur qu'en 1494. De plus, les monnaies qui portent une date sont toutes de l'an 1492, et doivent être classées à la minorité de Philippe, ce qui s'accorde parfaitement avec les faits qui s'étaient passés cette année en Gueldre, car Charles d'Egmont, enfin sorti de prison, venait d'être proclamé duc.

En résumé, nous avons pour la 1re *période :*

Van der Chijs, pl. XII, n°s 1 et 2, pl. XIII, n°s 3, 4, 5, 6 et 14, et pl. XXX, n° 8.

2e *période* : *Revue belge*, 1874, pl. X, n° 5.

Van der Chijs, pl. XII, n° 7, pl. XIII, n°s 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

Van der Chijs, pl. XXIX, n° 10 et la dernière monnaie.

Revue belge, 1861, pl. XV, n° 5.

3e *période :* Van der Chijs, pl. XIV, nos 1 et 2.
4e *période :* Van der Chijs, pl. XIV, nos 3, 4, 5, 6 et 7 ; pl. XV, nos 8 — 11 ;
Revue belge, 1874, pl. X, n° 27.

Avant de passer à la description des variétés de ces monnaies, nous allons donner une évaluation de l'an 1482, que M. van der Chijs n'a pas connue et que nous devons à l'obligeance de M. Sloet.

« *Die valuacy van den gelde anno* LXXXII°.

« It., die burgonsche andr. gulden	XXX st.
« It., die Wilhelmus schilt	XXX st.
« It., eynen leuwe	XLIIJ st.
« It., burgon ryd. en den onger- « schen duykaet op	XXXVIIJ st.
« It., den saluyt op	XXXVIJ st.
« It., eynen Hericus nobell . . .	LXXIIIJ st.
« It., den duykaet en j nobell . .	XXXVIJ st.
« It., eynen ingelschen edwartz « nobell	LXXXIIIJ st.
« It., den ingel mytten rosen . .	LVJ st.
« It., eyn alden kroen myt ij « lylien	XXXIIJ st.
« It., eyn kroen mitten sonnen . .	XXXV st.
« It., den peter en gelr ryder . .	XXXIIIJ st.
« It., die Utrichsche davitzgl . .	XXVJ st.
« It., die davitzgl mytten herpen .	XXIIJ st.
« It., die phs klynckart	XX st.

« It., eynen inckelen r. gl. . . . . XXIX st.
« It., die vlemsche nobell. . . . . LXX st.
« It., den beyartz gl. . . . . XVIIJ st.
« It., eyn arnoldus arnemsche gl. XIIIJ st.
« It., alle post. gl. . . . . XV st.
« It., den gulick gl. . . . . XXIX st.
« It., eynen Johan. schilt. . . . . XXIX st.
« It., die savoysche kroen . . . XXXIIJ st.
« It., die brytaensche ryder ende
« realen. . . . . XXXIIIJ st.
« — die dobbell stuver mytter
« leuwen . . . . . IIJ st.

Uit het *Primus Liber,* fol. 164 v°, berustende in het Rijksarchief te Arnhem; afd. Rekenkamer.

Première période (1482 à 1486).

N° 265. (Pl. XII, n° 2.) ✠ MONETA * ARAHIDVAV' AV ⁊ BG' GELR.

Rev. ✠ NVM[9] * ARGE'TEVS * GELE * IN * NOIE' XPI'.

* Double briquet, gr. 2.898.

N° 266. Il n'y a que quatre étincelles dans le champ.

✠ MONETA * ARAHIDVAV' AV⁊ BG' GELR'.

Rev. ✠ NVM[9] * ARGETEVS * GELE * IN * NOIE' XPI'.

Même pièce, gr. 3.008.
Cabinet royal de La Haye.

N° 267. Il n'y a que trois étincelles dans le champ et le lion qui est assis à gauche lève la patte gauche.

✠ MONETA * TRAHIDDVAV' * TVE BG' GELR'.

Rev. Comme sur le n° 265.

* Même pièce, gr. 3.034.

N° 268. *Rev.* ✠ NVM' TRGETEVS * GEL * IN * NOIE * XPI'.

Même pièce, gr. 3.073.
Cabinet royal de La Haye.

N° 269. (Pl. XIII, n° 3.) ✠ MON * TRAHI-DVA' TVE BG' GELR.

Même pièce, gr. 3.127.

N° 270. (*Ibid.*) ✠ MON' TRAHIDVAV' TVE BG' GELE'.

Même pièce, gr. 2.812.

N° 271. (*Ibid.*) ✠ MON' TRAHIDVA' TVE BG' GEL'.

Rev. ✠ NVM' TRGETE' GELE * IN * NOIE * X.

Même pièce, gr. 2.875.
Toutes les trois au cabinet royal de La Haye.

N° 272. (Pl. XIII, n° 4.) ✠ NVM' TRGETE' GELE' IN * NOIE * X.

* Même pièce, gr. 2.988.

N° 273. (Pl. XIII, n° 5.) ✠ MONETA ✱ TRAHIDVAV; TVE BG; GALRI'.

Briquet, gr. 2 535.

Cabinet royal de La Haye.

N° 274. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ NV'M⁹ ✱ TRGE'TEVS ✱ GALE ✱ IN ✱ NOIE ✱ XPI.

* Même pièce, gr. 2.343.

N° 275. (*Ibid.*) ✠ MON; TRAHIDVAV; TVE BG; GALR'.

Rev. ✠ NVM ✱ TRGE'TE⁹; GALE; IN ✱ NOIE; XPI'.

* Même pièce, gr. 2.806.

N° 276. (Pl. XIII, n° 6.) ✠ MON; TRAHIDVAV; TVE BG; GA'.

Gros, gr. 1.825.

Cabinet royal de La Haye.

N° 277. (*Ibid.*) ✠ MON ✱ TRAHIDVAV ✱ TVE BG ✱ GA.

* Même pièce, gr. 1.606.

N° 278. (*Ibid.*) ✠ MON; TRAHIDVA; TVE ✱ BG ✱ GA'.

* Même pièce, gr. 2.374.

N° 279. (*Ibid.*) ✠ MON; TRAHIDVA ✱ TVE ✱ BG; GA.

Rev. ✠ BENEDIA ✱ TIT ✱ MET ✱ DOMIN.

* Même pièce, gr. 1.830.

N° 280. (*Ibid.*) ✠ MON; TRAHIDVA ✱ TVE BG; GA.

* Même pièce, gr. 1.971.

N° 281. (*Ibid.*) ✠ MON: TRAHIDVAV TVE: BG ❋ G.

* Même pièce, gr. 1.734

N° 282. (Pl. XXX, n° 8.) ✠ MO: TRAHIDVAV: TV ❋ BG: GE'.

* Demi-gros, gr. 0.983.

N° 283. (*Ibid.*) ✠ MON ❋ TRAHIDVA: TVE ❋ BG: GE.

Même pièce, gr. 0.598.
Cabinet royal de La Haye.

N° 284. (*Ibid.*) ✠ MO: TRAHIDVA ❋ TVE ❋ BG: G'.

* Même pièce, gr. 0.842.

N° 285. (Pl. XIII, n° 14.) La légende commence en bas.

✠ MO ❋ TRA'DVA: TV: BG: GE'.

* Quart de gros, gr. 0.697.
Cabinet royal de La Haye.

N° 286. (*Ibid.*) ✠ MO · TRDVA · TVST · BG · GE.

Rev. ✠ IN · NOMINE · DN · TMEN.

* Même pièce, gr. 0.403.

N° 287. (*Ibid.*) ✠ MO ❋ TRA ❋ TVSTRI ❋ BG: GE'.

Rev. ✠ IN ❋ NOMINE ❋ DOMINI.

* Même pièce, gr. 0.848

Deuxième période (1487 à 1488).

N° 288. (Pl. XII, n° 7.) ⁘✠⁘ CVSTODIAT ❋

CREATOR * ONIV * HVMILE; SERW; SW; IXSA.

* Réal d'argent, gr. 7.102.

N° 289. (Pl. XIII, n° 8.) ✠ SALVV : FAC ∘ DOMINE : POPVLV : AVV; IXSA.

Double griffon, gr. 3.380.
Cabinet royal de La Haye.

N° 290. (Pl. XIII, n° 9.) ✠ SIMPLEX * GROSSVS * RO * RE * ʒ * PHI * AR * DV; AV * G.
Rev. DEVM * PLVS * AMA * QVAM * ARGENTVM.

* Demi-griffon, gr. 1.525.

N° 291. (Pl. XIII, n° 12.) Semblable au numéro cité, sauf que le petit écusson est remplacé par une couronne.
♔ MAXIMILIAN ROM REX.
Rev. ♔ ET ∘ PHI ∘ AR'DVCV; AV ∘ BG; GE'.

Demi-gros, gr. 0.954.
Cabinet royal de La Haye.

N° 292. (*Ibid.*) MAXIMILIAN; RO; REX.
Rev. ET ∘ PH'I ∘ AR; DV; AV; BG; GE'.

* Même pièce, gr. 0.851.

N° 293. (*Ibid.*) ♔ MAXIMILIAN * RO * REX.
Rev. ♔ ET * PHI * ARDVCV * AV * BG * GE.

* Même pièce, gr. 0.709.

N° 294. (*Ibid.*) *Rev.* ET ∘ PHI ∘ AR ∘ DVC ∘ AV ∘ BG ∘ GE.

Même pièce, gr. 0.964.

N° 295. (Pl. XIII, n° 13.) ♔ MAXIMILIAN RO REX ⁝.

* Quart de gros, gr. 0.781.

N° 296. (*Revue belge,* 1861, pl. XV, n° 5.) ✠ MO RO REG Z + PHI ARDVC AVS BG BR Z + GEL'.

* Demi-noble, dit *Schuijtken*, gr. 3.238.

N° 298. (Pl. XIII, n° 8.) ✠ MO ⁝ ARGETEA ∘ RO ⁝ REG ∘ ʒ ∘ PH'I ∘ AR ∘ DV AV B G.
Rev. ✠ SALVV ∘ FAC ∘ DOMINE ∘ POPVLV ∘ AVV ∘ IX88.

* Double griffon, gr. 3.315.

Troisième période (1488 à 1489).

N° 299. (Pl. XIV, n° 1.) ♔ MON DVCIS ✱ GELRIE ✱ ET ✱ COMIT ✱ ʒVT'.

* Double sol, gr. 2.682.

N° 300. (*Ibid.*) ♔ MON ✱ DVCIS ✱ GELRIE ✱ ET ✱ COMIT ✱ ʒVT'.
Rev. ♔ REFORMACIO ✱ GVERRE ✱ PAX ✱ EST ✱ 88.

* Même pièce, gr. 2.584.
Cabinet royal de La Haye.

N° 301. (*Ibid.*) ♔ MON ✱ DVCIS ✱ GELRIE ✱ Z ✱ COMIT ✱ ʒVT'.

Même pièce, gr. 2.266.
Même cabinet.

N° 302. (*Ibid.*) ♔ MON ✱ DVCIS ✱ GELRIE ✱ ʒ ✱ COMIT ✱ ʒVT'.

* Même pièce, gr. 2.315.

N° 303. (*Ibid.*) MON * DVCIS * GELRIE * Z * COMIT * ZVT*.

Rev. ✠ REFORMATIO * GVERRE * PAX * EST * 88.

* Même pièce, gr. 2.500.

N° 304. (Pl. XIV, n° 2.) Les aigles et les lions placés dans les cantons opposés.

Sol, gr. 2.445.

Cabinet royal de La Haye.

N° 305. (*Ibid.*) MON* DVCIS * GEL····· COMIT* ZVT*.

Même pièce, gr. 2.733.

Même cabinet.

Quatrième période (1489 à 1492).

N° 306. (Pl. XIV, n° 3.) ✠ PH'S + TRACHIDVX + TVSTRIE + BVRGVNDIE + Z + GELDRI'.

Rev. ✠ STLVVM + FTC + POPVLVM + TVVM + DOMINE + IXZ.

* Double briquet, gr. 2.700.

N° 307. (*Ibid.*) ✠ PH'S + TRACHIDVX + TVSTRIE + BVRGVNDIE + Z + GEL.

Rev. ✠ STLVV ‡ FTC ‡ POPVLVM ‡ TVV ‡ DNE ‡ IXZ.

Même pièce, gr. 2.865.

N° 308. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRACHIDVC + TVSTRIE + BVRG + Z + GELR.

Rev. ✠ STLVVM + FTC + POPVLVM + TVVM + DNE IXZ.

* Même pièce, gr. 2.817.

N° 309. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ SALVVM ✠ FAC ✠ POPVLVM ✠ MVV ✠ DNE ✠ IXZ.

* Même pièce, gr. 2.704.

N° 310. (*Ibid.*) ✠ PHS + ARCHIDVX + AVSTRIE + BVRG + Z + GEL.

Même revers que le numéro précédent.

* Même pièce, gr. 2.753.

N° 311. (*Ibid.*) Même droit que la pièce précédente.

Rev. ✠ SALVV ✠ FAC ✠ POPVLVM ✠ MVV ✠ DNE · IXZ ·

* Même pièce, gr. 2.606.

N° 312. (*Ibid.*) ✠ PH'S ✠ ARCHIDVX + AVSTRIE + BVRG + Z ✠ GEL.

Rev. ✠ SALVVM ✠ FAC ✠ POPVLVM ✠ MVV ✠ DNE ✠ IXZ.

* Même pièce, gr. 2.755.

N° 313. (*Ibid.*) ✠ PHS + ARCHIDVX + AVSTRIE + BVRG + Z + GEL.

Rev. ✠ SALVV + FAC + POPVLVM + MVVM + DNE + IXZ.

Même pièce, gr. 2.661.

N° 314. (*Ibid.*) Même droit que sur le numéro précédent.

Rev. ✠ SALVVM ✠ FAC ✠ POPVLVM ✠ MVVM + DNE + IXZ.

Même pièce, gr. 2.915.

N° 315. (*Ibid.*) Même droit que sur les deux pièces précédentes.

Rev. ✠ STLVVM + FTA + POPVLVM + TVV + DNE IXZ.

Même pièce, gr. 2.392.

N° 316. (*Ibid.*) ✠ PHS ‡ ARAHIDVA ‡ TVSTRIE ‡ BVR + Z + GEL.

Rev. ✠ STLVVM ‡ FTA ‡ POPVLVM ‡ TVV ‡ DNE + IXZ.

Même pièce, gr. 2.775.

Ces quatre pièces se trouvent au cabinet royal de La Haye.

N° 317. (*Ibid.*) ✠ PHS + ARAHIDVX + TVSTRIE + BVRG + Z + GE.

Rev. ✠ STLVV + FTA + POPVLVM + TVVM + DNE + IXZ.

* Même pièce, gr. 2.822.

N° 318. (Pl. XIV, n° 4.) *Rev.* ✠ BENEDIA ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ TN ‡ IXZ.

* Briquet, gr. 2.379.

N° 319. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ BENEDIA ‡ HEREDITATI ‡ TVE + TN ‡ IXZ.

Même pièce, gr. 2.650.

N° 320. (*Ibid.*) ✠ PHS ‡ TRAHIDVA ‡ TVSTRIE ‡ BVRG + Z + GELR.

Rev. ✠ BENEDIA ‡ HEREDITATI ‡ TVE + TN + IXZ.

Même pièce, gr. 2.027.

N° 321. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRAHIDVA + TVSTRIE + BVRG + Z + GELR.

Rev. ✠ BENEDID + HEREDITATI + TVE + TNN + IXZ.

Même pièce, gr. 2.227.

N° 322. (*Ibid.*) ✠ PHS ‡ TRAHIDVA ‡ TVSTRIE ‡ BVRG + Z + GELR.

Rev. Au centre de la croix la lettre G.

✠ BENEDI'A ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ TNNO ‡ DN'E ‡ IXgZ.

Même pièce, gr. 2.657.

Ces quatre variétés au cabinet de La Haye.

N° 323. (*Ibid.*) ✠ PHS ‡ TRAHIDVX ‡ TVSTRIE ‡ BVRG + Z + GEL.

* Même pièce, gr. 2.241.

N° 324. (*Ibid.*) ✠ PHS ‡ TRAHIDVA ‡ TVSTRIE ‡ BVRG + Z + GEL.

Rev. ✠ BENEDIA ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ TNO ‡ IXgZ.

* Même pièce, gr. 2.740.

N° 325. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRAHIDVX + TVSTRIE + BVRG + Z + GEL.

Rev. ✠ BENEDIA ‡ HEREDITATI ‡ TVE + TN ‡ IXgZ.

* Même pièce, gr. 2.437.

N° 326. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRAHIDVX + TVSTRIE + BVRG + Z + GEL.

Même pièce, gr. 2.452.

Collection de M. J. Geradts, à Posterholt.

N° 327. (*Ibid.*) Même droit que sur le numéro précédent.

Rev. ✠ BENEDIA ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ IXgZ.

* Même pièce, gr. 2.827.

N° 328. (Pl. XIV, n° 5.) *Rev.* ✠ BENEDIC ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ AN ‡ 1X9Z.

Même pièce, gr. 2.131.

Cabinet royal de La Haye.

N° 329. (*Ibid.*) ✠ PH'S ‡ ARCHIDVX ‡ AVSTRIE ‡ BVRGVNDIE ‡ Z ‡ GELR'.

Rev. ✠ BENEDIC ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ 1X9Z.

* Même pièce, gr. 2.571.

N° 330. (Pl. XIV, n° 5.) ✠ PH'S ‡ ARCHIDVX ‡ AVSTRIE ‡ BVRGVNDIE ‡ Z ‡ GEL'.

Même revers que sur le numéro 328.

Même pièce, gr. 2.744.

Cabinet royal de La Haye.

N° 331. (Pl. XIV, n° 6.) *Rev.* au centre de la croix, l'écusson de Malines.

✠ BENEDIC + HEREDITATI + ANNO + DNE + 1X9Z.

* Même pièce, gr. 2.470.

N° 332. (*Ibid.*) ✠ PHS ‡ ARCHIDVX ‡ AVSTRIE ‡ BVRGVNDIE ‡ Z ‡ GEL'.

Rev. au centre de la croix la lettre G.

✠ BENEDIC ‡ HEREDITATI ‡ TVE ‡ ANNO ‡ DNE ‡ 1X9Z.

Même pièce, gr. 2.351.

Cabinet royal de La Haye.

N° 333. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ BENEDIC + HEREDITATI + TVE + ANNO + DN'E + 1X9Z.

Même pièce, gr. 2.290.

Collection de M. J. Geradts.

N° 334. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ BENEDIC ‡ HEREDI-TATI ‡ TVE ‡ ANNO ‡ DNE' ‡ IESS.

Même pièce, gr. 2.520.

Même collection que le numéro précédent.

N° 335. (Pl. XIV, n° 7.) ✠ PHS ‡ ARCHIDVX ‡ AVST ‡ BVRG + Z + GEL.

* Demi-briquet, gr. 1.203.

N° 336. (Pl. XV, n° 8.) ✠ PHS + ARCHIDVX + AVST + BVRG + Z + GEL.

* Demi-sou, gr. 1.362.

N° 337. (*Ibid.*) Variété avec cinq fleurs de lis au deuxième quartier.

✠ PHS + ARCHIDVX + AVST + BVRG + Z + GEL.

Même pièce, gr. 1.740.

N° 338. (*Ibid.*) Variété avec quatre fleurs de lis au huitième quartier.

Même pièce, gr. 1.906.

Ces deux variétés au cabinet royal de La Haye.

N° 339. (*Ibid.*) ✠ PHS + ARCHIDVX + AVST + BVRG + Z + G.

* Même pièce, gr. 1.732.

N° 340. (*Ibid.*) Même variété du droit.

Rev. BENEDI — C + AIT + — MEA + D — OMINO.

Même pièce, gr. 1.635.

N° 341. (Pl. XV, n° 9.) ✠ PhS + TRAhIDVX + TVST + BVRG + Z + GEL.

Même pièce, gr. 1.407.
Cabinet royal de La Haye.

N° 342. (*Ibid.*) ✠ PhS + TRAhIDVX + TVST + BVRG + Z + GEL.

Rev. Les lions et les fleurs de lis dans les cantons opposés.

× BENED — IA × TIT — × MET × D — OMINO.

* Même pièce, gr. 1.538.

N° 343. (*Ibid.*) ✠ PhS + TRAhIDVX + TVST + BVRG + Z + GE.

Rev. × BENED — IA × TIT — × MET × D — OMINO.

* Même pièce, gr. 1.690.

N° 344. (Pl. XV, n° 10.) *Rev.* × IN × NO — MINE — × DOM — INI × T ×.

Quart de sou, gr. 0.910.
Cabinet royal de La Haye.

N° 345. (*Ibid.*) *Rev.* × IN × NO — MINE — × DOMI — NI × TM.

* Même pièce, gr. 0.882.

N° 346. (*Ibid.*) ✠ PhS × TRAhIDVX × TVS × BG × Z × GE.

Rev. × IN × NO — MINE — × DOMI — NI × T ×.

* Même pièce, gr. 0.702.

N° 347. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRAHIDVX + TV + BG + Z + GE.

Rev. La croix est cantonnée de deux fleurs de lis et de deux annelets.

× IN × NO — MINE — × DOMI — NI × T ×.

Même pièce, gr. 0.930.
Cabinet royal de La Haye.

N° 348. (*Ibid.*) Même variété du droit.

Rev. Même variété des cantons.

IN × NO — MINE × — DOMI — NI × T ×.

* Même pièce, gr. 0.982.

N° 349. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRAHIDVX + TV + BG + GE.

Rev. La croix est cantonnée de deux fleurs de lis et de deux annelets.

* Même pièce, gr. 0.888.

N° 350. (*Ibid.*) ✠ PHI × TRAHIDVX × TV × BG × Z × GE.

Rev. × IN × NO — MINE — × DOMI — NI × T ×.

* Même pièce, gr. 1.000.

N° 351. (*Ibid.*) ✠ PHS + TRAHIDVX + TVS + BG + Z + G'.

Rev. La croix est cantonnée de deux fleurs de lis et de deux annelets.

* Même pièce, gr. 0.910.

N° 352. (Pl. XV, n° 11.) IN ✱ DEI ✱ GRA ✱ DVX ✱ GELE.

Rev. ✠ IN ✱ DOMINO ✱ CONFIDO.

Billon noir, gr. 1.305.

Voir aussi pour les monnaies de ce règne, la *Revue belge* des années 1861 et 1874.

(*A continuer.*) TH. M. ROEST.

POINTS DIVERS

DE L'HISTOIRE MÉTALLIQUE DES PAYS-BAS.

FIN DU DEUXIÈME ARTICLE (1).

DESCRIPTION

DES

JETONS INTÉRESSANT LES PAYS-BAS

DONT LES COINS SONT CONSERVÉS A L'HOTEL DES MONNAIES, A PARIS

Première partie de l'inventaire de 1830. Continuation et fin du règne de Louis XIV.

PLANCHES I, II ET III.

CXXVII [1617]. CALCVLI · TERRITORY · IPRENSIS. Les armes de la châtellenie d'Ypres, dans un écu en cartouche. A l'exergue : 1700.

ALPH. VANDEN PEEREBOOM, *Numismatique yproise*, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1876, p. 466, et pl. O, fig. 1 et 2.

Les jetons à la frappe desquels ce coin a servi étaient à l'effigie de Louis XIV, légende LUDO-

(1) *Voir* la *Revue belge de numismatique*, années 1887, p. 1; 1890, p. 353; 1891, p. 25.

VICUS · MAGNUS · REX. D'après les recherches du regretté M. A. Vanden Peereboom, l'effigie aurait présenté deux variétés, dont les coins sont signés, l'un comme l'autre, des initiales T et B, en monogramme, qui sont celles du graveur Thomas Bernard.

CXXVIII [1609]. AD · REGIS · NUTUM · OTIA · PELLUNT. Une ruche et des abeilles avec leur roi, le tout dans un parterre. A l'exergue : MONNOYE · DE · LILLE.

Ce coin, non daté, mais classé dans l'Inventaire parmi ceux de 1700, s'accouplait à cet autre, qu'on ne trouverait plus :

LABORIS · FRUCTUS · IMMUNITAS. Le roi de France, sur son trône. A ses pieds la Monnaie, sous la figure d'une femme qu'il semble engager du geste à se relever. A l'exergue, les lettres A · A · A · F · F., empruntées à l'archéologie romaine (1).

Ed. Van Hende, *Numismatique lilloise*, nº 451.

CXXIX [1595]. LABOR · ALITIS · AVFERT. Le coq de France, perché sur un arbre, gardant la Toison d'or, symbole de l'Espagne, qu'il défend contre le léopard d'Angleterre et le lion des Provinces-Unies. A l'exergue, un fleuron.

Pl. I, fig. 22.

(1) On sait qu'elles s'appliquaient aux *viri monetales*, et qu'elles étaient l'abréviation de *Auro, argento, ære, flando, feriundo*.

[1596], [1597], [1598]. Même sujet. Sur l'un de ces trois derniers coins, l'exergue est entièrement vide.

Dans l'Inventaire de 1830, les coins [1595] à [1598] sont classés parmi ceux de 1700.

Par l'examen des jetons échappés aux ravages du temps, on voit que presque tous ceux qui nous restent, à la devise LABOR ALITIS AVFERT, sont, pour le côté opposé, à l'effigie de Louis XIV. Nous en possédons quatre exemplaires, dont trois en cuivre, tous quatre de frappe ancienne, bien certainement, et chacun d'eux, pour ce qui concerne la tête royale, est sorti d'un coin différent. Trois de ces coins sont à la légende LVDOVICVS MAGNVS REX; un d'eux n'est pas signé; un autre est de Roettiers (R.); le troisième est de Thomas Bernard (T. B.). Sur le quatrième exemplaire, qui porte encore la signature R., de Roettiers (1), la tête royale est entourée de la légende LVDOVICVS · MAGNVS · REX · CHRISTIANISS. En outre, ce dernier exemplaire est en argent, ce qui semble témoigner d'une certaine vogue pour le type, quand il s'agit de jetons banaux comme au cas présent. On peut dire, en effet, d'une manière générale, que les jetons banaux en argent, du règne de Louis XIV, sont, relativement, beaucoup plus rares que les jetons de ce métal frappés durant le même règne, et

(1) C'est celui dessiné sur nos planches.

d'année en année, pour les services administratifs, jetons dont la masse dépassait, en quantités considérables, les besoins des personnes pour l'usage desquelles ils étaient plus particulièrement frappés, ce qui les faisait se répandre de tous côtés dans le public aisé, au préjudice de la vente des jetons banaux.

D'après les indications de l'Inventaire de 1830, il se pourrait qu'on rencontrât des jetons sur lesquels l'un ou l'autre des coins [1595] à [1598], qui, à part quelques variétés d'ornements, sont tous semblables, pour ainsi dire, se trouverait associé au suivant :

[1594]. PREMIER · CORPS · DES · MARCHANDS · DE · PARIS. Vaisseau flottant, toutes voiles déployées, et surmonté d'un œil.

Nous ne pouvons pas, toutefois, nous dispenser de formuler quelque doute sur ce point. Van Loon, il est vrai, a publié (1) un jeton dont l'un des côtés est conforme à la description du coin [1594], mais l'autre côté est ainsi :

LABOR ALITIS AVFERT. Le coq, comme on l'a vu plus haut, défendant la Toison d'or contre un léopard et un lion. A l'exergue : PAIGNON, 1700.

Le coin qui a servi à frapper ce revers est le seul jusqu'ici, devons-nous dire, que nous voyions avec certitude, par le dessin qu'a donné Van Loon,

(1) T. IV, p. 315.

avoir été apparié, sur un même jeton, avec le coin [1594]; mais on ignore ce qu'il est devenu, et l'on n'en trouve pas de trace au Musée monétaire.

Nous ajouterons que c'est par erreur que Van Loon a pensé que le nom de « *Paignon* », placé à l'exergue avec la date 1700, était celui d'un prévôt des Marchands de Paris. Mais les Paignon, à cette époque, marquaient déjà dans le grand commerce de la draperie, où ils se sont depuis illustrés; et le « *Premier corps des Marchands de Paris* » était précisément le corps des marchands drapiers. Le pouvoir municipal l'avait autorisé, par lettres du 27 juin 1629, à porter pour armoiries « *un navire d'argent à bannière de France, flottant, un œil en chef, lesdites armoiries en champ d'azur.* » (1).

Les jetons compris ici sous le n° CXXIX sont les premiers que nous rencontrons de ceux qui se rapportent aux événements de la *Succession d'Espagne*. Nous n'avons pas à recommencer, à propos de ces événements, une histoire qu'on trouvera dans l'œuvre de Van Loon, avec beaucoup plus de détails que nous ne pourrions en donner dans ce mémoire. Nous rappellerons, néanmoins, que la guerre qui devait bientôt en résulter, « la plus juste de toutes celles du règne de Louis XIV » (2),

(1) Sauval, *Antiquités de la ville de Paris*, t. III, aux Preuves, p. 19.

(2) Le président Hénault

en a été en même temps la plus malheureuse.

A défaut de mieux, durant cette ère de calamité, les jetons français, et surtout les jetons des services administratifs, manifestèrent bien souvent, dans leurs devises, des idées d'espoir qui n'étaient pas sans se traduire parfois en menaces, situation que nous verrons se prolonger, non sans mélange d'événements heureux, jusqu'à l'époque où les traités de 1713 et de 1714 rendirent enfin la paix à l'Europe. Cela nous conduira jusqu'à la fin du grand règne.

Il nous reste à placer deux observations applicables aux descriptions que nous aurons encore à faire jusque-là :

Nous ne répéterons pas à quel sujet telle ou telle devise fait allusion, quand cette allusion a trait, d'une manière générale, à l'état de guerre dans lequel on s'est trouvé, aux Pays-Bas, comme en permanence, de 1701 à 1713.

En second lieu, et quant à ce qui concerne ceux de nos jetons qui ont paru avec l'effigie de Louis XIV, légende LUDOVICUS MAGNUS REX, il suffira bien, pour que l'on puisse se reconnaître en ce sujet, que nous les indiquions ici dans leur ensemble, au lieu de le faire successivement, à mesure de la description de chaque numéro. Nous éviterons ainsi de fastidieuses répétitions. Les numéros dont il s'agit sont les suivants : CXXXII, CXXXVI, CXXXIX, CXL à

CXLIV, CXLVI à CXLVIII, CLIV, CLVI, CLX à CLXII.

CXXX [1620]. GALLIS · HISPANIA · REGNUM. L'Espagne, personnifiée, présentant le sceptre et la couronne du royaume au duc d'Anjou, le futur Philippe V. A l'exergue, l'*Agnus Dei,* dans un cercle oblong, accosté de la date 17—00 (1).

Pour revers, le suivant :

[1673]. HISPANIS · GALLIA · REGEM. La France, personnifiée, présentant Philippe V aux Espagnols. Même exergue qu'au n° [1620], sauf la date, qui est 17—01.

VAN LOON, t. IV, p. 325. – C. PICQUÉ, *Description du Cabinet de Coster,* n° 629.

CXXXI [1663] et [1664]. DISSOLVET · ET · ISTAM. Le soleil, au-dessus de nuages d'où partent des éclats de foudre. A l'exergue : 1701.

Revers du coin suivant :

[1665]. COMITIA · BVRGVNDIÆ. Armes du duché de Bourgogne.

ROSSIGNOL, *Les libertés de la Bourgogne,* etc., p. 196; FONTENAY, *Manuel.* p. 300.

Ce fut en 1701 « que se forma la grande alliance

(1) D'après l'Inventaire de 1830, l'*Agnus Dei* représenterait ici les armes de Rouen. Nous devons faire remarquer qu'il y manquerait le *chef de France.* L'*Agnus Dei* figure d'ailleurs parmi les meubles héraldiques de l'écu de plusieurs villes, et notamment de Toulouse.

contre la France (1) », au sujet de la succession d'Espagne. Le jeton des États de Bourgogne ne met pas en doute que la fortune de Louis XIV saura bien dissiper les nuages résultant de cette situation.

CXXXII [1695]. CUSTODIT · ET · ARCET. La Toison d'or défendue par le dragon préposé à sa garde. A l'exergue : ARTILLERIE, 1702.

A frapper avec cette effigie :

LOUIS AUG. DE BOURBON DUC DU MAYNE G^D M^E DE L'ART^RIE. Buste du duc du Maine, tourné à droite.

Pl. I, fig. 23.

Ce jeton du service de l'Artillerie se frappait à l'effigie de Louis XIV, en même temps qu'à celle du duc du Maine. Nous en avons sous les yeux des exemplaires anciens, à l'une ou à l'autre effigie, indifféremment.

Le même fait du remplacement de l'effigie du duc du Maine par celle de Louis XIV, sur une partie des jetons de l'Artillerie paraît s'être reproduit annuellement jusqu'à la fin du règne.

CXXXIII [1698]. URGET · IUVENTAS · ET · PATRIUS · VIGOR. Un lion fier dans sa marche. A l'exergue : 1702.

Revers du coin suivant :

[1699]. PHILIPPUS V · D · G · HISPAN ·

(1) Le président HÉNAULT.

ET · IND · REX. Buste nu de Philippe V, tourné à droite. Au dessous, la signature, en initiales, H · R · F, du graveur Jérôme (*Hieronymus*) Roussel.

[1700]. Même buste.

Revue belge de numismatique, 1866, p. 97, et pl. IX, fig. 6 ; article de M. C. Picqué.

CXXXIV [1703]. NOVO AUSPICE TUTA. Un héros, l'épée à la main, enlevant la Toison d'or, à l'exemple de Jason. A l'exergue : 1702.

A frapper avec le même buste de Philippe V qu'à l'article précédent.

Revue belge de numismatique, 1861, p. 150, et pl. XIII, n° 3723 ; article de M. C. Picqué.

CXXXV [1711]. NIL LABOR UBI GLORIA. Hercule appuyé sur sa massue. A l'exergue : 1702.

Même droit qu'aux deux articles précédents.

Rev. belge de numismatique, 1861, même page et même planche, n° 3724.

CXXXV^bis [1705]. TOTI NASCITUR ORBI. Le soleil, au-dessus du globe de la terre. A l'exergue : 1702.

Même droit, à l'effigie de Philippe V, que pour les articles CXXXIII à CXXXV précédents.

Il est bon de constater une fois de plus que les jetons CXXXIII à CXXXV^bis sont de coin fran-

çais. Il en est de même de quelques jetons à l'effigie de la femme de Philippe V, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, portés à l'Inventaire de 1830 sous les n°s 1701, 1702 et 1706, dont un a été publié par M. C. Picqué (1), mais que nous n'avions pas de sujet de comprendre dans notre liste.

CXXXVI [1756]. NEC · CRESCERE · PROFUIT. Hercule assommant l'Hydre. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GUERRES. 1704.

CXXXVII [1757]. TERRET · HIANTES. Hercule accablant de coups, avec sa massue, le chien Cerbère. A l'exergue : MARINE, 1704.

Mercure galant, janvier 1704.

A frapper à cette effigie :

L · ALEXA · DE BOURBON C · DE TOULOUZE ADMIRAL DE F^CE^. Buste du comte de Toulouse tourné à droite.

CXXXVIII [1815]. Armes du comté d'Artois, dans un écu de forme ovale, avec les attributs des trois Ordres, placés en cimier dans la couronne de l'écu.

A frapper avec cette effigie :

REGI · PROAVO · Tête de Louis XIV, tournée à droite. Au-dessous, la date : 1705.

Revue belge de numismatique, 1863, pl. II, fig. 7, article de L. DESCHAMPS DE PAS.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1866, pl. IX, fig. 7.

Ce jeton est le plus ancien de ceux frappés pour les États de la province d'Artois, depuis que cette province appartenait à la France.

Le coin [1815] a encore été utilisé dans les premiers temps du règne de Louis XV pour la frappe de jetons des États d'Artois à l'effigie de ce dernier souverain.

CXXXIX [1859]. TERRITAT ET LÆSUS. Un sanglier blessé d'une flèche. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES. 1707.

Mercure galant, janvier 1707.

Nous ne noterons ici que pour mémoire, attendu qu'il n'en existe aucune trace à l'Inventaire de 1830, le jeton des États de Namur, célébrant la naissance, en 1707, du prince des Asturies, fils du roi d'Espagne Philippe V. On sait déjà, par les remarques de l'éminent conservateur des collections numismatiques de l'État belge, qui l'a publié, que ce jeton a été frappé aux balanciers du Louvre, mais que les coins ne s'en retrouvent plus aujourd'hui (1).

CXL [1997]. ME CUSTODE TUTUM. Un coq, symbolisant la France, perché sur un tronc d'arbre, avec la Toison d'or, allusion à la succession d'Espagne, qu'il défend contre le lion des Provinces-Unies, le léopard d'Angleterre et l'aigle de l'Empire. L'exergue est occupé par un ornement

(1) *Revue belge de numismatique*, années 1861, p. 151, et 1866, p. 99.

en forme de console. Pas de date ; mais le coin est classé parmi ceux de 1710.

Il résulte de l'examen d'anciens exemplaires que ce jeton banal se frappait à l'effigie de Louis XIV, coin de Jérôme Roussel, signé des lettres H · R · F.

Pl. I, fig. 24.

Sur d'autres exemplaires, également du temps, le coin à l'effigie du roi est de Thomas Bernard, et signé des lettres T B, en monogramme (1).

D'après l'Inventaire de 1830, le coin CXL [1997] aurait en outre été utilisé pour la frappe d'une sorte de méreau dont la destination n'est pas clairement exprimée. On lisait, paraît-il, sur le côté opposé au nôtre, cette inscription : DEMI MUID DE BOULANGER, 1710. Il est noté dans l'Inventaire que ce dernier coin ne se retrouve plus.

CXLI [2035]. ARTE ATQUE METALLO. Vulcain forgeant des armes. A l'exergue : TRESOR ROYAL, 1712.

Van Loon, t. V, p. 176.

CXLII [2039]. MORTALEM ERIPUIT FORMAM. Daphné changée en laurier. A l'exergue : PARTIES CASUELLES, 1712.

Van Loon, t. V, p. 205.

Nonobstant les appréciations de Van Loon, nous doutons que ce jeton ait le moindre rapport

(1) Nous possédons le jeton dans les deux états, en exemplaires anciens.

avec les événements politiques du temps. Sa devise fait allusion, avec tant d'autres du service des Parties casuelles, au privilège de réversion d'offices, par survivance, qu'assuraient aux tributaires de cette caisse les versements qu'ils avaient à y faire. *Voir* plus haut, à notre n° XX [376].

CXLIII [2045]. ORBEM PACARE LABORAT. Hercule parcourant le monde, la massue sur l'épaule. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1712.

VAN LOON, t. V, p. 207.

CXLIV [2046]. BELLO PACIQVE. Neptune, sur son char, parcourant les mers avec fierté. A l'exergue : MARINE, 1712.

[2047]. Même sujet.

Ces deux coins étaient à frapper avec le suivant :

[2048]. L · ALEX · DE BOURBON C · DE TOULOUZE ADMIRAL DE F^CE^. Buste du comte de Toulouse, tourné à droite.

VAN LOON, t. V, p. 175.

Sur d'autres exemplaires de ce jeton de la Marine, également du temps, le coin à l'effigie du comte de Toulouse est remplacé par un coin à l'effigie du roi. Van Loon, à l'endroit cité, a donné la représentation du jeton dans ses deux états.

CXLV [2049]. ETIAM TRANQUILLA TIMETUR. Méduse au repos, à l'entrée d'une caverne

sur le bord de la mer. A l'exergue : GALERES, 1712.

Revers du coin suivant :

[2050]. LOUIS DUC DE VENDOSME GENERAL DES GALERES. Armes du duc de Vendôme, avec les attributs de ses hautes fonctions, et entourées, en outre, des colliers des Ordres du roi.

VAN LOON, t. V, p. 177, n° 2 (1).

Il existe aussi de ce jeton, en frappe ancienne, des exemplaires de deux sortes. La différence consiste en ce que, sur certains exemplaires, le côté aux armes du duc de Vendôme est remplacé par l'effigie de Louis XIV. (VAN LOON, *loc. cit.*, n° 1.)

CXLVI [2035]. ARTE ATQUE METALLO. Vulcain forgeant un bouclier. A l'exergue : TRESOR ROYAL. 1712.

VAN LOON, t. V, p. 176.

[2036] à [2038]. Même sujet.

CXLVII [2086]. DANT STRAGEM QUACUMQUE RUUNT. Deux éléphants chargés chacun d'une tour, et renversant ce qu'ils rencontrent sur leur passage. A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES. 1713.

VAN LOON, t. V, p 221 (2).

(1) Ce jeton a été publié de nouveau par M. J. Chautard, dans un mémoire intitulé *Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon*, Vendôme, 1882, pl. II, fig. 20.

(2) Ce jeton se trouve publié également dans l'ouvrage de L. DAN-

[2087] et [2088]. Même sujet.

CXLVIII [2089]. LONGUM HAUD LÆTABITUR HOSTIS. Déjanire enlevée par le centaure Nessus, qu'Hercule, dans le lointain, et l'arc à la main, se prépare à transpercer. A l'exergue : EXTRAORD^RE DES GUERRES. 1713.

VAN LOON, t. V, p. 216.

[2090] et [2091]. Même sujet.

CXLIX [2092]. RECREAT SPES LÆTA SERENI. Des tritons, sonnant de leur conque, parcourent la mer pour achever de la calmer. A l'exergue : MARINE, 1713.

A frapper avec le coin [2095], à l'effigie du comte de Toulouse, comme nous l'avons vue à l'article CXLIV.

VAN LOON, t. V, p. 225.

[2093] et [2094]. Même sujet qu'au n° [2092].

Le jeton de la Marine pour 1713 existe aussi, en rappe ancienne, avec l'effigie de Louis XIV.

L'Inventaire de 1830 constate que les coins à la devise RECREAT SPES, etc., 1713, ont servi en outre à frapper des jetons « avec les armes de Pontchartrain ». Ces armes, qu'on aurait plus exactement dites de Phelipeaux, étaient : *d'azur, semé de quintefeuilles d'or, au franc quartier d'hermine* ». Le secrétaire d'État au département de la

COISNE et A. DELANNOY, intitulé : *Monnaies, médailles et jetons pour servir à l'histoire de Douai*, etc.; Douai, 1836, pl. XV, fig. 2.

Marine était alors Jérôme Phelipeaux, comte de Pontchartrain, commandeur des Ordres du roi, fils du chancelier de France (1). Nous retrouverons encore la mention de ses armoiries au n° CLVII.

CXLIX^bis [2096]. ET ADHUC EXORATUR PELAGO NUMEN. La déesse des mers sort du fond des eaux, accompagnée de nymphes. Plus loin, Neptune vient au-devant d'elle. On saisit aisément que, dans cette allégorie, la déesse des mers est la reine d'Angleterre, et Neptune le roi de France. A l'exergue : GALERES, 1713.

[2097]. Même sujet.

A frapper avec le coin suivant :

[2098]. LE M^AL DE TESSÉ G^D DESPAGNE G^AL DES GALLERES DE FRANCE. Armes du maréchal de Tessé, avec ses attributs, comme maréchal de France et comme général des Galères.

VAN LOON, t. V, p. 215.

Le même jeton quant au revers, mais avec l'effigie de Louis XIV, remplaçant, au droit, les armes du maréchal de Tessé, est reproduit également par Van Loon.

CL [2102]. RATIO ULTIMA PACIS. Deux canons pointés contre un camp retranché, avec son nom y inscrit : DENAIN. A l'exergue : ARTILLERIE, 1713.

(1) Le P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. IX, p. 317, et t. VI, p. 586.

A frapper avec le coin suivant :

[2103]. LOUIS AUG. DE BOURBON, etc. Buste du duc du Maine, grand-maître de l'Artillerie.

VAN LOON, t. V, p. 217.

Encore un jeton qui a été frappé également à l'effigie du roi, comme on peut le voir dans l'œuvre de Van Loon, à la page citée.

C'était bien le moins, d'ailleurs, pour ce qui est du type du revers, que le premier des jetons de l'Artillerie qui suivit la bataille de Denain rappelât un succès qui avait changé de face les affaires de la France.

CLI [2079]. SUA CUIQUE MINISTRAT. Vulcain occupé, avec deux cyclopes, à forger un caducée. A l'exergue : TRESOR ROYAL, 1713.

VAN LOON, t. V, p. 224.

[2080] et [2081]. Même sujet.

CLII [2104]. NOS ARAM IUSTITIÆ PARAMUS. La Justice assise. A l'exergue : PROCVREVRS DE LA COUR.

Pour revers le suivant :

[2107]. IUSTITIA ET PAX OSCULATÆ SUNT. La Justice et la Paix se donnant la main. A l'exergue : 1713.

Pl. I, fig. 25.

Ce jeton des procureurs en la Cour du Parlement,

à Paris, fait allusion, par son revers, aux traités de paix signés à Utrecht en 1713.

CLIII [2111] TOVIOVRS BRILLANT EN PVBLIS (1). Une pièce de feu d'artifice représentant un arc de triomphe à deux portiques. A l'exergue : POVR LA PAIX.

Pl. I, fig. 26.

C'est bien de la paix d'Utrecht qu'il s'agit ici.

Il résulte, d'autre part, d'une note portée à l'Inventaire de 1830, que, sur le second coin, maintenant perdu, qui servait, avec notre n° CLIII [2111], à la frappe d'un jeton destiné à la chambre de commerce de La Rochelle, on voyait un vaisseau, au pavillon de France, voguant en pleine mer, accompagné de la légende : INFATIGABLE DANS SON COMMERCE (2). A l'exergue : LA ROCHELLE, 1713. Il existe encore de ce même jeton, dans plusieurs cabinets, d'anciens exemplaires en argent. C'est à l'obligeance de M. Feuardent que nous devons d'avoir pu donner le dessin complet de la pièce sur nos planches, où nous renvoyions à l'instant, fig. 26.

CLIV [2128]. UNI SERVAVIT AMOREM. Un pied d'hélianthe ou tournesol, à la fleur tournée

(1) On lit bien, sur notre coin, PVBLIS, au lieu de PVBLIC.

(2) Sur des exemplaires du temps, le dernier mot est écrit : COMMERSE. Décidément, ce jeton, à en juger par les incorrections des légendes et par la vulgarité des devises, ne me paraît pas avoir été l'œuvre de bien grands lettrés.

du côté du soleil, qui la réchauffe de ses rayons. A l'exergue : LES ESTATS DE LILLE, 1713.

VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, n° 456.

La ville et la châtellenie de Lille venaient d'être rendues à la France en vertu des traités d'Utrecht.

CLV [2130). CUM ANGL · BAT · SAB · PRUSS · ET LUSIT. Dans une couronne de laurier, l'inscription PACE INITA 1713, dont les termes s'harmonisent avec ceux de la légende, pour ne former qu'une seule phrase : *Cum Anglis, Batavis, Sabaudis, Prussicis et Lusitanis, pace initâ* 1713.

Revers du coin suivant :

LUDOVICUS MAGNUS REX. Tête de Louis XIV. Au-dessous, et en exergue : COMITIA OCCITANIÆ, 1714.

VAN LOON, t. V, p. 231.

Jeton des États du Languedoc.

Dans l'Inventaire de 1830, on suppose que le coin n° [2130] s'appariait avec le n° [2129], que nous trouverons plus loin, à l'article CLXIII. Il pourrait bien y avoir là quelque confusion. En tout cas, le jeton régulier est bien celui des États du Languedoc dont Van Loon nous a conservé la figure.

CLVI [2144]. UTRAQUE TRIUMPHAT. Minerve tenant d'une main une pique ornée de cou-

ronnes murales, et, de l'autre, un rameau d'olivier. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1714.

[2145). Même sujet.

Cabinet de Coster, n° 680.

Non seulement ces coins ont marqué les jetons habituels à l'effigie du roi, mais on voit par l'Inventaire qu'ils ont servi, en outre, avec celui-ci :

[2161]. L'inscription suivante, occupant tout le champ : DANIEL FRANCOIS VOYSIN, CHANCELIER DE FRANCE ET SECRETAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE, 1714.

CLVII [2146]. PRÆSTAT COMPONERE FLUCTUS. Neptune sur son char, calmant la tempête. A l'exergue : MARINE, 1714.

[2147]. Même sujet.

Ces deux numéros servaient de revers au coin suivant :

[2148]. A · ALEXA · DE BOURBON, *etc.* Buste du comte de Toulouse, amiral de France.

VAN LOON, t. V, p. 236.

Sur certains exemplaires de ce jeton de la Marine, dont il n'est pas difficile de voir que la devise est une allusion à la paix d'Utrecht, l'effigie du comte de Toulouse est remplacée par celle du roi. (*Cabinet de Coster,* n° 675.) Le coin de la Marine pour 1714 a été utilisé, en outre, comme l'avait été celui de 1713, à la frappe d'un jeton spécial au

service du secrétaire d'Etat de la même administration, Jérôme Phelipeaux, comte de Pontchartrain, dont les armes figurent sur ce jeton. La preuve en est dans l'exemplaire de frappe ancienne et à fleur de coin, conservé dans nos cartons, et dont nous donnons la gravure sur notre planche II, fig. 27. *Voir,* pour les armoiries, à l'article CXLIX ci-dessus, où nous avons fait remarquer que Jérôme Phelipeaux était commandeur des Ordres du roi, dont les colliers ornent son blason.

CLVIII [2155]. SUBDITIS CLEMENS. Un lion au repos. Il est couronné. A l'exergue : 1714.

Se frappait avec le coin ci-après, rappelé dans l'Inventaire, mais non catalogué, ce qui donne lieu de croire qu'il n'a pas été conservé :

JOS · CLEM · ARCH · COL · S · R · I · ARCHICAM · ET ELECT · DUX BAU. Buste de l'archevêque de Cologne, Joseph-Clément de Bavière, rétabli par les traités dans ses droits, dont ses sujets avaient aidé à le dépouiller (1).

Cabinet de Coster, n° 681.

Il n'est pas sans intérêt de constater que le jeton dont il s'agit a dû, tout au moins pour certains exemplaires, être frappé à Paris, ce sur quoi ne

(1) L'Inventaire ne fait pas mention de la signature H. B, sous le buste de l'archevêque, que présentent d'ordinaire les exemplaires du jeton en frappe ancienne. Nous n'avons pas cru pouvoir la rétablir d'office dans notre description, sans avoir eu l'occasion de vérifier ce qu'il en est, sur le coin appartenant au Musée monétaire.

peut guère laisser de doute la présence du coin [2155] parmi ceux que le Musée monétaire possède encore aujourd'hui.

CLIX [2162] IUSTUM RECTUMQUE TUETUR. La Justice debout, tenant une balance et un glaive.

Revers du coin suivant :

[2163]. S · P · DU CHAMBGE CH · S · DE LIESSART P · PRES · D · B · D · F · DE FLANDRES. Les armes du magistrat.

VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, n° 412.

Le Bureau des Finances de Flandre, dont Simon-Pierre du Chambge était premier président, siégeait à Lille.

Le jeton n'est pas daté; mais les coins en sont portés à l'Inventaire entre ceux de 1714 et ceux de 1715.

Un second coin au nom et aux armes de S.-P. du Chambge, comme le n° [2163], est inscrit dans les suppléments de l'Inventaire afférents à 1847, règne de Louis XIV, article 4.

CLX [2164]. EA CURA QUIETUM SOLLICITAT. Hercule assis, se reposant sur sa massue et tenant une corne d'abondance, dans laquelle deux nymphes puisent des richesses, fruits de la paix. A l'exergue : TRESOR ROYAL, 1715.

Cabinet de Coster, n° 685.

CLXI [2167]. HAUD EXARMATA QUIESCIT. Pallas, assise au pied d'un olivier, symbole de la paix, le bras droit posé sur son bouclier. A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES, 1715.

Cabinet de Coster, nº 684.

On trouve, de ce jeton, des exemplaires anciens à l'effigie de Louis XV enfant, frappés, par conséquent, postérieurement au 1er septembre 1715, date de son avènement à la couronne, ce qui les exclut de la série des jetons d'étrennes annuelles, à laquelle se rapportent, au contraire, ceux à l'effigie de Louis XIV.

CLXII [2168] CONSOCIARE AMAT. La Justice et Pallas, debout, se donnant la main. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1715.

CLXIII [2129]. NECTIT ET FIRMAT. Deux couronnes radiées, suspendues aux branches d'un olivier. A l'exergue : PAX TRAIECTENSIS.

Revers du coin suivant :

IOANNES V · D · G · PORTUGALIÆ REX. Buste du roi de Portugal, Jean V. Au-dessous, la date : MDCCXV.

VAN LOON, t. V, p. 258.

La paix entre l'Espagne et le Portugal ne fut définitivement conclue, à Utrecht, qu'en 1715, date que porte le jeton.

Sur un second exemplaire du coin à l'effigie de Jean V, il n'y a pas de date au-dessous du buste du roi.

Les trois coins dont il s'agit ici reposent bien dans les galeries du Musée monétaire, mais nous n'avons pu donner de numéro à ceux sur lesquels se trouve l'effigie de Jean V, parce qu'ils avaient été classés, par erreur, dans l'Inventaire de 1830, parmi ceux du règne de Louis XV.

Nous croyons que c'est également par erreur que le coin à la légende NECTIT ET FIRMAT, qui n'est pas daté, a été classé dans le même Inventaire parmi ceux de 1713, attendu qu'il nous paraît avoir été fait bien spécialement pour le jeton de Jean V, tel que Van Loon l'a publié et ne pouvoir être, par conséquent, antérieur à 1715. Nous possédons, du jeton de Jean V, un exemplaire en frappe ancienne, conforme de tout point, et notamment pour la date, au dessin donné par Van Loon.

CLXIV [2187]. VNDE MINVS RERIS. Un olivier, chargé de fruits, poussant à travers une cuirasse. A l'exergue : PAX · LVS · HISP. (*Paix entre le Portugal et l'Espagne*), 1715.

Revers du coin suivant, qui ne se trouve plus :

LVDOVICVS DA CAMARA COMES DE RIBEYRA. Les armes du comte de Ribeyra, ambassadeur de Portugal, dont l'entrée à Paris eut lieu, comme le rapporte Van Loon, ainsi que Larrey, le 18 août 1715, occasion pour laquelle le jeton aurait été frappé.

VAN LOON, t. V, p. 258, nº 2.

Deuxième partie de l'inventaire de 1830. Règne de Louis XV.

CLXV [47]. UT REGAT HINC REGITUR. Sur un piédestal aux armes de la ville de Lille, une boussole dont l'aiguille se tourne vers l'étoile du Nord. Derrière le piédestal, la mer sillonnée de vaisseaux; sur le rivage, des ballots de marchandises. A l'exergue : CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VILLE DE LISLE.

Ce coin n'est pas daté; mais il est classé, dans l'Inventaire, parmi ceux de 1717.

[48]. Même sujet.

VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, nos 491 et suivants.

Les coins [47] et [48] et d'autres semblables ont été utilisés pour la frappe des jetons de la Chambre de commerce de Lille, à partir de 1717 jusqu'à la fin du règne de Louis XV, et encore durant le règne de Louis XVI. On peut voir dans l'ouvrage de M. Van Hende, nos 491 à 500, et rien qu'en ce qui concerne ce même jeton, jusqu'à dix variétés de tête pour le règne de Louis XV, et quatre variétés, nos 501 à 504, pour celui de Louis XVI.

CLXVI [146]. COMITIA ARTESIÆ. Les armes du comté d'Artois, dans un écu de forme évasée, accompagnées des attributs des trois ordres. Le lion et le lévrier, supports de cet écu, au lieu

d'être debout, comme à l'article CXXXVIII, sont couchés.

Revue belge de numismatique, 1863, pl. III ; revers des fig. 13 à 15.

Ce coin, non daté, qui fut employé à la frappe de jetons des États d'Artois, est classé, dans l'Inventaire, parmi ceux de 1721 ; mais il y a là incontestablement une erreur. A en juger par les effigies de Louis XV à différents âges représentées au droit des mêmes jetons en frappe ancienne, ce ne pourrait être que peu avant 1749 que l'on aurait commencé à faire usage des coins sur lesquels les armes d'Artois sont, comme ici, figurées dans un écusson de forme évasée.

CLXVIII [174]. CONNUBIO IUNGAM STABILI. Entourée de canons au repos, de drapeaux et de guidons, la statue de Janus, debout, sur un piédestal où sont deux écussons de forme ovale, accolés, et sommés de la couronne royale de France. Le premier est de France, laissant distinguer ses trois fleurs de lis. Le second, très compliqué, beaucoup trop compliqué pour les dimensions exiguës dans lesquelles il a été gravé, paraît bien, néanmoins, être celui d'Espagne, aux armes divisées en de nombreux quartiers. Sur la frise du piédestal, ces mots PRUD · REGIA. Au bas, la Discorde, à demi-couchée et comme abattue, tient une torche éteinte. A l'exergue : LES ETATS DE LILLE. A gauche du piédestal, sur le sol, la signature I.B., qui est celle de Jean Le Blanc.

Revers du coin suivant :

LUD · XV · REX CHRISTIANISSIMUS. Buste, tourné à droite, de Louis XV, jeune, en costume de Majesté, orné du collier de l'ordre du Saint-Esprit, et avec la couronne royale sur la tête (1).

Pl. II, fig. 28.

Ce jeton n'est pas daté ; mais, à l'Inventaire de 1830, le coin [174] est inscrit parmi ceux de 1722.

Notre confrère M. Van Hende (2) avait pensé, d'après des exemplaires qui n'étaient probablement que de médiocre conservation, que le jeton dont il est question ici se rapportait au mariage de Louis XV et de Marie Leczinska. Ce mariage

(1) Sur les exemplaires de frappe ancienne on remarque, au buste, dans la tranche du bras, la signature RÖG. En outre, le nom du roi, LUDOVICUS, est donné en entier dans la légende. (Collection Feuardent ; deux exemplaires à fleur de coin, dont un en argent, et l'autre en cuivre rouge.) — Sur les exemplaires de frappe moderne, le coin à l'effigie, refait au moyen, sans doute, de l'ancien poinçon, ne porte pas de signature, et, comme nous l'avons vu plus haut, le nom du roi, dans la légende, est en abrégé. — Rög était un artiste danois, ou norvégien ; son nom dans les comptes des dépenses de la couronne, en France, est le plus souvent écrit *Ruck* et *Reug*. *Voir* dans la *Revue numismatique française*, année 1891, pp. 342 et 347, les remarques faites au sujet de cet artiste par M. J.-J. Guiffey.

(2) *Numismatique lilloise*, p. 173, n° 457. En réalité, on ne voit bien catégoriquement, dans la description donnée par M. Van Hende, qu'elle se rapporte au mariage de Louis XV et de Marie Leczinska que parce qu'il y est dit que les armes figurant sur le devant du piédestal seraient celles du roi et de la *reine*, qualité qui, dans ces temps-là, n'a pu appartenir qu'à Marie Leczinska, absolument.

n'eut lieu qu'en 1725, et nous avons vu que le coin [174] est de ceux classés à l'an 1722. La pièce se rapporte à un tout autre fait : nous voulons dire au mariage dont le Régent avait conçu, dès 1721, le projet entre Louis XV et la cousine germaine du jeune monarque, l'infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V. En 1722, cette princesse, qui était une enfant, fut envoyée en France pour y être élevée, en attendant l'union. Après la mort du duc d'Orléans, l'ancien Régent, arrivée le 2 décembre 1723, Louis XV étant encore dans sa quatorzième année, et Marie-Anne-Victoire ayant « huit ans et un mois et demi moins que Sa Majesté », la grande disparité d'âge et la raison d'État permirent de rompre le mariage en projet. « L'Infante partit de Versailles le 5 avril 1725; on la conduisit honorablement sur la frontière, et on la remit, le 17 mai, suivant les formalités convenables, entre les mains des personnes envoyées par le roi son père pour la recevoir (1). »

Ainsi vit-on échouer la singulière combinaison dont nous n'avons pas à nous occuper davantage (2); mais ce ne fut pas sans une certaine

(1) Le P. Anselme, t. I, p. 182.

(2) Nous devons pourtant ajouter que le jeton des États de Lille n'est pas le seul qui rappelle le premier projet d'un mariage de Louis XV. Il en existe un autre beaucoup plus explicite, et dont on peut voir encore les coins dans les galeries du Musée monétaire. En voici la description :

LUD · XV · FR · NAV · REX · M · A · VICT · HISP · INF ·

aigreur du côté de l'Espagne, comme on le peut bien penser.

CLXVIII [220]. DOMAINES ET BOIS DE FLANDRES. Une forêt. A l'exergue : 1724.

[221]. Même sujet.

Le jeton se frappait à l'effigie de Louis XV, buste habillé, tourné à droite; légende, LVD · XV · REX CHRISTIANISS.

CLXIX [226]. DOMAINES ET BOIS DU HAINAULT. Une forêt. A l'exergue : 1724.

Même effigie qu'à l'article CLXVIII.

CLXX [227]. DVLCIVs. VIVIMVs. Une représentation de la ville de Cambrai, ceinte de ses tours et de ses murs. A l'exergue : LES ESTATS DE CAMBRAY.

Bustes en regard du roi et de la jeune infante, Marie-Anne-Victoire. A l'exergue : LUDOVICI MAGNI PRONEPOTES. Ce coin porte en signature, sur la tranche du bras du roi, les initiales I·B., du graveur Jean Le Blanc.

Revers : IN PUBLICA COMMODA CRESCENT. Un cep de vigne poussant au pied et sous la protection d'un arbre encore jeune, mais vigoureux et de belle venue. A l'exergue : 1721. — (Collection Feuardent: deux exemplaires du temps, dont un en argent et l'autre en cuivre rouge.)

Nous ne nous occuperons pas ici des deux médailles, datées de 1721 et de 1722, à la double effigie de Louis XV et de l'infante Marie-Anne-Victoire. Ces médailles sont de celles que l'on peut encore aujourd'hui se procurer en frappe moderne à l'Hôtel des monnaies, et la description en est donnée dans le *Catalogue des coins*, etc., imprimé en 1833, chapitre du règne de Louis XV, articles 31 et 33.

A frapper avec l'effigie de Louis XV.

Revue belge de numismatique, 1886, art. de V. Delattre, pp. 325 et 326, et pl. XIII, fig. 2 à 4.

Le coin [227] n'est pas daté, mais il est compris, dans l'Inventaire, parmi ceux de 1724. Sur les exemplaires anciens que M. Delattre a pu rencontrer de ce jeton des États de Cambrai, pour le règne de Louis XV, l'effigie varie jusqu'à trois fois; toujours, d'ailleurs, le roi est représenté jeune, et avec cette légende : LUD · XV · D · G · FR · ET NAV · REX. Des exemplaires plus anciens sont à l'effigie de Louis XIV.

Comme l'a fait remarquer Van Loon, t. III, p. 237, le chronogramme DVLCIVs. VIVIMVs, qui exprime la date de 1678 sur certaines médailles de Louis XIV, y indique l'année dans laquelle la ville de Cambrai se trouva réunie à la France, en vertu des traités de Nimègue (1). Placé sur des jetons du règne de Louis XV, le même chronogramme ne peut y être que purement commémoratif.

CLXXI [447]. SECURITAS PROVINC · INSUL. La province de Lille, sous la figure d'une femme debout, avec les attributs de la Prudence et de l'Abondance, s'appuie contre un piédestal

(1) Van Loon, *loc. cit.*, a fait connaître une autre médaille où le chronogramme, ainsi établi : DVLCIVs VIVeMVs, donne le millésime 1677, année même de la prise de Cambrai.

aux armes du royaume. A l'exergue : LES ESTATS DE LILLE, 1737.

Revers d'un jeton à l'effigie de Louis XV.

VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, nos 458 à 460.

Il résulte des recherches de notre confrère qu'il a été employé à la frappe de ce jeton trois coins de tête variés, ce qui a dû être fait en différentes années.

CLXXI bis [448]. SECURITAS · PROVINC · INSUL. La province de Lille, etc. — Ce coin ne diffère bien sensiblement du précédent qu'en ce qu'il ne porte pas de date dans l'exergue.

VAN HENDE, *loc. cit.*, p. 174, no 461.

En 1744, au milieu des divisions qui affligeaient l'Europe, et dans lesquelles il était impossible que la France n'eût pas sa place, les Pays-Bas autrichiens, alors sous l'autorité de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, devinrent l'un des centres des hostilités. Louis XV et Marie-Thérèse s'étant déclaré la guerre, le roi entra dans les Pays-Bas pour se mettre à la tête de ses troupes. Il y prit plusieurs villes dont l'importance n'était pas douteuse. En quelques semaines, Menin, Ypres, Furnes et d'autres places tombèrent en son pouvoir.

Plusieurs des jetons des étrennes de 1745, émis pour les services de l'administration royale, font allusion aux faits de guerre de 1744. Ceux qui

s'étaient passés dans les Pays-Bas autrichiens avaient trop marqué pour qu'on puisse les considérer comme étant demeurés étrangers, dans l'esprit des auteurs des devises de ces mêmes jetons, aux événements qu'ils eurent à faire entrer en ligne de compte, en s'occupant de la composition de celles-ci.

Nous décrirons donc les coins sur lequels figurent les devises dont il s'agit, ce que nous étendrons, autant que notre sujet le comportera, aux années dont il nous reste encore à examiner des produits. Quant aux coins très variés, à l'effigie du roi, légende : LUD · XV · REX CHRISTIANISS., avec lesquels étaient appariés les coins aux devises, nous ne pourrions, trop souvent, les indiquer d'une manière bien certaine et autrement que par approximation, n'ayant pas, en général, sous nos yeux les jetons en exemplaires du temps. Aussi, ne pourrons-nous mieux faire que de nous borner à dire, une fois pour toutes, quels sont, des jetons qu'il nous reste à examiner, ceux qui se frappaient à la dite effigie. Ce sont, en réalité, tous les jetons qui suivent encore dans la série du règne de Louis XV, jusqu'y compris le n° CCX, et à l'exception seulement des n^os^ CCVI et CCVII. Nous ne décrirons l'effigie que dans quelques cas spéciaux et particulièrement justifiés.

CLXXII [569]. FULMINAT INVITUS. « Jupiter descendant du ciel sur un nuage enflammé, et

lançant la foudre sur une ville, qui paraît déjà toute en feu. »

Mercure de France, février 1745.

CLXXIII [568]. VITAM PRO REGE PACISCI. « Le roi des abeilles, qui, suivi de son essaim, va se placer sur la branche d'un chêne. »

Mercure de France, février 1745.

CLXXIV [572]. IRATO IOVE NILTUTUM. « La foudre, qui, tombant sur des rochers escarpés, les entrouvre et les abat. »

Mercure de France, février 1745.

CLXXV [573]. ET BELLANS COLIT ARTES. « Minerve armée, et ayant auprès d'elle divers matériaux et un édifice qui s'élève. »

Mercure de France, février 1745.

1745 fut l'année de la bataille de Fontenoy, que gagnèrent les Français, conduits par le maréchal de Saxe, Louis XV et le dauphin présents, sur les alliés de la reine de Hongrie, Anglais, Hanovriens, Hollandais. Ce fut aussi l'année de l'occupation d'une grande partie des Pays-Bas autrichiens par les forces de la France. Ces grandes opérations militaires ont dû nécessairement donner matière à plus d'une devise pour les jetons des étrennes de 1746.

En 1746, la prise de Bruxelles, de Louvain, d'Anvers, la bataille de Raucoux et généralement la campagne de Flandre, puis, en 1747, la bataille de Lawfeld, où le roi était, et la prise de Berg-op-Zoom, ainsi que du fort de Lillo et d'autres posi-

tions importantes, nous donnent la clef de bien des devises que, pour la plupart, il serait sans utilité de commenter séparément. Nous visons, en nous exprimant ainsi, les devises qui trouvèrent place encore sur les jetons annuels de 1747 et de 1748, en attendant que le traité d'Aix-la-Chapelle, de cette dernière année, laissât remettre sous les yeux du public des devises de paix dont on était privé depuis longtemps.

Ce résumé très succinct d'événements connus de tous nous conduira, sans qu'il soit besoin de plus de détails explicatifs généraux, jusqu'en l'année 1750, sous le rapport chronologique, et, pour nos descriptions, jusqu'au n° CCV. Nous serons bien près, alors, du terme de notre tâche pour ce qui concerne le règne de Louis XV, les vingt-quatre dernières années de ce règne ne contenant presque rien de relatif à notre sujet dans le contingent que fournit l'Inventaire.

CLXXVI [582]. ATTERIT OBVIA. Le foudre de Jupiter. A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES, 1746.

Mercure de France, janvier 1746.

CLXXVII [583]. HOSTILI REGNAT IN ARVO. « Un lion devant lequel fuient plusieurs animaux (1). » A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1746.

Pl. II, fig. 29.

(1) Cette description est celle que l'on trouve dans l'Inventaire de 1830.

Les exemplaires de ce jeton en frappe ancienne seraient, autant que nous en pouvons juger, de deux sortes quant à l'effigie du roi. Les uns seraient simplement à la tête de Louis XV, avec les cheveux retenus par le diadème ou bandeau royal, et c'est ainsi que la pièce a été représentée dans la *Revue belge de numismatique,* année 1859, pl. II, fig. 5, pour un article de Renier Chalon. Sur les autres, comme celui dont nous donnons la gravure sur nos planches, Louis XV est en buste avec cuirasse, la tête laurée. C'est, du reste, un exemplaire semblable que, à l'époque même de l'émission, le *Mercure de France* a reproduit, face et revers, sur la planche jointe au volume de janvier 1746 (1).

L. de Coster possédait, dans son Cabinet de jetons historiques d'or et d'argent, un exemplaire de notre jeton, avec la tête de Louis XV, sans le

(1) Les cinq ou six exemplaires du jeton de l'Extraordinaire des guerres, 1746, en frappe ancienne, que nous avons eu occasion d'examiner dans autant de collections différentes, sont tous avec le buste de Louis XV en cuirasse. L'exemplaire publié par Chalon, avec la tête du roi, le cou nu, serait donc une rare exception. On trouve, du reste, l'effigie de Louis XV, ainsi gravée, sur des jetons de 1744, et il paraît être dans les choses d'admission facile qu'elle ait été encore utilisée, accidentellement, en 1746.

Cette note n'a d'autre objet que de tendre, dans la limite du possible, à empêcher que l'on considère comme étant nécessairement de frappe moderne, à cause de l'effigie royale non conforme à celle que Chalon a fait connaître, des exemplaires du jeton de 1746 parfaitement authentiques, et qui sont même de ceux dont il existe en plus grand nombre.

buste. Cet exemplaire était celui même publié par M. Chalon en 1859, alors qu'il faisait partie des collections de M. Th. de Jonghe. A la vente que le libraire Olivier a fait faire, à Bruxelles, au mois d'août 1885, du Cabinet de Coster, dont il était devenu propriétaire, le jeton atteignit le prix de 18 francs; tout au plus eût-il été payé le tiers de cette somme, d'après la valeur courante attribuée par les curieux aux jetons congénères.

Difficilement croirait-on d'où était provenue cette exagération de prix, si l'on ne savait dans quels excès bien autres un caprice peut pousser les adeptes de la curiosité, mis aux prises par la concurrence avec l'entraînement des enchères (1). Le fait est que Renier Chalon, qui sacrifiait peut-être un peu trop parfois à l'esprit de saillie, avait parlé de la pièce dans des termes dont le souvenir, bien qu'ancien déjà, était demeuré dans l'esprit de plus d'un amateur de singularités, lorsqu'elle passa en vente publique pour y trouver acquéreur au prix que nous avons vu.

(1) Ainsi a-t-on vu, dans des ventes encore récentes, de simples jetons frappés sous le règne de Louis XV, de 1751 à 1758, pour le service d'administration des colonies françaises de l'Amérique — jetons dont les numismates du Nouveau-Monde se sont engoués — atteindre assez communément, pour les exemplaires en argent, un prix moyen de 50 à 60 francs. Dans une vente qui a eu lieu à Paris en juin 1886, sous la direction de M. Ch. Van Peteghem, celui de ces jetons frappé à la date de 1756 a été adjugé à la somme de 255 francs, non compris les frais. Hâtons-nous de dire que ce prix, et à beaucoup près, ne s'est pas maintenu dans le commerce courant des médailles.

M. Chalon avait écrit : « Ce jeton... n'est probablement pas rare...; mais il est curieux au point de vue de la Belgique. Il a été frappé, comme l'on voit, par l'Extraordinaire des guerres en 1746, l'année de l'invasion française dans notre pays. C'est donc cette invasion qui fait le sujet du revers. Or, voici comment le graveur français symbolise ce fait historique :

« Un lion superbe — la France ou son Roi — terrifie du regard et fait fuir devant lui une troupe d'animaux — les Belges — composée de loups, de renards, d'ours et de porcs; au-dessus, en légende : *hostili regnat in arvo*. Ce n'était, il faut en convenir, ni très ingénieux, ni surtout très poli. Ajoutons, pour finir l'histoire, qu'après trois ans de règne *in arvo hostili*, le lion fut forcé, par le traité d'Aix-la-Chapelle, de retourner chez lui, à la grande satisfaction des animaux aux dépens desquels il s'était, du reste, passablement engraissé (1). »

Nous ne discutons pas les appréciations politiques de la campagne de Louis XV dans les Pays-Bas autrichiens : nous voulons demeurer dans l'examen de faits matériels.

Des porcs, il n'y en a pas sur le jeton; mais on remarque, dans la troupe d'animaux effrayés que la présence du lion met en fuite, une tête qu'il a convenu à M. Chalon de prendre pour celle d'un porc; et peut-être, au surplus, l'exemplaire qu'il a

(1) *Revue belge de numismatique,* 1859, pp. 63 et 64.

eu entre les mains se prêtait-il, par suite de quelque défaut de frappe, à cette interprétation. Nous devons, toutefois, dire que nous avons examiné bien des exemplaires du jeton, de frappe tant ancienne que moderne, et que, sur tous, sans exception, nous avons constaté, de même que sur la gravure du *Mercure de France*, donnée dès le mois de janvier 1746, que la tête, vue de profil, de l'animal qui nous occupe, est armée de *défenses* très prononcées. L'animal n'est donc pas un porc, mais bien un sanglier. Peut-être trouvera-t-on quelque exagération dans le développement de ses oreilles; le graveur les aura faites ainsi, afin de pouvoir d'autant plus aisément les représenter abaissées et mieux imprimer à la bête les marques de la peur.

Il y avait trop de politesse à la cour de Louis XV pour que l'on eût pu y tolérer ouvertement, sur des jetons de caractère officiel, la présence d'un animal domestique dont la seule image aurait été une lourde messéance (1). Il n'en était pas de

(1) Peut-être, sur ce point, les choses n'avaient-elles pas, toujours et en tous lieux, été traitées avec la même réserve. Quoi qu'il en soit, il est assez intéressant de constater, ne fût-ce qu'à titre rétrospectif, comment la question était comprise dans les Pays-Bas espagnols, un siècle et demi plus tôt. Van Loon, t. I, p. 448, a donné le dessin d'un jeton frappé à Anvers en 1595, dont le revers est ainsi décrit :

« CONTEMNIT AB ALTO. Une femme figurant les Pays-Bas, « assise dans son enclos avec son lion. Elle paroît attaquée par « plusieurs bêtes, et entre autres par un Porc, apparemment parce

même du sanglier, qui a toujours été admis dans la composition des devises de toutes les sortes, sans excepter les devises héroïques.

Comme dernière observation sur un sujet qu'il n'a pas tenu à nous de pouvoir traiter plus sommairement, nous ajouterons que la devise du jeton n° CLXXVII [583], où la troupe d'animaux mis en fuite par le lion est composée, en réalité, d'un ours, d'un sanglier, d'un léopard et d'un renard, paraît bien moins viser les Belges eux-mêmes que se rapporter à la bataille de Fontenoy, dans laquelle avaient surtout donné les Anglais, figurés plus particulièrement ici par le léopard.

CLXXVIII [586]. CONTRA HÆC TELA QUID ARCES. « Jupiter sur des nuages d'où partent des foudres ». A l'exergue : ARTILLERIE, 1746.

Mercure de France, janvier 1746.

CLXXIX [581]. FIDES ASSEQUA IOVIS. Jupiter sur les nues, venant de foudroyer ses ennemis, qui gisent encore sur la terre, reçoit

« que l'on donnoit ce sobriquet aux François. Elle se tient, cependant, « dans son enclos, dans une attitude ferme et intrépide. »

La femme représentée dans cette devise n'y figure pas les Pays-Bas, mais bien la pucelle de Gand, avec son étendard, aux lettres S · P · Q · G., que Van Loon n'a pas lues. Nous ne pouvions pas ne pas faire cette rectification en passant ; mais le fait de la représentation du porc attaquant l'enclos de la pucelle n'en reste pas moins rigoureusement vrai.

dans une coupe le nectar que lui verse Hébé. A l'exergue : CHAMBRE AUX DENIERS, 1746.

Mercure de France, janvier 1746.

CXC [602]. TOT ACIES. Deux éléphants armés en guerre. A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES, 1747.

Mercure de France, février 1747.

CXCI [601]. PARATUS PONERE. « Jupiter sur un nuage, la foudre à la main ». A l'exergue : EXT. DES GUERRES, 1747.

CXCII [606]. SIC TUTATUR LILIA FULMEN. Tige de lis de jardin, à trois fleurs « défendues par un dragon vomissant des tourbillons de feu, et mettant en fuite un aigle, un léopard et un lion (1). » A l'exergue : ARTILLERIE, 1747.

Revers du coin suivant :

LOUIS CH · DE BOURBON C · D'EU DUC D'AUM · G · M · DE L'ART. Buste du comte d'Eu, tourné à droite.

Pl. II, fig. 30.

Le coin [606] est fort mal conservé, et tout à fait hors d'état de pouvoir servir. Pour le dessin du jeton, que nous donnons complet sur nos planches, d'après un exemplaire de frappe ancienne, nous avons eu recours à la collection de M. Feuardent et à l'obligeance de son propriétaire.

(1) *Mercure de France*, février 1747.

Il ne serait pas impossible que des exemplaires, également anciens, fussent à l'effigie de Louis XV, au lieu de celle du comte d'Eu.

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale, grand-maître de l'Artillerie de France, était fils du grand-maître précédent, qui était, comme on l'a vu, le comte de Toulouse.

Dans la devise du jeton, l'aigle de l'Empire, qui y figure en compagnie du léopard des Anglais et du lion des Hollandais, fait allusion à l'empereur François Ier, époux de la reine de Hongrie, qui se l'était associé pour l'exercice du pouvoir souverain dans les Pays-Bas autrichiens.

CXCIII [*Suppléments reportés à l'Inventaire en* 1849; *règne de Louis XV, n°* 26]. OCCITANIA IN LOCO PUGNÆ A REGE AUDITA. Après la bataille de Lawfeld, Louis XV, debout sous sa tente, et représenté en costume d'empereur romain, reçoit de la province du Languedoc, sous la figure d'une femme agenouillée, un placet qu'elle lui présente. A l'exergue : LAWFELT, 1747.

Pl. II, fig. 31.

Jeton des États de Languedoc.

CXCIV [617]. QUO IUSSA TIMENTUR. « Plusieurs foudres en l'air, qui se dirigent de différents côtés ». A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES, 1748.

Mercure de France, février 1748.

CXCV [618]. OPPOSITAS EVICIT MOLES.

« Un torrent qui, après avoir renversé une digue, inonde des campagnes. » A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1748.

Mercure de France, février 1748.

En 1744, Louis XV avait dit aux députés de la Hollande : « J'ai fait connaître assez longtemps mon inclination pour la paix; mais, plus j'ai différé de déclarer la guerre, moins j'en suspendrai les effets... (1) ». La devise de notre jeton de 1748 est évidemment là comme une image de la guerre, qu'on peut ne pas déclarer, mais dont il est bien difficile ensuite d'arrêter les ravages.

CXCVI [623]. HUMANAS MOTURA TONITRUA MENTES. Une tour et d'autres fortifications, à proximité de la mer, ébranlées par la foudre, qui les réduit en ruines. A l'exergue : ARTILLERIE, 1748.

Le jeton se frappait ordinairement à l'effigie du grand-maître, le comte d'Eu, comme celui que nous avons vu ci-dessus, à l'article CXCII.

Pl. III, fig. 32 (2).

Il ne paraîtrait pas impossible que l'on rencontrât, de ce jeton de l'Artillerie, des exemplaires en frappe ancienne à l'effigie du roi.

(1) *Voir*, à l'année 1744, le *Nouvel abrégé chronologique du président Hénault*, continué par A.-E.-N. DES ODOARDS-FANTIN, Paris, 1788.

(2) La gravure du revers du jeton a en outre été donnée dans le *Mercure de France*, mois de février 1748.

Où l'artillerie française pour l'attaque des places avait eu particulièrement à donner, au cours des opérations militaires de 1747, c'est au siège de Berg-op-Zoom. La ville fut prise d'assaut le 16 septembre, lorsque la brèche était à peine praticable. Le siège, dirigé par le comte de Löwendal, avait duré deux mois.

CXCVII [636]. PACATO ORBE QUIESCIT. « Hercule debout, appuyé sur sa massue, ses armes à ses pieds ». A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES, 1749.

Mercure de France, février 1749.

CXCVIII [638]. CLAUSIT ET SERVAT. « Mars armé et debout, au-devant du temple de Janus fermé ». A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1749.

Mercure de France, février 1749.

CXCIX [639]. MUTAT JOVIS ALES FULMEN OLIVA. Un aigle planant au-dessus du globe de la terre dont on n'aperçoit que la partie inférieure, et tenant une branche d'olivier. Sur la partie la plus en vue de ce globe, on lit : EUROPA. A l'exergue : ARTILLERIE, 1749.

Mercure de France, février 1749.

CC [635]. PAX IN VIRTUTE TUA. La Justice tenant en équilibre sur les bassins de sa balance, d'un côté la main de justice, et de l'autre le sceptre. A l'exergue : CHAMBRE AUX DENIERS, 1749.

Mercure de France, février 1749.

CCI [643]. AVIDÆ CONIUNGERE DEXTRAS. « La Paix et la Déesse des Arts s'avançant l'une vers l'autre, pour se donner la main. » A l'exergue : BATIMENS DU ROY, 1749.

Mercure de France, février 1749.

CCII [*Suppléments de l'Inventaire afférents à* 1849; *règne de Louis XV, n°* 27]. HÆC META LABORUM. La province de Languedoc, avec la couronne du comté sur la tête, couchée, entre deux lauriers, sur un amas d'armes et des drapeaux. A l'exergue : COMIT · OCCITA · 1749. Cette inscription est coupée par une croix cléchée, empruntée aux armoiries de la province.

A frapper avec cette effigie :

LUDOVICUS XV CHRISTIANISS. Buste de Louis XV tourné à droite. Le roi est en cuirasse, et sur son épaule droite est passé le grand cordon de l'Ordre du Saint-Esprit.

Jeton des États du Languedoc.

CCIII [650]. HIC POSUISSE JUVAT. « Un olivier auquel sont attachées la massue, les flèches et la peau du lion d'Hercule ». A l'exergue : EXTRAORDINAIRE DES GUERRES, 1750.

Mercure de France, mars 1750.

CCIV [649]. JAM SATIS TERRUIT. Jupiter tenant son foudre abaissé. A l'exergue : ORDINAIRE DES GUERRES, 1750.

Mercure de France, mars 1750.

CCV [673]. PLACIDA POST FULMINA CURA. « Un aigle établissant son aire au haut d'un rocher. » A l'exergue : BATIMENS DU ROY, 1750.

Mercure de France, mars 1750.

Les bienfaits de la paix, résultat du traité d'Aix-la-Chapelle, font encore le sujet des devises de plusieurs jetons, en 1751 et après. Nous ne les rapporterons pas, tant alors déjà, et chronologiquement, on se trouvait éloigné des actes qui les avaient inspirées.

La ville de Tournai, tombée au pouvoir de Louis XV en 1745, après la bataille de Fontenoy, était rentrée en 1748 sous la domination de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, en vertu des conditions de la paix rétablissant officiellement en de bons termes ces deux souverains. Cela rend explicable le fait suivant, sans néanmoins, le dégager de tout caractère singulier.

Peut-être les États du Tournaisis se méfiaient-ils du talent de celui des Roettiers qui était alors graveur général des monnaies dans les Pays-Bas autrichiens. Toujours est-il que, s'étant décidés à renouveler leurs jetons, ce qui eut lieu, avons-nous des raisons de croire, en 1750 et 1755, ce ne fut pas Roettiers qui fut chargé du soin de les exécuter. Les jetons furent frappés à la Monnaie des médailles, à Paris, sur des coins de tête (1) à

(1) L'existence de ces deux coins nous a été obligeamment signalée par M. Caignard. Les jetons qu'ils ont servi à frapper, en argent et en

l'effigie de Marie-Thérèse, signés de Jean Duvivier, conservés encore aujourd'hui dans les galeries du Musée monétaire, et que nous plaçons ici, à l'ordre que leur assigne l'époque où ils ont été faits.

CCVI (1). M · T · D · G · R · IMP · G · H · B · REG · A · A · D · BURG. (*Maria Theresia, Dei gratiâ, Romanorum imperatrix, Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ regina, archiducissa Austriæ, ducissa Burgundiæ.*) Tête de Marie-Thérèse dans de fortes dimensions, comme on le voit analogiquement sur les monnaies de cuivre qui se frappaient, à l'époque, dans les provinces austro-belges. L'impératrice-reine porte un diadème ; son cou est orné d'un collier à quatre rangs de perles. Au-dessous de l'effigie, les lettres D. V., initiales de DU VIVIER ; de plus, dans la tranche du cou, la date 1750, en chiffres microscopiques. On lit, en outre, comme signature d'artiste, cette inscription gravée à la pointe, sur le pourtour extérieur du coin, ou carré : J. DU VIVIER F. 1750.

Pour revers, le suivant :

STATUS TORNACESII. La tour des armes de

cuivre, sont d'ailleurs bien connus en Belgique, mais nous doutons qu'ils aient été publiés. *V.* Comte DE RENESSE, *Mes loisirs*, nos 23693 et 23694 ; C. PICQUÉ, *Cabinet de Coster*, nos 803 à 805 ; P. MAILLIET, *Catalogue de vente de sa collection*, en 1886, nos 7333, 7345 et 7346.

(1) Ce coin n'est pas classé dans la série de ceux des jetons afférents au règne de Louis XV ; il fait partie d'une série spéciale, où il porte le no 22.

Tournai ou du Tournaisis, sommée d'une crosse et d'un casque et accompagnée de quatre gerbes de blé, deux de chaque côté (1).

Pl. III, fig. 33.

CCVII [1305]. M · TH · D · G · R · IMP · G · H · B · REG · A · A · D · BURG. Buste de Marie-Thérèse, aux formes amples, la tête très ornée. Au-dessous du buste, la signature DU VIVIER; la date 1755, en chiffres microscopiques, se remarque dans les plis du vêtement. On trouve, de plus sur le pourtour extérieur du coin, cette inscription gravée : J. DUVIVIER F. 1755.

Le coin du revers est le même qu'au n° CCVI.

Pl. III, fig. 34.

Deux Duvivier, tous deux fort bons graveurs, ont très longtemps travaillé à Paris, pour la Monnaie des médailles : le père, Jean, originaire de Liége, qui mourut en 1761, âgé, disent ses biographes, de soixante quatorze ans, et le fils, Pierre-Simon-Benjamin, né en 1728, décédé en ce siècle-ci. En 1750 et 1755, Jean Duvivier travaillait encore ; il est constant, par la signature d'artiste gravée à l'extérieur des deux coins à l'effigie de Marie-Thérèse décrits ci-dessus, que ces deux coins sont bien de lui.

(1) Ce coin de *revers* existe bien aussi au Musée monétaire ; mais nous n'avons pas pu lui assigner ici de numéro, pour le règne de Louis XV, parce que, à l'Inventaire de 1830, il avait été porté par erreur parmi ceux du règne de Louis XVI. *Voir* plus loin à l'article CCXII.

Les trois coins qu'il nous reste à enregistrer pour le règne de Louis XV, classés dans l'Inventaire à ce règne, sont portés parmi ceux dont on ignore l'époque d'exécution.

CCVIII [939] LES ESTATS DE CAMBRAY ET DU CAMBRESIS. Armes de Cambrai.

[930]. Même sujet.

Revue belge de numismatique, 1886, pp. 327 et 328, et pl. XIII, fig. 5 à 7; article de V. Delattre.

CCIX [931]. CIVITAS CAMERACENSIS. Armes de la ville de Cambrai.

Revue belge de numismatique, comme à l'article CCVIII, pp. 318 et 319; pl. XII, fig. 1 à 3.

CCX [932]. COMITIA ARTESIÆ. Armes du Comté d'Artois, dans un écu de forme ovale, avec supports, etc. Les attributs des trois Ordres sont placés en cimier dans la couronne de l'écu.

Revue belge de numismatique, 1863, pl. II; revers des fig. 8 à 12.

Jeton des États d'Artois.

Des données, malheureusement vagues, qu'a pu recueillir L. Deschamps de Pas (1), il résulterait que les jetons de ces mêmes États au type de l'écu en ovale n'auraient guère été frappés au-delà de 1748.

On conserve, au Musée monétaire, les coins de

(1) *Revue belge de numismatique*, 1863, pp. 11 à 14.

plusieurs jetons au nom et aux armes du comte d'Artois, le futur Charles X, ainsi que de la comtesse d'Artois, sa femme.

Charles X, à sa naissance, le 9 octobre 1757, avait reçu de son aïeul, Louis XV, le titre de comte d'Artois; mais, à vrai dire, les jetons qui ont été frappés par la suite, pour sa maison ou pour la maison de sa femme, Marie-Thérèse de Savoie, n'ont rien eu de commun avec l'Artois que le nom. Aussi n'avons-nous pas vu de nécessité à les comprendre dans notre liste. Les curieux en trouveront la figure, n°s 22 à 27, sur la planche IV de la *Revue belge de numismatique,* année 1863, planche accompagnant un mémoire de M. L. Deschamps de Pas. Nous ferons seulement remarquer que le n° 26, qui doit être quelque exemplaire en frappe moderne et qui présente, au revers, l'inscription JETTON DE MADAME LA COMTESSE D'ARTOIS, 1773, porte, au droit, des armes accolées dont l'ensemble ne se rapporte pas à cette princesse, pour ce qui est de l'écu du mari, mais bien à la comtesse de Provence, de la maison de Savoie comme la comtesse d'Artois, et femme du futur Louis XVIII (1). Il y a eu là une confusion de coins à laquelle il convient de mettre un terme. Nous dirons donc, pour ce qui concerne

(1) Celui-ci, quand il était comte de Provence, avait épousé, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille aînée du roi de Sardaigne, Victor-Amédée III.

le jeton représenté sous le n° 26, dans les planches du mémoire de Deschamps de Pas, que les armes qui y figurent, dans l'écu dont celui de Savoie est accompagné à dextre, sont *de France, à la bordure engrelée de gueules*. Ces armes sont bien celles dont avait été pourvu le comte de Provence, comme apanagé du duché de Berri. Les armes du comte d'Artois, son frère, étaient *de France, à la bordure crénelée de gueules,* comme on les voit sur le jeton n° 27 dans les planches citées, ainsi, d'ailleurs, que sur les n°s 22, 24 et 25. Le JETTON DE MADAME LA COMTESSE D'ARTOIS, 1773, en exemplaire régulier, est le n° 27.

Troisième partie de l'Inventaire de 1830. Règne de Louis XVI.

Cette portion de l'Inventaire ne nous a fourni que deux articles; encore le second n'y a-t-il été compris que par erreur.

CCXI [81]. CONSILIUM VALENCENENSE, 1785. Les armes de la ville de Valenciennes.

Ce jeton du Magistrat de Valenciennes se frappait à l'effigie de Louis XVI. Sur les exemplaires du temps (1), l'effigie consiste, tantôt en la tête du roi, simplement, tantôt dans le buste habillé.

CCXII [156]. STATUS TORNACESII. La tour des armes de Tournai, avec les insignes des trois ordres.

Ce coin ne figure ici que pour mémoire, attendu que c'est par méprise, ainsi que nous l'avons dit, qu'il a été porté parmi ceux du règne de Louis XVI. Il a été gravé pour la frappe des jetons que les États du Tournaisis ont fait faire, en 1750 et 1755, après la rentrée de leur pays sous la domination de l'impératrice-reine, Marie-Thérèse. *Voir* ci-dessus, aux articles CCVI et CCVII.

(1) Collection de M. Ratel-Hécart, à Valenciennes.

Quatrième partie de l'Inventaire de 1830.

On sait déjà que cette partie comprend les coins des jetons à pans, et aussi ceux des jetons de forme ronde dont la frappe avait lieu avec l'aide de la virole. C'est par le peu que nous allons avoir à en tirer que nous terminerons notre mémoire.

JETONS A PANS (1).

CCVIII [1]. SERVATI PRÆMIA REGIS. Armes de la famille de Soissons-Moreuil : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion issant d'argent.*

Pour revers, le suivant :

[2]. Une bataille. Sur le devant, on voit deux cavaliers, la lance en arrêt, et, entre eux un cheval tué et renversé sur son cavalier. A l'exergue : 1214.

A propos des coins dont il s'agit ici, on lit à l'Inventaire la note suivante : « Ces armes furent données au seigneur de cette maison par Philippe-Auguste, en reconnaissance du service important qu'il lui rendit à la bataille de Bouvines, en 1214, où il dégagea ce prince qui avait eu son cheval tué sous lui et était tombé au plus fort de la mêlée. »

(1) Ces jetons, généralement, sont de forme octogonale.

On peut voir au tome XIV du *Dictionnaire de la Noblesse*, par de La Chesnaye des Bois et Badier, un article fort louangeur, et probablement de commande, concernant la maison de « Moreuil-Soissons », qu'on y dit être l'une des plus grandes et des plus illustres de France, issue en ligne droite et masculine, de l'empereur Charlemagne. La généalogie, avec plusieurs substitutions, se poursuit jusqu'à Alphonse de Moreuil, dit le comte de Moreuil, premier écuyer du prince de Condé, etc. Notre jeton CCXIII pourrait bien avoir dû l'existence à ce personnage, qui vivait encore vers la fin du XVIIe siècle, et peut-être même dans les premières années du XVIIIe.

CCXIV [70]. Écu en cartouche et de forme ovale, aux armes du marquis de Bonac, qui sont : *Écartelé; au* 1, *de gueules au lion d'argent; au* 2 *et au* 3, *d'azur au roc d'échiquier d'or, la traverse de sable ; au* 4, *d'or à trois pals de gueules*. L'écu est sommé de la couronne de marquis et entouré du collier de l'ordre de Saint-André de Russie.

Pour revers, le coin suivant :

[69]. Inscription : LE MARQUIS DE BONNAC, AMBASSADEUR DU ROY EN HOLLANDE, 1751.

Pl. III, fig. 35.

François-Armand d'Usson, marquis de Bonac, était fils d'un diplomate célèbre et ne manquait pas lui-même de talent dans la diplomatie. On

peut consulter, en ce qui le concerne, le *Dictionnaire de la Noblesse,* par de La Chesnaye des Bois et Badier. Louis XV le nomma son ambassadeur à La Haye, le 11 novembre 1751. L'honorable marquis était, depuis 1738, chevalier de l'ordre de Saint-André de Russie.

CCXV [138]. Écu aux armes de Le Fèvre de Caumartin : *d'azur, à cinq tringles d'argent.*

Pour revers, le coin suivant :

[137]. Inscription : ANT. LOU. FR. LEFEVRE DE CAUMARTIN, M^E DES REQ^TES, IN^T DES TROIS EVECH. EN 1754, DE FLANDRE ET ARTOIS EN 1756.

C'est-à-dire : *Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, maître des Requêtes, intendant des Trois-Evêchés en* 1754, *de Flandre et Artois en* 1756.

CCXVI [263]. Sur une sorte de console ou de chapiteau orné de feuilles d'acanthe, les insignes héraldiques de Sir James Harris, dont les armes, telles qu'elles sont représentées étaient *d'azur, au chevron d'or, semé de mouchetures d'hermine de sable, accompagné de trois porcs-épics d'or* (1). Ces armes sont dans un écu ovale, bordé d'un ruban portant les mots TRIA JUNCTA IN UNO, qui sont la devise de l'ordre du Bain. La devise de famille, UBIQUE PATRIAM REMINISCI, se lit sur le

(1) RIETSTAP, *Armorial général,* Gouda, 1884.

rebord du chapiteau. Les deux cerfs mis en supports aux côtés de l'écu portent chacun, sur l'épaule, une molette d'éperon. Le casque posé de face au-dessus de l'écu a pour cimier un porc-épic. Le coin est signé, au bas : LORTHIOR F.

Pour revers, le coin suivant :

[262]. Inscription précédée et suivie de fleurons et d'autres enjolivements : JETTON DE SIR JAMES HARRIS CHER DE L'ORD. DU BAIN DU CONS · PR · DE SA MAJ. BRIT. ET SON MIN · PLEN · PRES LES E. G. DES P. U., 1786. — C'est-à-dire : *Jetton de Sir James Harris, chevalier de l'ordre du Bain, du Conseil privé de Sa Majesté Britannique, et son Ministre plénipotentiaire près les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas,* 1786.

Pl. III, fig. 36.

Le diplomate anglais dont il est ici question avait été appelé à La Haye en 1783. Il est plus connu sous les titres de baron et de comte de Malmesbury, qui lui furent successivement octroyés, le premier en 1788, et le second en 1800.

Pour ce qui est du jeton que le même diplomate s'est fait graver en France, il n'est rien, jusqu'aux plus menus détails, qui n'y ait été traité avec une délicatesse de goût et un fini remarquables. Ce jeton ne peut assurément que faire honneur au talent de Lorthior.

CCXVII [272]. LES ÉTATS DE CAMBRAI ET DU CAMBRÉSIS. L'aigle impériale ayant en cœur l'écu du Cambrésis, *d'argent à trois lions de sable.*

Revue belge de numismatique, année 1886, pl. XIV, fig. 3 à 6, pp. 330 et 331, art. de V. DELATTRE.

Les quatre jetons octogones des États de Cambrai et du Cambrésis, publiés par V. Delattre, sont tous à l'effigie de Louis XVI, différente pour chacun de ces quatre jetons.

JETONS RONDS, A FRAPPER EN VIROLE.

CCXVIII [452]. TOTUS MIHI PERVIUS ORBIS. Vaisseau voguant à pleines voiles, avec pavillon aux armes de Lille. A l'exergue : INSTITUTO MERCATORUM COLLEGIO INSULIS, 1715.

ED. VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, n° 490.

Jeton-médaille de la Chambre de commerce de Lille, créée en 1714, installée en 1715.

Nous ne saurions dire si le millésime 1715, exprimé sur le jeton, indique quand celui-ci a été fait, ou bien si cette pièce, tout en rappelant la date de l'institution, n'aurait pas été gravée plus tard.

Le jeton, tel qu'il est figuré dans la *Numismatique lilloise,* nous donne l'effigie, en buste, de Louis XV dans la force de l'âge, légende : LOUIS XV ROY TRES CHRÉTIEN. On le

frappait en argent, et aussi en or. En 1858, M. Van Hende n'en connaissait encore que deux exemplaires, tous deux en or, et qui, bien que portant au droit l'image de Louis XV, n'avaient été décernés à d'anciens directeurs de la Chambre, en reconnaissance de leurs services, que sous le règne de Louis XVI.

CCXIX [454]. GUILL. DUBOIS S · R · E · CARD · PRIM · REGNI ADMINISTER. Buste du Cardinal Dubois.

Pour revers, le suivant :

[455]. Inscription : ARCHIEPISC · ET PRINCEPS CAMERACI, NATUS AN° M. DC · LVI, OBIIT AN° M · DCC · XXIII.

CH. ROBERT, *Numismatique de Cambrai*, pl. XLIX, fig. 2.

Le Cardinal Dubois ne figure ici que pour celle de ses qualifications dont il était peut-être le moins digne. Il avait succédé à Fénélon, comme archevêque de Cambrai, en 1720.

J. ROUYER.

ÉTUDE

SUR LES

PROCÉDÉS DE FABRICATION DES MONNAIES ANCIENNES.

La Grèce n'a pas connu les tours à réduire ni les puissantes presses monétaires de nos jours ; elle a gravé ses coins à la main et frappé ses monnaies au marteau, sur des coins de bronze, dit-on, ainsi qu'on le voit sur un denier de T. Carisius et une monnaie de cuivre de Pæstum.

Sur quoi se fonde-t-on pour affirmer que les coins des Grecs étaient de bronze, alors qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous, et que les textes manquent ? Sur ce qu'il existe dans les collections quatre coins gaulois, qui sont de bronze ou de *fer* — nous soulignons — et qu'il est connu que les Gaulois furent des disciples et des imitateurs des Grecs.

Voilà, croyons-nous, le meilleur argument fourni ? Est-il concluant ? Nous le trouvons contraire à la thèse. Qu'on veuille bien se rappeler que nous avons souligné le mot *fer*.

L'idée de devoir admettre, faute de mieux, que les monnaies anciennes aient été frappées au

moyen de coins de bronze, matière flexible, a tellement troublé la conscience de quelques auteurs, qu'ils n'ont pas hésité à prétendre que les anciens connaissaient le secret de tremper le bronze ! Pauvres gens ! obligés d'invoquer des mystères, lorsqu'ils sont impuissants à asseoir la vérité sur des bases solides !

On ne pourrait méconnaître qu'en ces temps reculés les arts et les métiers pratiquaient l'emploi des outils destinés à façonner les matières dures : les sculpteurs maniaient des ciseaux pour tailler le porphyre plus dur que le marbre ; ils avaient des outils acérés pour graver les hiéroglyphes. Serait-ce avec des ciseaux et des gouges de bronze que fut coupée cette admirable image du Cheik-el-Bebel, un des chefs de corvée qui construisirent la grande pyramide ? De quel métal étaient faites les limes et les cisailles des orfèvres ? Et les forets, les scies, les marteaux et tous les instruments servant à percer et à diviser le bois, la pierre et les métaux, croit-on qu'ils fussent de bronze ?

L'Antiquité pratiquait donc l'usage de l'acier, et ses bijoux témoignent de l'existence du burin.

Si l'on peut conjecturer que le burin a tracé les premiers coins des monnaies primitives grossières des Grecs, il faut bien reconnaître que les beaux documents proviennent de coins gravés au touret du graveur en pierres fines. La preuve en est fournie manifestement par la monnaie même.

Le touret était l'instrument de gravure indispensable à cette époque; il était universellement répandu, il régnait en maître. Le burin eût été impuissant pour creuser les pierres précieuses : le diamant seul pouvait avoir raison de la dureté des pierres fines et des gemmes. Nous verrons bientôt comment cela se pratiquait.

Qui ne sait quelle innombrable quantité de pierres gravées antiques les collections du monde entier recèlent dans leurs vitrines, où on les garde avec des soins jaloux. Les pierres précieuses entraient dans tous les besoins de la société; elles étaient mises au rang des ornements indispensables. On en para les statues des dieux; les femmes les firent entrer dans leur toilette; les hommes chargèrent de bagues tous les doigts de leurs mains, et lorsque leurs doigts n'en purent plus mettre, ils firent sertir plusieurs pierres dans leurs bagues, pour pouvoir en porter un plus grand nombre.

Les graveurs en pierres fines étaient donc nombreux en ces temps lointains. Le nom de quelques-uns résistera à l'oubli des siècles aussi longtemps que leurs œuvres impérissables. Quoi de plus naturel, par conséquent, lorsque la monnaie fut inventée, que d'en faire graver les coins par les graveurs en pierres fines?

Arrêtons-nous un moment à l'outil de ces artistes : le touret. Mariette l'a figuré et décrit dans son *Traité des pierres gravées,* t. Ier, p. 207.

C'est un petit tour assez semblable à ceux que tout le monde connaît : un établi sur quatre pieds entre lesquels tourne un petit volant que l'artiste assis met en mouvement au moyen d'une pédale. Au-dessus de la table, fonctionne une petite poulie montée sur un arbre creux, à la vitesse d'environ deux mille tours à la minute, actionnée par une corde venant du volant. Dans le creux conique de l'arbre s'introduisent les outils qui opèrent la gravure. On les fait en *fer doux*. Ils présentent à leur extrémité libre amincie un petit renflement, sur lequel le graveur dépose un peu de poudre de diamant humecté d'huile ; cette poudre se fixe dans le fer *doux* aussitôt que l'outil tourne sur la pierre, de sorte qu'à ce moment l'outil fait l'office d'une véritable petite meule de diamant usant la pierre.

Plusieurs auteurs enseignent que ces outils, que nous disons de fer doux, sont faits d'acier trempé très dur. C'est une erreur capitale. S'ils étaient d'acier trempé, ils ne retiendraient pas la poudre de diamant dans leurs pores, ils ne mordraient pas. Cette observation, sur laquelle nous insistons, a une très grande portée pour la question que nous traitons. On en comprendra bientôt toute l'importance.

Lorsque le graveur veut opérer, il met la pierre en contact avec l'outil : celui-ci tournant sur lui-même toujours dans le même plan, c'est la pierre qui doit être mue entre les doigts, afin qu'elle présente à l'outil les parties qui doivent

être usées pour produire le sujet qu'on veut graver. Certains de ces outils sont tellement fins, qu'on les distingue à peine, et si fins qu'ils soient, tous sont portés par une tige plus mince encore. L'artiste doit posséder un toucher extrêmement délicat pour ne pas les rompre lorsqu'il en approche la pierre. Le danger de les rompre étant déjà grand lorsque le graveur ne tient entre les doigts qu'un objet léger, qu'adviendra-t-il lorsque cet objet aura le poids de certains coins monétaires ?

Cependant, c'est incontestablement par la pratique des procédés que nous venons de décrire que furent produits, pendant longtemps, nombre de coins de la monnaie antique.

Nous avons voulu nous rendre compte par nous-mêmes d'un travail de ce genre, en gravant au touret du graveur en pierres fines une matrice imitée d'une monnaie ancienne.

Nous avons préparé à cet effet un petit coin léger de bronze, facile à approcher des outils. Nous nous mettons à la besogne. L'outil s'enfonce légèrement dans le bronze, il mord... le sillon s'allonge... oui ; mais voilà que nous revenons en arrière sur la première poussée, et l'outil cesse de mordre!... nous y déposons plus de diamant... peine inutile ; l'outil n'entre plus davantage dans le bronze. Plus nous lui fournissons de diamant, moins il pénètre, car il se déforme : au lieu de mordre, il est mordu lui-même !

Nous reprenons le même travail sur un coin de fer. Même insuccès !

Faut-il avouer notre dépit ?

Nous nous mîmes à réfléchir à notre déconvenue. Bronze et fer furent examinés à la loupe, tournés et retournés en tous sens... Soudain la lumière se fit !... Nous prîmes un morceau d'acier trempé dur, le plus dur qui nous tomba sous la main, et nous le présentâmes à l'outil qui avait refusé d'entrer dans le bronze et le fer, et cette fois l'outil de fer doux pénétra dans l'acier durci par la trempe comme dans une agathe !

Si nous avions réfléchi à notre entreprise avant de nous y engager, nous aurions pu prévoir notre échec. En effet, le diamant, si on le roule entre deux métaux, s'implantera toujours dans celui des deux qui est le plus tendre. Or, le bronze étant plus doux que le fer de notre outil, il s'est approprié tout le diamant. Le coin de fer étant, lui, du fer comme celui de notre outil, le diamant s'est réparti sur les deux : l'outil a tourné diamant sur diamant, sans entrer dans le coin qu'il eût dû creuser. Mais lorsqu'il a eu devant lui de l'acier trempé, l'outil a gardé tout le diamant pour attaquer victorieusement l'acier. Voilà pourquoi notre expérience de gravure n'a réussi que sur de l'acier préalablement durci par la trempe. Nous avons exécuté par ce moyen, avec un plein succès, la matrice en imitation d'une monnaie ancienne, que nous nous étions

d'abord proposé de graver sur du bronze.

Il ressort de cette expérience, qui est peut-être une révélation — et c'est un point à retenir pour juger de la fabrication des coins monétaires de l'Antiquité — que le monde grec a été parfaitement en mesure de frapper ses monnaies avec des coins d'acier, à condition d'exécuter la gravure comme nous l'avons faite. Les auteurs ont signalé l'existence de matrices d'acier trempé encastrées dans un bloc de bronze ou de fer; mais ils les attribuent au Ier et au IIe siècle de notre ère. Il est permis de croire qu'il en a existé avant celles-ci d'autres de la même nature.

Il existe toutefois des coins monétaires de l'ancien régime qui sont entièrement de bronze ; par quels procédés les aurait-on fabriqués, puisqu'il semble résulter de nos expériences que le bronze et le fer ne sont pas susceptibles de recevoir le travail du touret ?

S'il n'ont pas été gravés au burin, on a pu fabriquer ceux de bronze par la fonte.

Entrons, pour nous instruire, dans l'atelier d'un orfèvre d'Athènes : il a reçu la commande d'une émission de monnaie *frappée ;* il se propose de l'exécuter au moyen de coins de bronze.

L'orfèvre n'est pas graveur. Il fera graver les types par un spécialiste sur pierres fines. Il cimentera ensuite chaque type sur ce qu'il nomme *un modèle*, fait en bois, plâtre ou autre matière, destiné à la fonte et taillé selon la forme que devra affecter

le coin pour répondre au service de la frappe. Il fera mouler ce modèle en terre ou en argile, comme il est d'usage de le faire pour toute fonte à la coulée. Tout étant prêt, le bronze en fusion sera précipité dans le moule, qu'il remplira et au-delà.

Si l'opération a été conduite avec discernement, si le sable ou l'argile a été choisi pur et fin, le coin de bronze sortira du moule en reproduisant toute la finesse de la gravure originale. Admettons cependant qu'il faille revenir sur la gravure, qu'on doive la retoucher; la retouche ne serait ni difficile ni longue à faire:

Un petit poinçon à bout arrondi — la perle — revivifierait le grènetis par un petit coup de marteau appliqué sur la tête;

Si le poids du coin ne permettait pas de le mettre sous l'outil du touret, la gravure pourrait être promptement nettoyée avec des ciselets ou au moyen d'un diamant monté sur un petit bâton comme la lance de silex des hommes primitifs; avec des burins peut-être, mais sûrement avec un peu de poudre de diamant au bout d'une tige de cuivre humectée d'huile; avec l'un ou l'autre ou plusieurs de ces moyens. Parfois la fonte sera tellement parfaite, qu'il suffira de présenter la gravure à la brosse-polissoir tournant sur le touret, pour la mettre en état de servir à la frappe.

Voilà le coin de bronze terminé! Lorsqu'il sera usé, l'orfèvre en prendra un autre fabriqué de la même manière.

Ainsi s'achèvera la commande.

M. Lenormand, dans *Monnaies et Médailles,* assure qu'on possède en originaux des coins romains du Ier et du IIe siècle de notre ère, dont la plupart se composent d'une matrice gravée en acier trempé, encastrée dans un cône tronqué ou dans une sorte de barillet en bronze ou en fer. Il dit aussi que, depuis les premiers temps du monnayage jusqu'au Ve siècle de l'ère chrétienne, tous les coins ont été gravés au touret, par le procédé dont usent encore aujourd'hui les graveurs en pierres fines. Pendant le Ve siècle et même un peu avant, ajoute-t-il, sous la domination des princes de la famille des Constantin, les procédés changèrent. A partir de ce moment, les pièces ont été frappées à froid, avec des coins gravés au burin.

Il ne serait peut-être pas prudent de prendre rigoureusement cette affirmation à la lettre. Douze siècles séparent les Constantin de l'apparition de la première monnaie. Ce serait mal connaître le génie humain que d'accepter que la gravure au burin fût restée stationnaire pendant ce long espace de temps, alors que toutes les autres branches des arts, des sciences et de la littérature prospéraient. Rien ne vient de rien. Lorsque la gravure au burin a remplacé celle au touret, c'est que le burin, impuissant à la naissance de la monnaie, avait eu le temps de s'affermir et, à la fin, avait acquis assez de force pour supplanter son aînée.

Il peut être admis comme certain que, pendant longtemps, le touret effectua la majeure partie de la besogne, si même il ne l'accomplit pas en totalité. Nous croyons cependant que plus d'une fois le ciselet et le burin ont pris part au travail. Les coins d'acier, cependant, sont restés pendant de longues années tributaires du touret. Nous nous figurons mal les Kimôn et les Evainetos gravant leurs Pentêkontalitra sur une matière qui ne fût pas l'acier. On ne s'imaginera pas, nous l'espérons, que la gravure au touret d'une paire de coins d'acier fût une œuvre de Cyclope? Elle exigeait juste le temps qu'il fallait pour faire la même gravure sur des agathes.

Une paire de coins d'acier trempé pouvait fournir un bien plus grand nombre de frappes que ceux en bronze. Sait-on combien d'exemplaires livrent en moyenne nos coins modernes ? Trente-cinq mille. Quelques-uns vont jusqu'à cinquante mille, d'autres crèvent avant d'avoir atteint la moyenne. Remarquons que, si nos aciers sont de qualité supérieure, le jeu de la presse monétaire mécanique exige que la matrice soit portée par un col droit relativement long, du même calibre que la monnaie, ce qui expose à la casse. Un coin d'acier du système ancien avait un diamètre beaucoup plus grand que la monnaie; il était d'ailleurs enchâssé dans un bloc de bronze ou de fer, qui le soutenait partout et qu'on pouvait renouveler si cette chape crevait ou se couronnait

trop. Nous ne voyons pas en quoi un bon coin antique d'acier eût été considérablement inférieur à ceux de notre époque, ni pour quel motif les artistes de mérite eussent tardé à graver leurs œuvres sur de l'acier.

Pour les cas de frappe précipitée, si l'on n'avait pas plusieurs graveurs à la fois sous la main, les coins de bronze ont pu suffire, multipliés par la fonte et retouchés à la hâte. Le débit par ce moyen pouvait être énorme. Rien ne prouve du reste qu'on n'ait pas gravé des coins au burin, comme les bagues de fer que le peuple portait en abondance. Gravés au burin, les coins de bronze eussent été meilleurs que fondus, puisqu'il était possible de les écrouir avant la gravure.

L'existence de coins monétaires d'acier a donc été déjà constatée pour des temps relativement rapprochés de nous. On en cite aussi des Gaulois, ces imitateurs des procédés des Grecs, lesquels coins sont de fer. Nous avons rapporté le fait. Ce fer ne serait-il pas plutôt de l'acier ? Car si ces coins connus des Gaulois sont réellement de fer, il faudrait en conclure, que l'emploi des burins pour la gravure de la monnaie remonte à une antiquité beaucoup plus reculée qu'on a pu le supposer, puisque le fer ne peut pas être gravé au touret.

Est-il possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de préciser plus exactement l'époque de l'introduction de l'acier dans le monnayage grec ? Peut-être.

Reportons-nous, pour ces recherches, à l'origine de la monnaie. Examinons le statère primitif des rois de Lydie, à l'empreinte des trois poinçons.

Voilà bien trois marques enfoncées dans le lingot à coups de marteau, l'une après l'autre, ainsi qu'on le fait encore de nos jours pour poinçonner les poids et mesures.

Sur quel métal étaient gravés ces trois poinçons? sur du bronze? Personne n'oserait l'affirmer. Le bronze, quelque dur qu'il pût être, n'eût jamais résisté à un travail de cette importance. On ne pouvait pas se mettre dans l'obligation de renouveler les poinçons tous les quarts d'heure. N'est-il pas plus rationnel de reconnaître qu'ils étaient d'acier? Les marques sont encore assez claires pour nous permettre de certifier que les poinçons ont été gravés au touret. Faits en acier, la fabrication en était facile et prompte, et ce n'est pas exagérer de prétendre qu'ils pouvaient en cet état, étant bien construits, fournir environ cent mille poinçonnages. La mise au rebut de tels poinçons ne pouvait dépendre que de l'usure qu'ils éprouvaient par le frottement sur le lingot d'argent.

Cela étant, nous trouverions donc l'acier en œuvre pour la monnaie, dès la frappe de la première pièce.

Qu'on ne perde pas de vue, qu'à l'apparition de la monnaie, la ciselure était déjà un art accompli. Pour lever une figure ou un ornement dans une feuille de métal, en la repoussant devant et der-

rière, pour en faire ressortir le sujet, le ciseleur emploie des instruments durs, qui sont des tiges d'acier façonnées à l'un des bouts, de manière à produire, en les promenant à petits coups de marteau sur la feuille métallique, l'ouvrage qu'on a en vue de faire. Du procédé de la ciselure à celui du poinçonnage des statères des rois de Lydie, il n'y avait donc guère de distance.

Cette première rencontre de l'acier dans le domaine du monnayage antique n'est pas la seule que nous ayons faite. Nous trouvons dans *Monnaies et médailles* une reproduction phototypique — que ne les fait-on toutes de cette manière — une reproduction phototypique d'une monnaie d'argent de Methyma, sur laquelle nous remarquons la trace d'une nouvelle application de l'acier. Le revers de la pièce a été frappé sur un carré en saillie, portant, gravé en creux, le buste d'Athéné. Le carré est bordé d'un grènetis placé si près du bord, qui est à angle droit, qu'une partie en a éclaté.

Nous disons que ce carré était d'acier !

S'il avait été de bronze, la cassure présenterait un autre aspect : la partie endommagée laisserait voir un arrachement, tandis que c'est un éclat qu'on constate. Il faut même que l'acier ait été trempé assez dur ; car s'il avait été durci modérément, la partie manquante aurait pu s'affaisser avant de casser.

Nous avons une troisième preuve de l'emploi

de l'acier dans le monnayage antique : nous avons eu la chance de découvrir, dans une collection privée, une monnaie d'argent dont le nom nous échappe, mais laquelle est du IIIe siècle avant l'ère chrétienne ; elle avait été frappée par une matrice brisée en trois morceaux. Une ligne droite allant d'un bord de la pièce à l'autre dénonce qu'un tiers s'en est détaché ; une autre ligne droite, perpendiculaire à la première, marque à son tour la rupture de ce tiers par le milieu. Ces trois morceaux étaient restés intimement joints; d'où la conclusion, que la matrice avait été solidement emprisonnée dans son enveloppe, mais qu'elle n'y touchait pas par le fond, ou que le bloc qui la contenait avait lui-même cédé par la pression.

Si nous rapprochons ces premiers indices, qui seront probablement bientôt suivis d'autres, de la certitude qu'il existe des coins dont la matrice est d'acier trempé; si l'on se rapporte à notre expérience sur la gravure au touret du bronze, du fer et de l'acier durci par la trempe, laquelle prouve que le monde grec a été en état de produire des coins d'acier dès les premiers temps du monnayage, nous serons amenés à admettre que la matrice d'acier a rempli, dans la fabrication de la monnaie et des médailles de l'antiquité, un rôle bien plus prépondérant qu'on ne l'a supposé jusqu'à ce jour.

Arrêtons-nous maintenant à la frappe. Nous savons qu'elle était faite au marteau.

Remarquons que, s'il fut facile de frapper une monnaie ne portant empreinte que d'un seul côté, il n'en était plus de même lorsqu'il fallut apposer la marque des deux côtés à la fois. Les artistes préposés à la fabrication de la monnaie ont probablement cherché de bonne heure un moyen efficace et mécanique de conduire promptement l'un des coins au-dessus de l'autre, en parfaite coïncidence. L'espèce de pince (1) que nous avons connue au musée monétaire de Paris, à l'époque où les galeries des coins étaient encore accessibles au public, donne une idée des moyens en usage, moyens bien élémentaires. Un outil de ce genre, ne jouissant pas d'un ajustage irréprochable à la charnière, et, les bras en étant fort longs, pouvait à peine donner une coïncidence d'avant en arrière; latéralement l'écart devait être considérable. Il a fallu des instruments autrement parfaits pour fabriquer la monnaie fourrée. Celle-ci réclamait une juxtaposition des coins rigoureusement exacte partout : des instruments fonctionnant par glissement ont pu seuls produire la précision indispensable. Notre virole de frappe moderne est l'expression la plus simple et la plus sûre d'un réglage de cette espèce; mais l'antiquité ne l'a pas connue telle que nous nous

(1) Voir *Monnaies et Médailles*, p. 41.

en servons. Si nous considérons que la frappe violente au marteau, disloquante par les vibrations qu'elle imprime aux ajustages les plus perfectionnés, était peu faite pour conserver intact le jeu régulier des appareils, il faut se demander si la percussion nécessaire pour fabriquer la monnaie fourrée n'a pas été obtenue par une presse ou un mouton.

Il ne serait pas surprenant que la fabrication des monnaies et médailles ne fût, sous les civilisations grecque et romaine, beaucoup plus avancée que les œuvres littéraires ne le donnent à croire. L'inspection raisonnée des documents monétaires soulève bien des objections à cet égard. Si l'on nous dit que les procédés des peuples de la brillante Grèce et de la puissante Rome leur ont survécu, que pendant toute la durée du moyen-âge on continua à faire usage, pour la fabrication de la monnaie, des mêmes procédés que dans l'antiquité, nous répondrons qu'il en est probablement en cela comme en beaucoup d'autres choses que le moyen-âge a ensevelies dans un sommeil léthargique, dont les temps modernes ont bien de la peine à les réveiller.

Que nous parle-t-on du moyen-âge comme d'une époque de conservation des procédés monétaires de la Grèce et de Rome ! Ne faudrait-il pas glorifier l'organisation des usines à monnaie que le *domestique du palais* traînait après lui dans les localités où l'avait amené la levée de l'impôt, le

monnayeur qui l'accompagnait convertissant en espèces le produit du tribut imposé, perçu en métal ? Oui, nous le savons : les abbayes et les châtellenies avaient des ateliers à demeure derrière leurs murs crénelés. Ce privilège, souvent usurpé, que nous a-t-il valu en fait d'art monétaire ?

Les procédés matériels employés par les monnayeurs du moyen-âge étaient des plus simples : les coins étaient des morceaux de ce fer que nous nommons acier, à surface dressée par la lime, sur laquelle la gravure était faite, souvent à la hâte, au burin et au ciselet ; les lettres y étaient ordinairement enfoncées au moyen de petits poinçons qui en formaient les corps et les extrémités, qu'on accordait ensuite au burin, tant bien que mal. La gravure étant en état, la trempe durcissait le coin.

On a retrouvé des monnaies de cette fabrication qui présentent un creux aux bords des lettres ; ce creux provient d'un renflement du coin produit par la poussée du poinçon. L'artiste avait un moyen bien simple d'enlever ces protubérances : il suffisait d'y passer la lime ; il a préféré léguer à la postérité un indice indiscutable de sa haute intelligence !

La frappe au marteau n'a pas disparu de bonne heure : on la suit jusqu'au XVIe siècle. Les procédés ne se sont cependant guère perfectionnés. Ne trouve-t-on pas en France, sous le règne de Henri II, qu'on y frappait monnaie à la façon des chaudronniers, qui posent leurs bigornes dans

un billot, ce qui a pour effet d'amortir le bruit et d'éviter le contre-coup du marteau. La matrice se trouvait au haut d'une tige ayant un empâtement au milieu, pour empêcher la descente dans le billot, où elle se maintenait debout par la pointe. Le flan était posé dessus, on le couvrait du contre-coin maintenu à la main, puis le marteau s'abattait sur le tout. C'est à peu près de cette manière que les anciens ont dû frapper leurs premières monnaies à double empreinte, quelque six cents ans avant notre ère. Franchement, la frappe à la pince romaine était, à côté de celle qui se pratiquait encore sous Henri II de France, un prodige d'invention.

La monnaie du moyen-âge est généralement mince, celle des temps antérieurs se distingue par sa grande épaisseur. La première a été frappée à froid, toujours sur des coins d'acier; la dernière, celle de l'antiquité, lorsqu'elle était produite par des coins de bronze, exigeait impérieusement la frappe à chaud, en raison de la médiocre résistance du bronze.

Pour frapper à chaud, il fallait que le flan fût chauffé au rouge, déposé rouge sur le coin et qu'il reçût le coup de frappe pendant qu'il était encore rouge, sinon la chauffe n'eût guère donné plus de profit que la recuite suivie de la frappe à froid. L'or et l'argent, en effet, se conduisent exactement comme le fer, que le forgeron ne façonne avec aisance qu'aussi longtemps qu'il est

rouge. A l'état fin cependant, l'or et l'argent sont déjà extrêmement malléables à froid. A chaud, c'est-à-dire au rouge, ils sont mous *comme du beurre,* dit-on à l'atelier; ils se prêtent au mieux en cet état pour prendre vite et bien les formes du moule qu'on leur applique. L'antiquité avait donc un intérêt de fabrication à frapper épais des flans *globuleux,* les seuls capables de conserver pendant quelques secondes leur état rouge durant le transport et leur mise aux coins, manœuvres qui, pour réussir, devaient être exécutées avec la plus grande célérité. Il y a lieu d'admirer l'adresse des *suppostores,* retirant rouge du feu, une quantité de métal, aussi petite qu'un flan monétaire et la déposant, toujours rouge, bien exactement dans la matrice, dont le contact, plus ou moins froid, n'était guère favorable à la conservation de la chaleur.

Et l'on dit que l'Antiquité a frappé à chaud plusieurs fois de suite la même pièce! Il faut croire que c'est arrivé, attendu que c'est imprimé partout. Croyons-le, avec le commun des mortels, puisque cela ne fera de mal à personne; mais si nous avions pour mission d'exécuter une frappe à chaud selon la méthode antique, oh! alors ce serait différent : il serait fort à craindre que nous devinssions mécréants. Nous serions obligés de raisonner notre mise en train, afin de ne pas nous laisser surprendre par des accrocs. Nous nous dirions :

1° Nous pouvons bien transporter vite notre flan

globuleux chauffé au rouge jusque sur le coin, mais à condition de le saisir avec des pinces dont les mâchoires soient elles-mêmes rougies.

2° Si notre flan arrive rouge à bon port, il faut qu'il soit couvert très promptement du contre coin, qui doit tomber juste, sinon il se refroidira avant que nous ayons pu frapper.

3° Si la pièce a déjà reçu une première empreinte imparfaite et qu'il faille la remettre dans la gravure, puis remettre dessus, aussi dans la gravure, le coin du haut, et si tout cela doit se faire à la main, en tâtonnant, il y aura beau temps que notre coin sera froid, lorsque nous pourrons donner le coup de marteau.

4° Tenir le contre-coin de la main, ce n'est guère rassurant lorsque c'est un aide qui doit frapper..., il pourrait donner un coup malheureux... il ne nous sourit pas d'avoir une main écrasée, quoique nous en ayons deux...

Non, décidément, tout cela n'est guère pratique.

Ah! nous y sommes: nous inventerons la pince romaine!

Elle a vraiment pas mal de qualités, cette pince. Voyez! notre *suppostor* dépose fort bien le flan sur le coin avec son instrument chauffé au rouge... Pan! Pan! Le coin supérieur, réglé d'avance, nous venons de l'abattre avec vigueur, comme un marteau, sur le flan rouge encore, et notre second assistant a aussitôt, après nous, et des deux mains, battu à son tour avec un marteau beaucoup plus

lourd. Il n'a frappé qu'un seul coup, car le flan est devenu noir, froid et écroui, rien que par les deux coups qu'il a reçus.

Notre monnaie est-elle à fond? Telles pièces le sont, telles autres ne le sont pas. Nous remettrons celles-ci au feu pour les recuire et les frapper une seconde fois. Mais comment remettre ces pièces assez promptement dans la matrice pour qu'elles restent rouges jusqu'à la frappe? Elles ne peuvent pas y tomber d'elles-mêmes comme sur un coin carré. En mettant une pointe dans la matrice, à l'exemple des Égyptiens, nous ajoutons un mauvais détail à la gravure, sans obtenir un point spécial de repère beaucoup meilleur que la gravure même... Puis, nous avons bien pu abattre le coin de notre pince sans arrière-pensée une première fois sur le flan, alors qu'il était encore brut, mais maintenant qu'il est à moitié monnayé, le coin tomberait, il est plus que probable, à côté de la première empreinte : la monnaie serait doublée... Non, tout cela ne fait pas encore parfaitement notre affaire, et à moins d'inventer une pince perfectionnée...

Mais voyons ! est-il bien nécessaire de frapper une seconde fois à chaud? La monnaie est très avancée par ce premier coup à chaud; la recuite donnera une nouvelle malléabilité à mon or, qui est fin, *vierge,* comme on dit. S'il avait fallu frapper à 0,900 defin, même à 0,800 ou 0,750, nous aurions fait l'alliage avec de l'argent fin, malgré le coût,

pour avoir un or jaune, un peu pâle assurément — l'*électrum* des anciens — mais très ductile. Un alliage avec du cuivre nous donnerait un or trop dur qui éclaterait à la frappe et qui serait d'ailleurs rouge. — Quant aux pièces d'argent, mêmes règles, puisqu'elles sont heureusement aussi en métal fin ; car, si elles nous avaient été commissionnées à 0,900, il faudrait fort probablement les achever à chaud.

C'est donc entendu, l'affaire est réglée : nous attacherons nos coins à une pince et nous frapperons la première passe à chaud. Nous achèverons ensuite à froid, s'il faut frapper encore, ayant alors toute facilité pour remettre la monnaie dans la gravure et la couvrir du contre-coin. La frappe se continuera par deux coups lancés à toute volée par notre aide, après chaque recuite. Cette méthode nous permettra de *dérocher* nos pièces avant chaque frappe, afin de les débarrasser de l'oxyde et des autres impuretés du feu adhérentes au métal, qu'entraîne après elle, dans la monnaie, la frappe à chaud.

La frappe à froid, qu'on ne s'y trompe pas, n'est pas une invention datant du moyen-âge ; les peuples de l'Antiquité l'ont pratiquée. Il est connu — et nous l'avons déjà rapporté — que sous la domination des princes de la famille des Constantin, et même un peu avant, la monnaie était frappée à froid, avec des coins d'acier trempé encastrés dans un bloc de bronze ou de fer, *qu'un*

bord en saillie entourait d'ordinaire, bord notablement plus large que le module de la monnaie et, par conséquent, n'ayant pu servir de virole pour fixer le flan pendant la frappe.

A-t-on déjà fait ressortir que ce bord en saillie dénonce un procédé de frappe d'une ingénieuse simplicité ?

Reprenons le denier romain de Carisius. Il nous semble impossible de découvrir sur ce document le coin-matrice qu'on a voulu y voir, mais nous y distinguons parfaitement le billot-enclume. Nous supposons voir dans ce billot une excavation et nous sommes certains que dans ce creux était déposé l'un des coins, celui du droit par exemple. La pince servait à retirer le flan rouge du feu et à le déposer sur la matrice. Le flan étant en place, on le couvrait de l'espèce de bonnet qu'on remarque en haut sur le denier, et qui n'est autre chose que le bloc de fer contenant le coin-matrice du revers. Le bord en saillie « qui n'a pu servir de virole pour fixer le flan » avait pour but de guider le coin, pour le mettre en coïncidence avec son congénère du bas, par un autre bord en saillie se trouvant sur l'autre coin, l'un s'emboîtant dans l'autre. Une marque faite de part et d'autre sur la partie extérieure des deux bords fournissait le point de repère, obtenu promptement et sûrement par cette combinaison. Une monnaie petite ou moyenne pouvait de la sorte être frappée avec le marteau, l'opérateur

tenant un coin d'une main. Quant aux grandes pièces et aux médailles, elles recevaient la frappe du grand marteau, que l'aide abattait des deux mains avec toute la violence possible.

Le bord en saillie, on le voit, avait donc une raison d'être importante. Ce n'était pas encore le mode de frappement par notre virole moderne, mais le système était déjà d'une perfection remarquable.

Lorsque la frappe à froid se fût généralisée, les coins n'étaient plus gravés au touret, non qu'ils ne fussent pas aptes à ce genre de frappe, mais parce que ce n'était plus l'habitude de les faire de cette manière. Ils furent dès lors toujours gravés au burin et au moyen de petits poinçons et de ciselets.

Il ne semble pas que l'antiquité ait pratiqué le mode d'exécuter des matrices en y poussant un poinçon. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'il est plus difficile de tailler *nettement* un sujet en relief, que de le graver en creux. N'y eut-il pas d'autres raisons, celle-ci suffirait pour motiver la préférence accordée aux intailles.

La réforme de la gravure ne s'est sans doute pas produite en une fois. Un audacieux, fort de son génie, peut songer à faire autrement que ses devanciers; encore n'invente-t-il pas de toutes pièces un procédé tel que la gravure au burin. Cependant, qu'elles proviennent du touret ou du burin, les monnaies de l'Antiquité procèdent toutes du

principe grec. La gravure en est souvent superbe, mais la touche de l'outil, qu'on a parfois de la peine à reconnaître et qui semble vouloir continuer la tradition grecque, finit par ne plus y être conforme. Les légendes, notamment, ont des lettres d'un aspect tout différent. Le graveur en pierres fines, dont tous les outils sont ronds, ne peut pas terminer, comme avec le burin, les lignes en arêtes vives; il fait les I, par exemple, d'un trait plus profond et plus large au milieu qu'aux extrémités, et il les termine d'ordinaire en y plaçant une perle à chaque bout. Le graveur au burin pourrait parfaitement imiter la forme des lettres qu'affectionnaient les graveurs grecs en pierres fines, mais il ne le fait pas. Il a son genre, il y tient. D'ailleurs, quoi de plus facile et de plus expéditif que de faire les lettres par poinçonnage, puisqu'on peut travailler ainsi sur les métaux.

Lorsqu'on étudie la gravure des monnaies de l'époque romaine, on reste confondu de l'extrême adresse que les artistes de ces temps avaient acquise dans la conduite d'un outil aussi raide que le burin, et l'on doit se dire qu'une pratique aussi habile n'a pu se gagner qu'à la suite d'un sérieux et long exercice et sous l'inspiration de travaux et de traditions dont il serait difficile de préciser l'époque, l'importance et la durée.

V. Lemaire.

Gand, le 10 mai 1891.

LÉOPOLD WIENER
GRAVEUR EN MÉDAILLES
ET
SON ŒUVRE.

Léopold Wiener, à qui notre honorable président, M. le vicomte B. de Jonghe, consacrait, il y a quelques mois, un article nécrologique (1) exprimant de profonds regrets, appartenait à cette famille d'esprits d'élite qui n'arrivent à la réputation que par l'énergie de la volonté.

Né à Venloo, le 2 juillet 1823, il commença ses études artistiques, en 1840, dans l'atelier de son frère Jacques, l'excellent médailleur qui se consacra spécialement à la gravure topographique et pittoresque des édifices, et sut, par une très habile application du dessin architectural à la numismatique, porter la représentation des monuments à un degré de perfection que nul n'avait atteint avant lui. Léopold Wiener eut le bonheur d'avoir un tel initiateur à la glyptique et de pouvoir travailler

(1) Voy. *Revue belge de num.*, 1891, p. 250.

pendant cinq ans sous la direction de ce brillant artiste, qui, bien qu'il lui fût étroitement lié par le sang, sut se montrer sévère à son égard. Il suivit en même temps les cours de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, joignant ainsi l'étude approfondie du dessin à la pratique savante qui lui était enseignée par son frère.

Rompu de bonne heure aux procédés de la gravure sur acier, du modelage et de la sculpture, il acquit très vite de la dextérité dans le maniement du burin. Ses progrès furent si rapides qu'en 1845 il pouvait se rendre à Paris pour y perfectionner un double talent déjà remarquable de statuaire et de graveur, dont, quoique fort jeune, mais grave, réfléchi et doué de beaucoup d'imagination, il prévoyait dès lors toute l'étendue.

Dans la capitale française, il entra à l'École des Beaux-Arts et y fut l'élève de deux maîtres dont la supériorité semble avoir singulièrement influé sur son génie : je veux parler du célèbre David d'Angers et de Jacques-Jean Barre, qui fut graveur général des monnaies de France sous Louis-Philippe, la deuxième République et le second Empire.

David, on le sait, ne modelait point à froidet ne sculptait qu'avec une idée; il s'inquiétait de passionner l'art noblement et d'y imprimer une signification vive. Toutes ses œuvres sont marquées au coin de l'originalité, et la personnalité puissante de son talent s'y retrouve toujours.

Wiener s'assimila les qualités dominantes de son école. L'ayant vu modeler certains de ces médaillons de dimensions variées dont cinq cents composent aujourd'hui un médaillier merveilleux qui aura pour la postérité une valeur inappréciable, il s'inspira souvent de la vigueur d'expression de ces productions métalliques et eut toujours présent à l'esprit leur caractère d'austérité.

Cependant, soit dit encore à sa louange, il n'admit pas entièrement la manière de voir du sculpteur, ni ses procédés révolutionnaires; mais son talent de statuaire reçut de l'illustre Français une impulsion forte qui le conduisit à produire des œuvres de grande allure, telles que son groupe des frères Van Eyck (1), son Samson et sa Lumière (2).

Barre le père, son second maître, avait été

(1) Ce groupe colossal, en marbre blanc de Carrare, est érigé sur la place publique de Maeseyck et se présente de la façon la plus favorable et la plus harmonieuse. Tout, depuis le visage des personnages jusqu'à leur costume, est de la plus grande vérité. Il n'y a aucun aspect trop théâtral dans le maintien des deux peintres; leur attitude est digne sans exclure cette nuance de familiarité que comportait, qu'exigeait le sujet. L'artiste n'a fait, dira-t-on, que reproduire sur la pierre les portraits des Van Eyck, tels qu'on les admire sur les volets de l'Agneau mystique au Musée de Berlin, mais il l'a fait avec infiniment d'art.

(2) On doit encore au ciseau de Wiener le bas-relief en bronze du monument de Waterloo, qui valut à son auteur la décoration de l'ordre du Lion néerlandais, et les cariatides de la Banque nationale à Bruxelles.

longtemps ouvrier à la Monnaie de Paris avant d'être le graveur auquel on doit la médaille du sacre de Charles X (1825), la célèbre médaille de la famille royale (1833), ce chef-d'œuvre de goût, d'art et de gravure, la médaille non moins remarquable des Monuments historiques, celles de Boïeldieu, de Gall, etc. Aussi Wiener trouva-t-il en lui, en même temps qu'un homme connaissant profondément son métier, une direction artistique telle qu'il n'en aurait jamais pu rêver.

De la comparaison des médailles de Wiener et de Barre, il ressort clairement que notre graveur a modelé sa manière sur celle de ce dernier. Dans son atelier, où il fit un séjour de quelque durée, il grossit du reste considérablement le bagage de connaissances qu'il était allé chercher en France, et c'est surtout au point de vue de la technique de la gravure des monnaies que l'enseignement de Barre lui fut précieux.

En 1847, Wiener rentrait en Belgique, confiant dans ses forces et animé du désir ardent de se faire connaître. L'occasion devait s'offrir à lui de se distinguer immédiatement par un coup d'éclat qui fait époque dans les annales artistiques de son pays. Un concours pour la gravure des coins des nouvelles monnaies avait été ouvert, par arrêté royal du 10 mai de cette année, et un prix de dix mille francs promis à l'auteur de la pièce de cinq francs la plus parfaite. Dix artistes s'étaient fait inscrire et avaient pris part au concours. La com-

mission nommée par le gouvernement ne décerna pas le prix, mais accorda, pour récompenser leurs efforts, cinq primes de mille francs chacune aux graveurs Hart, Jéhotte, Jouvenel, Lambert de Roisin et Wiener.

Les journaux de l'époque ont donné des œuvres primées une appréciation assez juste qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter ici. Suivant ces organes, dont ont peut aisément vérifier la critique, en examinant les épreuves des coins du concours qui reposent dans plusieurs collections, Hart avait gravé une pièce dans laquelle l'expression de la figure du Roi était souriante — ce qui ne produisait pas un bon effet — et dont le revers était lourd. Jéhotte avait mis trop de sécheresse dans le modelé de la tête de notre Souverain et opposé à celle-ci un revers trop nu, où un maigre écusson se détachait sur un fond qu'il garnissait mal. Jouvenel avait donné au Roi un front manquant d'élévation et avait exécuté un écu d'armoiries d'un relief trop accusé. Enfin, Lambert de Roisin faisait grimacer la figure de Léopold Ier, et ne donnait pas assez de finesse au modelé de sa monnaie, dont le revers présentait un écusson de mauvais goût.

Wiener, par contre, avait fait preuve d'un talent réel, et, bien qu'il n'eût obtenu qu'une prime comme ses confrères, sur sa pièce, le modelé de la tête était soigné, les méplats étaient bien accusés, le revers était riche. L'artiste n'avait eu que le

tort de poser son écusson sur un cartouche de fantaisie, mais un second revers, qu'il avait exécuté comme variante du premier, en corrigeait le défaut. Aussi, l'œuvre qu'il avait présentée au jury (1), excita-t-elle l'admiration du public, lorsqu'elle fut exposée au Musée de l'État.

Cependant, les concurrents de Wiener, envieux, osèrent insinuer qu'il n'était pas l'auteur de son travail, et, le 21 août, dans une lettre adressée à M. le Ministre des Finances (2), ils protestèrent contre l'admission au concours des coins produits

(1) Ce jury était composé de MM. Allard, directeur de la Monnaie; Braemt, graveur en chef; R. Chalon, directeur de la *Revue belge de numismatique;* Fraikin, statuaire; J. Geefs, statuaire; Navez, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles, et Eugène Simonis, statuaire.

(2) Voici le texte de cette lettre, que publièrent plusieurs journaux, tels que : l'*Indépendance,* l'*Éclair,* l'*Écho de Bruxelles,* le *Politique,* etc :

« Monsieur le Ministre,

« En instituant un concours entre les graveurs belges pour la confection de nouveaux coins monétaires, votre but n'a pas été seulement de faire produire un ouvrage remarquable sous le rapport de l'art, mais surtout un ouvrage national exécuté dans le pays.

« Or, il est venu à notre connaissance qu'un jeune artiste concurrent faisait son travail à Paris, qu'il en était revenu, le 9 du mois dernier, porteur de poinçons en relief, et que les dits poinçons, destinés au concours, étaient l'œuvre d'un autre que le concurrent lui-même.

« Toutefois, les soussignés n'ont pas voulu se former un jugement à l'avance, mais s'assurer par eux-mêmes de la valeur de l'accusation qui ressortait du fait signalé; ils ont attendu la preuve avant de se prononcer sur le travail de leur concurrent.

« Aujourd'hui qu'il nous a été permis de juger les poinçons en question, nous n'hésitons pas à déclarer qu'ils ne sauraient être l'œuvre

par le jeune artiste, convaincus qu'ils étaient que la confection de ces coins était l'œuvre d'un

du jeune homme qui les présente au jugement de la commission, car il est matériellement impossible, ainsi que cela pourra être constaté et prouvé par experts, que cet œuvre émane de celui qui en revendique la propriété.

« L'importance de cette déclaration faite par des hommes connus vous dit assez, Monsieur le Ministre, que les soussignés sont moralement assurés de sa véracité.

« En conséquence, persuadés que, si l'œuvre de M. Wiener était admise au concours, les garanties de justice et les droits acquis aux concurrents seraient anéantis de fait et les intentions équitables du gouvernement méconnues; convaincus, au surplus, que vous êtes décidé à empêcher toute fraude tendant à ôter au concours le caractère d'encouragement national qu'a voulu lui donner le gouvernement;

« Par ces motifs :

« Déclarons protester contre l'admission au concours des coins produits par M. Wiener, convaincus que nous sommes que la confection de ces pièces est l'œuvre d'un artiste étranger. Demandons qu'il vous plaise, Monsieur le Ministre, d'ordonner la mise hors concours du susdit M. Wiener et nous soumettre à un nouveau concours en loge et isolés les uns des autres, et ce dans le cas où notre réclamation ne vous paraîtrait pas suffisamment fondée, et afin de fournir une preuve matérielle et irrécusable de notre bonne foi et de la justice de notre protestation.

« Vous reconnaîtrez, Monsieur le Ministre, que le désir de voir triompher la vérité et la justice est le seul motif qui a dicté notre protestation. L'offre de nous soumettre à un nouveau concours en loge vous prouvera suffisamment que nous ne demandons qu'une solution franche et loyale à cette affaire. Notre position et nos antécédants seraient compromis si cette épreuve pouvait être douteuse, et l'assurance avec laquelle nous la demandons est déjà une garantie de la bonté de notre cause.

« Nous soumettons avec confiance cette juste protestation à votre examen impartial et nous espérons qu'inspiré par votre loyauté bien

étranger. Ils demandèrent à M. le Ministre d'ordonner sa mise hors concours et d'être soumis à une nouvelle épreuve en loge, isolés les uns des autres. Pour faire droit à cette protestation, le jury du concours des monnaies se réunit le 27. Après une discussion animée, qui se prolongea pendant six heures, il fut décidé que la proposition faite par Léopold Wiener lui-même serait admise, et que cet artiste, pour prouver qu'il était bien réellement l'auteur du travail figurant sous son nom, aurait à exécuter de nouveau la face de la pièce de cinq francs ou le côté représentant la tête du Roi. A cet effet, une salle lui fut assignée à l'hôtel des Monnaies, et toutes les conditions usitées en pareille circonstance furent strictement observées.

L'examen de la nouvelle pièce prouva à l'évidence que notre graveur était bien le père de son œuvre et qu'il avait été simplement la victime d'une cabale. Par suite de ces considérations, le jury admit son premier coin au concours et déclara non avenue l'injuste réclamation de ses concurrents.

connue vous prendrez les mesures propres à garantir les droits des différents concurrents.

« En attendant la faveur d'une réponse, etc.....

« (*Signé*) Ad. Jouvenel, graveur en médailles du Roi, Hart, J. Leclercq, A. Veyrat, Van Ackere, Dargent.

« Ont adhéré à cette protestation : Jehotte et Distexhe, de Liége, et Lambert de Roisin, de Namur, qui ont envoyé leur signature au Ministre. »

Après cette épreuve flatteuse, Léopold Wiener fut chargé de graver les coins monétaires belges. Cette charge, qu'il accepta, consacra son talent et lui donna une autorité que personne n'osa plus contester. Dès lors, il ne cessa de produire avec une facilité et une fécondité que l'on rencontre rarement chez les médailleurs.

Ses œuvres n'ont rien de la minutie trop grande ni de la sécheresse dans lesquelles tombent quelquefois les graveurs. On n'y trouverait guère d'incorrections de dessin. On n'y relèverait pas une incertitude de sentiment ou d'intention pittoresque. Au contraire, elles se font remarquer par la pureté des lignes, par la grâce et l'esprit de la composition, par la science du modelé, jointe à la finesse de l'exécution.

Il y a dans les têtes gravées par lui une vie abondante, une ressemblance presque toujours parfaite, une grande légèreté de touche et un sentiment singulier de la physionomie du personnage représenté. Ses revers, rendus avec beaucoup de bonheur, sont peut-être plus remarquables encore, car leur conception élevée révèle le penseur.

De même que son frère Charles, statuaire et graveur à la fois, Wiener put, comme le dit fort bien M. le vicomte de Jonghe, grâce à l'heureuse association de deux branches de la sculpture qui ne devraient en faire qu'une, atteindre à une incomparable supériorité dans l'exécution de ses médailles.

Entré dans la voie des succès dès son retour en Belgique, en 1847, chaque année qui suivit vint lui apporter de nouvelles palmes. Ainsi, pour ne citer qu'un de ses triomphes les plus éclatants, je rappellerai, qu'en 1850, la commission de l'exposition de Londres, ayant convié les graveurs de tous les pays à concourir entre eux pour l'exécution de la médaille à décerner aux exposants, lui remit un des trois grands prix, qu'il avait obtenu sur trois cent cinquante projets envoyés au concours.

Lors de cette victoire remportée à l'étranger, il était âgé de vingt-sept ans ; ses rares instincts avaient eu le temps de se développer et il était devenu pleinement lui-même : c'est peut-être dire également qu'il connaissait la mesure de sa force. Aussi, ne se soumit-il plus guère aux épreuves des jurys, et, pendant une période de quatorze ans (1850-1864), recherchant de préférence les suffrages de la foule, se mit-il à graver une série de médailles historiques de grand module (la plupart ont 76 millim.) qui firent sensation. Les événements qu'il consacra de cette manière sont : la mort de la Reine des Belges (1850), la majorité du duc de Brabant (1853), la pose de la première pierre de l'église de Laeken (1854), le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi des Belges (1856), la naissance du comte de Hainaut (1859), l'inauguration de la colonne du Congrès (1859), l'abolition des octrois (1860), l'entrevue du Roi des

Belges et du Roi des Pays-Bas, à Liége (1861), et l'affranchissement de l'Escaut (1863).

« La première de ces médailles est d'un grand effet d'ensemble comme décoration et ornementation. C'est tout un bas-relief occupant le champ entier de la médaille, et représentant les trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité, entourant et unissant, de la façon la plus heureusement combinée, trois médaillons où figurent les portraits du duc de Brabant, du comte de Flandre et de la princesse Charlotte. D'autre part, se voit la figure de la Reine défunte, dont le type et la coiffure devaient offrir quelque difficulté à l'art du graveur, et qui est néanmoins, sans contredit, un de ses portraits les mieux réussis (1). »

« Mais une œuvre parfaite sous tous les rapports est la médaille commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance belge. Comme conception poétique et comme ensemble harmonieux, comme détails et comme style, comme procédé et comme faire, comme application des grandes lois de la statuaire et comme entente ingénieuse du bas-relief, cette médaille est une œuvre capitale; c'est de l'art véritable et complet, de l'art dans sa plus haute manifestation (2). »

Les médailles que je viens de citer ont définitivement classé Wiener parmi les meilleurs graveurs

(1) Van Bemmel, *Revue trimestrielle*, année 1864, p. 319.

(2) Id., année 1856, p. 317.

contemporains. Ajoutons qu'en décembre 1865 la Belgique célébrait l'avènement de son Roi Léopold II au trône. « Le gouvernement, à cette occasion, avait institué un concours, avec prix, pour la composition d'une médaille commémorative de cet événement national. Un grand nombre de statuaires et de graveurs en médailles répondirent avec empressement à l'appel du gouvernement. Mais, sur l'avis conforme du jury, le prix ne put être décerné. En présence de cette situation, le gouvernement ne crut pouvoir mieux faire que de confier cet important travail à notre graveur, qui, cette fois encore, vint ajouter une œuvre remarquable au catalogue de la numismatique belge (1). »

De 1865 à 1891, Wiener travailla beaucoup, tant pour l'étranger que pour son propre pays, et même vers la fin de sa vie, alors qu'il souffrait d'un mal cruel, on le vit encore terminer des coins que la mort de son frère Charles avait laissés inachevés.

En examinant les pièces qui virent le jour pendant ces vingt-cinq années, on constate que le talent du graveur ne faiblit pas un moment, que la conception de l'œuvre manque rarement de grandeur et d'élévation, que la forme donnée est presque toujours fine, délicate, en même temps que sévère.

(1) Picqué, *Médailles historiques*, pp. 35-36.

Les médailles remarquables sorties du burin de l'artiste, durant ce laps de temps, sont trop nombreuses pour que je puisse les mentionner ici et pourtant, il me faut citer entre toutes : la médaille du mariage de S. A. R. le comte de Flandre (1867), dans laquelle les traits délicats de la comtesse sont étonnamment rendus; la médaille du baron Leys (1868), portrait vivant du grand peintre; la médaille de De Keyser (1872), celle de Schadde (même année), celle de Pécher (1878), celle de Conscience (1881), et enfin celle de Rogier (1885).

Une série d'un autre genre mérite aussi d'attirer l'attention des connaisseurs, c'est celle des jetons que grava L. Wiener pour la Société royale de numismatique dont il était membre depuis 1861. Ces jetons offrent, du côté de leur face, les traits d'un numismate célèbre, parfois d'un graveur et ont été frappés à l'effigie de : Goltzius, Van Mieris, Van Loon, de Renesse-Breidbach, Van Berckel, de Coster, de Saulcy, de Ponton d'Amécourt.

Comme on le verra, l'œuvre numismatique de Léopold Wiener, dont je vais donner le catalogue descriptif, est imposant par le caractère et vaste par le nombre. La composition de l'artiste pour le mariage du duc de Brabant lui valut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold (1). La médaille du mariage du roi de Portugal lui fit décerner l'Ordre de N.-D. de Villa-Viçosa. Pour la médaille

(1) Il était commandeur de l'Ordre lorsqu'il mourut.

du mariage du comte de Flandre il fut créé, par le Roi de Prusse, officier de la Couronne royale.

Nommé graveur du Roi et graveur en chef des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, par arrêté royal du 26 décembre 1864, en remplacement de feu Braemt, il a brillamment occupé les fonctions jusqu'au jour où la maladie, qui devait le conduire au tombeau, le força de s'aliter.

Il mourut à Bruxelles, le 24 janvier 1891. C'était un homme d'un caractère honnête et droit, un artiste sérieux et convaincu.

(*A suivre.*) FRÉD. ALVIN.

NÉCROLOGIE

Sa Majesté l'Empereur Dom Pedro II d'Alcantara est mort à Paris, le samedi 5 décembre dernier.

Ce Prince éclairé était né le 2 décembre 1825 et avait succédé, le 7 avril 1831, comme empereur du Brésil, à Son père, l'Empereur Dom Pedro Ier d'Alcantara. Obligé de quitter le Brésil à la suite de la révolution du 15 novembre 1889, après un long règne de cinquante-huit ans, qui fut, pour le Brésil, une période de prospérité extraordinaire, Il se retira en France et s'adonna entièrement au culte des sciences pour lesquelles Il avait toujours eu le goût le plus vif.

Sa Majesté l'Empereur Dom Pedro avait bien voulu nous faire savoir qu'Il daignait accepter le titre de membre d'honneur de notre Société et nous venions d'adresser tous nos remercîments les plus respectueux à ce Souverain pour la haute faveur qu'Il voulait bien nous faire, lorsqu'une mort cruelle est venue mettre un terme à cette noble et grande existence.

Dom Pedro était malade depuis longtemps déjà, lorsque survinrent, au Brésil, les tristes évènements de 1889. L'Empereur en reçut un coup

terrible et Sa santé en fut définitivement ruinée.

Ce grand Prince emporte avec Lui dans la tombe les regrets de Ses anciens sujets et l'admiration de tous ceux qui ont eu l'honneur de L'approcher.

Vte B. DE J.

CARL LUDVIG MÜLLER.

Charles-Louis Müller, docteur en philosophie, directeur du Cabinet royal des médailles et du Musée des antiquités classiques de Copenhague, inspecteur du Musée Thorvaldsen, conseiller d'État honoraire, commandeur de l'ordre de Dannebrog, membre de l'Académie royale des sciences de Copenhague, etc., etc., est mort en cette ville, le 6 septembre dernier, âgé de plus de quatre-vingt-deux ans.

Fils de l'évêque luthérien de Séeland, Péter-Erasmus Müller, Charles-Louis fit de brillantes études universitaires. Reçu bachelier dès 1826, il vit, sept ans plus tard, son traité sur la philologie orientale couronné par le conseil académique.

Après avoir passé, en 1836, sa licence en philosophie, Müller, dans le but de compléter ses connaissances archéologiques et philologiques, fit un voyage de trois ans à l'étranger. Il visita alors l'Allemagne, la France et l'Italie. A son retour, le roi Christian VIII, qui s'intéressait

beaucoup à la numismatique, engagea le jeune savant à s'adonner spécialement à cette science, et, en 1841, Müller fut nommé inspecteur du Cabinet royal des médailles.

En l'année 1852, Charles-Louis Müller quitta de nouveau le Danemark pour parcourir la Hollande et la Belgique. Il se rendit aussi à Paris et à Londres dans l'intention de réunir les matériaux nécessaires à son travail : *Les monnaies du roi Philippe de Macédoine,* lequel, chose assez curieuse, lui servit de thèse pour son doctorat en philosophie. Après la mort de C. J. Thomsen (1865), il fut placé à la tête du Cabinet royal des médailles, et obtint également, peu après, la direction de la collection royale d'antiquités classiques.

Nous eûmes, il y a deux ans, l'occasion de visiter le Cabinet de Copenhague. Nous avons pu alors nous rendre un compte exact des réelles richesses qu'il renferme, de l'ordre parfait qui y règne et apprécier surtout l'aimable courtoisie, la profonde science de son conservateur et du sous-conservateur, M. P. Hauberg.

Müller avait fait à Rome, lors de son voyage en Italie, la connaissance de Thorvaldsen; aussi, lorsque l'illustre sculpteur rentra dans sa patrie, l'aida-t-il à ranger ses collections et ses œuvres, dont il reçut plus tard, du gouvernement, la haute surveillance.

Mais revenons aux travaux numismatiques du

savant danois. Et tout d'abord, citons sa *Numismatique d'Alexandre-le-Grand,* qui lui valut un prix de l'Académie française. Deux ans après, vint au monde une autre monographie importante : *Les monnaies du roi Lysimaque de Thrace;* enfin, en 1860-1862, parut, en trois volumes, in-4°, son œuvre capitale : la *Numismatique de l'ancienne Afrique,* qu'un volume supplémentaire est venu compléter en 1874.

Müller reçut le titre d'associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, le 27 février 1863. L'assemblée générale du 7 juillet 1867 le nomma membre honoraire.

A l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, un groupe d'amis et d'hommes de lettres offrit à Müller son buste sculpté en marbre. Cette œuvre d'art se trouve aujourd'hui au Cabinet royal des médailles de Copenhague, à la destinée duquel notre regretté confrère a si longtemps présidé.

A. DE WITTE.

BARON THÉODORE SURMONT DE VOSLBERGHE

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, la mort inopinée du baron Théodore Surmont, décédé le 10 décembre. Fils et petit-fils de membres de notre Société, ce jeune homme continuait avec ardeur les traditions numismatisques de sa famille.

Né en mai 1866, le jeune Théodore Surmont, avait été élu, en juillet dernier, correspondant régnicole de notre Société, qui avait fondé, à juste titre, les plus grandes espérances sur lui.

Une fin prématurée et inattendue est venue briser cette courte existence si pleine de promesses et plonger dans l'affliction une famille cruellement éprouvée.

Vte B. DE J.

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à remettre à la prochaine livraison la notice nécrologique de M. Bretagne, savant numismate et ancien membre de notre Société, décédé à Nancy, le 27 août dernier, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La notice en question est due à la plume autorisée de notre zélé et érudit collaborateur, M. Jules Rouyer.

Vte B. DE J.

MÉLANGES.

Le Gouvernement, voulant récompenser toute une existence consacrée à des travaux utiles, a conféré la croix de chevalier de l'ordre de Léopold à Monseigneur le chanoine baron Bethune, président d'honneur de la Société royale de Numismatique de Belgique et son dernier membre fondateur survivant.

Cette distinction était due à notre savant confrère, dont le zèle pour les sciences historiques est connu de tous.

Nos lecteurs se joindront certainement à nous pour féliciter celui qui en est l'objet.

Nous regrettons vivement que cette heureuse nouvelle nous soit parvenue trop tard pour être insérée dans la dernière livraison de 1891.

Vte B. DE J.

Deux oboles variées de Rainier V, comte de Mons (1013-1030).

M. de Koehne a été le premier à faire connaître dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, IXe liv., pl. XIII, n° 11, un curieux denier d'argent à la légende RAINNADVS-MONTES, dont un exemplaire, du poids de 0^gr,95, repose aujourd'hui au Cabinet de l'État, à Bruxelles. Un glaive nu occupe le champ de ces rares monnaies, qui sont les plus anciens produits du

monnayage hennuyer. M. de Koehne et, après lui, M. Dannenberg (1), les attribuent à Rainier V (1013-1030). M. Chalon, pour le motif que la forme RAINNADVS s'éloigne trop de toutes les formes connues du nom de Rainier, préfère y retrouver le numéraire de Renaud, mort en 974, placé par Saint Brunon à la tête de l'administration du pays montois (2).

« On reconnaît généralement aujourd'hui, disions-nous à la première page de notre *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, que l'opinion de M. Chalon doit être définitivement écartée.

« En effet, saint Brunon, si jaloux de son autorité, n'aurait certes jamais permis à un simple gouverneur, d'exercer les droits régaliens et surtout de frapper des monnaies ne rappelant en rien la suzeraineté impériale que l'archevêque de Cologne avait pour principale mission de faire respecter en Lotharingie.

« Les deniers « RAINNADVS » appartiennent donc bien certainement à l'un des descendants de Rainier-au-Long-Col, à Rainier IV (998-1013) ou à son fils Rainier V.

« Sous le n° 66 de son *Verzeichniss meiner Sammlung deutscher Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, Dannenberg donne la description d'une variété des deniers de Rainier, à légendes malheureusement incomplètes ... RIVS, ... M✠, mais suffisantes cependant pour dissiper, du moins en partie, les scrupules philologiques de M. Chalon. »

(1) *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserszeit*, p. 106.

(2) *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, 1er supplément, p. XI.

Deux deniers découverts en Russie et portant clairement ✠ RA ... NERVꝏ viennent confirmer notre manière de voir. Ces pièces faisaient partie d'une importante trouvaille de monnaies des Xe et XIe siècles, vendue en octobre 1891, à Francfort, sous la direction de M. Adolphe Hess, trouvaille qui comprenait, entre autres, deux oboles variées au même type de l'épée et dont voici les dessins et les descriptions :

1. Une large épée, dans un cercle perlé, en plein champ. Lég. : R...

Rev. Dans un cercle perlé une croix brève et pattée, cantonnée de quatre globules. Lég. : MON...

Poids, 0,42. Cabinet de l'État belge.

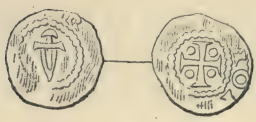

2. Variété. Gravure beaucoup plus nette. L'épée est moins massive. Lég. : RA...

Rev. Croix pommetée. Quatre globules dans les cantons. Lég. : MONT...

Poids, 0,43. Cabinet de l'État belge.

Ces oboles sont la reproduction exacte, presque *photographique*, des deniers qui leur ont servi de modèle. Elles sont d'une importance capitale pour la numismatique de notre pays, car, non seulement elles viennent enrichir la série hennuyère d'une unité nouvelle, mais encore elles offrent, croyons-nous, le premier exemple connu de l'émis-

sion, par un prince belge, d'une monnaie sous-multiple du denier, unité monétaire de l'époque.

Aussi M. Picqué mérite-t-il les plus vives félicitations pour sa toute précieuse acquisition.

Le fait que l'on ne connaît guère d'oboles de la première moitié du XIe siècle en tant que monnaies seigneuriales, ni pour le comté de Flandre, ni pour le comté de Louvain, ni pour l'évêché de Liége (1), ni même pour le comté de Namur, nous porte à croire que MM. de Koehne et Dannenberg ont été bien inspirés lorsqu'ils ont donné les deniers de Mons à Rainier V plutôt qu'à son prédécesseur immédiat.

La croix pommetée plaide encore en faveur de cette opinion.

D'ailleurs, si la frappe est toujours négligée, la gravure des oboles s'éloigne trop de celle de l'an 1000, cette époque de décadence artistique, pour qu'il soit possible de les croire émises par Rainier IV.

*
* *

Les deux joyaux numismatiques, que nous venons de faire connaître, ne sont pas les seules augmentations que le Cabinet doit au zèle, toujours en éveil, de son savant conservateur. A la même vente de Francfort, M. Picqué s'est fait encore adjuger plusieurs raretés de premier ordre que nous allons passer rapidement en revue :

1. Namur. Denier inédit de l'empereur Henri II (1002-1024). Tête couronnée de face dans un cercle de perles. ... CVS IMP.

(1) La prétendue obole de la trouvaille de Maestricht n'est autre qu'un denier de poids amoindri. Bon de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 69.

Rev. Dans un grènetis, croix pattée cantonnée de quatre globules. En légende circulaire : N. MVCVM.

2. Denier de l'empereur Otton III (983-1002), frappé à Dinant. *Dannenberg*, 171. Croix cantonnée de quatre globules. Lég. : . TTO ..

Rev. Dans le champ, en trois lignes S | DEON | A. Intéressante imitation des monnaies de la Sancta Colonia.

3. Albert II, comte de Namur (1016-1037). Denier forgé à Dinant.

Chalon, nº 2, *Dannenberg*, nº 174.

4. Maestricht. Henri II (1002-1024). Denier. *Dannenberg*, nº 247.

5. Thuin. Henri II (1002-1024). *Dannenberg*, nº 262. Bon exemplaire de cette rare monnaie.

Tête avec bandeau à gauche HEN.IC..

Rev. Croix longue à double bande pointillée. Dans les cantons TV—IN—VM—..

*
* *

Enfin, M. Picqué a eu la bonne fortune de découvrir dans ces derniers temps un petit billon du XIVe siècle, singularité numismatique que nous sommes heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue*. Ce billon, copié d'une monnaie brabançonne connue, offre, dans l'une de ses légendes, une variante curieuse :

✠ DVX BRABANTHIE'. Chastel brabançon.

Rev. ✠ DVX BRABANTIE. Croix brève et pattée. Dans un de ses cantons un B.

Billon de très bas aloi.

Décidément, M. Picqué a la main heureuse et nous

devons nous féliciter de voir à la tête du Cabinet de l'État un homme de pareil mérite et d'une activité aussi intelligemment productive pour les collections confiées à ses soins qui, en vingt ans, n'ont rien moins que quadruplé.

A. DE WITTE.

Nous avons appris avec la plus vive satisfaction la nomination de M. le comte G. de Nédonchel, membre effectif de notre Société, au grade de chevalier de l'ordre de Léopold.

Notre érudit confrère, dont les nombreux travaux sont connus de tous, a fait don, comme on le sait déjà, de ses belles collections numismatiques à la ville de Tournai. C'est là un acte de générosité qui mérite, une fois de plus, d'être signalé à la reconnaissance du monde savant.

Tous les numismates se réjouiront avec nous d'une distinction aussi bien méritée.

Vte B. DE J.

M. Adrien Blanchet, préparant un travail sur la numismatique du Béarn, prie les collectionneurs et les conservateurs de musées de vouloir bien lui signaler les monnaies, médailles et jetons de cette région qui leur paraîtraient dignes d'intérêt.

Envoyer les communications à M. Adrien Blanchet, 3, rue Turgot, à Paris.

G. C.

Une vente très importante de monnaies du moyen-âge trouvées en Russie a eu lieu à Francfort-sur-Mein,

le 19 octobre dernier et jours suivants, sous la savante direction de M. Adolphe Hess. Cette trouvaille était composée principalement de deniers et d'oboles, depuis le Xe jusqu'au XIIe siècle, de Lorraine, des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Angleterre, de Bohême et des pays du Nord. Tous les amateurs de monnaies ont reçu l'intéressant catalogue (1) de cette vente ; nous pouvons par conséquent nous en rapporter aux numéros de ce catalogue, en mentionnant ici quelques pièces belges dont M. Hess a eu l'obligeance de nous communiquer les prix.

Plusieurs de ces pièces ont été achetées par l'État belge et par M. le vicomte B. de Jonghe.

M. de Witte a décrit ci-dessus deux oboles inédites de Régnier IV ou V. comte de Hainaut et les autres monnaies dont vient de s'enrichir notre collection nationale, à Bruxelles.

La vente a donné un résultat très satisfaisant. Les pièces rares de tous les pays, et surtout celles de l'Allemagne, ont été fort disputées par les amateurs et les principaux musées.

Les monnaies belges ont été adjugées à de bons prix, surtout lorsqu'elles étaient bien conservées.

La pièce n° 26, attribuée à Godefroid (1012-1023) duc de Basse-Lorraine, a été vendue . . . . . 95 *m.*

Voir n° 2 de la planche du catalogue (2).

La pièce n° 27, attribuée à Gothelon I ou II, duc de Basse-Lorraine, a été vendue . . . . . 22 —

(1) Francfort-sur-Mein, 1891, in-8°, 55 pages, une planche et figures dans le texte.

(2) Nous nous rapportons aux attributions du catalogue dont nous ne pouvons toujours vérifier l'exactitude.

La pièce nº 28, attribueé au même, vendue. . 41 *m.*
— nº 29, — — — . . 39 —
— nº 30, — — — . . 25 —
— nº 31, — — — . . 53 —
— nº 32, — — — . . 45 —
— nº 33, dessinée pl. I nº 1, du catalogue 89 —
— nº 34, avec légende BRVSSELLE . 25 —
— nº 35, imitation de la pièce précédente 2 —
— nº 36, attribuée à Baudouin IV de Flandre (*voir* pl. I, nº 3) . 195 —
— nº 37, attribuée au même (BRVGIAS CITAS) . . . . . 115 —
— nº 38, denier à la légende : BONVS DENARIVS (mauvaise conservation) 1,50
— nº 39, denier d'un type du Nord dont l'attribution à la Flandre est douteuse. . . . . 15 *m.*
— nº 40, denier avec main bénissante . 3 —
— nº 41, denier de Régnier V, comte de Hainaut, frappé à Mons . 90 —
— nº 42, du même . . . . . 18 —
— nº 43, obole inédite du même, décrite ci-dessus par M. de Witte . 64 —
— nº 44, denier inédit de l'empereur Henri II, lég.: N. MVCVM 65 —
— nº 45, Albert II (1037-1105) comte de Namur 7,50
— nº 46, du même, mauvaise conservation 1,50
— nº 47, denier de l'empereur Otton III (983-1002) pour Dinant . . 42 *m.*

La pièce n° 48, obole inédite de l'empereur Henri II pour Dinant (pl. I n° 4)	81 *m*
— n° 49, Albert II, comte de Namur, denier frappé à Dinant . .	5,50
— n° 50, du même, mauvaise conservation.	4 *m.*
— n° 51, empereur Henri III (1039-1856), attribuée à Celles. .	40 —
— n° 52, Otton III (983-1002), Liége .	17,50
— n° 53, du même (variété)	8 *m.*
Les pièces n°s 54 et 55, attribuées à Henri II (1002-1024) et à Liége . .	6,50
— n°s 56-57 et 58, de l'évêque Henri I de Toul (1075-1091) Ciney.	70 *m.*
La pièce n° 59, Otton III (983-1002), Huy .	33 —
— n° 60, denier du même, mauvaise conservation	2,25
— n° 61, denier du même	8 *m.*
— n° 62, — —	3 —
— n° 63, empereur Henri II (1002-1024), Huy.	4 —
— n° 64, du même, Maestricht.	8,50
— n° 65, — — . . .	7 *m.*
— n° 66, — — . . .	3,50
— n° 67, — — . . .	2 *m.*
— n° 68, — lég. : TRAIECTVM PX	30 —
— n° 69, — (conservation médiocre)	12 —
— n° 70, — SCS AM/AR/IA . .	38 —
— n° 71, — MON..... (?). . . .	3 —
— n° 72, — (mauvaise conservation)	1,50
— n° 73, — TV-IN-VM (Thuin). .	50 *m.*

La pièce nº 74, — ? ? . . . . 17 *m.*
— nº 75, — Otton III (983-1002),
VIOZÆ (Visé) . . 25 —

Cette trouvaille était, on le voit, assez riche en monnaies belges rares et inédites. Malheureusement, nous écrit M. Hess, très peu de ces pièces sont retournées dans leur pays d'origine et ce sont les musées de Berlin et de Copenhague qui en ont acquis le plus grand nombre.

G. CUMONT.

Claude de Héry, médailleur du roi Henri III, par F. MAZEROLLE, in-4º, 8 p., 6 fig. Extrait des *Mélanges artistiques,* 2e série, nº 1.

Claude de Héry avait succédé, en 1557, à Marc Bechot, premier graveur général des monnaies. Il mourut en 1582. M. F. Mazerolle, auquel l'histoire de la gravure en médailles doit déjà d'intéressantes découvertes, a eu la bonne fortune de découvrir à la Bibliothèque nationale un document qui permet d'établir que la jolie médaille commémorative de l'ordre du Saint-Esprit, ainsi que le sceau et le contre-scel du même ordre sont l'œuvre de Claude de Héry, artiste par trop dédaigné jusqu'ici. Il faudra désormais le considérer « comme un graveur « d'un réel talent, qui mérite d'occuper une place impor- « tante parmi les artistes français de la seconde moitié du « XVIe siècle. »

A. DE W.

Le 11 octobre, à 9 1/2 heures, le Prince de Naples a visité la section des manuscrits et le cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale. Les plus curieux et les plus richement ornés de ces beaux manuscrits à miniatures que la Belgique des ducs de Bourgogne avait le privilège de fournir à l'Europe érudite et curieuse, avaient été préparés pour être mis sous les yeux du Prince Qui a témoigné l'intérêt qu'Il prenait à les examiner ; mais c'est surtout dans la section de numismatique que la visite princière s'est prolongée. Le Prince de Naples possède une riche collection de monnaies italiennes du moyen-âge qu'Il s'est plu à former lui-même et dont la réunion, objet de recherches personnelles poursuivies un peu partout, même dans Ses voyages, Lui a fait acquérir, en cette matière, une véritable compétence. Dans la série des monnaies italiennes qui ont été exposées à Ses regards à la Bibliothèque royale, il n'y en a pas eu une seule sur laquelle Il ait hésité, indiquant avec une sûreté remarquable le degré de rareté, aussi bien que l'intérêt historique ou artistique de chaque pièce. On a pu reconnaître, non sans quelque surprise, vu l'âge du prince et Son rang qui Lui impose bien d'autres occupations, que dans la branche de la numismatique à laquelle Il s'est spécialement appliqué, Il n'est pas seulement un amateur, mais un connaisseur.

(Indépendance belge.)

Méreaux des familles brugeoises. Essai descriptif, par le baron JEAN BETHUNE. Première partie, illustrée de 232 gravures. Bruges, 1890, in-4° de XXXI-390 pages. Prix 25 francs.

Les méreaux de bienfaisance de la ville de Bruges se

divisent en deux grandes classes : *Les méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux,* que M. A. de Schodt a fait connaître, et *Les méreaux de funérailles et d'anniversaires.*

Ces derniers, marqués le plus souvent aux armes des familles qui en faisaient usage, servaient à contrôler les distributions, en nature, faites aux pauvres à la suite de certaines cérémonies religieuses. Ils font l'objet de l'*Essai descriptif* du baron J.-B. Bethune.

Les recherches de notre confrère offrent un intérêt complexe, la numismatique et l'héraldique y marchant de pair.

Les méreaux des familles brugeoises débutent par une introduction qui témoigne hautement de l'érudition de l'auteur en la matière. Après avoir parcouru ces pages substantielles, pleines de faits nouveaux, d'aperçus judicieux, de remarques curieuses, on est édifié sur la somme immense de travail qu'il a fallu dépenser pour arriver à un pareil résultat.

M. Bethune ne nous avouait-il pas dernièrement, avoir dépouillé, aux seules archives de Bruges, plus de trente mille états de biens!

C'est dire avec quelle persévérance, quelle minutie notre confrère a poussé ses investigations, qui n'ont pas duré moins de vingt années.

Les méreaux brugeois de funérailles et d'obits, dont « quelques-uns peuvent être cités comme d'excellents spécimens du talent de nos anciens graveurs », sont de plomb ou d'étain, toujours coulés au moule et de forme ronde.

Leur diamètre varie, avec l'époque, de 25 à 92 millimètres. La plus ancienne mention de méreaux de familles que l'on connaisse remonte à l'année 1394 ; mais ce n'est

qu'avec le XVIe siècle que ces *plumba* ou *teekenen* deviennent quelque peu abondants.

M. Bethune classe, par ordre alphabétique de familles, les 157 méreaux décrits dans son premier volume.

La reproduction phototypique de ces pièces est suivie d'une notice biographique concernant le personnage ou les personnages qu'elles rappellent. Viennent ensuite le nom du graveur, le nombre d'exemplaires fournis, leur prix et enfin d'abondants détails inédits se rattachant à l'*histoire intime* des familles nobles et bourgeoises de la métropole flamande du commerce, du XVIe au XVIIIe siècle, aux coutumes pieuses et charitables, aux usages funéraires, aux mobiliers et aux objets artistiques, etc., etc.

C'est ainsi que nous apprenons que Nicaise Van Volden, commis des impôts de Flandre au quartier de Bruges, mort le 8 août 1658, possédait le goût des « monnaies antiques » dont il laissa une petite collection mentionnée dans son inventaire ; et que Jean de Wree, fils de l'illustre historien Olivier Vredius, hérita de son père cinq grandes médailles, dont une de Charles-Quint, et de nombreux jetons municipaux en argent.

On le voit, M. Bethune n'a rien négligé pour rendre son livre aussi intéressant qu'instructif. Malgré tout, il ne croit pouvoir le considérer que comme un simple essai, et il prie instamment ses confrères en numismatique de bien vouloir lui signaler les pièces inédites en leur possession et les documents nouveaux dont ils auraient connaissance.

Le second volume des *Méreaux des familles brugeoises*, paraîtra bientôt. Il comprendra :

1° Les plombs connus tardivement de l'auteur et ceux qu'il n'a pu déterminer (notamment les plus anciens) ;

2° Les corrections et additions au texte ;

3° Des tables consacrées au méreaux rangés d'abord par ordre chronologique, puis classés d'après les églises où ils étaient en usage ; la liste des graveurs, la nomenclature de tous les lieux cités, etc., etc.

Ainsi complètée, l'œuvre du baron Bethune vaudra certes à notre confrère l'honneur de prendre place parmi les plus méritants écrivains numismates du pays, et ce ne sera que justice.

ALPHONSE DE WITTE.

Tavole descrittive delle monete della Zecca di Genova dal MCXXXIX al MDCCCXIV. — Gênes, 1890, in-4°, de LXXII-319 pages, avec 8 pl. (Extrait des *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, t. XXII.)

Parmi les innombrables ateliers monétaires italiens du moyen-âge et des siècles derniers, ceux de Gênes et de Venise occupent une place tout à fait exceptionnelle, dont ils sont redevables à la longue durée et à la constitution républicaine des deux célèbres états rivaux.

Jetons un instant un coup-d'œil sur les principaux ateliers de l'Italie.

A Milan, à Naples, les différentes seigneuries nationales ou étrangères s'enchevêtrent et se suivent, présentant un changement continuel de types monétaires.

A Rome, c'est une grande galerie de portraits, avec une étonnante variété de revers qui constituent un véritable commentaire numismatique de l'histoire des Pontifes.

La maison de Savoie nous offre également la suite de

ses vaillants souverains, dont les exploits sont si vivants dans notre mémoire.

A Mantoue, ainsi qu'à Parme et à Plaisance, à Modène, à Ferrare, le monnayage tombe dans la médiocrité après une courte période de splendeur, ce qui n'exclut point la variété des types.

Dans un cercle plus restreint, nous pouvons constater à la Mirandole une succession kaléidoscopique de sujets divers, laquelle touche au fantastique, dans les ateliers des branches secondaires de la Maison de Gonzague et dans quelques petites principautés du Piémont qui s'étaient adonnées à la contrefaçon d'une foule de monnaies italiennes et étrangères.

Ce n'est peut-être qu'à Florence, dans quelques autres villes de la Toscane et à Savone que nous retrouvons, pour peu de temps, quelque chose qui nous rappelle, quoique bien vaguement, ce spectacle merveilleux de Gênes et de Venise, ces deux grands ateliers républicains, qui, pendant l'espace de tant de siècles, frappent imperturbablement leur monnaies aux mêmes types, à peine modifiés par l'influence artistique du jour.

Cette immutabilité de types a été poussée si loin à Venise, que le premier sequin, frappé par le doge Jean Dandolo qui vivait au XIIIe siècle, pourrait être presque confondu, par un observateur superficiel, avec le sequin du dernier doge Louis Manin, qui vit s'écrouler l'ancienne constitution aristocratique de la république devant le souffle de la Révolution française.

Gênes, à son tour, en arriva à supprimer les noms des doges sur ses monnaies, qui, à partir du commencement du XVIe siècle et jusqu'à la chute de la République, sont tout à fait impersonnelles, ce qui ajoute encore à l'uniformité des légendes.

Dans ces conditions, le besoin d'un guide compétent et consciencieux se fait sentir à celui qui veut aborder l'étude de la numismatique génoise, dans laquelle, sans points de repère, le chercheur serait parfois réduit à tâtonner dans l'obscurité et pourrait tomber dans de grossières erreurs.

La Société historique de la Ligurie avait, depuis de longues années, conçu le projet de pourvoir à cette nécessité scientifique en rédigeant une description soigneuse, un *Corpus* enfin, du monnayage génois. La tâche était lourde, mais nous sommes heureux de reconnaître que la Société s'en est acquittée avec honneur, en publiant le beau volume dont nous avons donné le titre en tête de ces lignes, et qui, avant tout, est l'œuvre combinée de deux savants de grand mérite, MM. Desimoni et Ruggero.

Ce dernier qui, entre parenthèses, est un vaillant colonel, doublé d'un dessinateur exquis, a ajouté à la description en question 7 planches de monnaies très finement reproduites, qui donnent un aperçu des espèces principales, et une planche paléographique qui sera d'une utilité incontestable lorsqu'il s'agira de classer des monnaies au type identique mais d'âges différents.

M. Belgrano, l'érudit archiviste génois, a apporté au travail de la Société sa collaboration précieuse, en citant les initiales des monnayeurs gravées sur les monnaies et en les expliquant à l'aide des documents.

De cette manière, tout le monnayage génois, si étendu et si uniforme, si difficile à étudier à cause de la simplicité même de ses types, est renfermé dans une œuvre qui sera à l'avenir le point de départ obligatoire de toute recherche.

Nous croyons donc que les *Tavole descrittive* génoises, occuperont, à bon droit, une place distinguée à côté des œuvres si connues de Cinagli sur les monnaies des

Papes, des frères Gnecchi sur les monnaies milanaises, de Brambilla sur l'atelier de Pavie. Elles font ressortir plus vivement le manque d'un travail semblable pour la numismatique de la glorieuse rivale de Gênes, de cette incomparable Venise, dont la suite monétaire trouvera heureusement, sous peu, grâce à la plume de notre savant confrère, M. le comte Papadopoli, une description non moins compétente qu'universellement désirée.

SOLON AMBROSOLI.

Gullands Myntvæsen, of P. HAUBERG, Kjobenhavn, 1891, in-8°, 72 pages et nombreuses vignettes.

Dans cette brochure nouvelle, M. Hauberg étudie le monnayage de l'ancienne île danoise de Gottland, cédée à la Suède par le traité de 1644.

Les monnaies sont nombreuses. L'atelier de Wisby fut surtout actif aux XVe et XVIe siècles. La plupart de ses produits portent, pour signe distinctif, l'agneau pascal, cet emblême tant aimé des anciens monnayeurs et que nous retrouvons en Belgique, dès le XIIe siècle, sur les deniers namurois de Henri l'Aveugle, et un peu plus tard, comme le remarque M. Hauberg, sur les mailles de Tirlemont d'un faire déjà si délicat. Les petits deniers émis dans l'île de Gottland de 1180 à 1200 offrent, comme dessin, une grande analogie avec les deniers au château, attribués par M. Piot à la ville de Vilvorde.

Le travail de M. Hauberg, écrit avec méthode et science, fait honneur au conservateur du cabinet de Copenhague auquel l'on doit déjà d'importantes recherches concernant la numismatique du Danemark, si embrouillée de 1241 à 1481.

A. DE W.

Nous recevons le catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le Médaillier de la Chaux-de-Fonds, première partie, monnaies suisses ; La Chaux-de-Fonds, imprimerie du *National suisse,* 1890, in-8°, 78 pages.

Ce catalogue est précédé d'une préface écrite par M. Albert Michaud, conservateur du Médaillier, qui raconte l'origine et l'histoire des collections dont il a la garde.

Les monnaies suisses, au nombre de 1300, sont fort bien classées ; parmi elles, nous citerons quelques pièces rarissimes : une double pistole de Marie de Nemours, princesse de Neuchâtel, de 1694 ; une pistole de Frédéric Ier, prince de Neufchâtel, de 1713 ; une double couronne de Zurich, de 1631, etc.

Ce catalogue est suivi d'une excellente table des matières et nous félicitons M. Michaud d'avoir si bien mis en ordre le Médaillier de la Chaux-de-Fonds.

G. C.

Jacques Le Roy, baron de Brœchem et du Saint-Empire, historien brabançon et sa famille, par J. T. DE RAADT. Nimègue, 1891, in-8°, 111 pages et nombreuses vignettes.

Cet important mémoire est dû à la plume facile et aimable du savant secrétaire, chargé du service photographique, de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Il est heureux pour Le Roy qu'un biographe de la valeur de M. de Raadt soit venu rappeler le vieil historien brabançon à nos générations fin de siècle.

L'amour de la vérité est, paraît-il, une des qualités pri-

mordiales de l'auteur. Il l'entraîne à de nombreuses et surtout *curieuses* rectifications.

Et tout d'abord le brillant généalogiste constate que la croix du cimier de l'écu de Philippe Le Roy, père de l'écrivain, dénommée fautivement une croix de Jérusalem, est une croix de Lorraine ou patriarcale. En cela M. de Raadt est d'accord avec le *Trésor de la noblesse du Brabant,* imprimé à Liége par J. F. Broncaert en 1705 !

Passant à la numismatique, M. de Raadt se montre encore judicieux numismate. Il fait remarquer, en effet, que c'est à tort que Van Loon donne à l'année 1647, la médaille, à l'effigie de Philippe Le Roy, gravée par Waterloos. Elle est de 1656. C'est ce qui est dit à la page 444 de la *Revue,* année 1890.

M. de Raadt a beaucoup étudié : c'est un travailleur dans toute l'acception du mot ; la vieille littérature flamande même — chacun le sait — lui est familière et l'art de la gravure en médailles n'a plus de secrets pour lui. Aussi n'ignore-t-il pas que les œuvres d'Adrien Waterloos sont coulées. Il sait encore, M. le comte de Nahuys le lui a rappelé en citant au courant de la plume quelques exemples typiques, qu'il n'y a rien d'extraordinaire ou d'unique à voir la reproduction d'un sceau servir de revers à une médaille. Et cependant, au lieu d'appliquer ses connaissances variées, M. de Raadt, esprit novateur avant tout, préfère juger une médaille d'art, en quelque sorte d'instinct, sans même l'avoir vue (1) ; c'est vraiment trop de modestie.

A. DE WITTE.

(1) *Voy.* au sujet de la médaille en question la *Revue belge de Numismatique,* 1890, pp. 279 et 444, et 1891, p. 593.

Der Bonner Denarfund von 1890, *vergraben um* 1042. 55 pages, in-8° avec une planche photolithographiée.

Sous ce titre, notre savant confrère, M. Paul Joseph, rend compte d'une importante trouvaille de monnaies, faite dans la Giergasse, à Bonn.

Voici l'énumération des pièces dont était composé ce trésor :

Cologne : 10 deniers et une obole de l'empereur Othon III (983-1002); 133 deniers et 61 oboles de l'empereur Henri II (1002-1024); 28 deniers et une obole de l'empereur Conrad II (1024-1039); 1,291 deniers et 402 oboles de Conrad II et de l'archevêque Piligrim, (1021-1036); 130 deniers et 26 oboles de Conrad II et de l'archevêque Herman II (1036-1039); 2 oboles de Herman II seul (1036-1056).

Bonn-Verona : 2 deniers et une obole de l'empereur Henri II.

Andernach : 1 denier de l'empereur Othon III; 2 deniers de Théodoric, duc de Lorraine (984-1026); 2 deniers anonymes; 3 deniers et une obole de l'empereur Conrad II et de l'archevêque Piligrim.

Duisbourg : une obole de Conrad II.

Trèves : un denier de Henri II; une obole aux noms de l'empereur Conrad II et de l'archevêque Popo (1016-1047).

Tiel : deux deniers de Conrad II.

Huy : un denier et une obole du même empereur.

Worms : une obole de Henri II.

Wurzbourg : un denier d'Othon III.

Soest : un denier de Conrad II.

Dortmund : un denier du même empereur.

Hildesheim : un denier de l'évêque Gothard (1002-

1038), et trois pièces incertaines : deux deniers et une obole.

Ces 2,112 pièces (1,612 deniers et 500 oboles) ont été acquises pour le Musée provincial à Bonn.

En examinant la composition de cette trouvaille, on remarquera que la majeure partie, soit 2085 pièces, dont 1878 appartiennent au règne de l'empereur Conrad II (1024-1039), proviennent de l'atelier monétaire de Cologne. Cette circonstance et l'absence complète de monnaies de l'archevêque Herman II (1036-1056), avec le nom de l'empereur Henri III (1039-1056), semblent dénoter, comme le fait observer très judicieusement M. Joseph, que ce trésor a été confié à la terre peu de temps après la fabrication des pièces les plus récentes, et l'auteur croit pouvoir fixer l'époque de l'enfouissement de ce dépôt à 1041 ou 1042, dans tous les cas, pas après 1045.

Parmi les pièces les plus remarquables de cette trouvaille, citons :

1° Un denier d'Othon III (983-1002) : + OTTO REX; dans le champ une croix cantonnée de quatre globules. *Rev.* Dans le champ : SCA — COLO — NIA + (*Sancta Colonia*) sur trois lignes.

Afin d'expliquer, sur ce denier d'Othon III, la forme nouvelle de l'inscription du revers, adoptée seulement en 1014 par l'empereur Henri II, M. Joseph suppose que cette pièce qui, jusqu'à présent était restée inconnue, serait un essai que l'on aurait fait en l'an 1014, du revers des nouvelles pièces de Henri II, en se servant pour le deuxième coin nécessaire à la frappe, d'un ancien coin de la face d'un denier d'Othon III;

2° Quelques deniers de l'empereur Conrad II (1024-1039) et de l'archevêque Piligrim (1021-1036) : + CHVON-

RADVS IMP, tête de profil droit avec diadème, devant laquelle un petit poisson, marque monétaire ou signe donné à une nouvelle émission.

Rev. SANCTA COLONIA, temple, dans la façade : PILI — GRIM sur deux lignes ;

3° Deux deniers avec : + CHVONRADVS IMI, croix cantonnée de quatre globules.

Rev. SARMTA NCOLoHRA, mélange des légendes *Sancta Colonia* et *Hermanus Archieps ;* temple avec COL — NIA sur deux lignes, des deux côtés du temple un anneau ; et

4° Les perles de cette trouvaille, deux deniers et une obole de l'empereur Henri II (1002-1024); + IIƎINAIDVS, croix cantonnée de quatre globules.

Rev. Dans le champ : VI — ERO — NA sur trois lignes.

Il ne s'agit pas ici de Vérone, l'ancienne ville italienne, ainsi que l'inscription du revers pourrait un instant le faire supposer, mais de Bonn, sur le Rhin. Ces pièces curieuses accusent indubitablement la facture allemande et, ainsi que le rappelle M. Joseph, la ville de Bonn fut quelquefois désignée au moyen-âge par *civitas Verona.* Comme exemple, il cite des chartes de 1043 et 1142, où l'on rencontre cette dénomination, ainsi que le sceau de cette ville, appendu à des chartes de 1264, 1288, 1294, 1331, 1344, 1351, etc., et dont la légende porte : SIGILLVM ⁝ ANTIQVE ⁝ VERONE ⁝ NVNC ⁝ OPIDI ⁝ BVNNENSIS.

Dans cet intéressant travail, M. Paul Joseph a, comme toujours, fait preuve de beaucoup d'érudition, aussi lui adressons-nous nos sincères félicitations d'avoir doté la science d'une nouvelle œuvre d'un si grand mérite.

Cte M. N.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES PÉRIODIQUES

Revue numismatique, 1891, 3e trimestre. — Prince PIERRE DE SAXE-COBOURG. Monnaies grecques inédites ou peu connues. — LE BLANT. Sur une médaille d'argent, du temps de Charles VII, conservée à la Bibliothèque nationale. — DE MARCHÉVILLE. Une monnaie bourguignonne de Jean, duc de Normandie (1350). — MOWAT. Les prétendues figures de Pallor et de Pavor sur les deniers de L. Hostilius Saserna. — BABELON. Aradus. — GUIFFREY. La monnaie des médailles.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1891, fascicule juillet-août. — J.-A. SAMBON. Monnayage de Charles Ier d'Anjou dans l'Italie méridionale. — R. SERRURE. Médaille inédite de J.-H. de Altaemps, commandant des troupes espagnoles à Anvers, en 1574 et 1575. — ZAY. La monnaie obsidionale de Mantoue (1799). — R. VALLENTIN. Pierre de Coucils et la maîtrise de l'atelier monétaire de Villeneuve.

Bulletin de numismatique. N° 4. — R. VALLENTIN. Un sequin avignonnais inédit du pape Calixte III. — Mélanges.

N° 5. — R. SERRURE. Jetons et méreaux rares ou inédits — Comte DE CASTELLANE. La trouvaille de Longué. — Dr FARGE. Les triens mérovingiens d'Alaona, Alauna. — Mélanges.

Numismatic chronicle, 1891, Part. II. — WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1890. — LE MÊME. Eupolemus. — FALKLAND WARREN. Notes on coins found in Cyprus. — J. EVANS.

On some rare or unpublished roman medaillions. — CROWTER. On a pax penny attributed to Witney. — MONTAGU. On the Durham pennies of bishops of Bury and Hatfield. — LAWRENCE. English silver coins issued between 1461 end 1483.

Rivista italiana di numismatica, 1891, fascicule III. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — GAMURRINI. Di un Semisse di Roma con etrusche iscrizioni. — SAMBON. I « Cavalli » di Ferdinando I d'Aragona, re di Napoli. — PILA-CAROCCI. Brevi cenni sullo zecchino di papa Paolo II battuto in Spoleto. — RUGGERO. Un tallero di Sabbioneta. — E. GNECCHI. Appunti di numismatica italiana. — LUPPI. Una moneta inedita dei vescovi di Volterra. — AMBROSOLI. Una medaglia inedita di Giacomo Jonghelinck.

Revue suisse de numismatique, 1891, 2e liv. — LADÉ. Le gueules et la pourpre romaine. — CAHORN. Médailles des résidants de France à Genève. — LE ROY. Édits et mandements concernant les monnaies étrangères en circulation dans l'ancienne principauté-évêché de Bâle. — MORIN-PONS. Le sceau de Vautier Bonjour, chanoine de Genève. — BURRI. Une nouvelle division du sou d'or mérovingien. Quadrant inédit d'Agaune. — VON HALLER. Schweizerisches Münz- und Medaillen Cabinet.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 26 novembre 1891.

... Le bureau prend connaissance de la lettre de M. J. Pety de Thozée, agent diplomatique, consul général de Belgique à Sophia et membre effectif de notre Société, annonçant que Sa Majesté l'Empereur Dom Pedro d'Alcantara a daigné, à sa demande, accepter le titre de membre d'honneur de la Société. Il accueille cette nouvelle avec la plus vive reconnaissance et décide qu'une lettre de remercîments sera adressée à Sa Majesté.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 26 novembre 1891.

... Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Dom Pedro de Saxe-Cobourg-Gotha et Bragance a

bien voulu faire savoir à notre confrère M. J. Pety de Thozée, agent diplomatique et consul général de Belgique à Sophia, qu'il daignait accepter le titre de membre d'honneur de notre Société. Cette communication est reçue avec la plus vive gratitude et le bureau décide qu'une lettre de remercîments sera envoyée à Son Altesse Royale.

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 30 octobre 1891.

... Sur la proposition de MM. Éd. Vanden Broeck et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le comte Jacquinis Gentili di Rovelonne, à San-Severino (Marche), Italie.

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 26 novembre 1891.

... Sur la proposition de MM. A. Brichaut et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Eugène Chaix, membre de la Société française de numismatique, 45, quai des Grands Augustins, à Paris.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger*

a été conféré à M. P. Hauberg, conservateur au Cabinet royal de numismatique de Copenhague.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIETE ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1891.

Avis important : Les publications et ouvrages destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 174-175, pl. 105 et 106. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1891, nos 5 à 10. — *Numismatische-literatur-Blatt*, nos 62-64. — *Berliner Münzblätter*, nos 131 à 136.

Amérique. — *Smithsonian Institution;* Annual Report, 1889.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle* 1891. Part. II.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 95 et 96. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, no 9.

Belgique. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1890, nos 11 et 12; 1891, nos 1 et 2. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1891, nos 7 et 8. — *Messager des sciences*, 1891, nos 2 et 3. — *Revue belge de numismatique*, année 1891. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.* — *Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXIV et XXV. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, 2e livraison et rapport pour l'année 1890.

France. — *Bulletin de numismatique*, t. Ier, livraisons 3 à 5. (*Hommage de M. R. Serrure.*) — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXII, liv. 3 à 4; partie technique, t. LXIII, liv. 8 à 10. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nos 558 à 562. — *Revue numismatique*, 1891, 3e livraison. — *Annuaire de la Société française de*

numismatique, 1891, 4e livraison. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1891, 3e trimestre. — *Mémoires et bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1889. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8o, bulletin no 7. — *Société des antiquaires de Picardie*, mémoires, t. XXXI; bulletin, 1891, no 1; album archéologique, 5e fascicule. — *Société archéologique de l'Orléanais*, bulletin, no 144. — Académie d'Hippone : *Comptes-rendus*, 1890, pp. XCVII à CX; 1891, pp. I à XXXII.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1891, fascicule 3.

Suède. — *Antquarisk tidskrift*, t. XII, livraisons 3 et 4.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. I, 2e livraison; *bulletins nos 6 à 9.*

Ouvrages non périodiques.

BURRI. — *Une nouvelle division du sou d'or mérovingien.* Genève, 1891, in-8o, 11 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

CARON. — *Quelques mots de numismatique normande.* Caen, 1891, in-8o, 16 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

COCHETEUX (Général).— *Essai sur le monnayage royal de la deuxième dynastie française, de 752 à l'introduction du marc sous Philippe Ier*, Bruxelles, 1891, in-8o, 46 pages, 2 tableaux. (*Hommage de l'auteur.*)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 15e fascicule. (*Hommage des auteurs.*)

DE CHESTRET (Baron). — *Henri Helbig, sa vie et ses ouvrages.* Liége, 1891, in-8o, 19 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

— *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances.* Bruxelles, 1890, in-4o, 466 pages, LIV planches.

B. DE JONGHE (Vicomte). — *Deux esterlins frappés en commun par Jean III, duc de Brabant, et Louis de Crécy, comte de Flandre.* Bruxelles, 1891, in-8o, 4 pages. — *Nécrologie de F. Herry de Cocquéau.* Bruxelles, 1891, in-8o, 2 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

LAUGIER (J.). — *Notice sur le monnayage de Marseille depuis son origine jusqu'à nos jours.* Marseille, 1891. grand in-8o, 63 pages et 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

MAYOR. — *Les médailles du sixième centenaire de l'alliance helvétique.* Genève, 1891, in-8o, 25 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

MORALEDA. — *La virgen del Sagrario de Toledo y su basilica.* Toledo, 1891, in-8°, 103 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

NAHUYS (Comte). — *Zegels van het Diestsche Begijnenhof.* Gand, 1891, in-8°, 10 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

VALLENTIN (R.). — *Les statuts des prévôts généraux, des ouvriers et des monnayeurs d'Avignon et du Comtat-Venaissin.* Paris, 1891, grand in-8°, 18 pages. — *Les monnaies d'or de compte en usage dans le Dauphiné à la fin du XVIe siècle.* Genève, 1891, in-8°, 5 pages. — *Pièces de fantaisie en plomb analogues aux méreaux du chapitre de Saint-Apollinaire de Valence* Bruxelles, 1891, in-8°, 6 pages. — *De la position des roses des armes du pape Clément VI.* Avignon, 1891, in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VALLIER. — *Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno.* Montreuil-sur-Mer, 1891, in-8°, xxv-508 pages, LIV planches et vignettes, — *Dictionnaire des devises héraldiques, numismatiques, historiques et fantaisistes du Dauphiné.* Valence, 1891, in-8°, v-77 pages. — *Les peintures murales des Loives de Montfalcon.* Valence, 1891, in-8°, 49 pages, X planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

VAN BASTELAER. — *Mémoires archéologiques,* t. V. Bruxelles, 1891, in-8°, planche et vignettes. (*Don du Ministère de l'Intérieur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Catologue de monnaies grecques et romaines, à prix marqués, de Spink, à Londres. — *Catalogue de monnaies du Xe au XIIe siècle,* 1 planche, vente à Francfort, le 19 octobre. *Collection Hahn,* vente à Francfort. (*Envoi de M. Hess.*) — Vente Seyfer, de Stuttgart, 5 planches. (*Envoi de M. Merzbacher.*) — *Collection Bergmeister,* 3 planches, Munich (*Envoi de M. O. Helbing.*) — *Numismatischer Verkehr,* de THIEME, 1891, n°s 7 et 8. — ZSCHIESCHE et KÖDER, *Catalogue,* n° 46. — *Berliner Münz-Verkehr,* n° 19, de J. HAHLO. — A. WEYL, *Numismatische Correspondenz,* n° 95 à 101 ; *Auktions Katalog,* n°s 116 et 117. — Vente à Paris, le 21 novembre 1891. (*Envoi de M. R. Serrure.*) — *Catalogue à prix marqués,* n° 17, de R. DUPRIEZ. — *Catalogo de una collecção de moedas e medalhas raras,* vente à Lisbonne, le 30 décembre 1891. (*Envoi de MM. Leiria ey C^a.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de l'auteur, M. V. Lemaire.

Jeune garde libérale de Gand, décoration, 1875, métal blanc. — Tir international, 1872. — Tir de Saint-Denis, bronze. — Van Artevelde, 1863, médaille en bronze. — Société royale des Mélomanes à Gand, 1860, médaille en bronze; id., concours international de 1881. — Maatschappij Nijverheid en Wetenschappen, 1867, médaille en bronze. — Provinciale Landbouwmaatschappij van Oost-Vlaanderen, 1884, médaille en bronze. — Société d'horticulture Flora, à Mont-Saint-Amand, médaille en bronze. — Université de Gand, 1883, médaille en bronze. — J.-F. Kluyskens, médaille en bronze. — J. Van Artevelde, grande médaille en bronze. — Société pour le progrès des études philologiques et historiques, 1884, médaille en bronze. — J.-F. Willems, 1874, médaille en bronze, — Racing-Club de Gand, 1887, médaille en bronze. — Ville de Gand, concours de musique. — Deux médailles religieuses, en bronze. — Moulage en plâtre du grand sceau de l'État. — Effets de commerce belges, six timbres variés.

Don de M. le comte M. de Nahuys.

Moulage en plâtre d'un sceau du Béguinage de Diest.

Don de M. A. Brichaut.

Série complète de jetons de vivres pour la confrérie de Notre-Dame et de l'atelier de Charleville, cinq variétés (5 francs, 1 franc, 50, 10 et 5 centimes), laiton. — Deux variétés de jetons pour paiement d'une mesure de café (1 torea), à Valparaiso, maillechort. Le tout frappé à la maison Eschger, Ghesquière et Cie.

Bruxelles, le 21 novembre 1891.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

NUMISMATIQUE AFRICAINE.

BYZACÈNE.

Lepte — Telepte.

Tête de femme tourelée à droite : LAEPTE.
Rev. Deux épis de blé — grènetis.

Inédite. Æ. 19 millim. Ma collection.

J'ai rencontré cette monnaie dans un lot de Numidiques provenant de Constantine. Elle est de conservation médiocre, mais suffisante pour permettre l'attribution à Telepte, appelée aussi Lepte (1).

Cette ville était située sur la voie de Cirta à Tacape, par Theveste et Capsa.

Une monnaie de Cirta, décrite par Müller (2), présente au revers la légende ᚠ ᚹ ᚴ ᚷ (3) ALBT ou LEPTE, ville alliée. Cette attribution serait donc confirmée par notre monnaie.

(1) Dvx Byzacenæ Provinciæ et in Capsa et in Alterâ Lepte civitatibus interim sedeat. (*Cod. Justin*, I, 27.)

(2) *Numismatique de l'ancienne Afrique*, vol. III, p. 63.

(3) L'*aleph* est la syllabe qui se retrouve sur les monnaies d'Achulla et d'Adrumète. Elle répond au Lybique TA, qui n'est ajouté que pour faciliter la prononciation.

NUMIDIE.

Micipsa.

Tête barbue et laurée à gauche.

Rev. Éléphant marchant à gauche. A l'exergue : la légende 𐤌 𐤑 𐤀 𐤕 𐤍 MC (PH ?) SN.

Æ. 25 millim. Musée de Constantine.

Dans une lettre adressée à M. le Conservateur du Musée de Constantine et publiée par un journal de cette ville, M. Babelon attribue la monnaie précédente à Masinissa, dont le nom, dit-il, se rencontre pour la première fois en numismatique.

Une pièce de bronze de Masinissa II nous a déjà fait connaître ce nom. On y lit en néo-punique : — 𐤌 𐤔 𐤕 𐤍 𐤆 𐤍 MSTNZN — formée des initiales Mem, Sin, alors que celles de la pièce récemment découverte sont Mem, Kaf.

Sur notre moyen bronze de Micipsa, la barbe se termine en deux pointes distinctes, de même que sur le grand médaillon du même roi. — Cela ne change rien d'ailleurs au caractère général de

la tête, telle que nous l'avons fait connaître dans la numismatique de la Numidie. — Comme les deux pièces sont également uniques, on peut, à mon avis, en conclure qu'il s'agit d'une frappe de courte durée et remontant à la fin du règne de Micipsa.

LOUIS CHARRIER.

Constantine, août 1891.

NUMISMATIQUE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE STAVELOT ET DE MALMÉDY

Pl. IV, V, VI et VII.

En 1848, M. Perreau publia, dans la *Revue belge de numismatique,* des *Recherches sur les princes-abbés de Stavelot et sur leurs monnaies.* Évidemment ce travail n'était qu'une ébauche : outre que la partie historique laisse à désirer au point de vue de l'exactitude, elle n'a, le plus souvent, aucun rapport avec la numismatique ; celle-ci même est à peine effleurée et se réduit à une simple nomenclature des pièces rencontrées par l'auteur. Trente ans après, M. le docteur Alexandre, éditant l'*Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmédy,* par F.-A. Villers (1), fit suivre cet ouvrage de trois planches de monnaies, décrites d'après les exemplaires de la collection Capitaine ou les anciens tarifs. Enfin, M. Dannenberg, n'ayant à traiter que le monnayage primordial de l'empire

(1) Publication de la *Société des bibliophiles liégeois* ; Liége, Grandmont-Donders, 1878-1880, 3 vol. in-8°.

germanique, s'arrête au XIIe siècle, dans son livre si connu : *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*. Il n'existe donc, à proprement parler, aucune monographie numismatique du pays de Stavelot et de Malmédy. Nous allons essayer de combler cette lacune.

Au nombre des rares souverainetés de la Belgique actuelle qui conservèrent leur indépendance jusqu'à la révolution française, se trouve la principauté ecclésiastique de Stavelot, dont une faible partie (Malmédy) fut cédée à la Prusse en 1815. Ce petit pays, enclavé dans le duché de Luxembourg, la principauté de Liége et le duché de Limbourg, était un fief immédiat du saint-empire, faisant partie, depuis l'an 1500, du cercle de Westphalie. Il comprenait les abbayes de Stavelot et de Malmédy avec leur territoire, le comté de Logne et quelques seigneuries ne concourant pas dans les charges de la généralité (1).

La forme du gouvernement était monarchique, car les états n'intervenaient que pour établir les impôts. L'élection de l'abbé se faisait par les religieux réunis des deux monastères ; elle était habituellement confirmée par l'évêque et le chapitre de Liége.

L'abbaye de Stavelot avait pour armes *d'argent au loup bâté portant deux paniers de pierres, tenant*

(1) VILLERS, t. I, p. 1 et *passim*.

une crosse et passant sur un tertre de sinople devant un arbre de même (1).

L'abbaye de Malmédy portait *d'or au dragon de sinople.*

Le comté de Logne portait *d'azur à la tête de Méduse au naturel.*

Ces différentes armoiries ont souvent varié, aussi bien dans les figures que dans les émaux. Sur le beau thaler portant les nombreux blasons d'Ernest de Bavière (*Revue belge,* 1869, pl. VI), on voit distinctement *deux arbres* derrière le loup de Stavelot. Certains ouvrages, publiés à l'étranger, vont même jusqu'à remplacer ce loup par l'agneau portant bannière, de l'abbaye de Prüm.

C'est à saint Remacle, l'apôtre des Ardennes, et à la munificence du roi Sigebert II que la principauté de Stavelot doit son origine. Poursuivant le

(1) Une vieille légende explique ainsi l'origine de ces armoiries : saint Remacle, occupé à bâtir le monastère de Stavelot, vit un loup dévorer un des ânes qui transportaient les matériaux. Il ordonna à l'animal carnassier de prendre la place de l'âne, ce que le loup s'empressa de faire de la meilleure grâce du monde. Depuis lors, le loup, apprivoisé, ne quitta plus le saint homme.

but qu'il s'était proposé, Remacle érigea un monastère dans la partie des Ardennes située aux confins du diocèse de Cologne. Élevée sur les ruines d'un temple païen, cette abbaye fut appelée *Malmundarium* (Malmédy), comme ayant été construite dans un endroit purifié, *quasi a malo mundatum*.

Lorsque peu après — c'est l'opinion la plus probable — saint Remacle devint évêque de Tongres ou de Maestricht, en 650, il voulut avoir un monastère semblable dans son propre diocèse, et fonda celui de *Stabulum*, *Stabulaus* (Stavelot), ainsi nommé parce qu'il était bâti dans une clairière qui servait comme d'étable aux bêtes fauves d'alentour.

Les églises des deux monastères furent dédiées à l'apôtre saint Pierre. Sigebert dota ces établissements des terres avoisinantes, et leur fondateur y installa des religieux qui suivirent d'abord la règle de saint Colomban, plus tard celle de saint Benoît. Remacle fut leur premier abbé, et dès qu'il put résigner son évêché, il alla terminer sa carrière à Stavelot (1). Dès lors, un culte public n'a cessé de lui être rendu jusqu'à nos jours. Un diplôme de 966, parlant des bénédictins de Stavelot et de Malmédy, dit qu'ils sont attachés au service de Dieu, de saint Pierre et de saint Remacle (2). De plus, le sceau des

(1) VILLERS, t. I, pp. 16 et suiv.; STÉPHANI, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liége*, t. I, p. 1.

(2) *Monachis Deo sanctoque Petro, apostolorum principi, almoque*

deux monastères, appendu à une charte de l'année 1173, représente saint Pierre et saint Remacle au pied de la croix (1).

Un des successeurs de Remacle, saint Poppon (1020-1048), fit reconstruire magnifiquement l'église abbatiale de Stavelot, et, le 5 juin 1040, l'empereur Henri III assista en personne à sa consécration. Par un diplôme du même jour, il confirma les possessions et les privilèges des deux monastères, ayant soin d'ordonner qu'ils continueraient à rester perpétuellement unis, sous la direction d'un même abbé. Pour resserrer ces liens de fraternité, saint Poppon établit ou rétablit l'usage que les novices de Malmédy feraient leur profession religieuse à Stavelot, sur le tombeau de saint Remacle.

De cette époque date la première monnaie de cette ville qui nous soit parvenue. On peut même avancer qu'elle fut frappée à l'occasion du séjour que Henri III y fit en 1040 :

1. Buste à droite de saint Remacle tenant devant lui une crosse. Au-dessus : · S · R ·

— L'empereur assis sur son trône et tenant un sceptre crucifère de la main droite. Aux côtés de la tête : HE — NR

A. — Gr. 1,10. DANNENBERG, n° 270.
Cab. roy. de Berlin.

confessori Christi Remaclo, sub regula sancti Benedicti deservientibus (*Ord. de la princ. de Stavelot*, p. 10).

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VII, p. 107.

Comme le remarque M. Dannenberg, la fabrique de cette pièce ne permet pas, malgré les lettres S. R, de songer à Reims, qui honorait particulièrement saint Remi. Ces initiales ne peuvent donc se rapporter qu'à saint Remacle, d'autant plus que Stavelot se trouve entre les deux seuls ateliers, Celles et Duisbourg, dont on connaisse, pour cette période, des deniers au type de l'empereur assis.

Sous la prélature de Théodoric (1049-1080), surgit un grave conflit, dont on appréciera plus loin l'importance au point de vue numismatique. En 1063, le roi Henri IV, encore mineur, s'avisa de donner les abbayes de Malmédy et de Cornélimunster à Annon, archevêque de Cologne, qui s'était emparé de la tutelle du jeune prince. Par cet acte, l'abbaye de Malmédy fut unie, sous le rapport temporel, au siège épiscopal de Cologne ; Annon y préposa un abbé de son choix, et les velléités séparatistes manifestées depuis quelque temps par les religieux, furent ainsi consacrées. En dépit des réclamations de l'abbé légitime, cet état de choses dura jusqu'au mois de mai 1071. Le roi se trouvant pour lors à Liége, les moines de Stavelot s'y rendirent avec la châsse de saint Remacle, et parvinrent, en simulant des miracles ou autrement, à lui faire annuler la malencontreuse donation de 1063 (1).

(1) Villers, t. I, pp. 99 et suiv.; Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, t. I, pp. 393 et suiv.

Se fondant sur les faits qui précèdent, M. de Coster insinue que des deux pièces de la seconde trouvaille de Maestricht (1), qu'il attribue, avec raison, à un fief de l'église de Cologne, l'une pourrait bien avoir été forgée à Malmédy. M. Dannenberg, allant plus loin, ne trouve aucun inconvénient à les donner toutes deux à cette localité. Mais on ne doit pas perdre de vue que ces monnaies portent le nom de l'archevêque Hiltolf, qui occupa le siège de Cologne après Annon, de 1076 à 1079. Or, si la paix ne fut jamais bien rétablie entre les moines de Stavelot et ceux de Malmédy, du moins l'histoire ne mentionne aucune tentative des archevêques de Cologne pour récupérer la juridiction qui leur avait été retirée en 1071. Il faut donc chercher autre part, sans toutefois s'écarter de notre pays, le lieu d'émission de ces deniers.

Par contre, on connaît les deux monnaies suivantes, frappées à Stavelot du temps de Poppon ou de Théodoric.

2. Buste à droite de saint Remacle, tenant de la main droite une crosse : (S) REMACLVS EPS

— Bâtiment à arcades formant trois étages : STA(BVL)AVS

A. — Gr. 1,18. DANNENBERG, nº 271.
Coll. de la ville de Liége, plus trois autres exemplaires, dont deux chez M. Dannenberg.

(1) *Revue belge de numismatique,* année 1856, pp. 416 et 420, pl. XX, nºs 26 et 27.

3. Tête à gauche regardant une crosse. Sous le menton, des globules : RIMACLV (l'R à rebours).

— Plante au milieu de laquelle s'élève une croix. Sans légende.

A. - Gr. 0,85. DANNENBERG, nº 272.
Coll. de la ville de Liége et de feu le comte de Robiano.

Bien que le *jus monetæ* ne figure pas dans les privilèges octroyés jusqu'alors aux abbés de Stavelot, on peut leur accorder ces deux pièces; d'abord, parce qu'elles n'offrent plus aucun caractère impérial; ensuite, parce qu'un diplôme subséquent, donné en 1152, reconnaît expressément à l'abbaye le privilège monétaire, sans laisser entendre s'il s'agit d'un droit acquis ou d'un droit nouveau.

Du 3 novembre 1130 à l'année 1158, les monastères de Stavelot et de Malmédy eurent l'honneur d'être gouvernés par un des hommes d'État les plus remarquables de ce temps, l'abbé Wibald. Il n'était encore que le savant directeur des écoles de Stavelot, en 1128, lorsqu'il fit reconnaître par l'archevêque de Cologne, sans trop s'occuper de la légalité, la primauté de son monastère sur celui de Malmédy. Admis successivement dans les conseils de Lothaire II, de Conrad III, de Frédéric Ier, il obtint de ces différents princes la confirmation ou l'extension des privilèges de son abbaye. Le dernier de ces diplômes, daté du 9 mars 1152, nous intéresse particulièrement,

en ce qu'il reconnaît à l'église de Stavelot le droit de battre monnaie : *percussuram quoque monetæ* (1).

Les nombreux voyages de Wibald, les missions politiques dont il fut chargé, ne l'empêchèrent point de veiller aux intérêts, tant spirituels que temporels, de ses abbayes de Stavelot et de Corbie (Saxe). Pour ne parler que de la première, il en récupéra les biens usurpés, fit rebâtir les fortifications du château de Logne, et mourut après avoir orné ses temples d'œuvres d'art magnifiques.

Il existe, de la première moitié du XIIe siècle, un certain nombre de deniers à tête abbatiale, dont l'interprétation a résisté à tous les efforts. Tel est le cas pour trois pièces de la première trouvaille de Maestricht, figurées dans la *Revue belge* de 1853, pl. V. « Les n°s 18 et 19, dit M. Meyers (p.152), semblent appartenir à un abbé, et à un abbé modeste; le buste est réduit à sa plus simple expression et semble se faire petit devant la figure imposante de Conrad III qui remplit tout le revers. Ces deux pièces sont exactement semblables, sauf la légende qui, sur la première, est ⊻HDM⊻HDM; et sur la seconde, DIPMNH⊻MNH. »

Il n'y a rien à reprendre à cette description, si ce n'est que les légendes, n'offrant aucun point de repère, peuvent être lues de plusieurs manières.

(1) Ce diplôme, « affreusement interpolé », selon l'expression de M. de Noüe, a été publié, en dernier lieu, dans les *Ordonnances de la principauté de Stavelot*, pp. 26 et suiv.

En commençant celle du n° 18 vers le bas et à droite, on obtient MVHCMVHD, qui ressemble assez, il faut en convenir, à MTLMVHD (*arium*), Malmédy.

La légende du n° 19 est beaucoup plus baroque et ne rappelle que de loin la précédente. Mais si l'on passe au n° 21, on se demande si le mot STTH, deux fois répété, ne signifie pas Stavelot ou plutôt ST*T bule* H *sis,* de Stavelot. Ces hypothèses venant à se confirmer, on se trouverait en présence de trois deniers de Wibald, datant du milieu du XIIe siècle, au plus tard.

Le frère et successeur de cet illustre prélat, Erlebald, reçut de l'antipape Victor IV, par un bref de l'année 1161, le privilège de porter l'anneau, la mitre et autres marques de dignité.

A cette époque reculée, les souverains du pays de Stavelot ne jouissaient encore que de la modeste qualification d'abbé. En 1376, l'empereur Charles IV, concédant à Warnier d'Ocquier ses droits régaliens, l'appelle *modernus princeps,* sans préambule, ce qui semble indiquer que le titre de prince de Stavelot se trouvait alors déjà consacré par l'usage.

Un abbé dilapidateur, Jean de Geuzaine, engagea, en 1427, la forteresse de Logne avec ses dépendances à Éverard de la Marck, seigneur d'Arenberg, dont les descendants s'y maintinrent, en dépit de toutes les sentences pontificales, jusqu'en l'année 1521. L'abbé Guillaume de Mander-

scheidt-Keyl ayant alors intéressé Charles-Quint à sa cause, le château fut pris et rasé par les troupes impériales, et le comté de Logne rendu à son propriétaire légitime.

Ce même prélat fit bâtir le château de Stavelot, où Brouwer prétend qu'il fit battre monnaie (1).

Christophe de Manderscheidt, 1546-1576.

L'abbé Guillaume étant mort le 2 juillet 1546, son neveu et coadjuteur, Christophe de Manderscheidt, lui succéda aussitôt dans les abbayes ou principautés de Prüm et de Stavelot.

Quelques mots sont ici nécessaires pour l'interprétation des armoiries qu'on lui verra prendre sur ses monnaies. La maison comtale de Manderscheidt était issue des anciens seigneurs de Daun, du côté des femmes, et des comtes de Blankenheim par Élisabeth de Schleiden, bisaïeule de notre abbé. Jacques, son père, était seigneur de Daun, Keyl et Wartenstein, et Anne, sa mère, fille de Jean, comte de Salm en Lorraine (2).

Christophe de Manderscheidt, de même que ses

(1) *Voir* de Noüe, *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, p. 367. — Nous avouons humblement n'avoir pu retrouver ce renseignement dans l'ouvrage même de Browerus, *Antiquitates et annales trevirenses*.

(2) Manuscrits de Le Fort, aux archives de l'État, à Liége; Imhof, *Notitia sacri romani germanici imperii procerum*, 1732, t. II, pp. 112 et suiv.

voisins les évêques de Liége, poursuivit avec rigueur l'hérésie qui s'était infiltrée dans son petit État. Comme eux aussi, il eut à souffrir des incursions causées par la guerre des Pays-Bas. Après un règne dont on s'accorde à louer la sagesse, il mourut le 28 août 1576, du chagrin que lui avait occasionné le décret d'incorporation de son abbaye de Prum à l'archevêché de Trèves.

Sa devise était : *Godt helf mich* ou *Adjuva me Deus,* Dieu me soit en aide (Psaume LXIX, verset 6).

Pour tout ce qui regardait la monnaie, la principauté de Stavelot était soumise à la commission monétaire du cercle de Westphalie. En l'assemblée tenue à Cologne le 9 mai 1567, les commissaires avaient décidé que, dans tous les pays de leur ressort, il n'y aurait plus que trois tailleurs de coins, savoir : un à Clèves, un à Cologne et un troisième à Liége. Conformément à ce recez, l'abbé de Stavelot chargea Georges Muenich (Munix), le graveur en titre du cercle, résidant à Liége, de tailler les coins des espèces d'or et d'argent qu'il ferait forger, à condition de prêter le serment d'usage entre les mains du docteur Woestenraedt, chanoine de Saint-Lambert (1).

(1) *Pièces justificatives*, nº I. — M. A. Pinchart, dans sa biographie de Munix ou Monachy (*Rev. belge de num.*, année 1853, p. 294), affirme que cet artiste passa successivement de Liége à Cambrai et à Stavelot. Le document que nous publions donne un démenti à cette

Le maître monnayeur préposé à cette fabrication était un bourgeois d'Anvers (1), du nom de Herman Bex. Il resta en fonction depuis le mois de juillet 1567 jusqu'au 10 juin 1571, époque où il fut relevé de son serment et remplacé par Jean Berghmans, le wardien de la monnaie (2).

Sa commission portait qu'il battrait monnaie à Horion, en Hesbaye. Mais les droits de l'église de Stavelot sur cette seigneurie n'ayant jamais été bien définis, les Liégeois s'opposèrent à une chose qu'ils considéraient comme un abus (3). Dès le 5 août 1567, on parlait au chapitre de la cathédrale de faire arrêter les monnayeurs travaillant à Horion (4). L'abbé fut obligé de céder et fit transporter son atelier à Poulseur, au comté de Logne, où il se trouvait encore en 1571 (5).

assertion. Il était d'ailleurs beaucoup plus naturel de croire que Munix travailla en même temps pour Christophe de Manderscheidt et pour l'évêque de Liége Gérard de Groesbeeck, deux princes voisins, d'autant plus que la grande émission de dalers de ce dernier (1567-1573) coïncide exactement avec le monnayage de l'abbé de Stavelot.

(1) On le trouve ainsi qualifié, en 1568, dans une « lettre de l'abbé au baron de Berlaymont, l'informant qu'il lui envoie son receveur, accompagné du maître de sa monnaie, pour affaires de son service » (Gachard, *Notice sur les archives de l'abbaye de Stavelot*, p. 36, dans les *Mém.* in-4° de l'Acad. roy. de Belgique, t. XXI).

(2) *Pièces justificatives*, n°s III et IV. — Ce Jean Berghmans (alias Berkman), ou un homonyme, avait été wardien de l'atelier de Liége en 1557.

(3) Cf. de Noüe, p. 469.

(4) *Pièces justificatives*, n° II.

(5) *Pièces justificatives*, n° III.

Le titre et le poids des monnaies de Stavelot étant réglés par la loi de l'Empire, les florins d'or de Christophe de Manderscheidt devaient tenir 18 carats 6 grains de fin et être taillés de 72 pièces au marc, poids de Cologne. Ses dalers devaient être frappés à 10 deniers 16 grains de fin et de 8 au marc de Cologne; les fractions, à l'avenant.

4. Écusson orné et écartelé : au 1er et au 4e de Manderscheidt, d'or à la fasce vivrée de gueules; au 2e et au 3e de Daun, d'or fretté de gueules; sur le tout de Blankenheim, d'or au lion de sable chargé d'un lambel de gueules à cinq pendants. Légende : ❀ MONETA' * NO' * AVREA' * STAB' * ET' * PR'(*umensis*)

— Aigle éployée et couronnée, portant sur la poitrine le globe crucifère de l'Empire : MAXIMI' * II' * ROMA' * IM' * SPM' * AVG' * 1567

Or. — Gr. 3,22. Suite de VILLERS, pl. I, fig. 3.
Coll. de la ville de Liége.

5. Écusson orné, surmonté d'une couronne perlée, et écartelé : au 1er et au 4e de Manderscheidt, au 2e et au 3e de Blankenheim, avec l'écu de Daun sur le tout : CHRIS · CO · A · MAND : D : G AB · STA · ET · PR

— L'empereur debout, en longue robe, et couronné. De la main droite, il tient le glaive; de l'autre, le globe crucifère. Légende traversée par

le sujet : MAXI · II · RO — M — · IMP · SEM · AVGV

Or. *Supplément au catalogue des monnoies en or du cabinet impérial* (de Vienne), p. 22.

Variété portant au revers : MAXI · II · RO — I — MP · P · (*publicari*) F · (*fecit*) DECR · (*eto*)

Cabinet de France.
Suite de VILLERS, pl. I, fig. 4.

Un troisième exemplaire se trouvait, il y a quelques années, chez M. Dupriez, à Bruxelles.

6. Écusson découpé à l'allemande et écartelé : au 1er et au 4e de Manderscheidt, au 2e et au 3e de Daun, avec l'écu de Blankenheim sur le tout. Timbre : deux casques ornés de lambrequins; celui de gauche portant deux queues de paon, qui est le cimier de Manderscheidt; celui de droite surmonté d'un cygne naissant, qui est celui de Daun. Légende : ✠ CHRISTOPH' · D' : G' · C' · A' · MAND'SCH' : AB' : STAB' · ET · P

— Aigle éployée et couronnée, portant sur la poitrine le globe de l'Empire : MAXIMILI' * II * ROMA' * IM' * SEM' * AVGV' * 1567

Deux variétés de la même année. Sur l'une d'elles, décrite par Schulthess-Rechberg (n° 5214), les lettres D · G suivent le nom de famille.

A. — Gr. 29. Suite de VILLERS, pl. I, fig. 6.

Ce rixdaler est le moins commun de ceux qui

sont datés de la première année du monnayage de Christophe de Manderscheidt; de plus, on n'en connaît aucune fraction (1). C'est ce qui nous engage à le considérer comme sorti de cet atelier de Horion qui n'eut pas le temps de produire beaucoup de numéraire.

7. Pièce plus petite, avec les mêmes armoiries dans un écusson beaucoup plus grand et très orné. Les cimiers traversent la légende et les lambrequins descendent plus bas : CHRIS * C * AMAND * D' * G * AB' * STA^{B} * ET' * PR
— Aigle et légende comme ci-dessus.

Plusieurs variétés de la même année, parfois d'une exécution très grossière.

A. — Gr. 28,50. Suite de VILLERS, pl. I, fig. 5.

8. Demi-daler aux mêmes types : CHRIS' * C' * A * MAND' * D' * G' * AB' * STAB' * & * PR'
— MAXIMI' * II' * ROMA' * IM' * SEM' * AVGVS' * 1567

Une variété, portant la même date, se distingue par quelque différence dans la légende du revers.

A. — Gr. 14,50. Suite de VILLERS, pl. II, fig. 9.

9. Écusson orné et écartelé : au 1er et au 4e de

(1) Schulthess mentionne, il est vrai, un demi-thaler à ce type (n° 5217) ; mais il est très probable qu'il a en vue notre numéro 8, qui manque à son catalogue.

Manderscheidt; au 2e de Blankenheim; au 3e de Schleiden, d'azur au léopard d'argent; sur le tout, l'écu de Daun. Timbre : un casque orné de lambrequins et portant le cimier de Manderscheidt-Blankenheim. Légende : CHRIS' * CO' * A * MAND' * D' * GR' * AB' * STAB' * ET' * PR

— L'empereur à mi-corps, tourné à droite, cuirassé et couronné. Il tient le sceptre de la main droite et le globe crucifère de la gauche. Aux côtés, 15-70. Légende : ✠ MAXIMILI' * II' * ROMA' * IM' * SEPER' (*sic*) * AVGVSTVS

A. — Gr. 58,12 (double daler). SCHULTHESS-RECHBERG, nº 5222.
Coll. de la ville de Liége.

Le simple daler à ce type se rencontre en variétés nombreuses, portant les millésimes 1568, 1569, 1570 et 1571.

Suite de VILLERS, pl. II, fig. 7 et 8.

10. Demi-daler aux mêmes types : CHRIS' * C' * A' * MAND' * D' * G' * AB' * STAB' * ET * PR'

— ✠ MAXIMILI' * II' * ROM' * IMP' SEMP' * AVGVST' * et 15-68

Une variété de la même année avec PRO'. Autres de 1569 et de 1570.

A. — Gr. 14,35. SCHULTHESS-RECHBERG, nº 5224.

11. Quart de daler aux mêmes types : CHRIS * C * A * MAND' * D' * G' * AB' * STAB * ET' * PR'

— * MAXIMI· × II' × ROMA' × IMP' × SEM' × AVGVS'

A. — Gr. 7,12 *Rev. b. de num.*, 1869, pl. X, nº 5 (1).
Coll. de la ville de Liége.

12. Écusson écartelé : au 1er et au 4e de Manderscheidt, au 2e et au 3e de Blankenheim, avec l'écu de Daun sur le tout : * CHRIS * C * A * MAND * . . . TAB * PR

— Croix dont chaque bras, partant d'une espèce de roue centrale, est formé de deux feuilles d'acanthe traversant la légende. Dans les angles, la date 1-5-7-1. Légende : ADIV | VA · | ME · | DEVS

C. Coll. de l'auteur.

Une variété portant 1-5-7-*z*.

Coll. de la ville de Liége.

13. Les armes de Blankenheim sont remplacées, au 3e quartier, par celles de Schleiden : * CHRIS · C · A · MAN · D · G · AB · STAB · ET · P

— Croix comme ci-dessus, et la date 1-5-7-3 à rebours. Légende : ADI | WA | MED | EVS

(1) M. R. Chalon, dans la description qu'il donne de cette pièce unique (p. 320), affirme que le 3e quartier porte les armes de Roucy (d'or au lion d'azur ou de gueules). C'est là une erreur dans laquelle Schulthess avait déjà versé à propos du daler nº 9. Le comté de Roucy, entré dans la famille du prince-abbé par le mariage d'un de ses cousins, échut au rameau de Manderscheidt-Géroldstein, qui en introduisit les armes dans son blason. D'ailleurs, sur les dalers comme sur leurs fractions, on voit distinctement un léopard et non pas un lion.

Plusieurs variétés de la même année, dont une avec ✠ CHRIS *

Autres de 1574, avec les dates placées de différentes manières.

C. Suite de VILLERS, pl. II, fig. 11 (très inexacte).

Jetons.

14. Dans un écusson découpé, orné d'enroulements et de têtes de lion, les armes écartelées de l'abbé, savoir : au 1er et au 4e de Manderscheidt, au 2e de Blankenheim, au 3e de Schleiden, avec l'écu de Daun sur le tout. Aux côtés, 15-69. Légende : ⁝ CHRIS' * CO' * A * MAND' * D' * G' * AB' * STAB' * ET' * PRVMT'

— Saint Christophe, patron de l'abbé, au milieu d'un paysage et les pieds dans l'eau. Il tient des deux mains son bâton, et lève la tête pour regarder l'enfant Jésus bénissant, qu'il porte sur ses épaules : GODT · HELF · MICH

C. DUGNIOLLE, *Le jeton historique*, etc., t, II, nos 2226 et 2493 ; t. IV, no 2226 (descr. inexactes et confuses).
Cab. de l'État belge et coll. de M. Vanden Broeck.

15. Mêmes armoiries dans un cartouche placé sur une crosse et une épée en sautoir : CHRIS * CO * — A * MAND — D ⁝ G * AB' * STAB * ET * PR *

— Le roi David agenouillé près de sa harpe, et adressant à Dieu son invocation : ADIVVAME DEVS.

C. DUGNIOLLE, t. II, n° 2494.
Cab. de l'État belge.

ERNEST DE BAVIÈRE, 1581-1612.

Les circonstances critiques où se trouvait le pays de Stavelot, engagèrent les moines à se mettre sous la protection de princes puissants. Ils postulèrent successivement pour abbés, ou plutôt pour *administrateurs,* en dehors de leurs monastères, deux évêques de Liége, Gérard de Groesbeeck (1576-1580) et Ernest de Bavière. Ce dernier, qui devint un peu plus tard électeur de Cologne, fut élu le 11 février 1581 et reçut ses lettres d'investiture, le 4 janvier 1583 (1). A son règne se rattache le souvenir d'un immense désastre : en 1587, les troupes des Provinces-Unies, sous la conduite de Martin Schenck, brûlèrent la plus grande partie de la ville de Malmédy, après en avoir pillé les maisons et enlevé du monastère des trésors inestimables.

A la réunion monétaire ou *Münz-Probation-Tag* tenue à Cologne, le 13 mai 1585, le délégué d'Ernest de Bavière, Godefroid Taxis, chancelier de Stavelot, exposa la nécessité de remettre en activité l'atelier monétaire de cette ville. L'ancien

(1) VILLERS, t. I, pp. 234 et 246.

maître monnayeur étant décédé et le wardien ou essayeur ayant quitté le pays, il proposa de les remplacer respectivement par Gotthard Mattheyssen et par Jacques von Niederhoven, qui furent admis et prêtèrent serment (1).

On ne connaît de leur fabrication que des brûlés de 12 sols ou demi-aidants, portant la devise ordinaire du prince. Ces monnaies, exactement imitées de celles qu'Ernest de Bavière venait d'émettre en qualité d'évêque de Liége, furent taillées, sans aucun doute, comme leurs modèles, de 88 pièces au marc de Cologne (2).

16. Buste barbu, avec fraise à l'espagnole, de profil à droite : (loup devant une épée et une crosse placées en sautoir) · ERNEST · AD (*ministrator*) · STABV · CO · LONG (*iensis*) ·

— Écusson couronné, aux armes écartelées de Palatinat et de Bavière. Aux côtés, deux rosettes; au-dessous : · XII · Légende : · AVDIATVR · ALTERA · PARS · 85 ·

Une variété avec · 86 ·

C. Suite de VILLERS, pl. III, fig. 12.

(1) HIRSCH, *Des Teutschen Reichs Münz-Archiv*, t. VII, p. 224. — Un Mathieu Van Nederhoven devint, quelques années après, le monnayeur d'Ernest de Bavière, à Maeseyck.

(2) Cf. DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 279 et nos 554 et 555.

Ferdinand de Bavière, 1612-1650.

Le prince Ernest, étant mort le 17 février 1612, fut remplacé par son neveu et coadjuteur Ferdinand de Bavière, qui se fit investir le 18 octobre 1613. A l'exemple de ses prédécesseurs les évêques de Liége, il gouverna les deux abbayes par les prieurs et la principauté par des délégués. Lorsqu'il mourut, le 13 décembre 1650, le pays de Stavelot se trouvait ravagé et complètement ruiné par le passage incessant des armées qui avaient pris part à la guerre de Trente ans.

Dès la deuxième année de sa prélature, Ferdinand envoya les maîtres monnayeurs de Liége et de Stavelot prendre leurs instructions auprès des commissaires du cercle de Westphalie. Le 1er mai 1613, ceux-ci leur permirent de forger :

1° Des sols ou patards, à 2 deniers 16 grains et de 128 pièces au marc de Cologne ;

2° Des doubles sols à 4 deniers 7 grains et de 106 3/4 au marc;

3° Des demi-réaux (pièces de 3 sols), à 5 deniers 4 grains et de 82 2/3 au marc ;

4° Des pièces de 4 sols, à 4 deniers 20 grains et et de 55 3/8 au marc (1).

Ces trois dernières monnaies furent frappées,

(1) Wolters, *Notice historique sur l'ancien chapitre de Thorn*, p. 66.

comme on va le voir, au type liégeois. Quant à la pièce d'un sol, aucun exemplaire ne nous en est parvenu ; mais il est indubitable qu'elle aussi devait avoir une grande ressemblance avec celle de Liége, qui du moins nous a été conservée par la gravure (1).

17. Écusson couronné, aux armes écartelées de Bavière et de Palatinat, avec l'écu au loup de Stavelot sur le tout. Autour de l'écusson, des ornements ; aux angles, deux têtes d'aigle ; au-dessous : * IIII S. Légende : FERDINAN · ELEC · COL · BA · D · PRI · ST

— Double aigle impériale couronnée : MATHIAS · D · G · ROMA · IMPE · SEMPE · AV

B. B. — Gr. 4,02 (pièce de 4 sols). Cab. de l'État belge, coll. Doudart de la Grée, et un 3me exempl. catalogué dans la *Numismatische Correspondenz*, nº 101.

On trouve, dans une *Ordonnance* contemporaine (Anvers 1614), une variété notable de cette pièce, où l'écusson, dépourvu d'ornements, a pour supports deux lions qui le tiennent suspendu à deux lanières. Reste à savoir quelle créance il faut accorder à cette gravure.

18. Écusson couronné, aux armes écartelées de Bavière et de Palatinat, avec l'écu de Stavelot sur

(1) Cf. de Chestret, nos 594, 596, 597 et 598.

le tout. De chaque côté, une rosette : · FERDINAN · ELEC · COL · PRIN · ST ·

— Croix ornée traversant la légende; au centre, l'aigle impériale dans un cercle entouré de quatre ornements en forme de trèfle, placés en sautoir : MATH | ROMA | IMPE | S · AVG

Quelques variétés dans les légendes.

A. — Gr. 2,65 (demi-réal). Suite de VILLERS, pl. III, fig. 15,

19. Écusson comme ci-dessus. Aux côtés, II—S. Légende : FERDINAN · ELEC · COL · PRIN · ST

— Double aigle impériale couronnée : MATHIAS · ROMANO · IMPE · SEMP · AV

B. B. – Gr. 2,45 (double sol). Suite de VILLERS, pl. III, fig. 13.

La fabrication de ces pièces devait être terminée le 23 mai 1614, car un document nous apprend que, ce jour-là, l'orfèvre Herman Libert fut relevé de son serment de monnayeur de Stavelot, pour exercer l'état de changeur à Liége (1).

Plus tard, lorsque Ferdinand de Bavière fit monnayer cette énorme quantité de liards dont on se plaignait tant dans les États voisins, il n'eut garde d'oublier les petits profits attachés à la souveraineté du pays de Stavelot ; mais ce fut à Louveigné, dans le comté de Logne, qu'il établit son atelier monétaire. Deux manuscrits, cités par

(1) *Chambre des finances, Protocole*. reg. 23. fol. 120 v°, aux archives de l'État, à Liége.

M. de Noüe (1), attestent que ce fait eut lieu en 1643. D'ailleurs, il est prouvé qu'au mois d'avril de cette année, on était en train de forger une quantité de liards à l'usage des Stavelotins. C'est ce que nous apprend la requête adressée au baron de Hollinghoven, coadjuteur de Ferdinand, par les nommés Guillaume Ticquet et Pacquea Brixhe (2). Ces deux industriels, alléguant que la production était insuffisante et les liards « de laide mise », comme étant imprimés « avec certaines « presses instruments qui ne sont bien dirigez en « ces quarteirs, où l'employ n'a esté bien pratiqué « jusqu'au présent », demandèrent la permission d'en fabriquer pour 20,000 florins (3). Ils s'engageaient en outre, afin d'éviter toute supercherie, à employer les ouvriers et le wardien assermentés, de même que le tailleur de coins de la monnaie.

Nous ignorons l'accueil qui fut fait à cette requête. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 22 avril 1648, la forge aux cuivres se trouvait transportée à Stavelot et y fonctionnait depuis un certain temps. On voit alors le chapitre de Saint-Lambert, par une étrange confusion de pouvoirs, accorder à l'orfèvre François Schelberg, fermier des monnaies de cuivre de l'évêque de Liége, le privilège de poursuivre à Stavelot, dans les limites

(1) *Études historiques*, etc., p. 469.

(2) *Pièces justificatives*, nº V.

(3) Le texte imprimé porte : « une quantité de vingt mils ff ». Ne faut-il pas lire : « vingt mils ll (*livres*) » ?

imposées par Son Altesse, la fabrication commencée (1).

Deux ans après, un édit de Ferdinand de Bavière mettant au billon tous les liards étrangers, y comprenait « *ceux forgés à Louvegné*, sans tête et autres, qui ne sont au coin de Liége » (22 juin 1650) (2).

20. Écusson couronné, aux armes écartelées de Bavière et de Palatinat, avec l'écu de Stavelot sur le tout. Derrière, apparaissent la crosse et l'épée placées en sautoir : FERDI · D · G · ELEC · COL · PRI · STA

— Les lettres F — B, sommées du bonnet électoral. Vers le bas, la tête de Méduse : EPISCO · LEO · MAR · FRANC · COM · LONG

C.

Nombreuses variétés. Sur certains exemplaires, il semble qu'une épée, à poignée en forme de croix, soit plantée dans la tête de Méduse. Ce dernier emblème étant propre aux armoiries du comté de Logne, on doit en conclure que tous les liards de cette espèce proviennent de l'atelier de Louveigné, ouvert en 1643. Ceux qui suivent ont probablement été forgés à Stavelot.

(1) *Pièces justificatives*, nº VI.

(2) *Ordonnances de la principauté de Stavelot*, p. 126. — Peut-être convient-il de lire, avec un changement de ponctuation : « ceux forgés à Louvegné sans tête, et autres qui ne sont au coin de Liége ».

21. Comme le numéro précédent, sauf qu'il y a un point de chaque côté de la couronne et à la fin de la légende.

— Buste du prince à gauche, coiffé du bonnet électoral : EPISCO · LEO · MAR · FRANC · COM · LONG ·

C.

Quelques variétés, dont une avec la légende du droit presque identiquement répétée au revers :

Buste : ❀ FERDINAND · D · G · ELEC · CO ·..

— Écusson : FERDI D G ELEC COL PRI STA

22. Écusson comme ci-dessus : · — FERD · D · G · ELEC · COL · P · ST — ·

— Un grand perron entre les lettres F — B. Au-dessus, le bonnet électoral : · DVX · BVL · MAR · FRANC · CO · LO ·

C.

D'autres variétés, plus communes, portent au revers : · EPIS · LEO · MAR · FRANC · CO · LO · (ou LON ·)

Les derniers abbés commendataires. — François-Égon de Fürstenberg, 1667-1682.

Les successeurs de Ferdinand furent, par voie de coadjutorerie, Guillaume de Bavière, baron de Hollinghoven (1650-1657), fils naturel d'Ernest, ce prélat dont Henri IV disait plaisamment : « Mon

cousin de Liége me ressemble jusqu'à la ceinture» ; et Maximilien-Henri de Bavière (1657-1667), électeur de Cologne et prince-évêque de Liége. Celui-ci résigna en faveur de son premier ministre, François-Égon de Fürstenberg (1667-1682), prince-évêque de Strasbourg, le dernier de ces abbés commendataires dont nous ayons à nous occuper.

On rapporte que, l'année même où il reçut son investiture (20 juillet 1671), on renouvela, en faveur de Poulseur, la commission de 1567 (1). Ce document, pas plus que les produits du monnayage projeté, n'a pu être retrouvé.

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Commission pour taillieur du fier de la monoye.

1567.

CHRISTOPHE DE MANDERSCHEIDT, par la grâce de Dieu abbé de Stavelot, Prumes, conte de Longne, Comme pour obéyr aux ordonnances des monnoyes du St.-Empire et furnir de nostre part à ce qu'a esté spéciallement

(1) DE NOÛE, p. 469.

arresté en la journée circulaire tenu à Coloingne le IX jour de May XVc soisante sept, qu'on en tout ce circle Westphalicque n'y auroit que trois taillieurs ou graveurs de coings des monnoyes, à sscavoir l'ung à Clèves, l'autre à Couloingne et le troisiesme à Liége, où tous princes, seigneurs es estats de ce dit, ayans privilège de monnoyer, sont tenu chascun en son particulier faire taillier les coings de leurs monnoyes, Nous avons pour ceste cause pris et retenu, prenons et retenons par ceste pour nostre taillieur des coings de noz monnoyes, que ferons d'icy en avant forger en noz pays de Stavelot et conté de Longne et autres noz jurisdictions, nostre cher et bien aimez maistre George Muenich résident à Liége, ad ce commis et serimenté par les conseilliers et députez des estatz dudit circle, aux gaiges à déclarer par aultres noz lettres sur ce à dépêcher, en lui donnant par ces dites présentes plein pouvoir, authorité et mandement spétial de taillier et graver tous les coings requiz et nécessaires pour nos dites monnoies, tant pour les deniers d'or que d'argent, lesquelles coings il sera tenu furnir et livrer au wardein de nos dites monnoyes ou les luy envoyer bien seurement serrez et cachetez, comme il se faict à autres monnoyes, et aussy serat il tenu de les bien tremper et nettement graver, comme à ung bon et fidèle tailleur des coings appartient de faire et ainsy que porte l'ordonance de l'empire, sans y oublier aulcuns poinctz, lettre ny forme du patron que luy en sera délivré de nostre part, desquelles coingz il tiendra bon et seur registre de tous ceulx qu'il gravera et délivrera à nostre dit wardeyn de chacun espèce de deniere distinctement, mesme on prendera deu récépissé pour nous en rendre bon compte quant requis en serat, et si sera tenu de livrer, furnir ou envoyer, comme dict est, seurement et en temps requis, à nostre dict wardeyn tous les

coings servans et duysans à nos dites monnoyes, sains qu'il y en aye nécessité ou deffaulte, sur peine de porter à sa charge tous raisonnables dommaiges et intérest que les maistres de noz monnoyes, marchans et livreurs auroient souffertz pour la faulte et négligence du dit graveur, et mesmement quil ne pourra ne graver ny livrer nos dits coings ou aulcuns dit oulx pour autre monnoye ny pour quelque aultre personne que ce soit, desquelles choeses ledit maistre George sera tenu faire le seriment ad ce pertinent ès mains de monsieur le docteur Westenraet, chanoine de l'englize St-Lambert à Liége, que icommettons ad ce et luy prions le vouloir recevoir durant ces présentes jusques à notre rappel. En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de notre propre main et y faict appendre nostre seel.

Archives de l'État à Dusseldorf, manuscrit B 207a, fol. 122.

II

Touchant l'interdiction du monnayage exercé à Horion par l'abbé de Stavelot.

5 août 1567.

Reverendus ac nobilis dominus Gabriel de Bornel interrogavit reverendos et generosos dominos meos capitulariter congregatos, num ex parte capituli ordinatum fuisset ballivo Hasbanie quatenus idem aliquos monetarios, in loco de Horion ad instantiam abbatis Stabulensis monetam cudentes, apprehenderet vel eos in exercitio officii monetariorum aliquam defensionem faceret et ipsis dominis de

aliquo desuper facto decreto constaret; qui statim responderunt quod non neque in capitulo istius mentionem fieri audivisse. In... usque habitaque responsione ejusmodi, me, tanquam capituli predicti notarium, interrogavit utrum de aliqua capitulari ordinatione de premissis facta loqui scirem, cui respondi quod non.

Conclusions capitulaires, reg. 115, fol. 723; aux archives de l'État, à Liége.

III

Commissio Johannis Berchman monetarii, cum absolutione sacramenti a quo tenentur monetarii Hermanni Beex.

10 juin 1571.

CHRISTOPHORUS comes a Manderscheidt, Dei gracia Stabulensis, Prumensis etc. abbas, comes Longianus, universis et singulis has litteras patentes visuris, lecturis, legive audituris et præsertim dominis ex parte hujus Westphalici circuli super re monetaria deputatis salutem et notum facimus, quod cum ad nostræ monetæ, secundum recessus circulares et imperiales, exercitium, in vim nostrorum privilegiorum, ante quadriennium providum ac discretum virum M. Hermannum Beex officinæ nostræ monetariæ, primum in dominio nostro Horion in Hesbania, postmodum in villa nostra de Posseur comitatus nostri Longiani, præfecissemus, quem in finem ab eodem Hermanno fidelitatis sacramentum per eosdem recessus præscriptum una cum cautione sufficienti eciam recepimus, quo quidem temporis spatio prædictus Hermannus fidelem

nobis hujusque circulo in sua functione diligentemque navavit operam, a nobisque obtentæ commissioni studiose proque sua virili satisfecit, Nos, post exactum quadriennii spatium illi per nostram commissionem restitutum, ad ejusdem nostræ monetæ exercitium providum item et discretum Johannem Berghmans, antea ejusdem nostræ monetæ werdinum, accepto abeodem debito et requisito juramento sufficientique cautione, admiserimus atque surrogaverimus, porro tum æquum sit eum qui officio defungitur etiam sacramento solvi, recessibus etiam monetariis expresse ea de re caveantur, eam ob rem æquitati recessibusque nos reformare volentes, Hermannum supradictum ab eo quo nobis ex causa praedicta tenebatur sacramento relaxavimus, solvimus et liberavimus et per præsentes relaxamus, ab eodemque relaxatum, solutum liberumque pronunciamus, et ita quidem ut eo nomine neque erga nos neque etiam nostrorum aliquem posthac ulla in re teneatur, sed libere prorsus ab hac ad aliam functionem nullo subsecuturo impedimento transeat. In hujus rei fidem has præsentes sigillo nostro abbatiali insigniri fecimus, datas Stabulai in arce nostra 10 Junij 1571.

Archives de l'État, à Dusseldorf,
manuscrit B 207a, fol. 85.

IV.

Christophe de Manderscheidt dégage Herman Bex du cautionnement qu'il a fourni comme maître monnayeur.

12 juillet 1571.

Wir CHRISTOFF, von Gotz gnaden abbt beider kaiser-

licher stiffts Stabel unnd Prumy, geborner graff zu Manderscheidt unnd Blanckenhemdenn, thun kundt unnd meniglich zu wissen, nachdem der ersamer Herman Bex, seiger dieses unnsers offnen brieffs, ein ziel unnd zeitt von vier jahren, nemlich von monat Julio des sieben unnd sechtzigsten jars biss jetzo, beharlich unnser bestalter unnd verordenetter muntzmeister gewesen ist, da in zeit unnd bei verwaltung seines bevelichs unnd diensts er sich der reichs muntzordnung gemess als sich sollichs zimpt unnd geburt (unnd wir anders nicht vernommen haben) ehrlich, reidlich unnd wol gehalden hatt, welchs wir hiemit unnd in kraff diess unnsers offnen brieffs bekennen unnd im derwegen alle ehr unnd tugent wissen nach zu sagen. Dieweill aber wir uns mit einem andern meuntzmeister versehen haben, hat er unns umme gnedige urkhundt neben quittung unnd relaxation seiner gegebener caution unnd burgschafft unndertheniglich pitten unnd ersuchen lassen, sich dero seiner notturff haben zu gebrauchen, das wir ime auch nicht haben wollen aubschlagen, quiettern unnd relaxeren haben gentzlich die obgenantten caution und burgschafft, die er unns ob anzeigter ursachen halben gestellt hett, zu urkhundt der warheidt haben wir uff spatium diess unnser gewonlich secret gedruckt unnd unns mit eigner handt undergeschriben, geben zu Stabel den 12 July 1571.

Archives de l'État, à Dusseldorf,
manuscrit B 207a, fol. 88

V

Doble de la requeste A Monseigneur le baron Dolincof, touchant la monoye.

Avril 1643.

MONSEIGNEUR,

Remonstrent en toute submission Guillaume Ticquet et Pacquea Brixhe que pour l'accomodité du trafique et commerce tant en votre Principauté de Staveloz que Marquisat de Franchimont et autres Pays circonvoisins, il y auroit disette de liards et que nonobstant la quantité qui se forge présentement pour l'usaige de V^re^ principauté de Staveloz, pour n'estre icelle suffisante pour l'accomodement d'icelle, laquelle pour estre de laide mise, estant imprimée avec certaines presses instruments qui ne sont bien dirigez en ces quarteirs où l'employ n'a esté bien pratiqué jusqu'au présent. Ils supplient V. S^rie^ Illustrissime leur octroyer la fabrication d'une quantité de vingt mils ff, laquelle ils feront battre par les ouvriers serimentez de la monoye, employant à cest effect le Wardain serimenté et tailleur de coings pour esviter toute supercherie, suplient partant V. S. Illustrissime d'estre servie leur faire ceste faveur soub obligation qu'ils feront suivre à V. S. Illustrissime les régaux accoustumez.

Quoy faisant, etc.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXI, p. 291; d'après un document des archives communales de Theux.

VI

Le chapitre de Liége autorise François Schelbergh à continuer la fabrication des monnaies de cuivre commencée à Stavelot.

22 avril 1648.

Ad libellum supplicem Frân. Schelbergh, aurifabri et bastionarii hujus ecclesie necnon Serenissimi monetarii, et consortum, petentium licentiam cusionem ex Serenissimi commissione cupreorum Stabuleti inceptam prosequi posse, reverendi et generosi domini mei, Serenissimi commissione, regalibus ipsi competentibus illi solutis necnon aliis in capitulo reproductis attentis, censuerunt per predictum Franciscum et consortes cusionem inceptam continuare (*sic*) posse, juxta quantitatem per Serenissimum ipsis præfixam, ita tamen ut illos in civitatem et patriam Leodiensem, pro suo posse et in quantum in se erit, non introducat, sed in circumvicinas provincias et alibi dimittat ac distribuat.

Conclusions capitulaires, reg. 152, fol. 106; aux archives de l'État, à Liége.

TROUVAILLE DE BEVEREN

Six mille deniers flamands et allemands du XIIe siècle.

PLANCHE VIII.

Au mois d'avril 1891, en labourant un champ situé sur le territoire de la commune de Beveren-Waes, section A, Wyck Vyf, gemeet, n° 548 du cadastre, province de la Flandre orientale, un nommé De But, qui exploite cette terre, découvrit, à un mètre environ de profondeur, un vase en terre cuite, de fabrication grossière (1), renfermant plusieurs milliers de deniers d'argent, fortement oxydés, de la seconde moitié du XIIe siècle.

Presque toutes ces monnaies furent immédiatement achetées par M. Demolis-Van Lockhorst, antiquaire, place Verte, à Anvers. C'est grâce à son obligeance que nous devons d'avoir pu établir l'inventaire, quasi complet, d'une trouvaille intéressante pour l'histoire monétaire de la Flandre.

La caractéristique du trésor de Beveren est de se composer uniquement de deniers flamands et allemands.

Cette particularité peut s'expliquer par le fait

(1) Nous empruntons les renseignements qui précèdent, ceux-là seulement, à une brochure du docteur van Raemdonck, intitulée : *Découverte d'un trésor à Beveren*, dans laquelle l'auteur décrit sept deniers variés provenant de la trouvaille.

que le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, convint, en 1173, avec l'empereur Frédéric Barberousse, pour faciliter d'autant les transactions commerciales, de donner cours dans ses États aux deniers et aux oboles de l'empire, forgés respectivement à Duisbourg et à Aix-la-Chapelle. « *Ut « autem mercatores melius habeant commodum, novam « monetam apud Dusburch cudi præcipimus en denariis « et apud Aquisgrani in obolis, quorum marcha præ- « ponderabit uno denario coloniensi monetæ; hos etiam « denarios et obolos comes Flandrensis per terram « suam dandos esse præcipiet* (1). »

En même temps, l'Empereur accordait des privilèges aux marchands flamands et établissait, à la demande du comte, quatre foires annuelles à Aix-la-Chapelle et deux à Duisburg. L'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg, souscrivit aux privilèges octroyés par l'Empereur, et obtint lui-même probablement, la libre circulation de son numéraire dans les pays de Flandre.

L'Empereur et l'archevêque furent d'ailleurs les fidèles alliés de Philippe d'Alsace dans sa guerre contre le roi de France, Philippe-Auguste.

Les nombreux deniers impériaux du dépôt monétaire de Beveren, sont tous, sans exception,

(1) Warnkœnig, *Histoire de la Flandre et de ses institutions*, pièces justif., n° VI, traduction Gheldolf. — Hermand, *Histoire monétaire de la province d'Artois*, p. 187. — R. Serrure, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, p. 267. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, Bruges, 1853, t. I, p. 233.

signés FREDERI*cus* IMP*erator* (1155-1190), ceux de l'archevêché de Cologne appartiennent à l'épiscopat de Philippe de Heinsberg (1167-1191). Il est donc permis d'affirmer que le trésor a été confié à la terre du vivant de Frédéric Ier, sans doute, comme l'établira l'analyse de la trouvaille, vers la fin du règne de son contemporain, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, mort en 1191.

L'âge du trésor de Beveren se détermine donc parfaitement, et c'est là une circonstance heureuse qui donne à cette découverte une réelle valeur numismatique par les déductions qu'il est possible d'en tirer pour le classement chronologique des petits deniers flamands de l'époque

La trouvaille de Beveren a un autre mérite encore : elle vient compléter celle d'Erweteghem, de glorieuse mémoire.

Ce serait, certes, faire chose utile à la science, que de se livrer à une étude approfondie d'ensemble de ces deux trésors, lesquels reconstituent, pour ainsi dire à nos yeux, l'histoire monétaire de la Flandre au XIIe siècle.

Malheureusement, la trouvaille d'Erweteghem n'a été que partiellement publiée (1), et seuls, les numismates qui ont eu entre les mains ce dernier trésor tout entier, pourraient entreprendre, avec fruit, le travail que nous prônons et dont il y aurait à attendre les plus beaux résultats.

(1) R. Serrure, *Trouvaille de deniers du XIIe siècle. Revue belge de numismatique*, t. XXXVI, pp. 216-241.

Notre rôle se borne donc à fournir à cette étude future les matériaux nécessaires, en décrivant, aussi exactement que possible, les diverses variétés monétaires, que nous avons pu relever dans les quelques millers de deniers dont se composait le dépôt de Beveren. C'est ce que nous allons faire sans tarder davantage.

ATELIER MONÉTAIRE D'YPRES.

1. ✠ PHILIPVS. Dans un grènetis, un ornement formé de quatre arcs de cercle, simulant une sorte de croix aux branches terminées par un globule. Un point au centre ; entre les branches, des feuilles.

Rev. Croix brève et pattée, cantonnée de quatre croissants, le tout dans un grènetis. ✠ IPRϴ⊙Λ.

Un exemplaire. VANDEN PEEREBOOM, *Essai de Numismatique yproise*, pl. *A*, nº 2 (1).

M. Piot, auquel la numismatique du moyen âge doit tant et de si belles découvertes, a parfaitement établi que la légende PHILIPVS se rapporte au comte Philippe d'Alsace et non à un monétaire Philippe, comme le croyait Gaillard (2).

Détail à noter, tous les deniers sur lesquels le nom de *Philippus* se trouve inscrit en toutes lettres

(1) Les planches de M. Vanden Peereboom étant les plus complètes pour les monnaies d'Ypres, c'est à elles que nous renvoyons tout d'abord.

(2) PIOT, *L'atelier monétaire d'Ypres*. Annales de la Société historique de la ville d'Ypres, t. IV, p. 78. GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, p. 37.

sont dans un état d'usure qui témoigne d'une circulation déjà prolongée. Il faut donc placer leur émission aux premières années du gouvernement de Philippe.

2. Dans un cercle perlé, un écu au lion rampant. D'un côté de l'écu F-I, de l'autre L-P.

Rev. Dans un cercle de perles, croix à branches fleurdelisées, ayant au centre un annelet ponctué et, dans ses cantons, les lettres I-P-R-E.

VANDEN PEEREBOOM, pl. *D*, nº 12.

Chose curieuse, la plupart des auteurs ont lu au droit EI-LP, PELI, Philippus, alors que toutes ces monnaies portent clairement FI-LP, abréviation toute naturelle de la forme latinisée basse-allemande FILIPPVS.

3. Même pièce, mais avec un I, initiale du nom de la ville d'Ypres, Ipra, au-dessus de l'écu.

Pl. VIII, nº 1.

4. Pièce semblable à celle du numéro précédent, seulement, au revers, la croix n'a pas de petit cercle au centre, et, dans les cantons, se trouvent, sous les lettres I et R, un annelet, et un point sous les lettres P et E.

Pl. VIII, nº 2.

5. Même pièce que le numéro 3. La queue du lion, au lieu d'être recourbée, se termine par un annelet.

6. Même pièce que la précédente, mais il n'y a pas de point dans l'annelet central de la croix.

7. Pièce semblable à celle du numéro 3, seulement l'I gravé au dessus de l'écu se trouve placé entre deux points (.I.).

LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, pl. XX, nº 55.

8. Même pièce; pas de point au centre de l'annelet de la croix.

Quelques numismates classent tous ces deniers au lion — numéros 2 à 8 — au régent de Flandre, Philippe de Thiette (1303—1304) (1). La trouvaille de Beveren les restitue à Philippe d'Alsace.

9. Écu au lion rampant dans un double grènetis; au-dessus de l'écu un annelet, à droite et à gauche un annelet ponctué.

Rev. Croix fleurdelisée enserrée dans un cercle perlé ayant au centre un annelet ponctué, et dans ses cantons I — P — R — E.

Pl. VIII, nº 3.

Nombreux exemplaires dont les diamètres varient de dix à douze millimètres.

10. Même pièce, sans annelet au-dessus de l'écu.

VANDEN PEEREBOOM, pl. *D*, nº 10.

11. Même pièce que le numéro 10. Les lettres qui cantonnent la croix sont interverties : I — E — P — R.

(1) PIOT, *L'atelier monétaire d'Ypres*, Annales de la Société historique de la ville d'Ypres, t. IV, p. 89. — VANDEN PEEREBOOM, *Essai de numismatique yproise*, p. 24. — R. SERRURE, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*, pp. 107 et 331.

12. En un cercle perlé, l'écu triangulaire au lion rampant. Au-dessus un I, à droite et à gauche, la même lettre deux fois répétée.

Rev. Dans un cercle de points, une croix fleurdelisée cantonnée de I — P — R — E.

VANDEN PEEREBOOM, pl. *D*, nº 11.

13. Pièce semblable sans I au-dessus de l'écu.

Pl. VIII, nº 4.

« La présence de ces I s'explique sans peine, « nous dit Gaillard à la page 112 de ses *Recherches* « *sur les monnaies des Comtes de Flandre,* puisque « c'est la première lettre de Ipra.

Comme corollaire à leur première hypothèse concernant les monnaies avec FI — LP, les mêmes écrivains proposent de voir dans ces I, l'initiale plusieurs fois répétée du nom de Jean de Namur, autre fils de Gui de Dampierre, qui, pendant quelques mois (1302-1303), fut, lui aussi, régent du comté de Flandre, lors de la captivité de son malheureux père.

Inutile d'ajouter que l'interprétation de Gaillard est la seule bonne, puisque toutes ces petites monnaies sont de l'époque de Philippe d'Alsace.

14. Écu au lion dans un double cercle perlé.

Rev. Dans un cercle de points, une croix fleurdelisée cantonnée de I — P — R — E.

Pl. VIII, nº 5.

15. Même pièce ; un annelet à droite et à gauche de l'écu.

GAILLARD, nº 127.

16. Même pièce ; deux annelets entrelacés à droite et à gauche de l'écu.

Pl. VIII, nº 6.

17. En un cercle perlé, écu au lion, affectant la forme d'un triangle équilatéral ; au-dessus, à droite et à gauche de l'écu, un annelet.

Pl. VIII, nº 7.

18. Écu au lion rampant; un annelet entre deux points au-dessus, à gauche et à droite de l'écu. Le tout dans un cercle perlé.

Pl. VIII, nº 8.

19. Écu au lion, de forme arrondie. Un annelet entre deux croissants, à droite et à gauche de l'écu ; au-dessus, un annelet entre deux points. Le tout en un cercle de points.

Pl. VIII, nº 9.

20. Écu au lion, de forme arrondie, dans un cercle perlé. Au-dessus de l'écu, un annelet entre deux points. A droite et à gauche de l'écu, un croissant entre deux annelets.

Vanden Peereboom, pl. *D*, nº 8.

21. Même pièce, un annelet au-dessus de l'écu.

Pl. VIII, nº 10.

22. Dans un double cercle perlé, un écu triangulaire au lion. Au-dessus, un annelet ; à droite et à gauche, un annelet entre deux points.

Rev. Sous les lettres I et R, un annelet ; sous les lettres P et E, un point.

Pl. VIII, nº 11.

23. Dans un grènetis, un écu triangulaire au lion. Au-dessus, un I. A droite et à gauche, une sorte de tige.

Même revers que celui du numéro 22.

Pl. VIII, nº 12.

Gaillard place les deniers à la croix fleurdelisée avec IPRE au revers, et l'écu au lion au droit, numéros 9 à 11 et 14 à 23, à Marguerite de Constantinople (1244-1280); MM. Piot et Vanden Peereboom les donnent à Gui de Dampierre (1280-1305); nous voyons qu'il faut les restituer à Philippe d'Alsace dont le lion était l'emblème favori.

Sur un sceau appendu à une charte de 1164, publié par Vredius (1), le prince est représenté à cheval, tenant au bras gauche un écu au lion, en tout semblable à celui reproduit sur les deniers yprois que nous venons de décrire.

La trouvaille de Beveren nous enseigne encore qu'à Ypres la croix fleurdelisée a précédé la croix à doubles bandes.

24. Dans un cercle perlé intérieur, un triangle ayant au sommet de chacun de ses angles, ainsi qu'en son centre, un globule, sur les côtés une fleur. Dans la bordure cinq I et cinq rosettes, placés alternativement.

Rev. Dans un cercle ponctué intérieur, une croix

(1) *Sigilla comitum Flandriæ*, Bruges, 1639, p. 19

brève, pattée, cantonnée de quatre globules. Bordure semblable à celle du droit.

VANDEN PEEREBOOM, pl. *A*, n° 4.

25. Même pièce, mais la bordure du droit est autrement ornée.

Pl. VIII, n° 13.

26. Deux triangles superposés en sens inverse. Les angles de l'un se terminent par un cercle ayant un point au centre ; ceux de l'autre par une fleur de lis. Au centre un globule, entre les fleurs de lis et les annelets, de petits annelets.

Rev. Croix longue, cantonnée d'annelets reliés au centre par des tiges. Dans la bordure que coupe la croix, quatre annelets, chacun entre deux molettes d'éperon.

Un exemplaire usé. VANDEN PEEREBOOM, pl. *C*, n° 1.

Ce denier semble avoir servi de prototype aux monnaies yproises de l'époque suivante, parfois muettes, le plus souvent portant au revers IPRA.

MM. Piot et Vanden Peereboom croyaient les n°s 24 et 25 de Marguerite d'Alsace et de son époux Baudouin VIII (1191-1194), et le n° 26 de Jeanne de Constantinople (1206-1244). Comme tous les autres, ces trois deniers sont de Philippe d'Alsace.

En somme, la trouvaille de Beveren, en nous donnant pour Ypres vingt-six deniers divers, dont treize variétés inédites, est venue prouver l'activité de cet atelier monétaire durant la seconde moitié du XIIe siècle. Elle renverse, en

outre, complètement, les classements chronologiques des monnaies yproises proposés jusqu'ici ; et c'est là, comme nous le disions en commençant, ce qui rend cette découverte particulièrement intéressante pour l'histoire des premiers temps du monnayage comtal et communal en Flandre.

ATELIER MONÉTAIRE DE CASSEL.

27. Bretèche soutenue par deux colonnettes à torsades. A droite et à gauche une sorte de moyeu entre deux annelets ponctués.

Rev. Croix longue et pattée cantonnée de deux annelets et de deux roues réunis au centre par des tiges. Lég. : CO — ЄO — CO — ЄO.

Pl. VIII, n° 14.

28. Variété légère de la pièce précédente. Les annelets qui cantonnent la croix ne portent pas de point au centre.

Les deniers de Cassel étaient considérés comme anépigraphes. Tous les exemplaires — une dizaine — de la trouvaille de Beveren portent fort lisiblement la légende, répétée deux fois : CO — ЄO, légende que nous n'essayerons pas d'interpréter et dans laquelle, il faut bien le dire, il n'est guère facile de retrouver le nom de l'atelier.

ATELIER MONÉTAIRE DE TERMONDE.

29. Château fort. Au centre de la façade une étoile et deux annelets.

Rev. PCPCPCPC. Au centre, dans un cercle perlé, une croix brève, pattée, cantonnée de quatre globules, rattachés au centre par des tiges.

Pl. VIII, nº 15.

La légende de ces pièces, données à Termonde par M. Piot, a toujours été lue à tort. « DCDCDCDC, Denremondense Castrum ou Denremondœ Castrum (1). » Elles offrent incontestablement les initiales, reproduites quatre fois, de Philippus Comes, et, dès lors, leur localisation est remise en question.

En effet, Termonde ne devint la propriété de la maison de Flandre que par le mariage de Robert, fils de Gui, avec la dernière héritière des seigneurs de cette ville. D'un autre côté, Lindanus et la plupart des auteurs sont d'accord pour nous présenter Termonde comme un franc aleu, et, par suite, l'on ne s'explique pas trop comment Philippe d'Alsace aurait pu y battre monnaie en son nom, à moins pourtant que les seigneurs de Termonde ne se soient reconnus vassaux des comtes de Flandre.

ATELIER MONÉTAIRE D'AMIENS.

30. ✠ PHILIPVS. Au centre, séparées par une circonférence de la légende, les lettres A. M. B.

(1) *Attribution aux seigneurs de Termonde d'un petit denier indéterminé de la Flandre, Revue belge de numismatique*, année 1857, p. 269.

posées en triangle autour d'une étoile à six rais.

Rev. LIPLLOΘΛ. Croix brève et pattée, cantonnée de deux croissants rattachés au centre et de deux annelets cintrés.

GAILLARD, nº 25.

Sept exemplaires dont trois complètement frustes.

Ces monnaies ont donné lieu à de longues controverses. M. Van Hende les classe à Lille. Nous les plaçons à Amiens, car, comme le dit M. R. Serrure, il est impossible de voir dans les lettres AMB autre chose que l'abréviation du nom de l'ancienne capitale des Ambiani (1).

ATELIER MONÉTAIRE DE BERGUES-SAINT-WINOC.

31. ✠ MONЄTA .·. . Dans un cercle perlé une fleur de lis à étamines.

Rev. ✠ BЄRGENS. Croix brève et pattée cantonnée d'étamines dans un cercle perlé.

GAILLARD, nº 48.

Une vingtaine d'exemplaires de conservations diverses. M. Dewismes a été le premier, il y a près de cinquante ans déjà, à faire connaître une de ces curieuses monnaies, dont l'apparition remonte, on le voit, à la deuxième moitié du XIIe siècle (2).

(1) *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire du Nord de la France*, p. 21.

(2) *Notice sur quelques monnaies de la Flandre et des pays voisins. Revue française de numismatique*, 1842, p. 188.

ATELIER MONÉTAIRE D'ORCHIES.

32. ✠ ORCSIϵT. Figure formée par un Ϻ placé au-dessus d'un V.

Rev. ✠ MOIϵSΛT. Croix brève et pattée, cantonnée de quatre ϵ.

GAILLARD, nº 133.

Deux exemplaires fortement oxydés, dont l'un porte ORCSIϵT en rétrograde (TϵISCRO).

ATELIER MONÉTAIRE D'AIRE.

33. Lion marchant à gauche dans un grènetis.

Rev. ✠ ARIϵИSIS. Croix brève et pattée dans un cercle perlé. Dans les cantons quatre annelets.

DEWISMES, *Catalogue des monnaies de l'Artois*, pl. II, nº 23.

34. Même pièce. La légende du revers commence par une étoile.

HERMAND, *Histoire monétaire de l'Artois*, pl. III, nº 38.

35. La légende commence par un annelet.

DEWISMES, pl. II, nº 24.

Quinze pièces, toutes de bonne conservation.

C'est à M. Rouyer que l'on doit l'attribution à Aire-sur-la-Lys (1). Philippe d'Alsace, en 1188, donna aux bourgeois d'Aire une charte d'amitié, confirmant et augmentant les franchises dont jouissait déjà cette ville.

(1) *Écho de la Lys*, numéro du 9 septembre 1842.

ATELIER MONÉTAIRE DE SAINT-VENANT.

36. Croix évidée en losange dont les bras coupant le grènetis intérieur sont terminés par des annelets. Au centre, un annelet ponctué, dans les cantons, quatre ornements en forme d'oméga rattachés par des tiges à des annelets placés en dedans du grènetis intérieur.

Rev. ✣ VNAЄNTO. Croix brève et pattée, cantonnée au 1 et au 4 d'un S ; au 2 et au 3 d'un annelet à point central, relié au centre de la croix par une tige.

DEWISMES, pl. IV, n° 61.

37. Même pièce. Au centre de la croix du droit un gros globule. Les annelets, placés aux extrémités des bras de la croix, ont un point au centre.

DANCOISNE, *Numismatique béthunoise*, pl. XXVII, n° 2.

38. Même pièce que celle qui est décrite au numéro précédent. La légende semble rétrograde. ✣ OT...IV. Dans les cantons, au 1 et au 4, un annelet ponctué relié au centre par une tige, au 2 et au 3, un S. Un annelet ponctué au centre de la croix du droit.

Pl. VIII, n° 16.

Ces monnaies, imitées de celles de Béthune (1), avaient été jadis classées à Saint-Omer, par

(1) DANCOISNE, *Numismatique béthunoise*, pl. II, n°s 1 et 2.

M. Hermand (1). M. C.-A. Serrure les a depuis restituées à Saint-Venant (2).

ATELIER MONÉTAIRE DE LENS.

39. ✣ LENoSIS. Dans un cercle perlé une sorte de croisette cantonnée de quatre fleurs de lis.

Rev. ✣ FCO+MES. En un cercle perlé, une croix brève et pattée cantonnée; au 1 et au 4, d'une tige fleurie, et au 2 et au 3, d'une fleur de lis.

Pl. VIII, n° 17.

40. Pièce semblable, les cantons sont inversement ornés; au 1 et au 4, une fleur de lis, au 2 et au 3, une tige fleurie.

Pl. VIII, n° 18.

La première de ces rares monnaies, données d'abord au règne de Thierry d'Alsace, a été reproduite pl. V, n° 135, du catalogue de la collection Dewismes, dressé par M. Deschamps de Pas. Ce savant croyait voir sur l'une des faces LEMOGIS et sur l'autre ECOMES.

Plus tard, M. R. Serrure, dans son *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge,* adopta la lecture GISTLEMO, et proposa de considérer ces deniers comme frappés à Ghistelles, petite ville de

(1) *Quelques monnaies frappées à Saint-Omer.*

(2) *Observations archéologiques à propos de quelques monnaies inédites de Saint-Omer.*

la Flandre occidentale, par le comte Philippe d'Alsace (1).

Ce sont bien, en effet, l'initiale du nom de ce seigneur, F, et son titre, COMϵS, qui se trouvent gravés au revers des quinze exemplaires de la trouvaille de Beveren. Un examen minutieux nous en a donné l'absolue certitude, en même temps qu'il nous démontrait l'impossibilité de la lecture GISTLϵMO. Pour l'établir, il faut considérer comme un T la croisette placée, suivant l'usage, en tête de la légende. De plus, l'M du mot MO est un N et la lettre O elle-même, de beaucoup plus petite que les autres, n'est qu'un simple annelet, destiné à orner la légende, à la mode du temps, et à la diviser en deux parties égales, comme le fait sur l'autre face une élégante petite croisette. Enfin, le G est un S un peu applati, et, dès lors, la lecture LϵNSIS, Lens, s'impose tout naturellement.

Lens, la *Lenna cas* des triens mérovingiens, le *Lennis fisco* des deniers de Charles-le-Chauve (2) est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondis-

(1) Pp. 100, 144 et 339. M. R. Serrure avait lu d'abord K. COMES; Charles le-Bon

(2) M. Alph. Wauters réclame les premières de ces pièces pour Lennick, près de Bruxelles. Quant aux secondes, M. R. Serrure les a d'abord restituées à Lens, en Hainaut (Lens-sur-Dendre, de l'ancien Brabant), puis à un Lens liégeois, en s'appuyant sur ce fait que toutes les autres localités appelées *fiscus* sur les monnaies carolingiennes sont situées dans le nord de l'ancienne Austrasie. Il existe dans la province de Liége, arrondissement de Waremme, trois petits

sement de Béthune. Castrum Lensis (1056), Vicus Lensis (1070), Lense Castellum (1163), Lenense Castellum (1170) était autrefois la capitale d'un important comté relevant des comtes de Boulogne. En un assez long chapitre, *l'Atelier féodal de Lens en Artois,* publié dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (1), M. R. Serrure a fait connaître six monnaies émises par ces puissants seigneurs dans leur fief de Lens. Acquis vers 1160 ou 1161, par le comte de Flandre Thierry, il fut donné par Philippe d'Alsace, en dot, à sa nièce Isabelle de Hainaut, en 1180, lors du mariage de cette dernière avec le roi de France Philippe-Auguste.

Vers 1160, Baudouin, châtelain de Lens, son épouse et leur fils Eustache conclurent, en présence du comte de Flandre, un accord avec Robert, avoué de Béthune. En 1177, Philippe d'Alsace crée, en faveur de l'église collégiale, pour le pain et le vin du sacrifice, une rente de 15 sols sur les revenus de Bapaume (2).

Les armes de Lens sont d'argent à la tour d'or, maçonnée de sable et accostée de deux fleurs de lis aussi de sable. Les fleurs de lis se retrouvent sur le contre-scel du bailliage et, comme emblème

villages du nom de Lens : Lens-Saint-Rémy, Lens-Saint-Servais, Lens-sur-Geer ; nous voudrions donc voir M. Serrure préciser davantage.

(1) T. XI, pp. 181-188.

(2) *Voyez* Dancoisne, *Précis de l'histoire de Lens,* Arras, 1878.

accessoire, sur les sceaux et contre-scels de l'échevinage. Il en est de même sur les deniers que nous venons de décrire.

ATELIER MONÉTAIRE D'AUDENARDE.

41. Un arbuste à cinq branches. A gauche, sous les branches, une tête de profil.

Rev. Croix longue cantonnée de quatre points; au lieu de légende, quatre annelets ponctués, accostés chacun de deux points.

DEWISMES, pl. III, n° 38.

Cette piècette, donnée par Dewismes à Saint-Omer, attribution admise par Deschamps de Pas et combattue par M. Giry, a été restituée à Eecloo par M. R. Serrure (1). Aujourd'hui, dans un mémoire communiqué au Congrès international de numismatique de Bruxelles, M. Caron la dit d'Audenarde.

L'érudit numismate français base son opinion sur la similitude qui existe entre le denier en question et un contre-scel monétaire de la ville d'Audenarde, qu'il fait connaître en même temps, et qui se trouve au bas d'une charte de 1275.

Nous nous inclinons devant l'autorité du savant auteur des *Monnaies féodales françaises,* d'autant plus volontiers que la composition de la trouvaille de Beveren ne s'oppose pas à son hypothèse, bien

(1) *Revue belge de numismatique,* 1879, p. 244.

au contraire. Ces monnaies sont du XIIe siècle, voilà tout.

Rappelons que le comte Philippe d'Alsace, l'auteur des fortifications d'Audenarde, accorda aux habitants de cette ville, en 1189, les privilèges et les libertés dont jouissaient les bourgeois de Gand.

D'après Sanderus, le comte Baudouin de Mons (1067-1070) y aurait même établi sa monnaie (1).

ATELIER MONÉTAIRE DE SAINT-OMER.

C'est à Dewismes, le savant collectionneur audomarois, que l'on doit l'heureuse idée, qualifiée par de Longpérier de véritable création, d'un triple monnayage à Saint-Omer : le monnayage comtal, le monnayage abbatial et le monnayage communal. Malheureusement, c'est à lui aussi, à son amour exagéré du clocher, que l'on doit de même la manie, devenue générale, de classer à Saint-Omer tous les deniers artésiens ou autres d'attribution difficile ou quelque peu incertaine. M. Caron trouve, en outre, avec raison que M. Dewismes a beaucoup trop restreint la série comtale au bénéfice des deux autres, et M. Deschamps de Pas est d'avis que les puissants comtes de Flandre n'ont pas dû laisser inactif leur atelier de Saint-Omer, au plus grand profit de la commune ou de l'abbaye de Saint-Bertin.

(1) *Flandria illustrata*, t. III, liv. VI, p. 266.

C'est également notre opinion, aussi proposerons-nous, avec M. C.-A. Serrure, de rendre aux comtes deux ou trois deniers, considérés par Dewismes comme monnaies scabinales.

42. ✣CSM✣SOM. Tête casquée de trois quarts, devant laquelle une épée nue.

Rev. SOMESOME. Croix boulonnée, cantonnée de quatre globules.

Dewismes, n° 27.

Cette pièce est attribuée à Thierry d'Alsace (1128-1168). La trouvaille de Beveren en renfermait une demi-douzaine d'exemplaires assez usés.

La croix brève, boulonnée ou pommetée, est tout d'abord employée, en Flandre, sur le denier d'Ypres (1), de l'époque de Charles le Bon, appartenant à M. Vernier à la légende TANGMERVS ; elle passe ensuite avec la monnaie comtale à l'atelier de Gand, sous Philippe d'Alsace et Baudouin IX.

Nous la retrouvons encore sur la pièce suivante :

43. OCM-OCM et non OEM, comme le dit Dewismes, la légende séparée en deux par des astérisques. Tête à gauche, ceinte d'un bandeau de perles.

Rev. MC-MC et non ME, les lettres séparées par des astérisques.

Croix pommetée cantonnée de quatre globules.

Dewismes, n° 46.

Pour localiser les deniers flamands, il faut,

(1) Si pas déjà sur les deniers au nom de Robert.

avant tout, tenir compte du type et des différents caractères de fabrication. Les légendes, souvent incomplètes et qui offrent ainsi la facilité de pouvoir s'interpréter selon le besoin de la cause, n'ont qu'une importance relative. Elles peuvent fort bien signifier tout autre chose que ce qu'on leur fait dire. Ainsi, par exemple, dans le cas présent, ꝏCO * ꝏCO * ressemble bien plus à Moneta Comitis ou même simplement à COM*es* qu'au nom latin de Saint-Omer.

Dewismes a eu tort, d'ailleurs, de classer cette pièce parmi les communales ; elle est certainement comtale tout aussi bien que celle qui la précède et dont elle ne peut que difficilement se séparer (1).

M. C. A. Serrure, au surplus, a déjà fait remarquer dans ses *Observations archéologiques à propos de quelques monnaies inédites de Saint-Omer,* combien la tête qui figure à l'avers de notre denier a de similitude avec celle qui se voit sur le contre-scel de Thierry d'Alsace, donné par Vredius (2), et dont le comte fit usage dès 1159, tandis que la tête casquée du numéro précédent rappelle le sceau même.

C'est encore à l'atelier du comte que nous donnerons le denier suivant, dont la trouvaille de Beveren renfermait deux variétés.

(1) Ce qui entraîne aussi la restitution à la série comtale du nº 44 de Dewismes.

(2) *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 17.

44. Buste à droite. Dans la bordure, divers ornements : étoiles, annelets, globules, etc.

Rev. Croix pattée cantonnée de deux étoiles ou astérisques et de globules réunis au centre par des tiges. Bordure semblable à celle du droit.

DEWISMES, n° 45.

45. Variété de coins. Le buste a pris des proportions beaucoup plus fortes.

Nombreux exemplaires, tous de bonne conservation.

Il est impossible d'admettre que le maïeur ait pu mettre son effigie sur la monnaie, sans l'emblème de son pouvoir communal (bâton magistral, vert rainsel, etc.) Si ces pièces anépigraphes sont de Saint-Omer, elles doivent y avoir été frappées par le comte Philippe d'Alsace.

46. Maïeur marchant à gauche et tenant le vert rainsel et le bâton magistral; dans le champ, à droite et à gauche du personnage, un globule.

Rev. Croix longue cantonnée de quatre globules et coupant un double pourtour ponctué.

DEWISMES, n° 31.

47. Même pièce ; un annelet à droite et à gauche du personnage.

DEWISMES, n° 32.

48. Même pièce que celle du numéro précédent. Légère variété dans la pose du personnage. Des annelets cantonnent la croix du revers.

49. Maïeur debout, tenant le vert rainsel et le

bâton magistral. Dans le champ, à droite et à gauche, un annelet.

Rev. Croix cantonnée de quatre globules, coupant un double cercle perlé. En place de légende, quatre fois un annelet accosté de deux globules

DEWISMES, n° 33.

M. Dewismes classe encore à la série communale, la pièce dont la description suit :

50. Losange fleurdelisé dans un double cercle de perles.

Rev. MO-MO. Les lettres séparées par des astérisques. Au centre, une croix brève, pattée, cantonnée de quatre croissants.

DEWISMES, n° 43.

51. Même type, mais varié. Les fleurs de lis coupent le premier cercle, entre chacune d'elles, alternativement deux points (··) et un annelet.

Rev. Semblable à celui du n° 50 seulement la légende est · I · - · O · - · I · - · O · et les croissants portent un point dans leur concavité.

Un seul exemplaire ébréché. Pl. VIII, n° 19.

52. Trois bâtons fleurdelisés posés en triangle.

Rev. Croix longue cantonnée de quatre annelets et coupant un double pourtour de points.

5 exemplaires. Pl. VIII, n° 20.

Cette monnaie est nouvelle. Nous croyons devoir la donner à Saint-Omer parce que son revers est identique à celui des deniers au maïeur debout (Dewismes n°s 31, 32 et 33). Quant au droit, il rappelle le rais d'escarboucle fleuronné des

armes de l'abbaye de Saint-Bertin. La crosse, insigne de la puissance abbatiale, y fait seul défaut.

53. PE — TRVS. Saint Pierre debout, marchant à droite, une clef à la main.

Rev. S-O-S-O. Croix fleurdelisée coupant la légende. Sur cette première croix est placée transversalement une autre croix, pattée et enfermée dans un cercle de perles.

2 exemplaires. Pl. VIII, n° 21.

Cette curieuse petite monnaie offre un droit semblable à celui de la pièce figurée par Dewismes sous le n° 49; la légende seule diffère. Pour le revers, il est identique à celui du n° 50 du même auteur.

54. Saint Pierre debout à droite et tenant une clef; derrière lui, trois annelets. Le tout dans un double grènetis.

Rev. S-O-S-O. Semblable à celui du n° 53.

3 exemplaires variés de module. Dewismes, n° 50.

55. Personnage assis tenant de la main gauche une crosse, la volute en dedans, et bénissant de la main droite. Dans le champ, un astérisque entre deux globules.

Rev. Double croix, dont l'une fleurdelisée.

Dewismes, n° 51.

L'attribution de cette monnaie à Saint-Omer est fort problématique. En voici une autre de la même famille représentée par une vingtaine d'exemplaires dans le trésor.

56. En un pourtour de perles, un personnage assis de face, bénissant de la dextre et tenant de la

gauche une crosse, la volute en dehors. Dans le champ, deux annelets.

Rev. Croix longue fleurdelisée coupant un cercle perlée et cantonné, de quatre globules. En guise de légende, quatre annelets ponctués.

Pl. VIII, n° 22.

MONÉTAIRE SIMON.

57. Deux lis aboutés entre lesquels un petit soleil et un croissant. Dans la bordure, des annelets.

Rev. ✠ SIMON FECI. Croix brève et pattée cantonnée de deux globules au 1 et au 4 et de deux croissants au 2 et au 3, reliés au centre par des tiges.

Une demi-douzaine d'exemplaires. GAILLARD, n° 30.

58. Même type : ✠ SIMON · FEC.

GAILLARD, n° 32.

59. ✠ SIMON FE.

4 exemplaires. GAILLARD, n° 33.

60. Pièce semblable à celle du n° 59. La croix autrement cantonnée.

2 exemplaires. Pl. VIII, n° 23.

61. Même type que le n° 59 ✠ SIMON F.

2 exemplaires. GAILLARD, n° 34.

Toutes ces pièces sont usées.

62. ✠ SIMON.

GAILLARD, n° 35.

63. ✠ SIMON.

GAILLARD, n° 36.

64. ✠ SIMON.

GAILLARD, nº 37.

Ces trois dernières variétés formaient un amas de monnaies du poids d'un kilogramme environ.

65, 66, 67, 68. Type au monogramme ME ; au revers ✠ SIMON.

Une cinquantaine d'exemplaires. GAILLARD, nºs 38 à 41.

Peu de pièces ont autant voyagé que celles du monétaire Simon.

Avant que M. C.-P. Serrure eût reconnu dans l'inscription du revers le nom d'un monétaire, on les avait successivement données à Simon d'Oisy, à Simon de Dammartin, à l'évêque de Tournai, Simon. Les tournaisiens sont toujours là ! Ensuite, on les a promenées d'Armentières à Lille, de Lille à Mude, de Mude à Amiens, d'Amiens à Courtrai, pour les ramener enfin à leur point de départ Arras ; attribution proposée jadis par Hermand et qu'appuie aujourd'hui M. R. Serrure (1).

« Une dernière circonstance vient fortifier « l'attribution à Arras des mailles de Simon, « ajoute le jeune écrivain ; deux pièces identiques « à celles du monétaire remplacent sa signature, « l'une par ✠ FAVREBIE, l'autre par ✠ CHE- « RISI. Quelle que soit la juste portée de la présence » de ces noms sur le numéraire, que l'on se « trouve devant des noms de lieux ou des noms « de monétaires, il nous semble évident qu'ils se

(1) *Bulletin mensuel de numismatique*, t. III, pp. 57-59.

« rapportent l'un à Farbus, l'autre à Chérisy, deux « localités des environs immédiats d'Arras. »

La seconde de ces pièces se rencontrait à deux exemplaires variés dans la trouvaille.

69. Même type que celui des mailles de Simon.

Rev. ✠ CHIRISI. Dans les cantons de la croix au 1 et au 4 un globule, au 2 un croissant, au 3 un annelet, tous quatre réunis au centre par des tiges.

Pl. VIII, nº 24.

Poey-d'Avant, *Monnaies féodales de France*, pl. CXLIX, nº 31, a donné une reproduction mal venue de cette piécette.

70. Même monnaie. Dans les cantons de la croix au 2 et au 3 un globule, au 1 un croissant, au 4 un annelet réunis au centre par des tiges.

Un exemplaire. Pl. VIII, nº 25.

Ces monnaies portent bien CHIRISI et non CHERISI.

DENIERS FLAMANDS DE LOCALISATION INDÉTERMINÉE.

71. Aigle aux ailes éployées dans un double grènetis.

Dewismes, nº 68.

Une quarantaine d'exemplaires de diamètre variant de 0,0125 à 0,01.

M. Dewismes qui supposait ces mailles du XIIIe siècle a proposé timidement de les classer à Aire pour la raison que cette ville porte une aigle dans ses armes. Mais du moment que ces deniers

sont de l'époque de Philippe d'Alsace, la thèse du savant auteur du *Catalogue des monnaies de l'Artois* doit être abandonnée. En effet, le monnayage communal d'Aire ne dut guère avoir une longue durée puisque la charte d'amitié du comte Philippe date de 1188 et que le roi de France, Philippe-Auguste, vint prendre possession de la ville en 1191. Il n'est pas admissible dès lors, qu'en ce court espace de temps, les habitants d'Aire aient frappé et les deniers à l'aigle et les deniers au lion à la légende ARIϴNSIS, deux types monétaires absolument différents.

* * *

72. Buste d'un évêque mitré et de profil, tenant une crosse à la main, derrière lui une rosace. Le tout dans un double grènetis.

Rev. Croix losangée cantonnée de quatre fois trois globules posés en triangle.

Une trentaine d'exemplaires de conservations diverses.

Cette monnaie, classée d'abord à Tournai par Hermand (1), ensuite placée à Cambrai (2), n'ayant jamais été exactement reproduite, nous la donnons à nouveau sous le n° 26 de notre planche.

Aujourd'hui que l'on sait par la trouvaille de Beveren que ces pièces ne datent pas du XIIIe siècle, mais doivent être antérieures, de quelques années,

(1) *Revue belge de numismatique*, 1847, p. 34.

(2) *Bulletin mensuel de numismatique*, t. I, p. 102.

à la mort de Philippe d'Alsace, les attributions à Tournai et à Cambrai tombent d'elles-mêmes puisque ces deniers sont tout différents de la monnaie tournaisienne et cambraisienne de l'époque. On songe dès lors tout naturellement à Dixmude. Nos deniers seraient donc les devanciers de ceux avec DIXM et un saint évêque de face tenant une crosse. Nous devons à la vérité d'ajouter que la croix du revers affecte une forme peu en usage sur le numéraire flamand.

* * *

73. I-I-I-I-I. Les lettres séparées par de petites rosaces ou, si l'on préfère, des astérisques. Le tout entre deux grènetis. Dans le champ une croix formée par cinq globules (⁘) cantonnée de quatre cercles ornés chacun d'une rose ou d'un astérisque.

Rev. I-I-I-I-I. Les lettres séparées par des astériques. Croix brève pattée, cantonnée de quatre annelets ayant un point au centre.

5 exemplaires. Pl. VIII, nº 27.

74. Même droit que celui du nº 73.

Rev. Remarquable de gravure. Croix de forme spéciale. Elle est pattée mais porte un globule sur chacune de ses branches. Les cantons renferment deux roses et deux globules. Lég. : ꝏANI...

Un exemplaire. Pl. VIII, nº 28.

Ces deux pièces ne peuvent logiquement se séparer l'une de l'autre et sortent évidemment du même atelier.

La légende, malheureusement incomplète et

que nous préférons ne pas essayer d'expliquer, ne permet pas de préciser davantage. Tout ce que nous pouvons dire c'est que ces mailles sont flamandes et qu'il existe une frappante analogie entre elles et les deniers yprois au triangle et à la légende I - I - I - I - I (GAILLARD, pl. XIII, n° 112 et n° 24 du présent article). C'est donc dans le rayon d'influence monétaire de la ville d'Ypres qu'il faut chercher leur lieu d'origine.

*
* *

75. Croix longue recroisettée, coupant la légende et le cercle intérieur. Dans les cantons : S - I - O - Є. En légende : S - O - ✓ - I' (?).

Rev. Croix brève et pattée, cantonnée de quatre tiges fleuries. Lég. : M O Ā O. Les lettres séparées par des ornements en forme d'epsilon.

Un exemplaire. Pl. VIII, n° 29.

Le triste état de conservation de cette pièce nous fait supposer qu'elle est l'une des plus anciennes de la trouvaille. Elle a même une lointaine analogie avec le fameux denier de Clémence de Bourgogne, gravé pl. VIII, n° 3 du tome Ier du *Bulletin mensuel de numismatique*.

Nous avons laissé à M. Lavalette, l'habile graveur de la *Revue belge de numismatique*, le soin de reproduire, telle qu'il la verrait, cette curieuse nouveauté monétaire que son style nous porte à croire frappée dans l'une ou l'autre des villes de l'Artois.

Ainsi que nous l'avons dit, le trésor de Beveren renfermait plusieurs centaines de deniers impériaux de Frédéric Barberousse et bon nombre de pièces de l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg (1). Il comptait, en outre, une demi douzaine de monnaies étrangères à la Flandre, qu'il nous a été impossible de déterminer.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE, EMPEREUR (1155-1190).

Au droit, l'empereur assis en costume d'apparat, la couronne impériale en tête, l'épée et le globe crucifère à la main. A droite un petit soleil, à gauche un annelet. Lég. : FREDERI - IMPR.

Rev. Un bâtiment dans un cercle de perles. ✠ ROMA CAPVT MVNDI.

Quinze cents pièces environ, toutes au même type, croyons-nous, mais offrant diverses variétés.

PHILIPPE DE HEINSBERG, ARCHEVÊQUE DE COLOGNE (1167-1191)

Deux variétés importantes, suivant que l'archevêque a la tête nue ou mitrée, des deniers dits « Hitare-Denare » de la *Sancta Colonia pacis mater* (2).

(1) Toutes les monnaies de la trouvaille de Huy, dont M. R. Serrure a rendu compte, p. 145 du t. Ier du *Bulletin de numismatique*, se partageaient aussi entre l'empereur Frédéric Barberousse et l'archevêque de Cologne Philippe de Heinsberg. Il en est de même pour un dépôt monétaire découvert, s'il faut en croire M. Dugniolle, à Bruxelles, lors des travaux du voûtement de la Senne. *Revue belge de numismatique*, 1872, p. 215.

(2) CAPPE, *Beschreibung der Kolnischen Münzen des Mittelalters*, nos 112 et 114.

M. Paul Joseph, le savant professeur de Francfort, veut bien nous écrire que les premières de ces pièces ont été émises de 1170 à 1175, et les secondes de 1175 à 1191.

MONNAIES INDÉTERMINÉES

A. Dans un cercle perlé, une construction ayant l'apparence d'un pont défendu par une tourelle à chacune de ses extrémités. Au-dessus du pont, une tête d'homme.

Rev. Croix double, dont l'une est fleurdelisée.

Pds = 0,82. Pl. VIII, n° 30.

Cette monnaie était déjà connue, si nos renseignements sont exacts, par un ou deux exemplaires trouvés en Artois. Son module l'éloigne cependant du système monétaire flamand de l'époque. Aussi, bien que la croix du revers se rapproche fort de celle de certains deniers audomarois, préférons-nous placer cette pièce dans une région dont le monnayage subissait plus directement l'influence de l'art allemand. Si la figuration du droit est bien celle d'un pont, elle fera penser à une ville fluviale, mais il est prudent de ne pas pousser plus loin les déductions.

B. Voici encore une monnaie, de petit module cette fois, sur l'attribution de laquelle nous n'avons rien pu découvrir. Nous nous bornerons donc à la reproduire sous le n° 31 de la planche. Disons, cependant, que son faire reâché, sa fabrique barbare, n'offrent aucune ressemblance avec les

œuvres, si parfaites déjà, dues au burin savant et élégant des tailleurs de coins des puissants comtes de Flandre.

Ici se termine l'inventaire, passablement long, du trésor de Beveren, lequel, s'il ne nous fait connaître que peu de types nouveaux, a au moins l'avantage de venir mettre en garde les écrivains contre la tentation de baser les classifications chronologiques des deniers flamands uniquement sur la forme de la croix qui orne l'une de leurs faces.

Il établit encore l'abondance du numéraire sous Philippe d'Alsace, et prouve que jamais la monnaie n'a été plus variable de module, plus variée de types que pendant le règne de ce prince.

L'absence de tout denier de Gand et de Bruges est aussi à noter.

Enfin, la présence de plusieurs moitiés de deniers, intentionnellement divisés de la sorte, donne, une fois de plus, l'assurance de la rareté excessive, pour ne pas dire de l'absence totale, d'oboles circulant en Flandre au XIIe siècle.

ALPHONSE DE WITTE.

NOTA. Nous n'avons pas cru devoir indiquer les poids des pièces que nous venons de décrire; d'abord, parce que ces poids sont connus pour la plupart et, ensuite, parce que l'état d'oxydation des monnaies trouvées à Beveren est tel, en général, que les pesées, même les plus munitieuses, ne peuvent donner aucun résultat sérieux.

Toutes les pièces décrites font partie de notre cabinet.

DES MONNAIES

DE

PHILIPPE DE SAINT-POL,

COMTE DE LIGNY ET DE SAINT-POL,

COMME RUWAARD ET COMME DUC DE BRABANT,

A PROPOS

DE QUELQUES PIÈCES INÉDITES FRAPPÉES A LOUVAIN PAR CE PRINCE.

PLANCHE IX.

Philippe de Saint-Pol, fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, tué à Azincourt, et de Jeanne de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, naquit en 1404. Il hérita, en 1407, les comtés de Ligny et de Saint-Pol, de sa mère.

Son frère aîné, le faible duc Jean IV, devint duc de Brabant et de Limbourg, à la mort de leur père, et épousa la célèbre Jacqueline de Bavière.

Le débonnaire Jean IV, incapable de gouverner par lui-même, fut obligé, par les États, de mander son frère Philippe, qui vivait à Paris, et de le nommer, en 1420, gouverneur du pays de Brabant, avec le titre de ruwaard.

Philippe, après avoir soumis le Hainaut et apaisé les désordres de Bruxelles, partit pour

l'Italie avec l'intention de visiter la Terre-Sainte. La guerre, déclarée par le sultan au roi de Chypre, le décida à rester à Rome.

Il succéda à Jean IV, le 17 avril 1427, et mourut le 4 août 1430, au moment où il allait épouser Yolande, fille de Louis d'Anjou, roi de Sicile.

Philippe de Saint-Pol frappa, pendant qu'il était régent du duché de Brabant, des doubles gros, des gros et des demi-gros sur lesquels il se qualifie de : *Philippus Brabantie comes Linei et Sancti Pauli.* Le revers de ces pièces porte : *Moneta Philippi Brabantie* et une légende religieuse. Elles sont copiées du *drielander* et de ses fractions, monnaies si connues du duc Jean IV, et ont été restituées au Brabant, d'une manière indiscutable, par feu de Coster. (V. *Revue belge de numismatique,* 1854, p. 182.) Elles furent frappées à Waelhem, apanage personnel de Philippe de Saint-Pol. Le savant Hermand les avait d'ailleurs toujours refusées à l'Artois, à cause de leur style purement brabançon.

Le regretté de Coster avait, dans le même article, attribué au susdit atelier de Waelhem, une plaque ou double gros aux deux écus surmontés d'un heaume, portant d'un côté : *Philippus Brabantie, comes Linei et Sancti Pauli* et de l'autre : *Moneta nova comitis Linei et Sancti Pauli.* Notre excellent ami et confrère, M. Alphonse de Witte, a, dans un remarquable article, publié dans la *Revue numismatique* de Paris (année 1890, p. 71), donné définitivement cette dernière pièce à l'atelier

de Ruminghem, situé dans l'Artois. Cette nouvelle attribution semble incontestable, l'atelier de Ruminghem ayant frappé des deniers appartenant au même système. De plus, la monnaie en question portant en entier : *Moneta nova comitis Linei et Sancti Pauli*, n'a rien à voir avec le duché de Brabant.

Nous arrivons maintenant aux monnaies frappées par Philippe de Saint-Pol, en qualité de duc de Brabant.

Feu l'archiviste Frédéric Verachter, ancien bibliothécaire de la ville d'Anvers, a publié, en 1840, un livre intitulé : *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*. Cet ouvrage, qui renferme un grand nombre de renseignements précieux, contient un article sur les monnaies de Philippe de Saint-Pol, frappées à Louvain.

Nous voyons, dans cet article, que ce ne fut que le 26 août 1429, plus de deux ans après son avènement au trône ducal, que le duc Philippe ordonna, pour la première fois, de battre monnaie à son nom.

Verachter nous donne aussi les comptes du maître particulier de la monnaie de Louvain à cette époque, pièces qui sont conservées dans les archives de l'ancienne chambre des comptes à Bruxelles.

Il y est parlé, entre autres monnaies non décrites par le savant archiviste, du *peter d'or*. Cette rarissime monnaie, dont il a été frappé 68,500 exem-

plaires du 10 mai au 4 octobre 1430, (et 73,000, après la mort de Philippe de Saint-Pol, du 27 octobre 1430 au 19 mars 1431), existe au cabinet des médailles de Paris et a été publiée par notre savant ami, M. Alphonse de Witte, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* (année 1887, p. 531). Le même compte, en parlant du *demi-peter d'or* dont la frappe avait été ordonnée dans la commission délivrée au maître monnayeur, dit qu'il n'en a pas été frappé.

Un autre compte cite un denier d'argent nommé *double labaye*, denier au type du *drielander* de Jean IV. Le document en question décrit parfaitement cette dernière monnaie. Nous avons eu la chance d'en trouver un exemplaire. Il en a été frappé 33,600 pièces, du 15 septembre 1429 au 31 janvier 1430.

En voici la description :

1. *Droit*. Deux écussons inclinés, l'un écartelé aux lions de Brabant et de Limbourg, l'autre de Bourgogne-Brabant ; le tout sur une épicycloïde à lobes terminés par des fleurs de lis ; un lis dans l'angle de jonction des deux écussons.

Légende. ✠ PhS : DVX : BRABANTIE : ET : LIMBVRGIE.

Rev. Croix pattée cantonnée de deux lis et des lions de Brabant-Limbourg.

Légende intérieure. ✠ MONETA : FTA : LOVANII.

Légende extérieure. ✠ SIT ✿ NOMEN ✿ DOMINI ✿ BENEDICTVM.

Denier d'argent dit double labaye. Pl. IX, nº 1.

Le compte ne parle pas du *labaye,* quoique la frappe en ait été également ordonnée.

L'atelier de Louvain, comme nous le verrons plus loin, continua à battre monnaie aux armes et au nom de Philippe de Saint-Pol, pendant les premiers temps du règne de Philippe-le-Bon. Le compte de cette fabrication est donné par Verachter. Il n'y est pas question du *double labaye* et du *labaye.*

Le compte, dont nous avons parlé en premier lieu, fait aussi mention du demi et du quart de peter d'argent. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver ces deux curieuses pièces.

Nous y joignons le peter d'argent cité, dans le compte en question, comme n'ayant pas été ouvré, quoique la frappe en eût été ordonnée. Il en résulte que le peter d'argent n'a pas été forgé du temps de Philippe de Saint-Pol. Il faut cependant admettre que les coins en ont été gravés, puisque le compte de la fabrication des monnaies aux armes et au nom de Philippe de Saint-Pol, après sa mort, fabrication ordonnée, le 27 octobre 1430, par Philippe-le-Bon, et qui dura du 27 octobre 1430 au 19 mars 1431, dit expressément qu'il en fut forgé 133,346 pendant ce laps de temps.

La fabrication entière, aux anciens coins, devait durer, à moins d'une ordonnance contraire, jusqu'à ce que les nouveaux fers fussent forgés.

Voici la description du *peter d'argent* et de ses fractions :

2. *Droit.* Saint Pierre nimbé à mi-corps, tenant de la main droite un livre et de la main gauche une clef. Devant le saint : l'écusson écartelé de Bourgogne-Brabant, écusson dont le bas coupe la légende.

Légende. ✠ PHS : DI : GRT : DX . — . BRTB : Z : LIMBV.

Rev. Croix pattée fleuronnée à ses extrémités.

Légende. ✠ PTX : XPI : MTNETTT : SEMPER : NOBISCVM.

Peter d'argent. Pl IX, nº 2.

3. *Droit.* Même type.

Légende. La même, saut LIMB au lieu de LIMBV.

Rev. Même type.

Légende. ✠ PTX : XPI : MTETTT : SEMP : NOBISCVM.

Demi-peter d'argent. Pl. IX, nº 3.

4. Demi-peter d'autres coins. Le saint du droit et la croix du revers sont de dimensions plus grandes.

Pl. IX, nº 4.

Il a été frappé 72,666 demi-peters du 10 mai au 4 octobre 1430.

5. *Droit.* Même type.

Légende. ✠ PhS : DI : G : DX · — BRAB : Z : L.

Rev. Croix pattée.

Légende. ✠ PAX : XPI : MAEAT : SEMP : NO.

Il en a été frappé 23,253 exemplaires du 10 mai au 4 octobre 1430.

Quart de peter d'argent. Pl. IX, nº 5.

Les cinq pièces décrites dans cet article font partie de notre collection.

Voilà donc la numismatique du règne de Philippe de Saint-Pol plus que doublée depuis que le livre du savant van der Chijs a vu le jour. Ce seul exemple montre à l'évidence combien cet ouvrage est devenu incomplet. Notre confrère et ami, M. Alphonse de Witte, travaille avec ardeur à l'histoire numismatique du duché de Brabant jusqu'à nos jours. Personne n'est plus à même de mener à bonne fin une entreprise aussi utile que considérable, et nous attendons avec confiance le résultat de son travail.

Vte B. DE JONGHE.

UN JETON D'OR INÉDIT

DE

PIERRE D'ENGHIEN, SEIGNEUR DE KESTERGAT.

Il y a deux ans, en 1889, un terrassier qui déblayait les anciennes fortifications de Bois-le-Duc (Brab. sept.) trouva le très intéressant jeton que nous allons décrire.

Ce jeton fut acheté par un jeune homme qui consentit à le céder à M. Van Dyk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam et membre honoraire de notre Société ; c'est donc dans la magnifique collection de jetons de cet amateur distingué que cette pièce hors ligne repose aujourd'hui.

Voici sa description :

Droit. — Entre deux cercles perlés concentriques, la légende :

⁘ IECTOIRS ·⁝· POVR ·⁝· LE ·⁝· SEIGNR' ·⁝· D ⁝ KEST'GATE.

Jeton pour le seigneur de Kestergat (1).

Au centre, les lettres majuscules P et M unies par un lacs d'amour.

Rev. — Entre deux cercles perlés concentriques, la légende :

⁘ QVI ·⁝· BIE' ·⁝· IETTERA ·⁝· LE ·⁝· CO'PTE ·⁝· TROVVERA.

Au centre : un balancier d'horloge avec ses deux contre-poids, accosté à droite de la lettre majuscule S, entre deux fleurons composés de cinq points, et à gauche, de la lettre majuscule R, aussi entre deux fleurons du même genre.

Remarquons d'abord l'analogie de ces deux légendes avec celles d'un jeton du seigneur de Beersel (2), dessiné dans Van Mieris (3), tome I, p. 340 :

IECTOIRS * POVR * LE * — * SEIGNEVR * DE * BERSS'

✠ QVI * BIE' * IECTERA * SON * COMPTE * BIEN * TROVVERA.

Dans le champ, séparées par les insignes de

(1) La fleur de lis est la marque monétaire de Bruges à cette époque ; ce jeton pourrait donc avoir été frappé à la Monnaie de cette ville.

(2) Beersel-sur-Senne, dans l'arrondissement de Bruxelles.

(3) *Voy.* aussi, t. I, pp. 210 et 228, le *Jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, par le Dr Dugniolle.

l'ordre de la Toison d'Or, les lettres majuscules H et I, initiales de Henri de Witthem, seigneur de Beersel, et d'Isabelle van den Spout, sa femme.

En-dessous, le millésime : 1501.

Un autre jeton de ce seigneur de Beersel porte le millésime de 1505. (*Voy.* DUGNIOLLE, t. I, p. 228, n° 803.)

La mode de réunir par un lacs d'amour les initiales des prénoms des époux était très répandue à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe siècle. Plusieurs jetons du règne de Philippe le Beau (1482-1506) montrent cet arrangement. Nous citerons seulement un jeton pour le bureau de madame l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgogne, décrit par M. Dugniolle, t. I, p. 175, et dessiné pl. III, n° 604; le revers de ce jeton, qui offre beaucoup de ressemblance avec le droit du jeton de Kestergat, porte les lettres majuscules P et I jointes par un lacs d'amour; ce sont les initiales de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille (1).

C'est un jeton à compter destiné au bureau de l'Archiduchesse. De même, le chancelier de l'Archiduc avait un jeton pour son usage particulier;

(1) *Voy.* encore, DUGNIOLLE, t. I, p. 174, n° 600; le n° 636, gravé dans VAN MIERIS, t. I, p. 294, n° 1, porte au revers les lettres Q et V réunies par un lacs d'amour, ce sont les initiales de la devise de Philippe le Beau : *Qui voudra*. *Voy.* DUGNIOLLE, t. I, pp. 167 et 174, n° 601.

de même, il y avait des jetons pour les seigneurs des finances. (*Voy.* DUGNIOLLE, t. I, nos 457 et 461, 455.) D'autres dignitaires et fonctionnaires possédaient aussi des jetons à compter rappelant leurs titres. Les grands seigneurs, à l'imitation du prince, faisaient frapper des jetons, portant leurs initiales ou leurs armoiries, pour établir les comptes de leur maison (1). Dans cette catégorie de jetons servant aux affaires privées rentrent évidemment les jetons ci-dessus mentionnés des seigneurs de Beersel et de Kestergat. Les légendes de ces pièces disent clairement qu'il s'agit de jetons à compter.

Les seigneurs et les riches bourgeois se servirent fréquemment de jetons en argent, surtout à partir du XVIe siècle. Ils en firent frapper aussi en or, mais c'étaient plutôt des pièces de parade, de cadeau ou de récompense que des instruments de calcul. Ainsi, le maire et les échevins de Tours offrirent à Louis XII soixante gettoirs ou pièces de plaisir en or, à son entrée solennelle dans cette ville, en 1498. Charles le Téméraire avait cependant des jetons d'or pour son usage particulier (2).

(1) Les seigneurs n'ayant plus le droit ou la licence de frapper monnaie, satisfaisaient aussi leur vanité en faisant faire des jetons à leurs armoiries et devises, ce qui pouvait leur donner l'illusion d'une monnaie émanant d'eux.

(2) « Là (en la chambre des finances) vient le duc bien souvent, et ne se cloent nuls comptes sans luy et sans son sceu. Luy mesmes il sied au bout du bureau, jecte et calcuie comme les autres, et n'y a différence en eux, et iceluy exercice, sinon que le duc jecte en jecttoirs d'or et les

Le nombre des jetons d'or conservés jusqu'à nos jours est très restreint, d'abord, parce qu'ils n'ont été fabriqués qu'en petite quantité et, ensuite, parce qu'ils ont été généralement transformés en bijoux, en vaisselle, ou en monnaies (1). La valeur du métal dont étaient faits ces jetons hâtait leur destruction. Il n'est donc pas étonnant que les jetons d'or du xve et du xvie siècles soient rarissimes. Le jeton du seigneur de Kestergat tire par conséquent une très grande valeur non seulement du fait qu'il est unique jusqu'à maintenant, mais aussi de la nature du métal dont il est fait.

Ce jeton ne portant aucun millésime, nous essayerons de déterminer son âge par d'autres indications.

Les deux jetons du seigneur de Beersel, mentionnés ci-dessus, ont été frappés en 1501 et 1505, pendant la majorité de Philippe le Beau (1494-1506); les lettres des légendes ont le même caractère que les lettres des inscriptions des monnaies de ce prince (2).

Durant la minorité de Charles-Quint (1506-1515), les légendes des monnaies sont encore d'un alphabet en grande partie gothique.

autres en jecttoirs d'argent. » (Olivier de la Marche, *Estat du duc de Bourgogne; Glossaire* de M. La Borde, p. 329.)

(1) *Voy.* une excellente étude sur les jetons par M. A. de Schodt, *Revue belge de numismatique*, 1873, pp. 518-544.

(2) *Voy.* Van der Chijs, *Monnaies de Brabant*, pl. XXII et notamment le n° 17.

Ce n'est qu'à sa majorité qu'on vit le grand empereur, se laissant entraîner par le mouvement de la Renaissance, émettre des monnaies avec des légendes composées d'un alphabet franchement romain. Or, le jeton du seigneur de Kestergat présente cette analogie avec les monnaies de la majorité de Charles-Quint.

Nous pouvons en conclure qu'il est postérieur à 1515.

Cela étant bien établi, il sera facile de trouver le nom du personnage qui était seigneur de Kestergat après cette date. Cette détermination sera d'autant plus aisée, que les deux lettres majuscules réunies par un lacs d'amour sont certainement les initiales des prénoms de mari et femme.

Mais avant de tirer parti des renseignements que notre savant collègue à la Société d'archéologie de Bruxelles, M. Th. de Raadt, a bien voulu nous donner avec son obligeance habituelle et sa grande expérience en héraldique, disons quelques mots de la seigneurie de Kestergat.

Cette seigneurie était composée : 1° d'une maison et enclos situés en la seigneurie de Leerbecque ou Leerbeek, en Brabant (lettres du 15 février 1449). Cette partie est appelée *Kestergat-Brabant* dans le dénombrement de 1752, et relevait du Brabant (1) ;

(1) Les seigneurs de Kestergat devaient le service militaire au duc de Brabant. Kestergat-Brabant était fief lige. Kestergat-Hainaut était fief ample, sans obligations personnelles ni militaires.

2° d'un certain circuit de juridiction sous la paroisse de Castre (dénombrement de 1752), seigneurie d'Enghien, relevant du Hainaut. Cette juridiction sur une partie du territoire de Castre fut érigée en fief ample en 1449 (1). Kestergat relevait *cette juridiction* du Hainaut.

Le cartulaire de la Cour féodale de Hainaut, rédigé en 1473, t. II, fol. 210 v°, dit cependant : « Messire Jehan d'Enghien, seigneur de Kestre-« gate, chevalier, tient de ladite seignourie d'En-« ghien ung fief appellet le Kestreghate, qui se « comprent en le haulte justice, moyenne et « basse dudit lieu, et poelt valloir par an. » (Sans plus) (2).

C'est une erreur, selon M. J. Bosmans, puisque le dit lieu (Kestergat) ne relevait pas du Hainaut.

Le cartulaire, qui n'avait pas à s'occuper de Kestergat-Brabant, ne pouvait donc viser que la juridiction sur une partie du territoire de

(1) V. *La féodalité au pays d'Enghien*, par M. Jules Bosmans (p. 71), qui a eu l'obligeance de nous communiquer les renseignements ci-dessus indiqués, sur l'étendue de la seigneurie de Kestergat. *Voir* encore sur le fief de Kestergat, les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. I, pp. 142 et ss.

(2) Ce registre se trouve aux Archives du royaume à Mons. C'est la seule mention qui s'y trouve de ce fief, au xve siècle. Les registres de la Cour féodale d'Enghien, au nombre de 35, que possède le dépôt de Mons, ne commencent qu'en 1582.

Voy. encore le cartulaire de la Cour féodale de Hainaut de 1502, aux archives du royaume ; Chambre des Comptes, n° 1111 ou 1112 de l'inventaire imprimé. Il y est question d'un relief de la seigneurie de Kestergat.

Castre qui relevait de la seigneurie d'Enghien.

A la fin du xve et au commencement du xvie siècle, la seigneurie de Kestergat obéissait à Louis d'Enghien, qui était aussi vicomte de Grimberghe, seigneur de Wambrouck, etc. (1).

Il eut pour femme Marguerite (2) d'Oisy, dame de Santberghe, Beauvolers, etc. (fille du chevalier Wencelin, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Vaernewyck (3)).

Louis d'Enghien mourut avant le 25 mars 1515 (n. st.), puisque ce jour-là sa fille Catherine obtint l'investiture du fief de Haeren (*voyez* note 1 ci-dessous). Il laissa, entre autres enfants, un fils du nom de *Pierre*.

Celui-ci fut chevalier et seigneur de Kestergat, de Wambrouck ou Wannenbrouck, etc. — Il remplit, en 1522, les fonctions d'échevin de Bruxelles, et, en 1531, fut désigné comme échevin, pour achever le mandat de Bernard Estor, seigneur de Bigard, mort le 1er février de la même année.

Pierre eut pour femme *Marguerite* van de Velde, van den Velden, ou van Velden, appelée aussi des

(1) Louis d'Enghien reçut la seigneurie de Kestergat probablement en 1480; c'est du moins le 2 octobre de cette année que (par la mort de son père, il fut investi d'un fief à Haeren que ce dernier avait relevé en 1451, après le décès de sa mère Élisabeth de Hertoghe (Tshertogen). (Cour féodale de Brabant, reg. n° 18, fol. 192 v°.)

(2) Non pas *Marie* comme elle est appelée dans les généalogies.

(3) *Voy*. l'épitaphe de ces derniers époux dans Jacques le Roy, *Grand Théâtre sacré*, II, 389; ils gisent dans l'église de Santberghe.

Champs, qui, au témoignage de Laurent Le Blond (*Quartiers généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne,* etc., édition in-8°, p. 337) portait : « de sinople au chef d'argent, semé de lys de gueules ».

D'après ce même auteur, Pierre aurait écartelé d'Enghien plein avec les armes de sa mère, Oisy, qui sont : d'argent, au croissant de gueules.

Pierre mourut le 12 septembre 1540.

Le jeton d'or trouvé à Bois-le-Duc convient donc parfaitement à Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat; il porte, au droit, les initiales de Pierre et de Marguerite, sa femme.

Ce jeton est postérieur, avons-nous démontré, à 1515. Vers cette époque, Pierre venait de succéder à son père dans la seigneurie de Kestergat.

Nous pouvons donc affirmer que ce jeton a été frappé entre 1515 et 1540. Son style est conforme à celui des monnaies et des jetons de cette époque. Il a peut-être été frappé en 1522, année où Pierre devint échevin de Bruxelles; peut-être encore, à l'occasion du mariage de Pierre avec Marguerite van de Velde, mais nous n'avons pu trouver la date de ce mariage. Ce sont là du reste de simples conjectures.

Les d'Enghien de Kestergat sont, à n'en pas douter, issus des anciens seigneurs d'Enghien, dont ils étaient, affirme M. J. Bosmans, une branche bâtarde.

Ceux de Kestergat combinaient les emblèmes

des d'Enghien (1) de différentes façons : avec un écu d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable (2). Tantôt, ils portaient ce dernier écu avec Enghien en franc-quartier et *vice-versâ*, tantôt, ils scellaient d'un écu écartelé, aux 1er et 4e d'Enghien, aux 2e et 3e les fleurs de lis (3 et 4).

C'est sous cette dernière forme que Louis portait ses armoiries (*voy.* le sceau apposé par lui, en 1495, à l'aveu qu'il fit de son fief, à Haeren). Une damoiselle sert de tenant (5).

(1) Pierre d'Enghien eut comme successeur Jean-Hercule, chevalier, seigneur de Kestergat, Wambrouck, etc., qui acheta la vicomté de Grimberghe à Agnès de Vooght, veuve de son oncle Louis d'Enghien. Il fut bourgmestre de Bruxelles et mourut comme tel en juillet 1554. Sa sœur Barbe épousa Jean Hinkaert, chevalier, seigneur d'Ohain, etc.

(2) Les armes : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de sable, étaient, dit M. J. Bosmans, celles de la famille de Lier, dite d'Immerseel, à laquelle appartenait la fille qui eut de Walter d'Enghien un enfant bâtard, et même adultérin, auteur des d'Enghien de Kestergat.

Les brisures adoptées par ceux-ci sont expliquées dans le *Traité d'héraldique*, de M. J. Bosmans, pp. 192 et 193.

Les d'Enghien Kestergat ont parfois porté les armes pleines d'Enghien avec un cimier différent : ce qui constituait une brisure moins apparente que les autres brisures rapportées ci-dessus.

(3) Gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisetées, au pied fiché, d'or, les pieds dirigés vers le centre de l'écu.

(4) Comp. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, les planches armoriées ; J.-Th. de Raadt, *les Seigneuries du Pays de Malines, Keerbergen et ses seigneurs; Armorial général*, de Rietstap, 1881.

(5) Aveux et dénombrements de la Cour féodale de Brabant, n° 2329.

Reste à expliquer l'instrument qui figure au revers du jeton de Pierre de Kestergat, et les deux lettres majuscules S et R placées l'une à droite, l'autre à gauche de la tige de cet instrument.

Dire à quoi celui-ci avait servi n'était pas facile. Nous nous étions vainement adressé à plusieurs antiquaires, lorsque M. Henri Hymans, conservateur des Estampes de la Bibliothèque royale, nous engagea à consulter M. Eugène Wehrle, horloger, 2, place du Petit-Sablon, à Bruxelles, grand amateur et excellent connaisseur d'horlogerie ancienne. Ce fut un très bon conseil : non seulement M. Wehrle nous reçut avec la plus grande amabilité, mais aussitôt que nous lui eûmes montré le revers du jeton de Kestergat, il nous déclara, sans hésitation, que l'instrument figuré sur ce revers était un balancier d'horloge ancienne. Il nous fit voir une horloge munie d'un balancier analogue. Il eut l'obligeance de nous expliquer les diverses parties de l'instrument représenté sur le jeton : 1° le balancier à crémaillère avec ses deux contre-poids qu'on rapprochait ou qu'on éloignait suivant que le mouvement devait être accéléré ou ralenti; 2° la tige ou verge ayant à son extrémité supérieure un anneau par lequel passait la ficelle qui servait à suspendre cette tige avec son balancier; 3° sur cette tige, vers la droite et vers la gauche, et à une certaine distance l'une de l'autre, les deux palettes d'échap-

pement destinées à régulariser le mouvement de la roue d'échappement (1).

M. Wehrle m'a assuré que les horloges ayant ce genre de balancier ont été employées au XIVe, au XVe et jusqu'au commencement du XVIe siècle, époque où elles cessèrent d'être en usage (2).

Il nous fit remarquer que le balancier dessiné sur le jeton de Kestergat était très perfectionné, ce qui indique la dernière période de son emploi.

Les lettres S et R, placées à droite et à gauche de la tige du balancier, sont les initiales d'une devise ayant rapport aux fonctions de ce balancier ; celui-ci est l'emblème, à côté se trouve la devise adéquate.

Cette devise, en langue française, comme la légende du jeton, est : « *Sans Repos* », par allusion

(1) M. C. Picqué a montré au Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de notre Société, une médaille du peintre François Floris, faite par Conrad Bloc, dont le revers, au milieu de divers autres emblèmes, offre aux yeux un balancier semblable. M. Picqué n'a pas expliqué cet instrument et a conjecturé qu'il pouvait peut-être appartenir à une clepsydre.

Après avoir reçu un tiré à part de la présente notice, notre dévoué et savant collègue M. Ed. Van den Broeck eut l'obligeance de nous signaler, dans Van Loon, édit. franç., t. I, p. 50, un jeton de Maximilien de Berghes, évêque et duc de Cambrai, jeton de 1561, dont le revers porte une horloge avec un balancier semblable à celui du jeton de Pierre d'Enghien. La légende est la devise de Maximilien de Berghes : *Nec cito nec temere*. Van Loon ajoute que, d'après Guicciardin, ce genre d'horloge a été inventé dans les Pays-Bas.

(2) *Voy.* cependant le jeton de Max. de Berghes, qui est de 1561.

au mouvement perpétuel du balancier et à l'activité infatigable du personnage et de la famille qui avaient adopté cette devise.

Nous avions envoyé à notre savant collègue M. E. Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien, un tiré à part de la présente notice où figurait déjà l'explication du balancier ci-dessus indiquée, mais où la devise « *sans repos* » était considérée comme le sens probable des lettres S et R du revers du jeton.

M. Matthieu eut la grande obligeance de nous adresser les lignes suivantes, qui tranchent définitivement la question :

Dans un manuscrit du XVIIe siècle, intitulé : « *Descente de la maison d'Enghien* », qui est déposé au Cercle archéologique d'Enghien, existe une vignette exactement conforme au revers du jeton. Voici un passage de ce manuscrit qui vous expliquera un point que vous avez regardé comme douteux :

« Ce messire Jean (d'Enghien, dit de Kestergat)
« a esté un personage doué de plusieurs belles
« qualités, mesmement d'un grand scavoir qu'il
« ont avancé à plusieurs honeurs et charges;
« l'an 1430 il fut faict chambellan et conseiller du
« duc Philippe... (suivent deux pages sur sa vie)...
« puis le ms. continue : Outre plusieurs voyages
« et ambassades ès pays divers fut par deux fois
« en Syrie, Jerusalem, Mont Synay où il fut faict
« chevalier de Saincte Caterine et comme tel

« timbroit d'une roue et portoit le colier d'agné « (c'est-à-dire le collier de cet ordre) et en consi- « dérations de ses siens travaux, donna pour « devise un mouvement d'orloge, sans repos, « qu'ont depuis continué ses successeurs » f° 74, v°.

Ce manuscrit a dû appartenir aux d'Enghien-Kestergat, car on a ajouté au titre la mention : « *Sans repos, Enghien*, 1611 ».

Il résulte de ce texte que ce fut Jean d'Enghien (grand-père de Pierre), le même dont le nom figurait sur la verrière dont il va être question, qui adopta l'emblème et la devise reproduits sur le jeton et sur cette verrière.

M. de Raadt eut l'amabilité de nous signaler cette verrière dont plusieurs copies existent dans un manuscrit (n° 1565) du Fonds Goethals, à la Bibliothèque royale.

En effet un recueil d'épitaphes et d'inscriptions des églises des Pays-Bas (1) renferme trois dessins coloriés d'une même verrière qui se trouvait placée au-dessus du chœur du scapulaire, dans l'église des Grands-Carmes, à Bruxelles, et qui fut détruite lors du bombardement de Bruxelles, en 1695. Cette verrière, établie en 1639, en l'hon-

(1) *Recueil d'épitaphes et d'inscriptions des églises et autres lieux des Païs-Bas pour la plus grande partie authentiquée, très bien dessinée et coloriée entre lesquelles il se trouve un grand nombre qui existèrent avant les troubles de ces Païs et qui périrent par le bombardement de Bruxelles en* 1695 — recueilli et mis en ordre par F. C. G. comte DE CUYPERS DE RYMENAM, etc., ms. t. II.

neur d'Englebert, de Jean et de Louis d'Enghien, seigneurs de Kestergat, portait au-dessus de ces personnages, un emblème analogue à celui qui figure sur le jeton ; seulement, cet emblème est plus ou moins fidèlement reproduit par le dessinateur et la lettre R de la devise est transformée en un B, ce qui est évidemment une erreur ; le vitrail étant sans doute placé très haut, le copiste a pu facilement confondre un R enjolivé d'ornements avec un B. C'est tellement vrai que l'emblème dessiné sur la première copie (la meilleure : elle est certifiée conforme par J.-B. Ansems, abbé de Saint-Donat, protonotaire apostolique, 1694) est figuré ainsi :

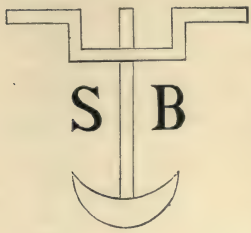

tandis que sur la troisième copie, le balancier devient une croix. Il est clair que le

premier dessin est seul conforme à la réalité. Le croissant, sur lequel repose la tige du balancier, est peut-être un emblème destiné à rappeler les voyages de Jean d'Enghien, en Orient, ou bien est-ce simplement le croissant de gueules des armoiries de Marguerite d'Oisy? (1).

(1) Le manuscrit intitulé « *Descente de la maison d'Enghien* » porte

Au-dessus des femmes, sont disposées les trois lettres suivantes :

E Ce sont les initiales des prénoms des
M M femmes des trois seigneurs d'Enghien-Kestergat précités :

Élisabeth de Hertoghe, Marie de Mol et Marguerite d'Oisy.

Terminons en transcrivant l'inscription qui était sous cette verrière :

D. O. M.
ET MEMORIÆ ILLVSTRIVM EQVIT.
ENGELBERTI, IŌS, ET LVDOVICI D'ENGHIEN D.D. DE
KESTERGATE VICECOMITVM DE GRIMBERGHE &
QVORVM PRIOR CVM ANTONIO BRAB. DVCE IN
PVGNA D'AZINCOVRT OCCVBVIT A° 1415.
ALTER CYPRII ORD. MIL. AC PHIL. ET CAROLI BVRG.
ET BRAB. DVCVM ŒCONOMVS. ET POSTREMVS PA-
TRI IN DIGNITATE SVCCESSOR OĒS FAMILIARI HOC
VIRTVTE ET AMORE AVIO CLARVS P. P. A° 1639.

Voilà, pensons-nous, plus qu'il ne faut pour expliquer un jeton.

G. Cumont.

en regard d'une de ses pages : un balancier d'horloge en or, accosté des initiales S. et R. l'une d'un côté, l'autre de l'autre côté, en noir, la tige du balancier reposant sur un croissant de gueules.

Au-dessus du texte sont les armoiries de Pierre d'Enghien et de son épouse Marguerite van Velden :

Pierre : écartelé, au 1 et 4 d'Enghien plein ; au 2 et 3 d'argent au croissant de gueules.

Marguerite : de sinople au chef d'argent semé de croix de gueules.

Ces dernières armoiries ne sont pas tout à fait conformes à celles que décrit Laurent Le Blond (*voir* ci-dessus).

MARQUES

DE

LA CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT

DE

L'AUMONE DE LA RUE DE L'ÉPICERIE

ET DE

L'AUMONE GÉNÉRALE D'AVIGNON.

I.

On exhume assez souvent du sol des plombs, tantôt portant des armoiries ou bien deux ou trois lettres plus ou moins visibles, tantôt des épigraphes ou des signes bizarres, méprisés par certains collectionneurs, recueillis avec passion par d'autres. Bien que quelques-uns d'entre eux n'aient aucune importance, l'étude de ces objets présenterait, en général, le plus vif intérêt, s'il était possible de déterminer leur origine, leur destination et la date précise de leur usage. Les plus curieux seraient peut-être ceux qui servirent de méreaux, de pièces de passe ou de reconnaissance à ces associations étranges, moitié laïques, moitié religieuses, qui se for-

mèrent au moyen âge dans le sud-est de la France et dont l'histoire est si peu connue, ou ceux encore qui ont pu être distribués lors des fêtes bizarres célébrées à cette époque. On peut citer notamment parmi ces associations : 1° les *Abbayes de Malgouvert* ou *Maugouvert*, créées dans la plupart des villes ou même des bourgs tant soit peu populeux du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné ou du Vivarais, dont une à Viviers, dénommée le plus souvent *Confrérie de la Place* et où son existence a été constatée dès l'année 1310, une à La Voulte, une à Montélimar, une à Vienne, etc..... ; 2° la « *Grande Abbaye de Bongouvert de Dauphiné,* séant à Grenoble, » dont le sceau et le contre sceau ont été publiés (1); 3° les *Abbayes de la Jeunesse,* à Marseille, Pierrelatte, Avignon, etc.....; 4° l'*Ordre de la Tarasque,* à Tarascon; 5° l'*Ordre de la Grappe,* à Arles; 6° les *Compagnies des Chevaliers du Jeu de l'Arc* ou les *Corporations d'Archers* ou *d'Arbalétriers,* à Avignon, Montélimar, Valence, etc....., avec leurs *Rois du Papegay*. Toutes ces sociétés ne firent pas usage de méreaux, même en plomb. Il ne semble pas cependant que l'on puisse être taxé de témérité en avançant qu'au moins quelques-unes s'en servirent, en appelant l'attention des numismates du Midi sur ce point, enfin, en les engageant à étudier les plombs que leurs cartons peuvent renfermer et à examiner s'ils ne pour-

(1) Vallier, *Le poète Jean Millet et l'abbaye de Bongouvert.*

raient pas rattacher certains d'entre eux à ces différentes sociétés, qui fonctionnèrent en divers temps. De même, il est vraisemblable que des plombs étaient quelquefois distribués ou mis en circulation lors des fêtes, telles que celle de l'élection du *Roi de la Basoche* à Aix, ou celles *des Innocents* ou *des Fous* à Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Carpentras, etc..... A cette occasion, je signalerai un fait inédit pour la région : la présence au XIVe siècle à Valence, d'un *Roi des Ribauds*. L'importante sentence arbitrale du 9 septembre 1388, rendue par « Pierre, évesque de Sabine et cardinal » entre Amédée de Saluces, évêque de Valence et de Die et le chapitre Saint-Apollinaire de Valence n'est pas parvenue jusqu'à nous. L'une des analyses que j'ai retrouvée, renferme le passage suivant : « ... Plus que le chapitre au lieu du *Roi Ribaldorum* et de leur *prepositi* auront une personne de l'estat inférieur pour balier (sic) l'église et non pas le *Roy Ribaldorum, nec illius prepositum*. Quant au *Roy Ribaldorum*, l'évesque en faira comme bon luy semblera... (1). » L'institution d'un Roi des Ribauds, à Valence, pourrait bien n'avoir eu qu'une durée éphémère.

L'Œuvre ou la Confrérie du Saint-Esprit fut

(1) *Table alphabétique pour trouver les matières des nobles archives de Messieurs les vénérables seigneurs, Messieurs les doyens, chanoines et loüable chapitre de l'insigne église cathédrale Saint-Apollinaire de Valence*, 2 gros vol. in-8°. Manuscrit de la fin du XVIIe siècle aux archives de la Drôme, t. II, f° 1342.

constituée par un acte notarié du 22 avril 1341. Composée d'artisans et de cultivateurs avignonais des deux sexes, elle était administrée par quatre bayles, six conseillers et deux chambellans, élus tous les ans. La cotisation annuelle atteignait six sous et demi; le droit de réception était fixé à huit deniers. A la mort d'un membre, chaque affilié versait entre les mains du trésorier un denier. La somme ainsi obtenue était employée intégralement à faire réciter des prières ou célébrer des messes pour le repos de l'âme du défunt. Telle était en peu de mots l'organisation de la société.

Toutes les années, les confrères assistaient à une procession faite pendant la matinée du jour de Noël; ils étaient tenus de prier Dieu « qu'il voulût croître et maintenir la Confrérie, leur aider et avoir merci des trépassés confrères ». A partir de 1479, on adopta, soit pour l'élection des bayles, conseillers et chambellans, soit pour la procession, le lundi de la Pentecôte d'une manière définitive. Un sermon solennel était prêché à l'issue de la procession. Enfin, un gigantesque banquet réunissait les confrères et clôturait dignement la fête. Les pains devaient peser, en pâte, seize onces chacun, c'est-à-dire une livre. Tout convive avait droit à un quart de viande de bœuf ou de mouton, une demi livre de porc salé et au vin à discrétion. Il lui était permis d'emporter chez lui les restes des mets devant lesquels son appétit avait capi-

tulé. Les copieuses libations échauffant les esprits, des scandales éclataient fréquemment. Les réunions du lundi de la Pentecôte, qui ne pouvaient d'ailleurs être ajournées pour aucun motif, dégénéraient parfois en orgies.

Grâce au nombre fort considérable des membres, des personnes étrangères à l'œuvre parvinrent, à plusieurs reprises, à s'introduire dans la salle et à prendre part à ces fraternelles agapes. On dut chercher à prévenir le retour de pareils faits. La création d'une pièce de passe ou d'une *marque* quelconque, pour employer l'expression locale, s'imposa, comme étant le moyen le plus propre à supprimer les abus et à servir de signe de reconnaissance aux confrères. Avant le banquet, l'un de leurs officiers avait soin d'en distribuer une à chaque membre de l'association. Elle était remise ensuite à l'intérieur de la salle du festin au préposé « à la clé du tinal. »

Le sujet reproduit sur ces *marques* faisait allusion au nom de la Confrérie : on les appelait de « *petits Saint-Esprit en plomb* ». Leur usage paraît remonter à la fin du XIVe siècle ; il se prolongea jusqu'à l'époque de la disparition de l'institution. Il est probable que durant ce laps de temps assez considérable, leur type ne resta pas uniforme et qu'il dut subir quelque modification.

Malgré mes recherches, je n'ai pu en rencontrer aucun spécimen dans les collections importantes du midi de la France. Peut-être le Musée Calvet

en possède-t-il quelque exemplaire enfoui dans l'une des innombrables boîtes de son médaillier, où sont entassées, pêle-mêle, depuis près de quarante ans, tant de monnaies et de médailles précieuses, trouvées aux environs d'Avignon, en attendant un classement désiré de tout le monde, mais que nos petits neveux eux-mêmes ne verront sans doute pas.

Si le mode de représentation du Saint-Esprit est bien connu, il serait téméraire, toutefois, d'essayer de reconstituer le type des plombs de la Confrérie avignonaise du Saint-Esprit.

Les quelques lignes que je leur consacre et par lesquelles je signale leur existence aux numismates seront, je l'espère, utiles un jour aux collectionneurs qui auront la bonne fortune d'en découvrir quelques-uns.

II.

L'Aumône des rues de l'Épicerie et de la Ferraterie fut fondée à Avignon par Bertrand de Saint-Laurent, homme d'armes du roi de France, mort en 1264, par son testament du 8 des calendes du mois d'août 1258. Durant cinq siècles environ, elle combla de bienfaits les pauvres de la ville. Un édit de Louis XV, signé en décembre 1769, prononça sa fusion avec l'*Aumône Générale*.

Cette excellente œuvre philanthropique distribuait aux principales fêtes de l'année de grandes

quantités de pains, de viande et de vêtements. Les bayles durent s'occuper de la fabrication de *marques* ou de méreaux pour que les répartitions fussent faites avec plus d'ordre et plus d'équité. L'époque, à laquelle ils se virent obligés de recourir à ce procédé à l'égard des mendiants, aussi insatiables que nombreux, est inconnue; elle ne paraît pas devoir être antérieure au xve siècle.

Un singulier procès, intenté par l'Aumône Générale, signale leur emploi en 1610. Il avait été convenu entre les officiers des deux Aumônes que les bayles de celle de l'Épicerie remettraient en temps opportun aux recteurs de l'Aumône Générale un certain nombre de marques à répartir entre les pauvres assistés par ce dernier établissement, lesquels participeraient aux distributions émanant de l'Épicerie contre la remise de leurs méreaux. Ainsi, aux fêtes de Noël de l'année 1610, quatre mille pains furent remis à des malheureux secourus ordinairement par l'Aumône Générale. Lors des fêtes de la Pentecôte de l'année suivante, les bayles de l'Épicerie refusèrent énergiquement de consentir à l'exécution de l'accord qui les liait vis-à-vis des recteurs de l'Aumône Générale. Un procès fut immédiatement engagé à la suite de ces difficultés. De part et d'autre on s'ingénia avec tant de succès à le faire traîner en longueur, qu'en 1672 le premier degré de juridiction venait seulement d'être épuisé. Le 17 juillet

de cette année, les bayles de l'Épicerie, qui avaient été condamnés, firent appel devant l'official de Carpentras. Grâce aux vices et à l'état informe de la législation à laquelle étaient soumis Avignon et le Comtat, les litiges y recevaient difficilement une prompte solution. Même quand il s'agissait de questions d'une importance minime, leur durée dépassait facilement un demi siècle. Dans quelques familles riches, certains procès se transmettaient religieusement de génération en génération comme faisant partie du patrimoine. On cite spécialement le cas d'une instance, alimentée pendant cent dix ans par des incidents de procédure soulevés à propos, et encore ne se termina-t-elle que par une transaction. Il était vraiment regrettable que les personnes morales, les municipalités et les associations de bienfaisance eussent des habitudes processives comme de simples citoyens. Le déficit des budgets des communautés n'en était que plus élevé; les ressources disponibles en faveur des malheureux n'en étaient que plus restreintes. Les procureurs tiraient seuls profit de la situation. Il ne nous est parvenu aucun document susceptible de faire connaître l'issue du différent pendant entre l'Aumône de l'Épicerie et l'Aumône Générale. Il est certain que les frais atteignirent une somme importante avec laquelle on eût pu venir en aide à bien des infortunes.

Les marques ou méreaux spéciaux à l'Aumône de l'Épicerie devaient avoir une légende rappelant

le nom de l'œuvre. Si l'on n'en connaît actuellement aucun en nature, on peut présenter au sujet de l'existence possible de l'un ou de quelques-uns d'entre eux dans le médaillier du Musée Calvet, les mêmes observations que pour les plombs de la Confrérie du Saint-Esprit.

III.

Le Conseil de la ville d'Avignon décida, le 28 février 1546, d'établir sur la chair de bœuf et sur celle de mouton une imposition extraordinaire d'une once par livre, c'est-à-dire 1/16e ou de 5.55 p. °/₀, au profit des pauvres et des malades. Faute d'ordre et d'une répartition régulière du produit de l'impôt, cette tentative n'aboutit à aucun résultat. Dix ans plus tard, divers Avignonais se concertèrent dans l'intention d'éteindre ou du moins de restreindre le plus possible le fléau menaçant du paupérisme. Après mûre réflexion, ils constatèrent que le meilleur moyen d'atteindre le but généreux qu'ils se proposaient était de secourir à domicile une partie des mendiants et d'accorder aux autres une hospitalité temporaire dans des maisons spéciales. Les citoyens fortunés consentirent volontiers à leur remettre directement une somme équivalente à celle qu'ils avaient l'habitude de distribuer annuellement en aumônes. Une délibération, prise le 16 mars 1557 par le Conseil de ville, approuva non seulement les mesures, mais encore décida d'exiger de tous

les habitants aisés une contribution volontaire qui serait perçue par les députés de chaque paroisse. Telle est l'origine de l'œuvre qui prit le nom d'*Aumône Générale*.

Ses débuts furent particulièrement pénibles. Des difficultés de toute nature surgirent à chaque instant ; elles entravèrent les rapides progrès qu'elle aurait dû faire et ne lui permirent pas de rendre immédiatement tous les services qu'on était en droit d'attendre d'elle. De 1693 à 1710, l'Aumône Générale n'eut qu'à se louer des libéralités de l'autorité papale. Durant cette période elle reçut, de ce chef, 40,000 livres. A partir de 1710, les dons casuels des souverains pontifes furent transformés en une allocation annuelle de 900 livres sur le produit du grand sceau des bulles de la légation d'Avignon. La population de l'Aumône ne dépassa jamais le chiffre de six cents, nombre maximum des lits disponibles; généralement elle oscilla entre trois cents et quatre cents. Le dénombrement effectué le 1er juillet 1749 nous montre quatre cent vingt-deux personnes, habitant à divers titres la maison, y compris neuf officiers ou domestiques pour les hommes. Cent soixante-sept enfants, apprentis ou filles de service subsistaient en dehors de la maison, mais ils étaient placés sous sa surveillance spéciale. L'homme le plus âgé avait quatre-vingt-deux ans; la doyenne des femmes, nonante-neuf ans. Ces quelques détails mettent en relief l'étendue des

bienfaits répandus par l'institution et l'importance de ses ressources, pour la bonne distribution desquelles l'emploi de jetons était utile.

Le 25 juin 1593, le Vice-Légat Jean-François Bordini ordonna aux pauvres de tout âge et de tout sexe de se présenter le lendemain, à six heures du matin, à l'hôpital du Pont Saint-Bénézet pour y recevoir la charité et prendre l'ordre qui leur serait donné par les recteurs de l'œuvre, sous peine d'être expulsés de la ville. Un règlement du 15 janvier 1598 montre que les distributions d'aumônes et de billets se firent ensuite à l'officialité. A cette époque, on ne se servait pas de méreaux ou de marques, mais simplement de petits cartons ou de papiers pour éviter les doubles emplois.

Trente règlements intervinrent de 1575 à 1712 pour lutter contre l'extension de la mendicité ; ils demeurèrent sans effet. Une ordonnance, rendue par le Vice-Légat, le 23 juin 1713, à la suite des démarches effectuées par les recteurs de l'Aumône Générale, fit inhibition et défense à tous les pauvres mendiants, soit de la ville, soit étrangers, d'implorer la pitié des passants, à moins d'être porteurs d'une *marque* à eux délivrée par les députés des congrégations établies dans les paroisses. Il était interdit de céder ou de prêter cette marque ou d'insulter d'une façon quelconque les députés des congrégations, sous peine de trois traits de corde. Tout mendiant dépourvu de la

marque encourait pour la première contravention, la prison au pain et à l'eau, pour la seconde, la peine des verges infligée dans la maison même de l'Aumône, pour la troisième, le fouet par les lieux et carrefours de la ville.

M. Gustave Bayle m'a communiqué la pièce suivante, absolument inédite et faisant partie de la collection de l'un de ses amis :

Diamètre : 24 mill. Cuivre.

* AVMOSNE · GENERALE entre deux grènetis. Dans le champ, les armes de la ville d'Avignon ; au-dessus, une croix trèflée.

Le revers est actuellement fruste ; il a été consciencieusement frotté par l'inventeur.

La croix trèflée reproduite au-dessus des armoiries de la ville ne paraît pas être autre chose qu'une croix de légat à forme absolument contraire aux lois héraldiques, mais analogue à celles que l'on observe sur diverses monnaies d'Avignon ou de Carpentras, telles que les piastres de Clément VIII et de Paul V, les carlins d'Alexandre VII, etc. L'objet placé en tête de la légende est une étoile et non une molette, car il a cinq pointes

et n'est pas percé. Sa présence fait évidemment allusion au blason d'un pape ou à celui de l'un des prélats qui ont gouverné Avignon, car il n'est guère admissible qu'il ait été emprunté à celui de l'un des recteurs sous l'administration duquel le jeton a été fabriqué.

Ce méreau n'a pas été gravé, mais coulé; on aperçoit encore les bavures dues à la fusion. A cause de son extrême rareté et de l'intérêt qu'il présente, il mérite d'être publié malgré son fâcheux état de conservation. La fabrication date du XVIIe siècle.

L'orthographe *aumosne* ne contredit pas cette classification. Quoi qu'on en dise, les considérations de style ne sont pas toujours un argument irréfutable. Une courte discussion ne sera pas déplacée. Il est préférable d'avoir recours aux textes imprimés qu'aux manuscrits où l'on ne peut rencontrer aucune règle invariable. Si Jean Nicot donne les formes *Aumosne, Aumosner, Aumosnier, Aumosnière* (1), Ménage est d'avis qu'on doit écrire *Aumône* et *Aumônière* (2), Furetière a fait imprimer dans l'excellente édition de MDCXC, *Aumosne, Aumosner, Aumosnerie*, *Aumosnier* (3). On lit dans celle de MDCCIV, AUMOsNE, AUMOsNER, AUMOsNERIE, AUMOsNIER (qui donne souvent l'aumône),

(1) *Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne*, MDCVI.

(2) *Dictionnaire étymologique*, édition de MDCXCIV.

(3) *Dictionnaire universel*, etc., La Haye et Rotterdam.

AUMOsNIER (eleemosynarius) (1). Cette fois les s ne sont pas en lettres capitales, mais en caractères ordinaires, pour bien marquer leur désuétude; ils sont d'ailleurs supprimés dans le corps du texte. Le P. Joseph Joubert enseigne l'orthographe *Aumône, Aumôner* et *Aumônier* (2). L'édition de MDCCXXXIII de Du Cange, tout en définissant le terme *Eleemosyna :* « Domus Monasterio vel Ecclesiis adjuncta, in qua eleemosynæ pauperibus erogabantur ab eleemosynario : proprie *Hospitale pauperum : Aumosne* », adopte *aumônerie* et *aumônière* (3). Les citations de cette nature pourraient être multipliées sans peine. Il suffit de constater l'ostracisme dont fut officiellement et insensiblement frappé, dès les dernières années du XVIIe siècle, l's qui figurait primitivement à l'intérieur du mot aumône. Indépendamment de son style, on peut donc classer au XVIIe siècle le méreau de l'Aumône Générale d'Avignon.

Ne pourrait-on pas préciser davantage? Lorsqu'une étoile a plus de cinq rais, on doit en indiquer le nombre en blasonnant, ce que les auteurs oublient trop fréquemment de faire. Dans le cas d'une étoile ordinaire, c'est-à-dire à cinq rais, l'un d'eux est dirigé vers le haut, deux sont aux côtés et les deux autres en bas. Quels sont les papes d'une part, les légats et les vice-légats d'Avi-

(1) *Dictionnaire universel,* etc., Trévoux.

(2) *Dictionnaire françois et latin,* Lyon, MDCCXVIII.

(3) *Glossarium,* etc., t. II, p. 42.

gnon de l'autre, dont les blasons portent au moins une étoile? Les papes sont au nombre de deux : Clément VIII (1592-1605) et Alexandre VII (1655-1667) ; Avignon fut réuni à la France sous le pontificat de ce dernier, de 1663 à 1665. Parmi les légats nous trouvons Cynthius Passerus (1601-1605), neveu de Clément VIII (six étoiles d'or à six rais), Flavius Chigi (1657-1668), neveu d'Alexandre VII (une étoile d'or à six rais, au deuxième et au troisième ; sur les bulles, l'étoile a cependant huit rais) (1), et Paluzzio Palluzi (1670-1677), neveu de Clément X (six étoiles d'argent à six rais ; les sceaux portent toutefois huit rais) (2).

Passons aux vice-légats. Il y a d'abord lieu d'écarter Cicci (1700). Trois vice-légats du XVIIe siècle eurent des étoiles d'or, toutes à cinq rais, dans leur écu : 1° Guillaume du Nozet (1621-1622) ; 2° Jules Mazarin (1634-1639) ; 3° Hyacinthe Libelli (1672-1673).

L'étoile du méreau a cinq rais, d'ailleurs mal ordonnés. Il peut sembler tout naturel d'écarter les deux papes et les trois légats, et de considérer notre pièce comme contemporaine de la vice-légation de Mazarin, dont l'écu orne le quadruple d'or avignonais d'Urbain VIII, et qui fit insérer une étoile dans les légendes de la même pièce. Je ne pense pas qu'on puisse être aussi affirmatif tant que la découverte d'un méreau mieux con-

(1) Blancard, *Iconographie des sceaux et des bulles*, pl. 111, n° 4.
(2) *Ibid.*, pl. 112, n° 1.

servé ne nous aura pas révélé la nature de la légende du revers et des armes ou des signes qui en occupent le champ. Le maque de prudence pourrait occasionner un singulier mécompte. Du reste, il est inutile de vouloir rechercher sur les monnaies une représentation rigoureusement exacte des étoiles des blasons des papes, des légats ou des vice-légats d'Avignon, lorsque ces étoiles avaient plus de cinq rais. Les six étoiles de l'écu de Clément VIII étaient à six rais. Les étoiles figurées dans les légendes des piastres d'Avignon et de Carpentras battues sous son pontificat en ont seulement cinq ; la même erreur a été commise dans la représentation des armes de ce pape sur les pinatelles avignonaises de 1592. D'après les documents écrits, les étoiles des armoiries de Chigi comprenaient six rais, et d'après les sceaux, huit rais. On s'est borné à graver une étoile ordinaire sur les monnaies avignonaises.

Si l'on ne put exiger des tailleurs des coins une connaissance approfondie des formes exactes des meubles des blasons des papes régnants, des légats et des vice-légats en fonction, comment voudrait-on risquer une attribution en se basant sur le nombre des rais d'une étoile observée sur un méreau, simplement coulé ? Il semble plus naturel pour le moment de se tenir dans les généralités, de dater ce méreau du XVIIe siècle et d'ajouter qu'il appartient à l'une des périodes (1592-1605),

(1621-1622), (1634-1639), (1655-1663), (1665-1668) et (1670-1679), d'après les renseignements fournis ci-dessus.

Le mot *marque*, usité à Avignon, est bien synonyme de méreau. Cette acception pour être peu commune n'en est pas moins réelle. Jean Nicot considère *marque* comme l'équivalent de *signum* et de *tessera* : « *Marque,* Signum, Tessera, Macula (1). » Les diverses éditions de Furetière contiennent toutes cette phrase : « On les appelle chez les chanoines *méreaux,* les *marques* d'assistance à l'office, qu'on leur donne journellement pour en compter à la fin de l'année ».

Quant à la *marque,* dont les mendiants durent se pourvoir aux termes de l'ordonnance du 23 juin 1713, c'était probablement un méreau ou un jeton d'identité de grande dimension, et non un signe distinctif à porter extérieurement sur les vêtements à la façon de la rouelle des Juifs (2).

ROGER VALLENTIN.

(1) *Thresor de la langue françoyse,* etc.

(2) La majeure partie des renseignements consignés dans cette notice sur la Confrérie du Saint-Esprit, l'Aumône de la rue de l'Épicerie et l'Aumône Générale est empruntée à une brochure anonyme et non mise dans le commerce, parue à Avignon, en 1853. Son tirage a été extrêmement restreint. On n'en connaît plus aujourd'hui que deux ou trois exemplaires : L'auteur en est PAUL ACHARD : « *Notes historiques sur l'Aumône Générale d'Avignon et les diverses œuvres de bienfaisances qui lui ont été unies, recueillies dans les archives des hospices réunis de cette ville.* Avec la devise : *Amor patriæ verique cupido.* Avignon, imprimerie de Bouvet fils, 7, rue Bouquerie, 1853. Ne se vend pas. »

LÉOPOLD WIENER
GRAVEUR EN MÉDAILLES
ET
SON ŒUVRE.

DEUXIÈME ARTICLE

MÉDAILLES ET MONNAIES (1).

N. B. *Comme dans mon précédent travail consacré à l'œuvre de Charles Wiener, j'ai suivi ici l'ordre chronologique, jugeant inutile de classer à part les monnaies, de distribuer en divers groupes les médailles et de répéter les descriptions données par la* Revue *ou par les recueils spéciaux.*

1. — 1843. — Médaille destinée à récompenser les promoteurs de la vaccine dans le Limbourg hollandais, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge, 1883, p. 113, n° 174.

(1) *En* 1881, *Léopold Wiener a fait donation à l'État belge de la collection de poinçons et de matrices des médailles gravées par lui, en subordonnant sa libéralité aux conditions suivantes :*

1° *La collection, donnée à titre gratuit, sera installée dans un local des ateliers de l'hôtel des Monnaies ;*

2° *Le donateur sera conservateur de la collection aussi longtemps qu'il exercera les fonctions de graveur des monnaies.*

Par arrêté royal du 6 *janvier* 1882, *le Ministre de l'Intérieur a été autorisé à accepter cette donation au nom de l'État. Tous les coins de Léopold Wiener reposent, par conséquent, à l'hôtel des Monnaies de Bruxelles.*

2. — 1846. — Médaille faite en collaboration avec Jacques Wiener et L. Baruch, à l'occasion de la constitution, à Cologne, du Deutsch-Vlämischer Sängerbund, les 14 et 15 juin 1846.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXIV, n° 79.

3. — Même année. — Médaille faite en collaboration avec Jacques Wiener, à l'occasion de la constitution, à Bruxelles, du Vlaemsch-Duitsch Zangverbond, les 24 et 25 septembre 1846.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXV, n° 85.

4. — Même année. — Médaille en l'honneur du littérateur flamand J.-F. Willems, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I. pl. XXIX, n° 111.

5. — Même année. — Médaille du Jubilé de la Fête-Dieu à l'église Saint-Martin, à Liége, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXX, n° 104.

6. — Même année.—Médaille représentant l'église Saint-Bavon à Gand, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num de la Belgique*, t. I, pl. XLII, n° 185.

7. — Même année.—Médaille représentant l'église Saint-Jacques à Liége, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLIII, n° 186.

8. — Même année.—Médaille représentant l'église Saint-Rombaut à Malines, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *His. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLII, nº 181.

9. — Même année.—Médaille représentant l'église Saint-Sauveur à Bruges, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLII nº 184.

10. — Même année. — Médaille représentant la cathédrale de Tournai, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLII, nº 183.

11. — Même année.—Médaille représentant l'église Saint-Aubin à Namur, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLIII, nº 189.

12. — 1847. — Médaille représentant l'église Saint-Martin à Ypres, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLIII, nº 187.

13. — Même année. — Médaille. — Prix de la Société bruxelloise pour la littérature flamande, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge, 1883, p. 121, nº 184.

14. — Même année. — Pièce de cinq francs à l'effigie de Léopold Ier.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXI, nº 118.

15. — Même année. — Pièce de cinq francs à la même effigie. — Autre revers.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXI, n° 119.

16. — Même année. — Jeton frappé à l'occasion de l'érection de la statue d'André Vésale.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXVI, n° 147.

17. — Même année. — Jeton de présence du Conseil communal de Bruxelles, rappelant le même événement, fait en collaboration avec Jacques Wiener.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXVI, n° 144.

18. — Même année. — Médaille destinée à servir de récompense pour actes de dévouement.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXVI, n° 143.

19. — 1848. — Pièce de 25 francs, à l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXIX, n° 161.

20. — Même année. — Pièce d'argent de 2 francs et demi, à la même effigie.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XXXIX, n° 163.

21. — Même année. — Médaille donnée en prix aux exposants de l'Exposition belge d'Agriculture.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. XLI, n° 175.

22. — 1849. — Pièce de 25 francs, à l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges.

Revue belge de numismatique, 1850, p. 116.

23. — Même année. — Pièce de 10 francs, à la même effigie.

Revue belge de numismatique, 1850, p. 116.

24. — Même année. — Pièce de 2 francs et demi, à la même effigie.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, n° 254.

25. — Même année. — Pièce de 2 francs, à la même effigie.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, n° 255.

26. — Même année. — Pièce d'un franc, à la même effigie.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, n° 256.

27. — Même année. — Pièce d'un demi-franc, à la même effigie.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, n° 257.

28. — Même année. — Pièce d'argent d'un quart de franc, à la même effigie.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, n° 258.

29. — Même année. — Médaille remise aux personnes qui se signalèrent par leur belle conduite durant l'épidémie de choléra.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. I, n° 5.

30. — Même année. — Médaille. — Récompense nationale pour actes de dévouement dans les mines.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. Ier, pl. LII, n° 250.

31. — Même année. — Projet refusé d'une nou-

velle pièce de 10 centimes, à l'effigie de Léopold Ier.

Revers de Braemt.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, nº 259.

32. — Même année. — Autre projet, également refusé, d'une nouvelle pièce de 10 centimes, à la même effigie.

Revers de Braemt.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LIII, nº 260.

33. — Même année. — Médaille donnée en prix aux exposants de l'Exposition de l'Industrie.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I. pl. L, nº 335.

34. — Même année. — Médaille donnée en prix aux vainqueurs du concours de chant d'ensemble de Bruxelles (24 septembre).

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, LI, nº 237.

35. — Même année. — Médaille donnée en prix aux vainqueurs du concours organisé par la Société agricole des cantons de Vilvorde et de Woluwe-Saint-Étienne.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LI, nº 241.

36. — Même année. — Médaille donnée en prix, par les comices agricoles des 1er, 2e et 3e districts du Limbourg, aux vainqueurs du concours organisé à la suite de l'Exposition de 1849.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LI, nº 242.

37. — Même année. — Médaille de l'Association agricole de l'arrondissement d'Ypres.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LII, n° 243.

38. — Même année. — Médaille des Comices agricoles des 5e et 6e districts de la province d'Anvers, réunis à la Société royale d'horticulture de Malines.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LII, n° 244.

39. — Même année. — Médaille de la Société d'agriculture du Luxembourg.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I, pl. LII, n° 245.

40. — 1850. — Pièce de 25 francs à l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges.

Variété de tête du n° 161 de la planche XXXIX de GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. I.

41. — Même année. — Médaille décernée par la ville de Hal aux sociétés qui participèrent au festival du 20 mai de cette année.

GUIOTH, *Hist, num. de la Belgique*, t. II, pl. II, n° 8.

42. — Même année. — Médaille remise à chacune des sociétés qui prirent part au festival organisé par l'Association lyrique anversoise, le 19 août de cette année.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. V, n° 26.

43. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de la mort de Louise-Marie d'Orléans, reine des Belges.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. VI, n° 36.

44. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du même événement.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. VI, nº 37.

45. — Même année. — Médaille frappée en commémoration du vote de la loi du 1er mai 1834, établissant un système de chemins de fer en Belgique.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II. pl. VII, nº 40.

46. — 1851. — Médaille en l'honneur du baron Frédéric-Auguste de Reiffenberg, littérateur, conservateur de la Bibliothèque royale de Belgique.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. VIII, nº 52.

47. — Même année. — Médaille de la Société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts (Koninkl. maatsch. ter aanmoediging der Schoone Kunsten).

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. X, nº 57.

48. — Même année. — Médaille donnée en prix aux sociétés victorieuses du concours de chant d'ensemble organisé par la ville d'Anvers le 18 août de cette année.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XI, nº 58.

49. — Même année. — Médaille de la Société royale d'agriculture et d'horticulture de Louvain.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XIV, nº 77.

50. — Même année. — Médaille de la Société

d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Furnes.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XIV, n° 78.

51. — Même année. — Médaille du comice agricole d'Arlon-Messancy.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XIV, n° 79.

52. — 1852. — Médaille en l'honneur de Louis-Joseph Seutin, médecin, auteur de la méthode amovo-inamovible.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XVI, n° 91.

53. — Même année. — Médaille en l'honneur du même.

Autre revers.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XVI, n° 92.

54. — Même année. — Médaille en l'honneur de Charles Rogier, ministre de l'Intérieur.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XVII, n° 95.

55. — Même année. — Médaille donnée en prix aux vainqueurs du concours de chant d'ensemble organisé par la Société royale de la Grande Harmonie, sous le patronage du Gouvernement et de la ville de Bruxelles (le 26 septembre de cette année), faite en collaboration avec Jacques Wiener.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XIX, n° 103.
Revue belge, 1883, n° 105.

56. — Même année. — Pièce de 20 centimes (arg^{t}), à l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XIX, n° 106.

57. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de la mort de Mgr Van Bommel, évêque de Liége, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XVIII, n° 102. Dirks, t. II, n° 726.

58. — Même année. — Médaille en l'honneur de Pierre-Théodore Verhaegen, président de la Chambre des Représentants.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XX, n° 113.

59. — 1853. — Médaille de l'Exposition organisée par l'Association pour l'encouragement des arts industriels en Belgique.

Guioth. *Hist. num. de la Belgique*, t II, pl. XX, n° 115.

60. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de la majorité de S. A. R. le duc de Brabant.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXI, n° 116.

61. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du même événement, aux frais et au nom de la Société philharmonique de Bruxelles, en collaboration avec Jacques Wiener.

Guioth, *His. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXII, n° 119.

62. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de l'inauguration à Mons de la statue de Roland de Lattre (Orlando Lassus), le fameux compositeur de musique du XVIe siècle.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXII, n° 122

63. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du mariage de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXIV, n° 127.

64. — Même année. — Médaille-monnaie (de la valeur de 5 francs), frappée à l'occasion du même événement.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXIV, n° 130.

65. — Même année. — Médaille-monnaie (de la valeur de 2 francs), frappée à l'occasion du même événement.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXIV, 131.

66. — Même année. — Médaille-monnaie (de la valeur de 10 centimes), frappée à l'occasion du même événement.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXIV, n° 132.

67. — Même année. — Médaille en l'honneur du docteur Louis Willems.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXV, n° 139.

68. — Même année. — Médaille en l'honneur de J.-F. Vleminckx, inspecteur général du service de santé de l'armée belge.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXVI, n° 140.

69. — 1854. — Médaille en l'honneur de V. Delecourt, magistrat et littérateur flamand, né à Mons en 1806, mort à Bruxelles en 1853.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXVI, n° 141.

70. — Même année. — Médaille en l'honneur de Charles Rogier, ministre de l'Intérieur.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXVII, nº 149.

71. — Même année. — Médaille faite à l'occasion de l'érection de l'église de Laeken à la mémoire de la reine Louise-Marie d'Orléans, en collaboration avec Jacques Wiener.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXVIII, nº 151.

72. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du même événement.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXVIII, nº 152.

73. — Même année. — Médaille commémorative frappée en l'honneur du Comité central typographique belge, à l'occasion de la convention du 22 août 1852.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXIX, nº 154.

74. — Même année. — Médaille religieuse à l'effigie du Christ couronné d'épines.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXX, nº 167.

75. — Même année. — Médaille en l'honneur du baron Goswin Jos.-Auguste de Stassart.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXXIV, nº 187.

76. — Même année. — Médaille en l'honneur de Charles Marcellis, industriel anversois, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XLVI, nº 245.

77. — 1855. — Médaille frappée à l'occasion du 25e anniversaire de l'indépendance belge.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XXXVI, n° 196.

78. — Même année. — Médaille décernée aux exposants primés de l'Exposition industrielle d'Ypres, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 132, n° 206.

79. — 1856. — Médaille frappée à l'occasion du 25e anniversaire de l'inauguration du roi Léopold Ier.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XL, n° 213.

80. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du même événement.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XLV, n° 243.

81. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du même événement.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XL, n° 214.

82. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du même événement. — Hommage du Hainaut.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XLII, n° 233.

83. — Même année. — Médaille de l'Association pour l'encouragement des arts industriels en Belgique. — Exposition de 1856.

Guioth, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XLVI, n° 246.

84. — Même année. — Médaille frappée à l'occa-

sion de l'érection à Anvers de la statue d'Antoine Van Dyck.

GUIOTH, *Hist. num. de la Belgique*, t. II, pl. XLIII, n° 236.

85. — 1857. — Tête de M. Alphonse Nothomb, à gauche.

Légende : ALPHONSE NOTHOMB, MINISTRE DE LA JUSTICE.

Rev. Le perron liégeois accosté des lettres L. G.

Dans le champ, à gauche et verticalement : ÉNERGIE ; à droite, dans le même sens : TALENT.

Légende : A L'AUTEUR DU PROJET DE LOI SUR LA CHARITÉ 1857.

Diam. 0.068.

86. — Même année. — Tête du comte Félix de Mérode, à gauche.

Légende : COMTE FÉLIX DE MERODE.

NÉ A MAESTRICHT MORT A BRUXELLES
13 AVRIL 1791 1 FÉVRIER 1857

Rev. Armoiries de la famille de Mérode, dans une couronne de chêne.

Légende : A L'INTRÉPIDE ET FIDELE DÉFENSEUR DE LA RELIGION, DE LA PATRIE ET DE LA LIBERTÉ * * *.

Diam. 0.068.

87. — 1858. — Tête de M. Victor Tesch, à gauche.

Légende : A M : VICTOR TESCH, LE LUXEMBOURG RECONNAISSANT

Rev. La locomotive « le Luxembourg » allant à droite. Au-dessus, la date 27 OCT : 1858. Au-dessous, deux cornes d'abondance entre lesquelles est posé un cartouche aux armes de la province.

Légende : INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DU LUXEMBOURG

Diam. $0^{m}.058$.

88. — Même année. — Tête de François Fétis, tournée à gauche, dans un cercle de grènetis.

Rev. Dans une couronne, formée d'une palme et d'une branche de laurier, on lit en huit lignes :

LE CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE
DE
BRUXELLES
A
F. J. FÉTIS
TÉMOIGNAGE DE
RECONNAISSANCE
1858

Diam. 0.060.

89. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion du mariage de dom Pedro V, roi de Portugal.

Revue belge de num., 1858, pl. XVI.

90. — 1859. — Médaille frappée à l'occasion de la naissance du comte de Hainaut.

Revue belge de num., 1860, pl. VII. *Voir* aussi *Revue trimestrielle*, 1864, p. 322.

91. — Même année. — Têtes conjuguées et tournées à gauche, du duc et de la duchesse de Brabant.

Légende : LÉOPOLD L. PH. M. V. DUC DE BRABANT — M. H. A. DUCHESSE DE BRABANT.

Rev. Écussons inclinés et juxtaposés, aux armes particulières du duc et de la duchesse de Brabant, reposant sur les ailes d'un chérubin. Le tout environné d'un manteau d'hermines et timbré d'une couronne royale.

Diam. 0.074.

92. — Même année. — Tête de Léopold Ier, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Rev. Les quatre Libertés constitutionnelles placées à la base de la colonne du Congrès comme gardiennes du monument.

En exergue : SEPT. 1859

Légende : INAUGURATION DE LA COLONNE DU CONGRES.

Diam. 0.085

Voy. *Revue trimestrielle,* 1864, p. 322.

FRÉD. ALVIN.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE.

ALEXANDRE-MARIE-AUGUSTE BRETAGNE.

L'un des doyens de la numismatique, et, bien probablement, le doyen des numismates français, M. Alexandre-Marie-Auguste Bretagne, ancien collaborateur de cette *Revue,* est décédé à Nancy, le 27 août dernier, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Notre regretté confrère était né à Rocroi, département des Ardennes, le 12 mai 1806. Il entra comme surnuméraire, en 1825, dans l'Administration des Contributions directes, où nous le voyons, à tour de rôle, conquérir tous les grades que lui valait son travail, et parvenir, dès 1853, au poste éminent de directeur de département, qu'il occupa successivement à Mende, au Puy, à Auxerre, puis à Nancy, où il comptait bien, comme il le fit, se fixer définitivement. Il avait été appelé à la résidence de Nancy en 1859, et c'est là que ses bons services lui méritèrent enfin la décoration de la Légion d'honneur, qui lui fut décernée par décret impérial du 25 juillet 1866 ; c'est là aussi qu'il fut admis, en 1871, à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous voudrions citer ici toutes les résidences où sa carrière l'avait appelé, parce qu'il n'y en a peut-être eu aucune où son action ne se soit pas

fait sentir au point de vue des recherches numismatiques ou archéologiques : c'est que, si Alexandre Bretagne avait à cœur de s'acquitter de ses fonctions avec tout le zèle et le dévouement possibles, il ne tenait pas moins, d'autre part, à ne pas gaspiller en de frivoles distractions les quelques heures de liberté que ces fonctions devaient lui laisser. Aussi peut-on dire qu'il n'était pas plus tôt dans une nouvelle résidence, qu'il ne se faisait recevoir des sociétés dans la constitution desquelles les études archéologiques pouvaient tenir quelque place ; et si, dans la ville qu'il habitait, la démolition de quelque vieille construction ou quelque fouille de terrain était entreprise, on pouvait être certain de le rencontrer sur les lieux, interrogeant les ouvriers, suivant les coups de leurs pioches, ne négligeant et n'épargnant rien pour se procurer les trouvailles qu'ils venaient à faire, soit en vieilles monnaies, soit en d'autres objets d'antiquité à l'étude desquels l'art ou l'histoire, mais l'art surtout pouvait trouver son compte. Tel fut, dans toutes ses résidences, Alexandre Bretagne; mais, c'est particulièrement à Nancy que trente années de cette vie, développée encore dans les derniers temps par l'absence d'occupations bien sérieuses, lui avaient acquis un renom qu'il n'eût plus été le maître de modérer. Les terrassiers de l'ancienne capitale de la Lorraine n'oublieront de longtemps ce vieillard de haute taille, aux cheveux de neige, à la physio-

nomie bienveillante et sympathique, qu'ils ont vu tant de fois à leurs côtés, et qu'ils auraient pu prendre, par son assiduité, pour le spectateur obligé de leurs travaux. On n'imagine, au surplus, que difficilement quels trésors de curiosités précieuses le persévérant archéologue est parvenu à amasser ainsi, sans compter les achats heureux chez les orfèvres et les marchands d'objets de rencontre, non plus que les occasions de mille autres sortes qu'il a su mettre à profit, ce qui lui a permis de former comme un musée en miniature où l'on ne sait qu'admirer le plus, du goût avec lequel les éléments en ont été réunis, ou de la valeur de ces éléments mêmes. Et vraiment, s'il y a une bonne étoile pour les chercheurs, on peut bien affirmer que le nôtre était né sous l'influence de cette étoile-là. Ainsi, par exemple, M. Bretagne prenait-il plaisir à raconter comment était venu dans sa collection le fameux denier du sire de Coucy, Raoul II (1242-1250), la première monnaie des dynastes de cette race qui ait été signalée et publiée, sans que le nombre en ait pu être bien augmenté depuis. Ce fut par un beau jour de 1851, alors qu'il était inspecteur à Laon, qu'il vit revenir du collège un de ses trois bambins, âgé de huit ans, muni de ce précieux butin qu'il avait obtenu par échange d'un condisciple moins expert. Évidemment l'enfant ne pouvait se rendre compte d'une manière bien lucide de l'importance du marché par lui conclu, mais il ne doutait pas de

cette importance, et les appréciations de son père ne firent que le confirmer dans la pensée qu'il était dans le vrai.

Le magnifique *double royal* d'or du comte de Hainaut Guillaume III, conservé aujourd'hui dans les collections de l'État belge, et que M. Chalon, en le publiant en 1854 (1), considérait comme la plus pesante en ce métal et peut-être la plus belle de toutes les monnaies belges du moyen âge alors connues, provient d'une découverte de M. Bretagne.

Une autre de ses bonnes fortunes, que nous ne pouvons pas non plus, tout en voulant être court, passer sous silence, est la découverte qu'il fit, durant sa résidence au Puy, d'une des enseignes en plomb, émanées, au XIIe siècle, de la *Confrérie des Chaperons blancs,* dont les statuts, sorte de *Trève de Dieu*, avaient, comme chacun le sait, été solennellement jurés au Puy, en 1182 (2). Heureusement, cette précieuse relique n'a pas été perdue pour le lieu d'origine, étant passée, par voie d'échange, dans la collection de M. Aymard, archiviste du département de la Haute-Loire, qui l'a publiée dans le *Compte rendu du Congrès scientifique de France* (22e *session*) *tenu au Puy en* 1855 (3).

(1) 2e Supplément aux *Recherches sur les Monnaies des comtes de Hainaut,* p. LXXI.

(2) *Ordonnances des rois de France de la troisième race,* à la préface du tome Ier, rédigée par DE LAURIÈRE, p. XXIX.

(3) Deuxième volume du compte rendu pour la même année. Cette

Le *Répertoire des Sources imprimées de la Numismatique française,* de MM. Arthur Engel et Raymond Serrure, recueil dont l'éloge n'est plus à faire pour la justesse des vues et l'utilité, donne la désignation de vingt-trois notices dues à la plume d'Alexandre Bretagne, de 1850 à 1884, et qui ont paru, pour la plupart, dans des revues de numismatique ou d'archéologie. Ces notices sont généralement assez courtes, mais elles sont, toutes, très nourries et très substantielles, et elles ont eu presque toutes pour point de départ quelque heureuse trouvaille de l'auteur : monnaies gauloises ; superbe tiers de sou d'or au nom du roi Clotaire II, et autres triens mérovingiens ; deniers des Carolingiens ou des premiers Capétiens ; florin d'or, unique, d'un prince d'Achaïe de la maison d'Anjou (1333-1364) ; monnaies féodales de tous temps, parmi lesquelles celles de la Lorraine et des Ardennes, les pays de ses préférences, tiennent naturellement la place la plus considérable. Le Répertoire Engel et Serrure se trouvant aujourd'hui aux mains de tous les amateurs sérieux de la numismatique, nous devons, pour les détails, nous borner à y renvoyer ceux de nos lecteurs qui désireraient être mieux renseignés sur les travaux d'Alexandre Bretagne

enseigne, d'un style si remarquable, a été publiée pour la seconde fois, d'après les notes de M. Aymard, dans la préface des *Médailles religieuses du Pas-de-Calais*, par L. Dancoisne, p. 20.

relatifs à cette science. Nous préférons donner la liste, qu'il est moins aisé de rencontrer, de ses autres principaux travaux qui ont également vu le jour par l'impression. Cette liste fera mieux connaître notre confrère et démontrera une fois de plus, à l'encontre de préjugés malheureusement trop répandus, que l'homme, que distinguent ses aptitudes en numismatique, peut bien faire preuve de qualités non moins essentielles en traitant des autres sujets dont il lui convient de s'occuper.

I. — *Quelques recherches sur les peignes liturgiques.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1860, 23 pp. et 2 pl.)

Savante étude dans laquelle l'auteur a publié, entre autres, les peignes liturgiques de saint Loup, archevêque de Sens, et de saint Gauzlin, évêque de Toul, pour ne citer ici que les plus remarquables; travail signalé dans une récente publication de la Société d'Archéologie lorraine comme ayant obtenu en son temps une mention honorable dans les concours de l'Institut.

Rappelons, en passant, ce qui rattachera quelque peu notre sujet à la numismatique, le curieux méreau de plomb, provenant de l'évêché de Thérouanne, où l'on voit, au revers de la mitre épiscopale, un peigne liturgique brochant sur une crosse, entre un rasoir et des ciseaux, autres insignes d'ordination. L. Deschamps de Pas a

publié ce méreau dans la *Revue belge de numismatique,* année 1871, pl. A, fig. 4.

II. — *Représentation d'Hercule vainqueur des géants, dans le nord-est de la France.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1863, 8 pp. et 1 pl.)

Mémoire bien connu, et qui, pour être déjà vieux, n'a rien perdu de son intérêt. Nous n'insisterons pas sur l'actualité qu'il a reprise, à la suite de la découverte, en 1878, du *monument de Merten,* si savamment étudié par M. Aug. Prost dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* année 1879, p. 62.

III. — *Nouvelle étude sur le Cadastre et les abornements généraux, avec recherches historiques sur la constatation de la contenance des propriétés, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours.* Nancy, L. Wiener, éditeur. In-8° de 135 pp., avec 4 planches et 1 tableau hors texte.

Nous ne pourrions mieux faire que de rappeler ce qui a été écrit, à propos de ce livre, par M. Ch. Guyot, président de la Société d'Archéologie lorraine, dans les quelques pages qu'il a consacrées à la mémoire de M. Bretagne ; c'est au sujet de ce que fut ce dernier, comme directeur des Contributions directes à Nancy :

« Nous ne pouvons passer sous silence une remarquable étude sur le *Cadastre et les abornements généraux,* résumé de publications antérieures,

qu'il fit paraître en 1870, et qui forme, pour ainsi dire, le testament du fonctionnaire, l'expression la plus complète de ses idées sur une amélioration féconde dont il fut le promoteur. On sait quelles graves questions se rattachent à la confection du cadastre, dont les communes françaises sont toutes dotées depuis 1850, mais dont le renouvellement s'impose tous les jours davantage. Que sera le nouveau cadastre? N'aura-t-il pour but que de reproduire l'ancien, en transcrivant le résultat des mutations intervenues; ou bien deviendra-t-il le livre foncier de la propriété rurale, pouvant servir de titre en justice, tenu sans cesse à jour, au fur et à mesure des réunions et des divisions de parcelles? Quel que soit le parti qu'on prenne à ce sujet, il importe au plus haut point que les « remembrements » s'opèrent, promptement et économiquement. C'est ce qui devient possible, facile, en suivant le procédé que préconise M. Bretagne. Une commission communale, élue par les propriétaires intéressés, surveille l'opération confiée au géomètre, tranche les difficultés ou en poursuit la solution devant la justice; elle arrête les limites des cantons et vérifie les titres de parcelles... Les abornements généraux ont fait déjà leurs preuves dans la région de l'Est; il est à souhaiter qu'ils deviennent de plus en plus fréquents dans l'intérêt de nos populations rurales. Une loi projetée, qui, sans doute, ne tardera pas à être votée, doit faciliter encore cette

extension, que M. Bretagne appelait de tous ses vœux, et dont il ne sera que juste de lui attribuer le principal mérite. »

IV. — *Le Reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1873, 38 pp. et 3 pl.)

Il s'agit du reliquaire en forme de bras, œuvre remarquable d'orfévrerie au xve siècle, qui servait à conserver, dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port, des reliques du saint évêque de Myre. A l'époque où ce chef-d'œuvre fut détruit, en 1792, il fut composé à son sujet, par le regretté Mory d'Elvange, devenu, deux ans plus tard, une des victimes de la Révolution, un mémoire savant et développé, demeuré très longtemps inédit. C'est ce mémoire que M. Bretagne a publié, en l'accompagnant d'observations historiques et archéologiques d'un intérêt marqué, ce qui lui a valu de la part de l'Empereur d'Autriche actuel, fidèle à son origine lorraine, la récompense, non moins flatteuse que méritée, d'une médaille d'or à l'effigie du souverain, ainsi qu'à sa devise : VIRIBVS VNITIS.

V. — *Notice sur des poids antiques.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1876, 11 pp. et 1 pl.)

M. Bretagne fait surtout connaître deux poids gallo-romains en pierre dure, exhumés dans les localités lorraines de Grand et de Naix, anciennes villes des *Leuci.*

VI. — *Extrait de l'Inventaire des richesses artistiques de la France, exécuté, pour le Diocèse de Nancy, sous la direction de Monseigneur Foulon. — L'église de Vézelise.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1879, 20 pp. et 2 pl.)

VII. — *Inscriptions métalliques sur les édifices publics des* Leuci *à l'époque gallo-romaine.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1880, 12 pp. et 2 pl.)

Superbes lettres en bronze, se rapportant à un sujet peu connu avant que le mémoire de notre ami eût été publié, et provenant bien évidemment d'inscriptions d'édifices publics. La plus belle, un grand R, dont aucune altération n'endommage la patine, a été trouvée à Naix, l'ancien *Nasium* des *Leuci ;* elle mesure 33 centimètres de haut et ne pèse pas moins de huit kilogrammes et demi. Après avoir été longtemps la propriété de M. Dumont, ancien magistrat à Saint-Mihiel et archéologue très connu, elle a été libéralement offerte par ses héritiers au Musée historique lorrain, à Nancy, dont elle est un des ornements. On ne saurait trop encourager, par la publicité à leur donner, des offrandes aussi généreuses, et, disons-le, d'une semblable utilité pour l'étude des arts.

VIII. — *Description d'un laraire antique trouvé à Naix.* (*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1883, 9 pp. et 2 pl.)

Ce laraire se composait de quatre objets en

bronze : un petit autel et trois statuettes ou figurines, consistant en un génie ailé et en pied, une chouette montée sur piédouche, et un buste d'*Hygie*, ou de la *Santé*.

L'auteur du mémoire dont il s'agit ici avait pu acquérir le tout du cultivateur qui en avait fait la trouvaille ; et M. Ferdinand Bretagne, le seul des enfants du regretté défunt qui lui ait survécu, vient, en souvenir de son père, de faire don des quatre objets au Musée historique lorrain. Nous aurions déjà dû mentionner plus haut M. Ferdinand Bretagne comme étant le jeune fils de notre confrère à la sagace précocité duquel celui-ci avait dû de posséder le denier du sire de Coucy.

IX. — *Le Bras-reliquaire de Mairy* (*Ardennes*) ; par A. Bretagne et H. Vincent. (*Extr. du Tome* 85 *des Travaux de l'Académie de Reims*, année 1888-89.)

Le tirage à part, *Reims*, *Imprimerie coopérative*, est daté de 1890 ; il est composé de 21 pages in-8° et de 2 planches.

Les auteurs du mémoire ont su y faire ressortir toute l'importance du reliquaire qu'ils publiaient, travail d'orfèvrerie remontant au XIIIe siècle, et très rare spécimen des œuvres de l'espèce qui ont survécu en France à la première Révolution. Le bras-reliquaire appartient encore aujourd'hui à l'église de la petite paroisse de Mairy, avec les parcelles d'ossements qu'il abrite depuis si longtemps, considérées comme provenant d'un saint

du nom d'Hippolyte et de quelques-uns des saints Innocents.

Un travail de numismatique termine chronologiquement la nomenclature des productions imprimées d'Alexandre Bretagne; et l'on trouve que c'est assurément justice quand on se rappelle que c'est à la numismatique qu'il avait dû ses plus nombreux et plus agréables délassements. La dernière pièce qu'il s'est ainsi attaché à faire connaître, dans une notice en trois pages, est une médaille de dévotion en étain, datée de 1623, à l'effigie de saint Livier, dont le culte a été et est encore l'objet de pélérinages dans le pays messin. On sait combien sont rares, généralement, les médailles de dévotion datées de l'année où elles ont été fabriquées. Celle de saint Livier méritait bien qu'on la fît connaître, et c'est ce dont s'est acquitté M. Bretagne, en sa qualité de propriétaire de l'objet, dans le volume des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* afférents à l'année 1889.

La dignité de secrétaire perpétuel de cette même Société lui avait été décernée par ses confrères, aux élections du 10 février de l'année précédente. Des titres de M. Bretagne nous ne rappellerons que celui-là, outre celui d'associé étranger de la Société royale de Numismatique belge, qui lui avait été conféré le 3 novembre 1856.

JULES ROUYER.

CHEVALIER VAN HAVRE.

M. Gustave-Charles-Antoine-Marie, chevalier van Havre, officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, ancien sénateur, ancien conseiller provincial, bourgmestre de Wyneghem, membre honoraire du Corps académique de l'Académie royale d'Anvers, membre effectif de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., etc., né à Anvers, le 5 mars 1817, y est décédé le 13 janvier dernier, âgé de près de soixante-quinze ans. M. van Havre était un collectionneur érudit qui recueillait avec passion tout ce qui, dans le temps passé, lui rappelait son cher Anvers. Sa série numismatique locale avait une grande réputation, méritée surtout en ce qui concerne les médailles et les méreaux; il en existe un catalogue imprimé.

M. van Havre fut l'un des membres du Comité chargé par l'Académie d'archéologie d'étudier la question de la confection d'un album numismatique anversois, projet abandonné depuis en faveur de la publication d'une histoire monétaire complète du duché de Brabant.

Le 6 juillet 1873, le chevalier van Havre fut élu correspondant régnicole de la Société royale de numismatique, mais il ne prit aucune part aux travaux de ce cercle et n'assista guère aux

réunions; aussi était-il peu connu des numismates belges.

A. DE WITTE.

JEREMIAH COLBURN.

M. Jeremiah Colburn naquit à Boston le 12 janvier 1815. Sa collection de monnaies américaines, commencée alors qu'il n'avait que quinze ans, était hautement appréciée aux États-Unis.

J. Colburn fut l'un des fondateurs, en 1860, de la Société de numismatique de Boston, qu'il présida pendant plus d'un quart de siècle. En 1870, il devint l'éditeur principal de l'*American journal of numismatics*, dont il abandonna la direction seulement l'année dernière.

M. J. Colburn fut nommé associé étranger de notre Société, le 23 novembre 1888. Il est mort à Boston, le 30 décembre 1891. Son décès sera vivement ressenti des numismates américains.

A. DE WITTE.

ALPHONSE-FIDÈLE-BENOÎT-CONSTANTIN DE SCHODT,

né à Grave (Pays-Bas), le 19 novembre 1827, décédé à Ixelles, le 16 février 1892.

La mort fauche, sans merci, dans les rangs de

notre Société de numismatique. Naguère, elle nous enlevait le plus jeune de nos collègues; aujourd'hui, elle précipite dans la tombe un de nos vétérans, M. Alphonse de Schodt.

Le vif intérêt qu'il a toujours témoigné à notre science favorite et la place considérable qu'il a longtemps occupée parmi nous rendent sa perte plus cruelle et feront vivre son souvenir dans nos cœurs.

Nommé membre correspondant le 3 juillet 1870, il devint membre effectif et secrétaire, dès l'année suivante (2 juillet 1871).

Il remplit, avec zèle et honneur, ces délicates fonctions, pendant douze ans, jusqu'au 31 décembre 1883. Dans l'intervalle (6 juillet 1873), il fut chargé de la garde de notre bibliothèque, qu'il conserva durant neuf années et transmit, à la fin de 1882, à notre regretté collègue M. Mailliet.

L'assemblée générale du 1er juillet 1883 élut Alph. de Schodt vice-président; peu après (ass. du 3 juillet 1887), il fut appelé à succéder comme président à Renier Chalon devenu président d'honneur à vie.

Sa présidence n'eut pas longue durée; deux ans n'étaient pas encore révolus qu'il donnait sa démission pour motifs de convenance personnelle (8 juillet 1889; voir *Revue,* 1889, p. 629) et renonçait, en même temps, à s'occuper de la publication de notre *Revue,* qu'il avait dirigée avec science et dévouement, pendant six années. Il faisait partie

de la Commission directrice de cette *Revue* depuis la fin de 1883.

Sa haute situation dans l'Administration (Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines) et ses travaux lui valurent de nombreuses distinctions : il était commandeur de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, commandeur de Notre-Dame de Villa-Viçosa de Portugal, commandeur de l'Ordre de Saint-Charles de Monaco, commandeur de l'Ordre du Medjidié, etc., etc.

Nous ne parlerons pas de sa carrière administrative si bien remplie, et dont il eut le bonheur d'atteindre la dignité suprême.

Nous n'avons à mentionner ici que ses œuvres scientifiques :

Son premier article fut consacré aux tessères et aux méreaux (1872); il en avait formé une riche série, unique pour la Belgique, considérable au milieu de sa collection de 15,000 pièces, composée en outre de jetons, de monnaies grecques, romaines, gauloises, du moyen âge et des temps modernes.

Il étudia ensuite l'emploi du méreau et le jeton comme instrument de calcul. Puis, parurent successivement des recherches remarquables, pleines de faits et de découvertes, sur : les méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux, de Bruges ; ceux du chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége ; le méreau de Bruxelles, à l'inscription

BRANT ; les méreaux des corporations ; les méreaux du chapitre de Florennes, du chapitre de Notre-Dame de Sclayn (province de Namur), du chapitre de Saint-Aubain, à Namur, et de la collégiale Saint-Jean l'évangéliste, à Liége.

Malgré l'attrait qu'il avait pour la science mérellique, où son autorité était incontestable, notre regretté collègue traita encore des pièces de la confrérie de Notre-Dame de l'Arbre Sec, des deniers attribués à Eenaeme, de numismatique yproise, des monnaies gauloises à l'inscription AVAVCIA, de la numismatique à Tongres, de la numismatique brugeoise et des jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai.

Il s'essaya également en numismatique romaine, mais avec un succès plus inégal, et commença par publier (en 1879) une série de médailles et tessères romaines inédites.

La *Revue* édita successivement des dissertations très documentées au sujet de Suétone et la numismatique, de Terme sur les médailles d'Octave Auguste, d'Apollon sur les monnaies de César Auguste, des signes du Christianisme sur quelques monnaies romaines, et du *Sidus Julium* sur des monnaies frappées après la mort de César. Au Congrès international de Numismatique, tenu à Bruxelles, au mois de juillet dernier, à l'occasion du cinquantième anniversaire de notre Société, Alph. de Schodt exposa les rapports de la numistique romaine avec l'art oratoire. C'est son der-

nier travail, qui paraîtra incessamment dans les Mémoires de ce Congrès.

Il rassemblait des éléments pour une étude sur les contremarques des monnaies romaines et a laissé de nombreuses notes sur ses pièces de prédilection, les méreaux.

Rappelons, enfin, ses notices nécrologiques à la mémoire de son ami Alph. Vandenpeereboom et de son prédécesseur à la présidence, Renier Chalon. Tous ces travaux lui amenèrent de multiples distinctions, et plus de seize Sociétés archéologiques et scientifiques avaient tenu à le compter parmi leurs membres effectifs, honoraires ou correspondants.

Ses funérailles eurent lieu, le 19 février, en grand apparat et avec un grand concours de monde. Deux discours furent prononcés à la maison mortuaire : l'un, par M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société de numismatique, qui rappela, en termes bien sentis, les services rendus à notre Société par le regretté défunt, l'autre, par M. Amory, inspecteur général, au nom de l'Administration de l'enregistrement.

G. Cumont.

CAMILLE BRAMBILLA.

Ce savant distingué, qui naquit à Pavie le 27 février 1809 et y mourut le 3 mars 1892,

brilla au premier rang des numismates italiens.

Son excellente monographie des monnaies de Pavie — *Monete di Pavia, raccolte ed ordinatamente dichiarate* — parut en 1883 et fut accueillie avec une extrême faveur. Cet ouvrage remarquable mit le comble à sa réputation scientifique.

Le commandeur Brambilla fut nommé associé étranger de notre Société le 7 octobre 1867 et élu membre honoraire le 1er juillet 1888.

Il dédia à notre Compagnie, en témoignage de sa reconnaissance pour sa nomination, une remarquable notice sur un triens qu'il donnait à Didier, roi des Lombards et à l'atelier de Sutri.

Travailleur infatigable malgré son grand âge, notre regretté confrère a publié, il y a trois mois à peine, un article : *Monete italiane inedite nella Collezione Brambilla*. Cet intéressant travail a paru dans la *Rivista italiana di numismatica*.

Le commandeur Brambilla faisait partie du conseil de rédaction de cette excellente publication.

Sa perte sera vivement ressentie dans le monde savant et y laissera un vide difficile à remplir.

Vte B. DE J.

MÉLANGES.

CUEILLOIR NUMISMATIQUE.

XI

Découverte de monnaies gauloises à Saint-Marcel, près Argenton (Indre). — Nous reproduisons, malgré l'invraisemblance de certains détails, la nouvelle donnée par l'*Intransigeant* (28 juin 1891) de la découverte, faite par un journalier de Saint-Marcel, d'un *bloc de minerai,* gisant dans un tas de cailloux. Cette sorte de tire-lire, sans doute un vase que l'oxyde n'a pas permis de reconstituer, renfermait deux cent cinquante et une pièces gauloises en argent, portant la représentation d'une figure casquée, que l'auteur de l'article n'hésite pas à attribuer aux Bituriges.

Profitons de cette circonstance pour signaler la publication, dans les *Instructions adressées par le Comité des Travaux historiques aux correspondants du Ministère,* d'un excellent résumé de M. A. de Barthélemy dont la première livraison comprend les *époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.* — Notre savant confrère a su, en quelques pages, indiquer tout ce qu'il est essentiel de savoir pour déterminer, au moins d'une manière générale, les monnaies qui peuvent être rencontrées dans des fouilles. Il a fait plus en joignant à cet aperçu deux listes, utiles à consulter, des noms d'hommes et de lieux gravés sur les monnaies gauloises et sur les monnaies mérovingiennes (1).

1) Paris, libr. Leroux, 1891, in-8°, 48 pages, figure.

Un trésor militaire romain trouvé à Évreux. — Parmi les communications faites au dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, nous mentionnons celle de M. E. Ferray sur une masse considérable de monnaies romaines du IIIe siècle, renfermées dans une caisse en bois, dont on a trouvé les débris mêlés de clous oxydés. Cette découverte, qui a eu lieu à Évreux dans les fouilles pratiquées pour la construction d'un hôtel de ville sur l'emplacement de l'ancien castellum romain, est une des plus considérables qui aient été faites en France depuis de longues années; elle formait un ensemble dont le poids atteint 340 kilogrammes, ce qui permet d'évaluer le nombre de ces pièces de 110,000 à 120,000. Elles étaient enfermées dans des sacs dont l'étoffe et les cordons étaient encore visibles au moment de la découverte.

M. Ferray a pu en déterminer environ les quatre cinquièmes : elles appartiennent à tous les règnes depuis Hostilien jusqu'à Probus, et représentent 456 types différents. « Les espèces les plus nombreuses appartiennent à Gallien, Salonine, Postume, Victorin père, Tétricus père, Tétricus fils et Claude le Gothique. » En outre des espèces décrites dans les ouvrages connus, M. Ferray a rencontré un certain nombre de pièces inédites et formant 37 types ou variétés appartenant à Gallien, Salonine, Victorin père, Tétricus père, Tétricus fils, Claude le Gothique, Quintille et Probus. Il croit pouvoir assigner comme date de l'enfouissement l'année 276, époque à laquelle les historiens signalent une invasion à la suite de laquelle soixante-dix villes des Gaules sont tombées au pouvoir des Barbares.

La majeure partie de cette trouvaille, qui paraît constituer le trésor militaire de la garnison, est conservée au

musée d'Évreux, et M. Ferray nous fait espérer qu'il en donnera prochainement une description complète (1).

Découverte de monnaies romaines aux environs de Crépy-en-Valois (Oise). — Une grande quantité de monnaies de la même époque que celles du trésor d'Évreux a été récemment trouvée dans les environs de Crépy. Le poids total de ces pièces est d'environ 10 kilogrammes. Elles ont été acquises par un amateur de Compiègne, lequel nous a promis de nous faire connaître la composition de ce trésor, qui était renfermé dans un vase de terre que le découvreur a brisé et dont les débris n'ont pas été conservés.

Trouvaille de Villaines-la-Carelle (Sarthe). — On a trouvé, en octobre, dans un champ de la métairie de Villeneuve, territoire de Villaines-la-Carelle, un petit trésor d'environ quatre cents monnaies romaines en bronze, pour la plupart du deuxième siècle, de Vespasien à Caracalla.

M. R. Triger, qui fait connaître cette découverte dans la *Revue historique du Maine,* rappelle qu'elle a été faite près de l'endroit où fut trouvée, en 1885, une statuette équestre en bronze, de l'époque gallo-romaine. M. d'Aillières, député de la Sarthe, propriétaire de Villeneuve, se propose d'y faire prochainement entreprendre des fouilles.

Trouvaille de Pruillé-le-Chétif. — Peu de jours après, on a aussi trouvé dans la Sarthe, dans une carrière de la commune de Pruillé-le-Chétif, un vase en terre renfermant

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1891; pp. XLVI-XLVII.

un grand nombre de monnaies romaines du IIIe siècle, principalement de Gordien, Gallien et Postume, avec quelques pièces plus anciennes, de Trajan, d'Antonin, de Faustine, etc. Le poids total des monnaies trouvées est, dit M. R. Triger, d'environ *neuf* kilogrammes. (*Revue historique du Maine.*)

Numismatique mérovingienne. — M. Ducrocq, correspondant de l'Institut, a adressé à la Société des Antiquaires de l'Ouest, dont il a été le président, plusieurs communications sur des monnaies mérovingiennes dont nous indiquerons l'objet : 1° Note sur des monnaies mérovingiennes intéressant le Poitou. Ce sont des descriptions de pièces faisant partie de la collection du vicomte de Ponton d'Amécourt (1), et qui ont été, pour la plupart, acquises par l'auteur de ce travail, à la vente aux enchères ; 2° deux tiers de sou d'or mérovingiens trouvés dans le département de la Dordogne (2). La première de ces pièces est une de ces imitations du type d'Anastase, analogue à une monnaie trouvée à Harmignies et étudiée dernièrement dans la *Revue* et dans un mémoire présenté au Congrès de Numismatique de Bruxelles, par notre confrère M. G. Cumont.

Les monnaies frappées en Saintonge. — Sous ce titre, M. le capitaine Véry donne, dans une lettre insérée dans la *Revue poitevine et saintongeoise* (1891, pp. 110-118), une courte liste des pièces gauloises, mérovingiennes et féodales, portant les noms de *Saintes* ou des *Santons*, déjà

(1) *Bulletin*, 1890, pp. 311-324.
(2) *Ibid.*, pp. 337-340 et figure.

décrites dans divers ouvrages ou conservées dans différentes collections.

Parlant, à la fin de cette lettre, du Musée de Saintes, qui possède plus de 7,000 pièces, M. Véry exprime le désir de voir publier le catalogue de cette collection, ainsi que l'ont été dans ces dernières années ceux des Musées de Poitiers et de Niort. Nous ne saurions trop nous associer au vœu de M. Véry, ou nous demanderons tout au moins, ce qui n'existe pas le plus souvent, que des catalogues détaillés des collections numismatiques des musées de province soient rédigés, afin que les numismates qui s'occupent de recherches sur un pays ou sur une époque puissent les consulter et les mettre à profit pour leurs travaux.

Les monnaies de Bourges aux Xe *et* XIe *siècles.* — M. D. Mater, qui a déjà publié d'intéressantes études sur la numismatique berrichonne, vient d'ajouter un nouveau chapitre à ses recherches, en faisant connaître les monnaies de Bourges aux Xe et XIe siècles, et en montrant en Berry, sous la domination des comtes, les immobilisations des types carolingiens (1).

Reprenant l'examen d'une loi ainsi formulée par Benjamin Fillon : *Préciser l'époque à laquelle un type royal fut immobilisé dans un lieu, c'est fixer celle de son passage sous l'autorité seigneuriale*, M. Mater en fait l'application à l'atelier monétaire de Bourges, qu'il montre s'exerçant à deux reprises sur quatre types et sur deux noms différents.

« Il y eut d'abord, écrit-il, après Charles le Chauve,

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1889-1890, XVIIe vol., pp. 229-292 et planches.

l'immobilisation du type impérial de ce prince, qui fut le monnayage des comtes. A cette première phase se rattache une courte période d'autonomie complète, pendant laquelle on ne reconnut plus à Bourges ni roi, ni comte. Après une reprise momentanée du monnayage royal, et, peut-être, une reprise passagère de l'autorité du roi, une seconde immobilisation se produisit, mais sur le nom de Lothaire et avec des variations de type répétées ; c'est le monnayage des vicomtes qui reflète, selon toute vraisemblance, les révolutions que le Berry eut à traverser à cette époque. Les vicomtes étant devenus réellement indépendants de la royauté, leur monnayage a un caractère entièrement féodal, que n'avait pas celui des comtes. Celui-ci n'était guère qu'une tentative d'émancipation monétaire que l'on pourrait considérer comme un monnayage semi-royal ».

Il nous suffit d'indiquer la question telle qu'elle est posée et résolue, en renvoyant les collectionneurs de monnaies féodales au travail de M. Mater.

Quelle est en France la date de l'établissement des piéforts? — Telle est la question que se pose M. Berry, qui rappelle que les plus anciens, décrits par Hoffman, ne remontent qu'à Philippe IV, et fait connaître le piéfort d'un denier tournois qu'il attribue à Philippe III, ce qui en fait remonter l'usage avant 1285 (1).

(1) *Bulletin numismatique*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1889-1890, t. XVII, pp. 297-298. Ce *Bulletin*, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler à diverses reprises et qui porte le n° 16, renferme la description de quelques trouvailles de peu d'importance, à l'exception de celle d'un trésor d'environ 600 pièces d'argent, rencontré dans le canton de Saint-Martin d'Auxigny. Ces pièces, aujourd'hui dispersées, appartenaient en grande partie à Jean II de

Les faux monnayeurs en Touraine au XVe *siècle.* — Nous avons résumé dans ce recueil un article de M. l'abbé Angot sur le commerce de fausse monnaie qui se faisait au milieu du XVe siècle entre les provinces de l'Ouest de la France et les pays des bords du Rhin ; l'auteur poursuit aujourd'hui ses recherches sur le même sujet (1) et nous montre les marchands de la Bretagne et du Maine venant à la même époque, dix ans auparavant, en 1451, s'approvisionner à Tours de faux deniers noirs tourangeaux, qu'ils échangent contre de la toile, du beurre et même un petit cheval de poil noir. Ce sont encore des lettres de rémission accordées à ces trafiquants malhonnêtes qui ont fourni à M. l'abbé Angot les éléments de cette petite étude qui fourmille en curieux renseignements sur les mœurs du XVe siècle.

Comtat-Venaissin. — M. Roger Vallentin, qui continue dignement les traditions d'érudition de son père et de son frère aîné, vient encore de nous donner une nouvelle série d'études sur l'histoire et la numismatique du Comtat. Ce sont : 1° *Notes sur la chronologie des vice-légats d'Avignon au* XVIe *siècle*. Avignon, Séguin, in-8° ; 2° *Numismatique avignonaise du pape Clément VII* (1523-1534). Genève, Dubois, in-8°, et 3° *Note sur deux nouveaux ateliers monétaires* (Aramon et Sérignac, XVIe siècle). Paris, 1890,

Brabant, Louis IX, Philippe III et Philippe IV. On y rencontrait aussi des pièces des papes Clément VI et Innocent VI, et enfin un certain nombre de gros blancs de Jean le Bon, ce qui fixe l'enfouissement de ce trésor au plus tôt après 1360, année où un édit royal du 23 avril prescrivit la frappe de ces gros blancs dits *Compagnons*.

(1) *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1891, pp. 278-285.

extr. de l'*Annuaire de la Société de Numismatique.*

Collections numismatiques dans les Deux-Sèvres. — Il y a peu de mois, à l'occasion d'un concours agricole, la petite ville de la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), a organisé une exposition rétrospective à laquelle ont pris part plusieurs numismates des environs. La *Revue poitevine et saintongeoise*, dirigée par M. J. Berthelé, a rendu compte de cette exposition dans les numéros de novembre et décembre 1890. Après avoir cité sommairement le médaillier de M. le docteur Sauzé, le rédacteur donne le catalogue détaillé du cabinet de M. Maillard, pasteur à Pamproux, comprenant une suite intéressante de *numismatique huguenote,* renfermant des médailles et des méreaux, dont plusieurs paraissent inédits. Cette collection renferme aussi un moule en pierre très fine, destiné à couler les méreaux de Vançays. La collection de M. Blumereau, à Rom, renferme surtout des monnaies romaines provenant de fouilles faites à Rom.

Pièces de mariage de Constanzo Sforza. — A l'une des séances de la Société des Antiquaires de France, de mai 1891, M. A. de Montaiglon a signalé un passage d'un livre très rare, imprimé à Venise, où il est dit que *Constanzo Sforza* fit frapper, à l'occasion de son mariage avec Camille d'Aragon, des pièces d'or qui servirent à payer les fournisseurs. M. de Montaiglon a ajouté que ces pièces étaient restées inconnues jusqu'à ce jour. Peut-être les cartons inexplorés d'un de nos confrères apporteront-ils à l'érudit professeur de l'École des Chartes l'indication vainement cherchée.

COMTE DE MARSY.

Compiègne, 20 août 1891.

Neizdanneiia Arsakidskiia Monétei, Saint-Pétersbourg, 1892.

M. Alexis de Markoff, conservateur suppléant au cabinet numismatique de l'Ermitage Impérial, à Saint-Pétersbourg, vient de publier, en langue russe, une nouvelle étude, gr. in-8° de 40 pages, sur le monnayage des Arsacides. Cet excellent travail est complété par deux planches reproduisant les quarante-six monnaies décrites. Il vient parfaire, dans une large mesure, un premier supplément aux *monnaies des rois Parthes* du comte de Prokesch-Osten, publié en 1877 par M. de Markoff et dont M. R. Chalon a rendu compte dans la *Revue*, t. XXXIV, pp. 170-171.

A. DE W.

Sceaux du béguinage de Diest, par le comte MAURIN NAHUYS.

Notre cher et savant confrère, M. le comte Maurin Nahuys, vient de publier dans la *Dietsche Warande*, revue néerlandaise d'histoire et de littérature, une étude sur trois sceaux de la pieuse fondation d'Arnould IV, seigneur de Diest. Le plus ancien date du XIVe siècle ; il représente sainte Catherine tenant l'épée de sa décollation et la roue à dents de son martyre. La légende indique que c'est là le sceau des béguines de Sainte-Catherine, à Diest. Deux siècles après, nous trouvons appendu à une déclaration sur parchemin écrite en flamand, le 6 octobre 1547, un sceau dont la légende se termine par les quatre chiffres arabes du millésime 1331 ; la tournure de la sainte et la forme des lettres ne laissent pas pour cela de trahir en plein le XVIe siècle. Cette anomalie nous vaut une courte, mais

substantielle dissertation sur les dates les plus anciennes que présentent quelques sceaux et des monnaies de nos provinces. Le *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége*, formé par le généalogiste Loyens, nous avait fourni déjà un exemple d'antidate de plus de deux siècles. D'autre part, nous rencontrons ceci :

« Le compte de 1542 de la recette générale du Hainaut est paginé de la même main : au haut des pages, en chiffres romains, au bas, en chiffres arabes (nº 3200). — *Voir* encore, entre autres, les comptes nos 15225, 13321, 15556. — *Voir* les *Lettres des seigneurs*. — Dans toutes à peu près, le millésime est en chiffres arabes et la date du jour en chiffres romains. » (HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. V, p. 55.)

Nous signalerons encore à nos lecteurs un article des *Annales de la Société d'archéologie*, où l'érudition la plus variée nous dit le dernier mot sur « *un bahut trouvé en Suède avec blason rappelant celui des Busleyden* ». Il a été question des Busleyden dans la *Revue belge de numismatique* d'il y a trois ans. Notre auteur reprend son sujet et l'agrémente de quelques croquis enlevés avec le goût et la justesse d'interprétation que l'on pouvait attendre d'un archéologue aussi expérimenté.

CAM. P.

La classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique met au concours, pour l'année 1893, une médaille commémorative de la mort de S. A. R. le Prince Baudouin.

L'avers est réservé à l'effigie du prince, le revers représentera un sujet allégorique.

Les cartons et les modèles devront être remis au secrétariat avant le 1er octobre 1893.

Valeur du prix : 600 francs.

A. DE W.

Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno, par G. VALLIER, Montreuil-sur-Mer, imprimerie Notre-Dame-des-Prés, 1891. Beau volume, grand in-8°, XXVI-512 pages, avec 54 planches représentant des sceaux et des médailles; l'effigie de saint Bruno en frontispice et une autre planche représentant la vue du désert de la Grande-Chartreuse. Un nombre considérable de figures et de vignettes sont intercalées dans le texte.

Ce splendide ouvrage, dû à la plume habile et féconde de notre érudit et infatigable confrère M. Gustave Vallier de Grenoble, résultat de longues, laborieuses et patientes recherches, forme le tome XIII des « Pièces diverses » publiées par ce distingué numismate et archéologue dauphinois.

Le volume est divisé en deux parties : la première est consacrée à la sigillographie de l'Ordre des Chartreux et la seconde, à la numismatique de saint Bruno fondateur de l'Ordre.

Le supplément que l'auteur y a ajouté est divisé de la même manière.

L'auteur y a décrit et représenté en tout quatre cent quatre-vingt sceaux, cachets et timbres et cent deux médailles, méreaux, monnaies papales au nom et type de saint Bruno et un moule à estamper, parallélipipède en cuivre jaune ayant sur chacune de ses six faces une gravure

en creux se rapportant à l'ordre de Saint-Bruno (1).

Outre la planche représentant le désert de la Grande-Chartreuse que nous avons déjà citée, le texte est encore orné de vues de la porte d'entrée de la Grande-Chartreuse, de la Chartreuse de Sélignac, de la Chartreuse d'Abbeville, de la Chartreuse du Puy et de la Charteuse de Parkminster ; d'un tympan ornant l'église de la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, de pierres limites et d'une foule de sceaux, d'armoiries, d'emblèmes, etc.

Il nous est impossible d'entrer ici dans plus de détails sur ce remarquable travail. Nous ferons seulement ressortir que l'auteur a soigneusement réuni tout ce qu'il a pu trouver en fait de sceaux et de médailles concernant l'Ordre des Chartreux.

En donnant près de cinq cents sceaux, cachets, timbres, etc., de la moitié du XIIIe siècle jusqu'à nos jours, se rapportant à cent quarante-huit monastères de l'Ordre des Chartreux établis dans les divers pays de l'Europe, le lecteur comprendra l'importance de l'œuvre et le grand mérite de l'auteur.

Rien de plus intéressant, de plus utile, de plus instructif que la comparaison du type, du style, de la gravure, de l'épigraphie, etc. des différents sceaux d'un seul et même Ordre, gravés à une même époque, dans des contrées diverses souvent bien éloignées les unes des autres ainsi que l'observation des changements que les types ont subis dans le cours des temps. A l'époque assez récente où les médailles

(1) A ce curieux parallélipipède, M. Vallièr avait déjà consacré un article, sous forme de lettre à M. le comte Maurin de Nahuys, président de la Société d'archéologie de Bruxelles, publié dans les *Annales* de cette Société, t. IV, pp. 467-475.

religieuses de Saint-Bruno apparaissent, il est assez curieux d'examiner leurs rapports avec les sceaux de l'Ordre des Chartreux. Les types des médailles religieuses sont assez nombreux. L'absence de références, de noms de monastères et de millésime rend le classement de ces pièces difficile; l'auteur s'est arrêté au seul bon parti à prendre dans l'occurrence, il les a simplement classées suivant la pose donnée au buste de saint Bruno ou à sa figuration complète.

Après les médailles religieuses à bélière, vient une suite de neuf belles monnaies et médailles commémoratives qui furent frappées pour le pape Alexandre VIII (1689 et 1690) en l'honneur de saint Bruno, dont elles portent au revers le nom et l'effigie. La série numismatique est close par un jeton cartusien de Paris et trois méreaux de cet Ordre, deux de Pavie et un de Louvain, qui tous les trois ont fait l'objet d'un article de M. Vallier publié dans cette *Revue*, année 1890.

L'auteur termine son volume par la publication d'un certain nombre de pièces justificatives ainsi que par une liste alphabétique des noms de saints et de saintes qui figurent sur les sceaux, etc. Il y a en outre ajouté deux tables des monastères de l'Ordre des Chartreux, l'une alphabétique, l'autre chronologique.

L'ouvrage a été édité avec beaucoup de luxe; les belles planches sphragistiques et numismatiques sont dues au burin habile de M. Gustave Lavalette, qui, une fois de plus, a prouvé être, non seulement un graveur de talent, mais encore un artiste intelligent, soucieux de reproduire avec fidélité le style propre à chacune des pièces, et c'est surtout dans les types si caractéristiques du moyen âge qu'il a parfaitement réussi; aussi M. Vallier se plaît-il à

rendre un hommage public aux mérites de M. Lavalette.

Nous ne pouvons que féliciter bien sincèrement M. Vallier de l'œuvre savante et magnifique qu'il vient de publier et nous espérons avoir souvent encore la bonne fortune de pouvoir rendre compte de ses intéressants travaux.

Cte M. N.

Histoire monétaire des colonies françaises d'après les documents officiels, avec 278 figures, par E. ZAY, membre de la Société française de numismatique.

Cet ouvrage, sorti des presses de J. Montorier, à Paris, et exécuté avec le plus grand soin, vient heureusement remplir une lacune importante de l'histoire monétaire française.

Son savant auteur, après avoir exposé, en quelques pages habilement condensées, l'ancien régime monétaire des colonies et leur histoire, met sous les yeux du lecteur les nombreuses pièces émises et les divers documents officiels qui en ont ordonné la frappe. Les monuments sont classés en deux grandes divisions : ceux frappés en France et ceux forgés dans les colonies. Des vignettes, extrêmement bien faites, intercalées dans le texte, représentent fidèlement les pièces décrites.

M. E. Zay, en publiant l'ouvrage dont nous rendons un compte bien sommaire, a d'autant plus mérité de la science numismatique qu'il n'avait à sa disposition aucun guide sérieux pour mener à bonne fin son travail aussi intéressant qu'érudit.

Vte B. DE J.

M. Jérémiah Colburn avait, six mois avant sa mort, abandonné la direction de l'*American journal of numismatics,* de Boston, à M. W. T. R. Marvin, jeune numismate favorablement connu déjà par ses travaux sur la numismatique des loges maçonniques. Créé il y a un peu plus de vingt-cinq ans, l'*American journal* occupe aujourd'hui, grâce au zèle de son ancien directeur, la première place parmi les publications similiaires non seulement des États-Unis, mais encore de l'Amérique tout entière. Les trois premières livraisons du t. XXVI, déjà parues, nous font espérer qu'entre les mains de M. Marvin, l'*American journal of numismatics* restera digne de sa vieille réputation.

A. DE W.

Beschreibung böhmischer Münzen und Medaillen, von EDUARD FIALA. — 1er volume, 117 pages, 10 planches. Grand in-8o. Prague, 1891.

Dans une précédente étude, M. E. Fiala, nous a fait connaître les monnaies de Bohême de la collection Max Donebauer.

Aujourd'hui notre savant confrère continue l'examen de la numismatique bohémienne par la description de nombreuses pièces non citées dans son premier ouvrage.

Le volume dont nous rendons compte est le précurseur de plusieurs autres qui formeront un ensemble fort complet de l'histoire métallique de la Bohême. Il fait d'ailleurs des mieux augurer de l'œuvre complète.

Résumons succinctement le contenu du volume que la Société royale de numismatique doit à la générosité de l'auteur. Complété par de nombreuses notes, le travail de

M. Fiala met dans une vive lumière une partie de l'histoire monétaire que notre immortel Lelewel avait indiquée dans son travail sur la numismatique du moyen âge. L'auteur nous décrit d'abord soixante-six pièces incertaines qu'il nomme préhistoriques et qu'il croit pouvoir attribuer à la Bohême. Elles font partie des trouvailles de Podmockl, Stradonitz, Wilitz, Kuttenberg, etc., etc. et ont en plusieurs points beaucoup d'analogie avec les monnaies gauloises.

La partie suivante nous donne les monnaies frappées par les Premyslides en Bohême, Moravie et Silésie, depuis Boleslaus I, mort en 997, jusqu'à Premysl Ottokar I, mort en 1230.

L'auteur a rassemblé de riches matériaux tant historiques que monétaires et les descriptions raisonnées des mille deux cent quarante pièces réunies par lui nous font pénétrer les mystères de cette numismatique restée quelque peu obscure jusqu'ici.

Un mot encore au sujet de la partie matérielle de l'ouvrage, laquelle est particulièrement soignée. Les pièces gravées sont traitées, non seulement artistiquement, mais elles donnent bien le caractère des différentes époques auxquelles on les frappa. Nous félicitons cordialement l'auteur et nous exprimons l'espoir de voir paraître bientôt les autres parties qu'il nous promet et qui seront :

Volume II. Les bractées et monnaies jusqu'à l'avènement de Ferdinand I.

— III. Les monnaies et médailles depuis l'avènement de Ferdinand I, jusqu'aux temps modernes.

— IV. Les monnaies et médailles privées.

— V. Les monnaies des villes et les billets de nécessité.

— VI. L'histoire générale de la numismatique bohémienne.

Le programme est riche. Confiant dans les aptitudes spéciales en la matière, de M. Fiala, nous sommes certains de la réussite de son œuvre, grandement conçue, et cela malgré les nombreuses difficultés qu'il aura a surmonter pour la mener à bonne fin.

SEELDRAYERS.

Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers, publiée d'après les notes manuscrites de M. le vicomte de PONTON D'AMÉCOURT, par A. de BELFORT. T. Ier, ABALLO-CVSTECIACVM, Paris, 1892, gr. in-8°, 484 p., nombreuses vignettes et 5 pl. Prix : 25 francs.

Le travail de M. de Belfort formera 4 volumes. Il comprendra la description d'environ 6,000 monnaies reproduites pour la plupart, d'après nature, par l'habile crayon de M. E. Chaix, qui a su donner à ses dessins un grand caractère de vérité.

La description générale des monnaies mérovingiennes se divise en deux parties ; dans la première figurent toutes les monnaies portant l'indication d'un atelier ; dans la seconde, l'auteur a placé celles dont il ignore le lieu d'origine. Un double classement alphabétique par noms d'ateliers et par noms de monétaires facilite les recherches.

M. de Belfort est sobre de commentaires, trop sobre peut-être, mais ses descriptions sont soignées et, en général, exactes.

Au surplus, M. de Belfort semble n'avoir eu d'autre but, en publiant son catalogue illustré des monnaies mérovingiennes connues des savants français, que d'épargner aux travailleurs des recherches préalables souvent longues et

pénibles. Ce but, notre confrère l'a parfaitement atteint et son dévouement à la science mérite la reconnaissance de tous.

A. DE W.

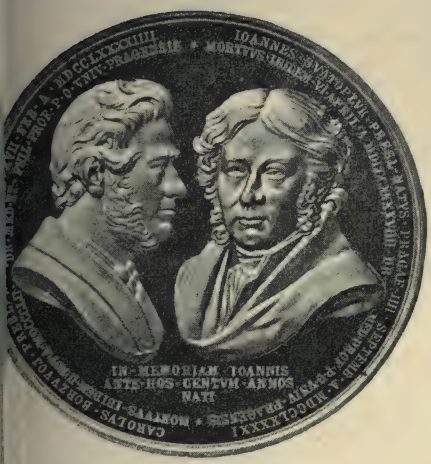

La belle médaille que nous reproduisons ci-dessus a été frappée en l'honneur de deux savants, les frères Presl.

Elle est l'œuvre de M. Henri Jauner, graveur de la Cour, 12, Augustinerstrasse, Vienne I, chez lequel on peut se la procurer au prix de 5 francs.

Les personnes qui posséderaient quelques renseignements sur la famille noble belge des de Presle, dont descendent les frères Presl, seraient bien aimables de les communiquer à M. Jean Presl, Gumpendorferstrasse, 59, Vienne VI.

Vte B. DE J.

Nous trouvons, dans la description des archives de M. le duc de Caraman (voir *Recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont*, 1415-1843, par M. GACHARD), les lignes suivantes :

« N° 185. — Inventaire des médailles conservées au château d'Héverlé. On lit, en tête, que les médailles y décrites ont commencé à être déchiffrées, annotées et inventoriées par le duc de Croy, le 1er janvier 1601. (Liasse, 55.) »

CAM. P.

H. GELIN. *Le méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou.* Saint-Maixent, 1891.

Ce sujet n'est pas neuf : MM. de Pétigny, de Clervaux, Frossard, Delorme, etc., etc. s'en sont déjà occupé en France. L'on sait que tout réformé admis à la cène devait être muni d'un méreau, appelé aussi marron ou marque.

M. Gelin rappelle le rôle que le méreau protestant a joué dans l'organisation du culte nouveau. On a trouvé de ces méreaux en plomb, dont quelques-uns ne remontent pas au delà de 1840, pour de nombreuses églises, et les registres des consistoires en parlent souvent.

A. DE W.

Vijf oude zegels, beschreven en toegelicht door Mr J. DIRKS, te Leeuwarden, bij Meijer en Schaafsma, 1892. Brochure in-8°, 19 pages et une planche.

Dans cet intéressant opuscule, notre érudit et zélé confrère M. Dirks, donne la description et l'explication de cinq

matrices de sceaux trouvées en Frise, dont quatre sont des sceaux ecclésiastiques de forme ovale.

La première de ces matrices de sceaux est en plomb et à bélière, datant du XIIe siècle et ayant appartenu à Lambert, chanoine de Wismar, près de Lubeck, qui fut plus tard premier prévôt du cloître de Lidlum en Frise.

La seconde, en cuivre, ayant au revers également une bélière, est un sceau ecclésiastique de Winsum, en Frise.

La troisième, en laiton, du XIIIe siècle, aussi à bélière, ayant appartenu à Livdo (Lieuwe), prêtre de Leeuwarden, en Frise.

La légende est : S(*igillum*) LIVDONIS SIIꞒꞒERDOTIS DE LIWERT.

A propos de ce beau sceau de Leeuwarden, M. Dirks réfute victorieusement, avec preuves à l'appui, l'étrange thèse soutenue par feu notre regretté confrère M. le chevalier Hooft van Iddekinge, en 1881, dans son ouvrage intitulé : *Friesland en de Friezen in de Middeleeuwen*, pp. 77-80, notamment, que les monnaies du XIe siècle, portant le nom *Linvert* ou *Liunvert*, etc., et qui ont toujours été attribuées par les numismates à Leeuwarden, n'appartiendraient pas à cette localité mais à un hameau du nom *Leeuwte*, situé près de Vollenhove, en Overyssel.

M. Dirks donne en même temps, une excellente explication étymologique de l'ancien nom de Leeuwarden, *Linvert, Liumvert, Lunvert*, etc., et nous apprend que ce nom est composé de deux mots : de *Lune* qui est synonyme de *Trajectum*, passage d'eau, et de *Weerd*, lieu ; par conséquent lieu du passage d'eau.

La quatrième matrice de sceau est en laiton, et a servi aux abbés de Dockum, en Frise ; tandis que la cinquième, également en laiton, est de forme ronde et ornée d'armoi-

ries : *lion issant d'un mur crénelé*. Elle a appartenu, ainsi que l'indique la légende à Mirozlaus de Grambewo, nom qui se rapporte à la Poméranie, et qui démontre, une fois de plus, les rapports qui existaient jadis entre le nord-est de l'Allemagne et la Frise.

La planche qui accompagne cette intéressante brochure représente les empreintes des cinq matrices des sceaux, et est d'une très bonne exécution.

Cte M. N.

Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales du ministère des Affaires étrangères de Russie. Registre général des monnaies orientales, etc., Saint-Pétersbourg, 1891, in-8°, 48 p. 1 pl.

Ce nouveau mémoire de M. Alexis de Markoff est le quatrième et dernier de la série des catalogues raisonnés consacrés par M. Dorn et par lui, à la description des suites, si riches, du cabinet numismatique de l'Institut. Il est digne de ceux qui l'ont précédé et fait le plus grand honneur au savant sous-conservateur du Cabinet des médailles de l'Ermitage Impérial.

Les collections numismatiques orientales de l'Institut comprenaient, en 1841, d'après la liste dressée par Fraehn, 4269 monnaies ; elles en comptent aujourd'hui, grâce au zèle éclairé du directeur actuel de cet établissement, M. Gamasof, 6256. Les numismates seront reconnaissants à MM. Dorn et de Markoff de leur avoir fait connaître, en les décrivant avec autant de soin que de science, ces trésors inestimables pour l'histoire des peuples de l'Orient.

A. DE W.

M. DE VIENNE. *Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle*, Nancy, 1891.

Partant de ce que, jusqu'au XVIe siècle, l'argent a été la mesure principale de la richesse et le régulateur de tous les prix et qu'à dater de cette époque, l'or a pris sa place, l'auteur arrive à la conclusion que l'évaluation des anciens prix n'est possible qu'en tenant compte du rapport existant entre ces deux métaux.

A. DE W.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France a décerné le prix Duchalais au *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, de notre savant confrère et collaborateur, M. Adrien Blanchet, attaché à la bibliothèque nationale de Paris.

Toutes nos meilleures félicitations à l'heureux lauréat dont l'important travail est connu de tous.

Vte B. DE J.

On nous informe, au moment de mettre sous presse, qu'une trouvaille de monnaies d'or de l'époque de Jeanne et Wenceslas et de Louis de Maele a été faite, dans les premiers jours de mars, rue Dansaert, à Bruxelles.

Nous espérons pouvoir donner, dans notre prochaine livraison, la composition exacte du trésor en question.

Vte B. DE J.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1891, septembre-octobre. — J.-A. BLANCHET. Un ministre numismate au XVIIIe siècle. — J. HERMEREL, Lettre à M. le Dr Vercoutre. — SUDRE, Fabrication des monnaies en France de 1888 à 1890. — R. VALLENTIN, Les dîners de compagnon à la Monnaie d'Avignon.

Novembre-décembre. — M. DE VIENNE, A propos des articles de MM. de Marchéville et Blancard sur le rapport de l'or à l'argent, au temps de saint Louis. — A. DE WITTE, Deux jetons à l'effigie de don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne. — P. BORDEAUX, Le maréchal de Toiras et les monnaies obsidionales de Casal. — E. CARON, Trouvaille du Fresnoy.

Revue française de numismatique, 1891, 4e trimestre. — REINACH, Monnaies inédites d'Asie-Mineure. — BABELON, Aradus. — DE VIENNE, Des transformations successives du sou. — VALLENTIN, Un double denier inédit de Louis-le-Bon, prince d'Orange. — DROUIN, Sur quelques monnaies turco-chinoises des VIe-VIIIe siècles.

Revue suisse de numismatique, 1891, 3e et 4e liv. — VALLENTIN, La charte du Parlement général des compagnons du Serment de l'Empire, tenu à Avignon, en 1531. — LE ROY, Édits et mandements concernant les monnaies étrangères en circulation dans l'ancienne principauté-évêché de Bâle. — LADÉ, Une monnaie inédite de Charles II, duc de Savoie. — VON HALLER, Schweizerisches Münz- und Medaillen Cabinet. — REBER, Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie. — ROBERT, Les tirs fédéraux de la Suisse et leur numismatique officielle.

Bulletin de numismatique, n° 6. — E. CARON, La trouvaille de Sceaux (Loiret), monnaies des Xe et XIe siècles. — Mélanges.

N° 7. — R. SERRURE, Numismatique lorraine. Les premières monnaies de Remiremont. — Mélanges.

Rivista italiana di numismatica, 1890. fasc. IV. — F. GNECCHI, Appunti di numismatica romana. — BRAMBILLA, Monete italiane inedite nella collezione Brambilla a Pavia. — SAMBON, I « Carlini » e la medaglia trionfale di Ferdinando I, d'Aragona re di Napoli. — CASTELLANI, Una medaglia fanese del secolo XV. — MORSOLIN, Una medaglia di Carlo V. — LUPPI, Celestino Cavedoni.

American Journal of numismatics, t. XXVI, n° 1. — The new designs for our coinage. — T. JEFFERSON, Copper coinage. — STORER, The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — A. PREVOST, The five franc pieces of France. — MARVIN, Masonic medals. — Varia.

N° 2. — The international numismatic congress at Brussels. — STORER, The medals, jetons, etc. illustrative of the science of medicine. — CYCLOPS, Private issues of gold coins in the United States. — MARVIN, Masonic medals. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 7 janvier 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Maurice Hénault, archiviste de la ville, à Valenciennes, 13, place d'Armes.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 2 mars 1892.

... A la demande de M. le comte M. de Nahuys et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Jean Presl, numismate, Gumpendorferstrasse, 59, Vienne, VI, Autriche.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1892

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, n° 177. — *Berliner Münzblätter*, n° 137. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, t. 53.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXVI, nos 1 et 2.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 97-99. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, n° 10. — Académie hongroise : *Bulletin archéologique*, nouvelle série, t. X, 3-5 ; t. XI, 1-3 ; *Mémoires archéologiques*, t. XVI ; *Ungarische Revue*, 1890, 5-10 ; 1891, 1-7.

Belgique. — *Bulletin de l'Académie royale*, nos 9-12 ; *Annuaire*, 1892. — *Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I à V. — *Compte rendu du Congrès de Liége*, 3e fascicule. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1891, nos 3-4. — *Rapports de la Société archéologique de Charleroi*, t. XVIII, liv. 1 et 2.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXII, nos 5 et 6 ; t LXIV, n° 1 ; partie technique, t. LXIII, nos 11 et 12, t. LXVI, n° 1. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1891, livraisons 5 et 6. — *Bulletin de numismatique*, n° 6. — *Revue numismatique*, 1891, 4e trimestre — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nos 563-572.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1891, 4e fascicule.

Luxembourg. — *Institut historique*, t. XLI et XLII, 1er fascicule.

Suède. — *Antquairisk tidschrift*, t. VIII nos 3 et 4 ; t. IX, n° 3 ; t. X, n° 6 ; t. XI, n° 4.

Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, t. I, livraisons 3 et 4; *Bulletin*, t. X, nos 10 à 12.

Ouvrages non périodiques.

BETHUNE (Bon J.). — *Jetons au type de l'ours*. Bruxelles, 1891, in-8o, 22 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET. — *Le titre de* Princeps juventutis *sur les monnaies romaines*, Bruxelles, 1891, in-8o, 13 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

CUMONT. — *Un jeton inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat*. Bruxelles, 1892, in-8o, 14 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DE CHESTRET (Bon). — *Notice sur P.-J. Jacoby, graveur liégeois*. Bruxelles, 1891, in-8o, 13 pages, 2 planches.

DE JONGHE (Vte B.). — *De la frappe de l'or sous les Carolingiens*. Bruxelles, 1891, in-8o, 15 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MARKOFF. — *Neizdameïia arsakidskïia monetei*. Saint-Pétersbourg, 1892, grand in-8o, 40 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

DE NAHUYS (Cte M.). — *Sceaux employés conjointement par le comte de Leicester, gouverneur général des Pays-Bas et le conseil d'État*. Bruxelles, 1891, in-8o, 14 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE (A.). — *Numismatique brabançonne. Les deniers Bruocsella et Niviella*. Bruxelles, 1891, in-8o, 15 pages, 1 planche. — *Deux oboles de Rainier V, comte de Mons*. Bruxelles, 1891, in-8o, 6 pages, 2 vignettes. — *Carl Ludwig Müller, nécrologie*. Bruxelles, 1891, in-8o, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

FIALA (E.). — *Beschreibung böhmischer Münzen und Medaillen*, t. I, Prag, 1891, grand in-8o, 117 pages, 10 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana*, XVII-XVIII. Milano, 1891, grand in-8o, 36 pages, 2 planches. — *Idem*, XIX-XX. Milano, 1891, grand in-8o, 13 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

HERMEREL. — *Numismatique lorraine*. Paris, 1891, grand in-8o, 24 pages. — *Lunéville, atelier monétaire de Ferri III*. Paris, 1891, grand in-8o, 8 pages. — *Lettre à M. le docteur Vercoutre*. Paris, 1891, grand in-8o, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

MAXE-WERLY — *État actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise et sous la période gallo-romaine.* Bruxelles, 1891, in-8°, 12 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Collection Tommazo Corsi (*Envoi de M. Sambon.*) — *Datos para la formacion del catalogo detallado de la pequeña coleccion de monedas antiguas*, reunidas per BRAULIO GARCIA Y SANCHEZ. Toledo, 1891, in-8°. 67 pages. (*Hommage de l'auteur.*)— *Catalogue Eberson.* (*Envoi de M. Bom.*) — *Numismatischer Verkehr*, de THIEME, 1892, n°s 1-2. — *Berliner Münz-Verkehr*, n° 20, de J. HAHLO. — A. WEYL, *Numismatische Correspondenz*, n° 101; *Auktions Catalog*, n°s 118-119.— Vente Paul Bitter, Frankfurt.— *Collections P.O et U.* (*Envoi de M. R. Serrure.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de Mme veuve Ed. Geerts.

1° Œuvres de feu Ed. Geerts. — Médaille en métal blanc de Franz Liszt. — Médailles en bronze de Léopold II et Marie-Henriette visitant l'exposition d'Amsterdam, — du 50e anniversaire de la Société zoologique d'Amsterdam, — du 25e anniversaire du règne du roi de Hollande, Guillaume III, deux variétés, — de l'ouverture du canal du Nord, — de la national Health Society (médaille en forme de cœur), — de Guillaume III et de la reine Emma, métal blanc. — HH. MM. de koning en de koningin der Nederlanden, bronze et métal blanc, — médailles du Congrès international d'anthropologie, — Ixelles à l'Union musicale, — Festival d'Ixelles, 1880, — Ixelles, Exposition locale, — Mariage de Carl et de Bertha Günther, — XVe nederlandsch taal en letterkundig Congres, — Saint Paul de Sincay, petit module et médaille à bélière, — Cercle du jeune commerce montois. — Épreuve en plomb du poinçon de la tête de Saint Paul de Sincay, etc.

2° Médailles en bronze : Association belge de photographie, par Lemaire. — Société de géographie, par Baetes. — Exposition d'Anvers, par Ch. Wiener. — Dôme de Pise, par J. Wiener. — Braemt, par Stordeur. — Mariage Van Mol-Van Loy.

Don de l'auteur M. F. Dubois.

Essai en plomb, face et revers de la médaille des droits des auteurs. — Idem de la face de la médaille Lelewel-Chalon. — Idem, du revers de la médaille du 25e anniversaire de mariage de J. Waller et E. Schille.

Don de M. Presl.

Médaille en bronze de MM. Charles et Jean Presl.

Don de M. A. de Witte.

Monnaies en cuivre frappées pour le Congo, pièces de 10, 5, 2 et 1 centimes.

Don de M. Ruys de Perez.

Afrique allemande, trois pièces d'argent et une de cuivre. — 1/4 d'écu de Philippe II, frappé à Anvers. — Monneron, pacte fédératif. — Deux obsidionales d'Anvers et une de Strasbourg. — Trois jetons de cuivre des Pays-Bas. — Philippe II, un cuivre pour la Gueldre et un pour la Bourgogne. — Deux cuivres des Pays-Bas (Gueldre et Indes). — Double tournois du roi de France Henri III, simple et double tournois de Henri IV. — Aix-la-Chapelle, quinze monnaies de cuivre variées.

Don de M. Cumont.

Suède, Oscar II, pièces de 25 et de 10 öre.

Don de M. Mc Lachlan.

Petite médaille, en métal blanc, de Montréal.

En tout trente-deux médailles et quarante-et-une monnaies, dont quatre en argent.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

Bruxelles, le 20 février 1892.

NUMISMATIQUE D'ÉDESSE

EN MÉSOPOTAMIE.

L'histoire de la ville d'Édesse, dans la haute Mésopotamie, n'a cessé, depuis près de deux siècles, d'être l'objet des recherches d'un grand nombre d'érudits et d'orientalistes, au triple point de vue politique, littéraire ou religieux (1). A l'époque gréco-romaine aussi bien qu'au moyen âge, Édesse a toujours joué un rôle prépondérant, soit par sa situation géographique, qui en fait comme la clef des vallées du Tigre et de l'Euphrate, soit en raison de l'antiquité et de l'originalité de ses traditions nationales, soit enfin, à cause des célèbres couvents que le christianisme y fit éclore et qui ont été, pendant de longs siècles, le principal foyer de la littérature syriaque. Les nombreux travaux que toutes ces questions ont provoqués viennent d'être résumés et absorbés dans une savante étude de M. Rubens Duval, qui a pour titre : *Histoire politique, religieuse et littéraire*

(1) Le premier travail véritablement important sur Édesse et ses rois se trouve dans la *Bibliotheca orientalis* d'Assemani, t. I et II (Rome, in-folio, 1719). Vient ensuite l'*Historia Osrhoëna et Edessena ex numis illustrata* de Th. S. Bayer (Saint-Pétersbourg, in-4°, 1734).

d'Édesse (1). Ce long et remarquable mémoire, auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Bordin en 1891, m'a paru appeler, comme complément, une étude sur les monnaies d'Édesse et de ses rois dans l'antiquité. De même que les écrits publiés sur l'histoire politique méritaient une refonte complète, de même aussi les recherches dont la numismatique édessénienne a été l'objet de la part de Bayer (2), de Visconti (3), de Charles Lenormant (4), de Victor Langlois (5), doivent être soumises à une revision totale, dont le principal fondement sera, à la fois, le récent renouvellement des données historiques et les découvertes numismatiques des cinquante dernières années.

I.

Édesse était bâtie sur les bords d'un affluent du Chaboras (Khabour), auquel les historiens grecs et romains ont donné le nom de Scirte (Σκιρτός) à cause de la rapidité de sa course (σκιρτάω) (6). Ce

(1) Dans le *Journal asiatique*, 1891 (8e série, t. XVIII et XIX).

(2) Bayer, *op. cit.*

(3) Visconti, *Iconographie grecque*, t. II, pp. 4 à 12.

(4) Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique. Rois grecs*, pp. 130 à 134.

(5) V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, pp. 48 à 82.

(6) Les historiens du moyen âge donnent à ce torrent le nom de *Daïçan* ; il s'appelle aujourd'hui le Cara-Koyoun. R. Duval, *loc. cit.*, p. 93.

torrent, ainsi que le mont Masios d'où il descend, sont rappelés, comme nous le verrons, sur les monnaies, où l'on voit le génie de la ville, Τύχη Ἐδεσσηνῶν, assis sur une montagne et ayant à ses pieds le génie du fleuve, nageant dans les flots.

D'après la tradition classique recueillie par les chroniques syriaques, Édesse devait son nom à une colonie de Macédoniens transplantés en Mésopotamie par Séleucus I Nicator : ces colons étaient originaires d'Édesse en Macédoine : Ἔδεσσα, πόλις Συρίας, διὰ τὴν τῶν ὑδάτων ῥύμην οὕτω κληθεῖσα, ἀπὸ τῆς ἐν Μακεδονίᾳ, dit Étienne de Byzance. Antérieurement à l'arrivée de ces Macédoniens, la ville portait le nom de *Ourhoi*, d'où le terme d'*Orrhoène* ou *Osrhoène*, qui désigne toute la contrée. Ce nom oriental a persisté dans l'usage populaire pendant toute l'époque gréco-romaine, en concurrence avec le nom officiel *Edessa ;* puis, quand les Romains furent définitivement chassés du pays, l'appellation orientale redevint exclusive, sous les variantes *Ourhoi, Ourha, Orfa, Roha,* les seules que connaisse le moyen âge. La forme que fournissent les médailles dont nous devons nous occuper ici, est toujours ΕΔΕΣΣΑ, dont l'ethnique est ΕΔΕΣΣΗΝΩΝ ; les monnaies d'Édesse de Macédoine donnent une autre ethnique : ΕΔΕΣΣΑΙΩΝ ou quelquefois ΕΔΕΣΣΕΩΝ.

Les premières monnaies qui aient été frappées à Édesse sont des bronzes à l'effigie du roi de

Syrie Antiochus IV Épiphane (1). Ces pièces ont pour type de revers Zeus aétophore debout, avec la légende : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΠΙ ΚΑΛΛΙΡΟΗΙ ; cette inscription prouve qu'Édesse porta un instant le nom d'Antioche, à cause d'une colonie d'Antiochéens qui vinrent s'y installer. Ce fait n'a rien qui doive surprendre puisque d'autres villes syriennes, dans lesquelles Antiochus IV installa aussi des colonies d'Antiochéens, changèrent leur nom véritable en celui d'Antioche. C'est ainsi que nous pouvons énumérer, d'après les monnaies, Antioche sur le Sarus (Adana), Antioche de Mygdonie (Nisibe), Antioche de Ptolémaïde (Acé), Antioche, près Daphné, la capitale de la Syrie.

Édesse adoptant, comme tant d'autres colonies, le nom d'Antioche, dut ajouter un qualificatif à sa nouvelle dénomination pour se distinguer des villes homonymes et particulièrement d'Antioche de Mygdonie, sa voisine. Elle fut ainsi amenée à prendre le nom d'une belle et limpide fontaine que Pline signale dans ce passage : *Edessam quæ quondam Antiochia dicebatur, Calirhoen a fonte nominatam.* Imitant encore en cela les autres villes, Antioche près Callirhoé reprit son nom d'Édesse à la mort d'Antiochus IV ; elle répudia bien vite le vocable d'emprunt qui lui avait été officiellement imposé, et les monnaies à l'effigie du roi de

(1) E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène.* (Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.) *Introd.* pp. cii et suiv.

Syrie cessèrent d'être frappées dans cet atelier qui n'eut qu'une existence éphémère.

Après bien des bouleversements politiques, ce fut sous le règne de Mithridate I Arsace VI (174 à 136 environ av. J.-C.) que la Mésopotamie tout entière passa définitivement sous la domination des Parthes. C'est alors que s'organisa la vaste confédération de petits royaumes tributaires du monarque parthe qui, pour la première fois, reprit sur ses monnaies l'ancien titre des princes achéménides, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ. Le royaume d'Osrhoène fut créé dans ces circonstances. La *Chronique d'Édesse*, rédigée vers l'an 550 de notre ère, d'après des documents authentiques, fixe en l'an 132 avant J.-C. l'époque de la fondation du royaume de l'Osrhoène : c'est la date adoptée par M. Alfred von Gutschmid dans son étude sur la chronologie des rois d'Édesse (1), et M. Rubens Duval a suivi le savant allemand (2).

La série chronologique des rois de ce petit État, qui ne dépassait guère, comme limites, la banlieue d'Édesse, est à peu près fixée depuis ces dernières recherches de M. von Gutschmid que M. Duval considère comme définitives à ce point de vue. Nous aurons pourtant, comme on le verra,

(1) A. von Gutschmid, *Untersuchungen über die Geschichte des Königreichs Osroëne*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIe série, t. XXXV, n° 1, Saint-Pétersbourg, 1887, in-4°.

(2) R. Duval, dans le *Journal asiatique*, t. XVIII, 1891, p. 106.

en nous fondant sur la numismatique, à modifier, sur plusieurs points importants, la liste adoptée par ces savants. Les difficultés proviennent de ce que les auteurs grecs et latins ne nous ont pas transmis de liste suivie de ces dynastes, politiquement négligeables, qu'ils ne citent qu'accidentelment, selon que le veut la marche des événements qu'ils racontent. Quant aux chroniqueurs orientaux, les uns, comme Moïse de Khorène, ne mentionnent également ces princes que d'une manière fortuite, les autres, comme la *Chronique d'Edesse,* ne nous sont parvenus que mutilés, leurs manuscrits ne nous livrant que des éphémérides incomplètes ou parsemées de lacunes. Le patriarche jacobite Denys de Tellmahrê, qui écrivait vers l'an 776 de notre ère (1), est le seul des auteurs syriaques qui nous ait transmis la série complète des rois d'Édesse; mais cette liste fourmille d'erreurs, et c'est principalement à la revision critique du récit de Denys de Tellmahrê que s'est appliqué M. von Gutschmid dans le travail précité.

Laissant donc de côté les systèmes chronologiques proposés dès le siècle dernier par Assemani (2) et par Bayer (3), puis, dans des temps plus

(1) R. Duval, dans le *Journal asiatique*, t. XVIII, 1891, p. 116. Le livre premier de la *Chronique* de Denys, qui comprend depuis l'origine du monde jusqu'après Constantin, a été édité en 1850 par Otto Tullberg : *Dionysii Telmahharensis Chronici, liber primus*, Upsaliæ, 1850.

(2) Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, pp. 98 et suiv.

(3) Bayer, *Historia Osrhænæ*, p. 43.

rapprochés de nous, par Saint-Martin (1), Victor Langlois (2) et M. A. von Gutschmid lui-même, dans un premier travail (3), nous nous contenterons de reproduire ici la dernière liste de ce savant, que M. Rubens Duval a acceptée sans réserve : elle représente l'état actuel de la question.

LISTE DES ROIS D'ÉDESSE

d'après M. A. von Gutschmid.

1.	Aryou	5 ans	132-127	av. J.-C.
2.	'Abdou, fils de Maz'our . .	7 ans	127-120	»
3.	Phradascht, fils de Gebar'ou.	5 ans	120-115	»
4.	Bakrou I, fils de Phradascht.	3 ans	115-112	»
5.	Bakrou II, fils de Bakrou, seul.	17 ans 4 mois	112-94	»
6.	Bakrou II et Ma'nou I . . .	4 mois	94	»
7.	Bakrou II et Abgar Ier le Bègue	2 ans 4 mois	94-92	»
8.	Abgar I, seul	23 ans 5 mois	92-68	»
9.	Abgar II, fils d'Abgar . . .	15 ans	68-53	»
10.	Ma'nou II le Dieu	18 ans 5 mois	52-34	»
11.	Paqouri.	5 ans	34-29	»
12.	Abgar III	3 ans	29-26	»
13.	Abgar IV, le Rouge. . . .	3 ans	26-23	»
14.	Ma'nou III, l'Aristoloche . .	18 ans 7 mois	23-4	»
15.	Abgar V, le Noir, fils de Ma'nou	10 ans	4 av.-7 ap.	J C.
16.	Ma'nou IV, fils de Ma'nou .	6 ans	7-13	»

(1) Saint-Martin, *Fragments d'une histoire des Arsacides*, t. I, pp. 130 et suiv.

(2) V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 48. Cf. Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique. Les rois grecs*, pp. 130 et suiv.

(3) Alfred von Gutschmid, *Die Königsnamen in den apokryphen Apostelgeschichten*, dans le *Rheinisches Museum für Philologie*, Neue folge, t. XIX, 1864.

17.	Abgar V, de nouveau . . .	37 ans 1 mois	13-50 ap.	J.-C.
18.	Ma'nou V, fils d'Abgar . .	7 ans	50-57	»
19.	Ma'nou VI, fils d'Abgar . .	14 ans	57-71	»
20.	Abgar VI, fils de Ma'nou . .	20 ans	71-91	»
	Interrègne	18 ans	91-109	»
21.	Abgar VII, fils d'Izate . . .	6 ans 9 mois	109-116	»
	Interrègne (occupation romaine)	2 ans	116-118	»
22.	Jaloud (?) et Parthamaspat .	3 ans 10 mois	118-122	»
23.	Parthamaspat, seul. . . .	10 mois	122-123	»
24.	Ma'nou VII, fils d'Izate. . .	16 ans 8 mois	123-139	»
25.	Ma'nou VIII, fils de Ma'nou .	24 ans	139-163	»
26.	Wâël, fils de Sahrou . . .	2 ans	163-165	»
27.	Abgar VIII	2 ans	165-167	»
	Ma'nou VIII, de nouveau . .	12 ans	167-179	»
28.	Abgar IX le Grand, fils de Ma'nou	35 ans	179-214	»
—	Abgar IX et Sévère Abgar, son fils	1 an 7 mois	214-216	»
—	Durée du royaume sous vingt-huit rois	374 ans	—	
29.	Ma'nou IX, fils d'Abgar, roi titulaire	26 ans	216-242	»
30.	Abgar XI, Phrahate, fils de Ma'nou	2 ans	242-244	»

Les monnaies d'Édesse sont loin de remonter jusqu'à l'origine de cette dynastie. Les premières ne sont pas antérieures à l'arrivée des Romains en Mésopotamie et à leurs luttes contre les Parthes dans cette contrée (1). Les rois parthes, au moins

(1) La monnaie attribuée par le P. Sibilian à *Oisamos*, père d'Abgar (*Numism. Zeitschrift*, de Vienne, t. II, p. 241 ; Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. II, p. 81, note), porte, en réalité, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΜΟΥ, et non ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΩΙΣΑΜΟΥ. Cette pièce appartient à Arsamès, roi

à l'origine, n'octroyèrent pas à leurs clients de l'Osrhoène les droits monétaires. Ceux-ci n'avaient qu'une autorité assez restreinte dans leur propre pays, obligés qu'ils étaient de payer l'impôt, et d'amener leur contingent de troupes à leur suzerain, à toute réquisition. Aussi, c'est à peine si les historiens romains honorent ces princes du titre royal ; ils les appellent dédaigneusement δυνάστοι, φυλάρχοι, τοπάρχοι (1). L'arrivée des Romains seule leur donna un peu plus d'autorité et d'indépendance ; les deux partis rivaux les ménagèrent, se disputant leur clientèle, cherchant à les gagner à leur cause par des concessions, des bons offices, des privilèges. C'est ainsi que, tour à tour, au gré de leurs avantages immédiats, les rois de l'Osrhoène se constituèrent, en Mésopotamie, les sentinelles avancées des Parthes contre les Romains, ou des Romains contre les Parthes.

On sait que ce fut seulement sous le règne de Trajan que les Romains réussirent à venger leurs sanglantes défaites de Carrhes et de Sinnaca. Trajan partit pour l'Orient au mois d'octobre de l'an 113 (2). Le toparque d'Édesse, raconte Dion

d'Arménie. *Voyez* E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd. p. cxciii.

(1) Ἄκβαρος ἦν Ὀσροήνης χώρας δυνάστης, οὕσπερ φυλάρχας ὀνομάζουσιν οἱ ἐκεῖνοι, ὅτε καὶ τὰ χορία αὐτῶν φυλαὶ ὀνομάζονται. Suidas, v° φυλαρχῆς.

Αὔγαρος ἐν τις ἐν τοῖς ἄνω χρόνοις Ἐδέσσης τοπάρχης, οὕτω γὰρ τοὺς κατὰ ἔθνος βασιλεῖς τηνικαῦτα ἐκάλουν. Procop., *Bell. Persic.*, II, 12.

(2) C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 158.

Cassius (1), — c'était alors Abgar VII, fils d'Izate, — voyant que toute l'Arménie était tombée au pouvoir des Romains, s'empressa, tout tremblant, d'aller à la rencontre de l'Empereur et de lui offrir sa soumission : Trajan fit son entrée à Édesse en l'an 115 (2). Mais à peine l'Empereur s'était-il éloigné, que la haute Mésopotamie, l'Arménie et l'Osrhoène se révoltèrent, et Trajan dut envoyer Lusius Quiétus pour pacifier le pays; Quiétus emporta d'assaut Édesse qu'il livra aux flammes.

Les monnaies de coin romain consacrent les rapides succès de Trajan par leurs légendes qui portent, par exemple : ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P.R. REDACTAE (3). Mais en dehors des monnaies de la colonie de Ninive que Trajan fonda sur l'emplacement de l'antique capitale du royaume d'Assyrie, il n'existe pas de monnaies frappées par Trajan sur le théâtre de ses exploits. On croyait, naguère encore, que les grands bronzes, à légendes grecques, qui portent, au droit, le buste de Trajan, et, au revers, l'inscription ΠΑΡΘΙΑ, avec le type de la Parthie assise, en pleurs, au pied d'un trophée, avaient été frappés en Mésopotamie, peut-être à Édesse : il est aujourd'hui démontré que ces grandes pièces ont été

(1) D. Cass., LXXVIII, 18 et suiv. Cf. C. de la Berge, *op. cit.*, p. 170

(2) Cf. R. Duval, *loc. cit.*

(3) H. Cohen, *Monnaies frappées sous l'empire romain*, t. II, p. 21, n° 39 (2e édit., 1882).

émises en Crète, au moment du retour de Trajan (1).

Bayer a voulu jadis attribuer au roi d'Édesse, contemporain de Trajan, une monnaie de bronze qui porte, au droit, un buste royal barbu, coiffé de la tiare, et, au revers, une Tyché assise avec la date ΓΚΥ (423 de l'ère des Séleucides) (2). Mais on ne lit sur cette pièce aucun nom royal; il s'agit en réalité d'une monnaie arsacide dont le type se retrouve sous un grand nombre de règnes, et dont l'attribution aujourd'hui ne souffre aucun doute. L'année 423 des Séleucides (112 de J.-C.) permet de donner la pièce de Bayer à Arsace XXVII Vologèse II (3).

Après la chute d'Abgar VI, une sorte d'anarchie paraît avoir favorisé les projets des Parthes, qui placèrent sur le trône d'Édesse des princes de leur race; la tranquillité ne fut rétablie qu'avec l'avènement de Ma'nou VII, fils d'Izate, l'ami des Romains. Hadrien prit à tâche de s'attacher par des moyens pacifiques les populations de la Mésopotamie et de l'Arménie : *toparchas et reges ad amicitiam invitavit,* dit Spartien, qui ajoute plus loin : *a Mesopotamiis non exegit tributum quod Trajanus*

(1) J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne,* p. 345, n° 70, et pl. XXXIV, fig. 9.

(2) Bayer, *Hist. Osrhoen.*, p. 148.

(3) V. J. Lindsay, *A view of the history and coinage of the Parthians,* pl. IX, nos 78 et 79; Prokesch-Osten, *Les monnaies des rois Parthes,* pl. VI, n° 51; Percy Gardner, *The Parthians coinage,* p. 51.

imposuit (1). Ma'nou VII se montra toujours l'allié fidèle de l'Empereur.

D'anciens auteurs ont attribué au roi d'Édesse, contemporain d'Hadrien, des monnaies où l'on prétendait lire son nom ainsi que celui de l'Empereur. Mais cette attribution ne résiste pas à un examen attentif. En effet, nous ferons remarquer, en premier lieu, que sur ces pièces on a lu ΑΒΓΑΡΟC, tandis que le contemporain d'Hadrien s'appelle *Mannus*. D'autre part, le nom même de l'Empereur est fautif; Bayer décrit aussi l'une de de ces pièces :

... ΔΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ. Buste d'Hadrien, à droite. *Rev.* ΑΒΓΑ.... Buste d'Abgar, coiffé de la tiare, à droite; devant le visage, une étoile (2).

De l'existence de cette monnaie, Bayer conclut que le roi Ma'nou, contemporain d'Hadrien, portait comme titre honorifique et générique le nom d'Abgar. Mais cette interprétation n'est guère du goût du docte Eckhel (3). Mionnet, enfin, est allé trop loin dans la voie du scepticisme en regardant la pièce comme « refaite par un ouvrier médiocre qui n'a pas même su se rapprocher de la tête d'Hadrien (4). »

La médaille n'est point refaite ; ce n'est pas son authenticité qu'il faut mettre en doute, mais la

(1) Spart., *Adrian.*, XIII, 17, 21.

(2) Bayer, *Hist. Osrhoënæ*, p. 155, pl. IV, 2.

(3) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. V, p. 512.

(4) Mionnet, t. V, p. 612, n° 107.

lecture de Bayer. Au lieu de ... ΔΡΙΑΝΟC · KAICAP, il faut lire ... PΔIANOC · KAICAP pour ΓΟΡΔΙΑΝΟC KAICAP. Il s'agit de Gordien le Pieux, qui a, comme nous le verrons, de nombreuses monnaies semblables à celle-ci.

Visconti (1) a également attribué à Hadrien et à Ma'nou, son contemporain, une pièce du Cabinet de France, sur laquelle il lit les lettres APOYMAϢA qu'il interprète :

[Ἀβγ-] APOY MA-[νου] BA- [σιλέως], et du côté de la tête de l'Empereur, il voit : KAI · AΔP · AN ·, c'est-à-dire, selon lui, KAI- [σαρ] AΔP [-ὶ-] AN [OΣ]

Mionnet a déja rectifié cette attribution en reconnaissant dans la tête impériale non pas le portrait d'Hadrien, mais celui de Caracalla (2). Les auteurs du *Trésor de numismatique* (3) ont décrit cette pièce ainsi : KAI (σαρ) C (εβαστος) ANTΩNINZC. *Rev.* ··· ΔYMϢA ··· (*sic*).

Mais la véritable lecture est la suivante : KAIC · ANTΩ . CϴB · ϴY (Καισαρ Αντωνεινος Σεβαστος Ευσεβης. *Rev.* ABΓAPOC (βασιλευς) en légende rétrograde. La monnaie est sûrement de Caracalla, et nous en reparlerons plus loin (4).

Ainsi, quoiqu'on en ait dit, il n'y a pas de monnaie d'Édesse avec le nom et l'effigie d'Hadrien.

Cet empereur mourut le 10 juillet de l'an 138.

(1) Visconti, *Iconogr. grecque*. t. III, pp. 34-35, pl. XLVIII, n° 13.

(2) Mionnet, t. V, p. 622, n° 154.

(3) *Trés. de num. Rois grecs*, p. 132, n° 3.

(4) C'est la pièce qui est reproduite sur notre planche III, figure 10.

C'est vers la même époque, c'est-à-dire exactement en l'an 139, que son fidèle allié Ma'nou VII bar Izate mourut également et fut remplacé sur le trône de l'Osrhoène par son fils Ma'nou VIII bar Ma'nou ; ce dernier demeura, comme son père, l'ami des Romains, et son règne ne fut pas troublé pendant les vingt-quatre premières années, c'est-à-dire au moins pendant toute la durée du règne contemporain d'Antonin le Pieux. Mais la mort de cet empereur paraît avoir été le signal de grands désordres en Mésopotamie et particulièrement à Édesse. C'est à la faveur de ces bouleversements que furent frappées les premières monnaies royales de l'Osrhoène.

II

WÂËL, FILS DE SAHROU

(163 à 165 après J.-C.)

Vers l'an 162, le roi des Parthes Vologèse III (Arsace XXVIII) réussit à déposséder les Romains de la Mésopotamie et de l'Arménie. Il chassa de son trône le roi arménien Sohaemos, le protégé des légions, qui s'en vint à Rome demander des secours ; il culbuta en même temps le roi d'Édesse, Ma'nou VIII, fils de Ma'nou, qui, suivant le récit de Denys de Tellmahrê, se réfugia aussi chez les Romains.

Vologèse plaça sur le trône de l'Osrhoène un prince du nom de Wâël, fils de Sahrou, qui s'em-

pressa de battre monnaie à son nom et à son effigie. Ce sont vraisemblablement les premières monnaies d'Édesse : elles ont, en raison des circonstances de leur émission, un caractère insurrectionnel vis-à-vis des Romains; elles témoignent aussi avec éclat de la suzeraineté des Parthes sur l'Osrhoène, car quelques-unes portent, en même temps que l'effigie du roi Wâël, celle de Vologèse III. En voici la description :

1. Buste de Vologèse III, barbu et coiffé de la tiare, à gauche; derrière, la lettre B.

Rev. ואל מלכא (ואל מלכא, *Wâël Malika*, Wâël, roi). Buste du roi Wâël, à gauche, barbu et la tête nue. Couronne de laurier au pourtour.

Æ. 20 mill. Coll. de Luynes, au Cabinet de France.
Pl. X, fig. 1.

2. Autre exemplaire. Variété de coin.

Musée britannique. Pl. X, fig. 2.

3. ואל מלכא (ואל מלכא, *Wâël Malika*, Wâël roi). Buste du roi Wâël, à gauche, barbu et la tête nue. Couronne de laurier au pourtour.

Rev. אלה אלול (אלה אלול, *le dieu Eloul*). Temple du dieu Eloul (?), vu de trois quarts, avec un fronton triangulaire orné d'une étoile; sous le portique, un bétyle de forme rectangulaire posé sur un piédestal.

Æ. 20 mill. Coll. de Luynes, au Cabinet de France

4. Deux autres exemplaires variés, au Musée britannique.

Pl. X, fig. 3 et 4.

C'est W. H. Scott qui, le premier, a fait connaître ces curieuses monnaies et déchiffré le nom de Wâël (1); elles ont, depuis lors, fait l'objet de diverses remarques de la part de Land (2), Fr. Lenormant (3), A. von Gutschmid (4), et d'autres encore : tous ces efforts réunis ont abouti à une lecture des légendes, qui semble définitive, sauf pour un mot. Au revers des pièces décrites sous les n°s 3 et 4, on lit bien אלה, *Dieu*, mais l'autre mot est d'un déchiffrement très délicat; il n'est visible, d'ailleurs, que sur un des exemplaires du Musée britannique (notre n° 3). Fr. Lenormant a proposé de lire ביתא, *maison*, et il traduit la légende complète *maison du dieu*, allusion au temple qui forme le type de la médaille (5). Mais l'examen attentif des lettres permet d'affirmer que Lenormant s'est trompé; on ne peut retrouver aucun des éléments du mot ביתא. La lecture que

(1) Dans le *Numismatic Chronicle*, t. XVIII, (1855), pp. 6 et suiv.

(2) Land, *Anecdota syriaca*, t. I, p. 64, pl. *B*.

(3) Fr. Lenormant, *De la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, t. II, pp. 6 et suiv.

(4) A. von Gutschmid, *Untersuchungen über die Geschichte des Konigreichs Osroëne*, pp. 29-30.

(5) Fr. Lenormant, *De la propagation de l'alphabet phénicien*, t. II, p. 6; *Lettres assyriologiques*, 1re série, t. II (1872), p. 118, L'église des chrétiens à Édesse était désignée sous le nom de בית עלמא, *domus æterna*. Cf. *Corp. inscr. semit.*, t. I, p. 157.

j'ai donnée אלול, *Eloul,* me paraît justifiée matériellement; on distingue bien toutes les lettres de ce mot. Malheureusement, je ne crois pas qu'il existe dans le panthéon sémitique un dieu Eloul. A la vérité, ce nom était donné au sixième mois de l'année, dans tous les calendriers orientaux (1), mais cette constatation ne saurait suffire à justifier l'existence du dieu Eloul, de sorte que mon interprétation conserve un certain caractère hypothétique. On s'attendrait plutôt à trouver ici le nom du dieu Samas, le Soleil, qui avait un temple fameux à Édesse (2).

Malgré l'absence de légende autour de la tête du roi parthe, sur les pièces 1 et 2, on ne saurait hésiter à y reconnaître Vologèse III, car elle est identique au portrait qui figure sur les pièces parthes au nom de ce prince. Il est intéressant de remarquer aussi que la tête du suzerain parthe figure pareillement au revers des monnaies frappées par d'autres vassaux du grand Roi, par exemple sur les bronzes à légendes sémitiques des rois de la Characène (3).

Les caractères estranghelos des légendes monétaires sont identiques à ceux des inscriptions syriaques des premiers siècles de notre ère (4).

(1) Fr. Lenormant, *Les origines de l'histoire,* t. I, pp. 598 et suiv.

(2) R. Duval, *loc. cit.*, p. 228.

(3) E. Drouin, dans la *Revue numismatique,* 1889, pl. V et VI.

(4) Voyez notamment celles qui sont publiées dans la *Zeitschrift der deutsch. Morgenländ. Gesellschaft,* 1878, p. 199; 1882, pp. 142

Enfin, la lettre B, gravée derrière la tête de Vologèse, paraît sur de nombreuses monnaies parthes contemporaines : c'est sans doute une marque de valeur, car, sur les pièces de plus petit module, elle est remplacée par la lettre A.

III

Les Romains a Édesse. — Interrègne. — Restauration de Ma'nou VIII

Les événements que nous avons résumés tout à l'heure, à savoir : l'invasion de Vologèse III, l'expulsion de Ma'nou VIII et l'usurpation de Wâël, motivèrent l'expédition de Lucius Verus en Orient, en l'an 162 de notre ère. On sait que la guerre de Lucius Verus contre les Parthes, de 163 à 166, se divise en trois campagnes : *bellum Armeniacum* en 163; *bellum Parthicum* en 164 et 165; enfin, *bellum Medicum* en 166 (1). Tandis que Verus se livrait, à Antioche, à ses goûts pour les plaisirs, ses lieutenants remportaient pour lui des victoires. Statius Priscus s'empara de l'Arménie, et cette conquête est consacrée par les médailles romaines qui donnent à Lucius Verus les surnoms d'*Armeniacus*. L'Empereur remit sur son trône le roi Sohaemos, et l'on frappa, à Rome,

et 345. Comparez aussi l'inscription du tombeau de la reine Çadda, au Musée du Louvre. A. de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. XXXI; Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, p. 280.

(1) Willmans, *Exempl. inscr. latin.*, t. I, p. 184.

à cette occasion, des médailles où l'on voit Lucius Verus posant la couronne sur la tête du roi d'Arménie; la légende est : REX ARMENIIS DATVS IMP·II·TR·P·IIII·COS·II (1).

En même temps que Priscus s'emparait de l'Arménie, un autre lieutenant de Verus, Avidius Cassius envahissait la Mésopotamie, et ses succès rapides forcèrent Vologèse à demander la paix : il l'obtint au prix de la Mésopotamie et de l'Adiabène qui passèrent de nouveau au pouvoir des Romains. L'année suivante Verus revint à Rome où il triompha des Parthes avec Marc-Aurèle. Ce triomphe est représenté sur des médailles où Marc-Aurèle prend le nom d'*Armeniacus*, et de *Parthicus Maximus;* sa xxe et sa xxie puissance tribunitienne marquées sur ces monnaies correspondent à l'an 166 et 167 de J.-C. (2).

C'est à la suite de la campagne d'Avidius Cassius que Ma nou VIII fut rétabli sur son trône par les légions, et Vologèse III fut obligé de le reconnaître comme roi d'Édesse dans le traité conclu en 166 ou 167 de notre ère. D'autre part, nous avons vu que, d'après Denys de Tellmahrê, le roi Wâël ne règna que deux ans, de 163 à 165. Il est d'ailleurs conforme à la logique des choses que les Romains aient expulsé l'usurpateur, vassal dévoué de Vologèse, dès leur arrivée en Mésopo-

(1) H. Cohen, t. III, pp. 185 et 186.

(2) Ibid., t. III, pp. 79 et suiv.

tamie en 165. Par conséquent, entre la chute de Wâël et le rétablissement officiel de Ma'nou VIII, il y a un intervalle d'environ dix-huit mois, pendant lequel Édesse fut aux mains des Romains. C'est dans cet espace de temps (165-167) que MM. A. von Gutschmid et R. Duval voudraient placer un certain roi Abgar VIII dont je me propose de contester l'existence (1).

Le règne de ce prétendu Abgar VIII n'est fondé que sur les légendes de monnaies de bronze qui porteraient, d'un côté, la tête de Marc-Aurèle ou celle de Lucius Verus, et, de l'autre, la tête du roi d'Édesse entourée de l'inscription ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹΙΛЄΥϹ. Examinons donc ces monnaies.

Patin, le premier (2), et, à sa suite, Visconti (3) ont décrit la pièce suivante :

..... Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite.

Rev. ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹΙΛЄΥϹ. Tête d'Abgar, coiffée de la tiare à droite.

Remarquez qu'on ne lit point la légende du droit. C'est seulement d'après les traits du visage que l'on a cru pouvoir donner cette pièce à Marc-Aurèle. Or, on sait que le profil de Marc-Aurèle et celui de Septime Sévère ont souvent, sur les monnaies asiatiques, la plus grande ressemblance. La pièce en question est incontestablement à l'effigie de Septime Sévère, qui, ainsi que nous le consta-

(1) R. Duval, dans le *Journal asiatique*, 7e série, t. XVIII, p. 212.

(2) Patin, *Num. imperat.*, p. 192

(3) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. III, p. 36, et pl. XLVIII, nos 14 et 15.

terons plus loin, avait un Abgar pour contemporain. Mionnet la tenait déjà, d'ailleurs, pour fort suspecte, et traitait de méprise, l'attribution de Visconti (1).

Visconti a encore attribué à Marc-Aurèle une autre pièce sur laquelle il lit :

KAICAP AVPH..... Tête laurée de Marc-Aurèle à droite.

Rev. ABΓAPOC BAΣIΛEVC. Tête d'Abgar avec la tiare à droite (2).

Mais on peut constater que dans cette description, pas plus que dans la précédente, on ne lit le nom de Marc-Aurèle ; Mionnet n'enregistre que sous réserve, cette pièce qu'il faut évidemment aussi reporter au règne de Septime Sévère (3).

Les monnaies sur lesquelles on a cru lire le nom de Lucius Verus ne méritent pas plus de crédit, comme on va le constater. Patin en a publié une avec une légende entièrement fruste au droit, qu'il a ainsi décrite :

..... Tête de Lucius Verus, à droite.

Rev. ABΓAPOC BACIΛEVC. Tête d'Abgar avec la tiare, à droite.

Bayer (4) a admis l'attribution de cette pièce; Mionnet la classe à Commode (5) : elle est identi-

(1) Mionnet, *Descr.*, t. V, pp. 613 et 614, note; *Suppl*, t. VIII, p. 409.

(2) Visconti, *Icon. grecque*, t. III, p. 35.

(3) Mionnet, t. V, p. 613, et *Suppl.*, t. VIII, p. 409.

(4) Bayer, *Hist. Osrhœnæ*, p. 158.

(5) Mionnet, t. V, p. 616.

que aux monnaies de Septime Sévère et c'est à ce règne qu'on doit la reporter.

Visconti (1) a publié une autre monnaie sur laquelle il déchiffre, au droit :.... POC, et il prend ces trois lettres pour la fin du nom de OYHPOC. Mais on conçoit la fragilité d'une pareille conjecture, car ces lettres peuvent aussi bien être la syllabe finale de CЄOYHPOC. Quant à la légende du revers, Visconti l'interprète comme il suit : [AB] ΓΑΡΟC [O] OY [HPOC].

Il suppose alors que cet Abgar aurait pris le prénom de Verus en l'honneur de l'Empereur. Mais sans parler de l'article O, qui serait tout à fait étrange, on n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il s'agit d'une simple altération du mot BACIΛЄVC.

On a encore classé à Lucius Verus d'autres pièces en bronze sur lesquelles on a cru lire OYHPOC, mais, ici encore, ma conviction est que ce mot n'est que la dernière partie de CЄOYHPOC. Il existe l'une de ces monnaies au Cabinet de France, et M. A. von Gutschmid, qui l'a publiée en dernier lieu (2), m'a fait, il y a quelques années, l'honneur de me consulter à son sujet. C'est la pièce qui figure sur notre planche XI, n° 8.

Je n'avais, à cette époque, aucune raison de douter de la lecture OYHPOC et M. von Gutschmid me fait trop d'honneur en s'appuyant, pour justifier

(1) Visconti, *Icon. grecque*, t. III, p. 36.

(2) A. von Gutschmid, *op. cit.*, p. 33.

cette lecture incomplète, sur mon autorité. Les deux empreintes que j'ai envoyées à ce savant n'ont pu que contribuer à l'enfoncer dans l'erreur, car la médaille étant en partie fruste, on ne déchiffre bien que... YHPOC, ce qui est la fin de OYHPOC aussi bien que de CЄOYHPOC et l'effigie impériale paraît, de prime abord, mieux convenir à Lucius Verus qu'à Septime Sévère.

Mais un examen plus attentif et raisonné me force à abandonner cette attribution que j'ai ainsi, autrefois, contribué à accréditer. Comme nous le constaterons plus loin, les monnaies de Septime Sévère et d'Abgar sont particulièrement barbares; les lettres des légendes sont souvent retournées et bouleversées de la plus singulière façon; les traits iconiques de l'Empereur, enfin, sont altérés et font parfois songer à Marc-Aurèle, à Lucius Verus, à Commode, à Caracalla, aussi bien qu'à Septime Sévère lui-même. Cette étrange barbarie dans la frappe de ces espèces jointe à la mauvaise conservation de la plupart des exemplaires : telles sont les deux causes qui ont contribué à égarer les savants dans la question délicate que nous traitons ici.

Au surplus, l'existence de l'Abgar VIII créé par MM. von Gutschmid et R. Duval, serait en contradiction formelle avec les données les plus rigoureuses de l'histoire. C'est Ma'nou VIII qui, nous l'avons vu, se réfugie chez les Romains; c'est lui que les légions rétablissent en 166. Comment

admettre que les Romains lui eussent préféré, pendant les deux années que dura la guerre, un prince du nom d'Abgar ? Enfin, Denys de Tell-mahrê est formel en ce qui concerne le rétablissement de Ma'nou VIII. Il s'exprime ainsi :

Et après lui (Wâël), *régna Ma'nou bar Izate* (faute évidente pour Ma'nou bar Ma'nou), *après qu'il fut revenu du pays des Romains, douze ans. Le total de tout le temps de son règne est donc de trente-six ans, sans compter le temps qu'il passa chez les Romains* (1). On voit combien Denys est précis ; il n'intercale aucun règne entre la chute de Wâël et le rétablissement de Ma'nou VIII, et l'on s'est trop hâté d'affirmer que la numismatique était en contradiction avec le témoignage du patriarche jacobite qu'elle confirme, au contraire, avec une rigoureuse précision.

Pendant toute la durée de leur campagne contre Vologèse III, les Romains frappèrent en Mésopotamie, très vraisemblablement à Carrhes, des deniers d'argent, à légendes grecques, à l'effigie de Marc-Aurèle, de Faustine jeune, de Lucius Verus et de Lucille. Ces pièces, assez semblables, pour l'aspect, à celles que frappait, vers le même temps, l'atelier de Césarée de Cappadoce, portent au revers des types empruntés aux monnaies de coin romain, la Fortune, la Victoire, Junon, Pallas, l'Arménie en pleurs, avec l'une des légen-

(1) Dionys. Telmah., édit. *Tullberg*, p. 156.

des : Η ΝΕΙΚΗ ΡΩΜΑΙΩΝ (au Musée britannique), ΥΠΕΡ ΝΙΚΗC ΤΩΝ ΚΥΡΙΩΝ CEB (αστων), ou ΥΠΕΡ ΝΙΚΗC ΡΩΜΑΙΩΝ (1). Ces deniers célèbrent ainsi le triomphe des armes romaines dans le lieu même où Crassus avait jadis subi un échec si cruel et si retentissant. Carrhes est, en effet, l'atelier probable de ce curieux monnayage qu'on ne saurait classer à Édesse, bien que le roi Ma'nou VIII rétabli ait frappé à son nom, comme nous l'allons voir, des deniers analogues. Ce qui prouve l'attribution à Carrhes que nous proposons pour ces deniers romains, c'est que la légende ΥΠΕΡ ΝΙΚΗC ΡΩΜΑΙΩΝ se prolonge dans le monnayage de cette ville, sur des bronzes à l'effigie de Commode, qui ont au revers, une tête de Tyché (2), type républicain qui ne saurait convenir à Édesse au temps de Commode, puisqu'en ce temps-là, cette ville avait un dynaste frappant monnaie à son nom et à son effigie.

Les deniers royaux d'Édesse pareils, pour le poids et la fabrique, aux deniers romains de Carrhes, portent le nom de Ma'nou, qualifié *ami des Romains*, et ils ont, au droit, l'effigie de Marc-Aurèle, de Faustine, de Lucius Verus et de Lucille. En voici l'énumération :

(1) V. Langlois, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme* pp. 133 et suiv

(2) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 508 et t. VII, p. 133.

MANNUS VIII ET MARC-AURÈLE.

5. AVT . K · M · AVPHΛ · ANTΩNINOC CЄ. Tête nue de Marc-Aurèle, à droite. Grenetis.

Rev. BACIΛЄYC MANNOC ΦIΛO. Mars debout à droite; il est casqué et cuirassé; de la main droite il s'appuie sur sa lance, et de la main gauche sur son bouclier posé à terre. Grènetis.

AR. 18. — Denier. Musée britannique. Pl. X, fig. 5.

MANNUS VIII ET FAUSTINE JEUNE.

6. ΦAVCTINA CЄBACTH. Buste diadémé de Faustine jeune à droite, la poitrine drapée.

Rev. BACIΛЄYC MANNOC ΦIΛOP. Junon debout, regardant à gauche; de la main droite elle tient une patère et elle s'appuie de la gauche sur un sceptre; à ses pieds, un paon. Grènetis (1).

AR. 18. — Denier. Musée britannique. Pl. X, fig. 6.

MANNUS VIII ET LUCIUS VERUS.

7. A · K · Λ · AVP · OYHPOC · CЄB· Buste de Lucius Verus à droite, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

Rev. BACIΛЄ | VC MANN | OC ΦIΛOP | ΩMAIC, en quatre lignes dans le champ.

AR 18. — Denier. Cabinet de France. Pl. X, fig. 7.

(1) Les deux pièces qui précèdent (nos 5 et 6) ont été mal décrites par Spanheim, *De praestantia et usu num. antiq.*, t. II, p. 578.

MANNUS VIII ET LUCILLE.

8. ΛΟΥΚΙΛΛΑ CЄΒΑCΤΗ. Buste de Lucille à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Rev. ΒΑCΙΛЄΥC ΜΑΝΝΟC ΦΙΛΟΡΩΜΑ. Junon debout, tenant de la main droite une patère et s'appuyant de la gauche sur une haste. Grènetis.

AR. 18. — Denier. Cabinet de France. Pl. X, fig. 8.

9. Même droit.

Rev. ΒΑCΙΛЄΥC ΜΑΝΝΟC ΦΙΛΟΡΩΜΑΙC. Cérès assise à gauche, sur un trône sans dossier, tenant des épis de la main droite et s'appuyant de la gauche sur une haste.

AR. 18. — Denier. Cabinet de France. Pl. X, fig. 9.

Jusqu'ici ce groupe de monnaies, au nom d'un roi *Mannus ami des Romains,* a été attribué à un certain dynaste de ce nom qu'on suppose roi de la ville de Hatra, au centre de la Mésopotamie (1).

Il importe d'établir que cette opinion n'est pas fondée. Dion Cassius, parlant de la venue de Trajan à Édesse, s'exprime ainsi : « Jusque-là, Abgar avait souvent envoyé des ambassadeurs et des présents, mais tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il ne s'était pas présenté en personne,

(1) V. Langlois, *Numism. des Arabes avant l'Islamisme,* pp. 136 et suiv. ; le même, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité,* pp. 69 et suiv.

non plus que Mannus, chef de l'Arabie limitrophe et Sporaces chef de l'Anthémusie (1). » Un peu plus loin, Dion ajoute que ce Ma'nou fit des ouvertures à Trajan : « Quant à Mannus, dit-il, Trajan se défiait de lui, entre autres raisons parce qu'après avoir envoyé des troupes au secours de Mébarsapès roi de l'Adiabène, il les avait toutes perdues sous les coups des Romains; c'est pourquoi il (Trajan) n'attendit pas leur arrivée (de Ma'nou et de Manisaros) et il s'avança contre eux en Adiabène. » Plus loin encore, le même auteur, après avoir raconté la révolte d'Édesse vers la fin du règne de Trajan et la ruine de cette ville par Lusius, ajoute : « Trajan partit ensuite pour l'*Arabie* et attaqua les *Hatréniens* qui, eux aussi, avaient fait défection... Par suite des obstacles naturels, *ni Trajan alors, ni Sévère, dans la suite, ne purent prendre la ville,* bien qu'ils aient démoli des portions de ses murailles (2). »

Du rapprochement de ces divers passages, il résulte que, selon Dion Cassius, un chef du nom de Ma'nou était, à l'époque de Trajan, toparque d'une contrée voisine de l'Osrhoène, appelée vaguement l'Arabie (3); Dion semble ajouter que

(1) Dion Cass., LXVIII, 21.

(2) Ibid., LXVIII, 31, éd. Gros, t. IX, p. 453. Cf. R. Duval, *loc. cit.*, p. 90.

(3) Cette qualification de *dynaste des Arabes,* donnée par Dion Cassius à ce Ma'nou, ne doit pas surprendre, car les écrivains romains désignaient souvent sous le nom vague d'*Arabie* toutes les contrées

Hatra était la capitale de ce pays, ou du moins en était une des principales places fortes.

Il n'a pas fallu plus d'indices pour que l'on n'hésitât pas à attribuer à un roi Mannus, qu'on suppose le fils ou le petit-fils du contemporain de Trajan, les monnaies du MANNOC ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟC, allié de Marc-Aurèle.

Cette opinion fut d'abord émise par Seguin et par Spanheim (1). Eckhel l'accepta avec hésitation : « Ces pièces, dit-il, ne sont pas d'Édesse, mais d'un pays tout voisin, car cette région est la seule qui fournisse le nom de Mannus (2). » Eckhel ne prononce pas, comme on le voit, le nom d'Hatra. Visconti (3) a admis un *dynaste des Atréniens* auquel il donne ces monnaies; les auteurs du *Trésor de numismatique* (4) et Victor Langlois ont adopté, mais avec quelque réserve, l'opinion de Visconti qui a été, d'ailleurs, généralement suivie.

On peut déjà objecter contre cette attribution qu'il est bien téméraire de s'appuyer sur l'autorité

asiatiques qui étaient en dehors des provinces romaines, et qui, d'autre part, ne faisaient pas partie de l'empire des Parthes. Édesse, d'après eux, faisait partie de l'Arabie : Tacite dit en parlant d'Abgar V, contemporain de Claude : *Postquam illustres Parthi, rexque Arabum Abbarus advenerat* (*Ann.*, lib. XII); un peu plus loin, il dit qu'Édesse était la principale ville de ces Arabes. Pline (liv. V, ch. 24) dit aussi : *Arabia supradicta habet oppida, Edessam,* etc. ; Appien (*in Parthicis*) parle de « Acbaros, phylarque des Arabes. »

(1) Spanheim, *De præstantia et usu numism. antiq.*, t. II, p. 578.

(2) Eckhel, *D. N. V.*, t. III, p. 513.

(3) Visconti, *Iconogr. grecque,* t. III, p. 35, note 2.

(4) *Rois grecs,* pp. 130-131.

de Dion Cassius pour admettre l'existence d'un phylarque Ma'nou petit-fils de celui dont parle cet auteur. Sans compter que ce descendant n'est mentionné dans aucun texte, le Ma'nou des monnaies est ami des Romains, φιλορώμαιος; or, Dion dit formellement que Trajan échoua sous les murs d'Hatra et que cette ville résista victorieusement aux successeurs de Trajan, même à Septime Sévère; grâce à sa position naturellement forte, au désert qui l'entoure et au courage de ses habitants, elle sut se maintenir indépendante sous tous les empereurs qui prirent le nom de *Parthicus* (1). Tout en invoquant l'autorité de Dion Cassius, on se met en contradiction avec le texte de cet auteur, car comment admettre que le dynaste d'Hatra, ennemi acharné et victorieux des Romains, ait frappé des monnaies avec le nom et l'effigie de l'Empereur et sur lesquelles il s'institule φιλορώμαιος ? Au surplus, ce qui empêchait d'attribuer ces pièces à un roi d'Édesse, c'est que, par suite de faux calculs de chronologie, on croyait que le roi de l'Osrhoène contemporain de Marc-Aurèle s'appelait Abgar et non Mannus : aujourd'hui, cette objection, la seule qui eût mérité d'être prise en considération, n'a plus de fondement.

En frappant ces drachmes d'argent, à l'imitation

(1) C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 187. Il reste encore des ruines assez considérables de la ville d'Hatra ; elles ont été décrites notamment par Ainsworth, *Researches in Mesopotamia* Londres, 1840, pp. 165 et suiv.

de celles que les Romains émettaient dans l'atelier de Carrhes, Ma'nou VIII usait d'un droit que les Romains accordèrent quelquefois aux rois qui étaient leurs alliés ou leurs vassaux. Archélaus de Cappadoce et les rois de Mauritanie bénéficièrent du même privilège qui eut pour double but de flatter l'amour-propre du faible toparque osrhoénien, et en même temps, de procurer les sommes nécessaires au paiement des troupes qui opéraient dans la Mésopotamie (1).

Mais une fois la paix conclue et les troupes romaines éloignées, le monnayage de deniers d'argent à Edesse n'aurait plus eu de raison d'être : il cessa pour toujours.

En même temps que Ma'nou VIII frappait ces pièces d'argent destinées à avoir cours dans tout l'Orient et partout où les soldats les emporteraient avec eux, il émettait pour la circulation locale de petites monnaies de bronze qui portent une légende sémitique. Le monnayage de ces pièces de cuivre continua tout naturellement après le départ des Romains; il fut assez abondant, et nous allons étudier les variétés qu'il présente, en même temps que justifier son attribution à Ma'nou VIII. Ces monnaies à légende sémitique sont, sans exception, de très petites pièces de bronze qui ont, entre elles, une identité de légende, et, au point de vue du style, un lien de parenté, un air de famille qui

(1) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 194 à 196.

ne permettraient guère de les répartir entre plusieurs des princes qui ont porté le nom de Ma'nou. En voici quatre variétés caractéristiques :

10. Tête nue et barbue de Ma'nou, à droite (sans la tiare). Grènetis.

Rev. מענו מלכא (מענו מלכא, *Ma'nou roi*), en deux lignes dans le champ. Grènetis.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. X, fig. 10.

11. Buste barbu de Ma'nou, à droite, la tête coiffée de la tiare conique. Grènetis.

Rev. *Ma'nou Malika*, en légende estranghelo, comme sur la pièce précédente.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. X, fig. 11.

12. Même buste de Ma'nou, à droite.

Rev. מענו מלכא (מענו מלכא, *Ma'nou roi*), en deux lignes, dans le champ, comme sur les pièces précédentes.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. X, fig. 12.

13. Même buste de Ma'nou, à droite.

Rev. מענו מלכא (מענו מלכא, *Ma'nou roi*), en deux lignes, dans le champ, comme ci-dessus.

Æ. 12 mill. Cabinet de France. Pl. X, fig. 13.

Les différences à signaler entre ces quatre monnaies que nous avons choisies comme types, sont les suivantes :

Sur la pièce n° 10, la tête du roi Ma'nou est nue, comme celle de Wâël, tandis que, sur toutes les autres monnaies, elle est coiffée de la tiare que ne

quitteront plus désormais tous les rois, jusqu'à la chute du royaume d'Édesse. Doit-on conclure de cette particularité que ce Ma'nou à tête nue est différent de celui qui porte la tiare? Dans cette hypothèse, il faudrait faire remonter la monnaie dont il s'agit, au moins jusqu'à Ma'nou VII bar Izate (123 à 139 ap. J.-C.). Je n'ose hasarder une pareille conjecture parce que la pièce a, pour le module, la disposition de la légende, la forme des lettres, à tous points de vue en un mot, un aspect identique à celui des monnaies de Ma'nou coiffé de la tiare. Elle ne peut donc en être disjointe; elle s'y rattache si étroitement qu'elle se confondrait avec elles sans cette particularité de l'absence de tiare. C'est pourquoi je proposerai de donner cette pièce à Ma'nou VIII bar Ma'nou, qui a pu la frapper soit pendant son premier règne, avant l'usurpation de Wâël, soit dans la courte période comprise entre la fuite de Wâël devant les légions romaines en 165, et le traité qui, en 166, mit fin à la guerre en investissant officiellement, de nouveau, Ma'nou VIII, du pouvoir souverain. Bref, il y a place, dans la longue carrière de Ma'nou VIII, pour l'émission de cette pièce, sans que nous soyons obligés de l'attribuer à un prince homonyme.

Au point de vue paléographique, les monnaies de Wâël et de Ma'nou donnent lieu à d'intéressantes remarques. Tantôt l'écriture est cursive, en lettres liées, comme sur les n°s 10, 11 et 13;

tantôt, les lettres sont détachées, isolées et plus anguleuses, comme dans la légende du n° 12, où elles ont un aspect carré, à tel point que Mionnet et V. Langlois ayant, d'aventure, tourné la pièce sens dessus dessous, ont cru y reconnaître une légende latine ou grecque (1). Il est singulier de constater de pareilles différences graphiques; elles sont plus étonnantes encore sur les rares monnaies de Wâël, puisque ce prince n'a régné que deux ans. Or, sur les pièces de Wâël, nous trouvons des mots dont les lettres sont liées et arrondies, tandis que d'autres mots ont leurs lettres anguleuses et sans ligatures; le *wav* a la boucle tantôt en haut, tantôt en bas; le *lamed* a parfois la forme d'un croissant, parfois celle d'une équerre, sur la même pièce. Il était utile de souligner ces particularités en raison de la rareté des monuments épigraphiques en caractères estranghelos, dont on peut chercher à fixer l'époque en se fondant sur la paléographie monétaire.

La lecture *Ma'nou Malika* étant certaine, et l'attribution de ces pièces à Ma'nou VIII étant, elle aussi, à peu près hors de doute puisque des monnaies d'Abgar contemporain de Commode leur ressemblent et en sont la suite naturelle, nous nous sommes abstenu ici de discuter les attributions plus ou moins singulières et les lectures

(1) Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 410, n° 58; V. Langlois, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*. p. 129 et pl. IV, 1.

fantaisistes que d'anciens numismatistes ont données de ces légendes (1).

A moins de supposer, ce qui serait tout à fait invraisemblable, que Ma'nou VIII n'a plus frappé monnaie pendant son second règne, après le départ des Romains, il n'y a aucune raison de croire, avec M. R. Duval (2), que toutes les petites pièces de bronze dont nous venons de nous entretenir, ont été émises dans la première partie du règne de Ma'nou VIII, plutôt qu'après sa restauration. Parmi les considérations qui nous portent à admettre qu'elles appartiennent plutôt à la seconde partie du règne qu'à la première, nous ferons surtout valoir celle-ci : que le type monétaire nous donne les traits d'un roi déjà âgé, et que ces petits bronzes ressemblent d'une manière frappante à des pièces qui ont été frappées, les unes à légende syriaque, les autres à légende grecque, au nom et à l'effigie d'Abgar VIII, contemporain de Commode et de Septime Sévère, dont nous allons parler.

E. Babelon.

(*A suivre.*)

(1) On trouvera ces lectures et ces interprétations erronées notamment dans les ouvrages suivants : Mionnet, *Supplément*, t. VIII, p. 410, nos 57 et 58 ; *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 130, no 8 ; V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 66 ; le même, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, pp. 129-130 ; Fr. Lenormant, *De la propagation de l'alphabet phénicien*, t. II, pp. 6 et 7.

(2) *Journal asiatique*, 1891, pp. 211-212.

DEUX
MONNAIES LUXEMBOURGEOISES
DE
HENRI VII ET DE JEAN L'AVEUGLE.

Le Musée de la section historique de l'Institut de Luxembourg a acquis, dans les derniers temps, deux intéressantes monnaies de Henri VII, comte de Luxembourg, et de Jean l'Aveugle, que nous croyons inédites.

La première est un double tiers de gros, d'argent fin, pesant 1gr,73.

Il porte à l'avers, en légende extérieure, ✠ MONE ... HENRICI : COMITIS, en légende intérieure, ✠ LVCEN : BVRG, dans le champ, une croix pattée ; triple grènetis (1).

Rev. ET : MARCHIO : DE : ERL ... Dans

(1) L'ordre des figures représentant la pièce a été interverti par erreur.

le champ l'aigle de l'empire à deux têtes dans une épicycloïde.

Le type de cette monnaie n'est pas nouveau; nous le trouvons sur d'autres monnaies du même prince, frappées à Méraude (Poilvache) et à Thionville. (De la Fontaine, planches n°s 13, 14, 255 et 256.) Mais notre double gros est intéressant par la manière dont la légende est répartie sur les deux faces ; tandis qu'en effet les autres monnaies à ce type portent sur l'une des faces le titre complet du prince, formant les légendes extérieure et intérieure, et, sur l'autre, la mention de l'atelier dans lequel elles ont été frappées, la nôtre donne sur l'avers la première partie du titre, précédée du mot MONETA, et sur le revers, la seconde moitié. C'est la seule monnaie de Henri VII, croyons-nous, sur laquelle le titre soit disposé aussi singulièrement.

Les autres monnaies à ce type sont frappées à Poilvache et à Thionville ; la nôtre l'a été probablement à Luxembourg.

Henri VII a été comte de Luxembourg de 1288 à 1309 ; c'est donc à cette époque qu'appartient notre monnaie. Cependant, ce qui n'est guère le cas pour les autres types de ce prince, nous pouvons préciser davantage, pour celui-ci, l'époque de son émission. La présence de l'aigle impériale atteste, en effet, que Henri VII était élu roi, quand il fit employer ce type.

Henri VII fut élu roi des Romains le 22 novem-

bre 1308 ; avant de partir pour Rome, où il désirait obtenir la couronne impériale, il céda, dans la seconde moitié de l'année suivante, le comté de Luxembourg à son fils Jean, mais, comme celui-ci n'avait alors que treize ans et n'était donc pas encore parvenu à l'âge de majorité, il en garda l'administration jusque vers le 3 juillet 1310. Aussi est-ce à cette période très courte, s'étendant du mois de novembre 1308 au mois de juillet 1310 au plus tard, que nous devons attribuer ces monnaies.

Sur les monnaies luxembourgeoises de Charles IV et de Wenceslas II, si nous retrouvons, non le même type, mais l'aigle, tantôt occupant tout le champ, tantôt comme symbole accessoire, c'est que ces deux princes étaient également rois des Romains; l'emploi de l'aigle ne peut donc nous surprendre. Nous le retrouvons ensuite sur les monnaies luxembourgeoises frappées par Josse de Moravie; cette fois, ce sont les armes de ce pays que Josse fit employer, puisqu'il était marquis de Moravie.

Or Jean l'Aveugle aussi a employé le type de l'aigle. (De la Fontaine, planches n°s 34 et 35.) Ce prince n'a point été roi des Romains, mais il a été vicaire-général de l'empire en deçà des Alpes, depuis le mois d'octobre 1310 jusqu'à l'élection de Louis de Bavière (18 octobre 1314) ; la dernière charte dans laquelle il porte ce titre, est du 30 septembre 1314. Aussi est-ce à cette époque que nous

devrons rapporter l'emploi de ce type par Jean l'Aveugle.

La seconde monnaie sur laquelle nous désirons appeler l'attention des numismates, est une plaque du même prince, Jean l'Aveugle.

✠ IOHANNES ⁙ BOHEMIE + REX IBH DVX entre deux grènetis. Dans le champ, un écu écartelé, au premier et au quatrième, d'un lion couronné, rampant, à la queue fourchue et passée en sautoir; au deuxième et au troisième, d'un lion couronné, rampant sur un fascé de sept pièces. L'écu est accompagné de trois couronnes, dont l'une se trouve au-dessus de l'écu et les autres à côté; sous la pointe de l'écu, deux points; le tout est entouré de quatre doubles demi-cercles, accompagnés, dans chacun des quatre angles rentrants, d'un trèfle placé entre deux points.

Rev. Légende extérieure : ✠ BHDICTV ⁙ SIT ⁙ NOME ⁙ DHE · NRI ⁙ HVI. Légende intérieure : ✠ MOHETA ⁙ LVCEBORGI. ⁙ Dans le champ, une croix cantonnée dans chaque canton d'un point placé sous une couronne. Trois grènetis.

Argent fin; poids : 3gr,93.

On admet généralement que ce type, la plaque, appartient originairement aux comtes de Bar. Les pièces les plus anciennes que nous en connaissons sont celles qui furent frappées en vertu d'une convention monétaire entre Jean l'Aveugle et Henri IV, comte de Bar, datée de Verdun 9 mars 1343, n. st. (1). Il fut convenu que le comte de Bar ferait sa monnaie à Saint-Mihiel et à Étain, et le comte de Luxembourg, à Luxembourg et à Damvillers ou dans telle autre localité qui leur conviendrait le mieux. Les plaques frappées en vertu de cette convention et signées du nom des deux souverains ont été, en effet, fabriquées, les unes à Saint-Mihiel, les autres à Damvillers ; quelques-unes ne portent pas de nom d'atelier. Les exemplaires en sont rares aujourd'hui ; car, quoique la convention ait été conclue pour un terme de trois ans, les monnaies sociales des deux princes ne purent être fabriquées que pendant un an et demi, du mois de mars 1343 à la fin d'octobre 1344, par suite de la mort du comte de Bar, décédé le 24 octobre 1344.

Comme tous les types remarquables, celui-ci fut bientôt imité : par Yolande de Flandre, régente du comté de Bar (1344-1352), par Édouard II, son fils,

(1) DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, p. 25, et CHAUTARD, *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine*, p. 95, suivant l'exemple de Dom Calmet et de Bertholet, ont placé cette convention en 1342. Or, l'itinéraire de Jean l'Aveugle prouve qu'il faut lui assigner la date du 9 mars 1343 (n. st.).

mort en 1352, par Robert, comte et duc de Bar (1352-1411), par Charles IV, empereur et comte de Luxembourg (1346-1353), par Godefroid de Daelembroek, comte de Chiny (1340-1363) et par Jean de Montjoie, seigneur de Butgenbach et de Saint-Vith, ainsi que par les ducs de Lorraine.

Cependant, nous ne trouvons pas que quelque prince ou seigneur ait employé le type de la plaque avant la mort de Jean l'Aveugle, sinon Yolande de Flandre, qui gouverna le comté de Bar de 1344 à 1352, durant la minorité de son fils Édouard. Si nous exceptons cette princesse, c'est Jean l'Aveugle seul qui a employé ce type avant 1346.

Nous sommes donc en présence d'une double alternative : ou bien le type de la plaque n'est pas originaire du Barrois, puisque le comte de Bar n'a pas frappé de plaque à ses armes seules et signée seulement de son nom, ou bien, ce qui nous semble plus probable, le type de la plaque ne fut employé par Jean l'Aveugle, sous la forme que présente notre monnaie, que depuis la mort du comte de Bar. En ce cas, la plaque serait probablement le dernier type employé par Jean l'Aveugle, puisqu'il n'aurait été employé que de la fin de l'année 1344 au mois d'août 1346, tout comme le type de l'aigle dont nous avons parlé plus haut aurait été un des premiers, sinon le premier de tous ceux, et ils sont nombreux, que Jean a employés durant son règne.

Cette hypothèse acquiert encore plus de proba-

bilité par la circonstance que Charles IV, fils et successeur de Jean (1346-1353), n'a guère employé que le type de la plaque ; nous ne connaissons de lui que deux autres types, l'un à l'aigle (De la Fontaine, n° 99), et l'autre au lion de Luxembourg (*l. c.*, n° 102), tous deux probablement des premiers mois de son règne, alors que, après le désastre de Crécy, il résidait pendant quelque temps à Luxembourg (1).

En tout cas, notre monnaie ajoute un nouveau type à ceux que nous connaissions jusqu'ici ; elle démontre que Jean l'Aveugle a employé le type de la plaque non seulement pour les monnaies sociales de Luxembourg et de Bar, mais aussi pour les monnaies purement luxembourgeoises.

On pouvait, il est vrai, conjecturer déjà l'exis-

(1) La plupart des plaques de Charles IV portent au revers *Moneta Lutzill', Luzilli, Lutzillin,* indiquant la ville de Luxembourg. Or, le nom de Luxembourg ne figure sous cette forme que pendant le règne de Charles IV, et nous sommes fort porté à croire que cette forme fut introduite par Baudouin de Trèves, grand-oncle de Charles IV, qui administrait le comté de Luxembourg pendant la plus grande partie du règne de son neveu, tantôt comme administrateur-général, tantôt comme seigneur engagiste. Toutes les chartes, en effet, qui n'émanent pas directement de la chancellerie de Charles IV, mais de celle de Baudouin, ainsi que toutes celles que celui-ci fit transcrire dans ses cartulaires, notamment dans le Balduineum, portent toujours la forme Lutzillinburg. Aussi croyons-nous que les plaques signées *moneta lutzill*, etc., ont été frappées pendant l'administration de Baudouin, tandis que les types à l'aigle et au lion, portant *moneta luceburc* ou *luceburg*, ont été frappés pendant le séjour de Charles IV dans son comté héréditaire.

tence de ce type pour le Luxembourg, puisque nous connaissons une demi plaque de Jean l'Aveugle, ou tout au moins un gros offrant une très grande ressemblance avec la plaque ; mais la plaque elle-même semble être restée inconnue.

Cette demi plaque porte la légende ✠ IOHANNES ⁂ BOHEMIE REX ; écu écartelé, au premier et au quatrième d'un lion couronné, rampant, au deuxième et au quatrième d'un lion couronné rampant sur un fascé, dans un contour formé de six arcs de cercle aboutés, accosté de trois couronnes : une en dessus et une de chaque côté.

Rev. ✠ MOHETA ⁂ LVCEBORGENSIS ; dans le champ une croix, cantonnée dans chaque canton d'un point et d'une couronne (1).

Cependant, ce qui nous intrigue le plus, ce sont les dernières lettres de la légende de l'avers : IBHDVX. Sauf la dernière lettre, X, qui est peu distincte, la lecture n'est point douteuse. L'aloi de la pièce, qui est d'argent fin, nous empêche d'y voir l'œuvre d'un faux-monnayeur ; il est également impossible de songer à une surfrappe, car la légende partout ailleurs aussi bien que les emblèmes des deux faces sont tout à fait nets.

Nous avions d'abord songé à y voir peut-être un des nombreux titres que Jean l'Aveugle a portés en dehors de ceux de roi de Bohême et de comte

(1) De la Fontaine, pl. III, n° 38. Chautard, *l. c.*, p. 106, pl. IX, 1.

de Luxembourg, mais nous n'en avons trouvé aucun qui cadre tant soit peu avec les lettres IBNDVX (1).

Serions-nous donc peut-être en présence d'une monnaie sociale inconnue ? Jean l'Aveugle, outre le traité qu'il avait fait avec Henri de Bar, en a conclu un autre avec Adolphe de la Marck, évêque de Liège, et Guillaume Ier de Namur, traité dont la charte de convention n'est pas venue jusqu'à nous, mais dont la date doit être comprise entre les années 1337 et 1344. Il ne serait donc pas impossible que notre monnaie ait été frappée en vertu d'une convention monétaire quelconque, aujourd'hui perdue, avec quelqu'un des princes voisins.

Or, deux seulement de ces princes portent un nom commençant par I : Yolande de Flandre, régente de Bar depuis la mort de son mari Henri, et Jean, duc de Brabant. Quant à Yolande, elle doit être écartée de prime abord, parce qu'elle ne porte point le titre de duchesse, mais seulement celui de comtesse, et que nous ne voyons point figurer sur notre monnaie les bars, armes du Barrois, écartelés avec le lion luxembourgeois sur

(1) Pour éviter toutes recherches à ceux qui voudraient contrôler notre allégation, nous ajouterons les différents titres que Jean l'Aveugle a portés durant sa vie : Bohemie et Polonie rex ac lucemb. comes ; Boemie et Pol. rex, lucemb. comes marchieque budisinensis dominus; marchio Moravie, Brixie, Parme, etc. dominus; civitatum Parme, Cremone, Regii etc. dominus generalis ; Wratislavie dominus ; princeps suppremus Silezianorum ; dux Slesie.

les monnaies sociales de Jean l'Aveugle et Henri de Bar. Quant à Jean III, duc de Brabant (1312-1355), l'initiale I et la qualification de duc se rapportent parfaitement à ce prince, mais l'abréviation BH pour Brabantiae ne se retrouve sur aucune monnaie brabançonne, et nous ne connaissons non plus de monnaie de Jean III au type de la plaque.

Aussi nous est-il impossible de trancher la question. Nous devrons laisser à d'autres, plus savants que nous, le soin de préciser la véritable signification des lettres IBHDVX ; nous nous contenterons de l'honneur d'avoir appelé l'attention sur cette monnaie, qui, en tous cas, est très curieuse.

N. van Werveke.

ESSAI

DE

CLASSIFICATION DES MONNAIES DU COMTÉ, PUIS DUCHÉ DE GUELDRE.

QUATRIÈME ARTICLE.

CHARLES D'EGMONT (1492-1538).

Avant de nous occuper des monnaies de ce prince, il nous paraît nécessaire de donner une nomenclature des différentes espèces ainsi que des ordonnances en vertu desquelles elles furent frappées, et cela d'autant plus que nous avons été assez heureux de découvrir maint document dont M. van der Chijs ignorait l'existence. Quelques-uns de ces actes ont été publiés par M. Nijhoff (1). Nous devons la connaissance des autres à l'extrême obligeance de M. l'archiviste de la Gueldre et de M. le baron J.-J.-S. Sloet, qui ont eu la bonté de nous procurer les copies des ordonnances que M. Nijhoff cite seulement sans en publier le texte, et celles de quelques autres retrouvées plus tard.

On trouvera les résumés de ces actes, comme pièces justificatives, à la fin de la description des monnaies de ce règne.

(1) NIJHOFF, *Gedenkwaardigheden uit de Geschiedenis van Gelderland.*

Voici la liste des ordonnances retrouvées jusqu'à présent :

Liste des ordonnances connues et des monnaies qu'on y trouve mentionnées :

ORDONNANCE.	DÉNOMINATION des MONNAIES.	NOMBRE frappé AU MARC.	ALOI.
28 septembre 1492 (Pièces justificatives, *A*).	Rijnsgulden . . .	74 ½	18 carats.
	Vuurijzer (1) . . .	85	9 den. 12 gr.
	½ Vuurijzer (2) . .	85	4 — 18 —
	¼ Vuurijzer (3) . .	120	3 — 6 —
27 décembre 1492 (Van der Chijs, p. 289, *K*).	Rijnsgulden . . .	75	18 carats.
	Vuurijzer	85	9 den. 13 gr.
	½ Vuurijzer . . .	86	4 — 18 —
	¼ Vuurijzer . .	130	3 — 12 —
9 juin 1496 (Van der Chijs, p. 294, *M*).	Rijnsgulden (4) . .	75	18 carats.
	Clemmergulden (5) .	75	15 —
	½ Rijnsgulden (6) .	152	18 car. moins 1 gr.
	Sleper	25 ½	11 den. moins 4 gr.
	½ Sleper	52	11 — 4 —
	Dubbele stuiver . .	79	6 — 1 —
	Stuiver	79	3 — 1 —

(1) 12 de ces pièces = un florin d'or.
(2) 24 — = —
(3) 48 — = —
(4) Le florin valait 34 sous.
(5) Le Clemmer valait 31 sous.
(6) Le ½ florin — 17 —

ORDONNANCE.	DÉNOMINATION des MONNAIES.	NOMBRE frappé AU MARC.	ALOI.
9 juin 1496 (Van der Chijs, p. 294, *M*). (*Suite.*)	½ Stuiver	145	2 ½ den.
	Oirt stuiver . . .	300	2 ½ —
	Muters (1)	28 à la demi once	2 —
24 juillet 1496 (Van der Chijs, p. 298, *N*).	Stuiver	79	3 den. moins 2 gr.
	½ Stuiver	145	2 ½ — 2 —
	Oirt stuiver . . .	300	2 ½ — 2 —
	Dubbele stuiver . .	62	4 ½ —
8 août 1496 (Van der Chijs, p. 299, *O*).	Rijnsgulden . . .	75	17 ½ car.
	Clemmergulden . .	75	14 — 3 gr.
	½ Rijnsgulden . .	152	17 ½ —
	Sleper	28	11 den. moins 4 gr.
	½ Sleper	57	11 — 4 —
6 novembre 1496 (Van der Chijs, p. 300, *P*).	Sleper	27	10 den. 8 gr.
	½ Sleper	55	10 — 8 —
	Dubbele stuiver . .	62	4 — 8 —
	Stuiver	79	3 den. moins 4 gr.
	Muterkens. . . .	22 à la demi once	1 ½ den.
9 avril 1499 (Van der Chijs, p. 303, *Q*).	Rijnsgulden . . .	75	17 ½ car.
	Clemmergulden . .	75	14 — 3 gr.
	½ Rijnsgulden . .	152	17 ½ — moins 1 gr.
	Sleper	27	10 den. 8 gr.
	½ Sleper	55	10 — 8 —
	Dubbele stuiver . .	63	4 — 6 —

(1) 7 pièces valaient un sous.

ORDONNANCE.	DÉNOMINATION des MONNAIES.	NOMBRE frappé AU MARC.	ALOI.
9 avril 1499 (Van der Chijs, p. 303, *Q*). (*Suite.*)	Stuiver.	80	3 den. moins 6 gr.
	Muterkens . . .	22 à la demi once	1 ½ den.
14 août 1499 (Van der Chijs, p. 309, *T*).	Dubbele geldersche gulden.	60	23 car.
	Arnhemsche gulden.	104	10 — moins 2 gr.
	Sleper	25	10 den.
	½ Sleper	50	10 —
	Vierstuiverpenningen	60	8 —
	Dubbele stuiver . .	63	4 — 6 gr.
	Stuiver.	80	2 — 16 —
	½ Stuiver	116	2 — 10 —
	Muterkens . . .	23 à la demi once	1 ½ —
1er février 1501 (Van der Chijs, p. 311, *U*).	Gouden penning (1).	55	23 car. 9 gr.
	— (2).	74	15 — 9 —
	Clemmergulden . .	75	14 — 1 —
	½ Enkele gulden. .	100	10 —
	Zilveren penning (3).	72	10 den. 10 gr.
	— (4).	80	7 — 16 —
	— (5).	80	3 — 20 —
	Dubbele stuiver . .	63	4 — 2 —
	½ Stuiver	146	2 — 5 —
	Muter	22 à la demi once	1 — 4 —

(1) = 50 stuiver Brab.
(2) = 25 —
(3) = 3 —
(4) = 2 —
(5) = 1 —

ORDONNANCE.	DÉNOMINATION des MONNAIES.	NOMBRE frappé AU MARC.	ALOI.
1505 (Pièces justificatives, *E*).	Clemmergulden (1) .	76	»
7 octobre 1509 (Pièces justificatives, *G*).	Dubbele stuiver of woecheij.	69	4 den.
	Penning (2)	40	»
	Zilveren rijder (snaphaan).	32	8 den.
	Gouden rijder . . .	75	14 car.
	½ — . .	150	14 —
4 juin 1511 (Van der Chijs, p. 319, *Y*).	Enkele gulden . .	77	14 ½ —
	Clemmergulden . .	77 ½	14 — moins 2 gr.
	Braspenning . . .	81	3 den. 4 gr.
	Dubb. braspenning .	78	6 —
	4 braspenning . .	52	8 —
	6 — . .	48	11 —
19 juin 1516 (Pièces justificatives, *I*).	Stuiver (3). . . .	101 ½	3 —
	Dubbele wucheij (4).	69	3 — 20 gr.
	½ Stuiver	212	3 —
	Oirt stuiver . . .	344	2 —
	Negenmanneke . .	29 à la demi once	1 — 8 gr.
	½ — . .	58 à la demi once	1 — 4 —
	Zilveren penning (5).	88 ½	8 —

(1) = L'aloi n'est pas indiqué.
(2) = 8 muter.
(3) 42 valaient un florin d'or.
(4) = 2 sous moins un negenmanneke.
(5) = 3 sous.

ORDONNANCE.	DÉNOMINATION des MONNAIES	NOMBRE frappé AU MARC.	ALOI.
19 juin 1516 (Pièces justificatives, *J*).	Stuiver (1). . . .	101	3 den.
	Dubb. woicheij (2) .	67 ½	3 — 20 gr.
	½ Stuiver	212	3 —
	Oirt stuiver . . .	336	2 —
	Negenmanneke . .	28 à la demi once	1 — 8 gr.
	½ — . .	56 à la demi once	28 —
	Zilveren penning (3).	85 ½	8 —
14 octobre 1516 (Van der Chijs, p. 320, *Z*).	Rijnsgulden . . .	75	18 car.
	Clemmergulden . .	75	13 — 3 gr.
	Rijder	75	14 —
	½ —	150	14 —
	Stuiver.	101	3 den.
	Dubbele voecheije .	69	3 — 20 gr.
	½ Stuiver	212	3 —
	Oirt stuiver . . .	340	2 —
	½ — . . .	29 à la demi once	1 — 8 gr.
	½ Negenmanneke .	58 à la demi once	1 — 4 —
	Zilveren penning (4).	88	8 —
25 mars 1518 (Pièces justificatives, *M*).	Halve stuiver. . .	202	2 —
23 août 1520 (Van der Chijs, p. 324, *BB*).	— . . .	»	1 — 18 gr.
6 juin 1522 (Pièces justificatives, *O*).	Clemmergulden (5).	75	13 car. 3 —

(1) 42 valaient un Rijnsgulden.

(2) = 2 sous moins un negenmanneke.

(3) = 3 sous.

(4) = 3 —

(5) Nommé également Geldersche gulden.

ORDONNANCE.	DÉNOMINATION des MONNAIES.	NOMBRE frappé AU MARC.	ALOI.
19 octobre 1523 (Van der Chijs, p. 325, *DD*).	Dubbele wocheij. .	66	3 den. 3 gr.
	Halve stuiver. . .	202	1 ½ —
17 mars 1524 (Pièces justificatives, *Q*).	Muijterkens . . .	29 à la demi once	14 gr.
16 septembre 1530 (Pièces justificatives, *S*).	Rijder	75	14 car.
	½ —	150	14 —
	Clemmergulden . .	75	13 —
	Snaphaan	31	8 den
	½ —	62	8 —
	¼ —	80	5 —
	Stuiver (1). . . .	80	3 — 8 gr.
	½ — (2).	130	2 — 18 —
27 mars 1532 (Pièces justificatives, *U*).	Halve stuiver. . .	134	2 — 18 —
	Oirt stuiver . . .	200	1 — 22 —
1er avril 1533 (Pièces justificatives, *V*).	Rijder	75	14 car.
	½ —	200	14 —
	Clemmergulden . .	75	13 —
	Snaphaan	31	8 den.
	½ —	62	8 —
	¼ —	80	5 —
	Stuiver (3).	80	3 — 8 gr.
	½ — (4).	134	2 — 18 —
	Oirt stuiver (5) . .	200	1 — 22 —
20 février 1536 Pièces justificatives, *W*).	— . . .	200	1 den. 21 ½ gr.

(1) 6 sous = un snaphaan.

(2) 12 = un snaphaan.

(3) 6 = —

(4) 12 = —

(5) 24 = —

La première ordonnance (A des pièces justificatives) nous apprend que N. Nijber fut nommé maître de la Monnaie, le 28 septembre 1492. Il ne resta que peu de temps en fonctions, puisque Th. de Greve fut déjà désigné le 27 décembre 1492 (non le 8 mai, comme M. van der Chijs (1) le dit par erreur, la fête de Saint-Jean l'évangéliste étant fixée au 27 décembre), quoiqu'il eût été nommé pour une période de cinq années consécutives. Il est donc presque certain qu'il n'a pas monnayé, et qu'il faut regarder le florin d'or, le briquet, le demi briquet et le quart de briquet, comme ayant été frappés en vertu de l'ordonnance donnée à Th. de Greve.

Nous croyons avec M. van der Chijs que les pièces en question sont bien celles par lui indiquées sous les n°s 1, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.

Nous en trouvons la preuve, en ce qui concerne le n° 1, dans le rapport adressé à l'Empereur sur l'évaluation faite à Nuremberg (2), la pièce mentionnée étant parfaitement conforme au dessin et

(1) VAN DER CHIJS, *De munten der voormalige Graven en Hertogen van Gelderland*, p. 110.

(2) HIRSCH (J.-C.), *Des Teutschen Reichs Münz-Archiv.*, t. Ier, p. 323, où nous lisons :

Die Vierdten zu 17 *Karat* 3 *gren.*

Geldrisch auf der ein seitten ein Salvator mundi, haltendt ein Apfel in der Handt, zum Füssen ein Schildt, darin das *Geldrisch* Wapen, mit der Vmbschrifft mone. Nova. aur. geld. auff der andern seitten 3 schildtlein mit Löwen, Vmbschrifft : Carolus Dux gel. Iul. Com. Zut.

le titre correspondant assez bien à celui des ordonnances de cette année. Quant au briquet et ses subdivisions, on n'a qu'à les comparer avec les briquets de Charles le Téméraire, de Marie de Bourgogne, de Philippe le Beau et les monnaies de la ville de Nimègue du même type (1), pour être convaincu de l'exactitude de notre attribution. Ces monnaies ont, par conséquent, été frappées à partir de 1492 jusqu'au 9 juin 1496, époque de la nomination de N. Nijber comme maître de la Monnaie.

Le duc ordonne, aussi bien dans cet acte que dans les autres de cette même année, de frapper des monnaies d'un nouveau système, d'abord au même poids et au même aloi, et plus tard au titre de 17 1/2 carats. La frappe du florin d'or (Rijnsgulden) est seule maintenue. Nous voyons, dans le cours de l'année, diminuer également l'aloi du florin d'or (Clemmergulden), du sleper, du double sou et de toutes les autres espèces. En dehors du double sou au millésime 96 (Van der Chijs, n° 20), il est impossible d'indiquer avec quelque certitude les monnaies frappées en vertu de ces ordonnances, le sleper et le demi sleper ayant pu être ouvrés aussi bien pendant les années suivantes jusqu'en 1499, année qui les voit mentionnés pour la dernière fois. L'absence de ces pièces dans les comptes de Nijber ainsi que leur grande rareté

(1) Van der Chijs, *De munten der voormalige Heeren en Steden van Gelderland*, pl. I, nos 10-13.

prouvent assez qu'elles n'ont été frappées qu'en petit nombre.

Nous n'avons pu trouver aucun indice qui pût nous aider à découvrir lequel des Clemmerguldens est le plus ancien. Les numéros 2, 3 et 4 de M. van der Chijs, quoique variés, se ressemblent trop pour qu'on puisse leur assigner une date d'émission. Ces florins sont désignés tantôt sous ce nom et tantôt sous celui de Geldersche gulden. Ce qui est néanmoins certain, c'est que les numéros 6 et 7 de M. van der Chijs n'ont été frappés qu'en 1525, comme nous le verrons plus loin.

Nous avons longtemps cherché parmi les sous et leurs subdivisions quelles étaient les pièces qui pouvaient être données à la première émission. Tout nous porte à croire maintenant que ce sont les n°s 28 et 9 de la pl. XXX, dessinés par M. van der Chijs. Voici pourquoi : 1° ce type était déjà en usage lors du règne d'Arnould, grand-père de notre duc ; 2° la croix pattée correspond parfaitement à celle des doubles sous, et 3° la légende *moneta nova* etc. est conforme à celle des quarts de briquet, qui datent, comme nous l'avons vu, des premières années du règne de *Charles,* et à celle du Clemmergulden, dont la frappe venait d'être ordonnée.

Les initiales des quatre villes principales ont, à la vérité, disparu pour faire place au nom du duché, mais cette circonstance s'explique facilement car notre duc n'était guère homme à souffrir que les

villes s'arrogeassent des droits qu'il croyait n'appartenir qu'à lui. Les quarts de sou (oirt stuiver) (Van der Chijs, nos 34 et 35) et le muterke pl. XXIX, n° 14 correspondent assez bien à ce type : la forme de la croix, la légende et les lettres de G - E - L - R placées dans les cantons y sont bien les mêmes. Il ne nous manque donc que le demi sou, car les deux demi sous figurés par M. van der Chijs, nos 30 et 33, appartiennent à un tout autre système.

Il suffit d'examiner ces sous, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'essai, pour être convaincu qu'ils sont d'un aloi bien bas; ce qui concorde parfaitement avec les ordonnances. Elles nous apprennent, en effet, que le titre de ces pièces, donné par celle du 6 juin 1496 à 3 deniers 1 grain, s'abaissa graduellement jusqu'à 2 deniers 16 grains. Ce titre est celui auquel on les trouve fixés dans l'acte du 14 août 1499, tandis que l'aloi indiqué dans l'ordonnance du 1er février 1501 monte de nouveau jusqu'à 3 deniers 20 grains.

Le florin d'or mentionné dans l'ordonnance du 9 Avril 1499 ne peut être que celui cité dans le rapport fait à l'Empereur (1). On trouvera cette

(1) Hirsch, *loc. cit.*, où nous lisons :

Geldrisch auf der ein seitten ein Sitzender Salvator, haltend in der Handt ein Buch vnd ein Geldricsh schildt zum Füssen, Vmbschrifft : Carol. Dux. Gel. Iul. Co. Z. auff der andern seitten vier schildlein, mit einen Creutz, Vmbschrifft : Moneta nova aurea. D. G.

Pièce évaluée à 17 carats 3 grains.

pièce, que M. van der Chijs n'a pas connue, décrite sous le n° 403. Le dessin en est parfaitement conforme à celui des florins d'or frappés dans les contrées rhénanes à cette époque et nous semble justifier le dire de cet acte, qui les désigne comme étant, *surtout*, frappés pour favoriser le commerce sur le Rhin.

Un changement notable dans les affaires monétaires s'opère en 1501. On voit, dans l'ordonnance datée du 1er février de cette année, que c'est surtout le système brabançon que le duc vient d'adopter et que le Clemmergulden, le double sou, le demi sou et le muterken sont seuls maintenus, l'aloi en étant encore diminué. Quelles peuvent être les monnaies dont la frappe est ordonnée ? C'est ce que nous allons tâcher de découvrir. On ne connaît jusqu'à présent aucune monnaie d'or de notre prince du titre et du poids indiqués pour le double florin, le florin et le simple florin d'or. Il en résulte qu'il est bien douteux que ces pièces aient été frappées, et on peut en déduire qu'on n'a monnayé, en or, que le Clemmergulden. Nous voyons dans le compte de N. Nijber (Van der Chijs, p. 123), compte allant du 14 août 1499 au 6 novembre 1500, qu'il n'a été frappé que 3 marcs en simples florins et 2 marcs en doubles Clemmerguldens, quoique leur émission eût été ordonnée par l'acte du 14 août 1499, tandis qu'il avait été monnayé pendant ce même temps pour 127 marcs en Clemmerguldens. Nous nous croyons autorisé

à en conclure qu'on ne faisait parfois que quelques épreuves de ces nouvelles espèces pour voir si elles trouveraient bon accueil et que l'essai fait avec les pièces nommées avait échoué.

On s'est probablement abstenu pour cette raison de renouveler l'essai avec celles mentionnées dans l'ordonnance de 1501. Nous croyons également, en suivant l'ordre des monnaies d'argent indiquées dans cette ordonnance, que la monnaie, qui devait être équivalente à trois sous brabançons, a subi le même sort et que les pièces de deux et d'un sou dudit système ont seules été réellement frappées, mais seulement comme pièces d'essai, puisqu'on ne connaît, jusqu'à présent, qu'un seul exemplaire du double sou et que les sous sont également assez rares. Nous ne pouvons être surpris, lorsque nous voyons le duc adopter le système brabançon, de le voir prendre également les monnaies de ce duché pour modèle. Nous retrouvons, en effet, ces types dans les pièces décrites dans cette *Revue* (année 1872, pl. I, n° 4), et dans van der Chijs, n° 24. Ce sont bien là des copies des monnaies de la majorité de Philippe le Beau. Elles ne portent malheureusement pas de millésime, comme ces dernières monnaies, mais leur ressemblance avec elles est telle que nous ne doutons pas que ce sont celles dont la frappe est ordonnée. La lettre écrite par notre duc à la ville d'Elbourg, le 4 juin 1501 (pièces justificatives C), nous fournit encore la preuve qu'on venait

d'émettre des sous d'un nouveau modèle ; un exemplaire en est, en effet, joint à la lettre. S. Van Batenborch est encore autorisé par cette ordonnance à frapper des doubles sous comme ceux qui avaient été faits par N. Nijber, ce qui veut dire « du même modèle ». Ces pièces, qu'on trouve dans presque toutes les collections et qui portent toutes le millésime 1501 nous prouvent qu'il a largement profité de cette autorisation. Nous n'aurions donc pas à nous en occuper, s'il ne s'y trouvait une variété assez intéressante à signaler. Cette variété, qu'on trouvera décrite sous le n° 407 et dont nous ne connaissons que deux exemplaires, nous montre les armes de Gueldre accostées de deux fleurs de lis, et le heaume de Juliers, également surmonté d'une fleur de lis. La lettre du 8 mai 1492 (Van der Chijs, p. 293) nous apprend que le duc autorisa la ville de Ruremonde à frapper des monnaies d'argent dont les plus fortes vaudraient un braspenning, et cela, lorsque le bourgmestre, les échevins et le conseil municipal le jugeraient convenable. Ces monnaies devaient être frappées, soit aux armes du duc, soit à celles de la ville. Il est vrai que cette lettre ne dit pas que ces monnaies devaient être marquées de quelque indice particulier afin de les différencier des mêmes espèces frappées à la monnaie ducale, mais nous verrons plus loin, lorsque cette ville reçut plus tard une nouvelle autorisation semblable, qu'il y est dit bien expressément qu'il devait se trouver,

sur toutes les monnaies frappées par elle, un indice auquel on pourrait les reconnaître. Cette circonstance nous fait croire que ce double sou, qui a la valeur du braspenning, sort de l'atelier de cette ville, la fleur de lis étant un des meubles de ses armes.

Quant aux demi sous et aux muterkens de cette ordonnance, nous n'avons pu trouver aucun indice qui nous permît de nous prononcer à cet égard. La fleur de lis, qui sépare les mots de la légende de nos n°s 529 et 530, peut avoir trait à la ville de Ruremonde, et ces monnaies appartiendraient alors également à cette ville. Cette supposition ne nous semble pas assez fondée, le demi sou (Van der Chijs, n° 30), dont le type est conforme à ces pièces, devant dater d'une époque postérieure ainsi que le prouve suffisamment la forme des lettres.

En 1505, l'autorisation donnée à la ville de Ruremonde venait d'être renouvelée (pièces justificatives D).

La première ordonnance qui suit (pièces justificatives E) ne parle que du Clemmergulden, mais elle nous apprend qu'il devait y avoir eu encore quelques changements, puisque le nombre de ces pièces au marc y est porté de 75 1/2 à 76, tandis qu'en 1501, on n'en devait frapper que 75. Il y a donc une ordonnance perdue, dans laquelle il était peut-être aussi fait mention du sou (Van der Chijs, n° 25) qui, par son type et ses légendes, nous

semble être de la même famille que le n° 24. C'est pourquoi nous sommes porté à croire que le sou doit avoir été frappé vers cette époque. Il en est de même du demi sou (*Revue belge,* 1874, n° 28), décrit à tort par nous comme devant être un quart de sou. Le type en correspond parfaitement à celui des monnaies des autres princes de cette époque.

L'an 1509 nous apporte, de nouveau, bien des changements (pièces justificatives G); nous voyons par l'ordonnance du 7 octobre que, tant pour l'or que pour l'argent, le type au cavalier vient d'être introduit en Gueldre. Ces pièces n'étant pas datées, excepté le Snaphaan de 1513, il est impossible de fixer l'époque de leurs émissions. Celles aux armes de Ruremonde doivent, ainsi que le Clemmergulden dont nous avons parlé plus haut, dater cependant de l'an 1525. Cette ordonnance nous apprend que le double woecheij, voecheij ou wucheij, que M. van der Chijs n'a pas connu, n'est autre que notre double sou, et, quoique nous n'ayons pu trouver un exemplaire de cette dernière année, ceux de 1511 et 1515 qui se trouvent dans notre collection, nous fournissent la preuve que le modèle n'a subi aucun changement.

Le pouvoir exercé par Charles dans l'évêché d'Utrecht nous donne quelques monnaies mentionnées dans l'ordonnance du 4 juin 1511. Ce sont : le florin d'or (Van der Chijs, pl. XV, n° 8) et les monnaies (pl. XVII, n° 31 et pl. XXIX, n° 12). D'après le poids de ces pièces, nous croyons que

ce sont le quadruple et le simple braspennings dont parle cet acte.

Les documents qui suivent sont ceux de l'an 1516 (pièces justificatives H, I, J, K). On y trouve la mention de nouvelles espèces, savoir : le negenmanneke, le demi negenmanneke, le demi oirt stuiver et la pièce de trois sous. Il est évident que le negenmanneke et le demi oirt stuiver ne sont autres que le muterken, qui n'a fait que changer de nom, ce qui est démontré par le titre et le poids de ces pièces et par le fait que ces monnaies sont désignées dans les ordonnances de cette année, tantôt sous l'un et tantôt sous l'autre nom. Les deux ordonnances (pièces justificatives I et J) ne semblent être que des avant projets, car le duc convoque, le 8 juin (pièces justificatives H), les villes principales à une assemblée pour y traiter des affaires monétaires, ce qui explique la différence faite, dans ces deux actes, entre maintes espèces. Nous pouvons, au contraire, considérer l'ordonnance du 14 octobre (Van der Chijs, p. 320, *Z*) comme le résultat de cette conférence, résultat dont le magistrat de la ville d'Arnhem est informé par le duc dans sa lettre de la même date (pièces justificatives K). Si nous voyons maintenant, dans les comptes rendus (Van der Chijs, pp. 132 et suivantes), que N. Nijber resta en fonction de 1516 à 1527, nous nous croyons autorisé d'attribuer à cette époque les sous (Van der Chijs, n°s 26 et 27) et le demi sou (n° 33). Cette attribution est justifiée

par leur air de famille avec les sous de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht (Van der Chijs, pl. XXII, nos 2 et 3), et par la circonstance qu'on en trouve bien des variétés, ce qui prouve qu'il y en eut plusieurs émissions. Nous voyons de même, par les différentes ordonnances concernant ces demi-sous (pièces justificatives M, et van der Chijs, BB et DD), que leur aloi allait toujours en diminuant. Les actes (pièces justificatives O et Q) nous apprennent encore que le Clemmergulden, le double woecheij et le muterken subirent le même sort. La quantité de variétés du cavalier d'or qu'on trouve s'explique aussi quand on consulte ces comptes, car il en a été frappé pour environ 1500 marcs pendant que Nijber était maître de la Monnaie. Presque tous ont été émis depuis 1521, après que le duc, se conformant au conseil donné par Nijber, eût consenti à diminuer le seigneuriage de ces monnaies. Il n'en avait été frappé que 133 marcs avant cette année, ce qui prouve que la prédiction qu'il avait faite au duc, qu'il ne pouvait que profiter de cette diminution, s'est réalisée.

La ville de Ruremonde reçoit, en 1525, l'autorisation de frapper des monnaies d'or et d'argent (pièces justificatives R), à condition que les monnaies à émettre soient pourvues des armes de la ville ou d'un autre signe bien déterminé qui permette de les distinguer des monnaies ducales.

Il est dit dans ce document, en ce qui concerne

les cavaliers d'or et d'argent, que les armes de la ville doivent être placées sous le cheval. Le Clemmergulden doit également porter ces armes. Il est ordonné, quant aux doubles et simples sous ou woecheijen, que la différence avec les monnaies analogues du duc doit être telle, qu'on puisse immédiatement les distinguer. Ce sont donc bien indubitablement les monnaies données par van der Chijs sous les n°s 6, 7, 42 et 43 qui ont été frappées en vertu de cette autorisation, ce qui nous confirme également dans notre opinion que le double sou de l'an 1501 (n° 407), dont nous avons parlé plus haut, a été frappé en suite d'une autorisation semblable donnée à cette ville.

L'existence du double sou de l'an 1526 prouve qu'on a continué à frapper ces pièces, au moins jusqu'à cette année.

L'ordonnance du 16 septembre 1530 (pièces justificatives S) ne les mentionnant plus, il faut en conclure qu'on venait de cesser de les monnayer. Cet acte, par lequel R. van Eembrugge venait d'être chargé de la direction de la Monnaie pour la durée de six années, ordonne de frapper les monnaies en or déjà connues. L'aloi du Clemmergulden y est réduit à 13 carats. Quant au monnaies d'argent, nous y rencontrons, pour la première fois, le demi et le quart de Snaphaan. L'aloi de ces monnaies, celui du sou et du demi sou, ainsi que le nombre de pièces à frapper au marc, prouvent que le duc venait de rétablir, pour

les monnaies d'argent, une valeur plus réelle que celle qu'elles avaient eue depuis longtemps. Là est peut-être la cause de la disparition des pièces de deux sous et de leur remplacement par les quarts de Snaphaan.

L'ordonnance du 27 mai 1532 (pièces justificatives U) nous montre que R. van Eembrugge avait déjà été remplacé par D. Engelkens, mais elle ne nous apprend pas quand a eu lieu ce changement ni ce qui l'a motivé.

Il est néanmoins évident que, lors de sa nomination, Engelkens avait déjà reçu une autre ordonnance non encore retrouvée, puisqu'il y est dit que dorénavant le seigneuriage devait être diminué. Il n'est question dans cet acte que de quelques espèces à frapper, dont le nombre de pièces au marc varie un peu, mais dont l'aloi ne subit aucun changement.

Le 1er avril 1533 (pièces justificatives V), J. Vlemynck reçoit sa nomination de maître de la Monnaie, pour la durée de six années consécutives. Il devait exercer à Nimègue, à Zutphen ou à Zalt Bommel. Le titre de toutes les monnaies à frapper en vertu de cette ordonnance, sauf celui du sou, est non seulement diminué, mais la valeur du demi sou et de l'oirt stuiver y est augmentée.

Nous apprenons enfin, par l'acte du 20 février 1536 (pièces justificatives W), que le duc diminue encore le seigneuriage et que J. Vlemynck est autorisé à frapper des quarts de sous.

Il semble que le modèle des monnaies n'a plus subi de changements excepté pour le demi sou. Cette monnaie (Van der Chijs, n° 30) nous paraît dater de la dernière époque du règne de Charles d'Egmont, puisque ce n'est qu'à cette époque que les lettres gothiques commencent à disparaître dans les pays limitrophes de la Gueldre, pour faire place à celles de forme romaine. Le fait qu'on en trouve également dont les légendes sont en lettres gothiques, prouve seulement qu'il en a été fait plusieurs émissions.

(*A continuer.*) Th. M. Roest.

MONNAIES GRECQUES

ET

MÉDAILLES MODERNES.

Il semble, à première vue, que la grande civilisation ne puisse se concevoir sans l'usage de la monnaie. Il n'en est rien cependant. Elle peut vivre — l'histoire nous le dit — avec les métaux précieux comme seuls intermédiaires des échanges. Cette marchandise facilement transportable, indestructible, homogène, divisible, stable dans sa valeur, aisément reconnaissable, a suffi, pendant de longs siècles, au trafic le plus actif. Ni les Assyriens, qui avaient pourtant le chèque et la lettre de change, ni les Égyptiens ne connurent la monnaie. Aujourd'hui encore, la Chine, à part le billon, n'a pas de numéraire officiel. Les lingots qui y circulent sont estampillés par des particuliers, non par l'État. Mais, à côté de l'exemple de la Chine, souvent cité, en voici un autre plus caractéristique. La race dominante de l'île de Madagascar, les Hovas, sont en possession d'une

civilisation à certains égards avancée, qui se suffit à elle-même. Pourtant, ils ignorent la monnaie, et règlent toutes leurs transactions, la balance à la main, au moyen de lingots d'or et d'argent. L'idée de fonder à Tananarive un hôtel des Monnaies est toute récente, et semble encore bien éloignée de sa réalisation.

Dans ce système primitif, il ne suffit pas de vérifier le poids du lingot donné en paiement. Il faut encore en éprouver le titre. La balance et la pierre de touche interviennent à chaque transaction et doivent singulièrement encombrer et alourdir les trafics. Aussi, l'homme qui, le premier, imagina d'imprimer sur les lingots une marque garantissant au vendeur, au nom de l'État, le poids et la pureté du métal offert comme prix d'achat fit une découverte de génie : il inventa la monnaie.

Qui fut cet homme? Le roi lydien Gygès, chef de la dynastie des Mermnades, ou Phidon, roi d'Argos et d'Égine? La première monnaie fut-elle le statère d'électrum de Lydie en forme de lentille ovale, ou le plus ancien lingot d'Égine en argent, marqué d'une tortue? La question n'est pas tranchée. Mais, tout considéré, je prends résolument parti pour la monnaie d'Égine. La facture plus grossière, le métal plus simple, la forme du flan moins raffinée, l'itinéraire de l'invention à travers le monde connu, tout indique que la priorité revient à Phidon d'Argos, et que les rois lydiens

doivent avoir appris l'invention des Grecs. Gygès les connaissait; il en recevait à sa cour et honorait magnifiquement leurs dieux et leurs oracles. On répond que, malgré les soins de la fabrication, la monnaie lydienne dénonce un état moins avancé de l'art monétaire. Un examen attentif des deux monuments suffit pour dissiper l'erreur. Les deux lingots sont frappés sur une matrice au moyen d'un poinçon, de façon à donner la marque officielle aux deux faces. Qu'importe si la matrice imprime ici, tant bien que mal, l'image d'une tortue, et là un système de stries parallèles ?

Si, cependant, malgré tout, on veut donner aux Lydiens le mérite de l'invention, il faut reconnaître qu'ils l'ont laissée à l'état rudimentaire. Et du moins la gloire de mettre au point et de vulgariser cette trouvaille si simple et si ingénieuse à la fois, à côté de laquelle avaient passé tant de grands et de florissants empires, fut réservée à ce petit peuple prime-sautier, actif, intelligent, qui s'était installé dans les îles et le bassin de la mer Égée. Il n'avait pas atteint l'adolescence. Son art était encore emprunté, son commerce, passif. Le formidable choc des guerres persiques, victorieusement subi, ne lui avait pas encore donné la conscience de sa supériorité. Morcelé en trois mille États, il avait à peine l'instinct de sa nationalité puissante. Il ne se connaissait pas encore de nom commun. C'est plus tard seulement qu'il prit le

nom d'Hellènes, et ce sont les Romains qui l'ont appelé : les Grecs.

L'invention de la monnaie, comme celle de l'alphabet, de l'imprimerie, de la locomotion à vapeur, marque une étape dans la vie de l'humanité. De même que ces autres grandes inventions, elle fit rapidement le tour du monde connu, même des régions mal civilisées.

La trouvaille fut-elle heureuse pour l'humanité? Tolstoï jure que non. Il lui reproche d'avoir détruit l'état de nature, et l'obligation universelle du travail manuel, supprimé la pauvreté générale pour y substituer la misère du plus grand nombre, et organisé la spoliation légale du travailleur des champs au profit du jouisseur des villes. Et pour tous ces crimes sociaux, il maudit la monnaie.

Je comprends cette haine de l'argent, si l'on suppose qu'au temps du troc en nature les spoliations et les dénûments étaient inconnus. Mais l'hypothèse paraît hardie si l'on songe à la nature de l'homme.

Et, à côté de ces griefs douteux, que d'avantages certains! L'estimation précise des valeurs et des services, — la *fluidité* des richesses favorisant leur distribution plus étendue, si pas toujours plus égale, et appelant, par les lois naturelles de la population, plus de convives au festin de la vie, — la facilité d'accumuler les fruits du travail, c'est-à-dire le capital, et de placer une partie des hommes à l'abri des besoins matériels immédiats

pour leur permettre de travailler à la recherche du Vrai et du Beau, à la direction civile ou religieuse des sociétés, — la possibilité d'organiser les ressources des États chargés d'assurer la justice et la sécurité, — tout cela, nous le devons au lingot d'or et d'argent et surtout à la monnaie.

Il est impossible de ne pas s'étonner que les Sémites, si remuants, si prompts au trafic, si aptes, de nos jours encore, à tirer parti de la mobilisation des richesses due à l'usage de la monnaie, ne soient pas parvenus, par eux-mêmes, à cette invention du numéraire qui semblait réservée à leur tempérament mercantile. Les Carthaginois n'apprirent l'usage de la monnaie qu'en Sicile, au contact des colonies helléniques, et leurs coins sont gravés par des Grecs siciliens. La Judée frappa le sicle longtemps après les monnaies des Hellènes et — soit dit en passant — comme art, son monnayage est au-dessous de toute critique. Les Phéniciens, au temps où leurs nefs, pleines de marchandises, encombraient encore les criques de l'Hellade et de ses îles, ces négociants hardis, à l'époque où ils enseignaient le commerce aux Grecs, durent aller prendre chez eux l'idée de frapper monnaie.

Monnaie Siculo-Punique de Panorme. (Cabinet de l'auteur.)

Faut-il penser avec Lenormant que les Sémites de Carthage et d'Asie-Mineure, trafiquant surtout avec des peuplades sauvages, y firent leur commerce par troc pur et simple et ne sentirent pas la nécessité de la monnaie? L'explication est insuffisante. Les marins qui, de nos jours, font l'échange direct des produits sur la côte d'Afrique, une fois revenus chez eux, s'empressent d'échanger leur cargaison contre de la monnaie. De même les Phéniciens, entre eux, eussent trouvé de grands avantages dans l'usage du numéraire.

Pour ma part, je trouve ici simplement la confirmation de l'un des caractères de la race sémitique : son ingéniosité à mettre à profit l'idée et le travail d'autrui et son impuissance à s'élever personnellement jusqu'à l'idée créatrice.

I

Notre civilisation sent toujours que la civilisation grecque est parmi ses aïeules. Une sympathie irrésistible l'entraîne vers l'étude de tout ce qui

est grec. Sans doute l'éducation que reçoit la jeunesse depuis la Renaissance a beaucoup contribué à cette attraction vers l'histoire, l'archéologie et l'art helléniques. Mais l'« humanisme » a aussi des racines profondes dans notre âme. Toujours il se trouvera une élite pour reconnaître dans les œuvres grecques les manifestations les plus nobles de l'esprit humain. La littérature, la philosophie, l'art, la politique des Grecs éveilleront éternellement l'attention passionnée des esprits cultivés.

L'Hellénisme ne vieillit pas. Il rajeunit du moins constamment. Les Hellènes ne nous apparaissent plus comme aux hommes de la Renaissance, aux auditeurs des tragédies de Racine, ni aux contemporains du premier Empire. Nous comprenons et nous aimons autrement qu'eux la Grèce antique, mais nous l'aimons autant. La génération qui vient ne la verra pas avec les mêmes yeux que nous ; mais, quoi qu'en pense notre âge de fer et d'électricité, elle la regardera avec autant d'intérêt que nous.

Parmi les souvenirs de cette civilisation grecque, quoi de plus vivant, de plus intime, de plus varié que la monnaie ? Quoi de plus intéressant et de plus instructif ?

Il est banal de dire que la monnaie grecque est un guide précieux pour celui qui étudie l'histoire des Hellènes et de leur art. Dans le laconisme apparent de ce beau numéraire, les spécialistes ont trouvé de quoi rectifier bien des erreurs et combler

bien des lacunes. Plus d'une fois la monnaie a servi à restituer aux trouvailles antiques leur véritable état-civil.

Je n'en citerai qu'un exemple, encore récent. En mars 1863, M. Champoiseau, consul de France à Andrinople, trouva à Samothrace la magnifique statue de la Victoire ailée, avec quelques blocs et de menus fragments de marbre, auxquels on ne fit pas grande attention et qu'on laissa sur place. En 1873 et 1875, M. Conze, professeur à l'Université de Vienne fit deux campagnes de fouilles dans l'île. Il ne parvint pas à reconnaître la nature des blocs de marbre. On était seulement d'accord que ces blocs devaient appartenir au piédestal de la statue. Il en prit toutefois des croquis et des mesures.

De retour à Vienne, il soumit ces documents à

Monnaie de Démétrius Poliorcète. (Cabinet de l'auteur.)

M. Bendorff, qui, plus familiarisé sans doute que son savant collaborateur avec la numismatique grecque, se souvint fort à propos du revers des tétradrachmes de Démétrius Poliorcète. Il eut l'idée que le piédestal devait avoir la forme d'une

proue de galère et que le type du revers de notre monnaie est la reproduction de la statue Samothrace. Cette hypothèse, publiée pour la première fois en 1880, se vérifia. Elle permit de fixer la date de la statue. Le piédestal reconstitué sur cette donnée rendit son vrai cadre à l'un des plus beaux fragments de l'art antique et nous dota d'un document qui, d'après M. Rayet, est l'un des plus instructifs pour l'étude de l'architecture navale des Grecs.

On a tout dit sur le caractère religieux des types monétaires grecs. Là encore l'historien puise des indications précieuses.

En Grèce, la cité, comme la famille, était basée sur la religion. Rien d'étonnant si la monnaie, attribut de la souveraineté et portant le sceau de l'État, représentait presqu'exclusivement des divinités et des attributs sacrés. La mythologie grecque aimait à localiser les divinités et leurs cultes. La monnaie rappelait la divinité protectrice de l'État, parfois quelqu'épisode de son existence terrestre où se trouvait mêlé le nom de la cité.

Le caractère sacré du type est dans la numismatique grecque une règle presqu'absolue. Les tyrans ni les rois n'osèrent d'abord placer leur effigie sur la monnaie. Ils s'y risquèrent seulement plus tard. Encore cette audace sacrilège ne se fit-elle pas jour tout d'un coup. Alexandre

le Grand n'alla jamais jusqu'à se faire représenter sur sa monnaie d'or. Et, sur sa monnaie d'argent, il ne le fit qu'en donnant les traits de son visage à la tête d'Héraclès coiffée de la dépouille de lion. Lorsqu'en Asie-Mineure la monnaie grecque admet les portraits des rois régnants ou du chef des dynasties, elle est en pleine décadence, bien que ses avers soient souvent encore de purs chefs-d'œuvre.

Monnaie d'Antiochus Ier, roi de Syrie. (Cabinet de l'auteur.)

On comprend combien un art aussi complètement religieux doit être documentaire pour l'étude des croyances locales des Hellènes et de leurs mythes populaires, étude très utile elle-même à l'intelligence des institutions.

II

Et, pour la plupart, quels charmants objets que les médailles grecques ! Combien intéressants par eux-mêmes, pour des yeux initiés aux séductions du relief et même pour des doigts sensibles aux délicatesses du tact ! Il suffit d'un coup d'œil

pour les reconnaître. Ils sont d'essence grecque. Ils ont de l'art hellénique la clarté, la précision, la mesure, la simplicité, l'allure facile et allègre, souvent la grandeur et l'élévation. Ils en ont aussi le merveilleux sentiment du pittoresque et de la convenance. Voici une médaille où le poinçon, frappant sans trop choisir la place, a laissé, autour du carré creux, se relever de deux ou trois côtés

Tétradrachme archaïque d'Athènes. (Cabinet de l'auteur.)

des bourrelets de métal irréguliers et fendillés sous l'effort de la pression. La beauté du type est rehaussée par le contraste du cadre laissé fruste, et cette insouciance raffinée fait songer aux temples grecs, d'une exécution si délicate, qu'on voit bâtis sur des rochers abrupts dont l'architecte s'est bien gardé de faire la toilette.

En voici une autre, dont le travail précis et naïf a le charme d'un bel okimono.

Et ainsi des autres.

Jamais la sculpture n'a traité le nu avec plus d'aisance et de force élégante que la monnaie grecque. Voyez quel effort harmonique des muscles dans le type de l'Héraclès de Thèbes bandant son

arc, dans celui d'Héraclée où ce dieu lutte avec le lion, et de Phœstos de Crète où on le voit aux prises avec l'hydre de Lerne ; de l'Ajax combattant des monnaies d'Oponte, et de Leucaspis armé, devant l'autel, qui décore une admirable drachme de Syracuse. Quelle sûreté de mouvements dans les actions plus modérées du frondeur d'Aspendos de Pamphylie, du satyre de Naxos buvant, assis de face, du dieu de rivière Hypsas ou du héros fondateur de Sélimonte, sacrifiant, et du héros Taras porté par le dauphin de Tarente.

Quelle noblesse tranquille et quel repos dans les figures assises du Zeus aétophore de la monnaie alexandrine des meilleures séries, du Démos de Rhegion sur son trône, de Pan d'Arcadie assis sur le rocher ! Quel maître a mieux drapé des figures féminines plus exquises que la nymphe d'Histiée appuyée sur la proue de navire, qu'Himéra debout, que la Victoire ailée de Térina ou de Syracuse, que l'Europe de Gortyne de Crète assise dans les branches d'un arbre ?

Et la tête humaine, comme ces graveurs en sont maîtres ! Dans la courte période où les artistes monnayeurs du monde grec, aux trois premiers quarts du quatrième siècle, ont adopté la mode, peu pratique pour le numéraire, mais séduisante pour des praticiens aussi entendus, des têtes de face ou de trois quarts, les chefs-d'œuvre ne se comptent pas. Non seulement ces types de face sont d'incomparables petits bas-reliefs, des bijoux

Avers d'une drachme de Larissa au type de la tête de la nymphe Larissa. (Cabinet de l'auteur.)

d'audace artistique heureuse, où la science du méplat, la technique des plans est souveraine, mais encore des merveilles d'habileté destinées par le graveur à remplir convenablement le flan restreint malgré les hasards de la frappe, et aussi à circuler et à lutter le mieux possible contre le frai. Ainsi, la tête de la nymphe Aréthuse, de face, de Kimon et celle de Pallas par Eucleidas sur les tétradrachmes bien connus de Syracuse, celle

Monnaie d'Amphipolis. (Cabinet de l'auteur.)

d'Apollon par Théodotos sur la célèbre monnaie de Clazomènes.

Où trouver plus de noblesse mêlée à plus de grâce que dans la tête de la fille de Pelagos sur les monnaies de Larissa? Une majesté plus radieuse que

dans les têtes de Hélios de Rhodes ou d'Apollon du roi Mausole ? Où trouver surtout une beauté plus divine que dans la tête laurée de face d'Apollon, qui décore les superbes monnaies d'Amphipolis ?

Les têtes de profil ne sont pas moins remarquables. On connaît les immortelles créations de Kimon et d'Evainetos, graveurs des pentekontalitra de Syracuse, présentant à l'avers la personnification de la fontaine Aréthuse, les têtes de la Pallas de Thurium, du Zeus des tétradrachmes

Décadrachme d'Athènes. (Cabinet de l'auteur.)

d'Arcadie et de Philippe de Macédoine, de Koré sur la monnaie d'Agathocle, de l'Apollon archaïque de Léontini, du Dionysos de Lampsaque et de Naxos, de l'Héra d'Élide, et tant d'autres, parmi lesquelles la tête d'un style si hiératique et si grandiose qui orne le décadrachme d'Athènes, malheureusement par trop rare.

La conception et le rendu des types accessoires contribuent à l'intérêt des médailles grecques. Les monnaies archaïques traitent les animaux d'une

façon un peu héraldique, simplifiée, accentuant le détail essentiel. A mesure que l'art avance, la facture devient plus souple et plus nature, mais conserve toujours la préoccupation du caractère et un léger arrière-goût de convention.

Voyez le cheval issant de Tanagra, les biges et les quadriges superbes des villes siciliennes, les étalons des Thessaliens, de Larissa, de Tarente, la vache en raccourci ou se grattant la tête, de Phœstos et d'Érétrie ; les magnifiques taureaux cornupètes de la grande Grèce, les aigles de Chalcis et de l'Élide, et d'Agrigente, les crabes de cette dernière ville, le lièvre de Messine, la colombe de Sicyone, le poulpe de Syracuse, le hibou d'Athènes, le dauphin de Tarente, le Pégase de Corinthe, l'éléphant des Séleucides, la tortue d'Égine.

Cet art expressif et simplificateur se retrouve dans les moindres objets : les grains d'orge de Léontini, le demi grain dépouillé d'Orchomènes, la feuille d'ache de Sélinonte, le silphium de Cyrène, l'épi de Métaponte, le pétoncle de Cumes, le trépied de Crotone, l'amphore de Thèbes, et les charmants accessoires des statères corinthiens. A travers les différences de lieu, d'âge et d'écoles, à travers la diversité des tempéraments et des talents, car tout n'est pas, sans doute, d'une valeur égale, le travail monétaire garde les principes essentiels. Il conserve assez de précision pour ne point laisser le type dans le vague ou la confusion, et n'est pas assez poussé pour arriver à la séche-

resse. Le goût si sûr du graveur grec n'a jamais franchi entièrement l'une de ces deux limites.

Rien d'industriel dans ces monnaies. Elles sont bien le travail direct de l'homme et non de la machine. J'ai lu, ici même, l'étude très personnelle de M. Victor Lemaire sur la fabrication de la monnaie antique, et je dois dire que ses arguments d'homme du métier sont de nature à ébranler la croyance classique à l'usage exclusif des matrices et des coins de bronze, et à la recuite des flans pendant la frappe. Un fait arrête encore l'adhésion complète à ses idées. C'est le petit nombre de médailles

Bractée funéraire d'Athènes en or. (Cabinet de l'auteur.)

grecques connues sortant d'un coin identique, alors que les coins d'acier auraient fourni des milliers d'exemplaires absolument semblables, dont une partie au moins aurait dû parvenir jusqu'à nous. Mais, peu importe le sort de cette difficulté, que je livre à la sagacité de notre ingénieux confrère. Il est certain que le matériel de la frappe était primitif et laissait à l'ouvrier qui devait s'en servir un rôle important dans la production de l'œuvre. La préparation du flan, sa présentation au coin, l'arrivée de la monnaie à fleur, l'effort de la pression à faire porter d'un côté ou de l'autre, tout cela

rentrait dans sa tâche. L'œuvre du graveur dépendait de l'ouvrier monnayeur, à peu près comme de nos jours la réussite d'une eau-forte dépend d'un imprimeur plus ou moins artiste.

Le monnayage grec, à part les statères de Cyzique et quelques frappes peu importantes comme les hektai d'Ionie, a eu la bonne fortune — esthétique — de vivre sous l'empire de l'étalon d'argent. Des monnaies d'or ont été frappées par les villes et par les princes. On a trouvé aussi des bractées funéraires d'or, destinées à être placées entre les lèvres des morts pour payer le passage du Styx. Mais ces monnaies se présentent, dans l'ensemble du numéraire hellénique, comme de véritables exceptions.

Et c'est tout profit pour les chefs-d'œuvre que les ateliers monétaires de la Grèce nous ont laissés. L'éclat de l'or, son inaltérabilité absolue, sa trop grande malléabilité constituent, à mon avis, une infériorité pour la frappe des médailles. L'argent, plus résistant, prenant une légère patine qui voile son éclat, accentue la dégradation de la lumière dans les dépressions et les creux, et marque les reliefs, est la matière idéale pour la monnaie d'art. Les Grecs l'ont toujours employé très pur, sans jamais en altérer l'aspect par des alliages excessifs.

La monnaie de bronze n'a commencé que bien après la monnaie d'argent. Supportant mal, vu sa valeur restreinte, les frais de fabrication, elle était généralement moins soignée. Mais l'art n'en était jamais absent. Toutes les époques et toutes les villes nous ont laissé de fort belles monnaies de bronze.

C'est à Syracuse, dont la monnaie d'argent fut d'une élégance incomparable, que nous trouvons aussi des monnaies de bronze particulièrement belles.

(*A suivre.*) AUGUSTE DELBEKE.

LÉOPOLD WIENER
GRAVEUR EN MÉDAILLES
ET
SON ŒUVRE.

TROISIÈME ARTICLE.

93. — Même année. — Tête du général Chapelié, tournée à gauche.

Légende : AU LIEUT^t GENÉRAL J. J. E. CHAPELIÉ.

Rev. Génie assis à gauche, dans l'attitude du penseur, sur un bouclier rond aux armes du royaume, derrière lequel se voit une épée.

A ses pieds, un casque et une lampe antique allumée. Derrière la figure, s'aperçoivent la façade et les murs de l'école militaire de Bruxelles.

A l'exergue : 7 FÉVRIER 1859

Légende : 25 ANNÉES DE COMMANDEMENT DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

Diam. 0.068.

94. — Même année. — Médaille du 25e anniversaire de l'institution de la Commission

royale d'histoire, — faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Voy. Bouhy, *Jacques Wiener et son œuvre*, p. 105, n° 160, et *Revue belge*, 1883, p. 105.

95. — Même année. — Tête tournée à droite de l'ingénieur Jochams.

Légende : FÉLIX JOCHAMS ING^r DES MINES.

Rev. Lampe et outils de mineurs entre deux branches de laurier posées en sautoir. Au-dessous, en sept lignes :

OFFERT PAR
L'ASSOCIATION CHARBONNIÈRE
DE CHARLEROY
—
TÉMOIGNAGE D'ESTIME
ET DE
RECONNAISSANCE
1859

Diam. 0.060.

96. — Même année. — Buste de M. H. Loeb, tourné à gauche.

Légende : Dr HENRI LOEB.

Rev. A l'intérieur d'un cercle formé de petites feuilles de lierre et, en huit lignes, une inscription hébraïque.

Légende : 25e ANNIVERSAIRE DE L'INSTALLATION DU GRAND RABBIN DE BELGIQUE, 1834-1859.

Diam. 0.058.

97. — Même année. — Essai d'une pièce de deux francs. — Tête du Roi, à gauche. Au-dessous, la date : 1859.

Légende : LEOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Rev. Dans le champ séparé de la légende par un cercle : 2 F^s

Légende : * ESSAI MONÉTAIRE * TITRE 0,850

Diam. 0.028.

98. — Même année. — Essai d'une pièce d'un franc, en tout semblable au précédent, si ce n'est l'indication de la valeur : 1 F^c

Diam. 0.024.

99. — Même année. — Essai d'une pièce d'un demi franc, aux mêmes types et légendes que les précédents, avec cette différence dans le champ du revers : 1/2 F^c

Diam. 0.019.

100. — 1860. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Rev. Sur un disque placé dans une couronne de chêne et laurier, on lit, en cinq lignes :

VISITE
DU ROI
A
TOURNAI
1860

Diam. 0.050.

101. — Même année. — Tête de M. Tiberghien, tournée à gauche.

Légende : GUILLAUME TIBERGHIEN

Rev. Dans une couronne formée d'une palme et d'une branche de laurier, on lit, en huit lignes :

LES ÉTUDIANTS
DE
L'UNIVERSITÉ LIBRE
DE BRUXELLES
A
LEUR PROFESSEUR
DE PHILOSOPHIE
1860

Diam. 0.060.

102. — Même année. — Tête de M. de Brouckere, tournée à gauche.

Légende : CHARLES DE BROUCKERE BOURG^tre DE BRUXELLES

Rev. La ville de Bruxelles assise, à droite, dans l'attitude de la tristesse.

Légende : NÉ A BRUGES LE 18 JANVIER 1796 MORT A BRUXELLES 20 AVRIL 1860.

Diam. 0.070

103. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de l'abolition des octrois.

Revue belge de num., 1861, planche non numérotée.

104. — Même année. — Médaille frappée à l'oc-

casion de l'anniversaire de l'inauguration du monument élevé à Overyssche à la mémoire de Juste Lipse, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 137.

105. — Même année. — La déesse Flore, la tête couronnée de roses, prend son essor vers la droite, laissant, au gré du vent, voler un long voile qui passe sur son sein nu et contourne ses épaules. Elle tient, de la main droite, une corne d'abondance regorgeante de fleurs et répand, de l'autre main, sur la terre, des roses, des campanules, des œillets, des marguerites, des épis et des feuilles.

Rev. Dans une couronne de fleurs, au bas de laquelle est placé un écu couronné aux armes de la ville de Bruxelles, se lit, en sept lignes, l'inscription :

SOCIÉTÉ ROYALE
DE
FLORE
DE
BRUXELLES
FONDÉE EN
1660

Diam. 0.057.

106. — Même année. — La déesse Flore, demi nue, assise et de face, tient une couronne de la

main gauche et place, de l'autre main, une fleur au milieu d'un bouquet qui se trouve à sa droite dans un vase.

A l'exergue : Un écu en cartouche aux armes du royaume, placé devant une banderole qui porte la devise : L'UNION FAIT LA FORCE.

Légende : FÉDÉRATION DE SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE EN BELGIQUE.

Rev. Disque sans inscription, au centre d'une couronne de chêne et laurier sur laquelle sont posés les écussons des neuf provinces et autour de laquelle s'enroule un ruban qui porte les noms des botanistes illustres du pays.

Diam. 0.067.

107. — Même année. — Essai pour la monnaie de nickel de Belgique — Vingt centimes.

Revue belge de num., 1861, pl. VIII, n° 1.

108. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. VIII, n° 2.

109. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. VIII, n° 3.

110. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. IX, n° 2.

111. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. IX, n° 3.

112. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. IX, n° 4.

113. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. IX, n° 5.

114. — 1861. — Tête de la déesse Flore couronnée de chêne et de fleurs et à demi voilée, reposant sur deux ramilles de pin en sautoir.

Légende : SOCIÉTÉ ROYALE * * D'HORTICULT : DE LIÉGE.

Rev. Couronne de fleurs et de fruits sur le bas de laquelle est posé un écu en cartouche aux armes de la ville de Liége. Le reste du champ lisse.

Diam. 0.046.

115. — Même année. — Tête de M. Jaminé, tournée à gauche.

Légende : J. JAMINÉ ANCIEN MEMBRE DU CONGRÈS NATIONAL, PRES^t DU CONSEIL PROVINCIAL DU LIMBOURG.

Rev. Dans une couronne de chêne, en douze lignes :

SOUVENIR
DU TOAST
PORTÉ AU ROI
AU NOM DES CONSEILS
PROVINCIAUX DU ROYAUME
LE 21 JUILLET 1860
OFFERT PAR SES COLLÈGUES
LES CONSEILLERS PROV.
DU LIMBOURG
AU
NOMBRE
DE 27

Diam. 0.050.

116. — Même année. — Au-dessus d'un cartouche oblong sur lequel on lit, en quatre lignes :

SOCIÉTÉ
HORTICOLE
ET AGRICOLE
DU HAINAUT

se voit le buste de Cérès placé entre deux cornes d'abondance. A gauche du cartouche, le buste de Flore ; à droite, celui de Pomone.

Au-dessous du cartouche, au milieu d'un trophée d'instruments aratoires, un écu aux armes du Hainaut.

Rev. Dans une couronne faite de céréales, de fleurs et de fruits, un disque destiné à recevoir une inscription.

Diam. 0.048.

117. — Même année. — Médaille semblable à la précédente, quant au droit.

Rev. Cartouche rond destiné à recevoir une inscription.

Diam. 0.048.

118. — Même année. — La ville d'Anvers, debout à droite, drapée à l'antique, la tête ceinte d'une couronne murale, donne la main à une Victoire qui symbolise les beaux-arts et l'invite du geste à franchir une porte pour entrer dans ses murs dont le profil crénelé et flanqué de tours se voit au second plan. La Victoire a la tête surmontée de la flamme du génie et tient, de la main droite, une palette, un marteau de sculpteur et un fil à plomb.

A l'exergue : WELKOM.

Rev. Écu aux armes de la Gilde de Saint-Luc, portant en cœur un plus petit écu aux armes d'Anvers. Le tout sommé d'une tête de bœuf entre les cornes duquel est passée une banderole.

Autour du champ entier de la médaille, une banderole plus large portant en creux : WT JONSTEN VERZAEMT.

Légende : ANTWERPEN'S KUNST-FEEST XVIII · XIX · XX · OOGST · M · DCCC · LXI.

Diam. 0.060.

119. — Même année. — Pièce de 20 francs. — Tête du Roi, tournée à droite.

Légende : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Rev. Dans une couronne de chêne, en trois lignes :

20
FRANCS
1861

Sur la tranche : DIEU * PROTÈGE * LA * BELGIQUE *

Diam. 0.021.

120. — Même année. — Essai pour la monnaie de nickel. — Vingt centimes.

Revue belge de num., 1861, pl. VIII, n° 4.

121. — Même année. — Autre essai pour la même monnaie.

Revue belge de num., 1861, pl. IX, n° 1.

122. — Même année. — Femme drapée à l'antique, debout et de face, personnifiant l'Horticulture. De la main droite, elle tient une couronne; de la main gauche, une corne d'abondance pleine de fleurs et de fruits. A ses pieds et à gauche, à demi caché par les plis de sa robe, un écu couronné aux armes de la province de Namur.

Légende : SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Rev. Disque destiné à recevoir une inscription, dans une couronne de fleurs et de fruits.

Diam. 0.41.

123. — Même année. — Jeton frappé à l'occasion de la visite du ministre des Pays-Bas à Bruxelles, le baron Gericke van Herwynen et du ministre des Finances, M. Frère-Orban, à l'hôtel des Monnaies de Saint-Gilles.

Revue belge de num., 1861, p. 207.

124. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de l'entrevue de Léopold Ier, roi des Belges, et de Guillaume III, roi des Pays-Bas, à Liége. — Pièce faite en collaboration avec Charles Wiener.

Revue belge de num., 1888, p. 215, nº 10.

125 — 1862. — Tête de M. Devillez, tournée à droite.

Légende : ADOLPHE DEVILLEZ

Rev. Dans une couronne de lierre et un grènetis, on lit, en huit lignes :

LES ANCIENS ÉLÈVES
DE
L'ÉCOLE DES MINES
DU HAINAUT
A LEUR PROFESSEUR
TÉMOIGNAGE D'ESTIME
ET DE RECONNAISSANCE
1837-1862

Diam. 0.055.

126. — Même année. — Tête de M. Guibal, tournée à gauche.

Légende : THÉOPHILE GUIBAL

Rev. Dans une couronne de lierre et un grènetis, on lit, en huit lignes, la même inscription qu'au revers de la médaille précédente.

Diam. 0.055.

127. — Même année. — Tête de Van Maerlant, tournée à droite et couverte d'un bonnet.

Légende : JACOB VAN MAERLANT, DIE VADER DER DIETSCHER DICHTREN ALGADER

Rev. Dans une couronne de chêne, en neuf lignes :

VIIe
NEDERLANDSCH
TAAL- EN
LETTERKUNDIG
KONGRES
—
BRUGGE
8, 9 ET 10 SEPT.
1862

Diam. 0.050.

128. — 1863. — Médaille du Congrès catholique de Malines, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 106, n° 12.

129. — 1864. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Rev. Groupe colossal des frères Van Eyck, tel qu'on le voit sur la place de Maeseyck.

Légende : MONUMENT DE JEAN ET HUBERT VAN EYCK, INAUGURÉ A MAESEYCK, 5 SEPTEMBRE 1864.

Diam. 0.050.

130. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du pont de Coblence sur le Rhin.

Le droit est de Léopold Wiener, le revers de Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 107.

131. — Même année. — Tête de M. Arntz, tournée à gauche.

Rev. Dans une couronne de chêne et une torsade, en sept lignes :

A
E. R. N. ARNTZ
PROFESSEUR DE DROIT
A
L'UNIVERSITÉ LIBRE
DE BRUXELLES
1864

Diam. 0.060.

132. — 1865. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Rev. Quatre génies occupés à mesurer un chapiteau, à peindre, à dessiner et à sculpter. Le buste que taille le génie placé à droite, à l'arrière-plan, est celui du duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens.

Diam. 0.050.

133. — Même année. — Tête du Roi, tournée à gauche.

Légende : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Rev. Couronne de chêne. Le reste du champ lisse.

Diam. 0.037.

134. — Même année. — Médaille frappée en souvenir du premier Roi et de la première Reine des Belges. Cette pièce a été faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Médailles historiques de Belgique, pl. I, n° 1.

135. — Même année. — Médaille frappée en souvenir des fêtes données, le 15 mai de cette année, à Aix-la-Chapelle, à l'occasion du 50e anniversaire de la réunion des provinces rhénanes à la Prusse. Cette pièce a été faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 108.

136. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de l'Exposition internationale organisée par la société Flora, à Cologne. Cette pièce a été faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 107.

137. — Même année. — Médaille frappée à l'occasion de l'avènement de Léopold II au trône de Belgique et de sa prestation de serment.

Médailles historiques de Belgique, pl. XVIII, nº 21.

138. — Même année. — Médaille rappelant le souvenir de l'inhumation des premiers souverains de la Belgique dans l'église de Laeken, faite en collaboration avec Jacques Wiener.

Revue belge de num., 1883, p. 52.

139. — Même année. — La déesse Flore, demi nue et de face, la tête couronnée de roses, passant sur le globe terrestre dont on ne voit que la partie supérieure.

De la main droite, elle tient une couronne, de la gauche, une corne d'abondance de laquelle sortent des fleurs.

Sur le globe, on lit :

1865

AMSTERDAM

Rev. Épaisse couronne de fleurs sur le bas de laquelle est posé l'écusson du

royaume des Pays-Bas. Le reste du champ lisse.

Diam. 0.056.

140. — Même année. — Médaille semblable à la précédente, mais d'un plus petit module.

Diam. 0.041.

141. — 1866. — Médaille frappée à l'occasion du Congrès international d'archéologie d'Anvers.

Médailles historiques de Belgique, pl. VI.

142. — Même année. — Médaille en l'honneur du numismate Renier Chalon.

Revue belge de num., 1866, pl. XV.

143. — Même année. — Pièce de cinq francs à l'effigie de Léopold II, Roi des Belges, frappée en exécution de la loi de 21 juillet et des arrêtés royaux du 23 du même mois, 1866.

Revue belge de num., 1866, pl. XIX, n° 1.

144. — Même année. — Pièce de 2 francs, à la même effigie et frappée en exécution des mêmes loi et arrêtés.

Revue belge de num., 1866, pl. XIX, n° 2.

145. — Même année. — Pièce d'un franc, à la même effigie et frappée en exécution des mêmes loi et arrêtés.

Revue belge de num., 1866, pl. XIX, n° 3.

(*A suivre.*)

LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

DES

MONNAIES ET MÉDAILLES

DEPUIS LA RENAISSANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

En nous dotant de la médaille moderne, la Renaissance a introduit, dans la fabrication de ce genre de monuments d'histoire, des procédés inconnus aux âges précédents, lesquels se sont sans cesse modifiés à l'apparition de chaque méthode nouvelle, inventée pour en rendre la gravure ou la frappe plus facile. Quoique ces procédés nouveaux ne dussent aucunement supplanter la gravure ancienne, il a été cependant admis, pendant quelque temps, qu'on pouvait faire des médailles sans les graver ni les frapper ; et il n'est pas rare d'entendre regretter ce temps des médailles coulées, comme si un retour simple au même procédé nous rendrait indubitablement des chefs-d'œuvre pareils à ceux que nous ont légués les novateurs du xve siècle. Regrettons, à juste titre, les génies disparus ; mais ne les suivons, sur les chemins qu'ils ont battus, que pour sur-

prendre sur leurs traces le feu sacré qui les animait.

Un nom se place en évidence à la tête des médailleurs de la Renaissance : Pisano. Ce Véronais se faisait gloire, semble-t-il, d'être peintre. On dit des peintres de ces temps que, étant chargés de peindre un portrait, ils modelaient d'abord en cire l'effigie de leur modèle !... Quoi qu'il en soit de cette assertion, on dirait volontiers des médailles de Pisano qu'elles ont été brossées avec une pâte molle, qui s'est figée sur l'ardoise en y prenant la forme des hommes et des choses. Les créations de ce maître sont bien des œuvres de peintre, non de sculpteur ; un statuaire les eût imaginées et modelées autrement. Et c'est en quoi le Pisanello est un modèle rare, et un modèle à suivre.

Toutes les grandes médailles de cette remarquable époque ont été coulées, non par préférence, mais parce qu'on ne pouvait pas les faire autrement : parce qu'il n'existait pas de machines ni d'outils assez puissants pour les frapper. Cependant, dès 1500, et même un peu avant, les esprits se préoccupaient déjà de trouver des moyens d'accroître la puissance de la frappe. Il existe à ce sujet des documents certains, que nous rapporterons plus loin.

Il nous semble qu'il pourrait être agréable à un numismate de connaître la suite des découvertes qui devaient amener l'abandon complet des pro-

cédés de gravure et de frappe en usage aux temps anciens, sans modification aucune nulle part, comme si le génie de la mécanique s'était éclipsé pendant la longue période de la vie humaine qu'on nomme « Le Moyen âge. »

Nous suivrons le cours du temps et commencerons par décrire la fabrication des médailles coulées.

Elles n'ont pas toujours été faites de la même manière; mais nous sommes parfaitement en mesure de les faire comme nos devanciers.

On en modelerait la face et le revers sur un seul disque d'ardoise ou de métal, la face d'un côté, le revers de l'autre; on pourrait aussi modeler face et revers séparément, chacun sur une feuille mince, et réunir les deux platines l'une contre l'autre, avant la fonte pour les couler en une seule pièce, ou les fondre isolément et les réunir après.

La première coulée, qui se fait après la cire ou le plâtre, sortant de la main de l'artiste en est aussi la seule : elle ne fournit que la pièce nécessaire au moulage et la fonte de toutes celles qu'on voudrait émettre. Cette première pièce prend le nom de *modèle;* elle doit être absolument en métal. Ce modèle doit être façonné selon certaines règles, qui le rendent propre à l'usage auquel il est destiné. Mais il y a plus d'une méthode pour se procurer ce modèle métallique indispensable au moulage pour la fonte : nous en indiquerons bientôt deux autres en plus de celle dont nous nous occupons.

La première pièce coulée après la cire de l'artiste n'est, en quelque sorte, qu'une bonne ébauche métallique du sujet; il faut la nettoyer, la débarrasser de la marque du grain de la terre dans laquelle elle a été moulée et coulée, car elle en garde l'empreinte; il faut, et c'est là un travail d'apprêt important, la retoucher au ciselet, pour accentuer les formes qu'on n'a pu déterminer ni sur la cire ni sur le plâtre. Elle prend par ces opérations le fini artistique. Lorsqu'elle a enfin acquis les qualités qui en font une œuvre d'art, elle est parvenue à l'état requis pour la reproduction. On en coule alors autant d'exemplaires qu'on en veut avoir.

Les fontes obtenues d'un tel modèle viennent très fin; elles sont ordinairement si belles, qu'elles peuvent être émises telles qu'elles sortent du moule, et ce sont alors des pièces de choix.

Il ressort de ce court exposé que les plus superbes médailles coulées ne sont pas le produit pur d'un modelage, mais qu'elles proviennent d'un moulage pratiqué sur une pièce métallique ayant subi un travail de ciselure.

Il est des médailles estimées très haut comme coulées qui ne sont pourtant que des fontes d'œuvres primitivement frappées sur une gravure en creux, et desquelles on ne pourrait cependant pas dire que ce sont des pièces coulées en fraude.

La dénomination de « médaille coulée » devrait n'appartenir qu'à celles qui ont eu pour origine

une cire modelée : telles sont les œuvres de Pisano et celles de ses contemporains. D'autres maîtres, à des époques plus rapprochées de nous, ont imité les médailleurs des xve et xvie siècles ; lorsqu'ils les ont suivis par les moyens de la cire et de la fonte, leurs médailles et médaillons ont droit, comme ceux de leurs devanciers, à la dénomination de « médailles coulées ». Mais on décore souvent de ce nom des pièces venues, en effet, de fonte, mais coulées après des modèles ayant eu leur origine, comme il vient d'être dit, dans une gravure en intaille. On imprima de ce genre de médailles, sans y avoir beaucoup réfléchi : « l'artiste les coulait lui-même, et c'est ainsi qu'il arrivait à une netteté d'exécution si grande, que parfois, en les examinant, on se prend à douter si elles ne sortent pas plutôt de dessous le balancier du monnayeur que de l'étrier du fondeur ».

Pour être légitimes, les médailles de cette espèce doivent être issues du procédé suivant : — un disciple de la grande école, graveur adroit d'intailles, n'avait pas la main faite aux travaux en relief ; il vit d'un œil jaloux le succès des médailles coulées, toutes de grand module, et son talent semblait condamné, à cause de la frappe de son temps, à traîner dans la gravure des petites pièces. Il voulait cependant, lui aussi, faire couler des pièces d'importance... Comment s'y prit-il pour avoir le modèle ? — Il le creusa dans un coin d'acier ou de bronze. Le marteau étant impuis-

sant à le battre en métal dur, il le frappa en métal mou, en plomb ; dès lors le modèle était trouvé ! Il fit mieux que cela, notre ingénieux graveur : la taille d'un coin d'acier ou de bronze étant un travail laborieux, il échangea son coin de métal contre un morceau de lave, où il grava plus promptement et avec moins de peine ; et dans ce creux de lave il coula du plomb, sans plus de façon que s'il s'était agi de faire un modeste méreau.

Peut-on dire des médailles coulées suivant cette méthode d'établir le modèle, que ce sont les équivalentes de celles fondues sur une pièce coulée après la cire? Nous les voudrions voir classer comme « Hybrides ».

Conçoit-on, après ce que nous venons d'expliquer, avec quelle circonspection il convient d'aborder l'examen d'une médaille coulée ? On dira peut-être, avec nous, qu'il n'est pas superflu de connaître à fond, avant de se prononcer sur une pièce douteuse, les divers procédés de fabrication qui se rapportent à l'art du médailleur.

Et ce n'est pas tout : on a usé d'une troisième manière, celle-ci de très grand mérite, pour se procurer ce précieux modèle métallique que réclame la fabrication de médailles coulées. Il en sera fait mention un peu plus loin.

Quoique fondues après un sujet originaire de cire, ce qui semble au premier abord exclure toute idée de travail en gravure, les médailles coulées

du xve et du xvie siècle dérivent cependant, pour une partie de leur élaboration, de la branche des arts plastiques qui procède du burin. Celles de Pisano ne font pas exception. Les légendes, notamment, n'en ont pas été modelées en relief, mais coupées en creux, dans le moule en plâtre pris sur la cire, lequel a pu très bien servir pour effectuer la première coulée. Même dans les sujets de Pisano, certains détails s'annoncent comme ayant été coupés ou retouchés en creux. Il ne sera peut-être pas facile à tout le monde de discerner le caractère du travail que nous affirmons reconnaître sur la plupart des médailles du maître, et il nous serait bien difficile, à nous, de mieux démontrer ce que nous avançons à ce sujet. Examinons néanmoins sa médaille de Jean le Paléologue, car elle offre à l'attention, mieux que les autres, des points remarquables à l'appui de nos dires.

Voici, à la signature latine, trois lettres terminales rejetées sur une seconde ligne. Est-ce par un caprice du maître que cela s'est fait? Nullement: l'artiste avait mal jugé de son élan en coupant les premières lettres dans le plâtre, une matière qui ne supporte pas les reprises; la place lui ayant fait défaut, il a tout bonnement coupé ces trois lettres un peu plus bas. Ainsi firent tous les calligraphes: lorsqu'une ligne était pleine, ils mettaient le reste du mot au-dessus ou au-dessous. Et les typographes ne font pas autrement, en maintes circonstances.

Quant à la signature grecque : on remarque qu'un espace plan avait été réservé en équilibre sur la cire, sous les pieds des chevaux, mais qu'il n'a pas suffi sur le plâtre pour y inscrire toute la légende. N'ayant pas la faculté de faire comme en haut, l'artiste a pris ses aises en long : on distingue parfaitement le raccordement boiteux fait à l'extrémité de la place creuse, primitivement destinée à contenir toute la signature.

L'œuvre de Pisano est pleine d'indices de taille en creux, mais nous ne pourrions pas nous attarder à en relever davantage, ni à en citer de même nature chez d'autres médailleurs de la Renaissance.

Les médailles coulées, même lorsqu'elles le sont après le bon modèle métallique, affectent un aspect plus ou moins rugueux à la sortie du moule, aspect qui n'est pas fait pour plaire à tout le monde. On eut donc l'idée de les retoucher, avant de les émettre. Une retouche au ciselet n'était généralement pas du domaine des peintres, mais elle entrait dans les habitudes des orfèvres, la plupart ciseleurs. Ceux-ci, cependant, qui étaient souvent non moins capables d'invention que ceux-là, ne se contentèrent pas longtemps d'exécuter un travail en sous-ordre ; ils voulurent, eux aussi, faire œuvre de maître. Il entrèrent donc en lice, armés de toute la technique spéciale à leur profession, levèrent dans des feuilles d'or ou d'argent, n'ayant souvent devant eux qu'un simple

dessin pour modèle, des compositions parfois fort remarquables. Ils joignirent ensuite deux feuilles ciselées de la sorte — qui prennent le nom de *coquilles* — pour les faire couler en fonte massive, comme les médailles modelées en cire; d'autres fois ils ajustèrent simplement les deux coquilles isolées, l'une contre l'autre, dans un cercle de même métal que les coquilles.

Cette manière de faire était celle de Van Abeele.

Les médailles de cette catégorie se laissent multiplier par la fonte aussi facilement que celles modelées en cire, sans qu'il soit besoin, on le comprend, de couler d'abord un modèle, qu'on ne pourrait pas avoir mieux apprêté que la coquille même, venue entièrement de ciselure.

Cette manière de se créer un modèle pour la fonte n'était pas le seul avantage que possédaient les orfèvres ; ils en avaient encore un autre, d'une nature particulière, en ce que, la ciselure d'une coquille étant terminée, ils pouvaient en prendre un moulage en plâtre et le jeter en fonte dure. L'orfèvre avait dès lors à sa disposition une *matrice,* représentant en creux le sujet de la coquille. Il poussait ensuite dans ce creux, au moyen de plomb, d'autres feuilles d'or ou d'argent, qui s'y modelaient plus ou moins bien, toujours assez bien pour que ce travail d'*estampage* abrégeât considérablement le travail subséquent de ciselure. Ces feuilles estampées étaient ensuite reprises par des ciseleurs, qui leur imprimaient, au mieux

de leur talent, les formes et les traits délicats de l'œuvre première du maître. Sans doute, le maître a pu maintes fois s'asservir à retoucher lui-même les coquilles estampées ; mais pareille besogne, si elle doit se répéter souvent, énerve bientôt l'esprit : il est plus que probable que la plupart du temps elle était abandonnée aux élèves, ou à des gens dressés aux retouches.

Il est à remarquer que la plus grande partie du travail de ces médailles, qu'elles fussent fondues ou ciselées en feuilles, se faisait en relief, contrairement à la méthode ancienne de graver en creux. L'art de *tailler* en creux ne se retrouve manifestement au XVe et au XVIe siècle que dans la numismatique monétaire et les médailles de petite dimension, dont le diamètre limité était imposé par les moyens réduits de frappe en usage. Il n'est trace dans tout le moyen âge d'aucun des procédés relativement avancés des Romains. Nous voyons un denier de Louis-le-Débonnaire, frappé à Melle au IXe siècle, nous présenter le cépeau portant le fer de la pile accosté de deux marteaux; la curieuse nomenclature intitulée : *Etat de ce qu'il fault pour dresser une monnoye à Bar,* rapportée par M. L. Maxe-Werly dans ses *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois* (1), nous instruit clairement de ce qu'était un Hôtel des Monnaies au XVIe siècle ; la dispute

(1) *Revue de la numismatique belge,* 5e série, t. VI.

de Paris sur l'introduction du balancier à l'Hôtel du Louvre, vers la fin du même siècle, est restée célèbre ; et même l'Atelier d'Anvers, qui a joui d'une certaine réputation, ne fut pourvu d'une presse monétaire — c'est le nom donné jadis au balancier — qu'en 1692 (1) ! Nous voyons donc la frappe au marteau ne céder définitivement devant la frappe mécanique que vers la fin du XVIIe siècle !

Cependant, l'idée de substituer au marteau un engin plus puissant date de bien loin. Benvenuto Cellini en parle déjà dans son *Traité d'Orfèvrerie* (1530) comme d'une idée réalisée. Il y décrit d'abord (chapitre VIII) la manière courante de fabriquer les coins de monnaies, laquelle est bien encore celle que nous connaissons; mais ce maître, en praticien émérite, a apporté au vieux procédé une modification importante. Il n'est rien changé au fer de la pile, qui reste implanté dans le billot, mais le trousseau est modifié. Cellini le raccourcit; il ne lui laisse plus qu'une longueur de 7 à 8 centimètres, et il lui donne une forme pyramidale, étroite en haut, large à la base. Il résultait de cette heureuse modification de la forme longue des anciens fers, que le trousseau ne pouvait plus s'incliner sous le marteau, et que, le coup portant sur la pointe du trousseau, la force en était plus régulièrement répartie sur

(1) Génard, *L'Hôtel aes Monnaies d'Anvers*, p. 84. Mémoire couronné.

toute la face du flan. La forme des fers de Cellini permettait à la main... elle obligeait la main d'embrasser dans une même étreinte les têtes de la pile et du trousseau, le flan entre les deux, et de maintenir le tout ensemble serré comme dans un étau : disposition qui avait pour effet, entre autres avantages, d'éviter la doublure de l'empreinte. C'était le suprême degré de perfection que comportait le système au marteau.

Cellini décrit ensuite — toujours en 1530, il est utile de le rappeler — deux manières nouvelles de frapper les médailles et les monnaies; elles peuvent être considérées comme révélant l'origine de la frappe au balancier.

Suivant ces systèmes nouveaux, les coins n'étaient plus façonnés comme pour l'ancien, en pile et trousseau sur tiges : ils étaient taillés en forme de cube ou en parallélogramme, — voilà le *carré,* dont il est si souvent question en numismatique — tous deux exactement de la même grandeur, car ils devaient se tenir debout, l'un sur l'autre, bien ajustés dans un fort châssis de fer. Le flan, venu de fonte avec tous les gros reliefs de la médaille, était posé entre les deux coins, et l'on introduisait entre le coin supérieur et le haut du châssis deux cales de fer, qu'on chassait au marteau, l'une sur l'autre en sens inverse, de façon à produire sur les coins une pression énergique, qui se transmettait au flan et lui faisait prendre l'empreinte de la gravure.

Cela s'appelait : frapper *a conio,* et servait pour les médailles. Quant à la monnaie, on la battait par un système à peu près analogue.

Le châssis avait reçu pour cet usage un perfectionnement, qui permettait d'accélérer la besogne. C'était bien toujours un châssis de fer comme le précédent, mais il était forgé avec des pattes, pour qu'on pût le fixer sur une grosse poutre bien calée sur le sol de l'atelier. Le châssis portait en plus une vis. La tête de cette vis, très grossie, à l'effet d'y pratiquer des trous dans lesquels pouvaient passer de longs leviers, était manœuvrée à bras d'hommes, comme le sont encore de nos jours les cabestans placés sur les bateaux. Le chassis *a conio* était donc déjà monté en grade : il était devenu une presse.

Les deux systèmes nouveaux de... *frapper ?*... la monnaie et la médaille, que Cellini nous fait connaître, sont-ils d'origine italienne ? ou faut-il croire, comme quelques-uns l'affirment, qu'ils ont été importés d'Allemagne ? S'ils étaient venus de ce dernier pays en Italie, à quelle époque éloignée faudrait-il alors reculer le temps où le monnayage eût été enrichi d'un moyen de frapper qui pouvait avantageusement remplacer celui au marteau ?

Le bout de la vis frappait, dans le système élémentaire que nous venons de mentionner, directement sur le coin : son mouvement tournant communiquait à celui-ci une torsion. Cela consti-

tuait un grave défaut. On en eut bientôt raison. Lorsque la tête de la vis eut reçu à demeure une longue verge de fer munie, à ses extrémités, de grosses boules pesantes imprimant, quand on les chasse au loin, une grande puissance de pression à la vis, la presse prit le nom de la verge et s'appela : « Balancier ».

Pour obvier au défaut de torsion dont il vient d'être question, on plaça sous la vis un piston glissant dans des coulisses ; la vis le poussait sur le coin et il se relevait par un contrepoids. On imagina plus tard de relier ce piston à la vis même, par l'intermédiaire d'un anneau de rappel : il était dès lors relevé par la vis. Cette combinaison, qui simplifiait le mécanisme, donna en même temps l'avantage, le contrepoids étant supprimé, de trouver la place libre pour y installer d'autres organes, à fin d'opérer la frappe d'une manière entièrement automatique.

Dans les premiers temps du balancier, les coins avaient la forme de blocs carrés ou octogones, dont l'un se trouvait vissé sur le socle de la presse, l'autre étant attaché au piston et se relevant avec lui. Le flan, pressé entre les deux coins, s'étendait, surtout lorsqu'il était épais, comme il voulait, parfois crevassé sur les bords, comme au monnayage ancien ; on était alors obligé, s'il s'agissait d'une médaille dont on voulait avoir le contour propre, de la limer ou de la monter sur le tour entre deux mandrins, et de le rectifier.

La frappe au balancier ne devint réellement avantageuse qu'après l'invention, vers 1560, de la *virole de frappement,* qui limite l'expansion du métal monnayé exactement au diamètre intérieur de la virole. Monnaies et médailles frappées sans la virole et non rectifiées avaient, peut-être, comme les monuments en ruine, un aspect très pittoresque, mais le larron emporte les matériaux plus facilement d'une ruine que d'un palais neuf, dont toutes les lignes sont pures ; et c'est là une chose à prendre en considération en affaire de monnaie : elle plaide éloquemment en faveur de la virole.

Il convient de ne pas confondre la virole de *frappement,* ni avec celle dite *d'entourage,* ni avec celle qu'on nomme *brisée.* La virole de frappement est un anneau d'acier trempé d'une seule pièce, dans lequel s'engage le *col* de chaque coin. Le col d'un coin en est la partie supérieure diminuée et tournée rond au diamètre que doit avoir la monnaie ou la médaille. Pour frapper, on posait l'anneau sur le coin attaché à l'enclume de la presse, on glissait un flan dans l'ouverture, l'autre coin s'étant engagé dessus, la vis comprimait le flan dans cette espèce de boîte d'acier et le forçait à y prendre les formes de la gravure et de la virole.

Suivant ce système, où la virole était libre, on devait la reprendre pour en faire sortir la monnaie qu'elle retenait. Bientôt surgit une disposition

contraire : la virole de frappement devint fixe ; ce furent, non pas un, mais les deux coins qu'on fit monter et descendre. Le coin d'en-bas montait, après chaque coup, exactement jusqu'à fleur de la virole, pour repousser par ce mouvement la monnaie hors de l'anneau ; lorsqu'elle en était sortie, la machine apportait un nouveau flan au-dessus du coin, tout en chassant la pièce monnayée. Le coin descendait alors, entraînant le nouveau flan dans la virole, et la frappe reprenait son effet.

Toutes ces opérations s'exécutaient automatiquement, en raison de la position de la vis du balancier; elles ne pouvaient manquer et rendaient impossibles certains accidents résultant du posage du flan à la main.

Tout le monde sait que les monnaies modernes sont *cordonnées*. Cette opération se pratiquait jadis en roulant la pièce monnayée entre deux barres d'acier, qui en comprimait la tranche et lui transmettaient la légende qu'elle devait porter, laquelle était gravée par moitié sur chaque barre. Depuis l'emploi de la virole brisée, qui s'ouvre en trois parties pour en laisser échapper le flan monnayé, face, pile et tranche légendée viennent ensemble, par un seul coup de presse !

Le balancier, tel que nous venons de le décrire sommairement, quelqu'utile qu'il fût, ne produisait cependant qu'un monnayage imparfait, en travail courant, parce que, étant mû à bras d'hommes qui se fatiguaient ou qui, les manœuvres consistant

à tirer à plusieurs sur les cordes, ne tiraient que rarement ensemble, il ne fournissait pas une pression régulière. On chercha mieux. Un allemand, nommé « Uhlhorn », trouva la *presse monétaire continue,* que le français « Thonnelier » introduisit à la Monnaie de Paris, en 1834, après l'avoir réédifiée sur la seule vue de quelques dessins imparfaits, qui lui étaient parvenus de Munich. Cette presse reçut dans la suite plusieurs perfectionnements. Elle fonctionnait sans s'arrêter, exerçait toujours une pression égale sur le flan, évitait les accidents qui sont possibles avec le balancier, et telles presses qui sont munies de tous les avantages qui leur sont propres, fournissent jusqu'à quatre-vingts pièces à la minute, toutes d'une régularité parfaite (1).

Nous voilà bien loin de la lente frappe au marteau. — Nos monnaies en valent-elles mieux que celle de l'Antiquité? observe-t-on. — Valent-elles moins que celles du moyen âge? Et comme elles sont commodes pour les transactions commerciales! Il serait bien reçu, le graveur, qui

(1) Le curieux qui serait tenté d'avoir sur l'histoire et le fonctionnement de la presse monétaire des renseignements plus étendus, les trouvera au complet dans : *Publication industrielle des machines, outils, etc.*, d'Armengaud, aîné, vol. IX, p. 1 à 19. L'article est des plus intéressants. Il se termine par un exposé précis, d'après des documents officiels, de toutes les matières d'ordonnances concernant la fabrication des monnaies de France, poids, mesures, titres etc., par, rapport à l'Atelier de Paris. Il semble que les us et coutumes de la France ont servi de modèle à ceux de la Belgique.

voudrait faire de la monnaie à l'enseigne grecque ou romaine !

Si le balancier n'est pas l'engin par excellence pour la fabrication de la monnaie, il l'est sans conteste pour la frappe des médailles et la confection des coins. C'est grâce à lui qu'il est possible de multiplier les matrices sans nouvelle gravure et d'obtenir les pièces de monnaie toutes identiques, quoique frappées sur des coins différents. On ne pourrait s'en passer pour les médailles, que nous faisons aisément, frappées, aussi grandes que les coulées de la Renaissance.

Cependant, quelque parfait qu'il fût pour les coins, encore fut-il jugé susceptible d'une plus grande perfection. Les exigences de l'industrie ne connaissent pas de bornes. Le praticien vit autour de lui tous les outils tourner, raboter, limer, fraiser, dresser à la vapeur machines grandes et petites, d'une manière si économique et si précieuse par la puissance qu'on peut leur appliquer, et le balancier devait encore être manœuvré à la force des bras ! Que de tentatives ont été faites pour le faire marcher à la vapeur ! La plus curieuse est probablement celle qui fut exécutée à la Monnaie de Londres, où l'on imagina de remplacer les hommes qui tiraient sur les cordes par des pistons agissant dans des corps de pompe, dans lesquels une machine à vapeur faisait le vide. Oui, il a été frappé de la monnaie par ce système ; mais si la percussion a suffi pour battre des souverains

d'or, elle ne pourrait donner de bons résultats pour frapper notre pièce de cinq francs.

C'est à l'ingénieur Cheret, de Paris, qu'échut l'honneur, il y a de cela à peine vingt-cinq ans, de résoudre le problème, par une disposition simple, peu coûteuse et complète, de transmission de mouvement. Il remplaça la verge par un lourd volant circulaire en fonte, mis en activité au moyen de la friction alternative de deux plateaux que l'ouvrier, qui effectue désormais seul au pied du balancier toutes les phases de la frappe, commande par une pédale.

V. Lemaire.

(*A continuer.*)

NÉCROLOGIE.

ANTOINE FISCH, GRAVEUR EN MÉDAILLES.

Le 12 mars 1892 est mort à Bruxelles Antoine Fisch, le graveur populaire par excellence, car on peut dire que son burin fut toujours à la disposition des œuvres de charité, comme des manifestations publiques.

Antoine Fisch était né à Bruxelles le 12 avril 1827 et avait commencé sa carrière par la gravure sur bijoux. Il abandonna cette branche d'art industriel pour se livrer à la gravure en médailles, et ce fut dans l'atelier de Würden père, qu'il exécuta ses premiers travaux.

Bientôt après, livré à lui-même, nous le voyons devenir le plus fécond de nos médailleurs. En effet, le volume in-4° publié par la Société royale de numismatique, sous le titre de *Souvenirs numismatiques du 50e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique,* contient vingt-six de ses pièces frappées à l'occasion de cette manifestation nationale.

Le premier volume des *Médailles historiques de Belgique*, autre publication de notre Société, contient également sept de ses œuvres.

De 1869 à 1871, il fut chargé de la gravure

des jetons de présence distribués aux conseillers communaux de Bruxelles.

Dans plusieurs volumes de la *Revue* se trouvent décrites et reproduites quelques-unes de ses meilleures médailles.

Si Fisch, avec sa modestie habituelle, n'a jamais eu la prétention d'être comparé aux grands médailleurs dont le pays s'honore, il est certain que la grande facilité de son burin et l'extrême dextérité de son travail, qui sont la caractéristique de son talent, le classent à un rang honorable parmi les graveurs belges de notre époque.

E. V. D. B.

MÉLANGES.

PIERRE DE VAISSIÈRE, *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550, d'après les dépêches de Charles de Marillac, ambassadeur de France.* Montpellier, 1892, in-8° de 29 pages.

L'auteur, qui a soutenu en janvier dernier, à l'École des Chartes, une thèse sur Charles de Marillac, en a extrait une partie qui est très intéressante pour la numismatique.

Charles de Marillac, ambassadeur à Augsbourg, auprès de Charles-Quint (1550-1551), étant entré en rapport avec un orfèvre médailleur, qu'il désigne dans ses correspondances sous le nom de *chevalier du Saint-Sépulchre*, fit part au roi de France des projets de l'inventeur. Henri II envoya à Augsbourg, Guillaume de Marillac, contrôleur général et intendant de ses finances, et le maître de la Monnaie de Lyon, dont le nom ne peut être donné exactement pour cette époque (malgré les recherches particulières de M. N. Rondot). L'ambassadeur fut chargé d'offrir à l'inventeur une somme de trois ou quatre mille écus. Mais les instruments dont on se servait pour les expériences n'étant pas assez puissants, on en fit d'autres. On traita définitivement avec le *chevalier du Saint-Sépulchre* pour une somme de trois mille écus et on envoya à Augsbourg un habile mécanicien, nommé Aubin Olivier, pour surveiller la fabrication des engins. Dans les documents,

il est question d'un instrument pour couper les flans parfaitement ronds.

M. de Vaissière a donné la transcription de douze lettres relatives à l'introduction en France des instruments qui furent installés dans un atelier spécial appelé : *Monnaie du Moulin,* dont Aubin Olivier fut nommé *maistre ouvrier et conducteur* par ordonnance du 31 janvier 1551 (*voy.* JAL, *Diction.*, p. 924). Je reprocherai seulement à M. de Vaissière de ne pas avoir cité le travail de A. Barre qui, en 1867, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique et d'archéologie* (t. II, p. 157), avait déjà signalé en quelques mots le voyage en Allemagne de Guillaume de Marillac et d'Aubin Olivier.

J. ADRIEN BLANCHET.

Histoire monétaire de Genève, de 1792 *à* 1848, par EUGÈNE DEMOLE, docteur en philosophie, conservateur du Cabinet de numismatique de Genève. — Genève et Paris, 1892, in-4°, 139 pages et 6 planches avec 47 figures.

Le volume qui vient de paraître fait suite à l'*Histoire monétaire de Genève, de* 1535 *à* 1792, imprimée à Genève en 1887, in-4°, avec 9 planches après avoir été publiée dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. I, 1887, pp. 57 et suivantes.

Quoique traitant de numismatique presque contemporaine, le volume est aussi intéressant que le précédent et M. Demole a su exposer son sujet avec tant de science et de méthode qu'il serait difficile d'écrire mieux l'histoire monétaire moderne de Genève. L'auteur n'avance pas un fait sans produire le document qui s'y rapporte.

Dans une introduction fort bien écrite, M. Demole rappelle les traits principaux de l'histoire politique de Genève, de 1792 à 1848, sa réunion à la France en 1798, la restauration de la République de Genève en 1813, son entrée dans la Confédération suisse comme 22e canton, enfin, comment Genève frappa monnaie jusqu'en 1848, époque à laquelle la nouvelle Constitution fédérale enleva aux cantons suisses la régale des monnaies pour la remettre entre les mains du pouvoir central.

Cette variété des régimes politiques de 1792 à 1848 explique les changements multiples dans les systèmes monétaires génevois.

La *première partie* de l'ouvrage de M. Demole est consacrée à l'histoire des monnaies génevoises frappées depuis la révolution de 1792 jusqu'à la réunion à la France, en 1798. D'abord, aucun changement ne fut apporté au système monétaire ancien; en 1794, le système décimal fut introduit avec un écu de 10 décimes comme unité mais, combiné d'une manière impraticable, il fut bientôt abandonné (8 février 1795); de cette date à l'occupation française, des monnaies d'argent et de billon furent émises suivant le système du florin. Un tableau des émissions de l'atelier monétaire de Genève de 1792 à 1798 résume parfaitement les faits relatifs à la numismatique de cette période.

La *deuxième partie* donne quelques renseignements sur l'atelier monétaire établi à Genève par le gouvernement français et sur l'activité de cet atelier (1798 à 1813). Dès le 23 juillet 1800 la fabrication avait commencé. L'atelier monétaire de Genève avait comme différent la lettre G. Un lion passant fut la marque du directeur d'Arbigny; son successeur Froidevaux avait pour signe un poisson,

Augustin Dupré, graveur général (1795-1803) adopta une figure debout tirant de l'arc et Tiolier (1803-1816), successeur de Dupré, signa ses pièces des lettres Tr. L'atelier fut fermé par arrêté du 13 février 1805. De 1800 à 1805, les monnaies furent de cuivre et d'argent. Un excellent tableau indique les émissions successives de l'atelier de Genève, de 1798 à 1813.

La *troisième partie* se rapporte aux monnaies émises de 1813 à 1838, d'après le système du florin, et de 1838 à 1848, d'après le système du franc. La République avait été restaurée à partir de 1813. On en revint aux anciennes dénominations et aux anciennes monnaies, mais en 1838 le système métrique décimal fut adopté, système qui, dix années plus tard, devint celui de la Suisse entière. Un tableau des émissions de 1813 à 1848 termine ce chapitre.

La *quatrième partie*, enfin, est consacrée à la description de toutes les monnaies frappées à Genève de 1792 à 1848.

L'histoire monétaire de Genève est fort bien imprimée sur magnifique papier et les planches ont été gravées avec talent par M. Isnard de Vevey. Bref, c'est un nouveau succès à mettre à l'actif scientifique du savant et infatigable conservateur du Cabinet numismatique de Genève.

G. CUMONT.

CHRONIQUE DES TROUVAILLES. — Une petite trouvaille de monnaies d'or a eu lieu en mars dernier, dans les environs de Gavere, arrondissement de Gand, Flandre orientale. Nous en donnons l'inventaire sommaire :

3 nobles d'Henri V ou VI d'Angleterre (1413-1455).

2 cavaliers de Philippe-le-Bon, pour la Flandre (1419-1467).

1 écu à la couronne du roi de France Charles VII pour Tournai (1422-1461).

2 écus à la couronne du même.

Henri VI (1422-1455), 2 saluts d'or variés pour Paris, 2 pour Saint-Lô et 8 pour Rouen.

1 chaise de Guillaume VI, comte de Hollande (1404-1417).

Soit, en tout, 21 pièces.

La bataille de Gavere, livrée par Philippe-le-Bon aux Gantois révoltés, eut lieu le 23 juillet 1453.

* * *

Il y a quelques mois, en construisant derrière l'hôtel du Lion d'or, à Eecloo, un local pour le Cercle catholique, l'on découvrit 53 monnaies d'or, dont voici la nomenclature :

Flandre. Philippe-le-Bon (1419-1467), 1 noble à la rose et 1 demi-cavalier.

Angleterre. Édouard III. Demi-noble usé.

Henri V. Demi-noble.

Henri V ou VI. 3 nobles.

Henri VI (1422-1455). 1 salut d'or pour Rouen.

France. Charles VII (1422-1461). 4 couronnes dont une pour Tournai et une demi-couronne.

2 couronnes pour le Dauphiné.

Utrecht. Rodolphe de Diepholt (1431-1455). 27 florins au Saint-Martin.

Gueldre. Arnould (1423-1473). 5 florins au Saint-Jean. 1 idem frappé à Arnhem.

Hollande. Guillaume VI (1404-1417). 1 chaise dite clinkaert.

Jean de Bavière (1421-1425). 4 florins au Saint-Jean.

*
* *

Au mois de mai 1891, lors de travaux effectués à une maison de la Grand'Place, à Turnhout, des maçons mirent au jour 76 monnaies d'or, dont les plus anciennes datent de la seconde moitié du XVe siècle et dont la plus récente, 1 pistolet de Savoie, porte le millésime 1583.

Notre confrère, M. Van Ballaer, se propose de publier, dans une revue flamande, l'analyse complète de ce trésor, composé, en majeure partie, de monnaies italiennes, françaises et allemandes.

Nous nous bornerons donc à citer :

1 écu de Sienne du roi de France Henri II, pièce estimée un haut prix par Hoffmann (no 91).

Une rare monnaie de Sigismond Ier, roi de Pologne, frappée à Dantzig.

1 cruzade de Henri de Portugal.

3 écus pistolets de Genève, de dates variées.

1 Saint-Oswald de Guillaume IV et 1 Saint-Martin de Frédéric, pour 'S Heerenberg.

1 florin à la Vierge, d'Herman Diederik van Batenburg.

Les provinces belges étaient représentées par des réaux et demi-réaux de Philippe II et par un florin au Saint-André, du même prince, émis à Anvers.

*
* *

MM. Cumont et R. Serrure ont signalé déjà une découverte faite, le 3 octobre dernier, à Sivry près Beaumont, d'écus d'or au soleil de Louis XII, de florins d'or au Saint-Philippe de Philippe-le-Bon, pour le Brabant, la Flandre et la Hollande; d'un florin d'or au même type, pour la Flandre, frappé pendant la minorité de Charles-Quint; de florins et de couronnes de Charles, pour le Brabant; de

cavaliers de Charles d'Egmont, duc de Gueldre, et d'un florin d'or au nom de Charles-Quint, pour les villes de Deventer, Campen et Zwolle. Ce petit dépôt monétaire a dû être confié à la terre, vers le milieu du XVIe siècle ; il se composait de 21 pièces.

*
* *

Enfin, une nouvelle découverte de monnaies flamandes et allemandes de l'époque de Philippe d'Alsace et de l'empereur Frédéric Barberousse a été faite à Beveren-Waes. Elle comprend plusieurs milliers de deniers, contenus dans deux pots de terre cuite, restés intacts. Nous y avons vu quelques inédites. Le tout se trouve aujourd'hui entre les mains d'un archéologue belge, qui compte en faire l'objet d'une publication spéciale. Il est probable que ces monnaies appartenaient au dépôt monétaire, décrit par nous, dans la dernière livraison de la *Revue,* et qui, lui aussi, se trouvait renfermé en un vase de fabrique identique.

*
* *

Quant à la trouvaille de la rue Dansaert, à Bruxelles, que M. le vicomte B. de Jonghe a signalée, *Revue belge,* 1892, p. 341, elle comprenait tout simplement, nous dit-on, 20 pieters d'or de Jeanne et Wenceslas et 7 cavaliers de Louis de Maele. La première délivrance de ces cavaliers ayant été faite, d'après Gaillard, le 26 juin 1361, l'enfouissement de ces quelques pièces doit être postérieur à cette date.

A. DE WITTE.

Dans ma notice sur le graveur liégeois Hérard (*Revue*, 1891, p. 420), j'ai signalé, d'après un ancien inventaire, le coin d'une médaille de cet artiste, représentant Louis XIV en buste, cuirassé et portant une cravate. La médaille elle-même et, par conséquent, le sujet du revers m'étaient restés inconnus. Aujourd'hui, grâce au superbe *Catalogue du Cabinet numismatique de la fondation Teyler, à Harlem,* publié par notre confrère M. TH. ROEST, on voit qu'il s'agit, selon toute apparence, de la médaille d'argent dont l'auteur nous donne la gravure, pl. VI, nº 1, et qu'il décrit en ces termes (p. 46) :

Prise de la Betuwe. Par *G. Hérard :* LVDOVICVS · XIIII· — D · G · FR · ET · NAV · REX ·

Revers : le dieu du Rhin ébahi de l'intrépidité de la cavalerie française, qui passe la rivière à la nage, lève les deux mains ; au second plan, l'armée hollandaise en déroute. RHENO · BATAVISQVE · VNA · SVPERATIS · A l'exergue : M · DC · LXXII ·

Reproduction graphique, aussi exacte que possible, de ces vers de Boileau chantant le passage du Rhin :

> L'ennemi renversé fuit et gagne la plaine :
> Le dieu lui-même cède au torrent qui l'entraîne ;
> Et seul, désespéré, pleurant ses vains efforts,
> Abandonne à Louis la victoire et ses bords.

Une variété notable de cette médaille, sans la signature de l'artiste, figure dans VAN LOON, tome III, page 58.

Bon DE CH.

Over Zeeuwsche Loodjes (méreaux zélandais). — *Bijdrage tot de penningkunde van Zeeland* (Contributions à la numismatique zélandaise), par Mlle MARIE DE MAN, Middelbourg, J. C. et W. Altorffer, 1892, in-8°, 60 pages, 4 planches (pas dans le commerce).

Mlle de Man qui dirige, avec zèle et science, l'intéressant Cabinet numismatique de la Société zélandaise des sciences, à Middelbourg, et qui a formé une très belle collection personnelle de méreaux et jetons de cette ville, vient de publier une curieuse série de méreaux zélandais.

En 1890, Mlle de Man a fait connaître, dans notre *Revue*, pages 194 et suivantes, un méreau de Zierikzée et trois méreaux de Middelbourg.

Aujourd'hui, notre érudite collaboratrice décrit, d'une manière approfondie, plusieurs méreaux ou jetons de présence du Conseil municipal de Middelbourg, des méreaux de bienfaisance de la même ville, deux jetons de présence du conseil municipal de Flessingue, trois méreaux des protestants wallons de cette ville, deux méreaux de l'hospice Saint-Agnès, à Goes, deux jetons de présence du conseil municipal de Zierikzée dont l'un de 1585 a été considéré, à tort, comme monnaie obsidionale, Zierikzée n'ayant pas été assiégée en cette année-là; un méreau d'impôt de 4 florins pour les vaisseaux qui passaient l'Escaut à proximité du banc de sable surnommé *Caloot*; deux méreaux d'impôt pour les vaisseaux qui passaient « le Sloe », bras de l'Escaut desséché à présent et qui séparait les îles de Walcheren de Zuid-Beveland; deux méreaux d'impôt du Sas-de-Gand; un méreau de la balance publique de Middelbourg; un plomb aux armes de l'île de Walcheren ayant peut-être servi à l'administration des Polders; enfin,

l'empreinte d'une matrice qui servit à fabriquer les méreaux de communion des protestants luthériens de Middelbourg.

La plupart de ces méreaux sont inédits et nous devons savoir gré à Mlle de Man de s'être donné la peine de les décrire avec soin et de les dessiner de sa main, avec un vrai talent et une grande précision.

G. C.

Les *Mémoires et Comptes rendus des séances du Congrès international de numismatique de Bruxelles* viennent de paraître. Ils forment un gros volume in-8° de 678 pages illustré de 28 planches et 40 vignettes, comprenant quarante et un mémoires traitant des diverses branches de la numismatique et de sigillographie.

Ce bel ouvrage sera envoyé franco, au prix de 25 francs, à toute personne qui en fera la demande au bibliothécaire de la Société, 49, rue du Trône, à Bruxelles.

Vte B. DE J.

Geschichte des königl. Münzkabinetts in München (histoire du Cabinet royal de numismatique de Munich), par HANS RIGGAUER, dessins par P. HEINE, Bamberg, 1890, petit in-8°, 74 pages et nombreuses figures dans le texte. — Prix : 1 mark, 40.

Ce petit volume, le sixième de la *Bibliothèque bavaroise*, fondée et publiée par Karl von Reinhardstoettner et Karl Trautmann, est imprimé avec beaucoup de goût et avec un vrai sentiment artistique. Il contient l'histoire du Cabinet royal de numismatique de Munich racontée, avec talent et science, par M. Hans Riggauer, le zélé conservateur

de cette riche collection, une des plus remarquables de l'Europe.

Le duc Albert V (1550-1579), dont la belle médaille et le fac-simile de la signature ornent la première planche, fut le fondateur de ce Cabinet de numismatique. Il s'efforça de l'augmenter avec une vraie passion et parvint à lui donner une grande importance. Le duc entretenait des agents en Italie pour lui procurer des monnaies et des antiquités. Le cardinal Otto Truchsess von Waldburg, évêque d'Augsbourg, l'aida principalement dans cette tâche. Guillaume V, duc de Bavière, continua les traditions de son père. Il fit construire le magnifique collège des Jésuites qui abrite aujourd'hui l'Académie et aussi le Musée numismatique. M. Riggauer fait ensuite connaître le sort et les accroissements de ces trésors sous les successeurs de ces deux princes et dit comment ces collections furent mises à l'abri pendant les guerres du commencement de notre siècle. Des médailles et des médaillons, ornés quelquefois d'élégants et riches encadrements, nous montrent la série des effigies de ces princes et sont intercalés, en phototypie, dans le texte.

Parmi les perles de ce Musée, on admire principalement une armoire à monnaies, avec superbes portes en ivoire sculpté et statue équestre de Trajan. Ce chef-d'œuvre de Christophe Angermair lui coûta six années de travail (1618-1624). Parmi les raretés, signalons une décadrachme d'Agrigente d'une conservation admirable. Cette pièce d'une grande valeur est reproduite page 32 du catalogue.

A la fin du volume, un appendice renferme un aperçu des pièces exposées dans les vitrines du Musée et une planche donne une vue intérieure du Cabinet royal de numismatique. Quelques intéressantes médailles sont

encore reproduites dans le texte : les médailles aux effigies de Guillaume IV, duc de Bavière (1511-1550) d'Albert IV le Sage (1465-1508), de Louis X, co-régent (1516-1545), les médaillons du prince-électeur, Ernest de Cologne, duc de Bavière (1583-1612), d'Albert VI de Leuchtenberg et de la duchesse Marie-Anne, veuve de l'électeur Maximilien I. Plusieurs de ces médailles sont en or. La lecture de ce joli catalogue donne envie de visiter le riche Musée de Munich et ses inestimables trésors. Sachons gré à leur savant et aimable conservateur M. Riggauer, d'avoir si amoureusement décrit les chefs-d'œuvre qu'il a sous sa garde et souhaitons que notre Cabinet royal de numismatique ait bientôt un catalogue aussi coquet et aussi pratique.

G. CUMONT.

M. Pety de Thozée nous a donné, dans la *Revue belge de numismatique* (1), quelques renseignements intéressants touchant l'emploi comme monnaies, aux Indes, des cauris ou cowries, petits coquillages de la famille des cyprœa. Voici ce que nous lisons à leur sujet dans un volume, publié en 1891, par M. Chaudouin, agent français de factorerie, au Dahomey (2) : A Whydah, et sur toute la côte, l'unité monétaire, pour les noirs, est la *piastre cauris*, qui contient 2,000 cauris et qui représente une valeur en argent de 62 1/2 centimes. Cette piastre a comme divisions : la *galline*, qui vaut 100 cauris et la *toque*, qui en vaut quarante. Dix piastres cauris pèsent 45 kilos.

A. DE W.

(1) T. XLIII, pp. 452-458.

(2) *Trois mois de captivité au Dahomey*, p. 78. Comparez *Revue franç. de Num.*, 1892, p. 96.

Catalogue du Cabinet numismatique de la fondation Teyler, à Harlem, par TH. M. ROEST, conservateur du Cabinet. Harlem 1892, grand in-8°, pp. 151-323 et pl. IX à XXIII.

Nous avons publié dans la *Revue* de l'année dernière p. 477, un compte rendu de la deuxième partie de ce magnifique catalogue.

Notre savant confrère, M. Th. M. Roest, avait décrit dans les deux premiers volumes les médailles historiques faisant partie de la fondation Teyler. Cette première série comprenait les médailles depuis 1415 jusqu'à 1890.

Le volume qui vient de paraître contient la description des jetons depuis 1515 jusqu'à 1885. Cette deuxième série est classée d'après van Mieris, van Loon, Dirks et Dugniolle.

La 3e série est composée des monnaies obsidionales et de nécessité classées d'après van Loon, Dirks, van Mieris et Mailliet.

Les insignes et décorations forment une 4e série; classement d'après van Loon, Nahuys et Dirks.

Les médailles municipales sont comprises dans la 5e série. Puis viennent les médailles des corporations armées (6e série), les monnaies des Pays-Bas (7e série), les médailles et jetons historiques de différents pays (8e série), les monnaies de différents pays (9e série), les médailles d'hommes et de femmes célèbres (10e série), classées par ordre alphabétique, les monnaies romaines, les byzantines (11e série).

Enfin, une liste alphabétique des graveurs cités dans le catalogue termine le volume,

L'auteur a eu la patience de réunir sous chaque nom, les

signatures variées que ces médailleurs plaçaient sur leurs œuvres.

Cet arrangement a certes grande utilité et M. Roest doit être vivement loué de l'avoir entrepris. On voit immédiatement combien serait à désirer un dictionnaire comprenant les signatures et monogrammes de tous les médailleurs.

Les seize planches qui accompagnent la fin de ce catalogue sont bien dessinées.

Félicitons M. Roest d'avoir mené à bonne fin un travail aussi considérable et d'avoir enrichi la littérature numismatique d'un ouvrage que les collectionneurs consulteront toujours avec fruit.

G. C.

Münzen der Rasuliden nebst einem abriss der Geschichte dieser Yemenischen Dynastie, par HEINRICH NÜTZEL, Berlin, 1891, in-8°, 80 pages et 23 vignettes.

Cet intéressant mémoire est la thèse présentée par l'auteur pour l'obtention du doctorat en philosophie à l'université d'Iéna. Il comprend la description de quatre-vingt-quinze monnaies de la dynastie des Rasul (1228-1454) recueillies par le docteur Glaser, lors d'un séjour de dix ans qu'il fit dans l'Yemen. Ces pièces font aujourd'hui partie du Musée de Berlin. L'on ne connaissait jadis que quatre monnaies des Rasul. Le travail de M. Nützel étant sous presse, M. Stanley Lane Poole en publia une soixantaine dans l'un des *Catalogue of oriental coins of the British Museum*. Le contingent de monnaies nouvelles que nous présente M. Nützel est cependant encore assez important pour mériter la sérieuse attention des numismates.

E. S.

Grâce à la vaillante initiative de MM. Gnecchi, une société italienne de numismatique vient de se constituer à Milan. Elle comprend 42 membres fondateurs.

La séance d'inauguration a eu lieu le 11 avril dernier. On y a procédé à l'élection du bureau, qui se trouve composé de MM. le comte N. Papadopoli, président; F. et E. Gnecchi, vice-présidents; Solon Ambrosoli, E. Motta, U. Rossi, marquis C. Visconti, A. Sambon, G. Gavazzi, conseillers, et C. Luppi, secrétaire. M. Gavazzi a été chargé en outre de la trésorerie

Le premier acte de la nouvelle compagnie a été d'instituer un prix de 500 francs pour la meilleure monographie d'un atelier monétaire italien qui lui serait adressée avant le 1er avril 1893. C'est là un début qui promet et un exemple utile à suivre.

La Société italienne de numismatique peut compter qu'elle trouvera toujours en sa sœur aînée, la Société royale de numismatique de Belgique, la plus entière sympathie, la plus sincère confraternité, et c'est de tout cœur que nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

A. DE WITTE.

Notre savant confrère, M. Léon Naveau, demeurant au château de Bommershoven par Tongres, s'occupe, en ce moment, de la réunion des matériaux nécessaires à une histoire monétaire complète du comté de Looz et de ses dépendances. Ce travail comprendra : 1° la numismatique de l'ancien comté de Looz jusqu'à son annexion à la principauté de Liége; 2° celle des seigneuries lossaines (Rummen, Brée, Petersheim, Gerdingen, Zonhoven et

Zolder); 3° celle des fiefs dits du Maesland (Born, Bicht, Limbricht et Steyn). Il prie instamment les numismates qui posséderaient des monnaies inédites de ces seigneuries, d'avoir l'obligeance de lui en faire parvenir de bonnes empreintes accompagnées de descriptions exactes.

G. C.

Un souvenir de Milton.

Il nous a été donné de voir une pierre fine gravée en creux (*intaglio*) dont l'empreinte montre le buste de profil droit de John Milton, l'illustre et génial poète anglais.

En 1749, Maurice de Saxe, maréchal de France (1) en était le possesseur, et il la légua à sa fille naturelle, qui épousa en premières noces le comte de Horne et en secondes M. Dupin de Francueil, comme ayant servi de cachet à Milton lui-même.

Cet objet précieux passa par héritage à Georges Sand (Amantine Aurore, baronne Dudevant née Dupin), arrière petite fille du maréchal de Saxe, et elle l'offrit au Révérend

(1) Maurice de Saxe était bâtard de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, et de la comtesse de Königsmarck.

Marks, professeur à l'Université d'Oxford ; celui-ci nous en donna une empreinte, et c'est de lui que nous tenons les détails sur l'origine et l'histoire de cette pierre gravée, que nous venons de relater.

Les nobles traits du grand poète sont gravés dans la pierre avec beaucoup de talent ; l'exécution en est vigoureuse.

Il serait oiseux d'entrer ici dans des détails sur la vie de l'immortel auteur du grand et divin poème « *Le Paradis perdu* », devant qui tout le monde s'incline et devant qui Byron, qui méconnut Shakespeare, s'est humilié.

Nous nous bornerons à rappeler qu'il naquit à Londres, le 9 décembre 1608. Il était calviniste et républicain par conviction, partisan de Cromwell par conscience et aristocrate par la pensée. Il avait fait de Platon son maître et son modèle et en resta l'élève fidèle.

Les hommes de convictions religieuses différentes et de principes politiques opposés, ont été unanimes à reconnaître sa grandeur et ont tous subi la loi et le charme de son génie.

Quoiqu'il fût frappé, à partir de 1652, d'une incurable cécité, il n'en continua pas moins à produire des chefs-d'œuvre.

Il décéda le 8 novembre 1674, et sa renommée poétique ne s'éveilla qu'après sa mort pour grandir toujours.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

Le maréchal de Toiras et les monnaies obsidionales de Casal par M. PAUL BORDEAUX, Paris, 1891, gr. in-8°, 21 pages avec 2 planches dont l'une, photographiée,

représente le plan de la ville, citadelle et siège de Casal par le Marquis de Spinola, soutenu par le Sr de Thoiras. Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1891.

Quoique nous ne rendions pas habituellement compte des articles publiés par les Revues ou les Annuaires de numismatique, nous voulons cependant dire quelques mots de l'intéressante notice de M. Bordeaux parce qu'il faut encourager les débuts de ceux qui se donnent la peine d'écrire sur notre science. — Du reste, l'article de M. Bordeaux est digne d'être remarqué car il renferme des explications nouvelles sur la création des monnaies obsidionales de Casal, sur leurs types et sur leur valeur. Les livres de Duby et de Mailliet ne font en effet que les mentionner.

Le siège de Casal, au cours duquel ces pièces furent frappées, eut lieu pendant la guerre que Louis XIII soutint en Italie contre les Impériaux, en 1629 et 1630. – Ce siège commença le 23 mai 1630 et l'argent pour payer la solde des troupes fit bientôt défaut. Le maréchal de Toiras commença par faire fondre toute sa vaisselle *d'argent* et en fit *battre* de la monnaie.

Ce fait n'avait pas encore été signalé par les numismates.

Cette première monnaie d'argent n'a pas été retrouvée ou distinguée jusqu'à maintenant. — Quelque temps après Toiras fit frapper quatre monnaies de cuivre en employant le métal d'un canon hors d'usage : Ces pièces sont bien connues et avaient déjà été reproduites par Baudier, historien contemporain.

Dans un deuxième chapitre M. Bordeaux étudie ces monnaies au point de vue de l'art et examine en troisième

lieu leur rapport avec l'économie financière. Enfin, l'auteur parle dans un dernier chapitre de trois médailles qui se rapportent au siège de Casal. La première est une médaille de Varin, au buste de Mazarin, médaille qui n'avait pas encore été publiée et dont le sujet du revers est parfaitement expliqué par M. Bordeaux, grâce à une autre médaille sur le même événement, gravée celle-ci par Dufour, et qui porte en exergue la mention : *Cásali*, 1630.

Cette mention a permis à M. Bordeaux de définir la scène représentée sur la première médaille ; la date de 1630 étant celle du fait d'armes représenté sur le revers. — La troisième médaille, datée de 1634, est de Guillaume Dupré et nous a conservé les traits du maréchal de Toiras.

En résumé, la monographie de M. Bordeaux est pleine d'aperçus et de renseignements nouveaux et nous le félicitons d'avoir débuté d'une façon aussi heureuse et si pleine de promesses.

G. C.

Nous venons de recevoir de MM. Spink and Son, numismates, 2, Gracechurch street, à Londres, un catalogue à prix marqués, de 146 pages, sur lequel nous croyons utile d'attirer l'attention de nos lecteurs. Il renferme la description d'environ treize cents monnaies grecques d'argent, et se complète par un tableau de monogrammes monétaires. Pour l'obtenir il suffit d'adresser fr. 1-25 aux auteurs.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES PÉRIODIQUES, 1892, 1er TRIMESTRE.

Revue numismatique. — SCHLUMBERGER. Une mon-

naie d'or byzantine inédite, portant les effigies de l'empereur Théophile, de sa femme et de ses filles. — FERRAY. Le trésor militaire d'Évreux. — DE MARCHÉVILLE. Louis X le Hutin a-t-il frappé des gros tournois ? — BLANCHET. Monnaies inédites ou peu connues de la Chersonèse Taurique et de la Mœsie. — SAXE-COBOURG (Prince PIERRE DE). Monnaies grecques inédites ou peu connues de la Phrygie et de la Carie.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1892, nos 1 et 2. — HERMEREL. Numismatique lorraine. — HEISS. Étude sur la démence de la reine Jeanne de Castille. — DE BELFORT. Monnaies mérovingiennes.

The Numismatic chronicle, 1891, part. III, and IV. — A.-J. EVANS. Syracusan « medallions » and their Engravers. — GRUEBER. English personal medals from 1760.

American journal of numismatics, t. XXVI, no 3. — In memoriam Jeremiah Colburn. — Medallic memorials of the great comets. — The new silver coins. — STORER. The medals, jetons etc., illustrative of the science of medicine. — The early days of the mint. — MARVIN. Masonic medals.

Rivista italiana di numismatica, 1892, liv. 1re. — GNECCHI (F.). Appunti di numismatica Romana. — LATTES (E.) Postilla all'iscrizione etrusca del Semisse Romano d'Arezzo. — GNECCHI (E.). Appunti di numismatica italiana. — CAVAZZI (G.). Grosso inedito di Gian Galeazzo Visconti per Verona. — MORSOLIN (B.). Una medaglia di Alfonsina Orsini. — CAPOBIANCHI (V.). Pesi proporzionali desunti dai documenti della Libra Romana, Merovingia e di Carlo Magno. — TAGLIABUE (E.). Tariffa

monetaria mesolcinese. — LUPPI (C.). Viti di Illustri numismatici italiani.

Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft, Xe Jahrgang, 1891. — NOSS. Die kipper-Sechsbätzner der Oberpfalz und nochmals die oberpfälzischen Gepräge Maximilians. — FIKENTSCHER. Der Münzfund von Massbach. — FRAUENDORFER. Ueber einige Silbermünzen des letzten Grafen von Görz. — NOSS. Die Huldigungsmünzen der Stadt Köln für Kaiser Karel VII. — Currenda, de dato Grätz, den 9 April 1783. Die verschiedene falsche Conventions-Thaler und Kopfstücke betreffend. Mitgetheilt von H. TAUBER. — Repertorium zur Münzkunde Bayerns von J. V. KULL.

Bulletin de numismatique, nº 8. — DROUIN. La monnaie bilingue de Minoussinsk. — R. SERRURE. La trouvaille de Carmona. — R. SERRURE. Jetons et méreaux rares ou inédits. — Mélanges.

Revue suisse de numismatique, 1892, 1re liv. — INWYLER. Zur schweizerischen Medaillenkunde. — CAVIEZEL. Verzeichniss der im rætischen Museum zu Chur aufbewahrten Münz-Präge-Stempel-Stöcke und Walzen. — VON HALLER. Schweizerisches Münz-und Medaillen-Cabinet. — VALLENTIN. Du mode de nomination des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon. — BLANCHET. Écu d'or inédit des trois cantons. — GUILLAUMET-VAUCHER. Ancienne monnaie brésilienne.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 22 avril 1892.

... Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Naples a daigné accepter le titre de membre d'honneur de notre Société.

Cette communication est reçue avec la plus vive gratitude et le bureau décide qu'une lettre de remercîments sera envoyée à Son Altesse Royale.

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 24 avril 1892.

... A la demande de M. Théodore Roest et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. J. Geradts, au château Terwinkel, à Posterholt, près Ruremonde (Pays-Bas).

Le Secrétaire, *Le Président,*

G. Cumont. Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 14 mai 1892.

... Sur la proposition de MM. Éd. Vanden Broeck et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a

été conféré à M. G. Castellani, directeur de la Banque populaire, à Fano (province de Pesaro et d'Urbino, Italie).

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

Assemblée extraordinaire tenue à Saint-Trond, le 15 mai 1892, dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* le comte Thierry de Limburg-Stirum, *vice-président;* G. Cumont, *secrétaire;* Éd. Vanden Broeck, *trésorier;* A. de Witte, *bibliothécaire;* MM. de Roissart, Charles van Schoor, C. Bamps, Édm. Peny, L. Naveau et l'abbé P. Daniels, *membres effectifs;* MM. le chevalier Fréd. Mayer van den Bergh, Fernand Dubois, Émile Seeldrayers, Ém. Wallaert, le capitaine Tinne, Joseph Willems et A. Delbeke, *membres correspondants régnicoles.*

Assistent à la séance : MM. Dumoulin et Théod.-M. Roest, *membres honoraires ;* MM. le chevalier de Grez et Georges Terme, *associés étrangers*, et MM. G. Vanvinckeroy, bourgmestre de Saint-Trond, Julien Vandenhove, échevin de la même commune, ainsi que le secrétaire communal de Saint-Trond.

Se sont excusés : Mgr le baron F. Bethune, MM. le général Cocheteux, C. Picqué, C. Maus,

Brichaut, L. Geelhand, le baron Liedts, le baron J. de Chestret, Aug. Lecatte, vander Auwera, Alf. Bequet, le baron J.-B. Bethune, Victor De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, le chevalier van Eersel, Jean Moens et van Ballaer, *membres effectifs;* MM. Fréd. Alvin, van der Beken, chevalier G. de Stuers, Victor Lemaire, Léon De Jaer et le comte de Ghellinck d'Elseghem, *membres correspondants régnicoles;* MM. le comte Maurin de Nahuys et van Dijk van Matenesse, *membres honoraires;* MM. le chevalier M.-A. Snoeck, A.-J. Enschedé, le chevalier van der Does de Willebois le chevalier Van Meeuwen et Geradts, *membres associés étrangers.*

Sur l'invitation de M. le vicomte de Jonghe, M. le Bourgmestre et M. l'Échevin prennent place au bureau, à la droite du Président.

M. le Bourgmestre ayant souhaité la bienvenue à la Société, M. le Président remercie de l'accueil bienveillant que la ville de Saint-Trond a bien voulu faire à la Compagnie en la recevant à l'hôtel-de-ville, et en mettant à sa disposition la salle du conseil communal pour y tenir sa séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

M. le Président fait connaître les noms des candidats proposés par le bureau pour remplir les places vacantes. Ces candidats seront ballottés à l'assemblée générale ordinaire du mois de juillet prochain.

M. le Président passe au paragraphe 3 de l'ordre du jour. Il rappelle que l'étude des moyens à employer pour vulgariser la science numismatique a été confiée par le Congrès international de numismatique au bureau de la Société. Ce dernier a mis cette question à l'ordre du jour afin de connaître l'opinion des membres de la Compagnie.

M. de Jonghe lit, sur cet important sujet, la note suivante, communiquée par M. le capitaine commandant Tinne :

« I. Il nous manque, à l'usage des numismates débutants, un bon traité élémentaire de numismatique. Le *Manuel* de Blanchet comblerait cette lacune, s'il était condensé en un volume par l'élagage de la majeure partie de ses nomenclatures. Il devrait être enrichi de nombreuses vignettes à l'appui de toutes ses définitions, spécimens de types monétaires, symboles constants et caractéristiques, etc.

« La partie consacrée à la numismatique moderne devrait être beaucoup plus développée. La sagacité des commençants ne peut guère s'exercer que sur des monnaies modernes.

« Le jeune collectionneur, qui, en feuilletant un guide bien fait, aura pu déterminer une médaille, son époque, sa série, sa valeur, sera souvent, par le fait, acquis à la numismatique et aura pris le goût de constituer des suites.

« On a fait en France, depuis vingt ans, des travaux de vulgarisation de toutes sortes; seule, la

numismatique a été délaissée, et, cependant, quel beau livre d'étrenne ou de prix ne pourrait-on pas faire sur cette science? C'est, par excellence, un prétexte à de belles illustrations variées et très instructives. Je suis bien certain qu'un livre de ce genre obtiendrait le plus grand succès auprès de la jeunesse studieuse, mais, encore une fois, il faudrait qu'elle puisse y trouver de nombreux faits concernant des types monétaires communs, champ très vaste assurément, guère scientifique peut-être, mais qui présente néanmoins beaucoup d'intérêt.

« II. L'idée, émise au Congrès, de faire afficher dans les écoles un tableau des monnaies en usage depuis un certain temps est certainement heureuse; elle entre dans le plan des études comme une contribution à l'arithmétique sociale et à la métrologie. Les monnaies belges depuis 1830 fournissent la matière d'un tableau suffisamment intéressant et que l'on pourrait d'ailleurs compléter par les monnaies actuellement en usage dans les pays frontières. — La Société royale de numismatique se devrait à elle-même de dresser cet utile tableau d'étude.

« III. Les réunions de la Société royale de numismatique sont-elles suffisamment fréquentes? Il n'y en a que deux par année. Outre le grand plaisir et et le grand profit intellectuel qu'il y aurait à rencontrer plus souvent les esprits distingués qui en font partie, la Société pourrait beaucoup pour la

diffusion de la science numismatique en multipliant ses séances au cours de l'hiver. Des conférences, des exhibitions d'achats récents, des échanges de questions (sorte d'intermédiaire verbal des chercheurs et des curieux), de petites expositions d'une soirée, etc., aideraient efficacement à la réalisation du but proposé. On devrait convier à ces réunions, à charge de réciprocité, les membres des autres sociétés de la capitale, archéologie, géographie, etc.

« Il faudrait en bannir les longues lectures de mémoires indigestes : un résumé parlé, exposant la synthèse du travail élaboré ; le problème posé, sa solution intéressera et instruira.

« Parmi les mesures qui contribueraient le plus efficacement à faire naître ou à développer le goût de la numismatique, il faut citer encore en toute première ligne la création d'un musée monétaire permanent et public, qui pourrait faire suite aux expositions d'art du Palais du Cinquantenaire.

« Il suffit de se rappeler la superbe exhibition numismatique de 1880 et, plus récemment encore, les trésors que le savant M. C. Picqué a bien voulu faire passer sous les yeux des membres du Congrès numismatique, pour se rendre compte de tout ce qu'il est possible de réaliser dans un tel ordre d'idées. Un musée de ce genre devrait représenter, tout d'abord, l'histoire nationale dans toutes ses manifestations métalliques, briller ensuite par la surabondance des indications et

notices, enfin, réserver une large et belle place à des expositions privées pour lesquelles on ferait appel à la générosité et au dévouement scientifique des propriétaires de nos belles collections réputées. Je ne puis qu'effleurer un pareil sujet et le signaler à l'attention des membres compétents pour en décider. »

M. le Président reconnaît que le *Manuel* de Blanchet est surtout écrit pour les initiés et qu'il est peut-être déjà trop technique pour les commençants.

Quant à des réunions plus fréquentes de la Société, l'essai en a été tenté et n'a pas réussi complètement. Il ne faut pas oublier que beaucoup de nos membres effectifs et régnicoles habitent la province.

M. Naveau préconise l'usage de tableaux monétaires dans les écoles et l'organisation de cours facultatifs de numismatique dans les universités de l'État.

M. le Président dit que les cours seraient surtout utiles aux jeunes gens qui se destinent au professorat et qui pourraient ensuite enseigner cette science à leurs élèves.

M. Naveau ajoute que notre but principal doit être d'encourager les jeunes gens qui ont manifesté le désir d'étudier cette science.

M. Vanden Broeck voudrait voir enseigner la numismatique dans les écoles moyennes et se demande pourquoi les dames ne feraient pas de

collections de monnaies comme elles recherchent actuellement les timbres-poste, les miniatures, etc.

Il serait heureux de voir publier un petit bulletin mensuel de numismatique à l'usage des commençants.

M. le Président craint que la numismatique ne soit une science un peu trop aride pour les dames.

M. le Bourgmestre ajoute que c'est dans les maisons d'éducation qu'il serait nécessaire de développer le goût de cette science. Le Gouvernement devrait agir dans ce sens.

Avec le système de M. Vanden Broeck, le but ne serait pas atteint selon M. Naveau. Il formerait beaucoup de collectionneurs, mais peu de numismates.

M. le Président objecte que le collectionneur intelligent finira par étudier ses monnaies.

M. l'abbé Daniëls propose de mettre au concours un manuel élémentaire.

M. de Witte cite le manuel de M. Ambrosoli qui contient 250 pages et de nombreuses illustrations. Ce serait un modèle à suivre.

Après une discussion sur ces diverses propositions à laquelle prennent part MM. Naveau, Vanden Broeck et Tinne, M. le Président propose de renvoyer l'examen de cette question à l'assemblée du mois de juillet prochain et prie les membres qui auraient de nouvelles propositions à soumettre à notre Société de vouloir bien lui adresser un résumé de leurs idées.

COMMUNICATIONS.

M. le Président annonce que S. A. Monseigneur le Prince Pierre de Saxe-Cobourg et Bragance a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de notre Société.

Sur le désir manifesté par M. Picqué, le même titre a été offert à S. A. R. Monseigneur le Prince de Naples, Qui a daigné accueillir favorablement la demande qui Lui a été adressée.

M. Bamps lit une étude très curieuse sur la plus ancienne monnaie de Loos, connue jusqu'à maintenant. Il s'agit d'un denier attribué par M. Bamps à Louis Ier, comte de Loos (1145-1171). (*Applaudissements.*)

M. le vicomte de Jonghe lit une étude détaillée sur la numismatique de Saint-Trond et fait circuler plusieurs pièces sorties de cet atelier. (*Applaudissements.*)

M. le Bourgmestre remercie, en son nom et au nom de la ville, la Société d'avoir choisi Saint-Trond pour y tenir son assemblée.

La séance est levée à une heure et demie.

Le Secrétaire, G. CUMONT.

Le Président, Vte B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 21 mai 1892.

... A la demande de M. Th. Roest et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et

A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. O. G. H. Heldring, capitaine d'infanterie, à Amersfoort (Pays-Bas).

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G. Cumont. — Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 2 juin 1892.

... Sur la proposition de MM. Éd. Vanden Broeck et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le chevalier Ortensio Vitalini, via Vittoria, 81, à Rome.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G. Cumont. — Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 7 juin 1892.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. le comte de Castellane, membre de la Société française de numismatique, rue d'Aguesseau, 11, Paris.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G. Cumont. — Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1892.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde,* nos 1, 9, 33 à 37, 39 à 53 et 178 à 180; planches 32 à 45 et 107-108. — *Berliner Münzblätter,* no 138-139. — *Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften,* t. LXVII. — *Numismatisches litteratur-Blatt,* no 65. — *Numismatisch-sphragistische Anzeiger,* 1891, nos 11-12; 1892, nos 1-3.

Amérique. — *American Journal of numismatics,* t. XXVI, no 3.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle,* 1891, Parts III and IV.

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt,* nos 101-104.

Belgique. — *Bulletin de l'Académie royale,* t. XLII, nos 1-3. — *Messager des sciences,* 1891, 4e livraison; 1892, 1re livraison. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 2e série, t. VII, 1re livraison. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire,* 1892; *Annales,* t. VI, livraison 1. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* 1891, nos 5-8. — *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai,* t. XXII. — *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XIX, 3e livraison. — Société royale de numismatique. Congrès international de numismatique : *Mémoires et Comptes rendus des séances.*

France. — *Polybiblion,* partie technique, t. LXVI, livraisons 2-4; partie littéraire, t. LXIV, nos 2-4. — *Bulletin de la Société de Borda,* 1891, no 4; 1892, no 1. — *Revue numismatique,* 1892, 1er trimestre. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* nos 573-580. — *Annuaire de la Société française de numismatique,* 1892, livraisons 1 et 2.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica,* 1892, fascicule 1.

Suisse. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* série in-4° t. II, cahier 1. — *Revue suisse de numismatique,* 1892, 1re livraison.

Ouvrages non périodiques.

BORDEAUX. — *Le maréchal de Toiras et les monnaies obsidionales de Casal.* Paris, 1891, grand in-8°. 19 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

CHARRIER. — *Numismatique africaine.* Bruxelles, 1892, in-8°, 3 pages. 1 vignette (*Hommage de l'auteur.*)

CUMONT. — *Pièces du commencement du monnayage mérovingien trouvées en Belgique,* Bruxelles, 1891, in-8°, 12 pages, vignettes. — *Alphonse de Schodt, nécrologie.* Bruxelles, 1892, in-8°, 4 pages, (*Hommage de l'auteur.*)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* 16e fascicule. (*Hommage des auteurs.*)

DE JONGHE (Vte B.). — *Des monnaies de Philippe de Saint-Pol, etc.* Bruxelles, 1892, in-8°, 7 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MARKOFF. — *Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales : Registre général des monnaies orientales.* Saint-Pétersbourg, 1891, in-8°, 48 pages, 1 planche. (*Envoi de l'Institut.*)

DEMOLE. — *Histoire monétaire de Genève de* 1792 *à* 1848. Genève, 1892, grand in-8°, 139 pages et 6 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

DE WITTE. — *Deux jetons à l'effigie de don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne.* Paris. 1891, grand in-8°, 3 pages, vignettes. — *Trouvaille de Beveren.* Bruxelles, 1892, in-8°, 34 pages, 1 planche. — *Un denier inédit de l'empereur Henri II, frappé à Namur.* Namur, 1892, in-8°, 4 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana,* XXI. Milano, 1892, grand in-8°, 32 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

LEFEBVRE. — *Traité élémentaire de numismatique générale.* Abbeville, 1861, in-8°, 431 pages. — *Observations numismatiques.* Abbeville, 1862, in-8°, 51 pages. (*Don de M. le vicomte B. de Jonghe.*)

MAXE-WERLY — *Numismatique gauloise. Étude sur l'origine des symboles des monnaies du sud-ouest de la Gaule.* Bruxelles, 1892, in-8°, 21 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

PROVANA DI COLLEGNO (Cte). — *Compte rendu de l'ouvrage de M. Vallier : Sigillographie de l'ordre des Chartreux.* In-8°, 6 pages (*Don de M. Vallier.*)

ROEST. — *Catalogue du Cabinet de numismatique de la fondation Teyler, à Harlem;* 3e et dernière partie. Harlem, 1892, grand in-8°, pp. 153-322, pl. IX à XXIII. (*Hommage de l'auteur.*)

ROUYER. — *Points divers de l'Histoire métallique des Pays-Bas,* 3e article. Bruxelles, 1892, in-8°, 57 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

TAILLEBOIS. — *Une inscription gallo-romaine trouvée dans les fondations de l'ancien château de Dax.* Dax, 1892, in-8°, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VALLENTIN.— *Un sequin avignonais inédit du pape Calixte III.* Paris, 1891, in-8°, 4 pages, 1 vignette. — *Pierre de Coucils et la maîtrise de l'atelier de Villeneuve.* Paris, 1891, grand in-8°, 19 pages. — *Les dîners de compagnon à la Monnaie d'Avignon.* Paris, 1891, grand in-8°, 15 pages. — *Deux sceaux inédits.* Avignon, 1891, in-8°, 12 pages, 2 vignettes. — *Un double denier inédit de Louis-le-Bon, prince d'Orange.* Paris, 1891, in-8°, 7 pages, 1 vignette.— *La charte du parlement général des compagnons du serment de l'Empire.* Genève, 1891, in-8°, 24 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VALLIER. — *De quelques légendes de sceaux au sujet d'une cloche de Chichilianne.* Nismes, 1892, in-8°, 13 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

VANDEN BROECK. — *Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles.* Bruxelles, 1892, in-8°, 44 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

VAN WERVEKE. — *Les premières émissions de l'atelier romain de Trèves.* Bruxelles, 1892, in-8°, 12 pages, 1 planche. — *Eine unerforschte Quelle zur Kenntniss unserer vaterlandischen Geschichte.* Luxembourg, 1891, in-8°, 19 pages. — *Les relations entre Metz et Luxembourg sous le règne de Wenceslas, roi des Romains et duc de Luxembourg.* In-4°, 22 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Vente à La Haye. (*Envoi de MM. Van Stockum et fils.*) — Collection Sylva Tarouca. (*Envoi de M. Fischer, Vienne.*) — Collection de

M. W... (*Envoi de MM. Rollin et Feuardent.*) — *Numismatischer Verkehr*, de C.-G. Thieme, 1892, nos 3-4. — Collection Clavière. (*Envoi de M. R. Serrure.*) — Catalogue à prix marqués de M. Bolcewicza, à Varsovie. — Catalogue à prix marqués, n° 5, de M. Helbing, à Munich. — Catalogue à prix marqués, n° 11, de M. Jobin, à Neuchatel. — Collection de feu M. P... (*Envoi de M. Hoffmann.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. J. Presl.

Monnaies autrichiennes anciennes et modernes, 22 pièces dont 8 en argent.

Don de M. Brichaut.

Roumanie. Cutarida inginer, 50 bani 1890. Maillechort. — Bar-le-Duc. médaille annonce, alluminium.

Don de M. de Witte.

Pièce de 5 patards de l'évêque de Liége, Robert de Berghes.

Don de M. Dubois.

Médaille de Charles-Louis, archiduc d'Autriche, coin de Van Berckel, éditée par MM. Dubois et Cumont.

Don de M. Ruys de Perez.

Pièce de 5 sen du Japon.

En tout deux médailles, un méreau et vingt-quatre monnaies, dont dix en argent.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

Bruxelles, le 12 mai 1892.

NUMISMATIQUE D'ÉDESSE
EN MÉSOPOTAMIE.

DEUXIÈME ARTICLE.

PLANCHES XI ET XII.

IV. ABGAR VIII LE GRAND, FILS DE MA' NOU.

La mort de Marc-Aurèle et l'avénement de Commode (en 180) correspondent, à un an près, à la mort de Ma' nou VIII, fils de Ma' nou, et à l'avénement d'Abgar VIII le Grand, en 179. A partir de cette époque, la suite chronologique des rois d'Édesse, telle que nous l'ont transmise les auteurs, est des plus incertaines. Heureusement, la numismatique va nous tirer d'embarras, et je dois exprimer ici le regret que MM. von Gutschmid et R. Duval, en essayant de faire appel aux monnaies, aient accordé trop de confiance à des lectures souvent erronées, fournies par les anciens numismatistes; leur critique si pénétrante s'est laissée entraîner hors du droit chemin; et ici, comme pour la période de Lucius Verus et de Marc-Aurèle, la chronologie qu'ils ont adoptée est à modifier. Ainsi qu'on va le constater, les efforts de M. von Gutschmid, pour corriger le texte de Denys de Tellmahrê, n'ont eu pour résultat que d'embrouiller la question.

Denys de Tellmahrê dit : « L'an 2169 d'Abraham, régna sur Édesse, Abgar, fils de Ma'nou, trente-cinq ans (1). » Et plus loin, il ajoute : « L'an 2203 d'Abraham, régna, à Édesse, Abgar Sévère avec son fils, un an et sept mois ; et, après lui, régna Ma'nou, son fils, vingt-six ans (2). »

En rapprochant ces deux textes, nous trouvons mentionnés trois rois, dans l'ordre suivant :

Abgar bar Ma'nou, *trente-cinq ans ;*

Abgar Sévère et son fils, *un an et sept mois ;*

Ma'nou bar Abgar, *vingt-six ans.*

M. von Gutschmid a pensé qu'il était nécessaire de faire une correction au texte de Denys, et il a proposé de lire au commencement du dernier passage :

« L'an 2203 d'Abraham, régna à Édesse, *Abgar avec son fils Sévère*, un an et sept mois (3). » Et c'est sur cette simple correction de texte que repose, dans le tableau chronologique de MM. von Gutschmid et Duval, la mention : « Abgar IX et Sévère Abgar, son fils, — un an et sept mois, — 214 à 216. »

Or, le texte de Denys n'a pas besoin de la moindre modification, et nous allons constater que la numismatique est de point en point d'accord avec lui. Il y a seulement, dans le récit du patriarche

(1) Dionys. Telmah., édit. *Tullberg*, p. 156.

(2) Dionys. Telmah., édit. *Tullberg*, p. 159.

(3) R. Duval, *op. cit.*, pp. 222-223.

jacobite, une omission qui se rapporte au long règne d'Abgar VIII le Grand : c'est que ce prince associa pendant quelque temps à son trône, son fils aîné, du nom de Ma'nou, qui mourut avant son père et ne lui succéda point. Voici donc la succession régulière des règnes :

Abgar VIII le Grand, fils de Ma'nou, règne trente-cinq ans, de 179 à 214.

Vers la fin de son règne, il associe à son trône, son fils Ma'nou, qui meurt avant 214.

Abgar IX Sévère, deuxième fils d'Abgar VIII, lui succède ; il règne avec son fils Ma'nou seulement un an et sept mois, de 214 à 216.

Ma'nou IX, fils d'Abgar IX Sévère, succède nominalement à son père, et il est considéré comme roi titulaire de l'Osrhoène, pendant vingt-six ans, de 216 à 242.

Les monnaies d'Abgar VIII le Grand forment cinq groupes distincts : 1° celles qui sont à légende sémitique; 2° celles sur lesquelles le nom de ce prince est associé à celui de Commode; 3° celles sur lesquelles il est associé à celui de Septime Sévère; 4° celles sur lesquelles il est associé à celui de Caracalla ; 5° celles sur lesquelles il figure avec celui de son fils Ma'nou.

1. *Monnaie d'Abgar VIII le Grand, à légende sémitique.*

Au début de son règne, Abgar VIII continua à frapper des monnaies de bronze semblables à celles

de Ma'nou VIII, dont elles ne se distinguent que par le nom royal. C'est ce que permet d'affirmer une petite pièce, unique jusqu'ici, qui fait partie de la collection de M. le marquis de Vogüé. Voici la description de cette curieuse monnaie, la seule qui donne le nom d'Abgar en syriaque :

14. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite.

Rev. ܐܒܓܪ ܡܠܟܐ (אבגרמלכא *Abgar Malika*, Abgar roi), en deux lignes dans le champ.

Æ. 12 mill. Coll. de M. le marquis de Vogüé (1).

Pl. XI, fig. 1.

Par quel Abgar cette intéressante monnaie a-t-elle été frappée ? La réponse ne saurait guère être douteuse, si l'on observe que la pièce ne ressemble en rien aux monnaies de Wâël, tandis qu'elle est semblable, sauf pour le nom royal, aux pièces qui portent le nom de Ma'nou en syriaque. Cette considération nous oblige à classer cette pièce à l'Abgar le plus rapproché de Ma'nou VIII, et il n'y en a point d'autre qu'Abgar VIII. Ce qui confirme cette attribution, c'est que les monnaies d'Abgar VIII et de Commode, que nous allons décrire, ont avec celle-ci une frappante analogie de style et de module; le type royal, autant qu'on

(1) Je dois remercier particulièrement ici M. le marquis de Vogüé qui a bien voulu me communiquer cette précieuse monnaie; il l'a publiée lui-même tout récemment pour la première fois, dans la *Revue numismatique* (française), IIIe trimestre de 1892, p. 209.

en peut juger, paraît être le même. Il est donc logique de considérer le monnayage au nom d'Abgar, comme la suite naturelle de celui de Ma'nou VIII qui a le même aspect.

2. *Monnaies d'Abgar VIII et Commode.*

Sur la foi d'anciens auteurs, M. R. Duval croit qu'il existe des monnaies d'Édesse « qui sont du temps de Commode, et portent seulement le nom de cet empereur, excepté une monnaie de cuivre sur laquelle on lit aussi "Αϛγαρος βασιλεύς ». J'ai le regret de ne pouvoir confirmer qu'en partie cette assertion. Il n'y a point et il ne peut y avoir de monnaie d'Édesse, sur lesquelles figure seul le nom de Commode. Toutes les monnaies frappées à Édesse, à l'effigie de cet empereur, portent en même temps, au revers, le buste d'Abgar VIII; ce sont des petits bronzes qui, plus ou moins bien conservés, répondent à la description suivante :

15. KAICAP · KOMOΔOC. Tête laurée de Commode, à droite.

Rev. ABΓAPOC BACIΛЄVC. Buste d'Abgar, barbu, coiffé de la tiare, à droite.

Æ. 15 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 2 et 3.

16. Variété, avec la légende : AVT · KAICAP KOMOΔOC, au droit.

Æ. 16 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 4.

Ces petits bronzes ne sont pas rares, mais les

légendes comportent parfois des altérations barbares. Il faut aussi faire la part des erreurs de descriptions. Par exemple, Eckhel décrit une pièce de la collection Pembrocke de la manière suivante : KAICAP · ΛO · KOMOΔOC, et au revers, BACIΛЄVC ABΓAPOC (1). Le prénom Λούκιος donné à Commode n'est pas invraisemblable, mais je ne l'ai constaté sur aucune des monnaies d'Edesse, soit au Cabinet de France, soit au Musée britannique où pourtant est venue se fondre la collection Pembrocke.

Mionnet (2) donne, d'après Sestini, la description suivante : KOMOΔO · ANTΩNE. Tête légèrement barbue et diadémée de Commode. *Rev.* AB⊲1ЬOC (*sic*) BACIΛЄVC. Buste du roi, imberbe, avec la mitre.

Le nom de Commode ne saurait exister à côté de celui d'Antonin : il s'agit, en réalité, de Caracalla, et la monnaie est d'Abgar IX Sévère.

Mionnet (3) décrit encore, d'après Sestini, la pièce suivante, qui est également le résultat d'une mauvaise lecture : AVT · KAIC · KOMOΔOC · Tête laurée de Commode. *Rev.* KOΛ · M · ЄΔЄCCA · Tête tourelée de Tyché. — Or, Édesse ne devint colonie et ne prend ce titre sur ses monnaies qu'à partir de la fin du règne de Caracalla.

(1) Eckhel, *D. N. V.*; t. IV, p. 514.

(2) Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 410, nº 59.

(3) Ibid., *Suppl.*, t. VIII, p. 399.

V. Langlois (1) attribue à Commode une pièce du Cabinet de France qu'il décrit : [BA]CIΛЄV[C ABΓAPOC]. Tête d'Abgar barbue, coiffée de la tiare dentelée à droite; devant, un sceptre. *Rev.* AVT · OVHPOC · KOM ... Tête de Commode barbue et laurée, à droite. — Il est aisé de remarquer que la lecture du revers est erronée, car jamais Commode n'a pris le nom de Verus. Il s'agit d'une monnaie de Septime Sévère et on doit lire : AVT··· CЄOVHPOC ·

3. *Monnaies d'Abgar VIII de Septime Sévère.*

On sait que lorsque le gouverneur de la Syrie, Pescennius Niger, se fit proclamer empereur en 193, il fut reconnu par toutes les provinces qui faisaient partie de son ancien gouvernement. Les Osrhoéniens paraissent l'avoir soutenu contre Septime Sévère (2). C'est cette circonstance qu'invoque Sestini pour justifier son attribution à Pescennius Niger d'une monnaie qu'il décrit ainsi :

Epigraphe extricta. Caput barbatum laureatum.

Rev. ⊓. ABΓAPOC [BACIΛЄYC] *Caput Abgari barbatum, facie oblongâ, mitrâ conicâ, diadematâ textum* (3).

Ainsi, Sestini ne lit pas la légende du droit;

(1) V. Langlois, *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 71 et pl. IV, nº 5.

(2) R. Duval, *op. cit.*, pp. 213-214.

(3) Sestini, *Lettre e dissert. numismatische*, 2e édit., t. VI, p. 83 et pl. XI, nº 1.

pourtant, dit-il, il croit reconnaître dans ce qui en subsiste encore, les éléments de ϴΛΒΙΟϹ ou plutôt de ϴΛΥΙΟϹ, l'un des noms de Pescennius Niger ; il y voit aussi la lettre Π, initiale de ΠϴϹϹϴΝΝΙΟϹ, et il ajoute que cette monnaie, une des plus intéressantes de la série édessénienne, fait partie du musée Knobelsdorf. Cette collection a été acquise par le Musée de Berlin, au commencement de ce siècle, et je remarque que, dans son catalogue général, M. Pinder admet sans hésitation l'attribution de Sestini (1).

Pourtant cette lecture, qui a déjà semblé suspecte à M. W. Scott (2), me paraît devoir être définitivement rejetée. Le mot ϴΛΥΙΟϹ n'étant pas visible, il est plus vraisemblable qu'il faut reconnaître à la place les éléments du mot ϹϴΟΥΗΡΟϹ : il s'agit d'une monnaie de Septime Sévère. Ainsi, bien que Pescennius Niger ait été un instant tout puissant en Orient, on n'a encore signalé d'une manière certaine aucune monnaie frappée en son nom à Édesse.

Les monnaies d'Abgar VIII et de Septime Sévère sont très nombreuses ; sauf de rares exceptions, elles se caractérisent par une barbarie de frappe toute particulière, de sorte que les variétés qu'elles comportent sont dues principalement à

(1) Pinder, *Die antiken Münzen des königlichen Museums*, 1851, p. 282.

(2) *Numism. Chronicle*, t. XVIII, p. 22, note.

des altérations dans la gravure des légendes; les exemples suivants pourraient donc être facilement multipliés :

17. CϴYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. ΛΔO ·· ΓΑΡOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 13 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 5.

18. [AYT] K · CϴΠ · CϴOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. ...ΑΒΓΑΡOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. 16 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 6.

19. ...CϴOΛHP. (*sic*). Tête laurée de Septime Sévère à droite. Grènetis.

Rev. ΑΒΓΑΡO C B... (*sic*). Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 15 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 7.

20. [Cϴ] YHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. ΑΒΓΑΡOC. Tête d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 8.

Sur cette pièce, dont nous avons déjà parlé plus haut, la tête de Septime Sévère se rapproche de l'effigie ordinaire de Lucius Verus ; de plus, on a cru reconnaître dans la légende YHPOC la fin du nom de Verus. Mais nous avons démontré que

cette interprétation, qui ferait placer à l'époque de Lucius Verus un Abgar au lieu d'un Mannus, doit être définitivement rejetée.

21. ΛΟΥΚ · CϴΠ · CϴΟΥΗΡΟC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACI · · · CϴΠ · ΑΒΓΑΡΟC · Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 9.

22. ΛΟΥΚ · CϴΠ · CϴΟΥΗΡΟC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BAC · Λ · AIΛ · CϴΠ · ΑΒΓΑΡΟ. (βασιλεύς Λούκιος Αἴλιος Σεπτίμιος Ἄβγαρος.) Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 10.

23. CϴΟΥΗΡΟC (rétrograde). Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛϴYC · AIΛ · AYPHΛ · CϴΠ. ΑΒΓΑΡΟC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 11.

24. (Lég. fruste.) Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BAC · Λ · AIΛ · CϴΠ · ΑΒΓΑΡΟC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 12.

25. A[VT . . .] CЄOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. ABΓIΛCYO — ACIЄY (*sic*). Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 13.

26. AVT · KAI . . . CЄOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛЄO (*sic*) ABΓAPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée. Grènetis.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. XI, fig. 14.

27. ...CЄOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛЄ [YC]. ABΓAPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée, et tenant son sceptre devant lui.

Æ. 19 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 1.

28. AVTOKPA · CЄOYPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIΛЄYC ABΓAPOC. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée, et tenant son sceptre devant lui.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 2.

29. AVTOKPA · CЄOYHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis

Rev. BACIΛЄYC ABΓAPOC. Même buste d'Abgar VIII.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 3.

30. AVT · K · AOV · CЄΠ · CЄOYPOC · CЄ. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. BACIAЄVC ABΓAPOC. Même buste d'Abgar VIII.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 4.

31. AYTOKPAT. CЄOVHPOC. Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. BACIAЄYC ABΓAPOC. Même buste d'Abgar VIII.

Æ. 23 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 5.

32. AOK CЄAHd · (*sic*). Tête laurée de Septime Sévère, à droite. Grènetis.

Rev. ABΓAϤOC (*sic*). Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite, la poitrine drapée et tenant son sceptre devant lui.

Æ. 25 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 6.

Variétés : On lit parfois au droit : AYTOKPATΩP, ou AYTO · KAICAP · Au revers, on trouve : ABΓPCO. BAPAЄO (*sic*), ABΓAPOC BACAIAOC, etc. Nous pourrions énumérer ici, ainsi que nous l'avons déjà dit, un assez grand nombre de variétés barbares de ces mêmes pièces ; les légendes y sont bouleversées, indéchiffrables, et, comme l'a dit V. Langlois, ces pièces « semblent avoir été frappées par des graveurs syriens qui, dans l'ignorance où ils étaient de la langue grecque, copiaient un prototype dont ils ne comprenaient pas les légendes (1). »

(1) V. Langlois, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 75 ;

Sur quelques-unes de ces monnaies, Abgar VIII prend les noms de *Lucius Aelius Septimius Abgar*, ou même *Lucius Aelius Aurelius Septimius Abgar;* les premiers (*Lucius Aelius Aurelius*) sont en l'honneur de Commode; le dernier, en l'honneur de Septime Sévère. D'ailleurs, Sévère fut le véritable conquérant de la Mésopotamie (1), et c'est pour ce motif que la plupart des villes de cette province, Carrhes, Nisibe, Rhesaina prirent aussi le surnom de CЄΠTIMIA sur leur monnaies.

Mais les anciens numismatistes et Mionnet à leur suite (2), ont publié une pièce d'Abgar VIII, sur laquelle ils ont lu au revers : BACIΛ · MЄГ · ABГAPOC · Je n'ai jamais rencontré cette légende, et je crois que c'est là une lecture erronée : sur aucun monument les rois d'Édesse ne se sont appelés βασιλεύς μέγας, titre que les rois Parthes avaient seuls l'habitude de porter. Gutschmid et Duval ont été induits en erreur par la fausse lecture de Mionnet (3) : il n'existe pas de monnaie sur lesquelles Abgar prenne le surnom *Grand* que lui donnent les historiens seulement.

Victor Langlois (4), confondant les monnaies

voyez aussi la pièce barbare publiée par M. le marquis DE VOGÜÉ, dans la *Revue numismatique* (française), 1892, pp. 210-211.

(1) A. DE CEULENEER, *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*, pp. 86-120.

(2) MIONNET, t. V, p. 620; cf. BAYER, *Hist. Osrh.*, p. 173.

(3) DUVAL, *op. cit.*, p. 220.

(4) V. LANGLOIS, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 73.

d'Abgar VIII avec celles d'Abgar IX Sévère que nous verrons plus loin, a cru à l'existence de deux Abgars contemporains de Septime Sévère. C'est en vain qu'on chercherait, dans la suite bien classée des monnaies d'Édesse, la justification d'une pareille théorie, d'ailleurs en contradiction avec le témoignage des historiens; les monnaies contemporaines de Septime Sévère nous présentent uniformément le même portrait, toujours reconnaissable en dépit des altérations barbares dont nous avons parlé tout à l'heure.

Après les guerres de Septime Sévère en Orient, Abgar VIII vint à Rome avec ses deux fils qu'il laissa en otage; il fut accueilli avec une magnificence qui rappelait la réception de Tiridate sous Néron (1). C'était vers l'an 209. Après son retour de Rome, Abgar se convertit au christianisme ; mais déjà auparavant les chrétiens étaient nombreux à Édesse, puisque la *Chronique* (2) raconte que dans l'automne de l'an 201, l'église des chrétiens fut renversée par un débordement du Scirte qui causa d'affreux ravages dans la ville (3). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Abgar le Grand fut chrétien; Jules l'Africain, qui séjourna à sa cour, l'appelle 'νερός ἀνὴρ. On a cru pouvoir reconnaître, en s'appuyant sur ces faits, des emblèmes chrétiens et

(1) Dion Cass., LXXIX, 16, édit. Gros; cf. R. Duval, *loc. cit.*, pp. 215 et 218.

(2) Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. Ier, p. 390-391.

(3) R. Duval, *loc. cit.*, pp. 215 et 218.

particulièrement la croix, sur la tiare d'Abgar (1). Après un examen attentif et réitéré des monnaies les mieux conservées, je distingue sur la tiare du roi d'Édesse un ornement, formé sans doute de pierreries, qui ressemble plutôt à une étoile qu'à une croix ; le plus souvent même on reconnaît une étoile dans un croissant. En aucun cas on ne saurait affirmer l'existence d'emblèmes chrétiens sur les monnaies d'Abgar le Grand.

4. *Abgar VIII le Grand et Caracalla.*

Caracalla monta sur le trône impérial en février 211 ; puisqu'Abgar VIII le Grand régna jusqu'en 214, il dut donc frapper monnaie au nom du nouvel empereur, comme il l'avait fait au nom de Commode et de Sévère. Nous avons, en effet, une monnaie de bronze sur laquelle on reconnaît bien le portrait d'Abgar VIII, âgé, tel que nous le représentent les dernières pièces à l'effigie de Septime Sévère ; au droit, c'est le nom et la tête de Caracalla :

33. ANTΩNЄINOC · K · CЄ. Buste de Caracalla à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

Rev. ABΓPOC (*sic*) [BACI]ΛЄVC. Buste d'Abgar,

(1) Bayer, *Hist. Osrhæn.*, p. 173 ; Visconti, *Iconogr. grecq*, t. III, p. 38, note. Cf. l'art. *Money*, dans le *Dictionnary of christian antiquities*, edited by Smith.

à droite, barbu, les traits âgés, la tête couverte de la tiare. Grènetis.

Æ. 16 mill. Cabinet de France (1). Pl. XII, fig. 7.

5. *Monnaies d'Abgar VIII le Grand et de son fils Ma'nou.*

Jules l'Africain, qui séjourna, comme nous l'avons dit, pendant quelque temps à la cour d'Abgar le Grand, nous informe qu'il fut témoin de l'adresse merveilleuse qu'avait, pour tirer de l'arc, le fils du roi, appelé Ma'nou (2). Abgar paraît avoir associé ce fils à sa couronne pour imiter Septime Sévère qui avait, de son vivant, fait asseoir Caracalla sur le trône impérial. Les monnaies suivantes consacrent l'association de Ma'nou au trône de son père :

34. ΑΒΓΑΡΟϹ · ΒΑ [ϹΙΛϵϑVϹ]. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite.

Rev. ΜΑΝΝΟϹ · ΠΑΙϹ. Buste de Ma'nou IX, coiffé de la tiare, à droite (3).

Æ. 15 mill. Deux exemplaires au Cabinet de France.

Pl. XII, fig. 8

(1) Le revers est mal décrit dans le *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 131, nº 18.

(2) R. Duval, *loc. cit.*, p. 218; Jul. Afric. in *Euseb. chronogr.* Olymp. 149, 1; Georg. Syncellii, *Chronogr.*, édit. Dindorf, t. Ier, p. 676.

(3) *Le Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 131, nº 12, lit à tort au revers, ΜΑΝΝΟϹ ΠΑΙϹ ΑΥ (του) ou ΑΒ (γαρου). Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 515; Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 621, nº 152 et p. 622, note *a*.

35. ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ. Buste d'Abgar VIII, coiffé de la tiare, à droite.

Rev. ΜΑΝΝΟϹ. Buste de Ma'nou IX, coiffé de la tiare, à droite.

Æ. 15 mill. Musée britannique. Pl. XII, fig. 9.

Le mot ΠΑΙϹ, qui figure dans la légende de la première de ces rares monnaies, est tout à fait insolite en numismatique; sa lecture, toutefois, n'est pas contestable. La rareté des monnaies d'Abgar VIII et Ma'nou prouve que l'association ne dura pas longtemps; quand elle eut lieu, Ma'nou, bien que qualifié παῖς était déjà parvenu à l'âge mûr, si l'on en croit ses portraits monétaires. C'était sans doute vers la fin du règne d'Abgar; quoi qu'il en soit, Ma'nou n'est pas mentionné par Denys de Tellmahrê, et comme il ne succéda pas à son père, il faut admettre qu'il mourut avant ce dernier, ou bien que Caracalla eut des raisons de placer sur le trône de l'Osrhoène Abgar IX Sévère qui paraît avoir été le frère cadet de Ma'nou, mort ou politiquement évincé.

V. ABGAR IX SÉVÈRE ET CARACALLA.

Monté sur le trône impérial en février 211, Caracalla, qui avait déjà fait la guerre en Orient du vivant de son père, fut rappelé en Mésopotamie en 215, par les menaces de Vologèse VI. En 216, Caracalla dévasta la Médie, prit Arbèles et viola les tombeaux des rois Parthes. Il passa

l'hiver de 216 à 217 à Édesse, occupé à rassembler de nouvelles troupes. On sait que, le 8 avril 217, Caracalla, étant parti d'Édesse pour aller à Carrhes visiter le temple du dieu Lunus, fut assassiné pendant le trajet, par un émissaire de Macrin, préfet du prétoire (1).

C'est pendant qu'il hivernait à Édesse que Caracalla mit fin, par une fourberie, au royaume de l'Osrhoène.

Le jeune Abgar IX Sévère, qui régnait depuis la mort de son père en 214, fit frapper, pendant son court passage sur le trône, les pièces suivantes qui sont toutes de style barbare, les légendes étant bouleversées et presque méconnaissables.

36. KAIC · ANTΩNЄINOC CЄB. Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. ·ƆYI·IAƆ'I. Buste imberbe d'Abgar, à droite, la tête couverte de la tiare.

Æ. 20 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 10.

C'est cette médaille qui était autrefois attribuée à un Ma nou contemporain d'Hadrien (2); nous avons réfuté plus haut cette attribution.

37. Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. ƆOqAƆƎ AIN ∪ Buste imberbe d'Abgar, à droite, la tête couverte de la tiare.

Æ. 15 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 11.

(1) *Voir* Dion Cassius, liv. LXXVIII, 1 à 5.

(2) Mionnet, *Descr.*, t. V, p. 622, n° 154; *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 132, n° 3.

38. ·· C · M. ·· Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. ƆOqA⅃Ǝ[A]... Buste imberbe d'Abgar, à droite, la tête couverte de la tiare.

Æ. 14 mill. Cabinet de France. Pl. XII, fig. 12.

Visconti donne une pièce qu'il décrit ainsi en l'attribuant à Caracalla et Mannus :

AV · K · ANTΩNЄINOC. Tête de Caracalla.

Rev. BABK · MANO. Du roi Abgar Mannus (1). Il faut certainement rechercher dans la légende barbare du revers les éléments confus des deux mots Ἄβγαρος βασιλεύς.

Dion Cassius nous a conservé quelques détails sur Abgar IX Sévère qui avait reçu une éducation toute romaine, ayant été longtemps retenu à Rome comme otage avec son frère. « Abgar, dit l'historien romain (2), ne fut pas plus tôt le maître de son pays qu'il n'épargna aucun tourment aux principaux des habitants. En apparence, il les forçait d'adopter les coutumes des Romains, mais, en réalité, il abusait sans mesure de sa puissance sur eux. » Si l'on en croit ce récit, Abgar Sévère aurait provoqué, de la part de ses sujets, les graves mécontentements qui amenèrent sa déchéance. Ce qui est certain, c'est que l'étrange barbarie des monnaies frappées au nom de ce jeune prince

(1) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. III, pp. 38-40, pl. XLVIII, n° 19.

(2) Dion Cassius, LXXVII, 12, éd., Gros ; Cf. R. Duval, *loc., cit.*, pp. 221-222.

nous paraît révéler l'état de désarroi dans lequel se trouvait l'Osrhoène à cette époque. Caracalla en profita de la façon suivante : « Après avoir, dit Dion, perfidement décidé Abgar, roi des Osrhoéniens, à venir le trouver comme un ami et s'être ensuite saisi de sa personne, l'empereur le jeta dans les fers et s'empara ainsi de l'Osrhoène qui n'avait plus de roi (1). »

Abgar IX Sévère, qui ne régna que un an et sept mois, avait deux fils ; l'aîné, qui était encore en bas âge, fut associé au trône de son père, d'après Denys de Tellmahrê. Le patriarche jacobiste ne prononce pas son nom dans cette circonstance, mais comme le père s'appelait Abgar, il est vraisemblable que le fils aîné portait le nom de Ma' nou. De plus, Denys enregistre après Abgar IX Sévère, le règne purement nominal de Ma' nou IX, fils d'Abgar.

Quoiqu'il en soit, l'histoire perd la trace du roi d'Édesse détrôné, qui, sans doute, ne tarda pas à mourir. Ses deux fils furent emmenés à Rome. Le second, appelé Abgar, y mourut à l'âge de vingt-six ans, et son frère aîné, qui est désigné par le surnom d'Antonin, comme Caracalla, et s'appelait vraisemblablement Ma' nou Antonin, lui éleva un monument funéraire sur lequel il fit graver une inscription retrouvée dans les temps modernes à Rome, auprès de la basilique de Saint-Paul, et

(1) Dion Cassius, LXXVII, 12.

plusieurs fois publiée (1). Dans cette épitaphe, le père des deux princes, Abgar Sévère, est ainsi qualifié : ὁ πρίν βασιλεύς Ἄβγαρος.

Nous venons de dire que Denys de Tellmahrê comptait, au nombre des rois d'Édesse, le fils aîné d'Abgar IX Sévère, qui s'appelait *Mannus Antoninus*. A ce Ma'nou IX, qui devait être encore un enfant au moment de son exil, est assigné un règne de vingt-six ans, de 216 à 242. Comme ce prince ne fut jamais roi de fait, il n'a pas de monnaies, et nous devons regarder la période de son règne, comme un interrègne (2).

Ces vingt-six ans nous conduisent, en effet, jusqu'à l'an 242, c'est-à-dire à l'époque précise de l'expédition de Gordien III le Pieux, contre les Parthes. C'est donc en arrivant en Mésopotamie que cet empereur rétablit, comme nous le constaterons bientôt, le trône des Abgars, sans doute en faveur d'un fils de Ma'nou IX, fils d'Abgar Sévère.

E. Babelon.

(*A suivre.*)

(1) Boeckh., *C. I. Gr.* n° 6196; V. Langlois, *Numism. de l'Arménie dans l'antiquité*, p. 74; R. Duval, *loc. cit.*, p. 221

(2) R. Duval, *loc. cit.*, p. 223.

UN TRIENS

SIGNÉ PAR UN MONÉTAIRE MÉROVINGIEN

INCONNU JUSQU'A CE JOUR

ET FRAPPÉ DANS UN ATELIER NOUVEAU.

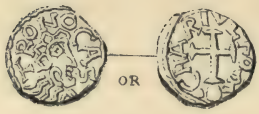

Droit. Buste barbare, à droite. Tête, au profil concave, coiffée d'une espèce de diadème (?) formé de quatre petits arceaux pentagonaux. Le nez, la bouche et le menton sont très accentués et correctement dessinés. L'oreille est très grande et placée tellement bas qu'elle touche le buste. L'œil est bien rendu. Le cou se devine à peine. Le personnage est revêtu du paludamentum.

Légende. CAS — TRONO(vo) ; qui doit se lire : CASTRO NO (vo).

Les extrémités des lettres sont légèrement bouletées.

Rev. Croix haussée et potencée, posée sur un globe entre deux points.

Légende. CHARIVLFOM(onetario).

Or. Notre collection.

Ce tiers de sou, trouvé non loin de Langres, et dont la lecture est indiscutable, est très bien conservé. Il offre la double et intéressante particularité d'enrichir d'un nom nouveau la liste des ateliers mérovingiens et celle des monétaires connus jusqu'à ce jour.

Il semblerait, après ce que nous venons de dire, que l'attribution de ce curieux triens doive se faire très aisément. Il n'en est malheureusement rien, et nous nous trouvons ici en présence de nombreuses difficultés.

Le nom de CASTRO NO(vo), peut convenir à beaucoup de localités situées dans l'ancienne Gaule et s'appelant actuellement : Châteauneuf, Castelnau, et peut-être même Neubourg, Neuchatel, Neufchâteau, Neufchâtel, — à l'exclusion des Newburg, Newcastle en Angleterre, des Neuburg en Allemagne, etc., car nous ne pouvons chercher la patrie de notre monnaie en dehors de l'ancienne Gaule.

Le type, comme veut bien nous l'écrire notre savant et aimable confrère, M. Maximin Deloche, de l'Institut de France, tout en étant très caractéristique, n'offre aucun indice qui permette de localiser la pièce d'une façon certaine. Tout ce qu'on

peut en dire, c'est qu'elle n'est originaire ni du sud, ni du sud-est ou sud-ouest de la Gaule. Le nom du monétaire CHARIVLFVS se présentant pour la première fois, il est impossible, vu le manque d'espèces signées de ce nom, d'en tirer aucun élément d'attribution locale ou même régionale. L'endroit de la découverte et la croix du revers tendraient à faire rechercher le lieu de fabrication dans le nord-est de la Gaule. Les extrémités bouletées de plusieurs lettres sembleraient confirmer cette origine. Mais ce sont là des indices bien incertains.

M. Maurice Prou, l'érudit et obligeant conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, a bien voulu faire également quelques recherches à propos de notre triens. L'incomparable suite de monnaies mérovingiennes du Cabinet national ne lui a offert aucun tiers de sou qui puisse être rapproché de celui dont nous nous occupons. Le buste de certains triens attribués à Nantes lui a seul paru avoir quelque ressemblance avec celui de notre pièce. Notre aimable correspondant serait assez tenté de rechercher la patrie de notre monnaie dans la première ou la deuxième Belgique.

A la suite de ces renseignements assez vagues, nous nous sommes mis à parcourir les ouvrages de divers auteurs mérovingiens, ainsi que différents recueils de diplômes et de chartes, espérant toujours trouver un passage ou un document

datant de ces temps reculés et parlant d'une localité du nom de CASTRUM NOVUM.

Nos laborieuses recherches nous ont enfin fait découvrir la mention d'un NOVUM-CASTRUM du Limousin, à la fin du VIIe siècle, époque vraisemblable de la frappe de notre pièce. Nous trouvons, en effet, dans une charte de l'évêque REOLUS de Reims, qui concède, en 686, à un abbé Bérachaire une villa à Gaugiacum pour y construire un monastère de femmes, le passage suivant : «..... in « ea tamen ratione, cum consilio vel consensu, « seu et convenentiâ fratrum Remensium, ut villa « nostra Tinnovero, quam de Vetranione diacono « dato pretio comparavimus in pago Lemovicino, « et casa in Novo-CASTRO constructa, pro ipsa « villa Gaugiaco in commutationem ad partem « Ecclesie nostre Remense tradidimus..... (1) »

Nous avons communiqué cette heureuse découverte à M. Deloche, qui a bien voulu faire de notre triens une nouvelle étude, que nous résumons brièvement :

La tête de la monnaie, dont le caractère barbare et bien accentué ne se retrouve guère sur d'autre numéraire de la même époque, a le profil concave, si bien localisé par le regretté vicomte de Ponton d'Amécourt, dans le Cenomannicum. C'est là une présomption en faveur de cette région, où nous trouvons bien une localité s'appelant CASTRUM

(1) *Voyez* PARDESSUS, *Diplomata, chartae, etc.*, t. II, p. 200.

Novum ad Sartam, — dont il nous est malheureusement impossible de préciser l'ancienneté.

Cherchons maintenant s'il n'y a pas quelque ressemblance entre le tiers de sou qui nous occupe et les triens du Limousin. Cette province, comme nous l'avons vu, nous donne un Novum-Castrum à la fin du VIIe siècle.

La tête de notre pièce n'est pas limousine, mais elle offre au lieu du bandeau, perlé ou non, des têtes des triens mérovingiens, une espèce de diadème formé d'une série de petites arcades. Cette particularité, que l'on rencontre rarement, se trouve, nous écrit M. Deloche, sur un tiers de sou de Limoges (Limovecas) (1). De plus, la croix latine du revers de notre pièce se voit fréquemment sur les monnaies limousines.

Nous proposons donc, mais avec la plus grande réserve, d'attribuer, jusqu'à preuve du contraire, notre triens au Novum-Castrum du Limousin.

Il nous reste, avant de terminer, à dire quelques mots sur le nom de monétaire : Chariulfus, qui est inscrit sur notre monnaie.

Le nom se décompose en Chari, maître et Ulf, loup. Le radical Chari, Hari, Hare, etc., se retrouve encore dans le mot allemand Herr, et la terminaison Ulf, Vulf, etc., dans Wolf. Si nous ouvrons le dictionnaire de noms propres de

(1) Voyez *Monnaies mérovingiennes trouvées en Limousin*. Lettres à M. Philibert Lalande, par M. Maximin Deloche, membre de l'Institut. Brive, 1882, p. 25.

Förstemann (1), nous y voyons figurer ce nom sous les formes suivantes :

Hariulf, Hariolf, Chariulf, Chariulph, Cariulph, Harihulf, Heriulf, Heriolf, Heriholf, Cherulf, Herulph, Herolf, Hairulf, Ariulf, Ariolf, Arulf, Eriulf, Erolf, Airulf, Herulp, Heriulb, Charnulf.

Nous avons parcouru tous les passages auxquels renvoie Förstemann, mais nous n'avons découvert aucun renseignement qui pût nous éclairer quant au lieu d'origine de notre triens.

Vte B. de Jonghe.

(1) Voyez *Altdeutsches Namenbuch : Personennamen*, col. 635.

ESSAI

DE

CLASSIFICATION DES MONNAIES DU COMTÉ,

PUIS DUCHÉ DE GUELDRE.

CINQUIÈME ARTICLE.

Voici, en suivant l'ordre chronologique des ordonnances, les variétés des monnaies dont elles font mention :

N° 353. (Pl. XVI, n° 11.) ✠ KAROLD * DVX * GELRIE * IVL' * CO* ZVT.

Rev. ✠ IN EQVITATE * TVA * VIVIFICASTI ME.

* Briquet, gr. 2.513.

N° 354. (*Ibid.*) ✠ KAROLD * DVX * GELRIE * IVL' * CO* ZV'.

Rev. ✠ IN EQVITATE * TVA * VIVIFICASTI ME.

* Même pièce, gr. 2.445.

Un autre exemplaire, au Cabinet royal de La Haye, pèse 2.460.

N° 355. (Pl. XVI, n° 13.) *Rev.* ✠ FIA * MISERICORDIA * TVA * DNE*.

Demi-briquet, gr. 1.782.

Cabinet royal de La Haye.

N° 356. (*Ibid.*) ✠ KAROLD * DVX : GELRE * IVL * CO * ȝV.

Rev. La croix de forme différente et avec une rosace après le mot MISERICORDIA.

* Même pièce, gr. 1.723.
Même cabinet.

N° 357. (*Ibid.*) ✠ KAROLD * DVX * GELRIE * IVL' * CO' * ȝ.

* Même pièce, gr. 1.565

N° 358. (Pl. XVI, n° 14.) ✠ KAROL ··· VX : GELR ···· ȝVT.

Même pièce, gr. 0.994.
Cabinet royal de La Haye.

N° 359. (Pl. XVI, n° 15.) ✠ KAROLVS ◦ DVX ◦ GELRE ⁝ IVL ⁝ ȝV'.

* Même pièce, gr. 1.298.

N° 360. (Pl. XVI, n° 17.) ✠ KAROLV * DVX — GEL * IVL' * CO ⁝ ȝV.

Rev. Les lions et les fleurs de lis dans les cantons opposés.

* Quart de briquet, gr. 1.145.

Les armes de la ville de Ruremonde placées sous le lion de cette pièce, ainsi que leur existence sur le n° 16 de M. Van der Chijs, ne permettent pas de douter que ces monnaies ont été frappées en vertu de l'autorisation que cette ville reçut le 8 mai 1492. (Van der Chijs, p. 293.)

N° 361. Lion rampant, tenant l'écusson de

Gueldre. ✠ KAROL * DVX * GELR * IVL * C * ZV *.

Rev. Croix évidée et cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis. Au centre une fleur de lis. MONE — NOVA * GELR — ENSI'.

Même pièce, gr. 1.022.
Cabinet royal de La Haye.

N° 362. ✠ KAROL' * DVX * GELR ⁝ IVL CO ZVT.

Rev. MONE' — NOVA — GELR — ENSI'.

* Même pièce, gr. 0.961.

N° 363. Variété de la pièce précédente, les mots de la légende séparés par des annelets.

* Même pièce, gr. 1.194.

N° 364. (Pl. XV, n° 3.) KAROL⁝ D — V — X ∘ GELR⁝ IVL'.

Florin d'or, dit Clemmergulden, gr. 3.152.
Cabinet royal de La Haye.

N° 365. (*Ibid.*) *Rev.* * MO'NO * — * AVRE * — * GELR⁝.

Même pièce, gr. 3.090.
Cabinet de M. Geradts, à Posterholt.

N° 366. (*Ibid.*) Saint Jean tenant un sceptre

liliacé.* — KAROL D — V — X * GELR IVL.

Rev. * MO NO — * TVRE — * GELR.

* Même pièce, gr. 3.082.

N° 367. (Pl. XV, n° 4.) KAROL D — V — X ∘ GELR IVL'.

Rev. ∘ MO NO — ∘ TVRE — ∘ GELR.

Même pièce, gr. 3.237.

N° 368. (*Ibid.*) KAROL * D — V — X * GELR IVL'.

Même revers que la pièce précédente.

Même pièce, gr. 2.646.

N° 369. (*Ibid.*) Même droit que le n° 368.

Rev. * MO NO — * TVRE — * GELR.

Même pièce, gr. 3.200.

Ces trois variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 370. (*Ibid.*) KAROL * D — V — X * GELR * IVL'.

Même revers que la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.282.

N° 371. (*Ibid.*) KAROL' * D — V — X * GELR IVL'.

Rev. × MO NO — × TVRE — × GELR.

Même pièce, gr. 3.201.

N° 372. (*Ibid.*) ∘ — KAROL D — V — X ∘ GELR IVL.

Rev. ∘ MO NO — ∘ TVRE — ∘ GELR.

Même pièce, gr. 3.174.

N° 373. (*Ibid.*) Sans annelets à côté des pieds

du saint. KAROL ∘ D — V — X ∘ GELR ∘ IVL.

Rev. ∘ MO ∘ NO ∘ — ∘ AVRE ∘ — ∘ GELR ∘.

Même pièce, gr. 3.351.

Ces trois variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 374. (Pl. XV, n° 4.) Même variété ∘ — KAROL ∘ — D — V — X ∘ GELR ∘ IVL ∘.

Rev. MO ∘ NO ∘ — ∘ AVRE ∘ — ∘ GELR ∘.

* Même pièce, gr. 2.340.

N° 375. (*Ibid.*) Même variété. KAROLV D — V — X ∘ GELR IVL.

Rev. Un annelet à côté des angles supérieurs du compartiment. ∘ MO NO — ∘ AVRE — ∘ GELR.

Même pièce, gr. 2.798.

N° 376. (*Ibid.*) Même variété. KAROL + D + — V — + X + GELR IVL.

Rev. ∘ MO ∘ NO ∘ — ∘ AVRE ∘ — ∘ GELR ∘ et les angles du compartiment à vide.

Même pièce, gr. 3.255.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 377. (*Ibid.*) Même variété. * — KAROL * D — V — X * GELR IVL.

Rev. Un astérisque à côté des angles inférieurs du compartiment. * MO * NO * — * AVRE * GELR.

* Même pièce, gr. 3.267.

N° 378. (*Ibid.*) Même variété comme dessin et légende.

Rev. Un annelet à côté des angles inférieurs du compartiment. ⁂ MO ∘ NO ⁂ — ⁂ TVRE' ⁂ — ⁂ GELR ⁂.

* Même pièce, gr. 3.203.

N° 379. (*Ibid.*) Même variété. KTROL' ⁂ D — V — X ⁂ GELR' ⁂ IVL'.

Rev. Même variété. ⁂ MO NO ⁂ — ⁂ TVRE ⁂ — ⁂ GELR ⁂.

* Même pièce, gr. 2.254.

N° 380. (*Ibid.*) Même variété comme dessin et légende.

Rev. Même variété. ⁂ MO NO ⁂ — TVRE ⁂ — ⁂ GELR ⁂.

* Même pièce, gr. 3.318.

N° 381. (*Ibid.*) Même variété. KTROL D — V — X ∘ GELR IVL·.

Rev. L'angle supérieur du compartiment est accosté de deux annelets et à côté de chaque angle inférieur se trouve un annelet. ⁂ MO NO — ⁂ TVRE — ⁂ GELR ⁂.

* Même pièce, gr. 3.285.

N° 382. (*Ibid.*) Même variété que le numéro précédent.

Rev. Même variété. ⁂ MO NO — ⁂ TVRE ⁂ — ⁂ GELR ⁂.

* Même pièce, gr. 3.112.

N° 383. (Pl. XVI, n° 20.) ❀ — ❀ KTROL' ❀ DV' — ❀ GEL' ❀ IVL' ❀ CO' — ʒ'.

Rev. ✠ EQVITAS ❀ IVDICIA ❀ TVA ❀ DOMINE ❀ 96.

Double sou, gr. 3.462.

N° 384. (*Ibid.*) *Rev.* ✠ EQVITAS ❀ IVDICIA ❀ TVA ❀ DOMINE ❀ 96.

Même pièce, gr. 3.582.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye

N° 385. (*Ibid.*) *Rev.* Les fleurs de lis et les lions placés dans les cantons opposés.

Même pièce, gr. 3.470.

N° 386. (*Ibid.*) ⚜ — KAROL' ⚜ DV — ⚜ GEL' ⚜ IVL' ⚜ QO' — ʒ'.
Rev. ⚜ EQVITAS ⚜ IVDICIA ⚜ TVA ⚜ DOMINE ⚜ 96.

* Même pièce, gr. 3.517.

La présence, sur cette pièce, d'une fleur de lis comme indice monétaire et comme signe de séparation des mots des légendes, nous fait présumer qu'elle sort de l'atelier de Ruremonde.

N° 387. (Pl. XVII, n° 28.) ✠ KAROLVS ◦ DVX ⁝ GELRIE ◦ IVL ⁝ ʒVT'.

* Sou au type d'Arnoul, gr. 2.872.

N° 388. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS DVX ⁝ GELRIE ◦ IVL ⁝ ʒVT ⁝.

* Même pièce, gr. 2.802.

N° 389. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS ◦ DVX ⁝ GELREN ◦ IVL ⁝ ʒVT ⁝.

* Même pièce, gr. 2.738.

N° 390. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS ◦ DVX ◦ GELRIE ◦ IVL ◦ CO ◦ ZVT.

* Même pièce, gr. 2.155.

N° 391. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS ◦ DVX ⁝ GELRE ◦ IVL ⁝ ZVT ⁝.

* Même pièce, gr. 2.732.

Cabinet royal de La Haye.

N° 392. (Pl. XXX, n° 9.) ✠ KAROLVS ◦ DVX ◦ GELRIE ◦ IVL ◦ COM ◦ ZVT.

Rev. MONET — A NOVA — GELRE — NSIS ⚜.

* Même pièce, gr. 2.785.

N° 393. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS ◦ DVX ⁝ GELRIE ◦ IVL' ⁝ CO ⁝ ZVT'.

Rev. ◦ MONET — A ◦ NOVA — GELRE — NSIS ⚜.

Même pièce, gr. 2.630.

Cabinet royal de La Haye.

N° 394. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS ❀ DVX ❀ GELRIE ❀ IVL' ❀ CO' ❀ ZVT'.

Rev. MONET — A ✶ NOVA — GELRE — NSIS ⚜ ✶.

* Même pièce, gr. 2.872.

N° 395. (*Ibid.*) ✠ KAROLVS ◦ DVX ⁝ GELRIE ◦ IVL ⁝ CO ⁝ ZV.

Rev. La fleur de lis de la fin de la légende plus grande.

Même pièce, gr. 2.390.

Cabinet royal de La Haye.

N° 396. (Pl. XVII, n° 34.) ✠ KAROL * DVX * GELR * IVL* C * ʒ.

Rev. MON — GEL — IVL — C * ʒ *.

* Quart de sou ou oirt stuiver, gr. 0.411.

N° 397. (*Ibid.*) ✠ KAROL * DVX * GELR * IVL *.

* Même pièce, gr. 0.456.

N° 398. (*Ibid.*) *Rev.* MO'N — GEL' * — IVL * — CO * ʒ.

* Même pièce, gr. 0.393.

N° 399. (*Ibid.*) ✠ KAROL * DVX * GELR * IVLI*.

Rev. MON — GEL — IVL — CO* ʒ'.

* Même pièce, gr. 0.410.

N° 400. (*Ibid.*) ✠ KAROL ∘ DVX ∘ GEL ∘ IV ∘ C ∘ ʒ ∘.

Rev. MON — GEL — IVL — CO* ʒ'.

Même pièce, gr. 0.410.

Collection de la ville de Nimègue.

N° 401. (*Ibid.*) ✠ KAROL* DVX ∘ GEL ∘ IV* C* ʒ.

Rev. Comme sur le numéro précédent.

* Même pièce, gr. 0.616.

N° 402. (*Ibid.*) ✠ KAROL ×× DVX ×× GELR × IVLI.

Même pièce, gr. 0.405.

Collection de la ville de Nimègue.

N° 402bis. (Pl. XVII, n° 35.) Variété avec un annelet au-dessus de l'écusson.

Même pièce, gr. 0.555.
Collection de M. Geradts.

N° 403. Le Christ, avec nimbe crucigère, assis de face sur une chaise gothique. Il lève la main droite et tient un livre de la main gauche. A ses pieds l'écusson de Gueldre * KAROL: * DV' — GEL' * IVL' * CO' * 3.

Rev. Croix fleuronnée, évidée au centre, cantonnée des écussons de Gueldre et de Juliers. ✠ MONETA * NOVA * AVREA * D: G: Z * 3'.

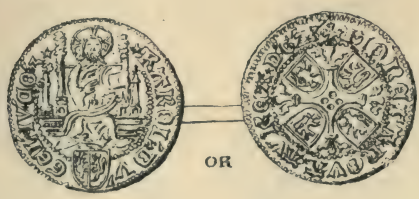

Florin d'or, gr. 3.245.
Cabinet royal de La Haye.

N° 404. (Pl. XVI, n° 20.) * — * KAROL' DV' — GEL: IVL: CO' — 3.

Rev. ✠ EQVITAS * IVDICIA * TVA * DOMINE * 99.

* Double sou, gr. 2.938.

N° 405. (Pl. XVI, n° 21.) *Rev.* ✠ EQITAS ❀ IVDICIA ❀ TVA ❀ DOMINE ❀ 1701.

Même pièce, gr. 3.66.

N° 406. (*Ibid.*) + — + KAROL: DV' — + GEL: IVL: CO' — 3'.

Rev. Les lions et les fleurs de lis dans les cantons opposés.

Même pièce, gr. 3.699.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 407. (*Ibid.*) Les armes de Gueldre accostées de deux fleurs de lis. Les extrémités de la couronne du heaume gueldrois se terminent en fleurs de lis et le heaume de Juliers est surmonté d'une fleur de lis. * KAROL' * DV — * GEL: IVL: CO' — 3'.

Rev. Les lions et les fleurs de lis dans les cantons opposés.

* Même pièce, gr. 3.412.

N° 408. (*Ibid.*) Même droit que sur la pièce précédente.

Rev. Également comme sur la pièce précédente. Le chiffre 5 de 1501 varie de forme.

Même pièce, gr. 3.454.

Cabinet royal de La Haye.

N° 409. (*Ibid.*) Même variété mais les fleurs de

lis à côté des armes de Gueldre sont plus petites.

Rev. Même variété que le numéro précédent. ✠ AQVITAS ÷ IVDICIA ÷ TVA ÷ DOMINE ÷ 1501.

* Même pièce, gr. 3.625.

N° 410. (Pl. XVI, n° 24.) ✠ KAROLVS ⁂ DVX ⁂ GELRIE ⁂ IVL: Z ⁂ CO: ʒ'.

Rev. AQVIT' — IVDIC — IA ⁂ TVA — DOMIN.

* Sou, gr. 2.027.

N° 411. (Pl. XV, n° 9.) ⁂ GEL ⁂ à l'exergue, KAROLVS ⁂ DVX ⁂ GELR' — ⁂ IVL: C: ʒVT'.

Rev. ✠ MON: NOVA ⁂ AVREA ⁂ GELRE.

* Cavalier d'or, gr. 3.347.

N° 412. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ⁂ DVX ⁂ GELR' — IVL ⁂ C ⁂ ʒVT ⁂

Rev. ✠ MON ⁂ NOVA ⁂ AVREA ⁂ DVCIS ⁂ GELRE.

Même pièce, gr. 3.250.

N° 413. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ⁂ ⁂ DVX ⁂ GELR — ⁂ IVL: C ⁂ ʒVT.

Rev. ✠ MON: NOVA ⁂ AVREA ⁂ DVCIS ⁂ GELRE'.

* Même pièce, gr. 3.195.
Cabinet royal de La Haye.

N° 414. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS ⁂ DVX ⁂ GELRD' — IVL: C: ʒV'.

Même revers que la pièce précédente.

Même pièce, gr. 3.221.

N° 415. (*Ibid.*) Même variété que le numéro précédent.

Rev. ✠ MON * NOVT * TVRET * GELRE.

Même pièce, gr. 3.290.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 416. (*Ibid.*) KTROLVS * DVX * GELR — * IVL: C: ʒV'. Même exergue.

Rev. ✠ MON: NOVT * TVRET * DVCIS * GELRE.

* Même pièce, gr. 3.260.

N° 417. (*Ibid.*) Même droit que la pièce précédente.

Rev. ✠ MON * NOVT * TVRET * DVCIS * GELRE.

* Même pièce, gr. 3.190.

N° 418. (*Ibid.*) Même exergue. ✠ KTROLVS * DVX * GELR — IVL * C * ʒV.

Rev. ✠ MONE: NOVT * TVRET * DVCIS * GELRE.

Même pièce, gr. 3.177.

Cabinet royal de La Haye.

N° 419. (*Ibid.*) Même droit que le numéro précédent.

Rev. ✠ MON * NOVT * TVRET * DVCIS * GELRE.

* Même pièce, gr. 3.222.

N° 420. (*Ibid.*) ❀ GELL ❀ à l'exergue. KAROLVS * DVX * GELR — IVL CI' * ȝV.

Rev. ✠ MON NOVA * AVREA * DVCIS * GELREI.

Même pièce, gr. 3.254.

N° 421. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR' — * IVL CI' * ȝV.

Rev. ✠ MON NOVA * AVREA * DVCIS * GELREI'.

* Même pièce, gr. 3.274.

N° 422. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — * IVL * CI * ȝV.

Même revers que sur la pièce précédente.

Même pièce, gr. 3.250.

Cabinet royal de La Haye.

N° 423. (*Ibid.*) * GELL * à l'exergue. KAROLVS * DVX * GELR' — * IVL' * CI' * ȝVT.

Rev. ✠ MON NOVA ◦ AVREA ◦ DVCIS ◦ GELREI.

* Même pièce, gr. 3.157.

N° 424. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — * IVL * CI * ȝVT.

Rev. ✠ MON NOVA ◦ AVREA ◦ DVCIS ◦ GELREI.

* Même pièce, gr. 3.267.

N° 425. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — * IVL * CI * ȝVT *.

Rev. ✠ MON' ◦ NOVA ◦ AVREA ◦ GELREI'.

* Même pièce, gr. 3.243.

N° 426. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — * IVL * C * ZVT.

Rev. Comme sur le numéro précédent.

Même pièce, gr. 3.243.

N° 427. (*Ibid.*) KAROLVS * DVX * GELR' — IVL' * C' * ZVT'.

Rev. ✠ MON: NOVA + AVREA ◦ DVCIS + GELR'.

Même pièce, gr. 3.275.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 428. (*Ibid.*) KAROLVS * DVX * GELR — IVL: C * ZVT'.

Même revers que sur le numéro précédent.

* Même pièce, gr. 3.175.

N° 429. (*Ibid.*) KAROLVS * DVX * GELR — IVL * C * ZVT'.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.222.

N° 430. (*Ibid.*) KAROLVS * DVX * GELR' — IVL: C: ZVT'.

Rev. ✠ MON ◦ NOVA + AVREA ◦ DVCIS + GELR'.

* Même pièce, gr. 3.328.

N° 431. (*Ibid.*) * GEL * à l'exergue. KAROLVS * DVX * GELR' — IVL: C * ZV'.

Rev. Comme sur le numéro précédent.

Même pièce, gr. 3.225.

Cabinet royal de La Haye.

N° 432. (*Ibid.*) Même exergue. * KAROLVS * DVX * GELR — IVL' * C' * ʒV'.

Rev. ✠ MONE' △ NOVA △ AVREA △ DVCIS △ GELR'.

* Même pièce, gr. 3.242.

N° 433. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — IVL * C * ʒV.

Même revers que sur le numéro précédent.

* Même pièce, gr. 3.199.

N° 434. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR' — IVL* C' * ʒVT*.

Rev. ✠ MONE' × NOVA × AVREA × DVCIS × GELR'.

Même pièce, gr. 2.908.

Cabinet royal de La Haye.

N° 435. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — * IVL* C* ʒV'.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.270.

N° 436. (*Ibid.*) Même droit que sur le numéro précédent.

Rev. ✠ MONE'× NOVA × AVREA × DVCIS × GELR.

Même pièce, gr. 3.223.

N° 437. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS * DVX * GELR — * IVL' * C * ʒV'.

Même revers que sur le numéro précédent.

Même pièce, gr. 3.248.

Ces deux variétés au Cabinet royal de La Haye.

N° 438. (*Ibid.*) ✦ CEL ✦ à l'exergue. KAROLVS * DVX ✦ CELR — IVL' * C' ✦ BV'.

Rev. ✠ MON' ✦ NOVA * AVREA ✦ DVCIS * CELR'.

* Même pièce, gr. 3.205.

N° 439. (*Ibid.*) + CEL + à l'exergue. KAROLVS × DVX × CELR — × IVL' C × BV'.

Rev. ✠ MONE' * NOVA * AVREA * DVCIS * CELR'.

* Même pièce, gr. 3.273.

N° 440. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × CELR' — × IVL' C' BV'.

Même revers que sur la pièce précédente.

* Même pièce, gr. 3.251.

N° 441. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × CELR' — × IVL' C' BV'.

Rev. ✠ MONE' NOVA * AVREA * DVCIS * CELR.

* Même pièce, gr. 3.295.

N° 442. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × CELR' — IVL' × C × BVT'.

Rev. ✠ MON' NOVA × AVREA × DVCIS × CELR'.

* Même pièce, gr. 3.220.

N° 443. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × CELR — IVL × C × BVT.

Rev. ✠ MON' NOVA × AVREA × DVCIS × CELR'.

Même pièce, gr. 3.228.

Cabinet royal de La Haye.

N° 444. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR — × IVL: A: ʒV'.

Rev. ✠ MON: NOVA × AVREA × DVCIS × GELRE.

* Même pièce, gr. 3.232.

N° 445. (*Ibid.*) Même droit que sur la pièce précédente.

Rev. ✠ MON: NOVA × AVREA × DVCIS × GELR'.

* Même pièce, gr. 3.235.

N° 446. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR' — IVL: A: ʒV ×.

Rev. ✠ MONE: NOVA × AVREA × DVCIS × GELR'.

* Même pièce, gr. 3.252.

N° 447. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR' — × IVL: A × ʒV'.

Même revers que sur le numéro précédent.

* Même pièce, gr. 3.257.

N° 448. (*Ibid.*) Même exergue. KAROLVS × DVX × GELR — × IVL: A: ʒV:.

Rev. ✠ MONE × NOVA × AVREA × DVCIS × GELR.

Même pièce, gr. 3.019.

(*A continuer.*) TH. M. ROEST.

THALER COMMÉMORATIF

FRAPPÉ A EMDEN EN 1571

ET SE RAPPORTANT AUX TROUBLES DES PAYS-BAS.

Dans notre troisième série, *Médailles et jetons inédits, relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas,* nous avons publié sous le n° VI, pp. 21-23 (1), une pièce fort intéressante faisant allusion à la perception du dixième denier par le duc d'Albe, en 1571, laquelle fut cause de troubles à Bruxelles et à Utrecht.

Sur la face, elle représente un personnage distingué, portant un manteau avec fourrure et la tête coiffée d'un béret ; il est attaqué par un soldat espagnol, l'épée à la main.

Légende : ❀ MENICH ❀ BENYT ❀ DAT ❀ EEN ❀ ANDER ❀ GHENIET ✠ (Bien des gens envient ce dont un autre jouit.)

Rev. Deux seigneurs richement vêtus, la tête découverte et tenant leur béret dans la main.

Légende : ❀ ALS ⁘ IHY ⁘ MEDE ⁘ GENIET ⁘ SO ⁘ IST ⁘ HEM ⁘ GEEN ⁘ VERDRIET. (S'il participe à la jouissance, alors cela ne lui est pas un chagrin.)

Au haut, dans le champ : 1571.

(1) *Revue belge de numismatique,* 1878, pp. 67-69, pl. II, n° 6.

La marque monétaire, qui se trouve à la fin de la légende de la face et qui est composée d'une feuille à quatre lobes ou d'une fleur à quatre pétales, dont la tige est traversée par une espèce de pioche, que quelques numismates qualifient de rechaussoir, est celle de Diedrich Ider, dit *Krautkrämer* (marchand herboriste), nommé par la comtesse Anne d'Ost-Frise, en mai 1563, maître de la Monnaie d'Emden (1).

Ce Thierry Ider avait occupé avant cela la même charge à Jever, ainsi que le prouve la présence de sa marque, ci-dessus décrite, sur les thalers au château et sur ceux à la couronne d'épines, faisant partie de la curieuse série de monnaies commémoratives frappées par Marie, dame de Jever, pour rappeler les luttes qu'elle eut à soutenir d'un côté, contre le comte d'Ost-Frise, qui voulut la dépouiller de ses biens patrimoniaux devenus, en 1532, un fief relevant du souverain des Pays-Bas, et, de l'autre côté, contre l'empire d'Allemagne, au sujet de son droit de battre monnaie (2).

Comme d'une part on rencontre des pièces sortant du même atelier, n'ayant, pour marque moné-

(1) Dr Sauer, *Beiträgen zur ostfriesischen Münzgeschiechte*, inséré dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterländische Alterthümer zu Emden*, 1878, I Heft, p. 42.

(2) P. von Lehmann, *Die Thaler und kleineren Münzen des Fräuleins Maria von Jever, Erbherrin von Rüstringen, Oestringen und Wangerland. Eine numismatische Studie.* Wiesbaden, 1887.

Voy. aussi notre compte rendu de cet ouvrage dans la *Revue belge de numismatique*, 1889, pp. 195-198.

taire, rien que la feuille à quatre lobes ou fleur à quatre pétales, à tige, sans qu'elle soit accompagnée de la pioche, et que d'autre part la pioche apparaît quelquefois sur des monnaies avec une autre marque, il nous semble pouvoir en conclure que la feuille ou fleur à tige a constitué, à elle seule, la marque de Thierry Ider, et que la pioche a une autre signification.

Le maître de la Monnaie était souvent, en Allemagne, en même temps le graveur des coins, et l'on pense que, lorsque la pioche accompagne la marque du maître de la Monnaie, cela indique que les coins n'ont pas été gravés par celui-ci, mais par un autre graveur.

La feuille ou fleur à tige serait, par conséquent, la marque de Thierry Ider, d'abord maître de la Monnaie de Jever, et ensuite d'Emden, et la pioche, l'indication que le coin a été gravé par un autre que lui, de sorte que la feuille ou fleur à tige et la pioche posées en sautoir, comme on le voit sur notre pièce, constitueraient, peut-être, la marque combinée du maître de la Monnaie Ider, et du graveur du coin resté encore inconnu.

Quoi qu'il en soit, il est certain que notre pièce porte la marque de Thierry Ider dit Krautkrämer, nommé, en 1563, maître de la Monnaie d'Emden, et il en résulte que cette pièce est un thaler commémoratif frappé à Emden, ainsi que le millésime l'indique, en l'an 1571.

Il n'y a rien de surprenant de voir paraître à

Emden un thaler commémoratif avec légendes néerlandaises, faisant allusion à la tyrannie du duc d'Albe, le protecteur de Marie de Jever, l'ennemie du comte d'Ost-Frise.

Ce fut pourtant à Emden que les malheureux proscrits, victimes de la persécution du sanguinaire duc d'Albe, reçurent un généreux accueil et trouvèrent un asile hospitalier et sûr, comme le rappelle si éloquemment les vers néerlandais d'Albert Albertoma, gravés sur le revers de la médaille jubilaire du collège des Quarante de la ville d'Emden, frappée en 1689 (1), dont voici la traduction :

« . . . . . .
« refuge de la Hollande, abri du Brabant, dans
« son sein, comme une mère, elle accorda un
« asile aux proscrits en danger... »

Le thaler commémoratif d'Emden, de 1571, comme les monnaies commémoratives de Marie dame de Jever, a sa place indiquée dans la belle et riche série des médailles historiques des Pays-Bas.

Cte Maurin de Nahuys.

(1) *Voy.* notre 1re série, *Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas*, n° XLV, pp. 60-63.

Revue de la numismatique belge, 5e série, t. V, pp. 194-197, pl. L, n° 45.

MONNAIES GRECQUES

ET

MÉDAILLES MODERNES

DEUXIÈME ARTICLE.

III.

La numismatique des Grecs est un résumé de leur art. Différant en cela de la nôtre, qui marche seule, dans son type figé, insensible à la rénovation artistique qui s'opère autour d'elle, la monnaie grecque marque toutes les étapes, toutes les

Avers d'une monnaie archaïque d'Athènes. (Cabinet de l'auteur.)

nuances locales, toutes les tendances successives de la vie artistique. Voyez un choix de monnaies chronologiquement disposées. Vous pourrez y suivre l'art grec dans sa croissance,sa maturité et

son déclin. Voici les coins du VIe et du VIIe siècles, avec leur physionomie encore assyrienne, leur rudesse et leur inexpérience de facture vraiment sauvages. Songeant aux merveilles de l'art

Tétradrachme d'Athènes, style archaïque. (Cabinet de l'auteur.)

grec parvenu à la pleine possession de lui-même, on est étonné qu'une telle splendeur ait eu de tels débuts. Et l'on reste confondu devant le génie d'une race à laquelle il a suffi de deux siècles pour faire le long chemin qui sépare de la perfection ces grossiers et maladroits essais.

Monnaie d'Elis au type de Zeus Olympios. (Cabinet de l'auteur.)

Mais bientôt ils cèdent la place à l'art archaïque proprement dit du Ve siècle, exprimant déjà mieux les formes, mais avec un effort que trahissent la roideur du style et le convenu des expressions.

Vous trouverez dans les monnaies de cette période un charme de facture, fait de sincérité et de naïveté, une délicatesse de touche que l'on chercherait en vain plus tard, même à la grande époque.

Avers d'un tétradrachme de Léontini, représentant la tête archaïque d'Apollon. (Cabinet de l'auteur.)

Vient ensuite le IVe siècle, l'âge d'or de la monnaie grecque. C'est au début de cette période que se placent les coins portant les admirables têtes de face, et les chefs-d'œuvre des graveurs syracusains.

La fin de cette époque, qui empiète d'une vingtaine d'années sur le IIIe siècle, nous montre des

Didrachme athénien. (Cabinet de l'auteur.)

coins toujours superbes, mais qui ne témoignent plus de progrès, comme ceux d'Alexandre-le-Grand et de ses premiers successeurs en Égypte, en Syrie, en Thrace.

Au IIIe siècle commence le déclin de l'art monétaire, comme de la sculpture grecque. Le flan de la monnaie devient plus large, la facture plus formu-

Tétradrachme archaïque de Syracuse. (Cabinet de l'auteur.)

laire. Nous voyons apparaître les portraits des rois.

Au cours de cette période, la monnaie nous présente un phénomène que les archéologues constatent pour la sculpture et qui se reproduit chaque fois que l'art, incapable de créer, se lasse de la for-

Pentekontalitron de Syracuse, gravé par Kimon. (Cabinet de l'auteur.)

mule accoutumée. Il retourne au passé, à la formule primitive, par dilettantisme. Nous possédons des statues, non pas archaïques, mais archaïsantes,

où l'artiste est revenu de propos délibéré aux naïvetés de l'art primitif dont il ne réussit pas, du reste, à retrouver le charme d'expression. Nous avons aussi des monnaies archaïsantes, entre

Monnaie d'Oponte, avers. (Cabinet de l'auteur.)

autres le statère d'argent des Thessaliens, et le tétradrachme d'Antigone Gonatas, portant au revers l'image de Pallas combattant.

C'est dans cette période décadente que naît la nouvelle série des monnaies d'Athènes. Ces coins

Tétradrachme à flan aplati de Myrrhina. (Cabinet de l'auteur.)

représentent au droit la tête de la célèbre statue chryséléphantine de l'Athena Parthenos créée par Phidias. Il en existe de beaux exemplaires. Mais ce n'est plus là le grand art monétaire, qui, dès le

milieu du IIe siècle, n'est plus qu'un très lointain souvenir.

L'orientation de la sculpture et de la gravure

Monnaie archaïsante d'Antigone Gonatas. (Cabinet de l'auteur.)

des monnaies grecques est la même. A l'époque barbare nous trouvons sur les coins le style des métopes du temple de Sélinonte. La barbarie a fait place à l'archaïsme : l'école de sculpture d'Égine

Tétradrachme d'Athènes de la seconde série. (Cabinet de l'auteur.)

apparaît sur les monnaies. L'art est dans son plein épanouissement; le Doryphore de Polyclète, dans sa force un peu trapue, est apparu aux yeux des

Grecs comme une norme impeccable,et vient hanter l'imagination des sculpteurs pendant un demi siècle. C'est aussi sur ce type robuste et sévère que se guide le graveur monétaire. Vers la fin de la période d'efflorescence, Praxitèle vient éblouir le monde de l'art par sa grâce et sa distinction. La monnaie aussi subit le mirage. Mais voici que la sculpture adopte un canon maniéré, trop élégant et trop loin du vrai, sous l'influence de Lysippe. C'est le déclin qui commence pour elle, comme pour la monnaie. Enfin, vient l'école de Pergame avec son art plus mouvementé qu'ému, plus habile qu'inspiré, et nous voyons la monnaie suivre encore la sculpture dans cette dernière évolution.

Les monnaies de quelques rares villes grecques eurent un cours fort étendu. Le numéraire athénien était accepté avec prime dans tout le monde connu. La ville de Cyzique réussit longtemps à faire circuler ses statères dans une grande partie des pays helléniques, et trouva dans la fabrication de sa monnaie d'électrum une source de bénéfices considérables. Pendant le règne et longtemps après la mort d'Alexandre-le-Grand, on a frappé dans presque toutes les villes grecques des statères d'or, des tétradrachmes et des drachmes de ce prince, qui avaient cours partout. Mais ce sont là des exceptions.

En général, la monnaie, chez les Grecs, n'était

pas internationale. Elle ne franchissait pas les bornes de la cité, et, on le sait, ces limites étaient étroites. Le territoire de la plupart des innombrables États grecs se composait d'une acropole avec une ville ou un bourg et une banlieue. Chacun de ces petits gouvernements frappait sa monnaie, qui n'avait pas cours chez le voisin.

De là vient que la monnaie est le seul témoin de l'antiquité qui nous rende un compte exact des variétés locales de l'art grec.

Pentekontalitron de Syracuse, gravé par Evinète. (Cabinet de l'auteur.

C'est elle qui nous donne une vue générale sur l'art dans les colonies de la Grande Grèce et de la Sicile, et nous fait goûter la saveur nouvelle du cep grec transplanté dans le sol italique : moins de solidité, mais plus d'élégance, de grâce, de mobilité; l'abondance d'imagination et la variété jusque dans la même émission.

Dans les pays à demi helléniques, en Thrace et en Macédoine, la monnaie nous montre des centres particulièrement cultivés. Ce sont les colo-

nies de la côte ou les villes du littoral en contact fréquent avec les caboteurs de l'Hellade, du Péloponnèse ou de la Grèce asiatique. Les tribus environnantes et leurs princes marquent dans leur numéraire leurs rapports plus ou moins étroits avec ces foyers de civilisation.

En Thessalie, aux portes de la Grèce propre, voici Larissa qui, depuis le sixième siècle, et à travers toute l'histoire, se montre la sentinelle avancée du grand art de l'Hellade, grave et préoccupé autant de grandeur que d'élégance.

L'esprit commercial d'Athènes conserve, à travers les transformations de l'art, le type immuable de ses monnaies connues partout et reçues avec faveur. La beauté et la convenance suprême des types, la pureté de l'argent du Laurion et les avantages de l'étalon attique avaient familiarisé le monde entier avec cette monnaie. Si bien que les barbares, pour donner une plus value à leur numéraire, imitaient, même sur leur cuivre, les tétradrachmes et les didrachmes athéniens.

Dans le Péloponnèse, la nullité de la numismatique spartiate confirme les données historiques sur la ville-caserne qui dominait en Laconie. Dans d'autres régions de la presqu'île, en Élide, à Argos, nous retrouvons l'art de l'Hellade avec un caractère de sévérité plus prononcé.

Passons en Crète. Sans la monnaie nous ne saurions rien de l'école crétoise. Les coins nous révèlent son barbarisme si original, sa technique

sommaire, son penchant pour l'étude de la nature, pour le raccourci et la perspective, son goût moins sûr et moins apte à approprier parfaitement l'objet à sa destination.

Dans les îles de la mer Égée nous trouvons un numéraire peu abondant, généralement d'un art rudimentaire. De ci, de là, dans une île importante, à Tinos, à Paros, quelque joli coin atteste que l'isolement artistique n'y était pas absolu. La matière de la monnaie y est en rapport avec la pauvreté. On n'y frappait guère que le bronze. Beaucoup d'îles ne connaissaient, en fait de monnaie d'argent, que certains numéraires universellement acceptés, comme les « chouettes » d'Athènes. Et si on y rencontre des pièces d'argent, l'or ne s'y montre presque jamais. A la vente Photiades-Pacha une pièce d'or de l'île de Siphnos est apparue comme une étonnante nouveauté.

Je pourrais, s'il ne fallait se borner, suivre ainsi sur la trace laissée par le numéraire, toutes les particularités locales de l'art dans la Propontide, dans l'Eolide, l'Ionie et la Doride d'Asie, dans la Pentapole Cyrénaïque et le midi de la Gaule.

Chose remarquable, les belles monnaies ne sont pas exclusivement l'œuvre de cités puissantes ou le témoignage de la splendeur de certaines tyrannies. Des bourgades obscures, isolées, sans histoire, les Phocéens, les Locriens d'Oponte, Tanagra ont frappé des coins superbes. D'autres tribus d'une civilisation restée incomplète, les

Acarnaniens, les Étoliens, situés en dehors du grand courant hellénique, ont un beau numéraire. Les Arcadiens, confinés dans leurs montagnes, nous ont laissé une monnaie des plus intéressantes qui suit pas à pas toutes les évolutions de l'art. Pour se rendre compte de ce fait, qu'on essaie de se figurer une petite ville des Ardennes, laissée à elle-même et obligée de frapper monnaie!

IV.

A titre d'aînée, la numismatique grecque a une grande place dans l'histoire économique des sociétés. Elle est le meilleur outil pour « illustrer » les annales du peuple le plus intéressant, le plus créateur, le mieux doué qui ait paru sur terre. Elle est le résumé d'un art dont la perfection et l'éclat ont défié l'oubli pendant vingt siècles, et dont le rayonnement durera sans doute autant que le monde. Voilà ce que j'ai essayé de dire.

Je voudrais faire voir maintenant qu'elle est surtout un guide fidèle pour le médailleur moderne.

Le monnayage n'est pas, chez les Grecs, un art emprunté. Il est né chez eux, il y a grandi par ses propres forces. Il n'imite rien, il ne consulte que son milieu et son génie.

Ajoutez à cela que, fort heureusement pour l'art, le numéraire grec n'a pas atteint la dernière limite du progrès pratique.

A l'origine nous trouvons le lingot que le contractant doit éprouver et peser.

Puis apparaît le lingot portant l'estampille qui garantit la pureté du métal. Le poids est garanti de même ; mais en fait, il est à la merci des rogneurs de monnaie, la marque officielle ne protégeant qu'une petite partie du lingot.

Enfin, la garantie du poids est donnée par l'intégrité des empreintes de l'État qui couvrent entièrement les deux surfaces.

Ici le monnayage grec s'est arrêté.

Jusqu'à cette étape, l'art du graveur peut garder ses libres allures. Il dispose le flan suivant les exigences de la composition. Il peut le renfler ou le creuser ou le faire décroître aux bords. D'autre part, pourvu que des saillies partielles ne donnent pas trop de prise au frai, il dispose de tout le relief désirable.

Au delà de cette étape, l'art monétaire entre en lutte ouverte avec l'utile et doit succomber.

Cependant, il a bien fallu la franchir.

Les monnaies à contour irrégulier, uniquement frappées sur les deux faces et non sur le bord, ne sont pas encore complètement à l'abri de la rognure, de la « fourrure » et de la contrefaçon. Leur relief ne permet pas de les empiler afin de faciliter le comptage, et les expose du reste à une usure trop rapide. Ces inconvénients sont graves, surtout dans les sociétés, comme les nôtres, qui ont entièrement oublié l'échange direct et où la circu-

lation de la monnaie est extrêmement active.

Pour y obvier, on est arrivé à la monnaie rigoureusement circulaire, portant l'empreinte de l'État non seulement sur les faces, mais encore sur la tranche, d'une épaisseur égale partout, d'un relief à peine appréciable que défend contre le frai un bord massif et prépondérant.

Ce perfectionnement pratique nous a dotés d'un instrument économique supérieur sans conteste à la monnaie grecque qui n'aurait certes pas les préférences des guichetiers de nos banques. Mais il semble qu'il ait déshérité, et pour longtemps, la monnaie moderne de toute valeur esthétique. Est-il possible de regarder sans mépris ces rondelles industrielles, plates, lisses, compassées, d'une monotonie maussade et dont l'ennui est trop souvent renforcé par le vide et l'ineptie de la composition ?

Les conditions multiples imposées au graveur ont depuis longtemps découragé son initiative. Parqué dans des limites étroites où les mouvements étaient malaisés, son art, au lieu de s'accommoder de sa situation et d'en tirer le meilleur parti possible, s'est résigné à l'immobilité complète. Il n'a plus rien innové, rien cherché. Pas une révolte contre la banalité. Toujours, à l'avers, l'effigie du prince ou d'une république coiffée à la phrygienne, collée sur le plat du flan, et écrasée sous le triple poids du bord, du grènetis et de la lourde inscription.

Et, au revers, occupant le centre comme une

gloire, en grandes lettres, la mention de la valeur, avec le millésime, le tout triomphalement entouré — pourquoi ? — de la couronne de chêne et de laurier. Ou bien encore, des emblèmes patriotiques confus, disproportionnés et conçus en style pompier.

Sans doute, le graveur dispose de peu de relief ; la pièce doit rester plate et presque lisse. Mais cela empêche-t-il de varier la composition, de lui donner un sens et du style ? Pourquoi cette indication de la valeur, aussi disgracieuse qu'inutile ? S'imagine-t-on que le public refusera le franc ou le prendra pour une pièce de dix sous, s'il ne porte au front, en grosses lettres, son nom et la date de sa naissance ? Les têtes ne peuvent-elles devenir moins étriquées, les légendes moins bavardes et moins pesantes, les bords et les grènetis moins excessifs ? Il semble que rien ne s'y oppose, et pourtant nulle part on ne se risque à ces nouveautés bien peu alarmantes. C'est à peine si, de loin en loin, dans la livre anglaise au Saint-Georges, dans la pièce française de vingt francs au coq, dans la nouvelle pièce autrichienne de huit florins, on peut signaler une préoccupation d'art.

Mais ces exceptions sont encore rares et non décisives. La monnaie moderne attend toujours sa régénération. Elle doit redevenir une œuvre d'art, un instrument d'enseignement populaire varié, intéressant et pour tout dire : beau. La tâche est grande et digne de notre époque de réveil

artistique. Elle est aussi très ardue, car elle se complique de la double nécessité de respecter les avantages pratiques que nous assure la laideur du numéraire moderne, et de ne point troubler trop brusquement les habitudes économiques du public.

Il y a là une éducation à faire, qu'il faut commencer chez les artistes. Et il faut la commencer par le dégoût de ce qu'on nous donne aujourd'hui. Faisons tomber dans la dérision les produits de nos hôtels des monnaies. Il suffira pour cela de montrer ce qu'était jadis la monnaie. Rien ne fera mieux atteindre ce but que l'étude de la monnaie grecque prenant sa place dans l'enseignement d'art, dans les musées, dans l'école. Qu'on donne un accès facile aux plus beaux exemplaires originaux, qu'on en prodigue la reproduction plastique et l'image.

Rien de ce qui existe, en fait de médailles, ne peut être comparé à la monnaie grecque, si ce n'est les œuvres immortelles des médailleurs italiens de la Renaissance Le graveur désireux de contribuer au relèvement de l'art monétaire étudiera ces œuvres avec fruit. Mais ces médailles entreprises au gré de quelque client princier ou du moins opulent, n'étaient pas destinées à circuler. La monnaie grecque, au contraire, était courante, mêlée aux hasards de la vie journalière, infiniment souple et multiforme. C'est là surtout que, dans son lamentable abaissement, notre art monétaire puisera les leçons les plus fécondes.

Toutefois, ne nous faisons pas illusion. Les mauvaises conditions d'hygiène où il est obligé de vivre présagent une convalescence assez longue. Mais pour la médaille il n'en est pas de même. Son art n'a pas besoin d'une longue attente pour renaître. Il lui suffit de rejeter le linceul, de se lever et de marcher.

Les médailles n'étant pas destinées à s'empiler ou à circuler, n'ayant rien à craindre de la rognure ni de la contrefaçon, ont toujours pu rester libres dans leurs allures. Voyez pourtant la contagion du mauvais goût. Le perfectionnement économique de la monnaie, sa fabrication de plus en plus mécanique ont produit l'effacement artistique du numéraire. Mais ces causes ne devraient affecter que la monnaie seule. La médaille, destinée à une élite, protégée contre l'usure par les soins de son possesseur, frappée à un nombre d'exemplaires relativement restreint, ne devrait songer qu'à rester belle. Elle n'avait que faire des progrès pratiques ni de la fabrication industrielle. Et cependant, par une défaillance de goût sans exemple, elle a accepté la discipline monétaire. Ce régime, étant pour elle sans excuse puisqu'il était sans nécessité, l'enlaidit davantage. Et l'on peut dire que s'il est actuellement dans notre art une chose plus mauvaise que la monnaie, c'est à coup sûr la médaille.

Rappelez-vous ce qu'on nous présente sous ce nom. Une rondelle plate, enserrée dans un bord qui s'élève brusquement comme un parapet mathé-

matiquement circulaire. Au milieu, une tête dont le relief émerge à pic et forme avec le flan une cassure nette. La représentation, en métal, d'une cuvelle plate où nagerait au centre un bouchon sculpté. Ne parlons pas de cette sculpture où la technique du modelé monétaire est oubliée. Ajoutez l'inscription qui usurpe une place principale au détriment du type, et ses lettres bien pansues et correctes qui semblent sortir d'une imprimerie officielle.

Faut-il parler du revers avec son inévitable couronne de feuillages? Si le graveur y a risqué une composition, elle est trop souvent sans unité, compliquée, encombrée de détails dont l'importance est la même, comme si le relief insensible de la monnaie avait fait désapprendre à jamais la science de la mise au plan. Et, brochant sur le tout, l'excès d'une perfection technique et de frappe qui ne trahit plus en rien la main de l'artiste et n'éveille plus que le sentiment d'un objet de fabrique irréprochablement exécuté.

Que nous sommes loin de la médaille de la Renaissance! Loin surtout de la médaille grecque qui avait le secret d'allier l'extrême sobriété à l'extrême richesse. Le champ disposé en talus depuis le bord jusqu'au type, y sert de transition au relief et le rattache au flan; la simplicité de la composition y met toute chose à sa place et à son plan avec une élégance décorative; l'inscription, d'une graphique légère, simple et primitive, se

trouve disposée discrètement dans les espaces laissés libres par le type principal, et contribue à l'ornementation du coin. De toute l'œuvre se dégage une impression bienfaisante d'eurythmie et de convenance souveraines.

Faut-il croire que ces exemples resteront toujours inaperçus de nos artistes ? Je ne parviens pas

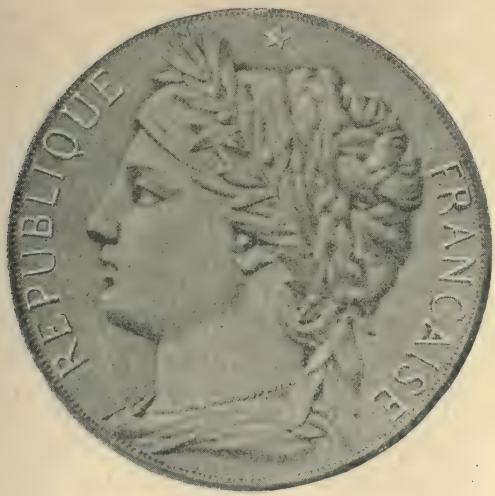

Médaille de Chaplain. — Avers.

à m'y résigner. Et je me prends à espérer devant quelques médailles récentes des Roty, des Tasset, des Dupuis. La médaille bien connue de l'Exposition de 1878 est aussi fort belle. Chaplain ne s'y est pas entièrement affranchi de la technique monétaire. Il ne le pouvait sans doute, à cause de la reproduction mécanique à laquelle son œuvre était soumise. Mais il se dégage de toutes les

entraves inutilement acceptées jusqu'ici. Les inscriptions et le bord sont réduits à leur vrai rôle ; le champ est disposé en lentille légèrement concave ; les types font équilibre avec le flan ; les compositions sont simples et largement traitées. La facture et les sujets sont d'une modernité très franche, et pourtant inspirés par les antiques. Sans doute, le

Médaille de Chaplain. — Revers.

grand graveur n'a point imité les grecs : il est resté de son temps. Mais on ne saurait s'y tromper. Il a étudié et compris la médaille grecque. Regardez, à l'avers, l'admirable tête de la République et dites si vous n'y sentez pas le souffle vivifiant de l'art des Kimon et des Evinète?...

AUGUSTE DELBEKE.

Anvers, le 5 mars 1892.

LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

DES

MONNAIES ET MÉDAILLES

DEPUIS LA RENAISSANCE.

DEUXIÈME PARTIE.

PL. XIII.

La science du mécanicien, qui a fait du balancier un outil si précieux, ne s'est pas bornée à perfectionner les moyens de la frappe ; elle a aussi osé s'attaquer à la gravure. Ses entreprises sur ce terrain, quoique datant de loin, sont peu connues, si peu ou si mal, que le lecteur ne regrettera peut-être pas de jeter avec nous un rapide coup-d'œil sur ses évolutions.

Notre aimable compagnon sait-il ce qu'est un tour à guillocher? Louis XVI en avait un, superbe pour son temps, œuvre de Merklein (1780), sur lequel le roi s'amusait, avec son maître-tourneur Petrus Leysen, à fabriquer des boîtes de buis ou d'ivoire, agrémentées, sur le pourtour et le couvercle, de toutes sortes de guillochures. Quelqu'un s'avisa — ce n'est pas Louis XVI ; on rapporte

que c'était, bien avant lui, Martin Teubers (1)? — quelqu'un s'avisa de monter une médaille sur la queue de l'arbre d'un tour primitif à guillocher et de la reproduire, à l'autre bout, sur la boîte. La médaille étant en relief, la reproduction venait en creux; mais en lui substituant un moulage, on obtenait sur l'ivoire une copie réelle de la médaille. Le procédé était ingénieux; il plut. Il était extrêmement élémentaire; mais il ne devait marquer qu'un premier pas dans l'arène. On dit que les Allemands s'occupèrent beaucoup à ce jeu... Nous nous contenterons de définir la part que les Français ont prise au développement de la puissance du tour à graver les médailles.

Nous avons eu en notre possession, et nous l'avons cédée, en 1872, à une personne habitant actuellement Bruxelles, une jolie petite machine presque entièrement en cuivre, construite en ce style caractéristique du siècle de Louis XV, et dénotant bien son origine française, sur laquelle nous avons exécuté quelques réductions de mé-

(1) Le tour à portrait, à peine connu en France à l'époque de 1749, où parut la 2e édition de Plumier sur le tour, était déjà mentionné en 1733 dans le second mémoire de La Condamine, et ce fut, s'il n'y a pas d'erreur, seulement dans la traduction allemande de ces ouvrages, que fit paraître, en 1776, l'imprimeur Breitkopf, à Leipzig (pp. 45 à 49), que se trouve reproduite d'une manière, à la vérité, imparfaite, la description d'un tour à médailles, extraite d'un autre livre publié en 1740, par Jean-Martin Teubers, de Ratisbonne, dont la famille s'était, depuis plus d'un siècle déjà, acquis une certaine célébrité dans l'art du tourneur au guillochis.

LABOULAIS, *Dictionnaire des Arts et Manufactures*

dailles sur ivoire et sur cuivre. Ce n'était déjà plus le tour primitif à guillocher des rosaces sur des boîtes d'ivoire, mais un outil spécialement construit pour reproduire la médaille. Il permettait de faire des agrandissements et des réductions. Le mécanisme en était fort ingénieux; mais il était en réalité composé d'organes trop délicats pour qu'on pût réussir une reproduction sur acier. Il ne semble du reste pas, vu la date probable de sa construction, que la petite machine eût jamais pareille destination.

Le premier outil pratique construit à l'usage des graveurs en médailles, tant en France que dans les autres pays, est le *tour à portrait* de Hulot, qui l'acheva vers 1766; il a servi de modèle aux constructeurs de toutes les machines du même genre qu'on connaît. Il a été figuré et décrit dans le *Manuel du tourneur,* de Bergeron. Nous possédons de cette machine un exemplaire qui porte la marque « Hulot, Paris »; il avait appartenu au graveur Michaut et lui avait servi, nous a-t-on assuré, pour la gravure de ses monnaies de France. Il passa ensuite aux mains de Jouvenel, arriva en dépôt entre celles de Hart, qui nous le fit adjuger.

Le tour à portrait de Hulot est composé de deux arbres horizontaux parallèles, solidement maintenus par leurs collets et conduits par un troisième arbre transversal à double engrenage sans fin. On monte sur le nez du premier arbre horizontal le modèle de la médaille, sur celui de l'autre le

bloc d'acier destiné à recevoir la reproduction. Le modèle, qui doit être en métal dur, est fait en grand; une touche d'acier est pointée devant ce modèle et un burin sur l'acier. Touche et burin sont consolidés sur une barre de fer, qui trouve un point d'articulation vers son extrémité de gauche, leur sert de guide et les conduit durant le travail, lentement, du centre vers la circonférence respective du modèle et du bloc d'acier, pendant que les deux arbres qui portent le modèle et la réduction tournent, par un mouvement égal et uniforme de rotation, le même pour les deux, et que le burin grave l'acier. Le rapport de dimension entre le modèle et la réduction s'obtient par la position qu'on assigne au bloc d'acier, entre le modèle et le point où se meut la barre. La machine opère non seulement la réduction ou l'amplification d'un modèle donné, mais elle peut aussi en modifier la valeur du relief, de sorte, qu'une réduction peut venir à volonté avec un relief proportionnellement atténué ou augmenté, et sans qu'on change le diamètre de la pièce.

L'admirable tour à portrait de Hulot, fonctionnant automatiquement, a été le point de départ de plusieurs machines analogues, soit pour ébaucher les coins de médailles, soit pour reproduire une statue entière en ronde bosse. L'habile mécanicien Collas, de Paris, en a fait une pour cet usage; son concitoyen Sauvage, vers la même époque (1836), en a fait une autre à la même fin, et cette

compétition donna lieu à des procès. En 1862, nous avons admiré, à l'Exposition internationale de Londres, un fort beau tour de la firme « Kennan et Sons », de Dublin, qui l'exposa comme étant de son invention, sur lequel un opérateur réduisait sur ivoire, au moyen d'une fraise, une petite figurine en ronde bosse...

Nous en passons, pour nous arrêter, avant de parler de la remarquable machine d'un ex-apprenti horloger de Toulouse, M. Barrère, à une disposition mécanique qu'inventa Contamin, de Paris. Ce constructeur présenta à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale en France, un tour à portrait admis à l'honneur de l'Exposition française de 1839, pareil à celui de Hulot, mais auquel il avait ajouté, à droite, un appendice indispensable pour l'exécution *correcte* d'une réduction inverse du modèle. Cette disposition ne paraît pas assez connue, ni des constructeurs de ces sortes de machines ni des personnes qui les emploient; elle mérite de notre part une mention particulière.

Le pouvoir du tour de Hulot est limité à la reproduction identique du modèle, sauf la proportion. Le perfectionnement réalisé par Contamin s'applique à la contre-partie d'un modèle donné, comme le serait la gravure d'une tête ayant le profil à gauche, alors que le modèle présenterait ce même profil à droite. Pareille opération s'obtient en donnant deux mouvements inverses aux deux arbres du tour qui portent le modèle et

la copie, et en cela il n'y a rien que de parfaitement rationnel; mais ce qui ne l'est pas, et ce qu'a judicieusement changé Contamin, c'est qu'en face de ces deux mouvements inverses on laissait toujours agir la barre qui porte la touche et le burin comme lorsque la copie s'exécute dans des conditions de la ressemblance avec le modèle. Il résultait de cette façon d'agir des copies difformées. La difformation était due à ce que la touche et le burin continuaient de décrire des arcs de cercles par lesquels ils parcouraient la médaille toujours sur un centre commun, alors que les deux arbres du tour, tournant en sens inverse l'un de l'autre, venaient apporter à leur contact des points qui, géométriquement, n'étaient pas corrrespondants. Contamin fit prendre à la touche un mouvement qui lui était propre et en rapport avec l'opposition de mouvement existant entre le modèle et la copie; il relia à cet effet le porte-touche à une seconde barre, de même longueur d'articulation que la première, placée en prolongement de celle-ci, mais ayant son pivot à droite, sur un axe à elle. Les deux barres se trouvent en ligne droite lorsqu'on commence la réduction par le point central, mais en se rapprochant de la circonférence, la touche s'éloigne du burin : le porte-touche, entraîné par la barre de droite, glisse sur celle de gauche, décrit un arc de cercle dont le centre est à droite, tandis que le burin décrit le sien sur le pivot de gauche. Par ce mouvement inverse le burin et la touche

rencontrent les points réellement correspondants que leur présentent les deux arbres du tour, et un profil inverse de celui du modèle est géométriquement assuré à la reproduction.

Ce perfectionnement avait un mérite réel ; la Société d'encouragement en convint par l'octroi d'une médaille d'argent à Contamin (11 août 1841), qui vendit sa machine à l'atelier monétaire de Munich.

Le perfectionnement apporté au tour à portrait par le mécanicien Barrère est d'une nature différente. Il marque dans les annales de la numismatique une date mémorable : celle où le burin fixe fut remplacé par une fraise à rotation rapide.

Nous vîmes à l'Exposition internationale de Paris, en 1867, à côté du tour de Contamin, une machine d'une forme nouvelle, qui éveilla vivement notre curiosité. Elle était en train de réduire une médaille. Les deux arbres occupaient une position verticale, de sorte que le modèle et la réduction se trouvaient dans un plan horizontal. A la place du burin tournait un dard carré animé d'un très rapide mouvement de rotation et, chose curieuse, c'était ce dard qui opérait la gravure ! Cette pointe carrée coupait... *fraisait* l'acier par ses arêtes vives et, à l'encontre du burin, elle ne laissait après elle aucune matière inattaquée ; de manière que tout le contour de la figure qu'elle traçait sur l'acier ressortait aussi net là où la fraise abandonnait le sujet, que là où elle l'avait ren-

contré. L'exposant nous fit voir deux agates sur lesquelles il avait coupé, au moyen de sa machine et une fraise de diamant, des têtes antiques si bien venues, qu'il eût suffi d'un léger travail au touret pour les mettre en parfait état d'achèvement.

Ce n'était pas la première fois que la machine de Barrère figurait à une exposition : elle avait déjà précédemment été admise à celle de 1848.

Nous avons vécu, avant de nous occuper d'écrire cette étude, avec plus d'un de nos collègues, dans la pensée que le procédé à la fraise était une invention due à l'ex-apprenti horloger de Toulouse ; mais il appert d'un rapport sur le tour de Contamin, présenté à la Société d'encouragement, déjà nommée, rapport approuvé par la Société en sa séance du 30 juin 1841, et dont nous avons le texte entre nos mains, qu'en 1816, un nommé Poterat obtint de la dite Société une récompense de 1,200 francs, « pour avoir substitué l'emploi de la fraise à l'outil fixe et avoir obtenu, par ce moyen, une rapidité très grande dans l'exécution de l'ébauche des coins soumis à ce genre de gravure ».

Il semble toutefois que l'invention de Poterat soit demeurée en oubli, car le procédé de réduction à la fraise n'est réellement entré dans la pratique, pour la gravure des coins, que depuis Barrère. Le résultat en est des plus merveilleux. Ce procédé nouveau peut être considéré comme une révolution dans le métier, et il est permis d'en attendre les plus brillants succès pour l'art.

Voilà, pensez-vous, cher compagnon, l'antique gravure au burin supplantée par une machine? Détrompez-vous. Le nouveau venu ne supplante rien; il apporte un progrès : il amènera de nouveaux acteurs, qui appartiendront à la sculpture. Les médailles de la Renaissance ne sont-elles pas sorties d'un mouvement rénovateur ayant sa source parmi les peintres? Le procédé à la fraise ramènera aux beaux types de la médaille coulée, laquelle — il convient de ne pas l'oublier — ne fut pas, elle aussi, une créature du burin. Rien n'empêche, au surplus, qu'on ne grave encore comme à l'antique, ou comme au moyen âge, ou comme les Roettiers, ou même comme Van Berckel, si le goût ou le talent inspire un artiste en cette voie. L'empire de l'Art est sans limites, chacun le parcourt comme il l'entend; ceux qui arrivent au but recueillent seuls la gloire.

Il est à remarquer que le tour de Hulot et celui de Barrère sont des instruments de dimensions raisonnables, qu'on peut conduire à la pédale; mais il pourrait être reproché à celui de Contamin, et surtout au tour récent qu'a construit M. Ledru, de Paris, d'être des outils de grandes proportions, que tout graveur ne logerait pas aisément chez lui. On peut leur appliquer, à tous, un moteur; mais il en est qui le réclament impérieusement. Dans ces conditions, la machine à réduire la médaille devient un outil qu'il faut reléguer à l'usine.

Il nous trottait dans la tête, depuis nombre d'années, l'idée d'une machine simplifiée, de petites dimensions, gravant également à la fraise, que tout médailleur pourrait placer chez lui, sans qu'elle gênât; nous l'avons mise sur le papier et nous nous permettons d'en offrir un dessin réduit à nos collègues et au monde curieux. On le trouvera à la suite de cette étude (1).

Il ne faudra pas une longue légende pour expliquer le fonctionnement de notre combinaison.

L'opérateur établit solidement le modèle sur le devant de la table et un peu plus loin le bloc d'acier; il fixe dans une articulation à la Cardan une double barre d'acier, qui peut être soulevée et conduite à droite et à gauche sur la table. Deux curseurs glissent dans la partie antérieure de cette barre; ils portent respectivement la touche et la fraise. Une corde, partant d'un petit volant placé sous la table, donne le mouvement à la fraise, sous l'impulsion d'une pédale. Touche et fraise sont conduites sur la barre par un pantographe, qui oblige la fraise à reproduire tous les mouvements de la touche, lorsqu'on promène celle-ci sur le modèle; que ce soit sur les saillies ou dans les dépressions, la fraise monte, descend et circule exactement comme la touche, dans les proportions qui lui auront été assignées.

(1) Nous avons dressé de notre machine des plans détaillés, en grandeur d'exécution; le constructeur qui voudrait les utiliser est prié de nous le faire savoir.

Contrairement à ce qui se remarque dans tous les systèmes connus, le modèle et la réduction ne tournent pas dans le nôtre. On abattrait les grosses œuvres de la gravure par une fraise à grosse pointe tronquée et l'on achèverait le travail par un outil à pointe fine. L'opérateur pourrait s'attarder sur telles parties du sujet qu'il voudrait porter à un haut degré d'achèvement et passer rapidement sur telles autres qui réclameraient moins de soins, sans que les parties délicates du modèle, ne fût-il pas même en métal dur, souffrissent de ces passages répétés de la touche.

Le lecteur qui a bien voulu nous suivre connaît à présent les moyens mis en œuvre pour la gravure et la frappe des monnaies et des médailles ; nous lui exposerons, pour finir, la manière de procéder, suivant la méthode actuelle, pour l'établissement d'un coin.

Lorsqu'il est fixé sur le dessin de la médaille, le graveur en modèle le sujet en grand avec de la cire ou avec la nouvelle terre plastique qui ne se dessèche et ne se contracte pas. Il achève ce modelage autant qu'il le peut, et lorsqu'il est satisfait de son œuvre, il le moule en plâtre. Il coupe dans ce moule toutes les lettres des légendes qu'il veut avoir en relief sur la médaille, et telles autres parties du sujet qu'il peut favorablement traiter de cette façon. Cette

taille en creux — une espèce de gravure — étant terminée, le contre-moulage du plâtre a lieu. L'artiste possède alors en plâtre le sujet qu'il avait modelé en cire, mais il l'a, à présent, avec les légendes en relief. Il recoupe le sujet comme il est d'usage de le faire pour tout premier exemplaire d'un moulage en plâtre, et s'il reste des légendes à placer qui ressortiront en creux sur la médaille, c'est le moment de les couper sur le modèle de plâtre.

Dans cet état, le plâtre passe aux mains d'un fondeur, qui le coule en une fonte dure. Celle-ci est reprise par le graveur, qui la nettoie aux riffloirs et aux ciselets; car il faut que le modèle en métal, avant d'être mis au tour à réduire, soit aussi net et aussi propre qu'une médaille frappée.

Le modèle est sur le tour. On cherche la place exacte que le bloc d'acier doit y occuper pour que la copie réduite réponde à la dimension désirée. On règle la charnière de la barre, suivant que le relief de la copie doit être proportionnellement pareil à celui du modèle, moindre ou plus fort, et l'on pointe la touche au centre de celui-ci et la fraise sur le point central de l'acier.

Voilà l'appareil monté. La fraise rode l'acier et, le travail fini, on se trouve en présence d'un *poinçon*.

Quelque parfait que soit l'office de la fraise, et quoiqu'elle rende un travail infinement supérieur à celui du burin fixe, elle ne produit cependant

pas une réduction que le graveur ne doive revoir : la copie est toujours plus ou moins voilée ; l'auteur doit lui imprimer la marque artistique qui caractérise son talent, marque qu'on prise si haut en fait d'art et qui dénote un praticien maître de la forme et de son outil.

Le poinçon étant en état, il reçoit la trempe. Durci, il est pressé à froid — *enfoncé,* en terme d'atelier — dans un bloc d'acier doux, qui s'appellera *matrice,* laquelle sera susceptible de recevoir un complément de retouche. La dernière opération consiste à mettre la matrice sur un tour ordinaire de mécanicien, pour la dresser et la *décolleter,* c'est-à-dire : pour y façonner le col qui doit entrer dans la virole de frappement. Après toutes ces manœuvres vient la trempe.

Le *coin* est enfin terminé. Il sera emprisonné dans un fort anneau de fer — la virole d'*entourage* — qu'on lui mettra à chaud, pour que la contraction du métal l'enserre davantage par le refroidissement. Le voilà disponible pour la frappe.

Par le procédé que nous venons de décrire — plus d'un lecteur l'a certes remarqué — il n'est plus fait emploi de poinçons d'acier pour la gravure des lettres. En les coupant dans le plâtre, et en grand, à un moment où l'artiste est en pleine édification de son œuvre, il établit entre les légendes et son sujet une harmonie plus parfaite que s'il les poinçonnait plus tard dans l'acier, avec des alphabets étrangers, et il le fait avec une liberté

d'allures que les poinçons ne permettent pas d'obtenir. La fraise respectant la nature de tout travail qu'il plaît au graveur d'établir sur le modèle, le choix entre le vieux système de poinçonner les lettres sur l'acier et le nouveau, où tout se fait sur le plâtre, ne saurait laisser personne dans le doute sur la méthode à préférer.

Nous concluons.

Faut-il, comme on le fait souvent, jeter la pierre aux procédés nouveaux?

— A-t-on médit de ceux de la Renaissance, alors que le burin n'intervenait absolument en rien?

— Cependant, Van Berckel a su graver au burin seul, sans secours d'aucune mécanique, ses admirables médailles, qui braveront l'oubli des siècles.

— Assurément, il a fait cela : il a gravé ses coins en coupant dans l'acier, à l'aide seule des burins; mais, ignore-t-on qu'il leva chaque fois un poinçon sur sa gravure, pour la retailler en relief?

Van Berckel a donc connu, à n'en pas douter, le côté faible de la gravure en intailles. S'il avait, comme Hedlinger, gravé ses coins sans en lever des poinçons, il eût dû laisser la bouche de ses canons, pour ne parler que de cela, aux contours impurs, comme ceux du graveur suisse. Van Berckel avait conscience de l'infériorité du burin pur pour atteindre à de certains effets; il a suppléé à cette

impuissance du burin par un procédé connu et pratiqué bien avant lui, mais qu'il a su, grâce à son talent, assouplir à ses vues. Il en eût fait autant du tour à portrait de Hulot, s'il en avait connu l'existence.

Les procédés, du reste, n'ont rien à prétendre en fait d'art. Où est le numismate qui ait jamais soupçonné que des procédés de natures différentes ont donné le jour aux médailles de De Hondt, de Bruges?.. Il existe de grandes médailles coulées de Pisano, au buste d'Alphonse V d'Aragon, et une petite au même buste et même revers, celle-ci venue de frappe; quel est l'amateur qui les a parfaitement distinguées? Et s'il en est qui ont reconnu les deux manières, ont-ils des raisons à faire valoir, pour qu'on dise de la petite, qui n'est assurément pas de la main de l'artiste peintre, qu'elle ne procède pas, comme les grandes, d'un style identique, et qu'elle soit d'un moindre mérite?

Les outils et les procédés ne sont, entre les mains d'un artiste habile, que des moyens pour arriver à une fin honorable. Lorsqu'une œuvre est méritoire, qu'importe aux curieux la façon dont l'auteur l'a produite?

Nous parlions tantôt de De Hondt, le graveur brugeois, qui fut en même temps orfèvre et ciseleur, et nous disions de lui, qu'il a fait ses médailles par plusieurs procédés distincts l'un de l'autre.

Nous nous expliquons.

L'œuvre de De Hondt est curieuse à étudier sur les pièces originales et elle est complexe comme procédés de gravure. Il est probable que nous reviendrons un jour sur cette étude.

Lorsque De Hondt entreprit la gravure de sa première médaille pour la *Koninklijke maatschappij van vaderlandsche Taal- en Letterkunde, te Brugge,* vers 1817, il connaissait peu de chose de la technique. Il grava en relief, sur une tige d'acier, la figure de la femme assise, comme un poinçon à enfoncer au marteau, et c'est bien au marteau qu'il enfonça cette figure, après en avoir usé à la meule le bras droit, qui n'était pas en plan et venait trop fort. L'autel et l'écusson de Bruges furent ajoutés en creux sur la matrice. De Hondt a fait de même avec la figure plus grande de sa médaille pour la Société des Beaux-Arts et le premier portrait qu'il exécuta; c'est-à-dire, que ces derniers poinçons ont été aussi gravés sur tiges et enfoncés au marteau. Après ceux-ci, il changea de manière, en ce qu'il coupa ses poinçons, non plus sur tiges, mais sur des blocs d'acier; ce qui lui permit de les enfoncer au balancier. C'était là un progrès. Il ne connaissait pas encore, à cette époque, l'existence du tour à portrait; il continua à ciseler ses poinçons comme auparavant, tout d'une pièce, sans ébauche mécanique préalable. Le tour de Hulot ne lui fut dévoilé que plus tard, lorsqu'il fit la connaissance de J. Leclercq, qui l'initia aux procédés de la méthode courante.

Il est à remarquer que De Hondt eût pu, en tout temps, continuer à ciseler ses poinçons directement sur l'acier, puisqu'il était de taille à les produire ainsi. Il n'en fit rien ; il abandonna cette méthode. Il suivit désormais celle de ses collègues, qui réduisaient leurs médailles en ébauche au moyen du tour à portrait. Il cisela dès lors ses modèles en grand, sur une feuille de cuivre et il les fit réduire par Leclercq, sur le petit tour à burin fixe de celui-ci.

Si l'on excepte du travail de notre artiste certains travaux qu'il a exécutés en creux, au burin et au ciselet, et que l'on compare entre elles ses autres médailles, il sera bien difficile de discerner dans le nombre celles dont les poinçons ont été l'œuvre du pur ciselet, d'entre celles qui doivent leur existence à des poinçons réduits au tour.

Nous citons ce cas, intéressant par rapport au faire de De Hondt, non pas précisément à cause de cela, mais pour appuyer sur un exemple nos allégations de tantôt : que le tour à portrait est sans influence visible sur les travaux bien entendus d'un graveur capable.

Ceux des coins et poinçons que De Hondt n'a pas dû livrer reposent entre les mains de son fils, conseiller à la Cour d'appel de Gand, à qui nous sommes redevables de les connaître et qui a bien voulu, en nous mettant à même de les étudier, nous faire part de maint renseignement intéressant et utile à connaître.

La fabrication des coins de monnaies n'étant pas essentiellement différente de celle des médailles, nous croyons superflu de nous y arrêter.

La monnaie n'offre plus guère de champ d'exercice aux graveurs, depuis qu'un type dure parfois un demi siècle, sans qu'aucune gravure intervienne encore pour la multiplication des coins, et qu'il s'applique à une étendue de territoire souvent considérable. La médaille, heureusement, leur fournit une compensation. Les détracteurs de la monnaie moderne ont donc beau jeu. Il serait sans utilité de nous arrêter sur ce point. Mais nous nous élèverons contre un parti pris de décrier les procédés nouveaux de gravure et de frappe; nous protesterons contre cet entraînement, assurément sincère, mais irréfléchi, d'esprits prévenus attribuant au balancier, à la presse monétaire, aux machines à graver, toute la prétendue dégénérescence dont ils accusent la gravure actuelle, comme si le XIXe siècle n'avait rien produit qui fut digne de leurs suffrages. Il y a des gens pour qui les engins sont des monstres qu'il faudrait bannir de la terre; comme d'autres aveugles briseraient volontiers tout ce qui leur procure le pain quotidien, parce que ces outils d'un ordre supérieur portent le nom de « Machines ». Écoutons ce professeur d'archéologie, dont nous tairons le nom, par respect pour sa science sérieuse en certaines choses antiques, dans ses appréciations amoureuses de la frappe au marteau.

Nous copions textuellement :

« Le marteau, — dit-il, — frappant moins rudement que le balancier ou la presse, n'écrasait pas le flan de la même manière et permettait ainsi d'éviter la dureté et la sécheresse des contours que l'on remarque dans toutes les monnaies et médailles, mais qui sont inconnues à la numismatique de l'antiquité. Le marteau, manié par un ouvrier habile, était d'ailleurs un instrument aussi intelligent, aussi obéissant à la volonté que le ciseau du sculpteur ; le monétaire pouvait régler la force de son coup comme il l'entendait, le rendre plus ou moins violent, selon que l'exigeait la nature du coin dont il avait à produire l'empreinte. Il lui était facile de calculer les choses de manière à faire porter inégalement la principale vigueur de la frappe sur les différents points de la surface du flan, de manière à donner plus de saillie et plus de valeur à certaines parties du type. Au contraire, l'effet des machines ne saurait se régler de la même façon ; il ne connaît pas ces nuances délicates qui sont si importantes dans les œuvres de l'art ; il frappe avec violence, avec la régularité uniforme et brutale d'une force inconsciente... L'invention du balancier... marque, au point de vue de l'art, une date funeste dans la numismatique moderne. »

Comme c'est bien imaginé ! ne trouvez-vous pas ? Voyez-vous le monnayeur au marteau, modifiant la gravure par la force intelligente de

son coup, transformer un nez camus en un nez aquilin?...

Médailleurs! mettons, si nous en sommes capables, des gravures de maître sur l'acier, n'importe comment, et laissons faire les presses : lorsque notre siècle sera devenu Antiquité, la jeune génération recueillera avec amour et vénération les brillantes œuvres de notre époque.

Gand, le 30 janvier 1892.

V. Lemaire.

NÉCROLOGIE.

Le Docteur J.-F. DUGNIOLLE.

décédé à Ixelles, le 16 juin 1892

Nous avons appris, avec regret, la mort de M. le docteur Dugniolle, notre ancien vice-président.

Dugniolle était membre effectif de la Société royale de numismatique depuis le 5 juillet 1857 et avait donné sa démission en 1889, après avoir vendu ses collections, à Gand et à Bruxelles, en 1885. Son grand âge ne lui permettait plus de s'occuper sérieusement de numismatique ; il vécut dès lors dans la retraite et ne fit plus qu'administrer ses nombreuses propriétés.

En 1868, à l'époque où il était vice-président de notre Société, Dugniolle offrit en prix une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur du meilleur travail manuscrit et inédit sur des monnaies, ou sur des médailles et des jetons appartenant aux neuf provinces belges (voir *Revue de numismatique*, 1868, p. 450). Ce prix ne fut jamais décerné, aucun travail n'ayant été présenté.

Dugniolle écrivit peu dans notre *Revue;* il y publia quelques lignes sur une médaille de Boen-

dael (Ixelles), sur une découverte de monnaies du XIe et du XIIe siècle, sur quelques monnaies liégeoises et, enfin, sur les jetons au type de l'Ours qu'il attribuait à Bruges et à son territoire.

Son principal ouvrage, publié en dehors de notre *Revue,* a pour titre : *le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas* (Bruxelles, Fr. Gobbaerts, imp., 1876, 1877 et 1880, 4 tomes in-8°).

Ces volumes ne furent pas accueillis avec grande faveur : la plupart des planches étaient médiocres ou mauvaises, les descriptions étaient négligées et les omissions nombreuses.

Notre savant collègue M. J. Rouyer, une autorité en ce qui concerne les jetons, apprécia cet ouvrage, dans les termes suivants : « C'est moins une étude qu'un catalogue. L'auteur aurait pu rendre son recueil plus complet qu'il ne l'a fait, pour les temps antérieurs à l'établissement des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas. »

Ce peu de succès contribua certainement à éloigner Dugniolle de la numismatique et, à partir de 1880, date de l'apparition du tome IV de cet ouvrage, il garda le silence et se montra de moins en moins à nos séances.

G. C.

HENRI-ADOLPHE-GUSTAVE VALLIER.

Il est douloureux d'avoir à signaler dans chacun de nos fascicules la perte de quelque membre de notre Société. Aujourd'hui c'est celle d'un de nos plus zélés confrères, M. Gustave Vallier, mort à Grenoble, sa ville natale, le 23 juin, dans sa soixante dix-septième année, après une longue et cruelle maladie.

Notre éminent confrère était non seulement un savant, mais encore un homme du monde extrêmement distingué, aimable, artiste et excellent musicien; il appartenait par sa famille à la haute bourgeoisie grenobloise, son père était négociant-banquier et son grand père avait été président au Conseil des Notables.

En étudiant les vieilles chartes du Dauphiné, Vallier avait trouvé des documents officiels où l'un de ses ancêtres portait le blason et le titre de comte. S'il n'a pas revendiqué ce titre pour lui, c'est qu'il n'avait pas d'enfant mâle qui pût en profiter. Il laisse deux filles mariées, l'une à un des plus grands industriels de la région delphino-lyonnaise, et l'autre, à un jeune et brillant commandant des zouaves, officier du plus bel avenir (1).

(1) Un trait, qui fait remarquer combien l'honnêteté et la probité ont

L'œuvre de notre regretté confrère est considérable : les nombreux sujets qu'il a traités en archéologie, histoire, biographie et autres détails sont au nombre de plus de cent. Son style original et spirituel dénotait un esprit sagace et amoureux de la nouveauté. Grâce à une pénétration d'esprit toute particulière il a su donner de l'intérêt à tout ce qu'il a produit. Ses travaux hautement appréciés, et qui lui avaient valu la décoration de l'Ordre de Léopold, ne comprennent pas moins de treize volumes in-8° et forment la série complète de ses œuvres imprimées dont il a fait hommage à la bibliothèque de la *Société royale de numismatique belge* (1).

La longue nomenclature de ses œuvres numismatiques, donnée par MM. A. Engel et R. Serrure dans le *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française,* démontre la fécondité de ce

toujours été en honneur dans cette famille, mérite d'être rapporté ici. A l'époque de la grande révolution, le marquis de Marcieu, l'un des plus riches propriétaires de la région, vit ses biens d'émigré confisqués et vendus comme biens nationaux. M. Vallier, grand père de Gustave, ami du marquis, les acheta, les conserva et les entretint en bon état ; au retour des émigrés, il les rendit *prix coûtant* au marquis de Marcieu. Combien peut-on citer d'exemples d'un pareil désintéressement, qui honore aussi bien son auteur que celui qui en fut l'objet ?

(1) A la fin de l'année dernière, G. Vallier avait achevé et devait livrer à l'impression un ouvrage intitulé : *Promenade archéologique et historique au pays des médecins.* Cette brochure aussi humouristique que scientifique avait pour épigraphe : *Au lit soit qui maly panse* Elle n'aurait pas été le moins apprécié de ses ouvrages.

travailleur infatigable qui, même au milieu des plus cruelles souffrances, ne cessait de parcourir ses manuscrits et ne s'est reposé que dans la mort. Sa prédilection était surtout pour ce qui concernait le Dauphiné : aussi avait-il recueilli une collection remarquable de monnaies, médailles et jetons de cette province. Désirant connaître tout ce que le riche Musée de Grenoble renfermait d'intéressant, il en avait dressé le catalogue et publié les pièces les plus importantes dont plusieurs ont disparu lors du vol qui eut lieu en 1882. La confection de ce catalogue lui valut le titre de conservateur honoraire du Musée monétaire, et l'on ne peut douter du chagrin qu'il éprouva lors de la disparition de ces pièces qu'il avait publiées avec tant d'amour et qui ont été complètement perdues.

Ses productions ont paru dans une foule de publications différentes. *La Revue belge de numismatique, la Revue numismatique française, l'Annuaire de la Société française de numismatique* et beaucoup d'autres recueils périodiques ont donné ses nombreux travaux. Parmi les plus remarquables, nous ne pouvons nous dispenser de citer : la *Numismatique du Parlement de Grenoble,* dans laquelle il fait connaître des médailles et des jetons se rapportant à quatorze personnages différents qui ont marqué, plus ou moins, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la Révolution.

Les *Médailles et jetons dauphinois,* comprenant six articles fort intéressants sur des personnages nés dans le Dauphiné ou y ayant exercé des fonctions.

L'*Iconographie du roi René et de sa famille,* où il décrit une vingtaine de médailles du plus haut intérêt, autant sous le rapport de l'art au xve siècle que sous celui des détails historiques relatifs aux personnages dont elles reproduisent les traits.

Le recueil des *Inscriptions campanaires du Département de l'Isère,* ouvrage qui n'appartient pas à la numismatique, mais qui y a rapport par les inscriptions dont les cloches sont ornées et qui, comme celles des médailles, transmettent certains faits aux siècles à venir. Cet important travail, qui a coûté dix années de recherches, de fatigues et de tribulations de tout genre à l'auteur, contient environ quatorze cents inscriptions; c'est la première fois qu'on a vu un livre aussi complet sur les inscriptions campanaires d'une région tout entière de la France.

Parmi d'autres travaux importants ayant nécessité de nombreuses et sérieuses recherches, nous pouvons citer aussi l'*Essai sur les monuments numismatiques de l'Église et de la cité de Vienne en Dauphiné, et sur ceux des chapitres et communautés religieuses de la même province depuis la fin du* xive *siècle,* ainsi que les *Sceaux et actes des Parlements généraux des Monnayers du saint-empire romain;* l'*Armorial des Grands Maîtres et Abbés de Saint-Antoine de Viennois,* et bien d'autres encore; mais le couronnement

de l'œuvre de notre regretté confrère a été son remarquable travail : *Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et Numismatique de Saint-Bruno,* dans lequel il a décrit et représenté quatre cent quatre-vingts sceaux, cachets et timbres, et cent médailles et méreaux au nom et au type de Saint-Bruno. Ce superbe volume, accompagné d'un certain nombre de pièces justificatives, est, sans contredit, le plus important de tous ceux qu'il a produits et qu'il a eu le bonheur d'achever, malgré les souffrances occasionnées par la maladie qui devait fatalement l'emporter.

Vallier avait été nommé associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, le 5 janvier 1870, et avait été élu membre honoraire, le 6 juillet 1884.

J. Laugier.

Jacques-Casimir PENON.

La mort, qui fauche sans pitié dans nos rangs, vient encore de nous ravir un de nos plus anciens confrères, M. Casimir Penon, conservateur du musée d'archéologie de Marseille, et qui faisait partie de notre Société depuis le 3 novembre 1856.

M. Penon avait formé, dans le temps, une fort belle collection de médailles romaines, mais il s'était surtout lancé dans la numismatique byzan-

tine, qui était devenue sa série de prédilection. Il avait publié dans notre *Revue* (1), sous forme de lettres adressées à des confrères éminents, une suite d'articles qui furent fort appréciés et dans lesquels il fit connaître de nouveaux ateliers monétaires, publia des monnaies inédites ou rectifia d'anciennes attributions.

En 1861, la ville de Marseille fit l'acquisition de la magnifique collection d'antiquités égyptiennes du docteur Clot-Bey.

Comme elle avait déjà un fonds considérable d'antiquités locales, parmi lesquelles il s'en trouvait quelques-unes du plus haut intérêt, le tout réuni forma un musée très remarquable, à la tête duquel il fallait un érudit ayant les connaissances voulues pour le diriger.

M. Penon en fut chargé, avec le titre de conservateur. Ses nouvelles occupations, auxquelles il se livra avec ardeur, le contraignirent à abandonner la numismatique pour s'occuper entièrement de ce musée d'archéologie, qui, grâce à des acquisitions intelligentes, des dons de l'État et de quelques particuliers, s'est enrichi d'une manière surprenante et a acquis une réputation qui fait le plus grand honneur à la ville de Marseille.

Notre regretté confrère est mort le 11 août, à l'âge de soixante-treize ans; il avait été nommé officier d'Académie, il y a quelques années; il était

(1) Années 1855, 1856, 1857 et 1858.

membre de l'Académie de Marseille, correspondant de la Société des antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes.

LAUGIER.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Antoine Henseler, libraire-éditeur à Fribourg, ancien secrétaire de la Société suisse de numismatique, membre correspondant de l'Institut génevois, etc. M. Henseler s'était fait connaître par une bonne monographie des œuvres de l'artiste graveur en médailles Antoine Bovy, et par son essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg. En 1879-1880, il publia le catalogue descriptif des monnaies et médailles suisses de sa collection, et, pendant quelques années, il fut l'un des plus actifs collaborateurs du bulletin de la Société suisse de numismatique. M. Henseler était associé étranger de notre Compagnie depuis le 12 février 1891.

A. DE W.

MÉLANGES.

Le Congrès international de numismatique réuni à Bruxelles, en 1892, a chargé le bureau de la Société royale de numismatique de Belgique de l'élaboration d'un projet pratique pour la vulgarisation de la science numismatique et de l'étude des meilleurs moyens à employer pour mettre ce projet à exécution.

Le bureau de la Société prie instamment les nombreux lecteurs de la *Revue* de lui faire part de leurs idées au sujet de cette question si importante. Les communications de cette nature seront reçues avec la plus vive reconnaissance et peuvent être adressées à l'un ou l'autre membre de ce bureau.

Pour le bureau :

Vte B. DE JONGHE.

ALOÏSS HEISS. — *Les médailleurs de la Renaissance. — Florence et les Florentins du XVe au XVIIe siècle.* Deuxième partie ornée de 30 planches à l'eau-forte, en phototypographie et sur cuivre et de 1,020 gravures et vignettes dans le texte. Paris, Rothschild, 1892, grand in-4° de 292 pages. Prix 250 francs.

La première partie de ce luxueux travail, dont M. Picqué a fait l'éloge dans la *Revue belge de Numismatique*, année 1891, pages 583-584, était consacrée aux médailleurs

florentins vivant au temps de la République; la seconde partie a pour objet l'étude des médailles émises en Toscane durant la souveraineté des Médicis.

Ce nouveau volume, le IXe du colossal ouvrage composé par M. Heiss à la mémoire des médailleurs italiens de la Renaissance, se divise en quatre chapitres principaux. Le premier traite de la vie et des œuvres des médailleurs de la Toscane sous les Médicis : Francesco dal Prato, Domenico di Polo, Gian Paolo Poggini, Domenico Poggini, etc., etc. Ces artistes sont au nombre de quinze, dont le plus abondant, le Pastorino, ne modela pas moins de 172 portraits.

Le second chapitre nous fait connaître 38 médailles non signées, aux effigies de personnages florentins antérieurs au XVIIIe siècle; quant au troisième, il est consacré aux médailles anonymes représentant des personnages nés en Toscane, ailleurs qu'à Florence.

Enfin, un appendice met sous nos yeux les portraits métalliques des quatre derniers grands-ducs de la maison de Médicis et nous fournit quelques renseignements sur la monnaie de Florence, tirés par M. Heiss des anciens registres de la Zecca, publiés vers le milieu du siècle dernier par le savant italien Ignazio Orsini.

Le volume se termine par la liste des médailleurs et des personnages figurés sur les planches, par une table des illustrations intercalées dans le texte ou tirées à part et par une table alphabétique des personnes, des collections et des publications citées par l'auteur.

Les planches des médailles, au nombre de 24, sont d'une exécution parfaite ; le texte, soigné et sobre, fait honneur à la vaste érudition historique et artistique de l'écrivain. M. Heiss peut être fier d'une œuvre qu'il a su aussi glo-

rieusement terminer, alors que personne avant lui n'aurait même songé à la possibilité de l'entreprendre en de telles conditions.

L'éminent membre honoraire de notre Société a bien mérité des arts et de la science, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en couronnant sa publication, lui en a donné un haut et précieux témoignage auquel tous, en Belgique, nous ne pouvons qu'applaudir.

A. DE W.

Penningkundig Repertorium mededeelingen, ter aanvulling van de penninggeschiedenis der Nederlanden, par M. DIRKS. 4 volumes in-8°.

A plusieurs reprises nous avons eu l'occasion de parler, dans cette *Revue,* de cette importante et utile publication au fur et à mesure qu'il en paraissait une partie, et c'est ainsi que nous avons rendu compte des deux premiers volumes, qui parurent en quatre vingt quinze fascicules et qui forment un précieux recueil supplémentaire aux ouvrages de Van Mieris et de Van Loon, comprenant les années 1458 à 1716.

Aujourd'hui, M. Dirks vient de terminer cette œuvre remarquable en faisant paraître à la fois les tomes III et IV, comprenant les médailles des Pays-Bas, frappées de 1716 à 1813 (*Continuation de Van Loon,* dix volumes, 1716 à 1806, et nos deux volumes : *Histoire numismatique de Hollande sous le règne du roi Louis Napoléon et pendant sa réunion à l'empire français,* 1806 à 1813).

Outre plusieurs augmentations et rectifications, le savant auteur a décrit dans son ouvrage les médailles des Pays-

Bas méridionaux (Belgique) de 1747 à 1806, celles-ci n'ayant pas été publiées dans les volumes IV à X de la *Continuation de Van Loon*. En comblant cette lacune, notre infatigable et vénérable confrère a répondu à un désir depuis longtemps manifesté et a fait une œuvre utile dont les numismates belges lui sauront surtout gré.

Chaque volume est accompagné d'une excellente table.

Cte M. N.

LÉON NAVEAU. *Le Perron de Liége. Étude sur ses origines et ses transformations.* Liége, 1892, in-8°, 23 pages et 1 planche.

M. Naveau résume d'abord en quelques mots les diverses opinions de ceux qui ont traité du « Perron liégeois » avant lui.

Deux avis, diamétralement opposés, ont été émis, quant à l'origine de ce symbole. Les uns le font remonter au paganisme, les autres, au christianisme. Les premiers y voient une pierre druidique ou une colonne d'origine païenne et germanique, les seconds, une croix haussée ou calvaire.

L'auteur examine et discute ces deux opinions contradictoires et accepte franchement la dernière. Ses arguments sont très judicieux et difficiles à réfuter. Aussi la question nous paraît-elle définitivement tranchée.

M. Naveau, en publiant le travail dont nous venons de donner un bref aperçu, a rendu un véritable service à ceux qui s'occupent de l'étude des symboles, étude dont la numismatique est une auxiliaire indispensable.

Vte B. DE J.

Études de numismatique, par J.-A. BLANCHET, tome Ier, Paris, 1892, in-8o, 326 pages, 4 planches et vignettes dans le texte.

M. Blanchet, attaché au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vient d'avoir l'heureuse idée de réunir, en un bon et beau volume, tous les mémoires publiés, jusqu'ici, par lui dans divers périodiques de la France et de l'Étranger. Ces mémoires sont au nombre de ving-trois. Nous avons déjà rendu compte, dans la *Revue,* de plusieurs d'entre eux ; il nous suffira donc d'attirer l'attention de nos lecteurs sur deux notices imprimées, pour la première fois, par notre sympathique confrère et ami.

L'une traite d'une curieuse affique d'argent du XVe siècle, en forme de roue, conservée au musée de Copenhague, à l'inscription : *Fredricus frater monetarii · amor vincit omnia*, et sur laquelle les huit dents de la roue sont ornées chacune d'un instrument de monnayage.

L'autre, du plus vif intérêt pour la numismatique du moyen âge, est consacrée à l'étude de la pite ou pougeoise, petite monnaie de billon, valant le quart du denier, frappée aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, et généralement confondue par les écrivains avec les oboles.

M. Blanchet, après avoir rapporté les textes qui citent ces piécettes, en donne dix-huit variétés émises en France, par divers seigneurs laïcs et ecclésiastiques, par le roi Philippe VI et par le roi d'Angleterre Henri VI (1).

(1) Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que de Coster était assez porté à voir des pites dans certaines pièces en cuivre blanchi de la trouvaille de Malines. (*Revue belge,* 1850, pp. 230-231.). Nous serions plutôt tenté de considérer comme telles les petits deniers, aux

Le poids de ces monnaies est fort variable, de 1,40 gr. à 26 centigrammes.

Il nous semble donc, qu'en l'occurence, la mention du titre est un facteur précieux de vérification, qu'une impossibilité matérielle a seule, bien certainement, empêché M. Blanchet de faire connaître.

A. DE W.

Un portrait du cardinal Alidosi au musée du Louvre. — Comme la charmante statuette équestre du duc de Mantoue dont nous annoncions dernièrement l'entrée au Louvre, c'est en passant par l'Angleterre qu'un bas-relief en bronze représentant le cardinal Francesco Alidosi d'Imola est entré, ces jours derniers, dans les collections du Département de la Renaissance.

C'est une pièce de la plus haute importance pour l'histoire des médailleurs italiens du commencement du XVIe siècle. Le personnage, en buste et de profil, est exécuté presque de grandeur naturelle et fait corps avec la plaque de bronze rectangulaire qui lui sert de fond. Il est coiffé de la barrette, et ses épaules sont couvertes du camail, dont le petit capuchon arrête les cheveux, assez longs, sur la nuque. La figure — seule partie patinée — est d'une facture admirablement simple et puissante : cette encolure épaisse, ces joues flasques, ce front court et bombé, ce nez aquilin à l'extrémité mince et courbée comme le bec d'un oiseau de proie, cette bouche dure dont la lèvre inférieure

trois annelets, de très bas aloi que Lelewel, Hermand et le général Cocheteux classent à la ville de Tournai. (*Revue belge*, 1882, pl. XVI, nos 3-5.)

est lourde et proéminente, tous ces traits expriment de la façon la plus saisissante la cruauté et la rapacité bien connues de ce prélat.

C'est alors qu'il était à Bologne que le cardinal fit faire le portrait qui est aujourd'hui au Louvre. Un cartouche, tenu par deux aigles délicatement ciselés, qui se trouve sous son buste porte, en effet, cette inscription :

F. CAR. PAPIEN. BON. LEGAT.

C'est-à-dire : Francesco, cardinal, de Pavie, légat à Bologne. Or, dans les années précisément de sa légation, en 1508 et en 1510, la « Zecca » ou la monnaie de Bologne était dirigée par le fameux Francia, qui fut non pas seulement, comme on sait, un peintre de génie, mais un des plus grands orfèvres et médailleurs de son temps. Il est donc permis de supposer que le chef-d'œuvre que nous possédons est une œuvre du maître, en attendant que les savants soient arrivés, par des comparaisons avec ses autres ouvrages, à en acquérir la certitude.

(*Le Temps.*)

Médailles mortuaires ou de funérailles des gouverneurs généraux des Indes néerlandaises, Van Cloon, mort en 1735, et Patras, mort en 1737.

Notre très regretté confrère et ami M. Gustave Vallier a publié dans cette *Revue* (année 1875, pp. 283-303), une intéressante notice sur une médaille mortuaire gravée en or à la mémoire d'Abraham Patras, gouverneur général des Indes néerlandaises, de 1735 à 1737, et natif de Grenoble.

Dans un excellent travail récemment paru, dû à la plume

de M. Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, intitulé : *Abraham Patras, gouverneur général des Indes néerlandaises et sa famille, notes biographiques et généalogiques*. Grenoble 1892, avec portrait et armoiries, le savant auteur publie, entre autres, le testament d'Abraham Patras, dans lequel nous lisons, sous l'énumération des divers legs faits par le testateur :

« Aux deux Messieurs, qui pourroient par le Conseil des « Indes être priés et commis pour régler et avoir soin de « mon enterrement, à chacun une *médaille d'or gravée* « comme celles pour les porteurs, mais *plus grande* et de « la pesanteur de quatre ou cinq réals batavia. »

Si donc, ainsi qu'il est à supposer, le cas prévu par le testateur s'est produit, il y aura eu des médailles de funérailles de deux dimensions différentes.

M. Dirks, dans son *Repertorium*, tome III, nº 612 et page 305, ne mentionne qu'une seule pièce, celle publiée par M. Vallier.

M. Maignien nous apprend encore que ces obsèques furent magnifiques et que Patras fut enterré le 6 mai 1737, à 8 heures du matin, dans l'église de Batavia, dans une tombe où on le plaça à côté de sa fille unique, Olympe Josèphe, qu'il eut de sa femme Gehesia Knipping, décédée à Amboine, le 17 décembre 1700.

Par testament, il institua son neveu, Antoine Patras, son héritier universel.

Abraham Patras était numismate, ainsi que cela ressort de son testament. Il lègue « au vénérable sieur Gustave « Guillaume Von Imhoff (1), conseiller ordinaire des Indes

(1) Gustave-Guillaume, baron d'Imhoff, fut nommé gouverneur général en 1742.

« et gouverneur et directeur à Ceylan, toutes les médailles « d'or, d'argent et de cuivre et autres, avec monnaies étran- « gères tant d'or que d'argent ou d'autres métaux, etc. ».

Nous trouvons dans l'ouvrage de M. Maignien encore une autre mention intéressante. « A la mort, dit-il, de « Van Cloon (gouverneur général des Indes néerlan- « daises avant Patras, décédé le 11 mars 1735), on grava « six médailles à ses armoiries qui furent distribuées aux « conseillers ou personnages notables qui assistèrent à ses « obsèques ».

C'est une médaille à retrouver ; M. Dirks ne la mentionne pas dans son *Repertorium*.

Cte MAURIN DE NAHUYS.

Catálogo de la colección de monedas y medallas, de MANUEL VIDAL QUADRAS Y RAMON. Barcelona, 1892, 4 volumes, in-4°, avec 87 planches.

La collection des monnaies et médailles espagnoles de M. Manuel Vidal Quadras y Ramon est la plus importante de l'Espagne.

Commencée en 1835, augmentée des trésors de Zafra, d'Argentera, des collections Puiguriguer, Fustagueras, Prat y Sancho et Heiss, elle compte aujourd'hui près de quinze mille pièces. Aussi, a-t-elle acquis une réelle célébrité, surtout depuis l'exhibition qu'en fit son créateur lors de l'Exposition universelle de Barcelone, en 1888.

Les quatre gros volumes que M. Vidal Quadras consacre à la description chronologique des richesses numismatiques amassées par lui pendant plus d'un demi siècle au prix des plus grands sacrifices est non seulement une œuvre scien-

tifique, mais encore, et surtout, un monument patriotique élevé à la gloire de son pays.

Il nous est impossible de citer ici toutes les raretés de cet incomparable médaillier, la livraison de la *Revue* n'y suffirait pas.

Disons cependant que la série des rois visigoths, qui fait connaître les produits de quarante-six ateliers, nous semble très remarquable. Les Pays-Bas sont aussi largement représentés.

Nous avons même reconnu, pour ces provinces, quelques monnaies que nous croyons uniques : un essai en argent d'un vingtième de Philippus daelder, frappé à Anvers, à la croix cantonnée de quatre briquets ; un demi réal d'or de Philippe II pour Anvers, aux armes du Portugal en cœur, un simple ducat aux têtes affrontées d'Albert et d'Isabelle, émis aussi à Anvers, une couronne d'or des États de Gueldre pour l'année 1578, etc., etc.

Des planches, très suffisantes de gravure, reproduisent d'ailleurs les pièces les plus rares de la collection et viennent heureusement compléter l'œuvre, si utile, de notre savant confrère.

A. DE W.

Une Société numismatique néerlandaise s'est récemment constituée à Amsterdam. Elle a pris pour devise : *Concordia res parvæ crescunt.*

Les fondateurs de cette nouvelle compagnie sont : MM. Corbelijn Battaerd, Bom, Dirks, Dumoulin, Van Dijk van Matenesse, le chevalier de Grez, Looijen, Roest, le chevalier Snoeck et Stephanik.

MM. Th. M. Roest et John W. Stephanik ont été élus,

respectivement, président et secrétaire de la Société, lors de la séance inaugurale qui a eu lieu le 12 juin dernier.

Une revue, qui paraîtra trimestriellement, sera publiée sous les auspices de la nouvelle Société et acceptera des articles en néerlandais, français, allemand et anglais.

Nous souhaitons à notre jeune consœur prospérité et longue vie, et nous adressons à nos vaillants et chers confrères du Nord nos plus chaleureuses félicitations pour leur heureuse idée.

Vte B. DE J.

La livraison du 15 juillet dernier du *Magasin pittoresque* (1) contient un article de M. Marty sur les anciens poids du midi de la France de la collection de feu M. Léon Flottes. Cette collection a été léguée par son propriétaire au musée de Cluny.

L'article de M. Marty donne la description et la reproduction zincographique de treize poids de : Cahors, Carcassonne, Arles, Cordes, Rodez, Narbonne, Auch, Aleth, Toulouse, Caussade, Bapaume et Castres.

FRÉD. A.

Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, publié par ordre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par HENRI LAVOIX, conservateur du Département des médailles, pierres gravées et antiques. — Espagne et Afrique. Paris, 1891, grand in-8°, XLVII-571 pages et XIV planches.

Ce beau volume fait suite à la description des monnaies

(1) On peut se procurer cette livraison en envoyant fr. 0-50 en timbres-poste à la librairie Jouvet, 5, rue Palatine à Paris.

des Khalifes orientaux conservées à la Bibliothèque nationale. M. Lavoix a suivi la méthode adoptée déjà par lui dans ce premier travail. Une préface résume l'histoire politique et monétaire, puis viennent la description des monnaies, quelques tableaux et les planches.

Les monnaies frappées par les Arabes dans l'Andalos, le Maghreb, etc., possédées par le Cabinet de France, dépassent les onze cents. C'est dire les difficultés immenses que M. Lavoix a dû surmonter pour classer dans un ordre rationnel toutes ces pièces, le plus souvent négligemment frappées et à légendes presque illisibles. Le résultat obtenu fait d'autant plus d'honneur à la science et à la persévérance du savant conservateur.

A. DE W.

Un petit pot renfermant quatre vingt-trois pièces en argent a été déterré, au mois de mai dernier, non loin du château de Bouchout, près de Vilvorde.

Environ soixante de ces pièces étaient des vierlanders de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire. Le reste se composait de gros allemands, au Saint-Pierre, frappés par les archevêques de Cologne et de Trèves.

La seule monnaie rare du trésor était un gros, au Saint-Pierre, de Sophie de Gleichen, abbesse d'Essen, en Westphalie. Cette pièce offre une variété notable des exemplaires connus jusqu'à ce jour.

Il y avait encore un jeton inédit de la Chambre des comptes en Brabant. Cette pièce, portant un écusson aux armes de Philippe-le-Bon et d'Isabelle de Portugal, est entrée dans la collection de la ville de Bruxelles.

Vte B. DE J.

Voici un extrait des comptes de la ville de Valenciennes qui n'est pas sans intérêt pour les numismates. Il s'agit de la gravure de plombs : « A Antoine Michel graveur d'armes « luy at esté payé la sōe de cincq livres pour par luy « auoir fait deux marques si cōme une aigle et ung lion « pour marcquer les réaux en plombs et ce par ordonnance « de Mon^r Despret preuost de la Halle basse. Icy par son « ordon. en datte du sixieme d'octobre 1673. »

(Archives de Valenciennes : Comptes des fortifications du 9 septembre 1673 au 9 décembre même année, DI-565, fol. 59.)

M. HÉNAULT.

Atlas de monnaies gauloises, préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par HENRI DE LA TOUR, sous-bibliothécaire au Département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1892, in-folio, IV-12 pages et LV planches.

Ce magnifique atlas, publié par les soins de M. Henri de la Tour, sera désormais indispensable à tous ceux qui s'occupent des intéressantes questions que soulèvent la numismatique et l'archéologie gauloises. — Comme le dit très justement M. de la Tour, on pourra tenter de nouvelles classifications, détruire les vieilles théories, renouveler même la numismatique gauloise tout entière, cet atlas n'en restera pas moins un précieux instrument de travail, en raison du nombre considérable et de la qualité des monuments (environ deux mille pièces) qui le composent.

Les planches sont gravées par Dardel avec beaucoup de finesse et une entente satisfaisante du style des monnaies.

M. de la Tour nous explique dans quelles conditions il a été amené à s'occuper de cette publication; tout d'abord, il prie le lecteur de ne pas considérer ce recueil comme l'atlas du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale,* paru en 1889. (V. *Revue,* 1890, p. 551.) Les pièces qui composent cet atlas appartiennent, en effet, aux collections les plus diverses; il est vrai que telle est la richesse de la collection du Cabinet de France, qu'à peine deux cent cinquante pièces sur près de deux mille ont été empruntées ailleurs.

M. de la Tour, qui avait rédigé, avec talent, les tables annexées au *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, était mieux à même que personne de mener à bonne fin la tâche difficile de compléter par des titres, des numéros et des références exactes les planches de Dardel que MM. Ch. Robert et Muret, enlevés brusquement par la mort, avaient laissées sans indications ni répertoire.

M. de la Tour s'est tiré avec honneur de cette fastidieuse et compliquée besogne. Aussi a-t-il mis tous les travailleurs à même de contrôler facilement sur nature les descriptions du *Catalogue* de Muret et les gravures de l'*Atlas*. — C'est pour atteindre à une fusion plus complète de ces deux œuvres que l'auteur a fait précéder ces planches d'une table générale des matières qui permet de recourir avec une égale facilité aux planches de l'Atlas et au texte de Muret. — Cependant, de son propre aveu, M. de la Tour ne s'est pas préoccupé de relever quelques erreurs de doctrine, ni de prendre parti dans les cas douteux, ni même de corriger diverses attributions jugées, depuis peu de

temps, inexactes. Quoi qu'on puisse dire de cette réserve peut-être excessive, le travail que vient de publier M. de la Tour devra se trouver entre les mains de tous les amateurs de monnaies gauloises et servira très utilement à ceux qui voudront essayer des classements nouveaux de ces pièces si souvent énigmatiques.

G. C.

La Société teylérienne, à Harlem, après avoir publié, en 1889, l'excellent ouvrage de M. Dirks : *Description des médailles du royaume des Pays-Bas, de* 1813 *à* 1863, dont nous avons donné un compte rendu dans cette *Revue*, année 1889, pages 483-486, a résolu d'y joindre un atlas, contenant les dessins des médailles décrites dans ces deux volumes.

Le premier numéro de cet atlas, publié sous la direction de M. Roest, vient de paraître. Il est du format des dix volumes de la *Continuation de Van Loon*, grand in-folio, et contient XXVI planches, avec les dessins de 202 médailles.

Cte M. N.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS NUMISMATIQUES PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1892, 2e liv. — BABELON. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des médailles. — DE VILLARET. Numismatique japonaise. — HEISS. Coup d'œil sur l'état actuel de la numismatique de l'Espagne antique. — BAPST. Médaille du grand Condé, par Chéron. — BLANCHET. Jetons du XVIIe siècle aux

types des monnaies de Chio. — BABELON. Les monnaies araméennes de la Cappadoce : Datame, Abrocomas, Ariarathe.

Annuaire de la Société française de numismatique, mai-juin 1892. — MAZEROLLE. Notes sur les médailles et les médailleurs français. – Bon DE PONTON D'AMÉCOURT. Attribution à Vendôme d'un denier au type chinonais. — CARON. Répertoire chronologique des principaux enfouissements intéressant la numismatique française. — DE BELFORT. Essai de classification des tessères romaines en bronze. — IDEM. Monnaies mérovingiennes. — FARCINET. Un triens mérovingien attribué à tort à Aizenay.

Rivista italiana di numismatica, 1892, fasc. II. — GNECCHI, F. Appunti di numismatica Romana. — GABRICI. Poche osservazioni sue denaro di L. Memmi. — PAPADOPOLI. Il Bimetallismo a Venezia nel medio Evo. — MORSOLIN. Tre medaglie in onore di Frate Giovanni da Vicenza. — POMA. Di una monetina inedita della zecca di Masserano. — COMANDINI. Medaglie Italiane del 1890. — LUPPI. Giulio Cordero di S. Quintino.

American Journal of numismatics, t. XXVI, nº 4. — How did the ancients strike their coins (traduction du travail de M. Lemaire, paru dans la *Revue belge de numismatique*). — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — A new medal of Columbus. — The early days of the mint. — CLEVELAND. The king George I Indian medal. — MARVIN. Masonic medals.

Numismatische Zeitchrift, t. XXII. — HOFMANN. Ueber eine Anzahl griechischer Gewichte. — MARKE. Die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus und

ihre Emissionen. — SCHRATZ. Muthmaszliche Zutheilung der Regensburger Gemeinschaftsmünzen von Mitte des 11 bis Mitte des 13 Jahrhunderts. — NAGL. Der Salzburger Rechenzettel für 1284 und das gleichzeitige Werthverhältniss von Gold und Silver. — SCHALK. Der Ybbser Münzfund. — BUSSON. Zur Geschichte der Münze von Trient unter Bernhard von Cles. — TAUBER. Goldmünze des Kaisers Ferdinand I. — BUSSON. Numismatisches aus dem Wallfuhrtsorte Seefeld in Tirol. — PEEZ. Die einzige türkische Münze aus Bosnien. — FIALA. Das Münzwesen der Grafen Schlick I.

Bulletin de numismatique, n° 9. — TOURLET. Monnaies royales de France inédites. — MAZEROLLE. Le médailleur et mécanicien Nicolas Briot. — HATCHER. Monnaies commémoratives de l'Exposition de Chicago. — Mélanges.

N° 10. — R. SERRURE. Jetons rares ou inédits. — FARGIE. Différent d'un maître particulier de la monnaie d'Angers. — Mélanges.

Revue suisse de numismatique, 1892, 2e liv. — MORIN PONS. Encore le sceau de Vautier Bonjour. — FEIST. Médaille inédite de Strasbourg. — LE ROY. Edit relatif au descriement des monnoyes de Vaulvilliers, Francmont et Montoye. — VON JECKLIN. Der Münzfund von Schleins. — VON LIEBENAU. Das Münzwesen im Lande der Rhucantier. — FLURI. Bernisches Münzmandat von 1566. — HALLER. Collectanea ad Rhætiam numismaticam mit einer Einleitung von Herrn F. von Jecklin. — VON HALLER. Schweizerisches Münz- und Medaillen-Cabinet. — LADÉ. Les monnaies anonymes des comtes de Savoie. — VON JECKLIN. Ein gefälschter Bluzger des Bisthums Chur.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 28 juin 1892.

... A la demande de M. J. B. Sibenaler et sur la proposition de MM. G. Cumont et Éd. Vanden Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Léopold Quintard, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1892.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* le comte Thierry de Limburg-Stirum, *vice-président;* G. Cumont, *secrétaire;* Éd. Vanden Broeck, *trésorier;* A. de Witte, *bibliothécaire;* MM. le général Cocheteux, le comte Georges de Nédonchel, C. Maus, le baron Liedts, le baron de Chestret de Haneffe, de Roissart, Vander Auwera, Charles van Schoor, De Munter, le major chevalier van Eersel, Léon Naveau

et l'abbé Daniëls, *membres effectifs;* MM. Albert Visart de Bocarmé, Ém. Wallaert, Victor Lemaire, le capitaine commandant Tinne et le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem, *membres correspondants régnicoles.*

Assistent à la séance : MM. van Dijk van Matenesse et Théod. Roest, *membres honoraires ;* MM. Aug. De Meunynck, Georges Terme et Looijen, *associés étrangers.*

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. Bethune, MM. Cam. Picqué, le baron Louis Geelhand, Aug. Le Catte, Bequet, le baron Jean-Baptiste Bethune, C. Bamps, Edmond Peny, Jean Moens et Van Ballaer, *membres effectifs;* MM. le comte Maurin de Nahuys, Dumoulin et Émile Caron, *membres honoraires;* MM. Van der Beken, le chevalier Mayer van den Bergh, Émile Seeldrayers, le chevalier de Stuers, Léon De Jaer, Joseph Willems et A. Delbeke, *membres correspondants règnicoles;* MM. le comte de Marsy, Adrien Blanchet et Ruys de Perez, *associés étrangers.*

Les membres de l'assemblée reçoivent un jeton de présence, en bronze, à l'effigie de feu Mgr le Prince Baudouin.

M. le Président adresse des remercîments aux membres étrangers et belges qui ont bien voulu se déranger pour assister à la réunion.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

M. le Trésorier fait connaître la situation finan-

cière de la Société pour l'année 1891. Cette situation est très satisfaisante et deviendra encore meilleure l'année prochaine.

M. le Président remercie vivement le trésorier de son excellente gestion.

Le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé.

M. le Secrétaire lit ensuite son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1891 :

« Messieurs et Chers Confrères,

« Nous avons d'abord à vous parler de la numismatique belge, comme toujours largement représentée dans notre *Revue*.

« M. Jules Rouyer, continuant à s'occuper de *divers points de l'histoire métallique des Pays-Bas* (suite du deuxième article), nous a donné une excellente *description des jetons intéressant les Pays-Bas, dont les coins sont conservés à l'Hôtel des monnaies de Paris*. Il a examiné, avec sa science bien connue, *la première partie de l'inventaire de* 1830, qui comprend la *continuation du règne de Louis XIV*.

« La *notice sur P. J. Jacoby, graveur liégeois du* XVIIIe *siècle*, par M. le baron de Chestret de Haneffe a vivement fixé votre attention.

« Notre savant confrère a très bien fait ressortir l'inégalité du talent, souvent médiocre, de Jacoby, et a soumis à notre juste admiration le superbe médaillon en fonte typographique (une perle de

la collection de l'auteur), que cet artiste exécuta pour Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liége.

« L'article sur *G. L. Hérard, sculpteur et graveur,* né à Liége, comme Jean Warin, son maître, a été une révélation pour la plupart de nous.

« En faisant connaître l'*état actuel de la biographie* d'Hérard, M. le baron de Chestret a rendu un signalé service à l'histoire de la gravure des médailles en Belgique ou plutôt à l'histoire des médailleurs belges qui ont travaillé à l'étranger. M. de Chestret énumère quelques médailles et quelques jetons dus au burin de cet artiste généralement ignoré.

« M. Léon Naveau a publié *cinq décorations inédites de la révolution liégeoise* (1789-1794) et, à ce propos, a rappelé quelques curieux épisodes de cette époque troublée.

« Dans une étude pleine d'érudition, M. A. de Witte reproduit deux rares *doubles gros botdragers d'Adolphe III de la Marck, comte de Clèves* (1368-1394). L'auteur résume en quelques pages toute l'évolution du botdrager ou lion d'argent, nommé aussi lion heaumé, depuis sa création par le comte Louis de Male, en 1365, jusqu'à sa disparition à Louvain, sous une forme dégénérée, au commencement du xve siècle. Une énumération des princes qui imitèrent cette monnaie complète très utilement ces précieuses recherches.

« M. le vicomte B. de Jonghe vous a mis sous

les yeux *un esterlin de convention,* de style brabançon, qu'il attribue, en basant son opinion sur de sérieux arguments, à *Jean Ier, duc de Brabant* (1261-1294) *et à Thierry VII, comte de Clèves* (1277-1305). Cette explication est très vraisemblable et n'a pas, jusqu'à maintenant, été contredite.

« *Deux esterlins ou tiers de gros au lion frappés en commun par Jean III, duc de Brabant* (1312-1355) *et par Louis de Crécy, comte de Flandre* (1322-1346), forment l'objet d'une communication non moins intéressante. Ces deux pièces inédites proviennent de la trouvaille dite de Gand, si bien décrite par M. A. de Witte, dans les *Mélanges* de notre *Revue* (1891, p. 457) et ont été frappées en vertu du traité de 1339. M. le vicomte B. de Jonghe accompagne leur description de savants commentaires et fait remarquer que la monnaie en billon saussé, portant d'un côté : *Moneta Gandensis* et de l'autre : *Moneta Halens* a probablement été frappée à la suite du même traité.

« *Les jetons au type de l'Ours ou de la Malle beste* ont attiré l'attention de M. le baron Jean Bethune. Notre zélé collègue a dressé un catalogue provisoire de ces jetons pour arriver à déterminer, d'une manière plus complète, leur origine et leur emploi, aujourd'hui encore très discutés.

« En examinant la *trouvaille de Beaufort* (Grand-Duché de Luxembourg) M. N. van Werveke a très judicieusement établi l'*ordre chronologique de succession des trois types employés par Wenceslas II,* roi

des Romains et de Bohême et duc de Luxembourg. Cette trouvaille a donc fourni de précieux renseignements sur l'histoire numismatique du Luxembourg à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle.

« Votre secrétaire a eu l'honneur de vous signaler des *monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Eprave* (*province de Namur*). Il s'agit d'une petite monnaie d'argent de Théodoric, roi des Goths d'Italie (493-526) et d'un triens, à fleur de coin, de Justinien (527-566). Votre secrétaire a publié ensuite un *cachet inédit gravé par Théodore van Berckel,* à ses armes : d'azur à trois étoiles d'or à six rais.

« M. A. de Witte s'est chargé, comme d'habitude, de décrire quelques *médailles modernes;* l'une, gravée par feu Édouard Geerts, porte l'effigie de Louis Trasenster; l'autre, due au talent de M. Fernand Dubois, a été offerte à notre sympathique collègue M. le comte Maurin de Nahuys, par ses confrères et amis.

« En ce qui concerne la numismatique étrangère, la *Revue* débute par une étude magistrale de notre savant membre honoraire, M. Babelon, sur les deniers à la légende *Bacchius judaeus*. Après avoir rappelé les principales hypothèses qui ont été proposées pour expliquer cette légende, M. Babelon, démontre, avec beaucoup d'érudition et d'excellents arguments, que l'inscription BACCHIVS IVDAEVS sur la monnaie frappée à Rome

par l'édile curule Aulus Plautius, signifie tout simplement, « le bacchant juif, le pontife du Bacchus juif », c'est-à-dire le grand prêtre du temple de Jérusalem.

« M. Roger Vallentin, dont l'activité scientifique est infatigable, nous a signalé *deux lacunes de la numismatique papale d'Avignon* et a pu prouver qu'il n'existe aucune monnaie avignonaise authentique du pape Marcel II (1555), qui mourut vingt-un jours après son élection, tandis qu'il est certain que des pinatelles au nom du pape Urbain VII (1590), mort douze jours après sa proclamation, ont été battues à Avignon. Il ne reste plus qu'à retrouver en nature une de ces pinatelles.

« Un nouveau et curieux desideratum de la riche numismatique du Dauphiné est encore indiqué par M. Roger Vallentin : il s'agit de *pièces de fantaisie en plomb analogues aux méreaux du chapitre de saint Apollinaire de Valence*. L'existence de ces pièces résulte d'un texte précis, bien qu'il soit peu probable qu'on parvienne à les découvrir, à cause de leur nombre si minime. Huit pièces seulement avaient, en effet, été commandées au maître particulier de la Monnaie de Lyon.

« Notre zélé collègue M. J. Chautard a publié la seconde partie de son *étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type du revers*. Il s'est occupé successivement des *jetons au type de l'oranger* et des *jetons au type de l'amour ailé*. Cette classification, enrichie d'intéressants commentaires,

vient s'ajouter d'une manière heureuse aux recherches du même auteur sur les jetons au type des trois pensées de Bar. — Dans la livraison suivante, M. Chautard a complété son curieux travail par une *note relative à l'attribution d'un jeton au type de l'oranger* (3e livr., p. 449).

« Notre sympathique et vénérable collègue M. Dancoisne a eu l'amabilité de faire reproduire dans notre *Revue* la riche série de *Tessères romaines de plomb* de sa collection. Ces tessères concernent les jeux du cirque, les théâtres et les courses.

« Monseigneur le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha a daigné nous faire connaître quelques *curiosités orientales de son Cabinet numismatique*.

« Son article, plein de faits nouveaux, est de la plus haute importance pour l'histoire de l'origine du monnayage mahométan.

« Nous pouvons nous enorgueillir à bon droit de cette collaboration aussi illustre que savante.

« M. Adrien Blanchet a voulu examiner dans quelles conditions *le titre de princeps juventutis* se présente *sur les monnaies romaines*. Il résulte de cette étude que le titre de princeps juventutis a perdu, au IIIe siècle, sa signification primitive et qu'à partir de la fin du IVe siècle, il paraît même être tombé complètement en désuétude. Dès le IIIe siècle, ce titre est souvent porté par les empereurs, même par ceux qui ne furent jamais César et qui étaient déjà dans un âge relativement

avancé lorsqu'ils parvinrent à l'empire. Ces conclusions sont précieuses et nous remercions M. Blanchet d'avoir traité cette question de numismatique romaine avec son érudition habituelle.

« *L'essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre,* par notre aimable collègue M. Th. M. Roest a été très remarqué.

« Cette savante monographie brille par de nombreuses pièces inédites et des variétés importantes ; elle tire encore sa valeur de documents monétaires irrécusables. — Avec une patience admirable et une science sûre, M. Roest a refondu l'ouvrage de van der Chijs sur les monnaies de Gueldre. Son beau travail sera désormais le guide indispensable de ceux qui voudront collectionner ou étudier les pièces de cette province.

« Mlle Marie de Man a eu la gracieuseté de nous décrire quelques *monnaies trouvées sur la plage de Dombourg :* d'abord une obole au nom de Pépin le Bref, mais dont la détermination d'atelier reste douteuse ; ensuite un denier de Charlemagne et un triens, signé Madelinus, frappés à Duurstede ; puis, un curieux et rare triens frappé à Cologne, au VIe siècle.

« Enfin, notre dévoué collaborateur M. L. Maxe-Werly a publié une savante étude sur *l'état actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise et sous la période gallo-romaine.* — Ces pages écrites avec l'excellent esprit de critique qui caractérise toutes les œuvres de M. Maxe-Werly, auront été

lues par vous avec l'empressement qui accueille toujours les productions scientifiques de cet éminent numismate.

« Sous le titre *Correspondance* sont imprimées deux lettres intéressantes : l'une de Mgr le baron Félix Bethune à M. A. de Witte, à propos de la vente, à Rome, de la collection du docteur Tommaso Capo et l'autre de M. J. Adrien Blanchet à M. G. Cumont, à propos de neuf pièces franques trouvées dans le cimetière de Noroy (Oise).

« Les *Mélanges* conservent une grande place dans la *Revue* et n'en sont point la partie la moins appréciée.

« Nous avons tous appris avec la plus profonde douleur la mort de S. A. R. Monseigneur le Prince Baudouin. Il y avait un an à peine que ce jeune Prince accompli, avait daigné accepter, dans les termes les plus bienveillants, le titre de membre d'honneur de notre Société.

« Quelques jours plus tard, nous avions le malheur de perdre un de nos membres les plus distingués et les plus dévoués, M. Léopold Wiener. Nous conserverons avec un soin pieux, les jolis jetons de présence qu'il gravait pour notre Société, et que nous étions heureux d'ajouter, chaque année, à nos collections. La place considérable que le défunt a occupée en Belgique, comme statuaire et médailleur, a été parfaitement indiquée par notre honorable Président, et vous avez pu voir dans la biographie écrite par M. Alvin, combien fut grande

l'activité de Léopold Wiener pendant toute sa carrière d'artiste.

« Nous regrettons aussi la perte de Charles Louis van Peteghem, un des plus anciens associés de notre Société. Vous vous souviendrez longtemps des intéressants articles qu'il publia dans notre *Revue*, et des relations amicales que vous avez entretenues avec lui. Van Peteghem fut suivi de près dans la tombe par Louis Dériard, associé étranger de notre Société depuis 1882.

« La mort nous enleva encore un des vétérans de la Société royale de numismatique, François Herry de Cocquéau. Vous n'oublierez jamais son amabilité si grande et sa gaîté si communicative. Depuis le 5 juillet 1863, il fit partie du bureau de notre Société et remplit, avec zèle et dévouement, les fonctions de contrôleur de nos finances. Il fut le premier membre élu : sa nomination datait de 1844.

« Le doyen des numismates français, M. Bretagne, est décédé à Nancy, le 27 août dernier, à l'âge de quatre vingt-six ans. Il était membre associé étranger de notre Société, depuis le 3 novembre 1856. Vous avez pu lire ses nombreux titres scientifiques, dans la deuxième livraison de la *Revue* (1892), à laquelle il collabora anciennement. Un autre associé de notre Société, Jeremiah Colburn, fondateur et président de la Société numismatique de Boston, est mort en cette ville le 30 décembre dernier; sa collection de monnaies

américaines était hautement appréciée aux États-Unis.

« Sa Majesté l'empereur Don Pedro II d'Alcantara, qui avait daigné accepter le titre de membre d'honneur de notre Société, mourut alors que nous venions de Lui adresser tous nos remercîments. Nous ne devons pas vous rappeler quel vif intérêt Il portait à toutes les sciences.

« Une perte également irréparable, est celle de Carl Ludwig Müller, directeur du Cabinet royal des médailles de Copenhague et membre honoraire de notre Société depuis le 7 juillet 1867. Sa valeur scientifique est trop connue pour que nous en parlions ici. Enfin, nous nous associons tous à la douleur d'un de nos membres effectifs, le baron Surmont de Volsberghe, à qui la mort enleva son fils, à la fleur de l'âge : Théodore Surmont venait d'être élu, en juillet dernier, correspondant régnicole de notre Société. Fils et petit fils de membres de notre Société, il continuait avec ardeur les traditions numismatiques de sa famille. »

M. le Président remercie le Secrétaire pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de ses fonctions.

M. le Bibliothécaire communique à l'assemblée les renseignements suivants sur les accroissements de la bibliothèque :

« Messieurs et Chers Confrères,

« Votre temps est trop précieux pour que je m'attarde à vous donner de bien longs détails au sujet des accroissements de votre bibliothèque. Ils sont d'ailleurs plus que satisfaisants, puisque, sans parler des périodiques, cent vingt-quatre volumes ont été offerts à la Société pendant le dernier exercice.

« Citons, au courant de la plume, parmi les plus importants des ouvrages reçus antérieurement au 15 mai : *Les méreaux des familles brugeoises,* du baron J.-B. Bethune; *La Tavole descriptive della zecca de Genova*, hommage de la Société ligurienne d'histoire de la patrie; *Les deniers mérovingiens de la trouvaille de Cimiez,* don de la Bibliothèque nationale de France; *La numismatique de la principauté de Liége*, de M. le baron de Chestret de Haneffe; *La sigillographie de l'ordre des Chartreux,* de notre regretté confrère M. Vallier; les savantes monographies de MM. Dirks, Demole, Fiala, de Markoff, Milani, etc., etc.

« Deux échanges nouveaux ont été acceptés : 1° avec la Société d'archéologie lorraine, qui s'occupe parfois de numismatique; 2° avec la Société d'archéologie de Bruxelles, qui ne cesse de nous donner des preuves de la meilleure confraternité. Par contre, un échange a pris fin à la suite de la mort de M. Promis.

« Il a été décidé d'augmenter le tirage de la *Revue*

l'an prochain ; je vous demanderai donc l'autorisation d'établir, dans la mesure du possible, des échanges avec toutes les Sociétés numismatiques, même avec les moins importantes. Il y a là une question d'intérêt général qu'il suffit de signaler à votre attention pour que vous en saisissiez immédiatement toute la portée pratique.

« Grâce à la générosité de Mme veuve Geerts, qui nous a fait don d'une grande partie de l'œuvre de son mari, et à celle de MM. de Jonghe, Lemaire, Ruys de Perez, Presl, Bierman, Dubois et autres, notre Cabinet numismatique s'est accru de 117 monnaies, dont 44 en argent, de 12 jetons, de 78 médailles et de 5 moulages en plâtre de sceaux anciens.

« M. Vanden Broeck a bien voulu offrir à la Société un second médaillier. Il sera donc possible de commencer le classement méthodique de nos séries que le manque de place n'avait pas permis d'effectuer jusqu'ici.

« Enfin, seize membres, parmi lesquels S. A. R. le Prince de Naples et S. A. le Prince Pierre de Saxe-Cobourg et Bragance, nous ont adressé leurs portraits pour nos albums, lesquels, au nombre de quatre, renferment aujourd'hui 228 photographies.

« Je crois être, Messieurs, l'interprète de vos sentiments unanimes en adressant un remercîment chaleureux et public à tous ces généreux donateurs. »

M. de Jonghe remercie M. de Witte du zèle qu'il met à augmenter les collections de monnaies, de livres et de photographies appartenant à la Société. — Les albums renfermant ces photographies sont communiqués aux membres.

M. le Président annonce qu'il a reçu pour la Société les portraits de S. A. R. Mgr le Prince de Naples, numismate des plus zélés, et de S. A. Mgr le Prince Pierre de Saxe-Cobourg et Bragance qui a publié dans la *Revue française de numismatique* des articles remarquables sur les monnaies grecques.

M. le Président adresse un tribut de justes regrets à la mémoire des membres que la Société a perdus pendant l'année courante : MM. Brambilla, Müller, A. de Schodt, chevalier van Havre, Vallier, Henseler.

L'assemblée procède ensuite aux élections aux diverses places vacantes.

MM. le chevalier Fréd. Mayer van den Bergh, Fernand Dubois et le chevalier Gustave de Stuers, sont nommés *membres effectifs,* en remplacement de MM. Herry de Cocquéau et A. de Schodt, décédés, et H. Coubeaux, démissionnaire.

MM. le chevalier Arnold Luschin von Ebengreuth, membre de l'Académie impériale et royale des sciences à Vienne, le comte Nicolas Papadopoli, sénateur, correspondant de l'Institut royal des sciences et des lettres de Venise, Joseph Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, tous membres associés de notre Société,

sont élus *membres honoraires* en remplacement de MM. Müller, Brambilla et Vallier, décédés.

Sont nommés membres *correspondants régnicoles :*

MM. Ernest Vanden Broeck, à Bruxelles; Ballion-Versavel, à Gand; Léopold Gautier de Rasse, avocat, à Ixelles; le baron Alfred de Loë, archéologue, à Ixelles et Van Raemdonck, avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre Orientale).

Il est procédé ensuite à l'élection d'un contrôleur, pour achever le mandat de M. Herry de Cocquéau, décédé. Ce mandat finit le 31 décembre 1893, tout le bureau étant soumis à réélection en juillet prochain. M. Amédée de Roissart est désigné pour remplir ces fonctions.

M. de Roissart remercie, en excellents termes, ses collègues de leurs suffrages.

Le Président félicite le nouveau contrôleur de sa nomination et l'invite à prendre place au bureau.

L'assemblée passe enfin à l'élection annuelle des membres de la Commission directrice de la *Revue*. Le Président fait partie de droit de cette Commission (art. 17 des statuts).

Sont réélus, par acclamation, directeurs, pour l'année 1893, MM. C. Maus et G. Cumont.

En conséquence, la direction de la *Revue* sera confiée l'année prochaine à :

MM. le vicomte B. de Jonghe ;
Ch. Maus ;
G. Cumont.

M. le vicomte B. de Jonghe, au nom de ses collègues, remercie l'assemblée de cette nouvelle preuve de confiance.

AFFAIRES DIVERSES :

M. le Président annonce que la statue de feu notre collègue M. Alphonse van den Peereboom sera inaugurée à Ypres, au mois de septembre prochain. Le bureau se chargera, s'il y a lieu, de faire représenter la Société à cette cérémonie.

M. le baron de Chestret examine s'il ne serait pas opportun, dans un esprit d'économie, de supprimer le jeton de présence distribué aux membres qui assistent à l'assemblée générale.

M. le Président fait remarquer que le coût de ce jeton n'est pas fort élevé, et que plusieurs membres, loin de désirer sa suppression, ont même manifesté le désir qu'un jeton de présence fût donné aux membres assistant aux assemblées extraordinaires. Dans cette occurrence, le Président estime qu'il vaut mieux laisser les choses dans leur état actuel.

M. de Chestret déclare ne pas insister.

M. Vanden Broeck annonce que le conseil communal de Bruxelles a décidé de faire frapper, à trois exemplaires, une médaille pour rappeler la donation de 500,000 fr. faite à la ville de Bruxelles, par M. Ernest Solvay, pour élever un institut destiné aux sciences biologiques : une de ces médailles sera offerte au généreux donateur, une autre sera

déposée au musée communal et la troisième sera mise dans les fondations du futur établissement.

Ces médailles devant rappeler un fait digne de mémoire, il est regrettable que ces pièces ne soient pas frappées à un plus grand nombre d'exemplaires.

M. le Président croit que la ville de Bruxelles, voulant offrir un souvenir de valeur, ne voudra pas diminuer la rareté de ces médailles en en distribuant de nombreux exemplaires.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Witte, Van Schoor et le vicomte de Jonghe, l'assemblée décide que M. Vanden Broeck fera une démarche officielle pour obtenir une de ces médailles pour le Cabinet numismatique de la Société et manifester le regret que des exemplaires n'en soient pas mis à la disposition des amateurs et des admirateurs du généreux donateur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

Le général Cocheteux demande la parole pour insister de nouveau sur l'utilité de faire connaître, quand c'est possible, le poids et l'aloi des monnaies du moyen âge que les numismates ont occasion de publier, et cela, afin de contribuer à définir, à classer les monnaies encore incertaines de cette époque. C'est ainsi qu'un denier blanc classé dans une publication comme étant un esterling, — un tiers du gros tournois d'argent, — n'est en réalité

que le tiers d'un gros blanc, car il est, en effet, inférieur comme poids et comme titre au véritable esterling.

La preuve détaillée sera prochainement adressée à la Direction de la *Revue*.

M. de Witte lit une très intéressante notice sur une médaille de Notre-Dame de Bon-Secours de Bruxelles (*applaudissements*).

M. le vicomte B. de Jonghe traite ensuite de l'importance des trouvailles mises au jour dans ces derniers temps et parle des principales découvertes faites en 1890 et 1891.

M. le major chevalier van Eersel fait circuler une belle médaille en argent de $0^m,06$ de diamètre, due au burin de Jacques van Waesbeck, franc-monnayeur de l'atelier d'Anvers, et vraisemblablement gravée par lui, comme pièce d'épreuve, pour son entrée dans la corporation. Cette médaille porte d'un côté la représentation d'un atelier monétaire et, de l'autre, des armoiries, probablement celles des van Waesbeck.

Le même membre montre également quatre pièces en argent, gravées au trait et ayant $0^m,025$ de diamètre. La première porte d'un côté, la date 1606 et des instruments de monnayeur, de l'autre, le monogramme d'un van Waesbeck. La deuxième représente, au droit, un ouvrier frappant monnaie, avec l'inscription : Lambert van Waesbeck, fabricant de monnaies (munter) et, au revers, les armes des van Waesbeck. La troisième, datée du 8 mai 1675,

porte le buste d'une religieuse, avec l'inscription : Maria van Waesbeck. Le revers en est occupé par les mêmes armoiries. Cette pièce aura sans doute été gravée à l'occasion de l'entrée en religion de Maria van Waesbeck. La dernière a été exécutée pour rappeler que Gilis van Waesbeck a terminé, le 7 mai 1675, sa pièce d'épreuve pour être admis au nombre des francs-monnayeurs d'Anvers. Gilis figure encore, en 1693, sur la liste de ces monnayeurs avec Jacobus van Waesbeck, l'auteur de la grande médaille dont il vient d'être parlé.

M. de Jonghe fait passer sous les yeux de l'assemblée les monnaies suivantes :

1° Un triens portant les légendes : CASTRONO et CHARIVLFOM. Ce tiers de sou, trouvé près de Langres, porte des noms nouveaux de lieu et de monétaire.

M. le baron de Chestret, tout en constatant que le style de la pièce empêche de la donner à nos régions, fait observer que Chèvremont, près de Liége, a également porté le nom de *Castrum novum*.

Cette pièce remarquable est publiée dans la présente livraison de la *Revue ;*

2° Un gros, au Saint-Pierre, de Sophie IV de Gleichen, abbesse d'Essen. Cette monnaie, frappée à Borbeck, faisait partie d'une petite trouvaille de monnaies du xve siècle, faite près du château de Bouchout et dont il est parlé dans ce numéro de la *Revue;*

3° Un ducat de 1574 frappé à Middelbourg par ordre des états de Zélande, en mémoire de la délivrance de cette ville;

4° Un écu au soleil d'Henri d'Albret, roi de Navarre. Cette rare monnaie se trouve décrite dans Poey d'Avant;

5° Une imitation d'une lire de Bologne, avec la légende : *Moneta nova argentea D I W.*

Cette monnaie, provenant de la vente de Cisternes, est portée au catalogue de cette collection comme étant de Philippe de Montmorency, seigneur de Weert. M. de Jonghe ne croit pas à l'exactitude de cette attribution et se demande si la pièce n'est pas plutôt d'un seigneur de Stevensweerd, Frédéric de Berg (1577-1580), ayant mis sur certaines de ses monnaies : D. in. Werd. M. Roest ne pense pas que la lire en question puisse être de Stevensweerd. Il est tenté de la donner à Henri de Brederode, seigneur de Vianen. Cette localité s'écrit quelquefois avec un W. Cette lettre pourrait d'ailleurs représenter VY, les deux premières lettres de Vyanen.

M. Cumont montre une contrefaçon de dute frisonne que Mlle Marie de Man a décrite page 60 et planche IV, n° 9 de sa brochure sur quelques méreaux zélandais (Middelbourg, 1892) et qu'elle attribue, page 14, à Maximilien de Bronckhorst, seigneur de Gronsveld.

M. le baron de Chestret et M. Léon Naveau pensent que cette monnaie contrefaite a été fabriquée

dans l'atelier de Reckheim, très actif en 1619, date que porte la monnaie.

Elle aurait donc été frappée par ordre d'Ernest de Lynden, seigneur de Reckheim, à cette époque.

MOYENS A EMPLOYER POUR VULGARISER LA SCIENCE NUMISMATIQUE.

Le bureau n'a reçu, sur ce sujet, qu'une communication de M. Le Catte, et propose de publier, dans les *mélanges* de la *Revue*, un appel à tous les numismates.

Un rapport sur les moyens préconisés sera présenté à l'assemblée générale prochaine.

M. Cocheteux signale le *Magasin pittoresque* qui a publié plusieurs articles de vulgarisation concernant la science des monnaies, et M. de Witte cite une demi douzaine de manuels de numismatique générale parus depuis deux ans.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 11 juillet 1892.

... A la demande de M. Roger Vallentin et sur la proposition de MM. G. Cumont et Éd. Vanden Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Alphonse Sagnier, docteur en droit, ancien

président de l'Académie de Vaucluse, rue Petite-Saunerie, 17, à Avignon (Vaucluse).

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre *d'associé étranger* a été conféré à M. Edmond Maignien, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 22 août 1892.

... A la demande de M. le chevalier G. de Stuers et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et G. Cumont, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Willie Ruijs de Perez, numismate, rue Joseph II, 17, à Bruxelles.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1892.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe** DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, ALBERT Ier . . .	24 novembre 1889.
S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Pierre** DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.	26 novembre 1891.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE NAPLES	22 avril 1892.

MEMBRES HONORAIRES [1].

MM.		
CASTELLANOS (DON **Basilio-Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid.	6 juillet	1851.
DIRKS (J.), membre de l'Académie royale des Pays-Bas, à Leeuwarden	—	—

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.	
MM.		
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, rue de la Source, 63, à Saint-Gilles (Bruxelles). .	2 juillet	1865.
Teixeira de Aragaõ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet	1871.
Karabacek (le docteur **Josef**), professor ordinarius und Mitglied der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, Seidlgasse, 41, à Vienne, III.	7 juillet	1872.
Schlumberger (**Gustave**), membre de l'Institut, faubourg Saint-Honoré, 140, à Paris.	7 juillet	1878.
Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard. .	—	—
Van Hende (**Édouard**), officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille	6 juillet	1879.
de Barthélemy (**Anatole**), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris. . . .	3 juillet	1881.
Heiss (**Aloïs**), membre de l'Académie de Madrid, à Aulnay, près de Sceaux (Seine)	2 juillet	1882.
Dumoulin (**F.-L.-J.**), notaire, rue des Capucins, 114, à Maestricht.	—	—
Rouyer (**Jules**), directeur honoraire des postes, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle)	1 juillet	1883.
Van Dijk van Matenesse (**P.-J.**), bourgmestre, à Schiedam	4 juillet	1886.
Meyer (**Adolphe**), Königgrätzerstrasse, 48, à Berlin, S. W.	3 juillet	1887.
Caron (**Émile**), avoué honoraire, président de la Société française de numismatique, à Paris, rue du Havre, 2*bis*	1 juillet	1888.
Dannenberg (**Herman**), Landgerichtsrath, président de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 11, Berlin, N. W. . .	—	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Babelon (Ernest), conservateur-adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, 23, rue de Verneuil.	1 juillet 1888.
Maxe-Werly (Léon), officier de l'instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	7 juillet 1889.
Evans (John), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. .	24 novembre 1889.
Chautard (J.), doyen honoraire de la faculté libre des sciences, de Lille, château de la Chapelle, par Croissanville (Calvados) France.	6 juillet 1890.
Roest (Théod.-M.), directeur du Musée de la Teyler Genootschap, président de la Société néerlandaise de numismatique, Rapenburg, 31, Leyde	5 juillet 1891.
Hildebrand (Hans), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm.	— —
Luschin von Ebengreuth (Dr et prof., chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Graz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Graz (Autriche) . .	3 juillet 1892.
Papadopoli (le comte Nicolas), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, Venise.	— —
Laugier (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 22, à Marseille . .	— —

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Bethune (monseigneur le baron **F.**), chanoine et prélat de Sa Sainteté, rue d'Argent, à Bruges.	Fondateur.
Pety de Thozée (**J.**), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia	4 juillet 1852.
Cocheteux (le général **C.**), chaussée de Charleroi, 192, à Saint-Gilles-Bruxelles	5 juillet 1857.
Picqué (**Camille**), conservateur du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
de Nédonchel (le comte **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
Vanden Broeck (**Édouard**), rue du Commerce, 50, à Bruxelles.	3 juillet 1864.
Maus (**C.**), conseiller honoraire à la cour d'appel de Bruxelles, rue du Berger, 27, à Ixelles	7 juillet 1867.
de Limburg-Stirum (le comte **Thierry**), rue Haute-Porte, 56, à Gand	— —
Brichaut (**Auguste**), ingénieur civil, rue du Petit-Musc, 28, à Paris	5 juillet 1868.
Geelhand (le baron **Louis**), homme de lettres et archéologue, chaussée de Louvain, 1, à Vilvorde.	— —
de Jonghe (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles.	— —
Liedts (le baron **Amédée**), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
de Chestret de Haneffe (le baron **J.-R.-M.-Jules**) membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége	2 juillet 1871.

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
LE CATTE (**Auguste**), membre de la Commission provinciale de statistique rue Notre-Dame, 22, à Namur	4 juillet 1875.
DE ROISSART (**Amédée**), conseiller à la cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
VANDER AUWERA (**Jean**), notaire, à Cortenberg près Louvain.	3 juillet 1881.
CUMONT (**Georges**), avocat à la Cour d'appel, rue Veydt, 13, à Saint-Gilles-Bruxelles (quartier Louise)	2 juillet 1882.
BEQUET (**Alfred**), archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur	6 juillet 1884.
BETHUNE (LE BARON **Jean-Baptiste**), membre de la députation permanente, à Oostroosebeke.	5 juillet 1885.
VAN SCHOOR (**Charles**), procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, avenue Louise, 93, à Bruxelles.	— —
BAMPS (**Constant**), docteur en médecine, échevin, rue Vieille, 23, à Hasselt	— —
DE WITTE (**Alphonse**), ingénieur, rue du Trône, 49, à Ixelles	4 juillet 1886.
PENY (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur, à Morlanwelz	3 juillet 1887.
DE MUNTER (**Victor**), agent de la Banque nationale, à Audenarde	— —
SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON), sénateur, à Ypres	7 juillet 1889.
VAN EERSEL (LE CHEVALIER **Léopold-Charles-Marie**), major d'état-major, Vieille-Route, 37, à Anvers.	24 novembre 1889.
NAVEAU (**Marcel-François-Léon**), au château de Bommershoven (par Tongres)	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.	
MM.		
Cogels (Paul), château de Boeckenberg, Deurne lez-Anvers	6 juillet	1890.
Daniëls (l'abbé **Polydore**), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg)	—	—
de Schodt (Georges), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles	5 juillet	1891.
Moens (Jean), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale	—	—
Van Ballaer (É.), attaché au compte rendu analytique des débats de la Chambre des Représentants, rue Froissard, 43, à Etterbeek-Bruxelles	—	—
Mayer van den Bergh (chevalier **Fréd.**), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers	3 juillet	1892.
Dubois (Fernand), sculpteur et médailleur, rue des Drapiers, 65, à Ixelles	—	—
de Stuers (chevalier **Gustave**), 62, avenue Louise, à Bruxelles	—	—

CORRESPONDANTS RÉGNICOLES [1].

Van Even (Edouard) membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, archiviste, rue des Bouchons, 6, à Louvain	4 juillet	1869.
du Chastel (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa	3 juillet	1881.
Alvin (Frédéric), attaché au cabinet des médailles de l'État, rue Ernest Allard, 33, à Bruxelles	5 juillet	1885.
Van der Beken (Charles-Auguste-Pierre), contrôleur au change et au monnayage, etc., à l'hôtel des Monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles (Bruxelles)	7 juillet	1889.

[1] Le nombre des correspondants régnicoles est fixé à vingt.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.	
MM.		
Urban (Ernest), 98*bis*, rue des Deux-Églises, à Bruxelles.	6 juillet	1890.
Seeldrayers (Émile), artiste-peintre, 123, rue Potagère, à Bruxelles.	—	—
Visart de Bocarmé (Albert), 18, rue des Aiguilles, à Bruges.	—	—
Wallaert (Em.), docteur en droit, 69, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles	—	—
Sibenaler (J.), conservateur du musée de l'Institut archéologique d'Arlon, à Arlon	—	—
Lemaire (Victor), médailleur, 34, rue des Foulons, à Gand	5 juillet	1891.
Tinne (O.), capitaine-commandant, 38, rue de Trèves, à Bruxelles	—	—
De Jaer (Léon), à Ayeneux près Fléron (province de Liége)	—	—
Willems (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . .	—	—
de Ghellinck d'Elseghem (comte Amaury), 13, rue de l'Industrie, Bruxelles.	—	—
Delbeke (A.), avocat, membre de la Chambre des Représentants, 15, rue Bourla, Anvers. .	—	—
Vanden Broeck (Ernest), secrétaire de la Société de géologie de Bruxelles, place de l'Industrie, 39, à Bruxelles	3 juillet	1892.
Ballion-Versavel, 8, place de la Calandre, à Gand	—	—
Gautier de Rasse (Léopold), avocat à la Cour d'appel, 15, rue du Prince Royal, à Ixelles.	—	—
de Loë (baron Alfred), secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 11, rue de Londres, à Ixelles	—	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Van Raemdonck, avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale).	3 juillet 1892.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS [1].

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye	14 octobre 1856.
Morin-Pons (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	3 novembre 1856.
Madden (Frédéric-W.), esq., membre de la Société numismatique de Londres, Hilton lodge, Sudeley Terrace, à Brighton.	14 janvier 1865.
Caucich (A.-R.), place du Dôme, 15, à Florence .	18 janvier 1867.
Quadras y Ramon (Vidal), numismate, place Isabelle 2, à Barcelone.	24 mai 1868.
Clay (Charles), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester	5 janvier 1870.
de Marsy (comte **Arthur**), directeur de la Société française d'archéologie, 26, rue Saint-Jacques, à Compiègne.	14 mai 1871.
Trachsel (le docteur **Charles-François**), numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne	— —
Hyde, directeur général de la Monnaie. à Calcutta.	15 juillet 1871.
Smits van Nieuwerkerk (J.-A.), conseiller provincial, lieutenant-colonel, commissaire de milice, à Dordrecht	29 novembre 1873.
Snoeck (le chevalier **Matthieu-Adrien**), chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, à Hintham, près Bois-le-Duc	3 novembre 1874.

[1] Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Sudre (L.), vice-trésorier de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris	25 janvier 1876.
Dela Haut (Charles), propriétaire, à Charleville.	25 avril 1877.
Habets (l'abbé Joseph), président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à Maestricht	14 mai 1877.
Muller (le docteur S.), archiviste de la ville, à Utrecht	10 juin 1877.
Lehmann (baron von), lieutenant général, Adolfs allée, 7, à Wiesbaden.	4 décembre 1877.
Du Lac (Jules), archéologue, 10, rue des Minimes, à Compiègne	10 avril 1878.
Engel (Arthur), rue Marignan, 29, à Paris. . .	11 mai 1878.
Rigaux (Henri), archiviste de la ville. — Mairie de Lille (Nord)	23 mai 1878.
Schols (L.-P.-H.), docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
Vernier (Achille), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
de Grez (le chevalier Jean-Marie-Henri-Joseph), numismate, à Bois-le-Duc.	4 février 1879.
Dissard (Paul), conservateur des musées de la ville de Lyon.	5 juillet 1879.
Phillips Jr (Henry), Care of the American Philosophial Society, 104, South Fith Street, Philadelphia.	10 juin 1880.
Boutry (Julien), juge, secrétaire de la Commission du Musée, à Arras	3 juillet 1880.
Enschedé (A.-J.), membre de la Société Teyler, à Harlem	2 août 1880.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.	
MM.		
Perrin (André), numismate, rue de Boigne, à Chambéry (Savoie)	20 août	1880.
Bahrfeldt (le capitaine-commandant **Max**), Herrenstrasse, 42, Rastatt.	21 février	1881.
José do Amaral B. de Toro, numismate, E. Real, n° 8, à Vizeu (Portugal)	17 mars	1881.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp.	—	—
Maindron (Ernest), secrétaire de l'Académie des sciences, au Palais de l'Institut, à Paris . . .	24 juin	1881.
Weyl (Adolphe), directeur des *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier	1882.
De Meunynck (Auguste), membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6	9 mars	1882.
Quarré-Reybourbon (L.), archéologue, à Lille, boulevard de la Liberté, 70	2 mai	1882.
Terme (Georges), quai des Tanneurs, 6, à Liége.	6 mai	1882.
Ghesquière-Dierickx (Désiré), directeur des usines monétaires de Biache-Saint-Vaast, rue Saint-Paul, 28, à Paris	—	—
Gouverneur (Arthur), à Saint-Denis (département de la Seine)	28 juin	1882.
André (Ernest), notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre	1882.
Cavalli (Gustave), pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août	1882.
Wedberg (J.-O.), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août	1883.
Fewster (Charles-Edward), counsellor, Elboek House, Prince's Avenue, Hull (Angleterre)	6 juillet	1884.
Bom (Adrien), numismate, Spuistraat, 135, à Amsterdam	20 janvier	1885.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Joseph (Paul), professeur, Schweizerstrasse, 70, Sachsenhausen et Bleichstrasse, 27, à Francfort-sur-Mein.	20 janvier 1885.
Jolivot (Pierre-Charles), secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco	27 avril 1885.
de Man (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande)	30 mai 1885.
Besier (Louis-Guillaume-Alexandre), référendaire près la commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 20, à Utrecht	2 octobre 1885.
Von Ernst (chevalier **Charles**), conseiller supérieur des mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche)	16 novembre 1885.
Myer (Isaac), membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York.	30 novembre 1885.
Bukowski (H.), membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm	7 janvier 1886.
Germain (Léon), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.	14 avril 1886.
Cahn (Adolphe-E.), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, chaussée d'Eschersheim, 36, à Francfort-sur-Mein. . .	4 juillet 1886.
Helbing (Otto), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Von der Tannstrasse, 4, à Munich	— —
Santoni (le chanoine **Milciade**), professeur à l'université de Camerino (Italie)	7 novembre 1886.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Demole (Eugène), conservateur du cabinet des médailles de la ville de Genève, 41, chemin de Champel	17 février 1887.
Charrier (Louis), commis principal de préfecture, officier d'Académie, à Constantine (Algérie)	4 mars 1887.
Hermerel (Jules), rue Oberkampt, 13, à Paris.	28 avril 1887.
Corbelijn-Battaerd (C.-N.-F.-A.), conservateur du Musée archéologique et numismatique de la Société frisonne d'histoire, à Leeuwarden.	— —
Schulman (J.), à Amersfoort (Pays-Bas)	— —
Gnecchi (Ercole), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	4 juin 1887.
Gnecchi (Francesco), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	— —
Storer (R.-Horace), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . .	28 juin 1887.
Mc Lachlan (R.-W.), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada)	30 juillet 1887.
Mazerolle (Fernand), ancien élève de l'école des Chartes, rue du Rocher, 45, à Paris. . .	1 décembre 1887.
Kenner (le docteur Frédéric), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités, Augustiner Gang, à Vienne (Autriche).	13 janvier 1888.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Stephanik (John-W.), conservateur du cabinet numismatique de la Société royale d'Archéologie, Heerengracht, 231, à Amsterdam. . .	26 août 1888.
Blanchet (J.-Adrien), attaché au département des médailles et antiques de la bibliothèque nationale, 3, rue Turgot, à Paris.	23 novembre 1888.
Barozzi (Nicolas), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise.	23 décembre 1888.
de Ponton d'Amécourt (le baron R.), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe) France . .	6 février 1889.
Vallentin (Roger), officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche) France.	28 septembre 1889.
Sattler (Alb.), 7, Blumenrain, à Bâle (Suisse).	12 octobre 1889.
Soutzo (Michel-C.), Strada romania, 4, Bucharest (Roumanie)	— —
Looijen, directeur du cabinet royal de numismatique de La Haye, à La Haye	10 janvier 1890.
Van Werveke (Nicolas), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg	15 février 1890.
Kuipers (H.), conseiller communal, à Leeuwarden (Pays-Bas)	15 mars 1890.
Nentwich (Joseph), rédacteur en chef des *Mittheilungen des clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, 3, Herrngasse, Vienne (Autriche)	— —
Stroehlin (Paul), président de la Société suisse de numismatique, rue de la Cité, 20, à Genève	7 juin 1890.
Hercolani (prince), 79, rue du Commerce, à Bruxelles	— —
Meili (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich	4 novembre 1890.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.	
MM.		
DE PALÉZIEUX DU PAN (**Maurice**), rue de l'Hôtel-de-ville, 12, à Genève.	20 janvier	1891.
HENLÉ (**Théodore**), trésorier de la Société suisse de numismatique, 75, route du Chêne, à Genève	—	—
MAYOR (**Jacques**), secrétaire de la Société suisse de numismatique, rue des Chaudronniers, 7, à Genève.	—	—
HESS (**Adolphe**), Westendstrasse, 7, à Francfort-sur-Mein.	3 février	1891.
HOLLEBEKE (**Paul**), à Bailleul (Nord), France . .	27 février	1891.
BÉTHUNE (Ct. G.), 25, rue Saint-Jacques, à Lille, France.	7 mars	1891.
TOLSTOÏ (COMTE JEAN), Académie des Beaux-Arts, à Saint-Pétersbourg	—	—
BUTOR, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, ancien magistrat, à Saint-Omer (France).	—	—
COLIEZ, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France).	15 mars	1891.
RUIJS DE PEREZ (**Pierre-Jean-Baptiste**), rue Joseph II, 26, à Bruxelles	31 mars	1891.
BIERMAN (**A.-E.**), 18, Oudekerksplein, à Amsterdam (Pays-Bas).	11 avril	1891.
LANKELMA (**P.**), 3, Choorstraat, à Utrecht (Pays-Bas).	—	—
DE GYSELAAR (LE CHEVALIER **Nicolas-Charles**), docteur en droit, 42, Reguliersbroederstraat, à Amsterdam (Pays-Bas).	20 mai	1891.
RÖELL (LE CHEVALIER **Antoine**), docteur en droit et sciences politiques, Steenstraat, à Arnhem (Pays-Bas)	3 juin	1891.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Caland (le docteur **W.**), co-recteur du Gymnase, à Bréda (Pays-Bas)	28 juin 1891.
van der Does de Willebois (le chevalier), bourgmestre de la ville de Bois-le-duc	1er juillet 1891.
Van Meeuwen (le chevalier), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc	— —
de Marchéville (**Marcel**), ancien maître des requêtes au conseil d'État, 42, rue Vignon, à Paris	9 juillet 1891.
Ambrosoli (**Solon**), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan	— —
Riggauer (**Hans**), conservateur du cabinet royal de numismatique à Munich	— —
Blancard (**Louis**), correspondant de l'Institut de France, archiviste du département des Bouches du Rhône, rue Silvabelle, 2, à Marseille	24 juillet 1891.
Gentili di Rovellone (comte **Tarquinio**), à San-Severino (Marche), Italie	30 octobre 1891.
Chaix (**Eugène**), quai des Grands Augustins, 45, à Paris	26 novembre 1891.
Hauberg (**P.**), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark	— —
Hénault (**Maurice**), archiviste de la ville, place d'Armes, 13, à Valenciennes	7 janvier 1892.
Presl (**Jean**), Gumpendorferstrasse, 59, Vienne, VI, Autriche	2 mars 1892.
Geradts (**J.**), au château de Terwinkel, à Posterholt, près Ruremonde (Pays-Bas)	24 avril 1892.
Castellani (**Giuseppe**), directeur de la Banque populaire, à Fano (province de Pesaro et d'Urbino), Italie	14 mai 1892.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Heldring (**O. G. H.**), capitaine d'infanterie, à Amersfoort (Pays-Bas).	21 mai 1892.
Vitalini (le chevalier **Ortensio**), via Vittoria, 81, à Rome	2 juin 1892.
de Castellane (le comte), rue d'Aguesseau, 11, à Paris.	7 juin 1892.
Quintard (**Léopold**), rue Saint-Michel, 30, à Nancy	28 juin 1892.
Sagnier (**Alphonse**), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France . .	11 juillet 1892.
Maignien (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France.	— —
Ruijs de Perez (**Willie**), rue Joseph II, 17, Bruxelles.	22 août 1892.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1893:

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**

Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**

Vice-Président : . . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**

Secrétaire : . . . . . M. **G. Cumont.**

Bibliothécaire : . . . . . M. **Alph. de Witte.**

Trésorier : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**

Contrôleur : . . . . . M. **Am. de Roissart.**

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1893:

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**

C. Maus.

G. Cumont.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1892.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, n° 181, pl. n° 109. — *Numismatisches litteratur Blatt*, nos 66-67. — *Numismatisch-sphragistische Anzeiger*, 1892, nos 4-5. — *Berliner Münzblätter*, nos 140-141.

Amérique. — *Smithsonian Report*, 1889, Part. II. — *American journal of numismatics* vol. XXVI, n° 4.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1892, Part. I.

Autriche-Hongrie. — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXII. — *Monatsblatt*, nos 100, 105-107. — *Wiadomosci numizmatyczno-archéologiczne*, nos 11-13. — *LXXX Jahresbericht des Steierniarkischen Landes museums Joanneum über das jahr* 1891. (*Don de M. Luschin.*)

Belgique. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. III, 1re et 6e livraison. — *Bulletin de l'Académie royale*, t. XXIII, nos 4-6. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII, 2e livraison. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXII. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1891, nos 9-12. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VI, liv. 2.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXIV, liv. 5 et 6, t. LXV, liv. 1; partie technique, t. LXVI, liv. 5-7. — *Intermédiaire des*

chercheurs et des curieux, nos 581-588. — *Revue numismatique*, 1892, 2e livraison. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1892, 3e livraison.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, t. V, fasc. 2.

Pays-Bas. — *Atlas behoorende bij de Beschrijving der nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen tusschen november* 1813 *en november* 1863, door J Dirks, 1er fascicule, grand in-4o, Haarlem, 1892. (*Don de la Teylers Genootschap.*)

Suisse. — *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, XIe année, no 1; *Revue*, 1892, 2e livraison. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. Ier, 1re livraison; *Mémoires* et *Documents*, nouvelle série, t. II, liv. 2.

Ouvrages non périodiques.

Bethune (Mgr le chanoine, baron). — *Histoire de la Société royale de numismatique de Belgique*. Bruxelles, 1891, in-8o, 17 pages.

Blanchet (J.-A.). — *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines*. Bruxelles, 1891, in-8o, 30 pages, 1 planche. — *Études de numismatique*, t. Ier. Paris, 1892, in-8o, 326 pages, 4 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

de Man (Mlle M.). — *Bijdrage tot de penningkunde van Zeeland*. Middelburg, 1892, in-8o, 60 pages, 4 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

de Saxe-Cobourg et Bragance (Prince Pierre). — *Monnaies grecques inédites ou peu connues*, 3e article. Paris, 1892, in-8o, 9 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

De Schodt (A.). - *La numismatique romaine dans ses rapports avec l'art oratoire*. Bruxelles, 1892, in-8o, 48 pages, 1 vignette.

Dirks. — *Les Pompeï frisons et leur importance au point de vue numismatique*. Bruxelles, 1892, in-8o, 20 pages, 1 carte.

Doughty (F. Worcester). — *Evidences of man in the Drift*. New-York, 1892, petit in-4o, 12 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Gentili di Rovellone. — *Le monete Pontifice anonime e di sede vacante nel secolo XIV*. Firenze, 1876, grand in-8o, 24 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica Romana*, XXII-XXIII. Milano, 1892, grand in-8°, 13 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

HEISS (A.). — *Étude sur la démence de la reine Jeanne de Castille, etc., accompagnée de notes numismatiques.* Paris, 1892, grand in-8°, 35 pages et 1 planche. — *Les médailleurs de la Renaissance; Florence*, 2e partie. Paris, 1892, grand in-4°, 292 pages, 30 planches et 1,020 illustrations. (*Hommage de l'auteur.*)

MAZEROLLE. — *Nicolas Briot, médailleur et mécanicien.* Bruxelles, 1892, in-8°, 12 pages.

MORALEDA — *Une monnaie obsidionale hispano-américaine.* — *Un triens inédit de Léovigilde frappé à Elvora.* Bruxelles, 1892, in-8°, 3 pages, 2 vignettes.

NAVEAU. — *Le Perron liégeois.* Liége, 1892, in-8°, 23 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

NÜTZEL. — *Münzen der Rasuliden*, Berlin, 1891, in-8°, 80 pages, 23 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

QUADRAS Y RAMON.— *Catalogo de la coleccion de monedas y medallas de Manuel Vidal Quadras y Ramon.* Barcelona, 1892, 4 volumes, in-4° avec 87 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

QUINTARD. — *Jetons de l'hôtel-de-ville de Nancy.* Nancy, 1890, in-4°, 38 pages, 5 planches. (*Hommage de l'auteur*)

STORER. — *The medals commemorative of natural scientists*, 1er article. Newport, 1892, petit in-8°, 31 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Catalogue à prix marqués Sping and son, de Londres : 1° Greek silver; 2° Napoleonic medals; 3° English ½ crown pieces; 4° English crown pieces; 5° monnaies et médailles suisses. (*Envoi de MM. Spink.*) — *Catalogue Suhm*, Frankfurt, 1892. (*Envoi de MM. Hamburger.*) — *Auktions-Katalog*, nos 120 et 121, de A. WEYL, à Berlin. — *Numismatischer Verkehr*, de C.-G. THIEME, 1892, nos 5 et 6.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Louis De Pauw.

Pièces de 2 stuyvers pour la Zélande et l'Over-Yssel, des années 1616 et 1619, trouvées à Saint-Gilles, près l'ancien fort de Monterey.

Don de M. A. de Witte.

Petit denier d'argent des archevêques de Lyon. — ½ sol d'Albert et d'Isabelle, frappé à Bois-le-Duc. — Pièce de VI sols, de Joseph II, pour le Luxembourg. — 1/2 réal d'argent de la république de la Nouvelle-Grenade, 1849. — 1 cent de la république d'Haïti. — Billon noir à L d'Arnold de Stein, frappé à Reckheim. — Jeton en bronze du colonel Maillet. — Jetons de présence aux assemblées de la Société de numismatique, tenues à Lille et à Namur.

Don de M. Brichaut.

Jeton de mariage de M. Désiré Van Bastelaer, 1864; jeton des noces d'argent du même, 1889.

En tout six pièces d'argent, deux de cuivre et cinq jetons.

Bruxelles, le 10 août 1892.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre (*suite*), par M. Th.-M. Roest 5
Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas (*fin du deuxième article*). — Description des jetons intéressant les Pays-Bas dont les coins sont conservés à l'Hôtel des Monnaies à Paris, par M. J. Rouyer 41
Étude sur les procédés de fabrication des monnaies anciennes, par M. V. Lemaire 98
Léopold Wiener graveur en médailles et son œuvre, par M. Fréd. Alvin 123
Numismatique africaine, par M. Louis Charrier 173
Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy, par M. le baron de Chestret de Haneffe 176
Trouvaille de Beveren. Six mille deniers flamands et allemands du XIIe siècle, par M. A. de Witte. 211
Des monnaies de Philippe de Saint-Pol, comte de Ligny et de Saint-Pol, comme ruwaard et comme duc de Brabant, à propos de quelques pièces inédites frappées à Louvain par ce prince, par M. le Vte B. de Jonghe. 245
Un jeton d'or inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat, par M. G. Cumont 252
Marques de la confrérie du Saint-Esprit, de l'aumône de la rue de l'Épicerie et de l'aumône générale d'Avignon, par M. Roger Vallentin. 268
Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre (*deuxième article*), par M. Fréd. Alvin 285
Numismatique d'Édesse en Mésopotamie, par M. E. Babelon . . 349

Deux monnaies luxembourgeoises de Henri VII et de Jean l'Aveugle, par M. N. van Werveke 384
Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre (*quatrième article*), par M. Th. M. Roest. . . . 394
Monnaies grecques et médailles modernes, par M. Aug. Delbeke. 415
Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre (*troisième article*), par M. Fréd. Alvin 433
Les procédés de fabrication des monnaies et médailles depuis la Renaissance, par M. V. Lemaire 449
Numismatique d'Édesse en Mésopotamie (*deuxième article*), par E. Babelon 505
Un triens signé par un monétaire mérovingien inconnu jusqu'à ce jour et frappé dans un atelier nouveau, par M. le Vte B. de Jonghe 526
Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre (*cinquième article*), par Th. M. Roest 532
Thaler commémoratif frappé à Emden en 1571 et se rapportant aux troubles des Pays-Bas, par M. le Cte Maurin de Nahuys . 549
Monnaies grecques et médailles modernes (*deuxième article*), par M. Auguste Delbeke 554
Les procédés de fabrication des monnaies et médailles depuis la Renaissance (*deuxième partie*), par M. V. Lemaire. . . . 573

NÉCROLOGIE.

S. M. l'Empereur Don Pedro II d'Alcantara, par M. le Vte B. de Jonghe 137
Carl Ludwig Müller, par M. A. de Witte 138
Baron Théodore Surmont de Volsberghe, par M. le Vte B. de Jonghe. 140
Alexandre-Marie-Auguste Bretagne, par M. Jules Rouyer . . 301
Chevalier van Havre, par M. A. de Witte. 313
Jeremiah Colburn, par M. A. de Witte. 314
Alphonse-Fidèle-Benoît-Constantin de Schodt, par M. G. Cumont. *ib.*
Camille Brambilla, par M. le Vte B. de Jonghe 318
Antoine Fisch, graveur en médailles, par M. Éd. Van den Broeck. 468
Le docteur J.-F. Dugniolle, par M. G. Cumont. 593

Henri-Adolphe-Gustave Vallier, par M. J. Laugier 595
Jacques-Casimir Penon, par M. Laugier 599
Antoine Henseler, par M. A. de Witte. 601

MÉLANGES.

Mgr le chanoine baron Bethune nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. — Deux oboles variées de Rainier V, comte de Mons (1013-1030), par M. A. de Witte. — M. le comte Georges de Nédonchel nommé chevalier de l'ordre de Léopold. — M. Adrien Blanchet prépare un travail sur la numismatique du Béarn. — Prix de quelques monnaies belges du moyen âge (xe au xiie siècle) vendues à Francfort-sur-Mein, le 19 octobre 1891 et jours suivants; notes par M. G. Cumont. — Claude de Héry, médailleur du roi Henri III, par M. F. Mazerolle, compte rendu, par M. A. de Witte. — Le Prince de Naples visite le Cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale, à Bruxelles. — Méreaux des familles brugeoises. Essai descriptif, par M. le baron Jean Bethune, compte rendu par M. A. de Witte. — Tavole descrittive delle monete della Zecca di Genova, depuis 1539 jusqu'à 1814, par MM. Desimoni et Ruggero, compte rendu par M. Solon Ambrosoli. — Monnaies de l'ancienne île danoise de Gottland, par M. P. Hauberg, compte rendu par M. A. de Witte. — Catalogue descriptif des monnaies et médailles composant le Médaillier de la Chaux-de-Fonds, par M. Albert Michaux, compte rendu par M. G. Cumont. — Jacques Le Roy, baron de Broechem et du Saint-Empire, historien brabançon et sa famille, par M. J. Th. de Raadt, compte-rendu par M. A. de Witte. — Der Bonner Denarfund von 1890, vergraben um 1042, par M. Paul Joseph, compte rendu par M. le comte de Nahuys. – Sommaire des publications numismatiques périodiques. 137

Cueilloir numismatique, par M. le comte de Marsy. — Monnayage des Arsacides. par M. Alexis de Markoff, compte rendu par M. A. de Witte. — Sceaux du béguinage de Diest, par M. le comte Maurin de Nahuys, compte rendu par M. Cam. Picqué. — Médaille commémorative de la mort de S. A. R. le Prince Baudouin mise au concours par la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique. — Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno, par M. G. Vallier, compte rendu par M. le comte Maurin de Nahuys. — Histoire monétaire des colonies françaises, d'après les documents officiels, par M. E. Zay, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe. — M. W. T. R. Marvin, directeur

de l'*American journal of numismatics*, de Boston. — Description des monnaies et des médailles de la Bohême, par M. Édouard Fiala, compte rendu par M. E. Seeldrayers. — Description générale des monnaies mérovingiennes, par ordre alphabétique des ateliers, par M. A. de Belfort, compte rendu par M. A. de Witte. — Médaille des frères Presl, par M. Henri Jauner, note par M. le vicomte B. de Jonghe. — Inventaire des médailles conservées au château d'Héverlé, inventoriées par le duc de Croy, le 1er janvier 1601, note de M. Cam. Picqué. — Le méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou, par M. H. Gelin, compte rendu par M. A. de Witte — Cinq sceaux anciens trouvés en Frise, décrits par M. J. Dirks, compte rendu par M. le comte Maurin de Nahuys. — Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales du ministère des Affaires étrangères de Russie. Registre général des monnaies orientales, par M. Alexis de Markoff, compte rendu par M. A. de Witte. — Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle, par M. de Vienne, compte rendu par M. A. de Witte. — Prix Duchalais décerné par l'Académie au *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne de* M. Adrien Blanchet. — Trouvaille de monnaies d'or de l'époque de Jeanne et Wenceslas et de Louis de Maele, faite à Bruxelles. — Sommaire des publications numismatiques périodiques 320

La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550, d'après les dépêches de Charles de Marillac, ambassadeur de France, par M. Pierre de Vaissière, compte rendu par M. J. Adrien Blanchet. — Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848, par M. Eugène Demole, compte rendu par M. G. Cumont. — Chronique des trouvailles, par M. A. de Witte. — La médaille de G. Hérard sur la prise de la Betuwe par Louis XIV, note par M. le baron de Chestret. — Méreaux zélandais, par Mlle Marie de Man, compte rendu par M. G. Cumont. — Mémoires et Comptes rendus des séances du Congrès international de numismatique de Bruxelles. — Histoire du Cabinet royal de numismatique de Munich, par M. Hans Riggauer, compte rendu par M. G. Cumont. — Usage des Cauris au Dahomey, par M. A. de Witte. — Catalogue du Cabinet numismatique de la fondation Teyler, à Harlem, par M. Th. Roest, compte rendu par M. G. Cumont. — Münzen der Rasuliden nebst einem Abriss der Geschichte dieser yemenischen Dynastie, par M. Henri Nützel, compte

rendu par M. E. Seeldrayers. – Constitution d'une Société italienne de numismatique, par M. A. de Witte. — Histoire monétaire complète du comté de Looz et de ses dépendances, par M. Léon Naveau; appel aux numismates qui possèdent des monnaies de ce comté et des seigneuries lossaines. — Un souvenir de Milton, par M. le comte Maurin de Nahuys. — Le maréchal de Toiras et les monnaies obsidionales de Casal, par M. Paul Bordeaux, compte rendu par M. G. Cumont. — Catalogue de monnaies grecques, publié par MM. Spink and Son, à Londres. — Sommaire des publications numismatiques périodiques 470

Projet pratique pour la vulgarisationde la science numismatique : appel du bureau aux lecteurs de la *Revue*. — Les médailleurs de la Renaissance — Florence et les Florentins du xve au xviie siècle, par M. Aloïss Heiss, compte rendu par M. A. de Witte. — Penningkundig Repertorium, par M. Dirks; compte rendu par M. le comte Maurin de Nahuys. — Le Perron de Liége. Étude sur ses origines et ses transformations, par M. Léon Naveau, compte rendu par M. le vicomte B. de Jonghe. — Études de numismatique, par M. A. Blanchet, compte rendu par M. A. de Witte. — Un portrait du cardinal Alidosi au musée du Louvre (extrait du journal *Le Temps*). — Médailles mortuaires ou de funérailles des gouverneurs généraux des Indes néerlandaises; Van Cloon, mort en 1735, et Patras, mort en 1737; notice par M. le comte Maurin de Nahuys. — Catâlogo de la colecciôn de Monedas y medallas, de Manuel Vidal Quadras y Ramon, compte rendu par M. A. de Witte. — Constitution d'une société numismatique néerlandaise. — Anciens poids du midi de la France de la collection de feu M. Léon Flottes. — Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, publiée par ordre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, par M. Henri Lavoix, compte rendu par M. A. de Witte. — Trouvaille de Bouchout près Vilvorde, par M. le vicomte B. de Jonghe. — Extrait des comptes de ville de Valenciennes; gravure de plombs, en 1673, note de M. Hénault. — Atlas de monnaies gauloises, préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par M. Henri de la Tour, compte rendu par M. G. Cumont. — Atlas publié par la Société Teylérienne de Harlem, sous la direction de M. Roest et contenant les dessins des médailles décrites dans l'ouvrage de M. Dirks: Description des médailles du royaume des Pays-Bas de 1813 à

1893. — Sommaire des publications numismatiques périodiques 602

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 26 novembre 1891 166
Réunion du bureau du 30 octobre 1891 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 26 novembre 1891 167
Réunion du bureau du 7 janvier 1892 344
Réunion du bureau du 2 mars 1892 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 22 avril 1892. 491
Réunion du bureau du 24 avril 1892. . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 15 mai 1892 . . . . . *ib.*
Assemblée extraordinaire tenue à Saint-Trond, le 15 mai 1892 . 492
Réunion du bureau du 21 mai 1892 499
Réunion du bureau du 2 juin 1892 500
Réunion du bureau du 7 juin 1892 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 28 juin 1892 619
Assemblée générale ordinaire du 3 juillet 1892 . . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 11 juillet 1892 640
Réunion du bureau du 22 août 1892 641
Liste des membres au 1er octobre 1892 642
Bureau de la Société pendant l'année 1893 657
Commission de la *Revue* pendant l'année 1893 . . . . . *ib.*
Ouvrages reçus 169, 345, 501, 658
Cabinet numismatique 172, 347, 504, 661
Table des matières. 662
Table des planches 668

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
22.....	42
23. ...	48
24... .	52
25.....	57
26.....	58
Planche II.	
27.....	60
28.....	67
29.....	74
30.....	80
31.....	81
Planche III.	
32.....	82
33 et 34.	87
35. ...	93
36.....	95
Planche IV.	
1.....	180
2 et 3...	182
4 et 5..	189
6	190
7.....	191
Planche V.	
8 et 9..	191
10 et 11.	192
Planche VI.	
12 et 13.	193
14 et 15.	194
16.....	196
Planche VII.	
17 et 18.	198
19.....	199
20	201
21 et 22.	202
Planche VIII.	
1 et 2 ..	215
3.....	216
4 et 5. .	217
6 à 11..	218
12. ...	219
13.....	220
14. ...	221
15.....	222
16.....	225
17 et 18.	226
19 et 20.	234
21....	235
22 et 23.	236
24 et 25	238
26.....	239
27 et 28.	240
29.....	241
30 et 31.	243
Planche IX.	
1.... .	249
2 à 4...	250
5.....	251
Planche X.	
1 et 2 ..	363
3 et 4 ..	364
5 à 7...	374
8 et 9 ..	375
10 à 13.	380
Planche XI.	
1.....	508
2 à 4...	509
5 à 8...	513
9 à 12..	514
13 et 14	515
Planche XII.	
1 à 3...	515
4 à 6...	516
7 et 8..	520
9.....	521
10 et 11	522
12.....	523
Planche XIII.	
P. 573 à 591.	

LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISS.
LABORE ET LITTERIS AVGET.
LVDOVICVS DE BOURBON DVC DV MAINE G. MEST. LIEVT.
CVSTODIT ET AVGET
ARTILLERIE
1702.
LVDOVICVS MAGNVS REX.
CVSTODE TVTIVS
NOS ARAM IVSTITIA PARANDVS
IVSSITIA ET PAX OSCVLATAE SVNT.
1713.
TIOVIOVRS BRILLANT EN PVBLIS
POVR LA PAIX
IN FATIGATIE DANS SON COMMERCE
LA ROCHELLE
1713

27

PRÆSTAT COMPONERE FLUCTUS
MARINE
1714

LUD·XV·REX CHRISTIANISSIMUS

28

CONSORIO IUNGAM STABILI
LES ETATS DE LILLE

LUD·XV·REX CHRISTIANISS.

29

HOSTILI REGNAT IN ARMO
EXTRAORDINAIRE
DES GUERRES
1746

30

SIC TUTATUR LILIA FULGEN
ARTILLERIE
1747

LUD·XV·REX CHRISTIANISS.

31

LAWFELT·1747

32
STATUS TORNACESII
33
34
DUVIVIER

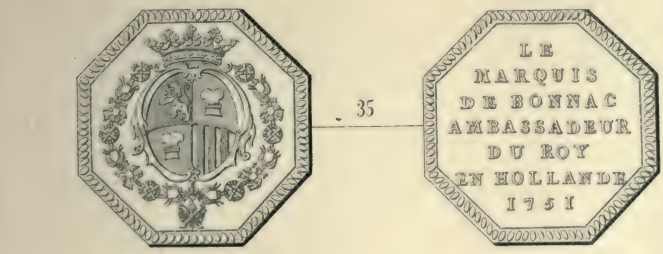
35
LE
MARQUIS
DE BONNAC
AMBASSADEUR
DU ROY
EN HOLLANDE
1751

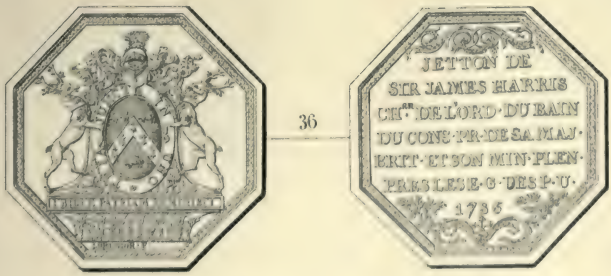
36
JETTON DE
SIR JAMES HARRIS
CH.R DE L'ORD. DU BAIN
DU CONS. PR. DE SA MAJ.
ERIT. ET SON MIN. PLEN.
PRES LES E. G. DES P. U.
1785

1
A
2
A
3
A
CHRISTOPHE DE MANDERSCHEIDT. 1546-1576
4
OR
5
OR
6
A
7
A

CHRISTOPHE DE MANDERSCHEIDT, 1546-1578.

8

A

9

A

10

A

11

A

Christophe de Manderscheidt, 1546-1576

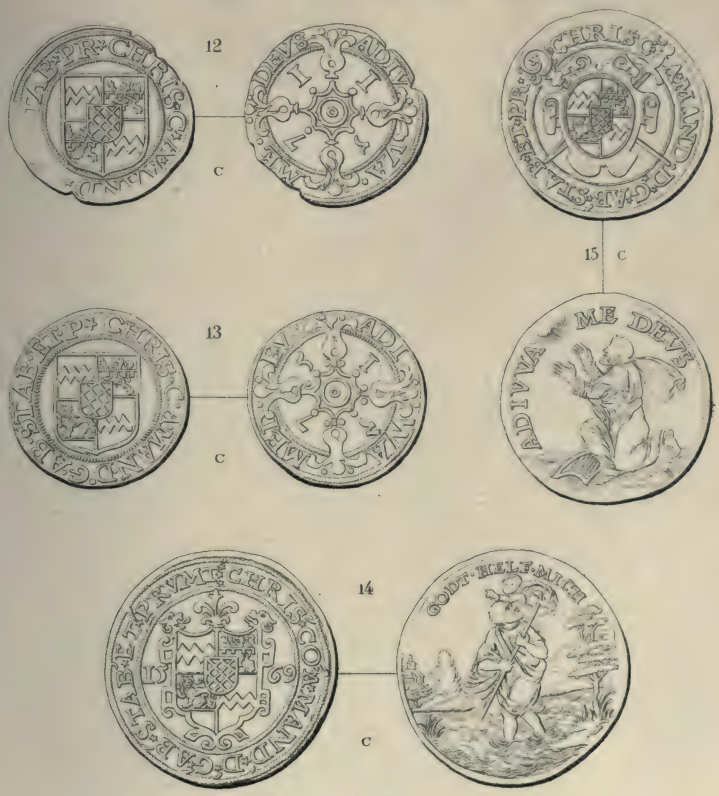

Ernest de Bavière, 1581-1612.

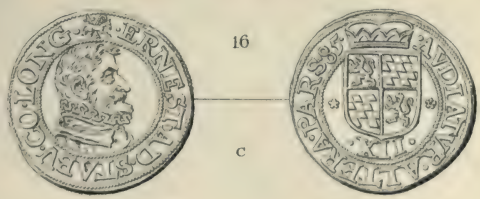

FERDINAND DE BAVIÈRE. 1612-1650.

17

B.B.

19 A

18

A.

20

C.

22 C.

21

C.

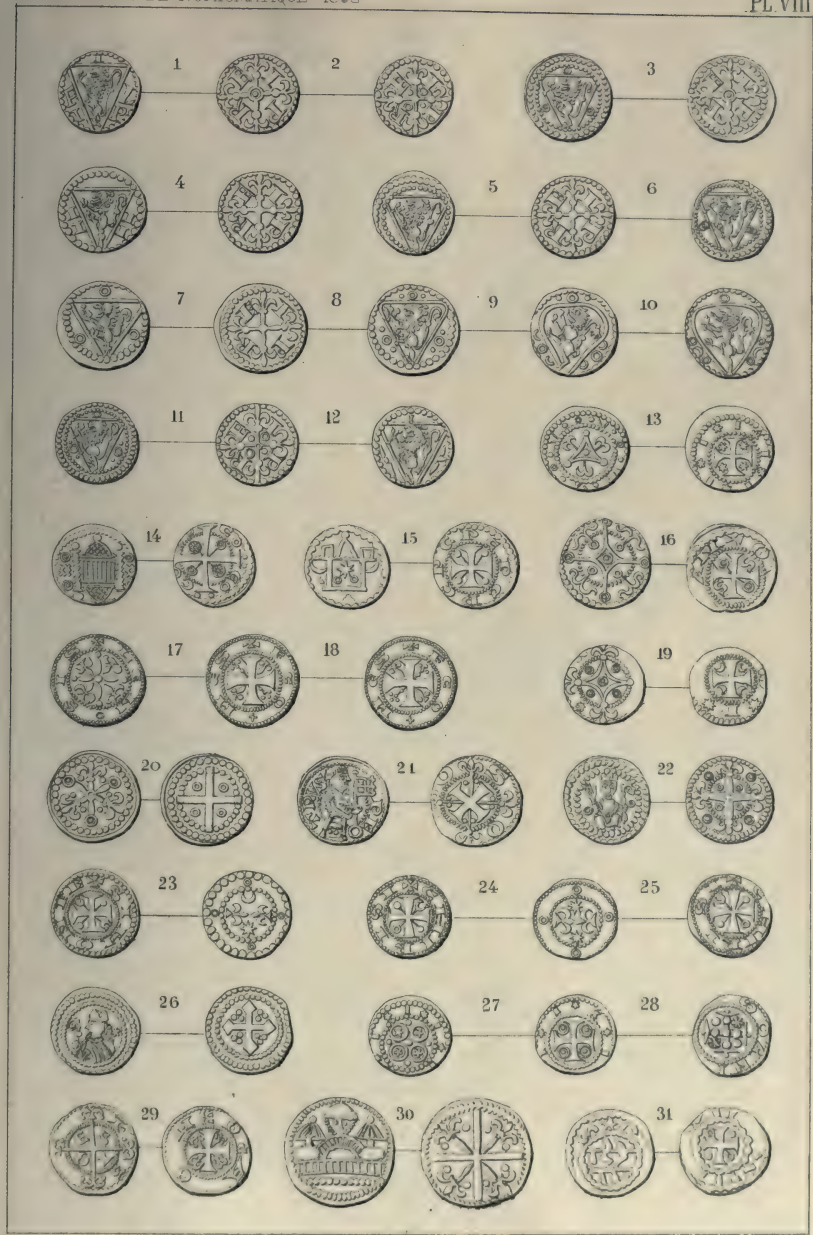

G. Lecomte, del. et sculp.

TROUVAILLE DE BEVEREN-WAES

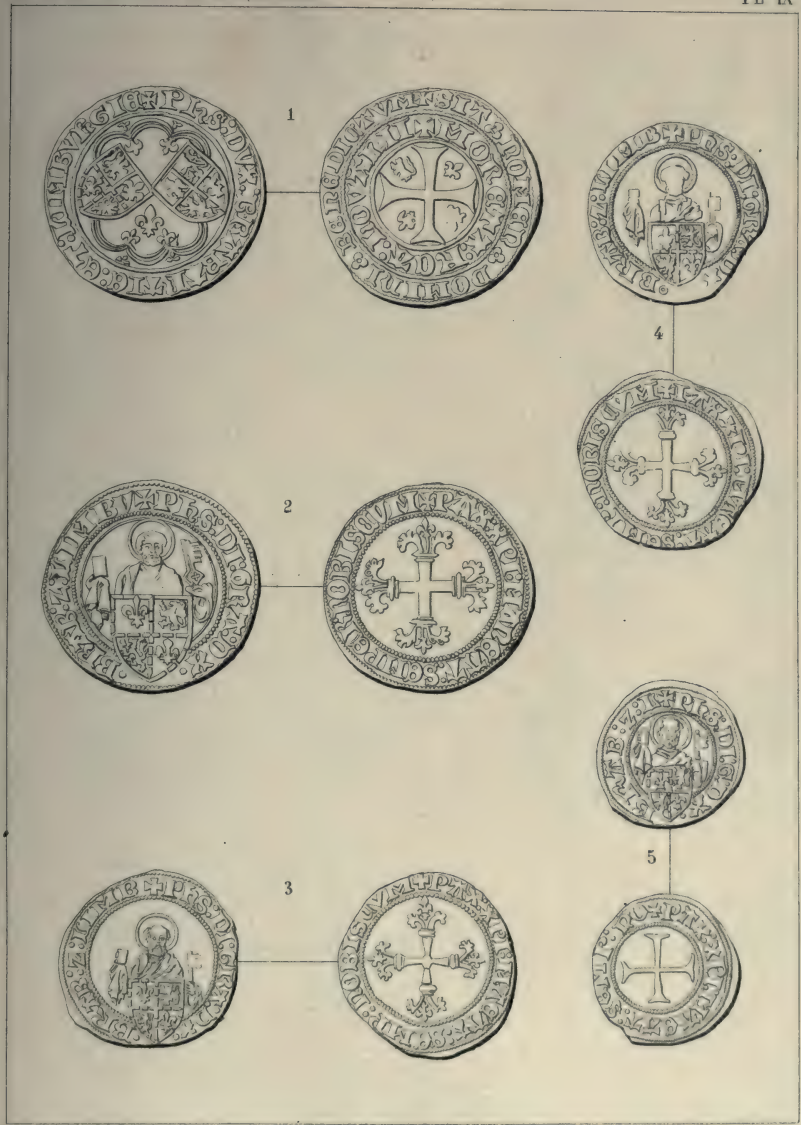

G. Lavalette del. & sculp.

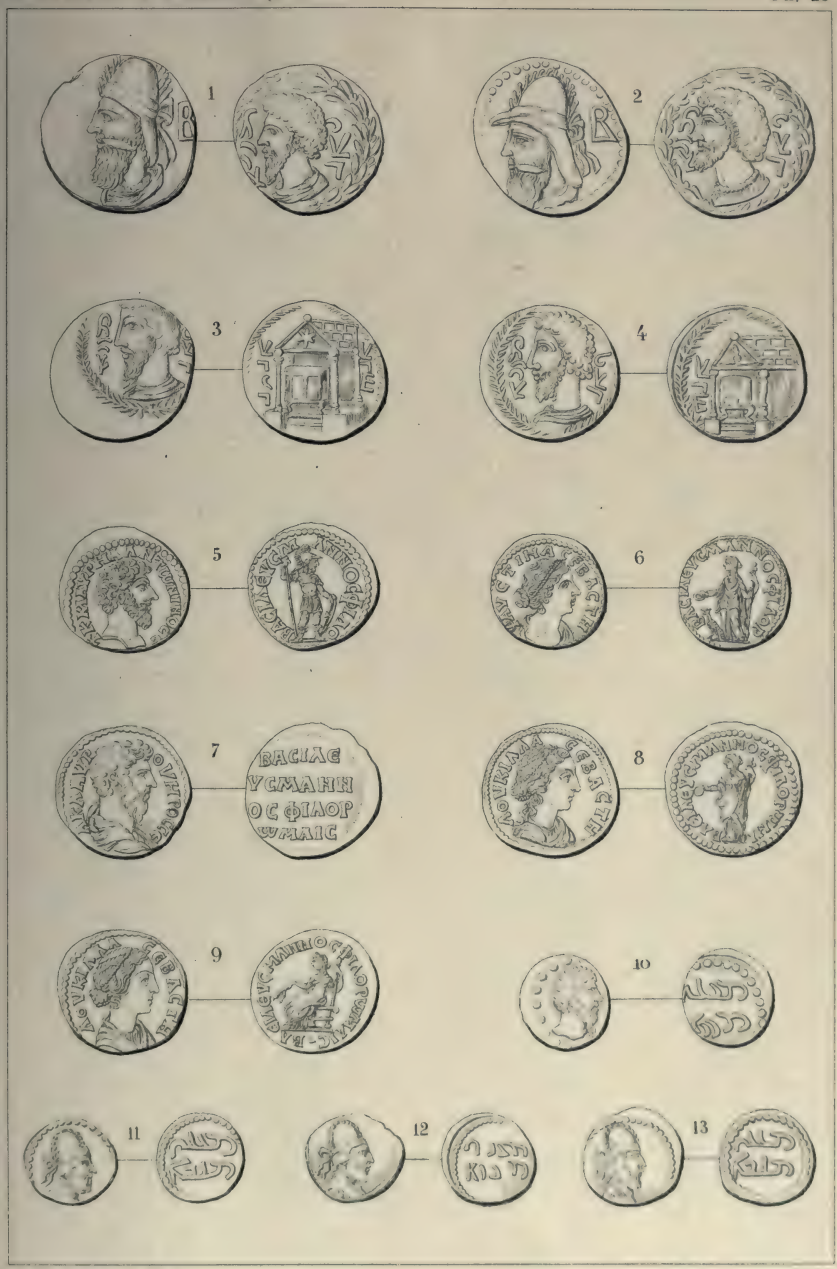

G. Lamarche, del. & sculp.

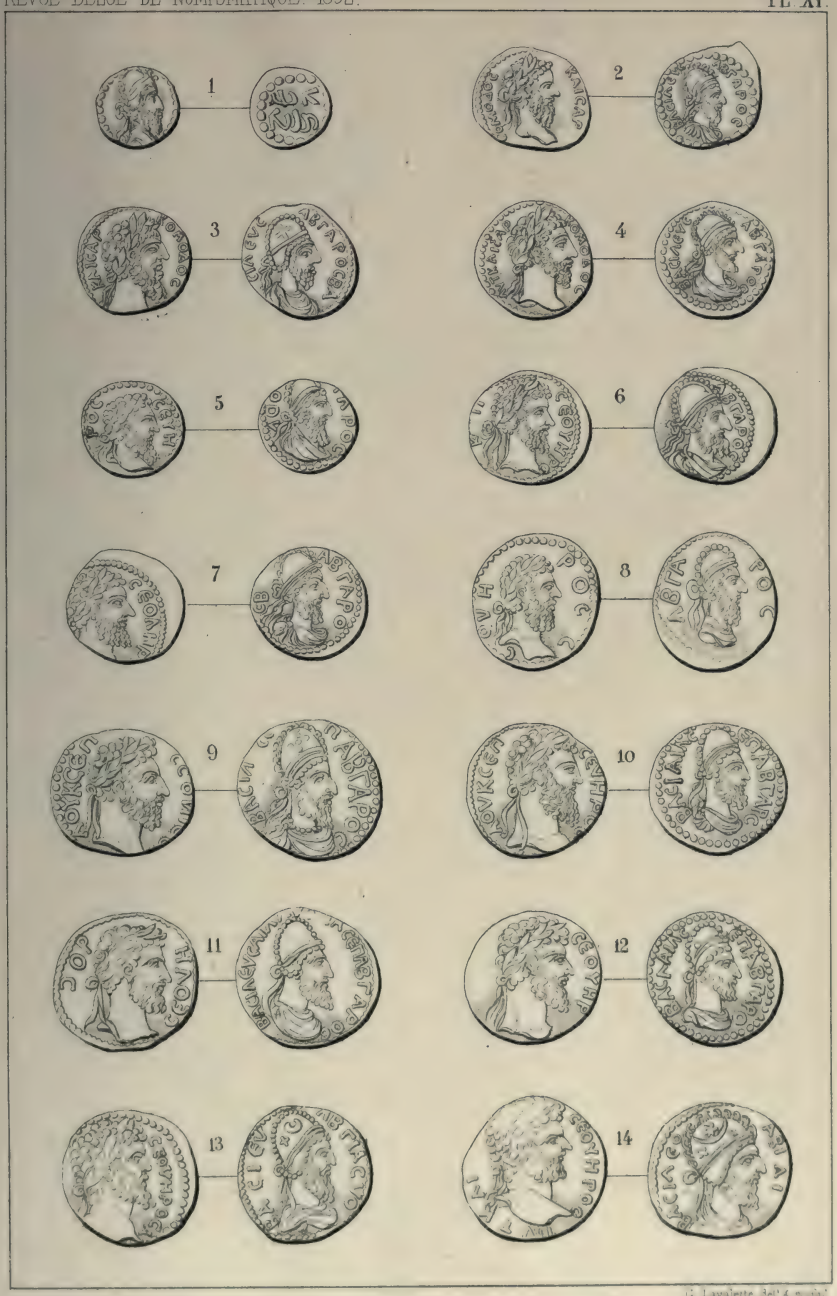

G. Lavalette del' & sculp'

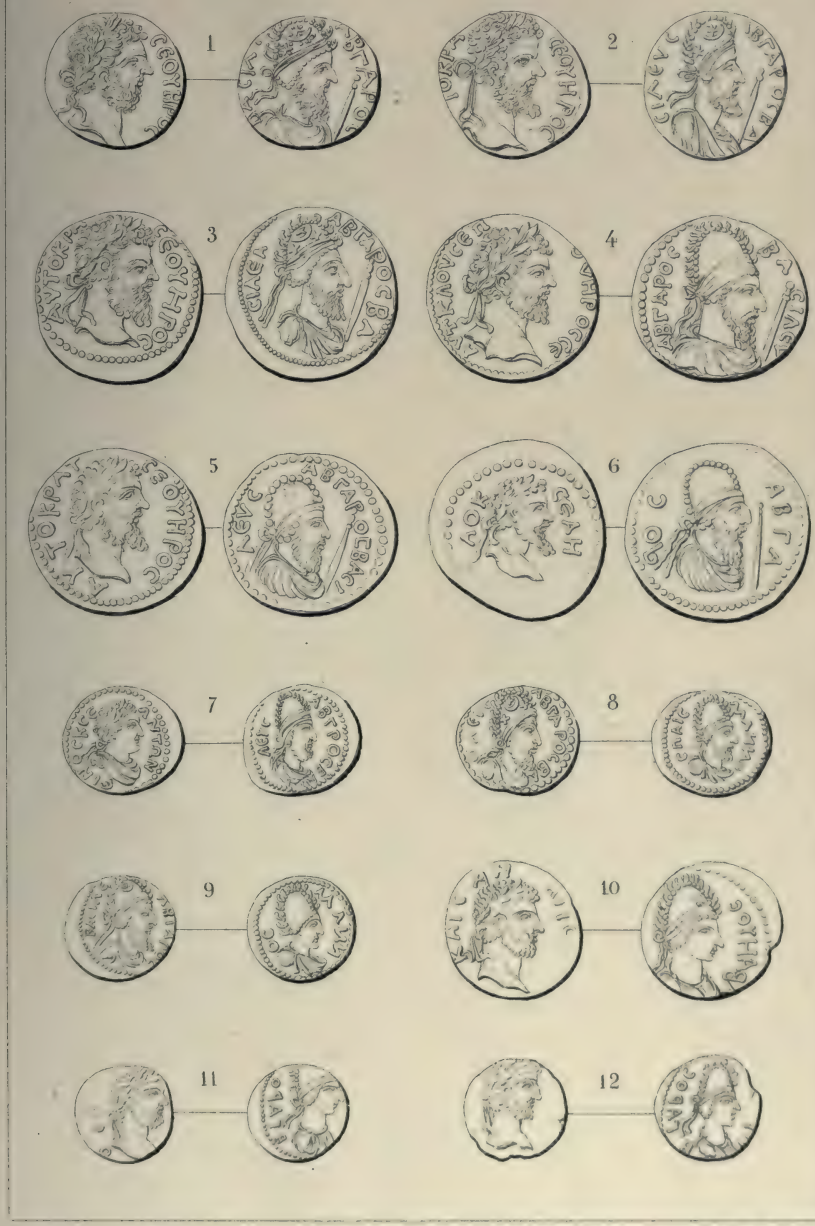
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

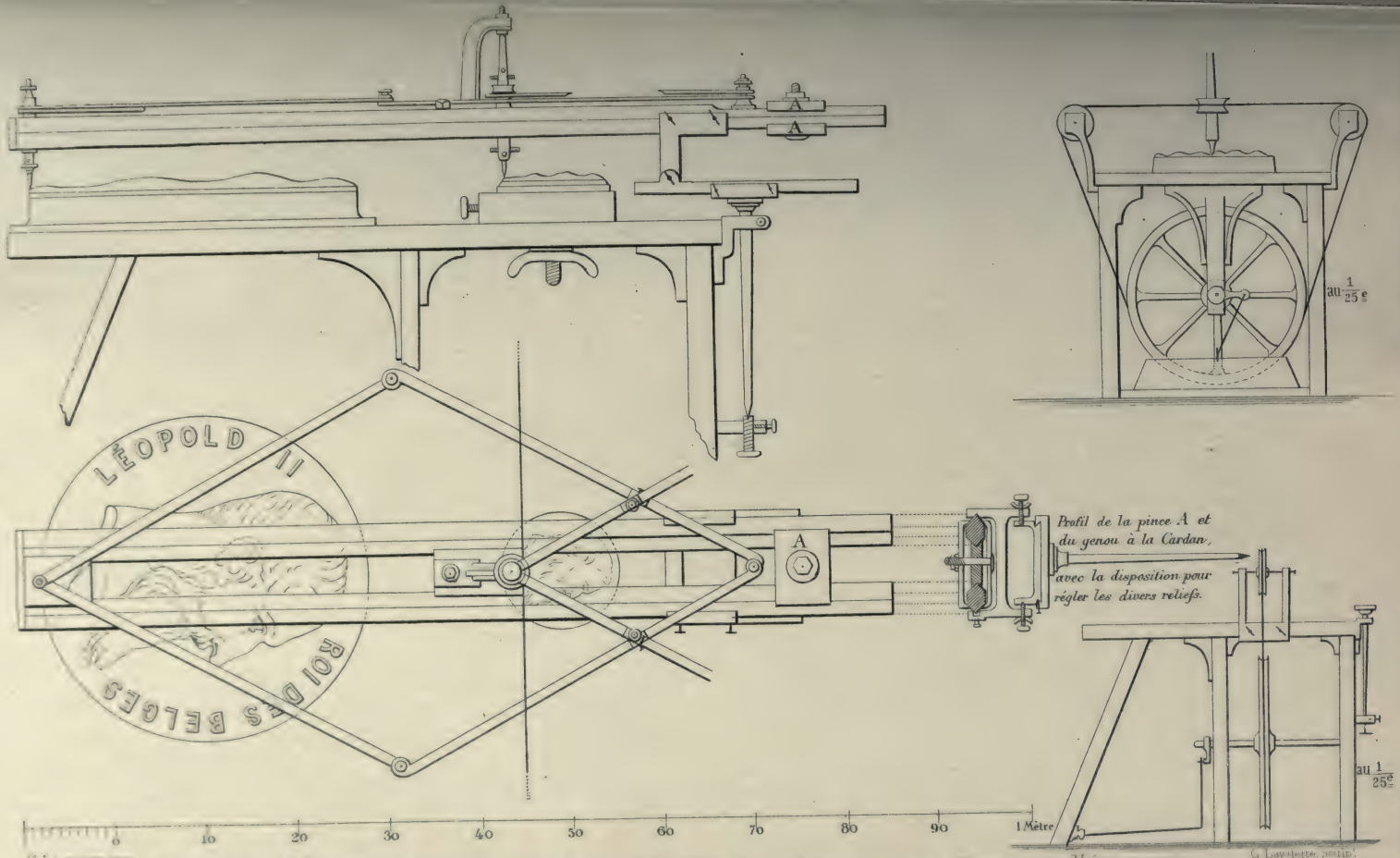

V. Lecomte, sc.

G. Lavalette, photo.

NOUVELLE MACHINE, À L'USAGE DES GRAVEURS, POUR LA RÉDUCTION DES COINS DE MÉDAILLES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

DOUZE VOLUMES COMPOSANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉRIES

DE LA

REVUE NUMISMATIQUE

(1857-1868)

PAR ALEXANDRE PINCHART

CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE BELGE, ETC.

BRUXELLES, 1872

Pour recevoir la table, il suffit d'adresser un bon de poste de 5 francs à M. Ed. Vanden Broeck, trésorier de la Société royale de numismatique, rue du Commerce, 50, à Bruxelles.

CJ
3
R4
t.48

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY